
14
7 L
12

LES
OEUVRES
POSTHUMES
DE
M^R. CLAUDE.
TOME TROISIE'ME.

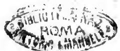


A AMSTERDAM,

Chez PIERRE SAVOURET, Marchand Libraire dans le Kalver-Straat.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Privilege de Nosseigneurs les Estats.



TRAITÉ
DE
JESUS-CHRIST.
SUITE
DU QUATRIÈME
LIVRE.



TRAITE' DE JESUS-CHRIST.

SUITE DU QUATRIEME LIVRE.

CHAPITRE XI.

Du Sacerdoce de Jesus-Christ, entant que c'est une de ses Charges.

DU Sacerdoce de Jesus-Christ, il en faut considérer en général trois choses. I. La Charge en elle-même entant qu'elle reside en la Personne de Jesus-Christ. II. Les actes propres & spécifiques, & III. Les effets, c'est-à-dire, ce qui réüssit de l'exercice ou des actes de cette charge. Pour le présent nous parlerons de la charge

charge en elle-même, & I. nous en considérerons la nécessité. II. Nous en verrons le prix ou l'excellence. III. Nous en examinerons les types ou les figures que Dieu en avoit données avant la venuë de Jesus-Christ. IV. Nous en verrons aussi l'unité.

Quant au premier, la necessité du Sacerdoce de Jesus-Christ peut être prise I. de la considération de la Majesté ineffable de Dieu, laquelle ne souffrant pas, comme nous l'avons dit lors que nous avons traité du Médiateur en général, qu'il y ait aucune proportion de lui avec la créature, semble ne laisser aucun lieu à un commerce entre ces deux parties, ni par conséquent à une Religion, ou à une Alliance dans laquelle la créature puisse rendre son culte à la Divinité, & espérer d'en recevoir des bien-faits, ou des graces. Dans l'état de l'innocence de l'homme, cette infinie Majesté êtoit tempérée par l'amour, & la bonté naturelle qu'un Createur a pour son ouvrage, dans lequel il se contemple soy-même en quelque maniére, puisque d'un côté c'est sa production, & que de l'autre il y voit les traits de sa ressemblance. Mais le péché êtant survenu, & ayant arrêté le cours de cette bonté naturelle, la Majesté ineffable demeuroit dans toute sa force, sans adoucissement ni temperament. Dieu êtoit donc devenu une lumiére absolument inaccessible, de sorte que la créature ne pouvoit plus par soy-même faire aucun acte de Religion envers Dieu, sur lequel il pût jetter les yeux. Il êtoit donc nécessaire qu'elle eût un Souvérain Sacrificateur, qui pût soûtenir l'éclat de cette infinie Majesté; & qui représentant les hommes, fit en leur nom & de leur part les actes de la Religion, puisque la créature n'êtoit plus capable d'en faire aucun

par

par elle-même. A cela l'on peut fort bien appliquer ce passage, Jean 14. *Nul ne vient au Pere, sinon par moy.* Car bien que ces paroles regardent la propitiation que Jesus-Christ seul a faite de nos péchez, il est certain qu'elles regardent aussi cette espece de proportion que Jesus-Christ a mise entre Dieu & la créature, pour pouvoir établir quelque commerce de Religion, & quelque communion entre ces deux parties. Mais comment, direz-vous, Jesus-Christ établit-il entre Dieu & nous cette proportion? Est-ce en diminuant ou en abaissant l'éclat de la Majesté Divine, ou bien en relévant nôtre bassesse, ou nôtre néant? Ie répons, que c'est en faisant l'un & l'autre. A nôtre égard comme Dieu nous est inaccessible par la grandeur de sa Majesté, il diminuë cette Majesté. A l'égard de Dieu, comme nous lui sommes des objets indignes qu'il tourne les yeux sur nous, à cause de nôtre néant, il reléve nôtre néant. Cet admirable tempérament se trouve en sa Personne, parce qu'il est la Parole éternelle qui s'est faite chair. A nôtre égard la Divinité ne nous paroît plus inaccessible; car elle s'est jointe en Jesus Christ avec nôtre bassesse. En lùi nous voyons Dieu qui s'est fait homme, nôtre frere, & nôtre époux, os de nos os & chair de nôtre chair. Voilà ce qui tempere la Majesté, & qui en diminuë la gloire, pour nous la rendre accessible. A l'égard de Dieu, Iesus-Christ reléve nôtre bassesse, parce que cette cendre & cette poudre, cet homme, ce néant indigne des regards de Dieu est en Iesus-Christ son Fils éternel, son unique en qui il prend son bon-plaisir.

II. Cette nécessité se prend de la considération de la Iustice Divine, laquelle étant irritée contre nous, à cause de nos péchez, nous rendoit la Di-

vinité autant ou plus inacceſſible que la Majeſté le pouvoit faire. Dieu donc nous haïſſant, & ne pouvant être à nôtre égard qu'un Dieu de vangéance, *un feu conſumant*, comme parle l'Apôtre, il n'y pouvoit avoir entre luy & nous aucune communion. Il falloit donc nous rendre la Divinité propice en une autre Perſonne qui eût la force de l'appaiſer envers nous, & de faire revenir l'exercice de la bonté & de l'amour que le Créateur porte à la créature. Or c'eſt ce que Ieſus-Chriſt a fait en qualité de nôtre Sacrificateur, d'où paroît la néceſſité que nous avions de ſon Sacerdoce, ſavoir afin d'arrêter les effets de la Iuſtice vangereſſe que nous avions attirée ſur nous par nôtre crime.

III. La même choſe ſe peut encore conclurre, ſi l'on conſidére de quelle eſpéce ſont les biens que l'homme doit eſpérer de Dieu, quand il ſe rétablit en grace avec lui aprés le péché. Car il n'eſt ni convénable à la Sageſſe Divine, ni conforme aux juſtes & legitimes déſirs d'une ame repentante, qu'il nous rétabliſſe dans la poſſeſſion des mêmes biens naturels & terreſtres qu'il nous avoit donnez au commencement, & que le péché nous avoit fait perdre. Ie dis que cela n'eſt pas convenable à la Sageſſe Divine; car ces biens naturels ſont caduques & périſſables, comme il paroît, puiſque nous les avons une fois perdus, quelle apparence donc que la Sageſſe Divine voulant relever l'homme de ſa chûte, le remette encore dans un état d'où il pourroit tomber une ſeconde fois, auſſi facilement qu'il a fait la premiére? Quelle apparence, qu'il veüille conſentir qu'il ſe faſſe une revolution, & une ſuite perpétuelle de chûtes & de rétabliſſemens dans l'homme. Ie dis auſſi que cela ne ſauroit ſatisfaire les juſtes & legi-

times désirs de la créature repentante; Car ayant une fois goûté la fragilité & la vanité des biens temporels, comment pourroit-elle mettre encore sa felicité dans leur possession? Ie veux qu'Adam ait pû être heureux en la possession de ces biens muables, parce qu'il n'en avoit pas encore senti la perte, ni goûté par expérience ce que c'est que leur mutabilité, il savoit le bien, mais il ne connoissoit pas encore le mal. Mais comment nous, aprés avoir senti par nôtre propre expérience, ce que c'est que la fragilité des biens de la nature, pourrions nous encore y établir nôtre souverain bon-heur, & ne désirer rien davantage que de les posséder deréchef, tous caduques & instables qu'ils sont de leur nature? Il est certain, que l'une ni l'autre de ces deux choses ne se peut dire, au contraire la Sagesse Divine demandoit en nous rétablissant que des biens célestes, éternels & surnaturels nous fussent donnez; & le désir de nôtre ame, s'il est bien reglé, ne peut aller que là, pour avoir une parfaite felicité. Or cela étant ainsi supposé, qui ne voit qu'aprés l'acte qui nous rend la Divinité propice, & qui appaise sa colére, nous en avions besoin d'une autre qui élevât Dieu jusqu'à un dégré d'amour surnaturelle envers nous, & qui ouvrît en lui un principe de grace à nôtre égard. C'est ce que nous ne pouvions faire de nous mêmes, & nul ne le pouvoit faire pour nous que Iesus-Christ en qualité de nôtre Souverain Sacrificateur.

On pourroit encore se servir ici des mêmes raisons que nous avons alléguées au premier Livre de ce Traité, pour éclaircir les motifs qui ont obligé Dieu d'envoyer son Fils au Monde; car étant pris, comme ils sont, des effets de sa médiation, ils peuvent aussi presque tous être rapportez à son

Sacerdoce. Il ne seroit pas même malaisé d'y rapporter une partie des raisons que nous avons mises en avant pour prouver la nécessité de la révélation surnaturelle. Voyez sur ce sujet, outre ce que nous en avons dit, Cameron, *de Necessitate Verbi Dei.*

II. Il faut considérer la dignité & l'excellence du Sacerdoce de Iesus-Christ. Cette dignité consiste, I. en ce que c'est Dieu le Pere éternel, qui immédiatement par soy-même a établi son Fils en cette charge. *L'Eternel a juré*, est-il dit, Pf. 110. *& ne s'en repentira point, Tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisedec. Christ*, dit l'Apôtre Heb. 5. *ne s'est glorifié soy-même pour être fait Souvérain Sacrificateur, mais celui-l'a glorifié qui lui a dit; C'est toy qui es mon Fils, je t'ay aujourd'hui engendré.* Sur ce dernier passage on peut former une difficulté qui ne semble pas petite; car Saint Paul emprunte ces paroles, comme chacun voit du Pf. 2. Dans lequel le Seigneur parle de sa génération éternelle, & de la dignité de sa Personne, & tout au plus il y parle de son établissement en la charge de Roy. *J'ay sacré mon Roy sur Sion montagne de ma Sainteté. Je raconteray de point en point l'Ordonnance. L'Eternel m'a dit, c'est toy qui es mon Fils, je t'ay aujourd'hui engendré. Demande moy & je te donneray pour ton héritage les Nations, & pour ta possession les bouts de la Terre.* A cause dequoy Saint Pierre & Saint Paul même dans le Livre des Actes, rapportent ce passage à l'exaltation de Jesus-Christ & à la gloire de son Régne. Comment dont Saint Paul peut-il y trouver le Sacerdoce de Jesus-Christ, & comment prétend-il que par ces paroles, *Tu es mon Fils, je t'ay aujourd'hui engendré*, le Pere ayt établi nôtre Seigneur pour Souvérain Sacrificateur

ficateur de l'Eglise ? Je répons, que dans le terme de *Fils*, outre la Nature Divine, & la génération éternelle qui fait la dignité de la Personne, il faut y reconnoître trois qualitez ou trois caractéres qui répondent aux trois Offices du Rédempteur. Le premier, est que comme Fils par opposition aux Serviteurs, il est participant de tous les secréts de la volonté du Pere, sa Sapience éternelle, & sa Parole. Il est donc convenable à cette qualité qu'il soit la bouche du Pere & son Prophéte. C'est pourquoy dans son inauguration en la charge de Prophéte le Pere a crié du Ciel, *Celui-cy est mon Fils bien aymé auquel j'ay pris mon bonplaisir écoutez-le.* La deuxiéme qualité est que comme Fils il est l'héritier du Pere, le Maître & le Seigneur de tous ses biens; il étoit donc convenable que ce fût lui qui fût le Roy de l'Eglise. C'est pourquoy dans le même Pseaume où le Pere lui dit, *Tu ez mon Fils*, il ajoûte incontinent aprés, *Demande moy & je te donneray pour ton heritage les Nations, & pour ta possession les bouts de la Terre.* La troisiéme qualité est, qu'étant Fils, il faut nécessairement qu'il soit le principe de l'adoption qui se fait par grace, nul ne pouvant être héritier de Dieu qu'il ne soit cohéritier de son Fils, ni enfant de Dieu qu'il ne soit frere de Jesus-Christ. C'est pourquoy Saint Paul lui applique cet Oracle d'Esaïe, *Me voicy moy, & les enfans que tu m'as donnez. Il ne prend pas*, dit-il, *à honte de les appeller Freres, disant j'annonceray ton nom à mes Freres.* Or Jesus-Christ n'a fait cette adoption qu'en qualité de Souvérain Sacrificateur. Ce n'est donc pas mal-à-propos que l'Apôtre trouve son Sacerdoce dans ces Paroles, *C'est toy qui ez mon Fils je t'ay aujourd'hui engendré.*

II.

II. Cette dignité consiste en ce que le Pere Eternel a établi son Fils dans son Sacerdoce, de la maniére du Monde la plus solennelle, puisque ç'a été avec serment, *L'Eternel a juré*, dit David au passage sus-allegué, *& ne s'en repentira point, Tu es Sacrificateur éternellement.* C'est la remarque que fait Saint Paul Heb. 7. *Ce n'a point*, dit-il, *été sans serment, car ceux-là*, savoir les Sacrificateurs Lévitiques, *ont été faits Sacrificateurs sans serment, mais celui-cy avec serment, par* celui qui lui a dit, *l'Eternel a juré & ne s'en repentira point, tu es Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisédec.* Or ce serment reléve le prix du Sacerdoce de Jesus-Christ en deux maniérés; l'une parce qu'il en fait voir l'importance, car Dieu ne jure point par soy-même pour de petites choses; & l'autre, que le serment rend ce Sacerdoce irrévocable. *L'Eternel a juré & ne s'en repentira point*, c'est-à-dire, ce sacerdoce qu'il établit ne sera jamais cassé ou annullé. En quoy il faut remarquer l'opposition que Saint Paul a remarqué lui-même entre le Sacerdoce d'Aaron, & celui de Jesus-Christ. Car celui d'Aaron n'a pas été honoré du serment de Dieu, & ce défaut qu'il a eû, fait voir deux choses contraires à celles que nous avons remarquées, savoir qu'il n'étoit pas destiné pour former une véritable communion des hommes avec Dieu, ni pour faire une abolition réelle des péchez, *mais pour purifier seulement les hommes quant à la chair*, comme parle l'Apôtre. De plus cela fait voir que Dieu l'avoit établi avec intention de le casser & revoquer quand il en seroit tems, au lieu que celui de Jesus-Christ d'un côté, est destiné pour faire une réelle & véritable abolition des péchez des hommes, & leur donner une véritable communion avec Dieu, & de l'au-

l'autre, pour durer éternellement, comme nous l'allons voir.

Le troisiéme caractére du Sacerdoce de Jesus-Christ, est une suite de ce second que nous venons de marquer, & il consiste en ce qu'il est éternel, *Tu es Sacrificateur éternellement*. C'est-ce que le même Apôtre considére Heb. 7. *Celui-cy*, dit-il, *parce qu'il demeure éternellement a une Sacrificature perpétuelle*. Au reste cette éternité du Sacerdoce de Jesus-Christ, doit être considérée, non en ses actes, lesquels comme ils ont eû commencement doivent aussi prendre fin, il ne s'est offert soy-même qu'une seule fois, savoir, lors qu'il mourut à Jerusalem. Il a commencé d'interceder pour son Eglise quand il est monté au Ciel, & l'acte de son intercession finira quand son Oeconomie finira, savoir, aprés le dernier jugement; puis qu'il n'intercedera plus pour nous lors que Dieu sera tout en tous, & que nous serons recüeillis dans la félicité. Mais cette éternité se doit considérer en trois choses. La premiére, en ce que ce Sacerdoce ne sera jamais cassé & révoqué pour faire place à un autre. Il cessera à l'égard de ses actes, comme je viens de le dire, mais ce sera non une cessation de révocation, mais une cessation de perfection; de la même maniére que le régne de Jesus-Christ est un régne éternel, non qu'il en fasse éternellement les fonctions, puisque un jour tous ses ennemis doivent être mis sous ses pieds, mais parce que ce régne ne sera jamais détruit, & qu'il n'y aura point de puissance au Monde qui en ébranle les fondemens. La seconde chose en quoy l'on doit considérer l'éternité de ce Sacerdoce, est que cette dignité demeurera toûjours en la Personne de Jesus-Christ, parce qu'elle est éternelle. Il n'a point eu de

de prédeceſſeur en ſa charge, & il n'aura point auſſi de Succeſſeurs. Enfin elle doit ſe conſidérer en ce que ſon efficace & ſa vertu s'étend depuis un bout de l'éternité juſqu'à l'autre ſi j'oſe parler ainſi. Car c'eſt par la vertu du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, que Dieu a fait les Décrets éternels de la juſtification & du ſalut de ſes fidelles. C'eſt par la même vertu que les Anciens Patriarches & les autres juſtes qui ont vécû avant la Loy & ſous la Loy ont été ſauvez; C'eſt par cette même vertu que nous le ſommes encore, & par elle-même l'Egliſe ſera éternellement bienheureuſe dans le Ciel. Or en ces trois choſes il y a une oppoſition formelle entre le Sacerdoce de nôtre Redempteur & le Sacerdoce Légal; car le Sacerdoce Légal a pris fin, non par voye de perfection & de conſommation, mais par voye de deſtruction & de caſſation. *La Loy*, dit Saint Paul, *n'a rien amené à perfection*. D'ailleurs, pendant même que ce Sacerdoce a duré il n'a pas duré en une même Perſonne, comme les Sacrificateurs étoient mortels, lors qu'ils venoient à mourir on en ſubſtituoit d'autres en leur place. Et quant à ſon efficace, elle a été d'une tres-petite étenduë à l'égard de la durée; Car comme il n'étoit deſtiné que pour expier les péchez typiques qui n'étoient péchez que par la force d'un droit poſitif, ſon efficace n'a duré qu'autant que ce droit poſitif a duré. Or ce droit poſitif qui n'étoit autre choſe que la Loy Cérémonielle n'a duré que depuis Moyſe juſqu'à Jeſus-Chriſt. C'eſt pourquoy bien-tôt aprés l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt au Ciel, la Providence voulut détruire le Temple de Jeruſalem juſqu'aux fondemens, & abolit entiérement le Sacerdoce Lévitique, parce que la raiſon pour laquelle il étoit établi avoit entiérement pris fin.

IV.

IV. On peut aussi remarquer la dignité ou l'excellence du Sacerdoce de Jesus-Christ, en ce qu'il est établi pour fonder une Alliance nouvelle & éternelle, de sorte que tous les avantages de cette Alliance nouvelle, soit qu'on la considére en elle-même absolument, soit qu'on la regarde par comparaison avec l'Alliance Ancienne, ou avec celle de la Nature, tous ces avantages dis-je, relevent le prix & la gloire du Sacerdoce de Jesus-Christ, comme la grandeur des effets relevent la dignité de la cause qui les produit, ou comme la magnificence d'un Palais superbe, releve la gloire des fondemens sur lesquels il est bâti. C'est le raisonnement de Saint Paul Heb. 8. *Nôtre Souverain Sacrificateur*, dit-il, *a obtenu un ministére d'autant plus excellent qu'il est Médiateur d'un plus excellent Testament, établi sous meilleures promesses.* Au reste il n'est pas nécessaire de marquer icy tous les avantages de l'Alliance Nouvelle. Il n'y a personne tant soit peu versé dans la connoissance de la Theologie qui ne les puisse facilement remarquer de lui-même. C'est une Alliance qui établit une réelle & véritable communion de l'homme avec Dieu. C'est une Alliance spirituelle & celeste, une Alliance qui de la part de Dieu nous communique des biens solides & éternels, une Alliance qui sanctifie l'homme d'une véritable sainteté, une Alliance immuable non seulement de la part de Dieu qui demeure toûjours fidelle en ses promesses, mais aussi de nôtre part, parce qu'il s'est lui-même chargé de nous donner une fidélité inviolable; une Alliance enfin qui est infiniment relevée au dessus de celle que Dieu fit avec le premier homme dans l'état d'innocence, & au dessus de celle qu'il traita avec les Israëlites par le moyen de Moyse.

V.

V. Cette dignité paroît aussi par la grandeur de la Personne qui la soûtient, qui est le Fils de Dieu, car lui seul à l'exclusion de toutes les créatures quelles qu'elles soient a pû être nôtre Souvérain Sacrificateur. C'est-ce que Saint Paul remarque Heb. 13. *Ce Fils*, dit-il, *étant la resplendeur de la gloire, & la marque engravée de la Personne du Pere, soûtenant toutes choses par sa Parole puissante, a fait par soy-méme la purgation de nos péchez*, & Chap. 3. *Considérez*, dit-il, *l'Apôtre & Souvérain Sacrificateur de nôtre profession, savoir, Jesus-Christ qui est reputé digne d'une plus grande gloire que Moyse, entant que celui qui a édifié la maison est en plus grande dignité que la maison méme*. Montrant par ces Paroles que le Sacerdoce Evangélique ne pouvoit être communiqué qu'à celui qui est le Créateur de l'Eglise. A quoy il ajoûte incontinent aprés pour une plus grande explication, que *quant à Moyse il a été établi sur la Maison de Dieu comme serviteur*; mais que *Iesus-Christ y a été établi comme Fils*, pour nous montrer que la dignité du Sacerdoce, & celle du Fils éternel étoient deux choses inséparables en ce sens, que nul autre ne pourroit être Sacrificateur que le Fils de Dieu.

VI. On peut encore remarquer cette dignité en ce que Jesus-Christ comme Sacrificateur est le Chef souverain des hommes, qui les représente, & par maniere de dire les contient tous en sa Personne, afin d'agir en leur nom & en leur place envers Dieu son Pere, & faire à cet egard tous les actes qu'elle demandoit de nous, pour nous donner sa paix & sa communion. Mais, direz-vous, si cela est, comme en effet Saint Paul l'a ainsi remarqué, Heb. 5. *Tout Souverain Sacrificateur*, dit-il, *se prénant d'entre les hommes est établi*

pour

pour les hommes aux choses qui se font envers Dieu; il s'ensuit que cette dignité non seulement est finie, & si vous voulez plûtôt une indignité qu'une dignité. Elle est finie, parce que le Chef des hommes ne peut tout au plus que rassembler en sa Personne, ou en sa Charge, toute la Majesté & la dignité qui est dans les hommes qu'il représente: comme un Roy rassemble en sa Personne, toute la dignité & la Majesté de son Peuple. Or combien petite est la dignité des hommes quand même elle seroit recüeillie tout entiére en une seule Personne. Mais outre cela il semble qu'au lieu de dire que c'est une dignité, il faudroit plûtôt reconnoître que c'est un opprobre; car être Chef des hommes justes & innocens, c'est quelque chose; mais être Chef des hommes pécheurs, qu'est-ce? si ce n'est recüeillir en un homme l'indignité des pécheurs? Je répons, que la dignité du Sacerdoce de Jesus-Christ ne se prend pas de ce qu'il est le Chef des hommes, moins de ce qu'il est le Chef des hommes pécheurs; mais elle se prend de ce qu'il est établi pour faire envers Dieu tous les actes que Dieu exige des hommes pécheurs, afin de leur pouvoir donner sa paix & sa communion. Or non seulement c'est une dignité, mais une dignité infinie, Pourquoy? Parce que nul simple homme, nulle simple créature n'est capable de faire ces actes. Ce sont des actes de Médiateur, que Dieu à la verité demandoit des hommes, mais que tous les hommes ne pouvoient donner. Que Jesus-Christ donc ait été établi Chef de ces hommes infirmes & misérables pour faire leur reconciliation avec Dieu, c'est la plus haute de toutes les dignitez, non que la dignité soit prise de ce que les hommes communiquent au Médiateur; Car à cet égard ils ne luy communiquent qu'op-

qu'opprobre, & que misére. Mais elle est prise de ce qu'il fait pour eux, ce qu'ils ne sauroient faire eux-mêmes. Ils sont morts, & il va leur ouvrir les sources de la vie; Ils sont ennemis, & il va les reconcilier; ils sont chassez du Paradis de Dieu, & il va leur en redonner l'entrée. Et c'est pourquoy Saint Paul au passage déja allégué ne se contente pas de dire que, *tout Souverain Sacrificateur est pris d'entre les hommes, & établi pour eux*, mais il ajoûte *que c'est pour offrir dons & sacrifices pour les péchez*.

Mais direz-vous encore, si Iésus-Christ en qualité de Sacrificateur est le Chef des hommes, pourquoy est-ce que Dieu l'a établi dans cette Charge, car il semble que naturellement il n'y a que les hommes qui puissent s'établir un Chef qui les représente? Je répons, que puisque le Sacrificateur doit faire les actes de son Sacerdoce, non seulement pour les hommes, mais aussi envers Dieu, son établissement en cette Charge, doit nécessairement dépendre de Dieu. Car y ayant ici deux parties, savoir celle pour qui le Sacrificateur agit, & celle envers qui il agit; cette derniére, qui est Dieu, étant infiniment élévée au dessus de l'autre, l'honneur & le droit de l'établissement lui doit apappartenir. Ce n'est pas qu'en suite afin que Jesus-Christ puisse être actuellement le Sacrificateur des hommes, c'est-à-dire les représenter, tenir leur place, & agir en leur nom, il ne soit necessaire que l'approbation des hommes y intervienne. A cause dequoy nôtre foy est necessaire, afin de nous donner la communion de Jesus-Christ.

Enfin la dignité du Sacerdoce de Jesus-Christ se reléve par l'union des trois Charges ensemble. Car comme je l'ay remarqué ailleurs, ces trois Charges de Prophéte, de Sacrificateur & de Roy jointes

jointes ensemble, relévent le prix l'une de l'autre; c'est pourquoy le Sacerdoce & la Royauté sont traitées ensemble, Ps. 110. & S. Paul ne manque pas d'en faire une remarque, Heb. 7. quand il traite le Type de Melchisedec.

Le troisiéme Point que nous nous sommes proposez de traiter dans cet article, regarde les Types que la Sagesse Divine avoit établis avant la Loy & sous la Loy, du Sacerdoce de Jesus-Christ I. donc on peut regarder en cette qualité tous les Chefs des familles qui avant l'établissement de la Loy avoient le droit du Sacerdoce dans leurs maisons. Ainsi en cette qualité, Noé, Abraham, Loth & plusieurs autres, ont été les figures de Jesus-Christ. C'étoit autre-fois le privilége des aînez dans les familles, d'étre les chefs de la Religion, & d'en faire les actes publics au nom de tous, ce qui les faisoit Sacrificateurs & Prophétes entre leurs freres. Je dis Prophétes, non qu'ils eussent des révélations particuliéres, mais parce que la dispensation de la Parole & de l'exhortation publique leur appartenoit. Ils avoyent aussi deux autres priviléges; car ils avoient en main le gouvernement, & la direction des affaires de la famille, & outre cela ils avoient une double portion dans l'héritage du Pere. Cela répréséntoit ces quatre admirables avantages que l'on découvre en la Personne de Iesus-Christ. Car il est nôtre Prophéte & nôtre Sacrificateur, le Chef de la Religion, qui en fait les actes, soit de la part de Dieu envers les hommes, soit de la part des hommes envers Dieu. Il est aussi nôtre Roy & nôtre Souverain Seigneur. Et enfin dans les graces Divines, il a reçû la double portion, puisque comme il est dit dans Saint Iean, *nous puisons tous de sa plénitude grace sur grace* C'est donc,

 pour

pour le dire en passant, la raison pour laquelle Saint Paul l'appelle dans son Ep. aux Col. *le premier né de toute créature.*

Mais entre tous les Types du Sacerdoce de Jesus-Christ, les plus illustres sont le Sacerdoce Lévitique, comme c'étoit un Sacerdoce qui étoit établi pour fonder, & pour entretenir l'Alliance Légale, & pour expier les péchez typiques, comme nous l'avons déja remarqué, & que d'ailleurs il représentoit le Sacerdoce de Jesus-Christ. On peut le considérer sous ces deux égards, & dans le premier il faut le mettre en opposition avec celui de Jesus-Christ pour en marquer les différences. Et dans le second on en fait simplement comparaison avec celui de Jesus-Christ pour en remarquer les conformitez. En effet la sagesse Divine a voulu pour empécher que les hommes ne s'arrétassent au Sacerdoce Lévitique, comme c'est leur coûtume de s'amuser aux signes sans s'élever aux choses signifiées, elle a dis-je voulu faire deux choses; l'une est de laisser un grand nombre d'imperfections dans ce Sacerdoce Lévitique, afin que les consciences fussent comme averties & sollicitées qu'il falloit en rechercher un autre pour y trouver une solide consolation. L'autre est qu'elle a marqué dans les Livres mêmes de Moyse une autre espéce de Sacerdoce, savoir celui de Melchisédec, beaucoup plus excellent que celuy d'Aaron. Tout cela pour nous conduire droit au Sacerdoce de Jesus-Christ, lequel pour cette raison est marqué dans l'Oracle du Ps. 110. comme non de l'ordre d'Aaron, mais de celuy de Melchisédec. C'est ce que Saint Paul traite fort exactement dans son Epitre aux Hebreux.

En général les conséquences qu'on peut tirer de cette dispensation de la sagesse Divine, se reduisent

duisent à peu-prés à celle-ci. I. Que les Juifs n'avoient pas raison d'établir leur confiance en la force du Sacerdoce d'Aaron, puisque d'un côté l'Ecriture en propose un autre beaucoup plus excellent, & que d'autre part à considérer celuy d'Aaron en luy-même, on y remarque beaucoup d'imperfections. Car le Sacerdoce qui doit fonder l'espérance des hommes, & auquel les consciences doivent avoir leur recours pour y trouver la tranquillité qu'ils cherchent, doit être parfait, & plus excellent que tout autre. Dieu donc ayant laissé des imperfections palpables dans celuy d'Aaron, & en ayant proposé un autre, qui, sans contestation est plus excellent, c'est une marque évidente qu'il n'a pas voulu que les hommes s'arrétassent précisément à celuy d'Aaron, ni qu'ils cherchassent en lui leur salut. II. Puisque l'Alliance Légale doit être nécessairement d'une même condition que le Sacerdoce sur lequel elle est fondée, la même conclusion qu'on tire contre le Sacerdoce d'Aaron, se tire aussi par une suite inévitable contre l. Alliance Légale. Et par conséquent puisque le Sacerdoce d'Aaron n'est pas celuy auquel les consciences doivent s'arréter, & que Dieu ne l'a pas établi pour justifier les hommes & leur donner sa communion; l'Alliance Légale de même, n'est pas celle où les hommes doivent s'amuser, ni en laquelle il faille que l'esprit & la conscience acquiescent. III. Que puisque le Messie est appellé, *Sacrificateur selon l'ordre de Melchisédec*, & non selon l'ordre d'Aaron, il faut nécessairement qu'il ait changé le Sacerdoce Lévitique en un autre; & par conséquent qu'il ait changé l'Alliance ancienne en une Alliance nouvelle; car lors qu'il se fait changement de Sacerdoce, il faut qu'il se face changement d'Alliance. IV. Que les principes

ſur leſquels ces raiſonnemens ſont établis étant clairement contenus dans les Livres même de Moyſe, il faut néceſſairement dire que Moyſe luy-même nous renvoye à Jeſus-Chriſt, & à ſon Evangile, d'où il s'enſuit que cette opiniâtreté que les Juifs ont à vouloir s'en tenir à la Loy depuis la manifeſtation de Jeſus-Chriſt & de ſon Evangile, eſt une évidente contradiction à Moïſe même & à ſa Loy, & que ce Moyſe & ſa Loy dont ils s'imaginent de ſoûtenir les intérêts, seront ceux qui les condamneront. V. Que c'eſt à tort que les Juifs ſe ſcandaliſent d'un changement de Religion que Jeſus-Chriſt a fait, en aboliſſant le Culte ancien pour en établir un nouveau, puiſque cela même avoit été clairement marqué dans l'ancienne révélation. VI. Que les imperfections du Sacerdoce Légal ſe trouvant heureuſement reparées dans celui de Ieſus-Chriſt, & le Sacerdoce de Ieſus-Chriſt étant préciſement tel que celui de Melchiſédec, il faut néceſſairement que Ieſus-Chriſt ſoit le Meſſie, puiſque d'un côté il n'y a que le Meſſie qui puiſſe remplir les défauts du Sacerdoce Lévitique, & que de l'autre, il eſt porté par l'ancien Oracle de David, que le Meſſie devoit avoir un Sacerdoce ſemblable à celuy de Melchiſédec.

Mais pour deſcendre dans le particulier & reduire toute cette matiére à de certains chefs, il me ſemble qu'il faut faire trois choſes. La premiére eſt de voir les conformitez qui ſont entre le Sacerdoce d'Aaron & celuy de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, entre la figure & la choſe figurée, le type & la réalité. La ſeconde, de conſidérer comment Jeſus-Chriſt eſt Sacrificateur ſelon l'ordre de Melchiſédec. Et la troiſiéme, de voir les avantages & les perfections du Sacerdoce de Jeſus-

Jesus-Christ au dessus de celui d'Aaron.

Le Sacerdoce d'Aaron a été donc un Type de celui de Jesus-Christ. I. En ce qu'il expioit, à sa maniére, les péchez, & déchargeoit les hommes qui les avoient commis de la peine qu'ils avoient méritée ; de même que le Sacerdoce de Jesus-Christ. II. Le Sacerdoce d'Aaron donnoit, à sa maniére, aux hommes une certaine communion avec Dieu, & leur attiroit en quelque sorte sa paix & sa bénédiction. C'est-ce que fait aussi celui de J. C. III. Celui d'Aaron fondoit & soûtenoit tout un corps d'Alliance & de Religion, car tout le service Divin sous la Loy, tout ce que Dieu recevoit de culte de la part des hommes, tout ce qu'il leur accordoit de promesses & de biens, étoit établi sur le Sacerdoce d'Aaron. Il en est de même du Sacerdoce de Jesus-Christ. IV. Hors du Sacerdoce d'Aaron il n'y avoit point de communion avec Dieu. Je parle de cette communion qu'il avoit promise à Abraham & à sa Postérité. Il n'y en a point aussi absolument parlant hors du Sacerdoce de Jesus-Christ. V. Aaron avoit été établi de Dieu dans cette charge, & pour cela il avoit été oint & consacré. Jesus-Christ de même. VI. Le Sacerdoce Ancien avoit eû ses actes qui consistoient en l'oblation des Sacrifices, en l'entrée dans les lieux saints, pour y faire aspersion du sang de la victime sur l'Arche, & en la bénédiction que le Sacrificateur faisoit du Peuple. Toutes ces choses se trouvent dans le Sacerdoce de Jesus-Christ. Je ne doute pas qu'on ne trouve quantité d'autres conformitez, si on veut descendre dans le menu, mais outre que celles-là sont les plus considérables, il faut aussi bien se donner de garde d'abuser de ce parallele, en descendant trop bas, comme ont fait les Anciens, & particuliérement Origene

& quelques Peres qui l'ont suivi, lesquels ont trouvé des sens mystiques aux pots, aux pêles, aux chauderons, & aux cuiliers du Tabernacle Ancien, & à tous les differens vestemens des Sacrificateurs, ce qui est quelques-fois fort ridicule. Ie voudrois donc qu'on observât trois régles sur ce sujet. L'une que quand on traite ces conformitez, *ex professo*, l'on s'en tinst aux idées générales. L'autre que quand on décendroit dans le menu, ce ne fût que pour en faire un ornement du discours en passant, sans en faire une grande considération, & sans s'y arrêter beaucoup. La troisiéme, que même on prît garde de ne dire rien de trop bas, ni de trop éloigné, qui pût faire une mauvaise impression sur l'esprit des Auditeurs. La Theologie Typique a été autres-fois fort en régne dans l'Eglise. Mais à présent on s'en est un peu deffait avec beaucoup de raison, & à la reserve des Types qui sont ou traitez ou indiquez dans l'Ecriture, ou qui sont d'une grande évidence, & fort conformes à la raison Theologique, on ne se donne plus les libertez qu'on se donnoit anciennement.

Iesus-Christ est Sacrificateur selon l'ordre de Melchisedec, ce sont les Paroles de l'Ecriture qu'il faut entendre en ce sens, savoir, qu'il y a un beaucoup plus parfait rapport entre le Sacerdoce de Melchisedec, & celui de Jesus-Christ, qu'il n'y en a entre ce dernier & celui d'Aaron: ou si vous voulez que Jesus-Christ est Sacrificateur d'une maniére beaucoup plus excellente que ne l'étoit Aaron, & que pour cet effet son principal Type a été Melchisedec, qui a eû un Sacerdoce incomparablement plus auguste que celui d'Aaron. Au reste voicy à peu-prez ce qu'il y a eû de plus remarquable dans le Sacerdoce de Melchisedec.

I.

I. L'Ecriture l'appelle, *Melchisedec*, c'est-à-dire, Roy de Justice, & il ne faut pas douter que ce nom ne lui eût été donné par la Providence Divine, & qu'il ne répondit même à une grande debonnaireté, & à une grande équité qui étoient en sa Personne. Or qui ne sait que Jesus-Christ est véritablement ce Roy de Justice, soit parce qu'il est lui-même personnellement le Saint & le Juste, soit parce qu'il *a ramené la Justice des siécles*, comme parle l'Ecriture Dan. 9. c'est-à-dire, qu'il a établi la véritable voye d'une justification éternelle; soit parce que son gouvernement & toute son Oeconomie n'est qu'une perpétuelle équité & débonnaireté à nôtre égard; soit enfin que tout son Empire n'est autre chose que Justice, puis qu'il communique la Sainteté & la pieté à ses sujets. II. L'Ecriture l'appelle, *Roy de Salem*, c'est-à-dire, Roy de paix. En quoy il a été une belle figure de Jesus-Christ qui est le véritable Roy de paix, qui a fait la paix de créatures avec Dieu, la paix des Anges avec les hommes, la paix des Juifs avec les Gentils, la paix de l'homme avec sa propre conscience, qui a pacifié & calmé l'impétuosité des passions, qui a desarmé & détruit les funestes auteurs de nos troubles & de nos desordres, savoir, Satan & le péché, qui a fait une admirable paix entre cette vie terrestre dont nous joüissons icy bas, & les suites de cette vie. Car auparavant les suites de cette vie, & cette vie étoient opposées, comme un bien & un mal, comme une vie & une mort éternelle, comme la lumiére du jour & les ténébres extérieures, au lieu que maintenant elles ont ensemble un parfait rapport, comme un commencement de bien & une perfection, comme une grace & une gloire, comme un combat & un triomphe.

III. L'Ecriture nous répréſente Melchiſedec, *ſans Pere, ſans Mere, & ſans généalogie*, non qu'il faille s'imaginer qu'en effet il n'ayt eu ni Pere ni Mere, ni prédeceſſeurs, ni ſucceſſeurs. Mais parce qu'elle a voulu par ſon ſilence nous donner en lui autant qu'il ſe pouvoit un type de Jeſus-Chriſt en ce qu'il n'a ni prédeceſſeurs, ni ſucceſſeurs en la charge de Sacrificateur. Car comme autres-fois le Sacerdoce ſe communiquoit des Peres aux enfans, ſi l'Ecriture eût marqué le Pere & la Mere de Melchiſedec, ſi elle eût marqué ſes enfans, ce Type n'eût pas été propre pour repréſenter l'excellence du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, qui conſiſte particuliérement en ce point de n'avoir ni prédeceſſeurs, ni ſucceſſeurs. Ne pouvant donc pas ſans violer les Loix de la nature, donner un Type qui en effet & réellement n'eût ni Pere, ni Mere, ni enfans, ni prédeceſſeurs, ni ſucceſſeurs, elle a voulu nous le donner tel dans ſon ſilence, en mettant en avant Melchiſedec, ſans parler en aucune maniére, ni de ſes prédeceſſeurs, ni de ſes ſucceſſeurs, afin que ſous le myſtére de ce ſilence, elle exprimât en quelque ſorte la qualité de la Sacrificature de Jeſus-Chriſt. IV. Melchiſedec par la même raiſon du ſilence de l'Ecriture, doit être conſidéré, *ſans commencement de jours, & ſans fin de vie*, non qu'en effet en ſa Perſonne il ayt été tel, mais parce que dans l'égard de Type, ſa naiſſance & ſa mort ſont couvertes du voile du ſilence myſtérieux de l'Ecriture, pour repréſenter l'éternité de nôtre Souverain Sacrificateur; car n'y ayant aucune créature qui en effet ſoit éternelle, il n'y en a par conſéquent aucune qui par une véritable éternité, puiſſe exprimer l'éternité de Jeſus-Chriſt. Il a donc fallu faire de Melchiſedec une éternité figurative, en ombre & en peinture

pour

pour designer la réelle qui est en Jesus-Christ, & cette éternité figurative ne se pouvoit mieux faire que par le silence de l'Ecriture, qui nous a caché la naissance & la mort de Melchisedec. V. Melchisedec s'étant rencontré avec Abraham le bénit, d'où l'on peut tirer deux conséquences, l'une qu'Abraham lui-même n'étoit pas la source de la bénédiction, bien que Dieu lui eût dit, *En ta semence seront bénites toutes les Nations de la Terre.* Car celui qui reçoit la bénédiction d'une autre personne qui n'étoit pas de sa famille, ne peut pas se glorifier que Dieu ayt renfermé toute sa bénédiction en sa personne & en sa maison. L'autre conséquence est que non seulement Abraham a été moindre que Melchisedec, puisque celui qui benit d'une bénédiction de charge, telle qu'est celle dont il s'agit icy est plus grand que celui qui est béni, mais aussi que le Sacerdoce de Levi qui étoit déja en la personne d'Abraham, étoit beaucoup inférieur à celui de Melchisedec, puisque ces deux Sacrificateurs ou si vous voulez ces deux Sacerdoces s'étant rencontrez, Melchisedec a béni Abraham. Or en cela l'Ecriture a voulu d'un côté nous représenter l'imperfection du Sacerdoce Legal qui ne donne pas la vraye bénédiction, mais qui au contraire la doit recevoir, & de l'autre, la perfection du Sacerdoce de Jesus-Christ. Car c'est Jesus-Christ représenté par le Type de Melchisedec, qui en bénissant Abraham, s'est infiniment élevé au dessus du Sacerdoce Légal, & a montré par cela-même que tout ce qu'il y a de bénédictions dans ce Sacerdoce Mosaïque, vient de la communication que lui en fait celui de Jesus-Christ. Abraham ayant reçu la bénédiction de Melchisedec, lui paya la disme de tout ce qu'il avoit, en quoy la Sagesse Divine a voulu que la

Loy,

Loy, laquelle il faut entendre en la personne d'Abraham, fit hommage à l'Evangile, comme une Alliance servile,& un Sacerdoce œconomique, à la véritable & réelle Alliance, & au véritable & réel Sacerdoce. Ce sont là tous les privileges de la Sacrificature de Melchisedec, & tous les rapports qu'il faut remarquer entre lui & J. C. nôtre Souverain Sacrificateur, de la maniére que S. Paul les a lui-même remarquez dans l'Epître aux Hebreux. Ceux de l'Eglise Romaine veulent aller plus avant, & dire que comme Melchisedec offrit du pain & du vin, Jesus-Christ de méme offre en la Messe son corps & son sang sous les apparences du pain & du vin. Vous pouvez voir sur ce sujet Theses Salmur. *De Sacerdotio Melchisedecico*, & M. de la Place, *du Sacrifice de la Messe*, Tom. I. Je diray seulement en peu de mots. I. Qu'il n'est pas constant que Melchisedec ayt offert à Dieu uu Sacrifice de pain & de vin, puisque le Texte de l'Ecriture porte seulement qu'il apporta ou qu'il produisit du pain & du vin, savoir pour donner à manger à Abraham & à ses Soldats qui revenoient de la deffaite de quelques Roys. Et ce qui est ajoûté dans le Texte de la Genese qu'il étoit *Sacrificateur du Dieu fort & vivant*, doit être traduit, non comme fait la Vulgate, *Car il étoit Sacrificateur, &c.* Comme si Moyse eût voulu donner la raison pourquoi il offrit du pain & du vin, mais de cette maniére. *Or il étoit Sacrificateur du Dieu Fort Souverain.* Pour donner la raison de ce qui est ajoûté immédiatement aprés, *qu'il bénit Abraham*, savoir, parce que sa bénédiction fut Sacerdotale. II. Quand même on accorderoit que Melchisedec a offert à Dieu du pain & du vin, cela ne conclurroit rien pour les Adversaires, puisque selon eux Jesus-Christ n'offre pas du pain & du vin en la Messe,
mais

mais ſon corps & ſon ſang; Il eſt donc bien plus raiſonnable, ſi l'on veut rapporter ce Type à l'Euchariſtie, de dire, que comme Melchiſedec offrit à Abraham & à ſes Soldats du pain & du vin pour leur nourriture. Jeſus-Chriſt auſſi nous offre dans le Sacrement ſon corps & ſon ſang qui ſont le vray pain & le vray vin de nos ames, pour nôtre nourriture ſpirituelle. Pour éclaircir & confirmer cette vérité, il faut remarquer que quand même il ſeroit vray, comme les Adverſaires le veulent, que l'Euchariſtie eût deux égards, l'un de Sacrifice, & l'autre de Sacrement, ſi eſt-ce pourtant que Jeſus-Chriſt n'y ſeroit en la qualité de pain & de vin que dans l'égard du Sacrement, & non dans celui de Sacrifice. Car dans l'égard de Sacrifice ſon corps & ſon ſang ſont offerts à Dieu. Or on ne peut dire raiſonnablement qu'il ſoit le pain & le vin de Dieu. Cela ſe peut dire ſeulement de l'égard du Sacrement, car à ce dernier égard ſon corps & ſon ſang ſont offerts aux fidelles, & ils ſont le vray pain & le vray vin de leurs ames. D'où il s'enſuit que quand même Melchiſedec eût offert à Dieu du pain & du vin, on ne peut point rapporter cette image au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, entant qu'ils ſont offerts à Dieu. Car entant qu'ils ſont offerts à Dieu, ils ne ſont pas ſon pain & ſon vin. Ils ne deviennent même nôtre pain & nôtre vin qu'aprés avoir été offerts à Dieu, & c'eſt par l'acte du Sacrifice qu'ils prennent cette qualité pour nous. Quand donc Melchiſedec auroit fait deux choſes, l'une d'offrir à Dieu du pain & du vin, & l'autre d'offrir enſuite ce pain & ce vin à Abraham & à ſes Soldats, il faudroit regarder cette premiére comme inutile dans la raiſon du Type, & s'attacher uniquement à la ſecónde, parce que comme j'ay dit,

le corps & le ſang de Ieſus-Chriſt ne ſont pain & vin que pour nous, & non pour Dieu. Ils le ſont, non entant qu'ils ſont ſacrifiez à Dieu, mais entant qu'ils nous ſont préſentez pour la nourriture de nos ames, & ils ne peuvent être exprimez par cette image qu'aprés l'action du Sacrifice. III. Si un des principaux rapports du Type de Melchiſedec conſiſte, comme le prétendent les Adverſaires, en ce que comme il a offert à Dieu du pain & du vin, Ieſus-Chriſt de même offre à ſon Pere ſon corps & ſon ſang ſous l'apparence du pain & du vin, Saint Paul n'eût ſans doute pas manqué de traiter ce rapport & de l'inſérer au moins parmi les autres qu'il a remarquez. Cependant il ne le fait pas, & ſon ſilence nous fait facilement comprendre qu'il n'a point eû dans la penſée le Sacrifice de la Meſſe. Au contraire, ſi vous y prenez bien garde, vous trouvérez qu'il ne rapporte le Sacerdoce de Melchiſedec à Ieſus-Chriſt, que préciſément à l'égard des fonctions que Ieſus-Chriſt fait de ſon Sacerdoce dans le Ciel, & non à l'égard de celles qu'il a fait ſur la Terre. Liſez dans cette veuë ce qu'il en écrit en ſon Epitre aux Heb. & vous verrez clairement cette vérité. Car en effet la partie de ſon Sacerdoce qui a conſiſté en ſon aneantiſſement a été repréſentée dans le Type d'Aaron, & non dans celui de Melchiſedec, ce dernier Type regardant uniquement l'autre partie qui a conſiſté en l'exaltation. IV. Si l'on ſuit l'opinion des Adverſaires, on va directement contre l'intention de Saint Paul. Son intention eſt de faire voir que l'ordre de Melchiſedec eſt plus excellent que celui d'Aaron. Or y ayant ſelon les Adverſaires deux Sacrifices du corps & du ſang de Ieſus-Chriſt, l'un en la Croix, & l'autre en la Meſſe, & celui de la Croix

ayant été selon l'ordre d'Aaron, au lieu qu'il n'y a que celuy de la Messe qui soit selon l'ordre de Melchisédec, il s'ensuit évidemment que celuy d'Aaron est plus excellent que celuy de Melchisédec; parce que le Sacrifice de la Croix, qui est selon l'ordre d'Aaron, est par la propre confession des Adversaires beaucoup plus excellent que celuy de la Messe. C'est donc une pure réverie de s'imaginer que l'ordre de Melchisédec consiste à offrir à Dieu le Corps & le Sang de Jesus-Christ sous les apparences du pain & du vin.

Passons maintenant à la considération des avantages que le Sacerdoce de Jesus-Christ a par dessus celuy d'Aaron. Et quoy qne nous en ayons déja marqué plusieurs, ne laissons pourtant pas de les rappporter encore ici en abbregé. I. Le Sacerdoce d'Aaron avoit été établi sans serment, celuy de Jesus-Christ l'a été avec serment, II. Celuy d'Aaron soûtenoit l'Ancienne Alliance, c'est-à-dire une Alliance temporelle, terrestre & charnelle; Celuy de Jesus-Christ a fondé une Alliance meilleure, l'Alliance nouvelle établie sous de meilleures promesses. III. Celuy d'Aaron n'avoit été établi que pour un tems, & Dieu s'étoit engagé à le casser & à le revoquer, pour luy en substituer un autre. Mais celuy de Jesus-Christ est éternel. IV. Celuy d'Aaron n'expioit que des péchez typiques, c'est-à-dire, des péchez qui de leur nature n'étoient pas péchez, & qui ne l'étoient que par la volonté de Dieu, & par la force de son droit positif; Celuy de Jesus-Christ expie les péchez réels. V. Par la force du Sacerdoce d'Aaron les hommes n'avoient avec Dieu qu'une communion figurative & non-réelle, qui consistoit en ce que Dieu étoit leur Dieu temporel, qu'il leur donnoit des bénédictions terrestres,

&

& qu'il recevoit d'eux un service cérémoniel & extérieur. Par celuy de Jesus-Christ nous avons une communion réelle & parfaite avec Dieu, par laquelle il nous communique son Ciel & son salut, sa grace & sa gloire, & reçoit de nous un vrai service en esprit & en vérité. VI. Le Sacerdoce d'Aaron étoit communiqué à un homme fini & mortel; celuy de Jesus-Christ est soûtenu par le Fils de Dieu même. VII. Dans le Sacerdoce d'Aaron le Sacrificateur & la victime étoient différens. Dans celuy de Jesus-Christ ce n'est qu'une seule & même Personne, car Iesus-Christ s'offre soy-même. VIII. Le Sacerdoce d'Aaron étoit communiqué à plusieurs personnes à la fois, car il y avoit plusieurs Sacrificateurs, encore qu'il n'y en eût qu'un seul souverain. Celuy de Iesus-Christ ne peut étre communiqué qu'à lui seul, parce qu'il est d'une dignité infinie; & que tous les actes en doivent étre d'un prix infini. IX. Bien qu'il n'y eût sous la Loy qu'un seul souverain Sacrificateur à la fois, il y en avoit pourtant plusieurs successivement, parce que la mort les empéchoit de durer. Iesus-Christ seul est nôtre Souverain Sacrificateur, sans prédécesseur ni successeur. X. Le Souverain Sacrificateur entroit seulement une fois tous les ans dans le Sanctuaire fait de main, & il en sortoit bien-tôt aprés. Jesus-Christ est entré une fois dans le Sanctuaire des Cieux, & il n'en sortira qu'au jour du dernier Jugement pour venir prendre son peuple qui l'attend, & l'introduire avec lui dans ce Sanctuaire. XI. Les Sacrifices anciens ne pouvoient pas même expier tous les péchez typiques, ni sanctifier les consciences pour toûjours, non pas même d'une sanctification typique & cérémonielle, pour laquelle ils étoient destinez; C'est pourquoy à cause de leur imper-

imperfection, ils étoient reïterez, & à mesure que l'on commettoit de nouveaux péchez, il falloit offrir à Dieu de nouveaux Sacrifices. Mais le Sacrifice de Jesus-Christ consacre & sanctifie les fidéles pour toûjours, & la vertu de son sang offert une fois en la Croix, nous sert de purgation, non seulement à l'égard de nos péchez passez, mais aussi à l'égard des présens, & de ceux que nous commettrons à l'avenir. A cause dequoy son Sacrifice ne peut étre reïteré. XII. Le Sacerdoce Lévitique a subsisté pendant que celuy de Iesus-Christ n'a pas été actuellement établi. Mais dès que ce dernier a été établi, il a fait évanouïr l'autre, parce que la figure ne sauroit subsister devant son original. XIII. Le Sacerdoce d'Aaron n'étoit joint, ni avec la Royauté, ni avec la Prophétie, & s'il y a eu quelques Sacrificateurs qui ayent été Prophétes, ç'a été un cas extraordinaire. Et pour les Sacrificateurs qui ont pris le Diadéme, comme il y en a quelques-uns qui l'ont fait aprés le retour de la captivité de Babylone, cela s'est fait contre les legitimes institutions de la Loy, par la néceſſité des tems, ou par la temerité ambitieuse de ces Sacrificateurs. Il en est autrement du Sacerdoce de Iesus-Christ lequel, comme nous l'avons déja vû souvent, est essentiellement joint avec les deux autres Charges.

Pour achever cet Article, il ne reste qu'à parler de l'unité du Sacerdoce de Iesus-Christ. Car quoy que nous en ayons déja dit quelque chose en passant, il est pourtant néceſſaire d'en traiter avec un peu plus d'étenduë.

I. Donc il faut supposer, comme une chose constante entre les Chrêtiens, qu'il n'y a, ni n'y peut avoir d'autre Sacerdoce réel & salutaire que celuy de l'Evangile, qui est le Sacerdoce de Iesus-Christ.

Christ. A cela se rapportent les Textes de l'Ecriture qui marquent qu'il n'y a point d'autre Mediateur que luy, ni d'autres voyes pour aller au Pere, ni d'autre moyen de salut. Le Sacerdoce Lévitique sur lequel on pourroit former ici quelque objection n'a été ni réel, ni salutaire, comme nous l'avons déja remarqué. Or il n'étoit pas possible que le sang des animaux, ni la dignité d'un Sacrificateur, qui étoit un homme pécheur comme les autres, pût véritablement sanctifier la conscience, & la nettoyer des œuvres mortes, comme parle l'Apôtre. Il faut donc regarder le Sacerdoce Evangélique comme seul capable de nous donner une communion salutaire avec Dieu.

II. Il faut supposer aussi comme une chose constante, que le Souverain Sacerdoce de l'Evangile réside uniquement en la Personne de Jesus-Christ sans qu'il ait eu de Prédécesseurs, ni qu'il doive avoir de successeurs en la qualité de Souverain Sacrificateur. Car quoy que ceux de l'Eglise Romaine attribuent aux Saints l'intercession qui est un acte du Sacerdoce, si est-ce qu'ils veulent que l'intercession des Saints soit dépendante de celle de Jesus-Christ, lequel ils reconnoissent seul pour le premier Intercesseur, qui donne la vertu aux autres. Et quoy qu'ils disent que les Prêtres sont Sacrificateurs à l'égard de la Messe qu'ils célébrent; si est-ce qu'ils croyent qu'en la Messe même Jesus-Christ est le premier, & le principal Sacrificateur, & que les autres ne sont que des Sacrificateurs subalternes, qui sont comme les Vicaires de Jesus-Christ, tenans sa place & agissans en son nom.

III. Il s'agit donc de savoir si le Sacerdoce de de Jesus-Christ reside tellement en sa Personne qu'il

qu'il

qu'il puisse pourtant y avoir des Sacrificateurs subalternes établis sous lui, de la même maniére qu'autres-fois sous la Loy il y avoit des Sacrificateurs subalternes soûmis au Souverain Sacrificateur: ou si le Sacerdoce de Jesus-Christ est absolument incommunicable sans Lieutenant & sans Vicaire. Ceux de l'Eglise Romaine soûtiennent l'affirmative, & nous la negative. Nos raisons sont I. Qu'il est de l'essence du Sacerdoce Evangélique que le Sacrificateur & la victime ne soient qu'une seule & même personne; c'est-à-dire que le Sacrificateur s'offre soy-même. Si donc il se pouvoit faire que ce Sacerdoce se communiquât à d'autres qu'à Jesus-Christ, & qu'il y eût sous lui des Sacrificateurs inferieurs, il faudroit nécessairement ou que ces Sacrificateurs s'offrissent eux-mêmes, ou que leur Sacerdoce fût d'un autre genre que l'Evangélique. Car ce qui n'a pas l'essence & le caractére formel du Sacerdoce Evangélique ne peut point être un Sacerdoce du même genre ou du même ordre que l'Evangélique, comme ce qui n'a pas l'essence & le caractére formel de l'homme, ne peut être qu'une créature d'un autre ordre que l'homme. Or il est certain qu'il est de l'essence du Sacerdoce Evangélique que le Sacrificateur s'offre soy-même; car c'est la différence que Saint Paul met entre les Sacrificateurs de la Loy & de la nouvelle Alliance, que ceux de la Loy offroient le sang des taureaux & des boucs, mais Jesus-Christ a offert son propre sang, *il a fait*, dit-il, Heb. 1. *la purgation de nos péchez par soy-même. Christ*, dit-il, Heb. 9. *étant venu pour être le Souverain Sacrificateur des biens à venir, par un plus grand & plus parfait Tabernacle, non point fait de main, c'est-à-dire, non point de cette structure, & non point par sang de boucs & de taureaux, mais par son propre sang*

est entré une fois aux lieux Saints, ayant obtenu une redemption éternelle. La raison de cette vérité que l'Ecriture nous enseigne est manifeste, car pour expier réellement & véritablement les péchez des hommes, il falloit que le Sacrificateur relevât autant qu'il se pouvoit la gloire de la Iustice Divine, & il ne la pouvoit relever davantage qu'en s'immolant & s'anéantissant soy-méme devant elle. Immoler & offrir à Dieu une victime différente de soy-même, n'étoit pas faire tout ce qui se pouvoit pour relever la gloire de la Justice, d'où il s'ensuit qu'il se devoit offrir soy-même, & qu'à moins que de cela il ne pouvoit pas expier les péchez. De plus le Sacrificateur Evangélique devoit faire des actes d'humiliation aussi profonde, & d'amour aussi ardente qu'il se pouvoit, afin que son sacrifice fût accepté de la Divinité. Or toute autre humiliation, & tout autre acte d'amour ne pouvoit pas être conté pour le plus grand, s'il ne se fût immolé soy-même. Celuy qui offre à Dieu une autre victime, humilie cette victime-là en la détruisant, mais il ne s'humilie pas soy-même autant qu'il peut. Celuy qui pour témoigner son amour, donne une autre chose que soy-même, ne témoigne pas son amour autant qu'il le peut. Pour atteindre donc à ce parfait dégré, soit d'humiliation, soit d'amour, il étoit nécessaire que le Sacrificateur s'offrît soy-même. La même chose étoit encore nécessaire, afin que nous pûssions mettre une pleine & entiére confiance au Sacrificateur Evangélique. Car pour cela il faut qu'il nous donne le plus grand témoignage d'amour qu'il nous puisse donner, puis qu'à moins que de cela nôtre confience ne peut pas être entiére, ni nôtre accez vers lui libre & accompagné de hardiesse. Où l'on ne voit qu'u-

ne

ne amour médiocre, on peut toûjours raisonnablement soupçonner quelque froideur, ce qui diminuë la confiance & la liberté de l'accez. Il faloit donc que nous eussions un Sacrificateur qui nous aimât jusqu'à se donner soy-même pour nous, & qui pût nous dire ces tendres & engageantes paroles, *Nul n'a plus grande amour que celle-ci quand il met sa vie pour ses amis.* A cause dequoy l'Apôtre ayant suposé, Rom. 8. Que Iesus-Christ est mort pour nous, tire de là cette conséquence en forme d'exclamation, *Qui nous séparera de la dilection de Christ? sera-ce oppression, ou persécution, la famine, ou nudité, ou péril, ou épée. Mais en toutes ces choses nous sommes plus que vainqueurs, par celui qui nous a aimez*, &c. Il paroît donc qu'il est de l'essence du Sacerdoce Evangélique que le souverain Sacrificateur s'offre soy-même, & qu'il ne soit avec sa victime qu'une seule & même chose. Et par conséquent ces prétendus Sacrificateurs subalternes que l'Eglise Romaine nous met en avant, ou doivent s'offrir & s'immoler eux-mêmes à Dieu, ou il faut reconnoître que leur Sacerdoce n'est pas du même genre & du même ordre que l'Evangélique.

II. La dignité & le prix d'un Sacrifice ne dépend pas seulement de la chose offerte, mais aussi de la personne qui offre. Car il est certain que la main qui donne releve le présent & le fait valoir. C'est pourquoy on fera beaucoup plus d'estime d'une chose qui d'elle-même ne sera pas de grand prix, lors qu'elle nous viendra de la main d'un grand Roy, qu'on n'en fera d'une chose beaucoup plus riche & plus importante quand elle viendra de la main d'une personne ordinaire. Or tout Sacrifice est un don que l'on fait à Dieu, c'est un acte de Religion, où l'on lui offre quelque chose, & par

conséquent il faut, comme j'ay dit, qu'une partie de sa dignité se tire de la Personne qui offre. Mais qui ne sait que la dignité du Sacrifice Evangélique qui est expiatoire & méritoire, doit être infinie & parfaite à tous égards? Elle ne le sera pourtant pas si le Sacrificateur qui l'offre est un simple homme, une simple créature, & elle le sera bien moins, si c'est un homme pécheur. Il ne serviroit de rien aux Adversaires de dire que encore que le sacrifice de la Messe soit offert à Dieu par des hommes, si est-ce qu'ils ne sont pas les principaux Sacrificateurs, mais qu'ils sont des sacrificateurs subalternes, par qui comme par des Lieutenans & des Vicaires, le Souverain Sacrificateur, qui est Jesus-Christ, offre à Dieu son Pere. Cela dis-je ne serviroit de rien, car il demeureroit toûjours constant que la main de ce prétendu Sacrificateur subalterne, Vicaire & Lieutenant par lequel Iesus-Christ offriroit, diminueroit le prix & l'excellence du Sacrifice, & lui communiqueroit, au moins à cet égard, une imperfection. Car les actions qui se font par des instrumens ou des causes secondes, retiennent toûjours quelque chose de l'imperfection de la cause seconde: & il n'est pas possible que la cause seconde étant foible & infirme l'ouvrage ou l'action ne se ressente de cette foiblesse; Car c'est une maxime reçuë dans la Philosophie, & approuvée par le sens naturel que la cause premiére agissant par les causes secondes, agit toûjours selon leur capacité ; Ainsi Dieu nous illumine par le Soleil, & il nous échauffe par le feu selon la capacité du Soleil & du feu. Si donc Iesus-Christ s'offroit soy-méme par des Sacrificateurs subalternes, il est clair que son Sacrifice en perdroit une partie de sa dignité; ce qui ne se peut dire ni

sans

sans blasphémer contre l'Evangile, ni sans ébranler toute la confiance que nous avons en Iesus-Christ.

III. Lors que le Sacrificateur est différent de sa victimo, c'est-à-dire, qu'il ne s'offre pas soy-même, il faut nécessairement qu'il soit plus grand que la Victime, parce qu'il en est le Maître, & qu'il la consacre & l'offre à Dieu. Car d'un côté nul ne peut offrir une chose qui n'est pas à lui, & de l'autre sacrifier une chose c'est la consacrer à Dieu, la lui présenter & la destiner actuellement à l'usage de la Religion. Or de là il s'ensuit que nul autre que Jesus-Christ ne peut exercer le Sacerdoce Evangélique, parce que dans le Sacerdoce Evangélique, la Victime doit être Jesus-Christ même qui est d'un prix & d'une excellence infiniment élevée au dessus de tous les hommes. Il faut donc nécessairement ou que les Adversaires avoüent que leurs Prestres ne sont pas Sacrificateurs du corps de Jesus-Christ, comme ils le prétendent, ou qu'ils reconnoissent qu'ils offrent à Dieu une chose sur laquelle ils n'ont nul droit ; une chose qui n'est pas à eux, & qu'ils ne sauroient consacrer, ce qui est contre l'essence & la nature du Sacerdoce, ou bien il faut qu'ils se portent jusqu'à cette extrémité que de dire qu'ils sont les Maîtres du Corps de Jesus-Christ, pour en disposer & pour le présenter à Dieu ; & par conséquent qu'ils sont plus grands & plus excellens que lui, ce qui seroit une impiété.

IV. Les caractéres essentiels du Sacerdoce Evangélique, entant qu'il est selon l'ordre de Melchisedec, repugnent aussi évidemment à l'opinion de nos Adversaires, & font que ce Sacerdoce ne peut en nulle maniére être communiqué

à une simple créature, comme il paroîtra si l'on jette les yeux sur ce que nous en avons déja dit; Car ce Sacerdoce ne peut appartenir qu'à une Personne qui soit Roy de justice, Roy de paix, sans Pere, sans Mere, sans généalogie, c'est-à-dire, sans Prédecesseurs ni Successeurs: à une Personne qui n'ayt ni commencement de jours ni fin de vie, mais qui soit éternelle: à une personne à qui Abraham & toute la Loy rendent hommage, & qui leur communique sa bénédiction. Car c'est aussi que Saint Paul caracterise le Sacerdoce selon l'ordre de Melchisedec. Or qui peut dire, sans blaspheme, que toutes ces qualitez sont communiquées aux Prestres de l'Eglise Romaine, en quelque maniére que ce soit? Il faut donc avouër que le Sacerdoce Evangélique ne leur peut nullement appartenir, & que la distinction de Sacrificateur Souverain & Subalterne, Principal & Lieutenant ou Vicaire, est une échapatoire ridicule. Car autrement il faudroit dire que Iesus-Christ est un Roy de justice, & un Roy de paix, Souvérain & principal, & que les Prestres sont des Roys de justice, & des Roys de paix, subalternes & vicaires, qu'ils sont sans pere, sans mere, sans généalogie, qu'ils n'ont ni commencement de jours, ni fin de vie, qu'ils bénissent Abraham & sa Loy, & qu'ils en reçoivent l'hommage, non dans un degré Souvérain & principal, mais dans un degré subalterne & proportionné à leur vicariat, ce qui seroit une pure extravagance; Car ces caractéres, comme chacun voit, n'ont point de dégrez de plus ou de moins, mais ils consistent *in indivisibili* selon qu'on parle dans l'Ecole: celui qui les posséde, les posséde tout entiers & dans leur perfection, & s'il ne les a de cette sorte, il n'en a rien. En un mot pour avoir le Sacerdoce

cerdoce Evangélique, il faut être Fils de Dieu, Dieu bénit éternellement ; Or il ne se peut dire sans folie & sans blasphéme, qu'il y ait de deux sortes de Fils de Dieu, ou de Dieu bénit éternellement : l'un Souverain & Principal, & l'autre Subalterne & Vicaire. Le Sacerdoce Evangélique est essentiellement une dignité infinie, ôtez en l'infinité, vous détruisez la nature du Sacerdoce Evangélique. Si donc les Prestres prétendent avoir part au Sacerdoce Evangélique, il faut qu'ils prétendent avoir une dignité infinie ; s'ils disent que leur dignité est en effet infinie, ils blasphément, s'ils disent qu'elle est finie, ils nient, par cela même, que ce soit le Sacerdoce Evangélique. Voyez sur ce sujet Theses Salmur. *De Sacerdotio Melchisedecico*, & la Place, *du Sacrifice de la Messe*.

Mais, direz-vous, n'est-il pas vray que les Anciens Prophétes, les Apôtres, & en quelque maniére les Pasteurs ordinaires sont participans de la Prophétie de Jesus-Christ, & qu'on peut fort bien dire que Jesus-Christ est le souverain & le principal Prophéte, & que les autres sont des Prophétes inférieurs, subalternes & vicaires ? Pourquoy donc ne dira-t-on pas la même chose à l'égard du Sacerdoce, savoir que Jesus-Christ est le premier, le Souverain & le principal Sacrificateur, & que les autres sont des Sacrificateurs inferieurs qui lui sont soûmis, & qui exercent en sa place & en son nom ? Je répons, Qu'il ne se peut point dire que ni les Prophétes, ni les Apôtres, ni les Pasteurs ordinaires participent en nulle maniére la Prophétie de Jesus-Christ, ni qu'il leur communique rien de sa dignité. *Un seul*, dit-il lui-même, *est vôtre Docteur, savoir, Christ. Nous n'avons point*, dit l'Apôtre, *de domination sur*

vôtre foy. La Prophétie de Jesus-Christ est une dignité infinie, & par conséquent incommunicable, qui reside toute entiére en la seule Personne du Fils de Dieu Mais les autres sont ses Ministres & ses Messagers qui portent sa Parole, & les fidelles sont obligez de la recevoir, non entant qu'elle procede d'eux, mais entant qu'elle procede de Jesus-Christ même, & ils se doivent élever jusqu'à lui, pour fonder leur foy sur son autorité immédiatement. Il ne faut donc pas dire, que ni les Prophétes Anciens, ni les Apôtres, ni les Pasteurs ordinaires soient les Prophétes inferieurs de l'Eglise, ni qu'ils ayent en nulle maniére une même dignité que celle de Jesus-Christ leur Maître. J'avouë que le nom de *Prophéte* leur est donné, mais c'est pour signifier en eux une dignité d'un tout autre genre que celle de Jesus-Christ dont on ne peut pas même, à proprement parler, dire qu'ils soient les Lieutenans & les Vicaires, mais seulement les Ministres, les Serviteurs, les Messagers, les Ambassadeurs qui portent sa Parole, & non qui exercent son autorité, il y a bien de la différence de l'un à l'autre, car un Vicaire fait les actes & exerce l'autorité de celui dont il est Vicaire, un vice Roy dit au peuple, je vous ordonne, je vous commande, il donne les ordres, & fait toutes les fonctions du gouvernemeut ; Un simple Ministre ne fait pas cela, mais il porte seulement au peuple les commandemens de son Maître, lui disant, mon Maître vous commande une telle ou une telle chose ; de sorte qu'à proprement parler l'acte Prophétique va immédiatement de Jesus-Christ au peuple, c'est-à-lui seul immédiatement que le peuple obeït, & c'est de lui seul immédiatement que la conscience releve, bien que ses actes parviennent

nent à nous par le moyen de ses Ministres, comme par des canaux; de la même maniére que l'eau d'une fontaine est portée jusqu'à nous par un canal, sans que pourtant le canal ayt aucune part au rafraichissement que l'eau de la fontaine nous donne. L'objection donc que pourroient faire les Adversaires tirée de l'exemple de la Prophétie de Iesus-Christ est nul. Iesus-Christ ne communique sa Prophétie à Personne, il en communique les effets, mais il n'en peut en aucune maniére partager l'autorité avec qui que ce soit.

Mais direz-vous encore, il est toûjours constant que Iesus-Christ en qualité de Prophéte employe des Ministres & des Messagers pour porter sa Parole aux hommes; pourquoy ne dirons nous pas aussi qu'il employe des Ministres, & des causes secondes, pour faire par eux les actes de son Sacerdoce? Ie veux qu'on ne puisse pas, à proprement parler les nommer Sacrificateurs, parce que les actes du Sacerdoce ne sont pas à eux, on pourra toûjours les nommer les Ministres par lesquels Iesus-Christ offre son propre corps à Dieu son Pere, & ils seront comme des canaux par lesquels Iesus-Christ fera passer l'acte de son Oblation jusqu'à Dieu. Ie répons, Qu'il y a dans cette notion de la réverie & de l'impiété, jointes ensemble. De la réverie de s'imaginer que pour faire passer de Jesus-Christ à Dieu son Pere, l'acte de l'oblation, les hommes puissent servir de milieu ou de canal; car au contraire, Jesus-Christ est aux hommes un milieu entre eux & le Pere, pour faire passer jusqu'au Pere tous les actes de leur Religion, & c'est l'idée que l'Evangile nous en donne; les sacrifices même de nos loüanges ne parviennent jusqu'à Dieu que par Iesus-Christ. Ne seroit-ce donc pas un renversement ridicule

que

que de vouloir que Jesus-Christ dans le sein du Pere, lui offrit son Sacrifice par l'intervention & le moyen des hommes. Mais de plus, je dis qu'il y a de l'impiété, car tous les actes qui sont faits par le moyen des causes secondes, tels que sont les hommes pécheurs, contractent quelque chose de l'imperfection du canal par lequel ils passent, & de la cause seconde par laquelle ils sont faits. C'est donc vouloir imprimer un caractére d'imperfection au Sacrifice de Jesus-Christ. Et par conséquent le rendre non recevable; Au reste il y a, comme nous l'avons déja remarqué une grande différence, entre les actes de la Prophétie de Jesus-Christ & ceux de son Sacerdoce, pour faire passer les premiers jusqu'à nous: Jesus-Christ peut se servir du ministére des hommes; Car il n'est pas nécessaire que ces actes pour être reçus de nous, ne soyent accompagnez d'aucune imperfection; il est même en quelque sorte nécessaire que leur Majesté, soit comme diminuée & tempérée par la foiblesse d'une cause seconde, parce que nous ne serions pas capables d'en soûtenir tout l'éclat, s'ils procédoient immédiatement de Jesus-Christ même, dans l'état de sa gloire, mais il en est autrement des actes de son Sacerdoce, qui se terminent, non à nous, mais à Dieu. Il faut qu'ils soyent exemts de toute sorte d'imperfection, afin que Dieu les accepte, & que sa Justice éternelle en puisse être satisfaite.

CHAPITRE XII.

Du Sacrifice de Jesus-Christ, qui est le premier acte de son Sacerdoce, entant que ce Sacrifice est satisfactoire à la Justice Divine pour nos péchez.

LE Sacrifice de Jesus-Christ, qu'il a offert pour nous à Dieu son Pere en la Croix, est le premier acte de son Sacerdoce. L'entrée dans les Lieux Saints, c'est-à-dire, dans le Ciel pour y intercéder pour nous, en est le deuxiéme. Et la bénédiction qu'il donne à son Peuple, le troisiéme. Car ce sont-là les trois fonctions du Sacrificateur, il offre, il prie, il bénit.

Nous ne nous arresterons pas icy à poursuivre exactement tout ce qui se peut dire sur les Sacrifices en général, ni sur les diverses especes, il suffira de dire, que le Sacrifice est une action religieuse de l'homme envers Dieu, par laquelle pour reconnoître sa soumission & sa dépendance de Dieu, l'homme lui offre & lui consacre quelque chose, la retirant de tout autre usage pour la destiner à un usage Divin. Cette définition est assez générale, & en ce sens nous pouvons dire que les aumônes que nous faisons pour l'amour de Dieu, & de Iesus-Christ aux pauvres, sont des Sacrifices lorsque nous les dirigeons à l'honneur de Dieu par un principe de Religion; aussi sont elles appellées dans l'Ecriture, *des Sacrifices.* De même quand nous consacrons à la loüange de Dieu, & à la méditation de ses graces une partie de nos pensées & de nos paroles, l'Ecriture appelle

pelle cela, *un Sacrifice. Sacrifie loüanges à Dieu*, dit David Pſ. 50. De même encore nôtre ſanctification & nos bonnes œuvres, entant que c'eſt une conſecration que nous faiſons de nous-mêmes à la gloire de Dieu, & un acte de nôtre Religion envers lui, eſt nommée par l'Apôtre, *un Sacrifice. Je vous exhorte Freres, par les compaſſions de Dieu que vous offriez vos corps en Sacrifice vivant, &c.* Rom. 12. 1. En ce ſens les Anciens ont appellé l'Euchariſtie, *un Sacrifice.* I. Parce que l'on y conſacre du pain & du vin à un uſage Divin, en les retirant de tout uſage commun & ordinaire. II. Parce que nous y loüons & béniſſons Dieu pour toutes les graces qu'il nous a faites, & particuliérement pour celle que nous avons receüe en la mort de Ieſus-Chriſt qu'il a livré pour nôtre ſalut. III. Parce que nous nous y conſacrons nous-mêmes à ſon ſervice, en nous retirant du monde & de ſes vanitez, & en nous deſtinant déſormais à la gloire de Dieu.

Dans un ſens un peu moins général on définit le Sacrifice, une action extérieure de Religion dans laquelle pour rendre hommage à la Divinité, & pour l'honorer on lui offre une choſe ſenſible, laquelle eſt entiérement détruite afin de le glorifier. En ce ſens on doit ſeulement appeller Sacrifices ces actions religieuſes qui étoient commandées en la Loy, par leſquelles les Sacrificateurs immoloient des victimes à Dieu, & toutes les autres de cette nature, comme les Sacrifices d'Abel & de Caïn, le Sacrifice de Noé, ceux d'Abraham, &c.

Dans tout Sacrifice il faut rémarquer cette notion commune que la créature y fait hommage à Dieu, réconnoiſſant la Majeſté infinie, & la ſouveraine

eraine dignité qui éleve Dieu au dessus de l'homme, & la dépendance entiére & absoluë dans laquelle l'homme est à l'égard de son Créateur, à qui elle confesse qu'elle doit rapporter tout ce qu'elle a, & tout ce qu'elle est. De cette sorte il y a dans tout Sacrifice une confession autentique de ces trois choses. I. Que Dieu a une Majesté & une excellence infinie au dessus de nous. II. Qu'il est le premier & le souverain principe de toutes choses, & particuliérement de nous. III. Qu'il est nôtre derniére fin. C'est pour cela que dans le Sacrifice on fait trois actes, l'un est qu'on rétire la victime de tout usage mondain & ordinaire, pour la destiner à un usage de Religion, afin de montrer que tout ce que nous avons, & ce que nous sommes n'est point de nous, mais de Dieu. L'autre est qu'on la destine pour glorifier Dieu, afin de réconnoître par là que Dieu est nôtre derniére fin. Et enfin on la détruit afin de réconnoître, que nous ne sommes que cendre & que poudre, un néant devant la Majesté infinie de Dieu. Saint Paul faisant allusion à ces veuës qu'on a dans le sacrifice, appelle fort élégamment la prédication de l'Evangile, par laquelle il convertissoit les hommes à Dieu, un sacrifice. *Je vacque*, dit-il, *au sacrifice de l'Evangile de Dieu, afin que l'oblation des Gentils soit agréable étant sanctifiée par le S. Esprit.* Rom. 15, 16. Et Phil. 2. *Je serviray*, dit-il, *d'aspersion sur le sacrifice & service de vôtre foy.* Car en effet le but de la prédication Evangélique, est de nous rétirer de tout usage mondain, & de la corruption du présent siécle, en nous faisant comprendre que nous ne sommes ni au monde, ni à nous-mêmes, mais que nous sommes à Dieu, de nous consacrer à son service, & à sa gloire pour marquer que comme il est nôtre premier prin-

principe, il eſt auſſi nôtre derniére fin: & enfin de nous anéantir, & de nous crucifier nous-mêmes pour réconnoître avec une humilité profonde la Majeſté ſouveraine de Dieu.

En particulier ſi l'on veut faire une aſſez juſte diviſion des ſacrifices, il faut dire qu'il y en a de trois ſortes; l'un expiatoire des péchez, & celuy-cy eſt offert à la Juſtice Divine, afin de l'appaiſer; l'autre d'action de graces, & ce ſecond eſt offert à la bonté Divine en reconnoiſſance des faveurs qu'on en a déja reçuës; & le troiſiéme impétratoire pour obtenir des biens & des bénédictions qu'on déſire, & qu'on n'a pas encore; & ce dernier eſt offert à la miſéricorde & à la bonté Divine, afin de l'émouvoir à nous bienfaire.

Le Sacrifice de Ieſus-Chriſt qu'il offrit à Dieu ſon Pere en la Croix, peut avoir en ſoy toutes les idées que nous venons de remarquer. Car il ne faut pas douter que l'acte de l'humiliation profonde de Jeſus-Chriſt ne ſoit une reconnoiſſance de la Majeſté inéffable de Dieu ſon Pere au deſſus de toutes les créatures. Il ne faut pas douter que ce ne ſoit auſſi une confeſſion qu'il eſt le premier & la ſouverain principe de toutes choſes, & qu'il en eſt en même tems la derniére fin à laquelle toutes les créatures ſe doivent rapporter en ſe conſacrant à ſa gloire. C'eſt auſſi une action de graces que le Fils a rendu au Pere au nom des hommes, de ce que nonobſtant leurs péchez, il n'avoit pas ceſſé juſqu'alors de les conſerver, & de les gouverner par ſa Providence. Mais les deux principales idées que nous y devons remarquer, ſont celles de l'expiation & de l'impétration. Nous traiterons la premiére dans ce Chapitre.

Pour examiner donc cette matiére avec quelque

ıe ordre, il la faut réduire à ces quatre quesons. La premiére, s'il est nécessaire que la Jusce Divine soit satisfaite pour les péchez de ses éatures' La seconde, si la répentance n'est pas ıe suffisante satisfaction. La troisiéme, s'il a é possible que Dieu reçût cette satisfaction, non : la main des pécheurs mêmes, mais de celle : Iesus-Christ leur pleige. Et la quatriéme, si en fet il est vray selon l'Ecriture que Jesus-Christ : satisfait pour nous.

Pour entrer dans la premiére de ces questions, faut supposer I. comme une chose reconnuë & ›nfessée de tous ceux qui ont quelque sentiment : Religion, qu'il y a une Loy commune selon quelle les hommes sont obligez de vivre & par quelle leur devoir est réglé. Il n'y a que des thées qui puissent nier cette vérité, car à moins ıe l'homme soit Dieu à soy-même, il n'est pas ›ssible de le concevoir libre & déchargé de tousorte de devoir & d'obligation, ni de s'imaner qu'il n'y ait une régle commune à laquelle us les hommes soient soûmis. La nature qui ›us a faits animaux raisonnables, nous a enseiıé par cela même qu'il y a une certaine ligne ·oite, par laquelle nôtre raison doit marcher ıns les choses practiques, aussi bien que dans les éculatives, au delà de laquelle si l'homme s'éırte, il s'égare. Or cette ligne droite dans les ıoses spéculatives s'appelle, *la vérité*, & dans les ıoses practiques elle s'appelle, *la vertu*. Puis donc ue la raison est commune à tous, il faut nécesırement avoüer qu'il y a une certaine droiture ui doit être commune à tous dans les choses pracques, & qui par conséquent les oblige tous à la ıivre, & c'est ce que nous appellons, *la Loy*, ù *la Régle*. D'ailleurs la nature nous ayant tous faits,

faits, non seulement animaux raisonnables, mais aussi animaux sociables, c'est-à-dire nous ayant destinez pour entretenir communication & commerce les uns avec les autres, & non pour vivre en solitude, elle nous a enseigné par cela même que nous ne sommes pas sans loy & sans régle, puisque il n'y peut avoir aucune societé qui ne soit établie sur des devoirs mutuels que nous sommes obligez de nous rendre les uns aux autres. Or à cet égard encore ces devoirs mutuels tels que la nature, qui a fait elle-même nôtre société, les prescrit; c'est ce que nous appellons, *la Loy* & *la Régle*. De dire que tant cette droiture de raison que nous devons garder dans les choses practiques que ces devoirs mutuels de la société ne soient autre chose que l'utilité de chaque particulier, & l'utilité publique entant qu'elle compatit avec la nôtre, ou qu'elle y contribuë, c'est la chose du monde la plus absurde. I. Parce qu'on voit tres-souvent que la droite raison nous oblige d'agir en des choses où nous n'avons nulle utilité, & dont il ne nous révient aucun plaisir. D'où il s'ensuit qu'il ne faut pas mésurer cette droiture de la raison practique par l'utilité ou l'avantage de chaque particulier. II. Il arrive même souvent que la droite raison nous défend de faire des choses où nous voyons pourtant réluire une idée d'utilité pour nous, & qu'elle nous en commande d'autres qui sont contraires à nôtre utilité, & qui nous apportent du dommage. Et quand ces occasions se présentent dans un autre personne, nous ne hésitons pas à réconnoître que la droite raison est là, & à loüer ceux qui suivent ces inductions, en condamnant au contraire ceux qui ne les suivent pas, marque évidente que ces inductions sont de la droite raison. J'iray même plus avant & diray, que

que quand les mêmes occasions se présentent en nôtre personne; si nous résistons à ces mouvemens, & que nous leur désobeïssions, nous le faisons toûjours avec quelque espece de combat & de répugnance; & au contraire quand nous les suivons, c'est avec joye & approbation de ce que nous faisons. Marque encore évidente que la droite raison est là. III. Si l'utilité particuliére de chacun étoit l'unique régle de nôtre devoir, ce seroit en vain & témérairement que la nature nous auroit faits animaux sociables: car quoy qu'en plusieurs rençontres nôtre utilité particuliére se trouve jointe avec celle des autres, ou avec celle de tout le corps, il y a pourtant un nombre infini d'occasions où cela ne se rencontre pas, & où au contraire nôtre utilité est le dommage des autres; & le dommage même du public, & le bien des autres est nôtre ruïne: d'où il s'ensuit que la nature & la droite raison auroient mis en nous deux inclinations opposées & contraires l'une à l'autre. IV. Si l'idée du bien honnéte n'est qu'une illusion & une erreur, & que l'utilité doive régler tout, d'où vient que tous les hommes du monde, de quelque âge & de quelque condition qu'ils soient, ont cette idée de l'honnête, & la conçoivent fort distincte de celle de l'utile, & de celle de l'agréable? d'où vient que ceux-là même qui ont le plus corrompu leur raison, en s'abandonnant à leurs passions, ne laissent pas de sentir encore de tems en tems, malgré qu'ils en ayent, la force de cette idée, & que quelque soin qu'ils prennent, il leur est impossible de l'arracher de leur ame? N'est-ce pas un signe évident que cette idée est du premier établissement de la nature, & qu'en quelque maniére elle est de l'essence de la raison?

V. Il y a plus, car l'hypothése des Athées qui rapportent tout à l'utilité, & qui ne veulent réconnoître la vertu & l'honnêteté morale que comme un vain nom, se détruit elle-même, & établit, malgré qu'elle en ait, la vertu qu'elle veut détruire. Car lors qu'un homme a choqué les loix de l'honnesteté par la considération de son utilité, il n'est pas possible dans l'ordre de la droite raison & de la nature qu'il n'en ait des rémords. & qu'il ne se condamne soy-même. Or avoir des rémords & être obligé de se condamner soy-même, est quelque chose de fort désavantageux, de sorte que par le principe même des Athées, pour ne s'attirer pas ce désavantage, il faut préférer l'exercice de la vertu à sa propre utilité, parce que si l'on préféroit l'utile à l'honnête en violant l'honnête, on s'attireroit un tres-grand dommage, qui est celui de troubler sa propre tranquillité. Il est donc certain que la véritable amour de nous-mêmes, & nôtre véritable utilité, ne peuvent jamais être séparées de la pratique de la vertu, & qu'en effet il n'y a point de vraye prudence que celle qui préfére l'honnêteté morale à toutes choses. VI. La nature qui nous a donné la parole pour entretenir commerce les uns avec les autres, nous a donné aussi la vérité & la bonne foy pour la régle de nos paroles, de sorte que si on ébranle la vérité & la bonne foy, on ébranle en même tems le commerce, & on en sappe les fondemens. Ce que l'on ne peut faire pourtant sans s'opposer à l'inclination de la nature qui nous a fait animaux sociables. Or il est constant que si l'utilité doit être la premiére régle de nos actions, nôtre premier principe, & nôtre derniére fin, il n'y aura plus ni vérité, ni bonne foy dans le commerce, parce qu'il n'y en aura qu'autant que l'utilité de

châque

particulier le permettra. Et comme l'idée de l'utile s'accommode d'ordinaire avec les mensonges, les fourberies & les illusions, il s'ensuivera de là que la nature aura établi la société humaine sur ce principe, que chacun non seulement peut, mais doit mentir, fourber, tromper, faire illusion aux autres, autant que cela lui sera utile ou agréable, ce qui seroit la chose du monde la plus monstrueuse. Toute la Terre a condamné la maxime des Lacedémoniens qui permettoient le larcin, pourvû qu'on dérobât finement. Mais selon l'hypothése des Athées, il faudroit dire que toute la Terre a tort, & que non seulement on doit permettre les larcins faits d'une maniére fine & couverte, mais qu'on les doit même commander, puis qu'ils sont de la premiére inclination de la nature, qui ne regarde que l'utile pour sa derniére fin. Il faudroit même ne pas restreindre l'adresse & la finesse aux larcins, mais l'étendre généralement à toutes choses. VII. Je dis la même chose de la violence que de la finesse & de la fourberie, elle sera conforme à la droite raison & de la premiére inclination de la nature, toutes les fois qu'elle ne choquera pas l'utilité, ou du moins toutes les fois qu'elle contribuera à nôtre avantage, si l'utile doit être nôtre derniére fin, & nôtre perpétuelle maxime. Or qui ne voit d'un côté que cela même fait horreur, & nous oblige à concevoir un mépris & une aversion extréme pour la nature & la droite raison, au lieu de l'estimer ou de l'approuver ? Car qu'y-a-t-il de plus horrible que d'avoir fait les hommes avec cette obligation d'étre voleurs & brigands, meurtriers & empoisonneurs, de se déchirer les uns les autres toutes les fois que leur propre utilité le requera ? Mais d'autre côté, qui ne voit que cela ne

peut nullement compatir avec ce que nous sentons & que nous voyons, & que tous les hommes sentent & voyent avec nous, qui est que la nature nous a faits pour la societé, puisque la douceur en est l'ame, & que la violence au contraire en est la ruïne. Il faut donc conclurre & supposer comme une chose indubitable que la vertu, la droiture & l'honnêteté morale sont inséparables de la droite raison, & qu'elles sont la première régle de nôtre conduite, & une loy commune à laquelle tous les hommes sont soûmis.

II. Il faut supposer comme une chose constante, & qui suit necessairement de celle que nous venons d'éclaircir, qu'il y a un tribunal & un Juge commun devant lequel tous les hommes doivent comparoître pour lui rendre conte de leurs actions. Je dis I. que c'est une vérité constante, parce qu'il est du sentiment naturel de tous les hommes que les remords de la conscience aprés le péché, & la joye de la pratique de la vertu conduisent à ce souverain Juge, en nous donnant l'idée, ou de sa condamnation, ou de son approbation. Je dis aussi que cette vérité suit de celle que nous venons d'établir. Car à quoy bon une Loy commune, un devoir & une obligation imposée à tous les hommes, s'il n'y avoit aucun Juge commun, qui leur fît rendre conte, & si l'obeïssance & la violation de cette Loy étoit une même chose? Il ne se peut rien concevoir de plus vain, ni de plus ridicule qu'une Loy qu'on est obligé de garder, & de la violation pourtant de laquelle on n'est pas obligé de rendre conte. Ces deux notions bien loin d'avoir du rapport l'une avec l'autre se choquent, au contraire, & se détruisent mutuellement. Mais outre cela l'on pourroit bien encore apporter des preu-

res de cette vérité qu'il y a un Juge commun. Car I. si dans les sociétez particuliéres les hommes, qui ont fait leurs loix, ont jugé par les instincts de la droite raison qu'il falloit en même tems établir un juge, quelle apparence y a-t-il que la nature eût fait une Loy commune sans aucun égard à un Juge commun. N'est-ce pas par l'instinct de cette même nature que les hommes établissent des Juges particuliers dans les sociétez particuliéres? Comment donc se fait-il que dans la société générale qui est celle de tout le genre humain, la nature nous ayt laissez sans juge commun? II. Si on dit que tous ces Iuges particuliers que l'instinct de la nature fait établir dans chaque société particuliére, sont en quelque sorte un Iuge commun, on ne sauroit rien dire de plus contraire à l'honneur de la nature: car d'un côté elle aura fait des hommes à qui elle aura imposé un devoir & une obligation, sans leur avoir en même-tems donné de Iuge, ou il faudra dire qu'elle ira à l'infiny. Car les Iuges particuliers établis en chaque société, seront eux-mêmes libres & exempts de rendre conte, ayant pourtant un devoir & une obligation qui leur est imposée; ou s'ils ont des Iuges au dessus d'eux, il faudra que ces seconds Iuges en ayant aussi, & les troisiémes de même jusqu'à l'infini. Or l'infini est contraire à l'ordre, & neanmoins s'arrêter à quelques Iuges au delà desquels il n'y en ayt pas d'autre, c'est faire une Loy sans Iuge, & une obligation à quelque chose sans une reddition de conte, puisque ces Iuges ausquels on s'arrêtera pour éviter le progrez à l'infini, seront eux mêmes obligez à faire leur devoir. Il faudroit donc de toute néceffité reconnoître une grande imperfection dans la nature, & des absurditez inévitables

 dans

dans la droite raiſon. D'autre côté, qui ne voit que l'obligation ou le devoir commun impoſé par la droite raiſon aux hommes, s'étend beaucoup plus loin que ne fait la juriſdiction de ces Iuges particuliers, que l'inſtinct de la nature fait établir dans chaque ſocieté? Ces Iuges particuliers ne peuvent juger que des actions qui leur ſont connuës, & pour ce qui regarde les actions inconnuës & les penſées, elles échappent à leur autorité. D'où il s'enſuit que ces Iuges particuliers ne ſuffiſent pas pour remplir toute l'attente de la Loy commune & générale que la droite raiſon impoſe aux hommes, puiſque cette Loy ne régle pas ſeulement les actions extérieures & publiques, mais auſſi les actions ſecrétes & les penſées intérieures, & les mouvemens du cœur. Il faut donc de toute néceſſité, ou qu'il n'y ayt point de Loy de cette ſorte, ce qui eſt inſoûtenable, comme nous l'avons veu, ou qu'il y ayt un Iuge commun qui juge de tous les hommes, & de toutes les choſes auſquelles la Loy s'étend, & qui ne ſoit lui-même jugé de perſonne. Mais, direz-vous, ſi ce Iuge commun n'eſt jugé de perſonne, n'eſt-ce pas tomber dans le même inconvénient que nous venons de remarquer dans les inſtincts de la droite raiſon, & dans l'ordre de la nature, en cas qu'elle ayt fait des Iuges particuliers auſquels il faille s'arrêter, & qui n'ayent pas des Iuges au deſſus d'eux? Ne dira-t-on pas que ce Iuge commun aura un devoir & une obligation, & par conſequent qu'il ſera ſujet à une Loy? Et neanmoins il n'aura pas de Iuge ſur lui à qui il doive rendre conte. Je répons, Que ſi on concevoit que ce Iuge commun fût fait comme nous voyons que tous les Iuges particuliers quels qu'ils ſoyent ſont faits; c'eſt-à-dire, qu'il pût également ou faire

faire ou ne faire pas ce qu'il doit, violer ou executer son obligation, il est certain que ce seroit tomber dans le même inconvenient. Mais qui ne sait que ce Iuge commun que nous reconnoissons est Dieu, & que nous lui attribuons une nature impeccable & une nécessité absoluë de faire toûjours le bien avec une Majesté & une excellence infinie, en un mot que nous le reconnoissons pour le premier & Souverain être, au dessus duquel il n'y en a n'y en peut avoir d'autre, & qui est souverainement parfait. Or quand dans un ordre, on est parvenu des Iuges imparfaits jusqu'à un Iuge infini, impeccable, tout parfait, la droite raison s'arrête là, & ne requiert point de Iuges au dessus. Pourquoy? parce que dés qu'on est-là, il n'y a plus aucun inconvenient à craindre, ce qui fait que la perfection se trouvant en lui, la droite raison y acquiesce.

III. Il faut aussi supposer comme une chose qui suit nécessairement de ce que nous venons de dire, qu'il y a une peine destinée pour les violateurs de la Loy, & que le Iuge commun est celui qui l'ordonne, l'applique & l'execute en cette qualité de Iuge commun. Cette troisiéme vérité s'établit par les mêmes preuves dont nous nous sommes servis pour l'établissement des propositions précedentes. Car 1. c'est l'instinct de la nature & de la droite raison, qui dans les sociétez a poussé les hommes en faisant leurs loix & en établissant leurs Juges particuliers, à ordonner des peines pour les infracteurs des Loix, & à en commettre la dispensation aux Iuges. Ce sont les lumiéres de la droite raison qui ont fait comprendre aux hommes, que comme une Loy seroit vaine & inutile sans Iuge, un Iuge aussi seroit établi en vain & témérairement, s'il n'avoit aucune peine dans ses

mains pour la punition des infracteurs de la Loy. Puis donc que les lumiéres de la droite raison enseignent aux hommes qu'y ayant une Loy commune, il faut qu'il y ayt un Iuge commun, les mêmes lumiéres leur enseignent aussi, qu'y ayant un Iuge commun, il faut nécessairement qu'il y ayt des peines dont le Iuge commun ayt la dispensation. II. La même chose se prouve par la proportion qu'il y doit avoir naturellement entre l'observation de la Loy, & sa violation; car si l'observation de la Loy selon les lumiéres de la droite raison, doit être suivie d'une recompense, il faut aussi par la force des contraires, que leur violation soit suivie d'une peine. Je diray-même que la raison est plus forte pour la peine que pour la recompense; car celui qui observe la Loy ne fait que s'acquiter de son devoir, & celui qui s'acquite de son devoir, semble naturellement ne s'acquérir aucun nouveau droit, mais il demeure dans la possession de ce qu'il a sans s'attirer aucun mal. Et de là vient que dans les Sociétez particuliéres, les Iuges sont bien établis contre les violateurs de la Loy, mais ils ne sont pas établis pour donner des prix & des récompenses à ses observateurs, autres que celles de les laisser vivre en repos dans la société, & jouïr de ses priviléges. Mais il en est autrement de la violation de la Loy, celui qui la transgresse, non seulement se rend indigne de jouïr du bien qu'il possedoit auparavant, & mérite par consequent d'en être privé, mais il se rend digne de punition par cette seule raison qu'il n'a pas fait ce qu'il devoit faire, ou qu'il a fait ce qui lui étoit défendu. Celui qui observe la Loy n'augmente rien à la Gloire & à la Majesté naturelle de la Loy, & ainsi il suffit que la Loy ne se plaigne point de lui, & qu'elle ne lui face aucun

cun mal. Mais celui qui la viole outrage la Loy, & lui ravit autant qu'en lui eſt ſa gloire & ſa Majeſté. Il s'attire donc, ſi je l'oſe dire ainſi, l'indignation de la Loy, & ſe rend digne de ſa vangeance. On peut donc raiſonner non ſeulement, *a pari*, comme on parle, mais auſſi, *à minori ad majus*, de la récompenſe que la Loy propoſe à ſes obſervateurs, à la peine qui eſt deuë à ſes infracteurs. III. On peut encore tirer une autre preuve de cette verité, de la perſonne du Juge, lequel étant une perſonne publique, revêtuë de Majeſté & d'autorité, doit non ſeulement mettre cette différence entre les obſervateurs & les infracteurs de la Loy, qu'il approuve les premiers, & qu'il condamne les autres, mais doit auſſi mettre une telle différence entre ſon approbation & ſa condamnation, que ce ne ſoit pas dans l'effet une ſeule & même choſe. Or ſi le Juge n'avoit point des peines à diſpenſer, ſon approbation & ſa condamnation ne ſeroient nullement différentes dans l'effet, puis-qu'elles laiſſeroient l'Infracteur au même état que l'Obſervateur, de ſorte qu'à cet égard, il vaudroit autant être condamné, qu'aprouvé. Mais qui ne voit que la Majeſté & la dignité publique d'un Juge, ne peut nullement ſouffrir cette égalité? Il faut donc que par tout où il y a un Iuge, il y ayt une peine, & les lumiéres de la raiſon ne ſouffrent pas qu'on ſe perſuade le contraire. Au reſte ſi ce raiſonnement eſt concluant pour toutes ſortes de Iuges, quels qu'ils ſoient, combien plus l'eſt-il quand il s'agit de Dieu, qui eſt le Iuge commun de toutes les créatures, lequel non ſeulement eſt revêtu d'une Majeſté ordinaire telle que la qualité de Iuge la requiert, mais d'une Majeſté infinie, comme étant le premier être, le Souvérain Créateur de toutes cho-

choses, & le Maître absolu du Monde? Il est donc évident que son Jugement & les Arrêts de sa condamnation doivent essentiellement être accompagnez de peines.

IV. Cela étant ainsi éclaircy, il s'agit de savoir, si la dispensation des peines qui sont dans les mains de Dieu, en qualité de Juge commun, est une chose qui dépende entiérement de son bonplaisir, en telle sorte qu'il puisse ou punir les pécheurs, ou les exempter de la punition. Et pour discuter cette question, il faut savoir, comme nous l'avons déja dit dans le Livre 1. de ce Traité, qu'il y a certaines choses qui dependent tellement du bonplaisir de Dieu, qu'il n'y a aucune raison de quelque ordre qu'elle soit, qui le porte plûtôt à les faire, qu'à ne les pas faire; & en ce rang je mets l'élection de Pierre, & la reprobation de Judas; Car il n'y a nulle raison, soit que vous considériez Pierre & Judas qui sont les deux personnes que Dieu élit & réprouve, soit que vous considériez Dieu méme, qui induise plûtôt l'élection de Pierre que sa reprobation, ou plûtôt la reprobation de Judas que son élection. II. Il faut savoir aussi qu'il y a d'autres choses qui ne dependent pas si absolument du bonplaisir de Dieu, qu'il n'y ayt quelques raisons, ou dans les choses même, ou en Dieu, qui l'induisent & le poussent à prendre plûtôt un party que l'autre. Mais parce que ces raisons sont ou tirées de la créature, laquelle n'est rien en la présence de Dieu, ou tirées de la gloire extérieure de Dieu même, de laquelle il se peut fort-bien passer sans aucune diminution ni de sa perfection, ni de sa félicité, les choses dont il s'agit sont censées dependre de son bonplaisir. La raison de cela est, que tout ce qu'on peut mettre en avant de la part de la Créature ne peut jamais

jamais fonder une néceſſité ou une obligation en Dieu, parce que la Majeſté infinie de Dieu ôte toute proportion entre la créature & lui. Et quant à ce qu'on peut mette en avant tiré de la gloire exterieure de Dieu, cela ne peut auſſi former aucune obligation ni aucune néceſſité en lui, parce que cette gloire à ſon égard & en comparaiſon de ſa gloire eſſentielle, eſt de nulle conſidération, il s'en peut fort bien paſſer quand il lui plaira, ſans ſouffrir aucun dommage; & en effet il s'en eſt paſſé dans toute cette éternité qui a precedé la création du Monde. Je mets dans le ſecond Ordre de choſes la création de l'Univers, ſa conſervation, l'exercice de la Providence qui le gouverne, l'envoy de Jeſus-Chriſt au Monde, le décret de faire une Egliſe, &c. III. Il faut ſavoir qu'il y a un troiſiéme ordre de choſes dont les raiſons ſont priſes de quelques perfections eſſentielles qui ſont en Dieu, qui le portent à faire ou a ne faire pas, à agir ainſi ou ainſi. De ces derniéres choſes, il faut dire qu'elles ne dependent pas du bonplaiſir de Dieu, mais qu'elles lui ſont néceſſaires. Ainſi il lui eſt néceſſaire de ne mentir jamais, de dire toûjours la vérité quand il parle, de s'aymer ſoy-même, de ſe poſſeder ſoy-même avec approbation & tranquilité, &c.

V. La queſtion donc ſe reſoût à voir dans quel de ces trois ordres il faut ranger la punition des péchez, ou l'acte de Juſtice par lequel Dieu diſpenſe les peines. Or il eſt clair qu'il le faut ranger au troiſiéme Ordre, parce qu'il eſt fondé ſur la Sainteté qui eſt une perfection eſſentielle & immuable en Dieu. Car Dieu étant le Souvérain Juge du Monde, étant eſſentiellement Saint, ſa Sainteté demande néceſſairemen, non ſeulement qu'il n'approuve pas, mais qu'il condamne

for-

formellement le mal, & qu'il le déclare, comme il l'est en effet, contraire à sa Nature; & sa qualité de Juge se joignant à sa Sainteté, demande nécessairement que cette condamnation ne consiste pas en de simples paroles, mais qu'elle aille jusqu'à décreter ou ordonner la peine. Et d'ailleurs étant, comme il est, un Juge tout Puissant, il faut nécessairement que sa Puissance execute les Arrêts de sa Justice. Il est donc essentiel à la Sainteté de Dieu, de haïr le péché. Il est essentiel à sa Justice & à sa qualité de Souvérain Magistrat de décerner la peine: Et il est essentiel à sa Puissance d'en executer l'Arrêt.

Mais pour mettre toute cette matiére dans un plus grand jour, il est bon de répondre à quelques objections qu'on pourroit faire, & de dissiper quelques vaines échapatoires des Hérétiques. I. Donc ils peuvent dire, qu'il est vray que Dieu est essentiellement Saint, étant entiérement contradictoire de concevoir un Dieu mauvais, mais que la matiére de cette Sainteté, & sa premiére régle n'est pas quelque chose de fixe ou d'immuable, qu'elle dépend au contraire de son bonplaisir, & selon cela Dieu à la vérité sera toûjours Saint, mais il dependra de lui de faire consister sa Sainteté ou en cela, ou en cela. D'où il s'ensuit que quand il plaira à Dieu d'être Saint par cela même, qu'aujourd'hui nous appellons vices & corruption, le vice & la corruption changeront de nature ou d'espece, & le mal deviendra bien, & le bien mal. Or de là il s'ensuit encore que la sainteté de la créature devant suivre celle de Dieu, tout ce que nous appellons vertu en nous, ne l'est que parce qu'il a plû à Dieu de la faire telle, & que quand il lui plaira ce que nous

nous appellons vertu deviendra vice.

Je répons que ce que les Adverſaires avancent eſt d'un côté faux & horrible même à concevoir, & que de l'autre il ne conclud rien, mais laiſſe nôtre argument dans toute ſa force. Je commenceray par ce dernier, & pour le faire voir, je diray que quand même ce que les Adverſaires ſuppoſent ſeroit vray, il ne s'enſuivroit nullement que Dieu ne fût obligé néceſſairement de punir, ce que par ſon bonplaiſir il auroit une fois fait vice & péché. Il pourroit à la verité changer pour l'avenir, ce qui juſqu'alors avoit été vertu, en vice, & le vice en vertu. Il pourroit changer ſa propre ſainteté, & faire qu'ayant auparavant conſiſté en telles & telles choſes, déſormais elle conſiſteroit en des choſes contraires. Mais pour ce qui regarde le paſſé, ce qui eſt une fois fait, ne pouvant pas n'avoir été fait, il ne ſauroit déclarer vertu ou choſe indifférente, ce qu'il a déclaré vice & péché, au moins pour le tems qu'il l'a déclaré. D'où il s'enſuit que pour ce tems-là, il ſeroit toûjours obligé de conſidérer comme péchez, telles & telles actions, & par conſéquent de les punir en cette qualité. Dieu, par exemple, avoit ſous la Loy défendu par la ſeule force de ſon autorité des choſes qui de leur nature étoient indifférentes, comme de manger de la chair des beſtes immondes, de manger du ſang & des choſes étouffées. Il étoit libre à Dieu de deffendre ou de ne pas deffendre ces choſes. Il lui étoit libre auſſi de lever cette deffence quand il lui plairoit: mais pendant tout le tems que la deffenſe a ſubſiſté, il ne lui étoit point libre de regarder les violations qui en étoient faites, ou comme des vertus ou comme des vices, ou comme des actes indifférens, il falloit qu'il les regardât ſelon

ce

ce qu'ils étoient en effet, ſavoir des violations de ſa deffenſe, & par conſéquent il falloit qu'il les punît en cette qualité. Que les Adverſaires donc ſe tournent de quelque côté qu'il leur plaira, toute l'agitation de leur eſprit eſt inutile. Que la ſainteté en Dieu ſoit une choſe muable, qu'elle dépende de ſon bonplaiſir; Que celle de la créature en dépende auſſi; il n'importe, il demeure toûjours conſtant, que pour tout le tems que Dieu aura voulu que ſa Sainteté conſiſtât en cela & en cela, & que celle de ſa créature fût telle ou telle, n'y étant arrivé nul changement, ſa Sainteté & celle de ſa créature conſiſtera en cela & en cela, & les vices ou les péchez, en la violation de cela ou de cela; & par conſéquent pour tout ce tems-là que ſon bonplaiſir aura fixé la vertu & le péché, il faudra qu'il regarde le péché comme péché, & par conſéquent qu'il le puniſſe. Quand il lui plaira de changer les natures des choſes, il faudra en juger autrement, mais juſques-là les natures des choſes ſeront telles que ſon bonplaiſir les aura faites, & il y aura néceſſité de punir ſelon cette régle. Mais outre cela, je dis que le principe des Adverſaires eſt non ſeulement faux, mais horrible même à concevoir, ſavoir qu'il dépende de la volonté de Dieu & de ſon bonplaiſir de faire que ſa Sainteté conſiſte ou en cela ou en cela, & que de même la ſainteté de ſa créature n'ait pas une régle fixe & immuable. Car ſi cela étoit, il ſeroit arbitraire à Dieu de s'aimer ou de ſe haïr ſoy-même, de ſe combattre ſoy-même, ou de ſe poſſéder avec tranquillité & approbation. Il lui ſeroit arbitraire de faire conſiſter la ſainteté de ſa créature, ou dans la haine, ou dans l'amour qu'elle porteroit à ſon Créateur, d'approuver ou de condamner le meurtre, la violence, la trahi-
ſon,

ſon, la déſobeïſſance des enfans envers leurs peres & meres, la rebellion des inférieurs envers leurs ſuperieurs, la calomnie, le larcin, &c. Il lui ſeroit arbitraire de faire ce qui eſt aujourd'huy un bon ordre, confuſion, & ce qui eſt aujourd'huy confuſion, un bon ordre, ce qui ne ſe peut penſer ſans fremir. D'ailleurs s'il dépendoit de Dieu de changer ainſi ſa Sainteté & celle de ſa créature, pourquoy ne dépendroit-il pas auſſi de lui de changer la verité, & de faire que ce que nous appellons aujourd'huy menſonge fût verité, & la verité menſonge, d'autant plus que la verité fait une partie de ce que nous appellons ſainteté, il lui ſeroit donc arbitraire que la negation que les Athées font de l'exiſtence d'un Dieu, fût une verité, & que l'affirmation qu'ils font de l'éternité du Monde en fût un autre. Outre cela pourquoy ne pourroit-il pas auſſi changer ſa puiſſance & ſa ſageſſe, & faire qu'au lieu que ſa puiſſance conſiſte en tels & tels actes, que nous appellons aujourd'huy actes de force, & ſa ſageſſe en tel ou tel ordre d'agir, ſa puiſſance conſiſteroit déſormais en ce que nous appellons aujourdhuy foibleſſe, & ſa ſageſſe en ce que nous appellons déſordre? Tout cela eſt extravagant & impie. La Divinité toute entiére, s'il nous eſt permis de parler ainſi, eſt un étre néceſſaire, & par conſéquent immuable, & de s'imaginer qu'elle eſt ſeulement néceſſaire à l'égard de ſon exiſtence, ou à l'égard de ſes perfections Phyſiques, mais qu'elle eſt muable à l'égard de ſes perfections morales, c'eſt établir une diſtinction réelle de ſes attributs d'avec ſon eſſence, c'eſt diviſer ſon eſſence même, c'eſt nier ſa ſimplicité, & détruire en même tems ſon éternité. Voyez ſur ce ſujet ce que nous en avons dit dans le premier Livre de ce Traité.

Voyez

Voyez auſſi les Theſes de Mr. Amyrauld, *de neceſsitate Satisfactionis.*

II. Les Adverſaires diront encore que quand il ſeroit vray que la Sainteté de Dieu, & celle de la créature auroit une nature immuable & ne dépendroit nullement du bonplaiſir de Dieu, il ne s'enſuivroit pourtant pas que la punition du péché fût une choſe eſſentielle en Dieu, parce que Dieu le punit en qualité de Juge, & que cette qualité de Juge eſt elle-même arbitraire à Dieu. Dieu donc haïroit & condamneroit néceſſairement le péché, mais il dépendroit toûjours de lui de le punir ou de ne le pas punir, parce qu'il dépend toûjours de lui d'étre le Juge commun des hommes, ou de ne le pas étre; de la même maniére qu'il a dépendu de lui d'étre Créateur ou de ne le pas étre. En un mot les attributs relatifs en Dieu, comme ceux de Créateur, de Conſervateur, de Legiſlateur, de Souverain Maître, de Juge; ne lui ſont pas eſſentiels, autrement il faudroit dire que les créatures auſquelles ces attributs ſe rapportent lui ſont eſſentielles: dépendant donc du bonplaiſir de Dieu d'étre Juge, la punition du péché lui eſt une choſe arbitraire, car quand il voudra n'étre pas Juge, le péché demeurera impuni.

Je répons qu'il eſt vray que les attributs relatifs ne ſont pas eſſentiels en Dieu, & qu'abſolument parlant, ils ont dépendu de ſon bonplaiſir, car il dépendoit du bonplaiſir de Dieu de faire des créatures ou de n'en pas faire. Mais je dis que leurs termes correlatifs étant une fois poſez, c'eſt-à-dire, y ayant des créatures, ces attributs ſont fondez en l'eſſence de Dieu; Dieu pouvoit s'empeſcher de faire le Monde, mais l'ayant une fois fait, il ne dépend pas de ſon bonplaiſir d'en étre

être ou de n'en être pas le Maître, cela est fondé sur son essence, savoir sur son infinie Majesté, & sur le droit qu'il a sur tout ce qui sort de lui, or son infinie Majesté & ce droit lui sont radicalement essentiels. Je dis la même chose de sa qualité de Juge, ayant une fois fait des créatures raisonnables, & leur ayant donné des Loix, il lui est essentiel & nécessaire d'en être le Juge, parce que cette qualité est fondée sur celle de Seigneur & de Souverain Maître, & celle de Seigneur & de Souverain Maître est fondée sur l'excellence infinie de sa nature. Il étoit libre à Dieu de faire un ouvrage, mais l'ayant une fois fait il lui est essentiel que l'ouvrage lui appartienne, & qu'il ait par conséquent un Tribunal devant lequel cet ouvrage aille rendre conte de ses actions. Il est donc faux qu'il soit arbitraire à Dieu, & dépendant de son pur bonplaisir, d'être ou de n'être pas le Iuge des hommes, supposé que les hommes soient. Pour mieux faire voir cette verité, il ne faut que considérer qu'il est essentiel à la créature d'être créature de Dieu, ne le pouvant être d'aucun autre; qu'étant conservée, il lui est essentiel d'être conservée de Dieu, ne le pouvant être d'aucun autre; qu'étant gouvernée par une Providence, il lui est essentiel que ce soit par la Providence de Dieu; qu'étant créature morale, il lui est essentiel d'avoir Dieu pour son Juge. Il est donc constant qu'y ayant une créature, il est essentiel à Dieu d'être son Créateur, nul ne le pouvant être que lui; qui ayant une conservation, il lui est essentiel d'être le conservateur; & qu'y ayant une créature morale, il lui est essentiel d'en être le Juge. Ces deux choses s'établissent ou se détruisent mutuellement. Si Dieu n'étoit pas essentiellement le Créateur de la creature, supposé

 qu'il

qu'il y en ait une, la créature ne seroit pas essentiellement la créature de Dieu, & ainsi du reste. La qualité donc de Juge est fondée sur l'essence même de la Divinité, & Dieu certainement ne seroit pas Dieu, s'il se pouvoit faire qu'il ne fût pas le Juge de l'homme, supposé que l'homme soit avant la création du Monde & de toute éternité. Il étoit essentiel à Dieu d'étre le Juge des hommes, dès que par son bonplaisir il auroit resolu qu'il y en auroit, & il est absurde de dire que Dieu se puisse dispenser de prendre cette qualité.

III. Mais, dirat-t-on encore, supposé que Dieu soit essentiellement le Juge des hommes, n'est-il pas aussi le souverain Maître, & en cette qualité ne peut-il pas faire grace & miséricorde aux pécheurs, & par conséquent les exempter de la peine? Je répons que Dieu est le Seigneur & le souverain Maître de toutes choses, mais c'est à la reserve de soy-même & de sa propre essence, sur laquelle ce seroit une impieté de concevoir qu'il eût aucun droit pour la changer. Autrement il faudroit dire qu'il pourroit se détruire soy-même, & faire qu'il ne fût plus Dieu, auquel cas il ne seroit pas, comme il est, un Etre nécessaire, ce qui ne se peut dire sans blasphéme. Puis donc que la sainteté, qui n'est autre chose que l'amour de la vertu & la haine du vice, lui est essentielle, comme nous l'avons prouvé, & que d'ailleurs sa qualité de Juge lui est essentielle aussi, il s'ensuit évidemment qu'il ne peut que punir le péché. Sa qualité essentielle de Juge lui en fait prendre connoissance, & sa Sainteté le lui fait haïr & condamner. Or de là il paroît quel jugement nous devons faire de la Justice & de la miséricorde de Dieu. Car quant à la Justice, elle lui est, comme nous avons vû, essentielle & naturelle, ne s'en pouvant

vant en aucune maniére dispenser, n'ayant point de droit ni d'empire absolu sur ses actes, parce qu'il n'en a pas sur sa propre essence. Et quant à la miséricorde, si par la miséricorde on entend une inclination à pardonner le péché, & à lui accorder impunité sans une repentance préalable, en un mot une inclination qui aille jusqu'à exempter de la peine le pécheur impénitent, il est évident qu'il n'y en a ni n'y en peut avoir aucune en Dieu, soit qu'on la conçoive essentielle ou arbitraire, & les Sociniens mêmes n'ont jusqu'à present osé affirmer qu'il soit libre à Dieu, ou de punir ou de laisser impunis les pécheurs impénitens. En effet si on concevoit une telle inclination en Dieu, il la faudroit concevoir ou essentielle ou arbitraire. Si on la concevoit essentielle, il faudroit dire, ou que l'inclination à punir le péché qui est joint avec l'impénitence, n'est en aucune maniére en Dieu, & qu'il ne peut nullement punir le pécheur impénitent, ce qui seroit la derniére de toutes les impiétez, ou il faudroit dire qu'il y auroit dans l'essence Divine deux inclinations diamétralement opposées l'une à l'autre; L'une qui le porteroit à laisser le pécheur impénitent à être impuni; & l'autre qui le porteroit à le punir, ce qui n'est pas moins impie. Si l'on concevoit cette prétenduë miséricorde comme une perfection arbitraire en Dieu, il faudroit dire nécessairement de deux choses l'une, ou que la Justice par laquelle il punit le pécheur impénitent n'est pas essentielle en Dieu, mais arbitraire de même que la miséricorde, c'est-à-dire, que Dieu peut également ou punir le pécheur impénitent, ou ne le pas punir, ce qui est directement contraire à ce que nous avons déja prouvé, que la Justice est naturelle en Dieu, ou il faudroit dire qu'il y auroit

en Dieu une inclination arbitraire qui seroit directement opposée à un autre qui lui est essentielle, ce qui seroit une extravagance. Soit donc conclu que la Justice par laquelle Dieu hait & punit le péché & le pécheur même impénitent, est essentielle, nécessaire & inviolable en Dieu, & qu'il n'y a en lui de quelque maniére qu'on le prenne, aucune inclination, ni aucun pouvoir à ne pas punir le péché, ou à exempter de la peine le pécheur impénitent, & qu'à le prendre en ce sens il n'y a ni naturellement, ni surnaturellement aucune telle miséricorde. En effet ce ne seroit pas une miséricorde, ce seroit une indifférence pour le crime, une négligence pour la violation & l'observation des Loix, & si je l'ose dire ainsi, une espéce de neutralité entre la vertu & le vice, ce que l'on ne peut concevoir dans la Divinité, sans lui faire le plus grand de tous les outrages. Mais, direz-vous, si Dieu par une dispensation de sagesse peut suspendre pour un tems les actes de sa Justice & différer la punition des pécheurs, pourquoy ne le pourroit-il pas pour un plus long-tems, & encore pour un plus long-tems, & ainsi à l'infini, c'est-à-dire, pour toujours? Et par conséquent il pourra laisser absolument le pécheur impénitent sans punition. Je répons que Dieu par une Oeconomie de sagesse peut suspendre pour un tems les actes de la Justice vangeresse, mais il ne le peut que sur cette supposition qu'un jour cette Justice sera pleinement exécutée ; ainsi cette suspension ne se peut faire que pour un tems déterminé, & non pour un indéfini. Car autrement on pourroit dire que la Sagesse éluderoit entiérement la Justice, & par conséquent la détruiroit, ce qu'on ne peut pas concevoir en Dieu. Je nie donc la conséquence

de

de l'argument, parce qu'il n'y a nulle liaison de l'un à l'autre. Dieu peut suspendre les actes de sa Justice pour un certain tems déterminé, sur cette supposition que la Justice sera satisfaite dans un autre certain tems. Donc il peut absolument & pour toûjours suspendre les actes de la Justice & la rendre vaine. Il n'y a pas de suite du premier au second.

Mais que dirons nous de la miséricorde à l'égard du pécheur pénitent? Ne la devons nous pas reconnoitre en Dieu, sans qu'il soit besoin d'aucune autre satisfaction? Ne semble-t il pas que la Justice Divine, & l'amour qu'il a pour la Sainteté est assez satisfaite par la repentance du pécheur, par laquelle le pécheur se condamne soy-même, & se déclare digne de punition, condamne son péché & y renonce, retourne vers la sainteté, & par son retour lui fait une authentique reparation de l'injure qu'il lui avoit fait en l'abandonnant? Parmi les hommes cela s'appelle une satisfaction, lorsque celui qui nous a offensé reconnoissant sa faute & la condamnant, implore nôtre miséricorde & nous demande pardon. C'est la seconde question que nous avons à traiter. Pour le faire avec solidité, il faut remarquer I. que quand les Adversaires parlent d'une repentance sans aucune préalable satisfaction, ils font une supposition entiérement impossible dans nôtre hypothese. Car I. la repentance est un mouvement qui ne peut être en nous qu'elle ne vienne du Saint Esprit, c'est-à-dire, d'un principe surnaturel auquel Dieu ne s'est élevé qu'en supposant la satisfaction de Jesus-Christ son Fils. Ainsi ne pouvant y avoir de véritable repentance que par la satisfaction de Jesus-Christ, c'est une chose selon nous contradictoire, & dont il ne faut nullement recevoir la

 sup-

ſuppoſition, ſavoir qu'il y ayt une repentance, ſans une réelle ſatisfaction. II. La repentance ſelon nous eſt un acte de l'ame, par lequel renonçant à ſoy-même & à ſon propre péché, on reçoit en ſon cœur le Régne de Jeſus-Chriſt, & l'on ſe donne à lui afin qu'il nous conduiſe déſormais, & que nous vivions de ſa vie. Or nul ne peut recevoir Jeſus-Chriſt comme Roy, & ſe donner à lui en cette qualité, qu'en même-tems il ne l'embraſſe comme ſon Sacrificateur & ſa victime, ce qui eſt embraſſer ſa ſatisfaction; c'eſt donc une pure contradiction de ſuppoſer une repentance ſans ſatisfaction. III. Il n'y ſauroit avoir de véritable repentance dans un homme, à moins qu'il ſoit perſuadé que Dieu eſt placable envers lui, c'eſt-à-dire, qu'il a une inclination à lui pardonner, & à l'aimer s'il ſe repent, car tant que la créature regardera Dieu comme ſon ennemy implacable, il n'eſt pas poſſible qu'elle faſſe aucun acte de véritable amour pour lui; Nôtre amour envers lui vient néceſſairement ou du ſentiment de ſon amour envers nous, ou de l'eſpérance au moins que nous pouvons rentrer en ſa grace. *En cecy eſt la charité*, dit Saint Jean, *non pas que nous ayons aymé Dieu, mais parce qu'il nous a aymez*. 1. Jean 4. comme s'il diſoit nous ne l'avons pas aimé les premiers, il nous a prévenus, & nôtre amour eſt née de la ſienne. Or ſelon nous l'homme ne peut raiſonnablement être perſuadé que Dieu lui fera grace, & qu'il l'aimera s'il ſe repent, ni être touché d'aucun ſentiment de ſon amour, que par le moyen du Sang de Jeſus-Chriſt, & de la ſatisfaction qu'il a offerte pour nous en la Croix, à cauſe dequoy dans le paſſage que nous venons d'alléguer, Saint Jean ne dit pas ſimplement que *la charité conſiſte non en ce que*

nous

nous ayons aimé Dieu, mais en ce qu'il nous a aimez, mais il ajoûte, *& qu'il a envoyé son Fils pour être la propitiation pour nos péchez*, ce qui marque que c'est dans cette propitiation que nous decouvrons que Dieu est enclin à nous pardonner, si nous nous repentons. Et c'est pourquoy aussi Jesus-Christ dans l'institution de l'Eucharistie appelle son Sang, *le Sang de la nouvelle Alliance en remission des pechez*. Quand donc un Socinien nous parlera de cette sorte „Ne croyez vous pas qu'il „y a en Dieu une misericorde envers les pé„cheurs repentans, & une inclination à les rece„voir & à leur accorder le pardon de leurs fau„tes en faveur de leur repentance, sans qu'il soit „nécessaire d'aucune autre satisfaction? Les justes Loix de la dispute veulent que nous ne recevions pas cette supposition, & que nous lui disions qu'il nous fait une supposition sur un cas impossible, car, dans nôtre hypothese, nous regardons une repentance sans autre satisfaction préalable, comme une manifeste contradiction.

Mais comme il est quelque-fois bon de se relâcher des Loix rigoureuses de la dispute, & de prendre les choses, non sur nôtre propre hypothese, mais sur celle de l'Adversaire, pour mieux lui faire voir son erreur, il me semble qu'aprés avoir fait la remarque & la protestation précedente, on peut admettre comme par impossible la supposition de l'Adversaire. C'est ce que nous faisons présentement, & disons que quand même il seroit possible qu'un pécheur se repentît, sans qu'il y eût aucune autre satisfaction pour ses péchez précedens, il est certain que Dieu ne les lui pardonneroit point. Nous établissons nôtre proposition sur les preuves suivantes.

I. S'il étoit vray qu'il y eût en Dieu naturel-

lement une inclination à pardonner aux pécheurs repentans, sans aucune autre satisfaction, il faudroit que Dieu en eût fait la déclaration dans la révélation de la nature. Or bien loin de trouver cette prétenduë inclination dans la revelation de la nature, nous voyons au contraire dans les sentimens universels des Peuples qui leur sont restez comme des debris de la droite raison, & comme des étincelles de la lumiére de l'innocence, une constante opinion qu'il faut satisfaire la Divinité pour les péchez. Car de là sont venus les Sacrifices qui ont été en usage dans toutes les Religions, & qui leur ont comme servy de base & de fondement. L'on voit bien que quand il a été question de chercher la véritable satisfaction pour la Justice Divine, ces Peuples se sont égarez chacun aprés sa chimére, mais cela pourtant fait voir deux choses. L'une que ce n'est pas un principe de la lumiére de la nature que la seule repentance suffise pour obtenir le pardon de la Divinité; & l'autre qu'outre la repentance une satisfaction est nécessaire pour cela. Car il paroît dans la dispensation de la Sagesse Divine à l'égard des Payens, que son dessein a été de conserver au milieu d'eux les premiers & plus fondamentaux principes de la vraye Religion; Si la connoissance de la miséricorde envers les pécheurs repentans sans satisfaction, eût été un de ces principes, Dieu, sans doute, l'eût conservée, & n'eût pas permis qu'ils eussent détruit cette idée qui étoit si importante pour l'établissement futur de la vraye Religion.

II. Si l'opinion des Adversaires étoit véritable il eût falu que Dieu en eût revelé quelque chose dans la premiére Loy qu'il donna à Adam dans le Paradis terrestre. Cependant nous voyons bien

qu'il

qu'il lui fait une denonciation de sa Justice, mais nous ne voyons pas qu'il lui en fasse aucune de cette prétenduë miséricorde dont il s'agit. Pourquoy ne lui a-t-il pas dit, si tu manges de l'arbre de science de bien & de mal, & que tu ne t'en repentes pas, tu mourras de mort, mais si tu t'en repens, je te feray grace? On dira que Dieu a caché cette partie du droit naturel qui consiste en la miséricorde pour le repentant, afin que ce ne fût pas à l'homme une induction à pécher. Mais cette réponse est absurde. I. Parce que la revélation de la miséricorde n'est une induction à pécher que par accident, & par l'abus qu'on en fait; Or Dieu ne s'est jamais empêché de déclarer des véritez qui font à sa gloire, par la considération de l'abus qu'on en pourroit faire. II. Moins s'en fût-il empêché en agissant avec un homme innocent tel qu'étoit Adam, qui n'avoit point encore dégénéré de sa droiture, & qui par conséquent n'étoit pas en état d'abuser de ce principe, quand Dieu le lui eût revelé. III. Cette revélation même pouvoit au contraire contribuer quelque chose à le faire persevérer dans la Justice, par la considération d'une si grande amour que Dieu avoit pour sa créature.

III. Mais je veux que Dieu, par la raison que les Adversaires alleguent, ayt couvert de son silence cette inclination miséricordieuse dont nous parlons, il ne falloit pas au moins qu'il y eût dans sa Parole, rien qui pût faire naître une pensée contraire; Car de lui donner un raisonnable lieu de penser tout le contraire, c'étoit l'induire à croire un mensonge, ce qu'on ne peut, sans blasphême, dire que Dieu ayt fait; Cependant il est vray qu'il y a dans la Loy Divine dequoy concevoir que Dieu ne reçoit point la repentance, ni n'y ap-

appelle les hommes aprés qu'ils ont péché, mais qu'aprés le péché suit immédiatement la peine. *Dés le jour*, dit-il, *que tu en mangeras, tu mourras de mort.* Dés le jour, c'est-à-dire, tu mourras dés que tu auras péché, entre ton péché & ta mort, il n'y aura nulle distance. Or que veut dire cela, si ce n'est qu'il n'y a point naturellement en Dieu d'inclination à pardonner au pécheur repentant sans autre satisfaction. Car si cette inclination étoit naturelle à Dieu, la raison voudroit qu'il y eût un certain tems donné au pécheur pour l'appeller à la repentance, & que les actes de la Justice fussent encore suspendus. Je diray même que si le sentiment des Adversaires a lieu, il ne faut point dire que l'objet de la Justice soit précisement l'homme pécheur, mais l'homme pécheur & impenitent, & que celui de la miséricorde est l'homme pécheur repentant, de sorte que selon eux il faut que comme l'homme pécheur peut également être ou impénitent où repentant, il puisse aussi être un objet de Justice, ou un objet de miséricorde; & tant qu'il est dans la simple qualité de pécheur, il se trouve comme dans un état mitoyen, sans être ni objet de Justice, ni objet de miséricorde. D'où vient donc que Dieu dans sa premiére Loy n'a pas suivy cette idée, mais en a suivy une toute contraire? Il n'a pas dit, Quand tu mangeras & ne te repentiras pas, tu mourras, mais il a dit, *Dés le jour que tu en mangeras tu mourras de mort.* Il a fait par ces paroles concevoir à l'homme deux choses que les Sociniens croyent des mensonges, l'une que naturellement entre la Justice & la peine, il n'y a nul tems qui soit donné pour appeller l'homme à la repentance. L'autre que l'objet formel & précis de la Justice, est l'homme pécheur

cheur & non l'homme pécheur impénitent.

IV. Mais quand tout ce que nous venons de dire ne feroit pas, il est du moins évident que si le principe des Adversaires étoit véritable, Dieu eût déclaré sa Miséricorde, & rappellé l'homme à la repentance aprés sa chûte sans insinuer aucune satisfaction ; cette déclaration étoit alors nécessaire, puisque le cas du péché étoit arrivé, & ne la pas faire étoit autant que de laisser l'homme dans son crime, & lui empêcher la repentance. Car quelle repentance y peut-il avoir, où il n'y a point de déclaration de miséricorde ni d'espérance de pardon ? Et quelle apparence y-a-t-il que Dieu qui avoit revelé à l'homme toutes ses autres perfections essentielles, lui eût voulu cacher celle-là, dans un tems où elle lui étoit si nécessaire pour son rétablissement ? Cependant au lieu de cela nous voyons bien qu'il lui déclare une suspension des actes de sa Iustice en lui disant. *Tu ez poudre & tu retourneras en poudre. Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage ; La Terre sera maudite à l'occasion de toy. Tu mangeras en travail tous les jours de ta vie.* Paroles qui marquent que Dieu suspendoit encore l'execution de son Arrêt de mort. Mais nous voyons en même tems que cette suspension est fondée sur la satisfaction du Messie. *La semence*, dit-il, *de la femme brisera la teste du Serpent.* Nous avons montré ailleurs que ces Paroles sont un véritable Oracle, & qu'elles ne peuvent être entenduës, ni de l'inimitié qui est entre les hommes & les serpens, ni d'aucun autre que de Jesus-Christ, & quelles enferment sa satisfaction. Il est donc vray qu'aprés que l'homme a eû péché, Dieu l'a rappellé à la repentance, & lui a déclaré sa miséricorde. Mais il la lui a déclarée par un principe surnaturel, &

par

par la force de la médiation de Jesus-Christ, qu'il avoit dessein d'envoyer au Monde.

V. L'Hypothese des Adversaires est tout à fait contraire à l'idée que l'Ecriture Sainte nous donne du péché du premier homme, car elle nous le fait concevoir comme un bouleversement entier de toute la nature, comme l'établissement de l'Empire du Diable, & du régne du péché & de la mort. Elle nous fait aussi comprendre que le dessein de l'envoy de Jesus-Christ au Monde a été de détruire cet Empire du Diable, du péché & de la mort. Pourquoy toutes ces grandes idées, s'il étoit aussi naturel à Dieu de pardonner aux pécheurs repentans que de punir les impénitens, & qu'il ne fût nullement nécessaire de donner à sa Justice aucune satisfaction ? On dira peut-être que cette idée que l'Ecriture nous donne du péché d'Adam, comme du plus terrible & du plus funeste accident qui peut arriver au Monde, vient non que ce soit une chose extremement difficile de la part de Dieu de pardonner les péchez, mais parce que par le péché d'Adam ce pardon est devenu extremement difficile de la part de l'homme, à cause de la corruption originelle qu'Adam à communiquée à tous ses descendans, laquelle les eloigne tous de la repentance; Mais c'est ce que les Adversaires ne sauroient dire, parce qu'avec leurs autres erreurs, ils ont encore celle-cy que de nier le péché originel. Ils ne peuvent pas dire aussi que la repentence soit difficile, comme étant une œuvre du Saint Esprit, dont la Grace est absolument nécessaire pour nous faire repentir, car ils nient la Grace intérieure, & l'opération du Saint Esprit en nous, ne reconnoissant d'autre principe de nos actions, soit bonnes, soit mauvaises que nôtre franc arbitre,

tre. Pourquoy donc l'Écriture nous fait-elle l'idée du péché du premier homme si grande & si épouvantable ? Pourquoy Saint Paul nous dit-il que *par un seul homme le péché est entré au Monde, & par le péché la mort, & qu'ainsi la mort est parvenuë sur tous les hommes d'autant que tous les hommes ont péché; que la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moyse, que par l'offense d'un seul plusieurs sont morts; que par l'offense d'un seul la mort a régné par un seul*, que *par une seule offense la coulpe est venuë sur tous les hommes en condamnation*, que *le péché a régné à mort*, & autres telles expressions? Rom. 5. Il est évident que ces expressions ne s'accordent pas avec les principes des Adversaires, mais elles s'accordent fort bien avec l'extrême difficulté qu'il y avoit de reconcilier Dieu avec les hommes, cela ne se pouvant faire que par une satisfaction qui appaisât sa Justice, puisque cette satisfaction étoit naturellement impossible, & qu'il a fallu que Dieu la trouvât dans les trésors de sa Sagesse en nous donnant son propre Fils.

VI. L'hypothése des Adversaires est aussi renversée par l'idée que l'Ecriture nous donne de la conduite de Dieu à l'égard de toutes les Nations, car elle nous dit que *Dieu les a laissé cheminer en leurs voyes, qu'il a dissimulé les tems de leur ignorance, & retardé jusqu'au siecle de Jesus-Christ, de leur dénoncer qu'ils eussent à se repentir, qu'il ne leur a pas declaré ses statuts & ses ordonnances, à cause dequoy ils ne connoissent point Dieu.* C'est ce que l'expérience nous enseigne de même que l'Ecriture; car combien de Siécles se sont-ils écoulez depuis la chûte d'Adam jusqu'au Messie, pendant lesquels Dieu sembloit avoir abandonné tout le Monde, & y laisser impunement régner les er-

reurs

reurs, les idolatries, & les péchez ? Certainement si la miséricorde envers les pécheurs repentans est une vertu essentielle & nécessaire en Dieu, sans aucune préable satisfaction, on ne sauroit rendre aucune raison de cette conduite. Au contraire il s'ensuit que Dieu eût sans doute déclaré cette miséricorde aux Nations, & les eût appellées à la repentance par les mêmes voyes par lesquelles il les y a appellées plusieurs siécles aprés. Une perfection naturelle en Dieu pouvoit-elle demeurer si long-tems cachée, & comment cela s'accorde-t-il avec ce que Dieu nous dit, Ezechiel 33? *Je suis vivant que je ne prens pas plaisir à la mort du méchant, mais plûtôt que le méchant se detourne de son train & qu'il vive.* Ne seroit-ce pas prendre plaisir à la mort du méchant, que de refuser durant un si long-tems à tant de peuples la connoissance d'une chose, sans laquelle il leur étoit impossible de se repentir ? Si les Sociniens disent que Dieu témoignoit assez son inclination à la miséricorde envers le pécheur repentant par les œuvres de la Providence. Je répons qu'ils disent cela sans aucun témoignage de l'Ecriture. Et quand même cela seroit, il est toûjours évident qu'il ne leur en a donné aucune connoissance claire & distincte par sa Parole, qu'il ne leur a point envoyé ses Serviteurs & ses Prophétes pour les appeller à la repentance, & pour leur promettre son salut; Car l'Apôtre dit formellement Act. 17. *Dieu ayant dissimulé les tems de l'ignorance, dénonce maintenant à tous hommes en tous lieux qu'ils ayent à se repentir.* Pourquoy ne leur faire pas cette dénonciation? Pourquoy dissimuler de cette sorte les tems de leur ignorance, s'il est de l'essence & de la nature de la Divinité sans aucune préalable satisfaction de pardonner les péchez à tous répentans? Il n'est pas malaisé

aisé de rendre la raison de cette Oeconomie, si on suppose la necessité de la satisfaction. Car I. Dieu a voulu faire voir par là, combien sa Justice a en horreur le péché, puis qu'il a durant un si long-tems abandonné la plus part des hommes. Il a voulu faire voir combien la chûte du premier homme & la corruption naturelle qui s'en est ensuivie, ont apporté de maux avec elles. Il a voulu relever la gloire de sa grace, tant de celle qui nous pardonne, que de celle qui nous convertit. II. Il a voulu faire voir que la satisfaction qu'il nous a procurée en Iesus-Christ, est un pur effet de son bonplaisir, & qu'il nous l'a donnée, parce qu'il lui a plû. Mais si l'on suppose l'opinion des Sociniens, il faut dire que Dieu a fait violence à sa Nature quand il s'est abstenu durant un si long-tems d'appeller les hommes à la repentance, & ils ne sauroient rendre aucune raison solide d'un si long dilayement.

VII. Quand Dieu a donné sa Loy & son Alliance I. à Abraham, & II. à tout le corps des Israëlites par le ministére de Moyse, pourquoy a-t-il établi des Sacrifices propitiatoires, lesquels évidemment donnent l'idée d'une satisfaction ? Et qui en effet êtoient des satisfactions pour les péchez typiques, puisque Saint Paul dit formellement que *le sang des taureaux & des Boucs, & la cendre de la genice dont on fait aspersion sanctifioit les soüillez quant à la chair*, Heb. 9 Pourquoy cela si le droit de Dieu est de pardonner les péchez sans aucune satisfaction, autre que la repentance du pécheur ? D'ailleurs au témoignage de Saint Paul dans l'Epitre aux Hebreux, ces Sacrifices, qui en eux-mêmes êtoient expiatoires des péchez typiques, êtoient des figures du Sacrifice de Iesus-Christ. Ce qui confirmoit encore de plus

en

en plus l'idée de la satisfaction. Tout cela mal-à-propos selon le principe des Adversaires. Car pourquoy donner une idée de satisfaction, si la satisfaction n'est point necessaire; & si par la seule repentance on obtient la remission des pechez? Nous avons vû dans le premier argument que cette idée de la necessité de la satisfaction étoit restée dans l'esprit de tous les peuples, & c'est de là qu'étoit procedé l'usage des Sacrifices établis dans toutes les Religions. Les Adversaires pourroient répondre à cela que cette idée est, non un reste de lumiére de la droite raison, mais une erreur folle, née de la vanité, & de la legéreté de l'esprit humain. Si cela eût été ainsi, Dieu sans doute donnant sa Loy & sa Religion aux Israëlites eût corrigé cette erreur, & l'eût éloignée de la Religion qu'il établissoit, comme une chose contraire à sa Nature, & de laquelle il falloit désabuser les hommes. Vous voyez pourtant qu'il fait tout le contraire; car non seulement il adopte les Sacrifices, & en régle fort exactement, & la matiére, & la forme, & la fin; non seulement il les institue pour l'expiation de ces péchez que nous appellons typiques, mais il les établit pour être des figures du Sacrifice que Iesus-Christ devoit offrir pour fonder la Nouvelle Alliance. Marque évidente que la necessité de la satisfaction n'est point une erreur humaine, mais une verité vrayement Divine, de laquelle Dieu a voulu conserver la connoissance au milieu de tous les Peuples, & la confirmer parmi les Israëlites.

Mais avant que nous quittions la vûë de cette Ancienne Alliance, il est nécessaire d'y considérer ce que Saint Paul nous en enseigne dans toute son admirable Dispute touchant la Justification en

en ses Epîtres aux Romains & aux Galates. Car là il est clair I. qu'il établit deux Alliances, l'une de Moyse qui est la Loy, & l'autre de Jesus-Christ qui est l'Evangile. II. Qu'il veut que celle de Jesus-Christ ait été établie la premiére, & donnée à Abraham par la force de ces paroles, *en ta semence seront bénites toutes les Nations de la Terre*; Car selon l'explication de l'Apôtre, cette semence est Jesus-Christ. III. Que selon ces deux Alliances il y a deux voyes de justification, l'une par les œuvres qui est celle de la Loy, & l'autre par la Grace qui est celle de Iesus-Christ. IV. Que ces deux voyes de justification sont incompatibles l'une avec l'autre; Car quand on veut être justifié par les œuvres on rénonce à la voye de la Grace, & quand on est justifié par la Grace, on rénonce à la voye des œuvres. V. Que la véritable justification par laquelle tous les hommes nécessairement doivent être justifiez, est celle de la Grace, parce que tous les hommes sont pécheurs. VI. Que cette voye de la justtification, qui à l'égard de Dieu s'appelle la voye de la Grace, à nôtre égard s'appelle la voye de la foy en Jesus-Christ. VII. Que par la Loy non seulement nul ne peut être justifié, puis qu'elle ne fait aucune déclaration de grace, mais qu'au contraire tous ceux qui sont sous elle sont sous malédiction, parce qu'il est écrit, *Maudit est quiconque n'est permanent en toutes les choses écrites en ce Livre pour les faire.* Toutes ces veritez se recüeillent de la simple lecture des Chap. 3. & 4. des Romains, & des Chap. 3. 4 & 5. de l'Ep. aux Gal. Or I. si la miséricorde Divine à tout pécheur repentant, sans satisfaction, est du droit de la nature, pourquoy Dieu ne l'a-t-il pas révélée dans sa Loy? Pourquoy ne la pas déclarer par Moyse aussi bien que par JesusChrist? On dira que Dieu s'est

proposé pour améner plus facilement les hommes à la repentance, de leur faire connoître qu'ils étoient pécheurs, & que pour cet effet il leur a donné sa Loy pour leur marquer en quoy consiste leur devoir, & quelle est la justification par voye d'innocence, afin que les hommes reconnoissant que cette voye leur étoit impossible par le sentiment de leurs propres péchez, recourussent à la repentance, & par la repentance à la miséricorde de Dieu. Mais s'il n'y avoit que cela il n'étoit pas nécessaire d'en faire une Alliance à part, puis qu'un même corps de droit naturel qui dit à l'homme, tu ez obligé de faire cela & cela; C'est en cela & cela que ton devoir consiste, lui dit aussi, mais au cas que tu viennes à violer ton devoir, ma miséricorde sera toûjours prête à te pardonner, pourvû que tu te repentes. Aprés que Dieu nous a justifiez, & qu'il nous a reçûs dans l'Alliance de son Evangile, il nous déclare en quoy consiste nôtre devoir, & nous impose l'obligation d'une sanctification entiére & parfaite. Il ajoûte pourtant l'autre partie de son droit, qui est; mais au cas que tu péches contre cette obligation, je te pardonneray toutes les fois que par la repentance, tu recourras à ma miséricorde. Ces deux choses, savoir la déclaration de l'obligation & du devoir du fidéle, & le remede par lequel il puisse pourvoir aux fautes qu'il lui arrivera de faire contre son devoir, ne font point deux Alliances, ce n'en est qu'une seule. Pourquoy? parce que ce sont deux parties d'un même droit Evangélique. Il faut donc dire de même à l'égard de la Loy, si l'opinion des Adversaires étoit véritable, la déclaration du devoir & de l'obligation de l'homme, & le reméde par lequel il peut pourvoir aux fautes qu'il commet contre son

son devoir ne seront point deux Alliances, ce n'en sera qu'une seule, pourquoy? parce que ce ne sont que deux parties d'un seul & même droit naturel. Pour confirmer cette vérité, il faut savoir que si l'opinion des Adversaires a lieu, on ne sauroit dire que l'on perde absolument la communion de son Dieu, & son amour par le péché, car Dieu demeure toûjours victorieux envers lui l'appellant à repentance, & étant prêt à lui faire grace dès qu'il se repentira. C'est de cette maniére que nous concevons qu'un fidéle qui tombe dans des péchez, ne perd pas absolument par son péché la communion & l'amour de Dieu, parce que quoy que Dieu soit irrité contre lui, il est néantmoins encore son Pere, & un Pere qui l'appelle à repentance, & qui est prêt à lui pardonner dès qu'il se repentira. En effet selon le sentiment des Adversaires, le véritable objet de la Justice n'est pas l'homme pécheur simplement, mais l'homme pécheur impénitent. Il ne faut donc pas faire deux Alliances différentes, l'une qui consiste en la communion de Dieu avec l'homme innocent, & l'autre en la communion de Dieu avec l'homme pécheur repentant. Ce n'en est peut-être qu'une seule, puisque ce n'est qu'une seule & même communion considérée dans de différens états; Quand l'homme est en innocence, cette communion est pleine & entiére; Quand l'homme tombe en péché, cette communion n'est pas rompuë, mais seulement ébranlée, parce que l'homme a fait quelques pas & s'est approché vers la Justice vangeresse, bien qu'il n'en soit pas encore l'objet formel; Et quand l'homme se reléve par la repentance, cette communion qui avoit été ébranlée se rétablit dans son premier état. Ainsi n'y ayant pas deux différentes communions

munions de Dieu en tout cela, & ce n'en étant qu'une feule, on ne fauroit raifonnablement en faire deux différentes Alliances. C'eft pourtant ce que Saint Paul & toute l'Ecriture font; d'où il s'enfuit que l'hypothéfe des Adverfaires eft faufſe, & que l'Ecriture veut que nous confidérions ces deux chofes, non comme deux parties d'un même droit naturel, mais comme deux droits différens, l'un naturel & l'autre furnaturel. Et par conféquent que nous reconnoiffions que dès que l'homme a péché, fon fimple péché rompt entiérement toute la communion qu'il pouvoit avoir avec fon Créateur, éteint toute l'amour de Dieu envers lui, & le foûmet dès lors aux peines de fa vangeance. II. Si la miféricorde s'exerce fans fatisfaction envers le pécheur repentant, la Loy n'auroit pû dire, comme elle fait, *Maudit eft quiconque n'eft permanant en toutes les chofes qui font écrites au livre de la Loy pour les faire.* Et Saint Paul n'auroit pû conclure que tous ceux qui font fous la Loy font fous malédiction. La raifon de cela eft, que quand même la Loy auroit dû taire la miféricorde pour mieux convaincre les hommes de leur péché, elle ne pouvoit au moins aller jufqu'à prononcer malédiction contre tous ceux qui n'auront pas une Juftice parfaite. Car taire une vérité peut étre l'effet d'une Oeconomie de Sageffe, mais dire un menfonge pour qnelque raifon que ce foit, ne peut étre qu'une chofe tres-indigne de Dieu, & tres-contrairo à fa nature; Or fi dans le droit naturel, l'homme a encore aprés fon péché la voye de la repentance, & que Dieu foit preft à le recevoir fans autre fatisfaction, cette malediction que la Loy prononce contre les pécheurs, fimplemeut pécheurs, feroit une chofe tres-fauffe, car la Juftice ne maudit, c'eft-à-dire,

à-dire, ne prononce ses Arrêts que contre les pécheurs impénitens. III. L'opinion des Adversaires ayant lieu, on ne sauroit comprendre pourquoy Saint Paul veut que la voye de la Justification par le recours à la grace, & la nouvelle Alliance soient fondées en Jesus-Christ, & que même elle y ayt été fondée des le moment qu'elle fut déclarée à Abraham, à cause qu'il lui fut dit, *en ta semence seront bénites toutes les Nations de la Terre.* Car si l'Apôtre n'a voulu dire autre chose sinon, que comme Moyse a été le Prédicateur de la voye des œuvres, Jesus-Christ de même a été le Prédicateur de la voye de la Grace. On peut fort bien opposer à cela que Moyse lui-même & tous les Prophétes qui l'ont suivi, ont été des Prédicateurs de la repentance & de la remission des péchez par la miséricorde Divine. Qui ne sait qu'il y a dans l'Ancien Testament, un nombre presque infini de passages qui marquent formellement cette voye de justification, & Saint Paul lui-même en a mis en avant plusieurs? Qui ne sait que Jean Baptiste a prêché avant Iesus-Christ le Bâtéme de repentance en remission des péchez? Si donc ces paroles, *En ta semence seront bénites toutes les Nations de la Terre*, ne signifient autre chose, si ce n'est que par la Prédication de Jesus-Christ, toutes les Nations de la Terre seront appellées à la repentance, & par la repentance à la remission des péchez, Moyse, les Prophétes & Jean Bâtiste, auront le même avantage que Jesus-Christ, à cette différence prés, que la Prédication de Jesus-Christ aura été étenduë à toutes Nations, au lieu que celle des autres aura été restreinte aux seuls Israëlites. Mais que disons nous? Cette différence même n'y sera pas, car ce n'a pas été Jesus-Christ

qui a préché la miséricorde & la repentance aux Nations, ce sont les Apôtres qui l'ont fait. Ainsi au lieu de dire que toutes les Nations sont bénites en Jesus-Christ, il eût falu dire qu'elles sont bénites dans les Apôtres, car ce sont eux à proprement parler, qui ont repandu cette Prédication par toute la Terre. Il est donc manifeste que Saint Paul a eû d'autres veuës, & qu'il a regardé Jesus-Christ non simplement comme le Prédicateur, mais comme le véritable fondateur de ce droit de miséricorde, ce qui ne peut être que par la satisfaction qu'il a donnée à Dieu son Pere.

IV. On peut ajoûter à cela un autre raisonnement, qui est que selon les Adversaires, Dieu avoit fait aux Nations une assez expresse déclaration de son inclination à pardonner, & les avoit appellées à la repentance par le moyen des Oeuvres de sa Providence. Cette révélation pourtant n'avoit pas eû d'effet, soit parce que la fierté naturelle des hommes les avoit empêchez de reconnoitre qu'ils fussent pécheurs, soit parce qu'en reconnoissant leur péché, ils avoient extravagué aprés de faux remedes que la superstition leur avoit fournis, soit parce qu'ils avoient conçu de Dieu une idée qui les éloignoit de la repentance, en s'imaginant qu'il étoit inexorable. Or de quelque maniére que cela fût arrivé, Dieu ayant choisi les Israëlites pour leur donner sa Religion, il semble que toute sa Religion devoit consister principalement à leur remettre clairement & nettement devant les yeux ce qu'il avoit déja dénoncé à tous les hommes par les Oeuvres de sa Providence, c'est-à-dire, qu'il appelloit les hommes pécheurs à la repentance, & par la repentance à la remission de leurs péchez. Par ce moyen il pourvoyoit à tout, car il déclaroit d'un côté

côté que les hommes étoient pécheurs, & mortifioit leur fierté naturelle, de l'autre il dissipoit cette vaine imagination que la Divinité fût inexorable, & enfin il faisoit tomber tous ces faux & inutiles remedes que la superstition avoit inventez, & découvroit le seul & unique moyen de salut, qui consistoit en la repentance & au recours à la misericorde. Cependant au lieu de cela, il leur donne une Loy où au témoignage de Saint Paul, il maudit tous ceux qui commettront le moindre péché, & établit avec eux une Alliance, où il n'y entre pas un mot ni de misericorde, ni de remission des péchez.

VIII. On peut aussi rapporter pour preuves de la même vérité, plusieurs passages du Nouveau Testament, qui marquent la necessité de la satisfaction, comme celui du vingt-deuxiéme de Saint Luc, *Ne falloit-il pas que le Christ souffrît ces choses, & qu'ainsi il entrât en sa gloire*, & la Prophétie de Caïphe, *il est expédient qu'un homme meure pour le peuple, & que toute la Nation ne perisse pas; Or il ne dit point cela de par soy-même*, ajoûte l'Evangéliste, *mais étant Souverain Sacrificateur de cette année-là, il prophétisa que Jesus-Christ devoit mourir pour la Nation, & non seulement pour la Nation, mais afin aussi qu'il r'assemblât en un les Enfans de Dieu qui étoient dispersez.* Et celui des Heb. 7. *Il nous convenoit d'avoir un tel Souverain Sacrificateur, qui fût saint, innocent, sans macule, separé des pécheurs & exalté par dessus les cieux, qui n'eût point nécessité comme les autres Sacrificateurs d'offrir tous les jours des Sacrifices, premiérement pour soy-même & pour ses péchez, puis aprés pour ceux du peuple. Car il a fait cecy une fois s'étant offert soy-même.* Ce dernier passage montre formellement qu'il étoit nécessaire que Jesus-Christ

 offrît

offrît son Sacrifice pour l'expiation, non de ses péchez, mais de ceux de son peuple. A quoy l'on peut ajoûter ce que le même Apôtre dit au Chap. 3. de la même Epître, sur le sujet des expiations qui se faisoient sous la Loy par le sang des Sacrifices. *Il a donc fallu que les choses qui representoient celles qui sont aux Cieux, fussent purifiées par telles choses, mais que les célestes soient purifiées par de plus excellens Sacrifices que ceux-là.* Ce qui veut dire qu'il falloit que l'Alliance Nouvelle fut consacrée par le Sang de Jesus-Christ, & par conséquent que sa satisfaction étoit nécessaire.

IX. Enfin il faut rapporter à cela même tous les passages qui prouvent la vérité de la satisfaction, car il y a une conséquence fort évidente de l'une à l'autre. La satisfaction a été actuellement donnée; Donc elle étoit nécessaire. Deux choses fondent cette conséquence. La premiére, est parce qu'il n'y a nulle apparence que si la satisfaction n'eût pas été nécessaire, & que Dieu eût pû pardonner les péchez par l'acte de la seule repentance de l'homme, il eût employé toute cette grande Oeconomie de l'envoy de son Fils au Monde, de son Incarnation, de son Aneantissement, & du Sang de son Sacrifice *Frustra*, dit-on, *fit per plura quod potest fieri per pauciora.* Dieu & la Nature ne font rien en vain. Et la sagesse ne souffre pas qu'on prenne un long circuit lors qu'on peut arriver à sa fin par une ligne droite, & courte. La deuxiéme raison est que si la satisfaction n'est pas nécessaire, c'est-à-dire, que la Justice ne l'exige pas, & qu'elle demeure suffisamment contente, & l'ordre public suffisamment reparé par la simple repentance de l'homme, Dieu ne peut exiger raisonnablement aucune autre satisfaction. La miséricorde par laquelle il pardonne

nne les péchez, moyennant la simple repen-
nce lui étant essentielle, ce seroit choquer sa
opre essence que d'exiger aucune autre satis-
ction. La Justice a ses bornes & ses mesures qui
nt inviolables, elle n'exige que ce qui lui est
cessaire, & si elle va au delà, ce n'est plus
stice, c'est injustice & oppression. C'est pour-
oy l'Ecriture appelle les péchez, *des dettes*, &
mpare les droits de la Iustice à l'égard des pé-
ez, à l'obligation qu'un créancier a sur son
biteur. Or si un créancier exige de son débi-
ur plus qu'il ne lui en faut pour satisfaire à l'o-
igation & la résoudre, il n'agit plus en légiti-
e créancier, mais en tyran & en oppresseur.
e donc que Dieu a exigé la satisfaction de Je-
s-Christ nôtre pleige, est une demonstra-
on évidente que sa Iustice le requeroit ainsi,
qu'à moins de cela elle ne pouvoit être con-
nte.

Au reste il y a quelques legéres objections que
s Adversaires font contre cette Doctrine. Ils di-
nt donc I. que sous la Loy, c'est-à-dire, sous
Vieux Testament, Dieu avoit souvent déclaré
miséricorde, sans pourtant faire mention d'au-
une satisfaction. C'est à cela que se rapportent
n nombre presque infini de passages, comme ce-
ui du 24 de l'Exode, où Dieu s'appelle, *le Dieu
rt, pitoyable, miséricordieux, tardif à colere, abon-
ant en gratuité*. Et celui du trentiéme du Deute-
onome. *Quand tu te seras retourné jusqu'à l'Eter-
el ton Dieu, & auras écouté sa voix, l'Eternel ton
Dieu raménera à repos les captifs, & aura compas-
on de toy.* Et celui du Ps. 103. *Il éloigne de nous
forfaits, autant que l'Orient est éloigné de l'Oc-
cident, & de telle compassion qu'un Pere est émeu en-
vers ses enfans, l'Eternel est émeu envers ceux qui le
re-*

revérent. Et celui du Ps. 130. *Seigneur si tu prens garde aux iniquitez, qui est-ce qui subsistera? mais il y a pardon par devers toy, afin que tu sois craint.* Et celui d'Ezechiel 33. *Je suis vivant, dit le Seigneur l'Eternel, que je ne prens pas plaisir à la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse & qu'il vive.* Je repons, Que toutes ces déclarations de la miséricorde Divine ne sont pas du droit naturel, mais du droit Evangélique, elles n'appartiennent pas à la Loy, mais à la grace; elles sont faites aux Israëlites, il est vray, mais elles sont toutes fondées sur le Messie, & sur sa satisfaction, & sont des suites du dessein que Dieu avoit pris d'envoyer son Fils au Monde, & de la déclaration qu'il en avoit déja faite dans le premier Oracle, *la semence de la femme brisera la teste du serpent.*

II. Si la satisfaction étoit nécessaire, ce seroit sans doute parce que la Majesté des Loix & la régle éternelle de la Sainteté ayant été violées par le péché, demanderoient une reparation. Mais les Loix & la Sainteté ne trouvent-elles pas une reparation suffisante dans la repentance du pécheur, puisque par la repentance le pécheur improuve & condamne ses premiéres actions, & glorifie la Sainteté en retournant à elle. La repentance donc est une satisfaction suffisante. Je répons, qu'il est vray que la repentance glorifie la Sainteté & condamne le péché. Mais je dis que ce ne peut étre une reparation suffisante n'y proportionnée à l'outrage que les Loix ont reçu. C'est-ce que je justifie par deux raisons. La premiére, est que les Loix ne reçoivent par la repentance du pécheur que la même glorification qui leur étoit dûë avant le péché; car avant que le péché fut actuellement commis, la Sainteté devoit étre approuvée, & le crime condamné. Ainsi

la

la repentanee ne donne rien de nouveau aux Loix qui ne leur fût dû avant qu'elles eussent été violées. Ce ne peut donc pas être une reparation suffisante pour le péché. Car pour éclaircir cecy par un exemple, quand un homme a été dépoüillé de son bien par oppression & par violence, son rétablissement dans la possession des biens dont il avoit été dépoüillé, est bien à la vérité une chose que la Justice demande, mais ce n'est pas une reparation suffisante de l'outrage qui lui a été fait, parce que vous ne faites que lui rendre ce qui lui étoit dû même avant que d'avoir souffert cette violence. Il faut faire quelque chose de nouveau, si vous voulez suffisamment reparer son outrage. Il en est icy de même. La violation des Loix étant un outrage qu'elles ont reçu, doit être reparée par quelque autre chose que par la repentance, laquelle tout au plus ne fait que rendre aux Loix ce qui leur étoit dû, avant même qu'elles eussent reçu l'outrage. La seconde raison est que cette prétenduë reparation qu'on dit que le pécheur repentant fait aux Loix qu'il a violées, ne seroit qu'une reparation humaine que les Loix recevroient de la main du pécheur. Ce n'est donc pas une reparation suffisante, car il faut pour cela que les Loix reçoivent quelque chose de la main du Juge, & que ce soit non le pécheur seulement qui les glorifie, mais le Souvérain Magistrat. Or le Souvérain Magistrat ne sauroit glorifier la Loy d'une maniére qui ayt de la proportion à la violation qui en a été faite, que par l'infliction de la peine. La repentance n'est donc pas une reparation suffisante.

III. Si la satisfaction est nécessaire, il faut la recevoir de la main du pécheur même, & non de la main de Jesus-Christ, qui étant innocent n'a

n'a point de part au crime. Je répons, que ce qu'il y a de nécessaire & d'essentiel dans la Justice Divine est que le péché soit puny, mais qu'il soit puny dans la personne même du pécheur, ou dans un pleige qui le représente, & qui souffre en sa place, c'est une chose arbitraire à Dieu. Voyez sur ce sujet ce que nous en avons dit dans le premier Livre de ce Traité. Cependant comme la question du transport qui a été fait de la peine qui nous étoit deuë sur la Personne de Jesus-Christ, est tres-importante, il n'est pas hors de propos de l'éclaircir avec un peu de soin. C'est donc la troisiéme chose que nous nous sommes proposez d'examiner dans ce Chapître.

Pour cet effet nous dirons qu'il y a huit conditions nécessairement requises pour rendre ce transport légitime, moyennant lesquelles la droite raison, la Justice & la sagesse ne peuvent qu'elles ne l'approuvent. La premiére est que le péché soit puny. La seconde, que le Souvérain Magistrat veüille & ordonne le transport. La troisiéme, que celui sur qui le transport se fait y donne aussi son consentément. La quatriéme, Qu'il soit *sui juris*, Maître & Seigneur de soy-même pour en pouvoir disposer. La cinquiéme, Qu'il soit innocent, n'ayant nulle part au crime dont il s'agit, & n'en ayant commis aucun autre. La sixiéme, Que les pécheurs à qui l'impunité est accordée par ce transport y prétent leur consentement. La septiéme, Que Dieu en soit plus glorifié qu'il ne le seroit par la punition des pécheurs mêmes. La huitiéme, Que la République n'y souffre aucun dommage, mais qu'au contraire elle y profite.

Il faut maintenant faire deux choses, rendre la raison

raiſon de chacune de ces conditions pour en faire voir la néceſſité, & enſuite montrer qu'elles ſe trouvent toutes dans ce tranſport dont il s'agit, qui a été fait de nous ſur la Perſonne de Ieſus-Chriſt. Commençons par l'établiſſement de ces conditions.

I. CONDITION.

Que le péché ſoit puni.

CEtte premiére condition eſt évidemment néceſſaire, parce que comme nous l'avons vû, il n'y peut avoir de reparation ſuffiſante pour la violation des Loix, ni par conſéquent de ſatisfaction à la Juſtice Divine, qu'elle ne conſiſte en une peine. C'eſt ce que la Loy demande naturellement, & qui eſt eſſentiel à la qualité de Juge. Il faut que l'amour que Dieu a pour la ſainteté, & l'averſion qu'il a pour le crime, ſe déployent & ſe faſſent connoître dans une peine & non ſeulement dans une peine quelle qu'elle ſoit, mais dans une peine proportionée à la grandeur de cette amour que Dieu a pour la ſainteté, & de la haine qu'il a pour le péché. C'eſt pourquoy comme l'amour que Dieu a pour la ſainteté, & la haine qu'il a pour le péché, ne peuvent qu'elles ne ſoient infinies, il faut auſſi que la peine qui en procéde ſoit infinie pour leur être proportionnée. Auſſi eſt-ce pour cette raiſon que la peine des Demons & des dannez, ne pouvant être infinie en dégré, parce que la créature n'en eſt pas capable, l'infinité de dégré eſt changée en une infinité de durée. La néceſſité de la nature des choſes le demandant ainſi; Quoy qu'il en ſoit, il faut pour la ſatisfaction de la Juſtice

Justice, qu'il y ait une peine, & une peine infinie.

II. CONDITION.

Que le Souverain Magistrat veüille & ordonne le transport.

LA seconde condition n'est pas moins nécessaire que la premiére, parce qu'à considérer les choses comme elles sont dans l'état de la nature, c'est le pécheur qui en sa propre personne doit souffrir la peine de son péché. Le transport donc ne s'en peut faire de lui sur un autre, que l'ordre & la volonté du Souverain Magistrat n'y intervienne. La nature qui a distingué les personnes, a aussi distingué leurs actions, & les suites de leurs actions, comme sont les peines & les recompenses. Cependant il n'y a rien de plus ordinaire dans le commerce des hommes que de rendre les actions d'une seule personne communes à plusieurs, & par conséquent les suites aussi des actions. Ainsi les actions personnelles des Roys sont communes à tout leur Etat. Les paroles & les actions des Ambassadeurs sont censées être des Roys qui les ont envoyez. Les actions glorieuses des Peres s'étendent jusqu'à leurs enfans qui en recüeillent de l'honneur, de leurs actions criminelles de même ils en recüeillent de la honte. Ainsi les obligations qu'un créancier a acquises sur ses débiteurs, se peuvent transporter sur la personne d'un répondant, quoy que de luy-même il ne doive rien. Mais bien qu'en général ces cōmunications & ces transports soient ordinaires dans le commerce, elles ne se peuvent pourtant

faire

faire dans les occasions importantes, que celuy qui y a le principal intérêt n'y donne son consentement. Un Créancier est celuy qui a le principal interêt dans le payement de sa dette, on ne peut donc le contraindre de la prendre d'une autre main que de celle de son débiteur. Et afin que le payement soit valable & legitime, étant fait de la main d'un autre que du débiteur, il faut que le créancier le veüille. Or dans la matiére dont il s'agit, la Loy est comme une créanciére à qui le pécheur doit la peine. Cette peine donc ne peut être legitimement payée par une autre personne, que le Souverain Magistrat, qui tient en ses mains les droits de la Justice publique, n'y consente.

III. CONDITION.

Que celuy sur qui le transport se fait y donne aussi son consentement.

LA raison de cette troisiéme condition est déja manifeste par ce que nous venons de dire. Car puisque la nature a mis une telle distinction entre les personnes, elle l'a mise aussi entre les actions des personnes, & les suites de ces actions, de sorte que chaque action appartient naturellement à la personne qui l'a faite, & non à une autre; & de même les suites des actions regardent chaque personne de qui l'action est; il n'y a rien pourtant de plus ordinaire dans le commerce que les communications des droits & des suites des actions, mais cela ne se peut faire que par le consentement mutuel des personnes. Ce qui est vray dans les biens mêmes, car si un fils ne veut point pren-

prendre de part à l'honneur de son Pere, ni recevoir la communication qu'il lui fera de ses droits & de ses héritages, il est certain qu'il n'y aura nulle part. Mais cela est encore plus vray quand il s'agit de la communication des maux & des peines qui émanent de la Justice, nul ne peut être obligé de souffrir pour un autre, & s'il n'a nulle part à l'action qui a mérité la peine naturellement, il ne doit point avoir part à la peine. Ce transport ou cette communication de la peine de l'un à l'autre sera toûjours injuste & illégitime, à moins que la personne innocente le veüille bien. Et ici nous pouvons employer encore la comparaison d'un créancier & d'un débiteur; car il n'est pas permis au créancier d'exiger son payement d'une autre personne que de son débiteur, si cette autre personne ne le veut, en effet le pleige ou le répondant se fait en quelque maniére une seule & même personne avec le débiteur, afin que le droit du créancier puisse tomber sur lui, car autrement il ne le pourroit pas, puis qu'il est determiné & fixé à la personne du débiteur. Mais comment se peut-il que deux personnes que la nature a faites deux, ne soient censées qu'une, & que l'obligation de l'une passe à l'autre, comment dis-je cela se peut-il faire que par le consentement du pleige qui se veut bien charger de la dette de l'autre?

IV.

IV. CONDITION.

Qu'il soit Maître & Seigneur de soy-même, pour en pouvoir disposer.

Dans le commerce ordinaire lors qu'il ne s'agit que d'honneur ou de honte, de loüange ou de blâme, d'acquisition ou de perte de bien, les communications & les transports sont faciles & ordinaires, parce que ces choses dépendent de nous, & que nous en sommes les maîtres. Je suis le maître de mon argent & de mes biens, j'en puis faire ce qu'il me plaira, & ainsi je puis être caution & répondant pour un autre, me charger de payer sa dette, & la payer en effet à sa décharge. Mais il n'en est pas de même quand il s'agit de la vie. Nul ne peut mourir pour un autre, parce que celuy qui nous a donné la vie, qui est Dieu, ne nous l'a pas donnée pour en disposer comme il nous plaira, de la maniére qu'il nous a donné nôtre argent; il s'est au contraire reservé pour lui seul la disposition de nôtre vie, il tient lui seul les clefs de la vie & de la mort en ses mains, & c'est la raison pour laquelle le meurtre de soy-même, est un crime, & si vous voulez le plus grand de tous les crimes, car c'est un attentat contre la Souveraineté de Dieu. Outre cela nous devons nôtre vie à la République, à nos Peres & Meres, à nos parens & à nos amis, & ainsi nous ne pouvons de nous-mémes en disposer. S'agissant donc dans le sujet que nous traitons d'une personne qui se présente devant le Tribunal de Dieu pour souffrir la peine duë aux pécheurs en qualité de leur pleige, il faut nécessai-

rement qu'il soit Maître souverain & absolu de sa propre vie, afin de la pouvoir donner, & en disposer en faveur d'autruy. Autrement il est certain que son action ne sauroit être legitime.

V. CONDITION.

Qu'il soit innocent n'ayant nulle part au crime dont il s'agit, & n'en ayant commis aucun autre.

L'Innocence du pleige est une cinquiéme condition entiérement néçessaire, c'est-à-dire que non seulement il n'ait point de part au crime dont il s'agit, mais que même il n'en ait commis aucun. C'est ce qui se peut éclaircir par l'exemple déja allegué du créancier & du débiteur. Si deux débiteurs sont solidement obligez pour une même debte, il seroit impertinent de dire que l'un d'eux pût devenir la caution & le pleige de l'autre; car quand il payera toute la debte le créancier lui dira justement, vous ne me payez que ce que vous me devez, & je ne reçois pas par conséquent vôtre payement pour autrui. Cela fait voir que dans la pratique des décimations qu'on fait contre des Soldats deserteurs ou rebelles, dont on choisit quelques-uns qui meurent pour tous, il n'y a nul véritable transport de la peine de l'un sur l'autre, ni à proprement parler nulle satisfaction donnée à la Justice pour acquerir impunité à ceux à qui on fait grace. Car ceux qu'on fait mourir, méritent la mort pour eux-mêmes, & ils ne la peuvent par conséquent souffrir pour leurs compagnons. De sorte qu'on peut bien dire que dans ces occasions on fait justice & miséri-

corde

corde, à l'égard des divers criminels dont on punit les uns, & on relâche les autres; mais on ne sauroit dire que la grace que l'on fait aux uns soit fondée sur la satisfaction que la Justice reçoit des autres en la place de ceux qu'elle laisse impunis. Pour pouvoir faire véritablement ce transport de la peine de l'un sur l'autre, il faut nécessairement que le pleige sur qui le transport se fait ne soit nullement obligé par soy-même à souffrir cette peine. Mais outre cela, je dis qu'il faut qu'il soit absolument innocent, car s'il est chargé de quelque crime, quand même ce seroit d'un autre crime que celuy pour lequel il veut être pliege, il ne peut plus donner sa vie en rançon pour autruy, puis qu'il la doit pour son propre péché. Si un homme qui devroit tout son bien à un créancier lui alloit dire, je viens m'offrir pour payer comme répondant pour un tel vôtre debiteur, le créancier auroit juste raison de lui dire, je ne puis vous recevoir pour caution d'un tel, parce que vous me devez d'ailleurs tout vôtre bien, & qu'ainsi vous n'avez pas dequoy me payer cette nouvelle debte. Ici de même si un criminel s'offroit à la Justice pour mourir en la place d'un autre criminel, on lui diroit, mon ami vous devez vôtre vie pour vôtre propre crime, & par conséquent vous ne la pouvez donner pour le crime d'un autre. Il étoit donc nécessaire que le transport dont nous sommes en question se fit sur la personne d'un innocent.

VI. CONDITION.

Que les pécheurs à qui l'impunité est accordée par ce transport y prêtent leur consentement.

LA sixiéme condition est assez évidente d'elle-même, car si le criminel veut retirer sur soy-même la peine de son crime, & qu'il ne veüille pas qu'aucun autre que lui en soit chargé, nul ne le peut contraindre à cela. Non le Magistrat ou le Juge, car le criminel lui dira, dequoy vous mêlez-vous, c'est moy qui vous dois la peine, & qui vous la veux payer? Non aussi le pleige, car le criminel lui dira de même, vous n'avez point de part à mon crime, vous n'en sauriez donc avoir à ma peine, si je ne le veux, & je ne le veux pas.

VII. CONDITION.

Que Dieu en soit plus glorifié qu'il ne le seroit par la punition des pécheurs mêmes.

COmme le transport de la peine d'un criminel, sur la personne d'un innocent est une chose qui n'est pas selon l'ordre de la nature, elle ne se peut faire que par la souveraine autorité de Dieu qui est le premier Magistrat du Monde, lequel tient en ses mains les interêts des Loix. Il est donc fort raisonnable de concevoir que Dieu ne fait pas ce changement qu'il n'y soit émû

par quelques considérables avantages qui en reviennent soit à ces Loix, soit à la forme de son Souvérain Gouvernement. Car il est vray que sans cela même Dieu le pourroit faire de sa pure autorité, mais comme il est infiniment sage, il n'y a nulle apparence qu'il s'éloigne ainsi de l'ordre naturel, à moins qu'il y soit poussé par quelques raisons importantes. Je veux dire en un mot, à moins que de ce changement d'ordre, il en résulte un accroissement de sa gloire.

VIII. CONDITION.

Que la Republique ne souffre aucun dommage, mais qu'au contraire elle y profite.

ENfin la huitiéme Condition est que la Republique n'y souffre aucun dommage, mais qu'au contraire elle y profite. Dieu est, comme nous l'avons dit, le Souvérain Magistrat du Monde, il a donc égard en cette qualité aux intérêts publics de ses créatures. J'avouë qu'il ne leur doit rien, & que son autorité n'est point dependante de leurs avantages. Neanmoins il n'y a nulle apparence que dans un acte par lequel il s'éloigne de l'ordre naturel des choses, il n'ait aucun égard aux intérets publics. Au contraire la sagesse de son Gouvernement semble demander qu'il ait la bonté de se tourner du côté où les avantages publics se trouvéront.

L'Application de toutes ces conditions au sujet dont il s'agit est fort aisée. I. Le péché a été puny en la Personne de Iesus-Christ, & la

la peine qu'il a soufferte a été infinie à l'égard de son prix, puisque ç'a été la peine d'une Personne infinie, le sang & la mort du Fils de Dieu.

II. Le Pere éternel a voulu & ordonné le transport, puis qu'au témoignage de Saint Paul, *il a livré son Fils à la mort pour nous, & qu'il a fait celui qui n'avoit point connu de péché être péché pour nous, afin que nous fussions Justice de Dieu en lui:*

III. Jesus-Christ y a donné son consentement. *Il s'est*, dit l'Apôtre, *aneanty soy-même. Je mets*, dit-il lui-même, *ma vie pour mes brebis.*

IV. Jesus-Christ étant Fils de Dieu & ne reputant pas rapine d'être égal à Dieu, étoit le Seigneur & le Maître de sa propre vie. Aussi disoit-il, *Nul ne me l'ôte, mais je la laisse de par moy-même, j'ay puissance de la laisser.*

V. Son innocence à tous égards est établie par toute l'Ecriture, & il n'est pas besoin que nous en rapportions icy les passages.

VI. Les pécheurs y donnent leur consentement, car l'acte de nôtre foy n'est autre chose qu'un consentement que nous prétons à ce que Jesus-Christ soit mort pour nous.

VII. Pour la septiéme qui ignore que la Justice Divine, sa sagesse, sa bonté, & généralement tous ses attributs ont veû rehausser d'une maniére admirable leur gloire, par la mort de nôtre Rédempteur en nôtre place?

VIII. Et enfin quant aux intérets de la Republique, elle y reçoit de grands avantages. Car I. au lieu de perdre nôtre pleige qui est mort pour nous, elle le retrouve aprés sa mort mille fois plus glorieux qu'il n'étoit auparavant. Et au lieu

que

que l'impunité des criminels, lui conserve des méchans dans son sein, elle éteint au contraire toute leur mechanceté, & les transforme en de nouvelles créatures. Bien loin que les Loix en deviennent plus exposées à la violation, elles en deviennent au contraire plus sacrées & plus inviolables par la considération de la Personne infinie qui a souffert pour nous, afin de reparer l'outrage qui leur avoit été fait, & par la vertu du Saint Esprit qui nous a été mérité par cette mort.

Les Sociniens font une objection contre cette Doctrine, car ils disent que chaque péché que nous commettons, mérite selon nous la mort éternelle, c'est-à-dire, une peine infinie, & par consequent il ne peut être expié que par une satisfaction infinie. Puis donc qu'il y a un nombre presque infini de péchez qui ont été commis par les hommes, il faut dire aussi qu'ils méritent un nombre presque infini de peines infinies, & par conséquent qu'il ne sauroient être expiez que par un pareil nombre de satisfactions infinies. Comment donc, disent-ils, se peut-il que la seule mort de Jesus-Christ, qui n'est qu'une en nombre puisse satisfaire pour tous les péchez d'un si grand nombre d'hommes? Je répons, Que la mort de Jesus-Christ en qualité de pleige & de répondant pour le genre humain est censée devant le Tribunal de la Justice Divine, comme si c'étoit la mort de tous les hommes; c'est-à-dire, qu'elle est reçuë pour équivalente à la mort de tous les hommes; *La charité de Christ*, dit l'Apôtre, *nous étreint tenans cela pour resolu que si un est mort pour tous, tous aussi sont morts*. Jesus-Christ en mourant représentoit en sa Personne tout le corps de son Eglise, de sorte que sa mort doit être consi-

 dérée,

dérée, non comme la mort d'une Perſonne particuliére, mais comme la mort d'une Perſonne publique, qui eſt autant que ſi tous les fidelles, & chacun d'eux en particulier fuſſent morts. D'ailleurs l'infinité du prix qui ſe trouve en la mort de nôtre Redempteur équipolle à un nombre infini de peines infinies. Car telle eſt la nature de l'infini qu'il ne peut être augmenté, de ſorte que cent mille infinis ne ſont pas plus qu'un, & quand Jeſus-Chriſt auroit autant de fois ſouffert la mort qu'il y a de fidelles, ſa ſatisfaction n'en ſeroit pourtant pas plus grande qu'elle ſe trouve dans cette unique mort qu'il a ſoufferte.

Mais diſent-ils encore, la Juſtice Divine peut-elle ſouffrir qu'un innocent ſoit puny pour des coupables ? Je répons, Que la Juſtice ne ſouffre pas qu'un innocent ſoit tenu pour coupable, ni qu'il ſoit traité comme tel, quand on le conſidére à l'égard de ſa Perſonne en particulier. Auſſi à cet égard Dieu a toûjours regardé Jeſus-Chriſt ſon Fils comme innocent, & ne l'a jamais tenu pour coupable. Il ne l'a même jamais traité comme coupable en le regardant comme Perſonne particuliére ; mais en le conſidérant comme le Chef & le pleige du genre hnmain, il a puny les péchez du genre humain en ſa Perſonne. Or c'eſt-ce qui ne répugne nullement à l'idée de la Iuſtice, laquelle ſouffre qu'une Perſonne qui a droit de diſpoſer de ſoy-même, ſe charge de la peine qui eſt deuë à un autre, & qu'elle ſouffre à ſa décharge.

Il faudroit maintenant paſſer à la quatriéme queſtion, qui eſt touchant la vérité de la ſatisfaction de Ieſus-Chriſt, ſelon les idées que l'Ecriture Sainte nous en donne. Mais comme cette me-

matiére a été tres-bien traitée par plusieurs Auteurs, & en particulier par Grotius dans son Livre, *de Satisfactione Christi*, & par M. Turretin dans ses Theses; *de Veritate Satisfactionis*, nous nous en abstiendrons pour le présent.

CHAPITRE XIII.

Du Sacrifice de Jesus-Christ, entant qu'il est impétratoire, c'est-à-dire, méritoire de plusieurs biens.

LE Sacrifice de Iesus-Christ n'est pas seulement expiatoire de nos péchez, il est aussi méritoire de la gloire éternelle & des graces qui la précedent. C'est une vérité qu'il est important de bien remarquer dans la Theologie, tant parce qu'elle est fondée sur plusieurs Passages exprés de l'Ecriture, & sur les lumiéres de la droite raison, que parce aussi qu'elle est nécessaire pour donner une exacte connoissance de la nature de la vraye foy, pour éclaircir les parties essentielles de nôtre justification, & enfin pour donner une juste intelligence des causes ou des principes de l'intercession de Jesus-Christ pour nous, & de nôtre sanctification par le Saint Esprit.

Je dis I. que cette vérité est fondée sur les Textes de l'Ecriture, & nous les avons pour la plus-part rapportez dans le Traité de la Justification, lors que nous avons établi que la justification consiste essentiellement en deux actes, dont l'un est la remission de nos péchez, & l'autre le droit que Dieu nous donne à la vie éternelle, On peut donc les voir dans cet endroit-là,

Je

Je dis II. que les lumiéres de la droite raison ne l'établissent pas mieux. Car il falloit que le Sacrifice de Jesus-Christ, contint en soy éminemment toutes les perfections & les qualitez qui se trouvoient dans les Sacrifices Anciens, entre lesquelles celle-cy, savoir d'obtenir ou d'impétrer de Dieu des biens, étoit une des principales. Il falloit de plus, comme nous l'avons déja dit en divers endroits, que Dieu fût élevé à une amour surnaturelle envers nous, afin de nous communiquer ces biens célestes & surnaturels, lesquels il ne nous communique que par Jesus-Christ, & en Jesus-Christ. Il étoit donc nécessaire qu'outre l'expiation que Jesus-Christ a faite de nos péchez, il offrit à Dieu pour ses fidelles un mérite suffisant pour nous acquérir cette amour surnaturelle, & les biens qui en découlent.

Je dis III. que cette vérité est importante pour éclaircir la nature & les actes de la vraye foy, laquelle ayant pour son objet la mort ou le Sacrifice de Jesus-Christ doit à cet égard embrasser & recevoir, non seulement le prix de sa satisfaction pour la remission des péchez, mais aussi son mérite pour les biens spirituels & éternels.

Je dis IV. que cette distinction importe pour l'éclaircissement des parties essentielles de la Justification, car il ne faut pas la faire consister dans la simple remission des péchez, mais il y faut ajoûter le droit que Dieu nous donne à ses graces & à sa gloire, en nous adoptant au nombre de ses enfans; Or comme toute nôtre justification est fondée sur la mort ou sur le Sacrifice de Jesus-Christ, ces deux parties ne se peuvent mieux établir qu'en les rapportant aux deux égards de

de ce Sacrifice, savoir la remission des péchez, à la satisfaction que Iesus-Christ a présentée à Dieu son Pere pour nous, & le droit aux graces & à la gloire, au mérite de ce même Sacrifice.

V. L'Intercession de Iesus-Christ ne se peut même bien expliquer que par ce moyen. Car il ne demande pas simplement pour nous la remission des péchez, il demande aussi la communication réelle des graces du Saint Esprit & de la gloire céleste. Cependant toute son intercession est fondée sur la vertu de son Sacrifice, il faut donc que la vertu de son Sacrifice soit double, expiatoire, & méritoire.

VI. Enfin c'est par là que nous éclaircissons les principes de nôtre Sanctification, car nôtre sanctification est un fruit de la communion que nous avons avec Iesus-Christ & de son Saint Esprit qu'il nous communique. Mais pourquoy communique-t-il aux siens le Saint Esprit? Pourquoy l'a-t-il repandu abondamment sur son Eglise, si ce n'est parce qu'il l'a mérité par son Sacrifice?

II. Aprés cette premiére considération, il en faut faire une seconde, qui consiste à éclaircir de quelle maniére il faut concevoir que le Sacrifice de Iesus-Christ a été tout ensemble, & expiatoire, & méritoire. Pour cet effet il faut remarquer I. que la mort de Iesus-Christ peut être considérée ou entant que c'est une peine infligée par la Iustice Divine, ou entant que c'est une action volontaire de Iesus-Christ même. Au premier égard Iesus-Christ est principalement regardé comme la victime qui est immolée en nôtre place, & sa mort comme une passion ou une souffrance. Au deuxiéme, il est considéré comme un Sa-

Sacrificateur qui s'offre soy-même, & sa mort comme une action qu'il fait envers Dieu son Pere. Le premier égard, contient la notion parfaite de la satisfaction ou de l'expiation de nos péchez. Car il a souffert en nôtre place, la peine qui nous étoit deuë, ou comme parle l'Ecriture, *Il a porté nos péchez en son corps sur le bois.* Le second égard donne l'idée parfaite d'un mérite, car c'est un aneantissement volontaire que Iesus-Christ a fait de soy-même, une humiliation profonde, où il est entré de son bon gré, sans que rien l'y contraignit, ni l'y obligeât, puis qu'il étoit Maître & Souvérain Seigneur de soy-même. C'est donc un acte méritoire qui a toutes les qualitez requises à un véritable mérite. Car I. Il suppose l'égalité des Personnes, savoir de la Personne de Iesus-Christ & de celle du Pere, *il ne repute pas rapine*, dit l'Apôtre, Phil. 2. *d'être égal à Dieu.* II. C'est une œuvre qui de sa nature est agréable à Dieu, & infiniment agréable, non seulement parce qu'elle est bonne & admirablement bonne en elle-même, mais aussi parce qu'elle est dans un dégré de perfection Souvéraine, sans aucun mélange d'infirmité. III. Parce que Dieu en est souvérainement & infiniment glorifié, non par accident, ni simplement par la nature de l'œuvre, mais par l'intention & la destination de celui qui l'a faite. Ainsi on ne peut pas dire, ni que l'œuvre, ni que l'ouvrier soient inutiles à Dieu, ou qu'il n'en retire aucun avantage. IV. C'est une œuvre que Iesus-Christ ne devoit pas naturellement, & à laquelle il n'y avoit aucune Loy qui l'obligeât, mais il l'a faite volontairement & de soy-même. V. A quoy il faut ajoûter qu'il l'a faite en vertu du pacte Oeconomique dans lequel il étoit entré avec

avec son Pere Eternel. Ces cinq conditions étant posées comme elles se trouvent en effet dans le Sacrifice de Jesus-Christ entant que c'est une action, on ne peut pas douter que la notion du mérite ne s'y trouve aussi pleine & aussi parfaite qu'on la sauroit désirer. II. Il faut remarquer que ces deux égards du Sacrifice de Jesus-Christ, l'un, entant que c'est une peine & une passion, & l'autre, entant que c'est une action & un anéantissement volontaire, doivent bien étre distinguez pour attribuer à l'un l'expiation, & à l'autre le mérite. Mais il ne faut pas en séparer tellement les idées que l'on ne les conçoive toûjours ensemble, non seulement comme deux choses inséparables, mais comme deux choses qui s'aident mutuellement & qui contribuent à l'effet l'une de l'autre. Car il est vray qu'encore que l'expiation doive étre rapportée à la mort de Jesus-Christ, entant qu'elle est une peine & une souffrance, comme à sa cause véritable & naturelle. Si est-ce qu'elle ne seroit nullement expiatoire, si elle n'étoit en même tems une action volontaire du Fils de Dieu, & un anéantissement de soy-même; & d'autre part cette même mort, entant qu'elle est une action ne seroit pas méritoire, & ne le pourroit étre, si elle n'étoit une passion & une peine. On peut donc fort bien dire que le Sacrifice de Iesus-Christ est expiatoire, parce qu'il est méritoire, & qu'il est méritoire, parce qu'il est expiatoire, c'est-à-dire, que ce ne seroit pas une véritable satisfaction, si sa mort n'avoit toutes les conditions requises pour le mérite, & qu'elle ne seroit pas méritoire si elle n'avoit aussi toutes les conditions requises à une satisfaction.

III. Mais direz-vous, qu'est-ce que Iesus-Christ nous a mérité? Je répons en général qu'il nous

a mérité la grace & la gloire. Mais en particulier je dis I. qu'il nous a mérité l'adoption au nombre des enfans de Dieu, & ce qui revient à la même chose, l'amour paternelle du Pere. C'est ce que l'Ecriture nous enseigne en beaucoup d'endroits, *A tous ceux qui l'ont reçû*, Jean 1. *il leur a donné ce droit d'être faits enfans de Dieu, savoir, à ceux qui croyent en son Nom. Si nous sommes enfans nous sommes donc héritiers, héritiers de Dieu, & cohéritiers de Jesus-Christ*, Rom. 8. *Vous n'êtes plus serfs, mais fils, & si vous êtes fils vous êtes aussi héritiers de Dieu par Jesus-Christ*, Gal. 4. II. Il nous a mérité son Saint Esprit; non l'Esprit qui nous convertit, & qui nous fait d'infidelles, fidelles, mais l'Esprit de consolation & de sanctification, à cause dequoy l'Ecriture appelle cet Esprit, *l'Esprit de Iesus-Christ*, & dit qu'il nous est donné en suite de nôtre adoption. *Parce que vous étes enfans, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils en vos cœurs*, Gal. 4. *Nous avons reçû l'Esprit d'adoption par lequel nous crions Abba Pere.* III. Il nous a mérité l'augmentation de la foy & la persévérance, tant en la foy qu'en la sainteté. C'est pourquoy les Disciples disoient à Jesus-Christ, *Seigneur, augmente nous la foy*, & Jesus-Christ luy-même dans sa priére, Jean 17. demande la persévérance pour ses fidéles? Or il ne demande rien pour les fidéles, ni ne fait rien à leur égard, que ce qu'il leur a mérité. IV. Il nous a mérité les soins extérieurs de la Providence, qui consistent à nous donner les choses temporelles, dont l'usage nous est nécessaire pour pouvoir travailler à nôtre salut, & à nous protéger contre les insultes de nos ennemis, & contre les dangers qui nous menacent, autant que cela est nécessaire pour nôtre salut & pour sa gloire. V. Il nous a mérité la con-

continuation de la prédication de sa Parole, ou de la proposition extérieure des objets de son Evangile, sans lesquels nôtre foy & nôtre sanctification ne sauroient subsister. VI. Il nous a mérité la Résurrection glorieuse de nos corps qui se fera au dernier Jour. VII. Et enfin il nous a mérité la gloire éternelle & céleste, soit que vous la considériez dans cette premiére possession que nos ames en vont prendre au moment quelles se séparent du corps, soit que vous la regardiez dans la possession pleine & entiére que nous en aurons aprés la derniére & grande Résurrection.

IV. Mais, direz-vous, Jesus-Christ ne nous a-t-il pas mérité par son Sacrifice la premiére prédication de son Evangile, & nôtre premiére conversion à la foy Chrêtienne, ne nous a-t-il pas mérité cet Esprit, qui commence nôtre regénération, & qui pour parler au style de l'Ecriture, *nous transporte du Royaume des ténébres au Royaume de la lumiére*? Je répons que non, parce que Jesus-Christ ne peut avoir mérité que pour ses fidéles, pour ceux pour qui il est actuellement pleige & Médiateur, son mérite donc pour nous suppose que nous soyons déja fidéles, & déja dans sa communion membres de son corps mystique; & par conséquent on ne peut pas dire qu'il nous ait mérité ni la foy & la conversion, ni les choses qui précedent la foy & la conversion. C'est pour cette raison que Saint Paul dit sur la fin de l'Epitre aux Eph. que, *que Jesus-Christ est mort pour son corps qui est l'Eglise*, supposant ainsi qu'il faut étre son corps avant qu'il soit mort pour nous. Il ne nous mérite donc pas la grace par laquelle nous sommes faits son corps. C'est aussi pour cela même que vous ne trouverez jamais dans l'Ecriture que nôtre premiére vocation, ni nôtre pre-

premiére entrée en la communion de Jesus-Christ, soit attribuée à Jesus-Christ, comme à la cause efficiente ou méritoire. Mais cela est constamment attribué à la Personne du Pere, Jean 6. *Nul ne vient à moy si le Pere qui m'a envoyé ne le tire.* Jean 10. Jesus-Christ parlant de ses brebis, dit, *Le Pere me les a données*, Jean 17. *Tu lui as donné puissance sur toute chair; afin qu'il donne vie éternelle à tous ceux que tu lui as donnez.* Et de même par toute l'Ecriture. On peut néantmoins dire en un sens que la mort ou le Sacrifice de Jesus-Christ nous a mérité la foy & la prédication extérieure de l'Evangile, savoir indirectement entant que la dignité de cette mort a été si grande, qu'elle a obligé le Pere éternel à ne la laisser pas périr sans aucun fruit, & sans aucune application particuliére, Jesus-Christ étant mort pour tous ses fidéles quels qu'ils soient en général, il n'êtoit pas juste que cette mort demeurât ainsi vague & indéterminée. Au contraire sa dignité réquéroit naturellement que Dieu procurât à son Fils des fidéles en particulier, c'est-à-dire, tels & tels qui acceptassent sa mort & se l'appliquassent. Or c'est ce que Dieu a fait par le don qu'il a fait de son Esprit à quelques-uns, afin de les convertir. Mais cela s'appelle mériter indirectement, & outre la destination naturelle de la mort, qui ne va qu'à mériter pour ceux qui sont déja fidéles.

On fait dans l'Ecole une question que je toucheray ici en deux mots; c'est qu'on demande si Jesus-Christ a mérité pour soy-même aussi bien que pour nous. Je répons, que quelque parti que l'on prenne sur ce sujet, cela semble être assez indifférent. Plusieurs de nos Docteurs, entre lesquels sont Calvin & Mr Daillé tiennent la négative, disant qu'il n'êtoit pas nécessaire que Jesus-Christ

Christ méritât son exaltation, puis qu'elle lui appartenoit suffisamment par sa qualité éternelle de Fils de Dieu. D'autres suivent l'affirmative. Et en effet c'est le parti le plus seur & le plus probable, car il n'est pas vray de dire que l'exaltation Oeconomique de Jesus-Christ qui consiste à régner sur l'Eglise, & à exécuter les Decrets de l'élection éternelle appartient à Jesus-Christ naturellement, entant qu'il est le Fils éternel de Dieu, puisque comme chacun voit c'est une gloire Oeconomique. Il est donc fort raisonnable de dire que Jesus-Christ y est entré aprés l'avoir méritée, & qu'il ne s'est revêtu de sa pourpre Royale qu'aprés l'avoir teinte dans son propre sang. Ce sentiment est plus conforme à l'Ecriture. Saint Paul dit Phil. 2. que, *Iesus-Christ s'est anéanty soy-même ayant pris forme de serviteur, &c.* & immédiatement aprés il ajoûte, *pour laquelle cause Dieu l'a souverainement élevé, &c.* Ce, *pour laquelle cause*, ne se peut commodement expliquer qu'entant que Jesus-Christ a mérité son exaltatation.

CHAPITRE XIV.

Des deux autres actes du Sacerdoce de Iesus-Christ qui sont l'intercession & la bénédiction.

L'Intercession de Iesus-Christ est le second acte de son Sacerdoce, elle est une suite nécessaire de son Sacrifice; & elle consiste dans une application perpétuelle que Iesus-Christ fait à son Pere au nom de son Eglise, du sang qu'il a repandu pour nôtre salut en la Croix, afin d'obte-

nir de lui les fruits de son oblation pour nous en rendre participans.

Elle se fait au Ciel, & c'est principalement pour cela que Iesus-Christ y est monté aprés sa Résurrection ; Car quant à son Sacrifice il a dû se faire en la Terre, parce que c'étoit un acte de son anéantissement, mais son intercession se devoit faire au Ciel, étant un acte d'exaltation. C'est ce qui avoit été représenté par la solennité qui se pratiquoit tous les ans la Feste des Propitiations, le Souverain Sacrificateur offroit la victime sur le grand Autel, qui étoit non seulement hors du lieu Trés-Saint, mais mêmes hors du lieu Saint. Et ensuite, il prénoit le sang de la victime dans un vase, & revêtu de ses ornemens Sacerdotaux, il entroit lui seul dans le lieu Trés-Saint, où étoit l'Arche de l'Alliance, & là il faisoit aspersion sur l'Arche, du sang de la victime qu'il venoit d'offrir. Jesus-Christ donc pour accomplir cette figure à pareillement immolé sur la Terre sa victime, c'est-à-dire, son Corps. Et ensuite il est entré dans le lieu Trés-Saint, qui est le Ciel pour appliquer & présenter à Dieu son Pere, le prix infini de son oblation par une espéce d'aspersion mystique de son Sang, qui n'est autre chose que son intercession. Surquoy il est à propos de remarquer que le Sang de Iesus-Christ étant, *le Sang de l'Alliance éternelle*, comme l'Ecriture Sainte le nomme, c'est-à-dire un Sang qui devoit reünir Dieu avec les hommes, & les hommes avec Dieu, il a été nécessaire aprés son effusion en la Croix d'en faire deux sortes d'aspersions mystiques, l'une sur Dieu, & l'autre sur nous. Celle qui se fait sur nous est double, extérieure, & intérieure. L'extérieure se fait tant par la prédication de l'Evangile que par les Sacremens,

mens, & celle-là avoit été représentée par l'action de Moyse, lequel voulant consacrer le Peuple d'Israël à Dieu, fit sur ce Peuple aspersion du sang de la victime qu'il venoit d'immoler, & dit, *C'est ici le sang de l'Alliance.* A quoy Saint Paul semble faire allusion, Heb. 10. *Combien pire tourment*, dit-il, *pensez vous que meritera celuy qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, & tenu pour chose profane le sang de l'Alliance par lequel il avoit eté sanctifié ?* Car cette sanctification marque seulement la vocation extérieure qui avoit été faite de ce pécheur dont parle l'Apôtre par la prédication de l'Evangile, & par l'administration des Sacremens, puisque ce sont deux choses qui nous consacrent en quelque maniére à Dieu, par allusion à l'aspersion que Moyse fit. Il y a même toutes les apparences du monde que Jesus-Christ fait aussi allusion à cette aspersion de Moyse dans ces Divines parolles qu'il dit sur le sujet du Calice de l'Eucharistie, *Cecy est le sang du Nouveau Testament qui est repandu pour plusieurs en remission des péchez.* L'aspersion intérieure se fait par l'efficace du Saint Esprit sur nos cœurs, lors que nous sommes actuellement convertis, & que par une vraye & vive foy nous acceptons le Sang de nôtre Rédempteur. Pour ce qui regarde la seconde aspersion que Jesus-Christ fait de son Sang sur Dieu, elle consiste, comme nous avons dit en son intercession.

Au reste cet acte du Sacerdoce de Jesus-Christ est précisément celuy qui le fait étre Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisédec, c'est ce qui paroît par trois raisons demonstratives.

La premiére est prise du témoignage de David, Ps. 110. Lequel joint ensemble, comme il paroit par la simple lecture du Pseaume, l'exercice de

de la Royauté avec celuy du Sacerdoce. Il n'y a que l'intercession de Jesus-Christ qui soit jointe avec les actes de la Royauté. Car quant à l'acte par lequel il s'est offert soy-même en sacrifice, c'est un acte comme nous l'avons déja dit d'anéantissement & non d'exaltation. Et par conséquent ce n'est point un acte qui soit accompagné de la gloire du régne, au contraire il est accompagné des bassesses & des infirmitez de la forme de serviteur, ou pour parler encore avec l'Ecriture, *de la forme de chair de péché*, parce que quand Jesus-Christ l'a fait, il l'a fait étant couvert de nos péchez. Mais pour l'intercession c'est un acte accompagné de gloire & de Majesté. A cause dequoy l'Ecriture joint ensemble ces deux choses en Jesus-Christ, étre assis à la droite de Dieu, & faire requête pour nous. *Christ*, dit l'Apôtre, *est celuy qui est mort, & qui plus est qui est ressuscité, lequel aussi est à la droite de Dieu, & qui fait requéte pour nous*, Rom. 8. *Il nous convenoit*, dit encore le même Apôtre, Heb. 7. *d'avoir un tel Souverain Sacrificateur qui fût saint, innocent, sans macule, separé des pécheurs, & exalté par dessus les Cieux.* Et au ch. 6. *Iesus est entré au dedans du voile comme avant-coureur pour nous étant fait Souverain Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisédec.* Et au ch. 8. *Le sommaire*, dit-il, *de nôtre discours est que nous avons un tel Souverain Sacrificateur qui est assis à la droite de la Majesté de Dieu aux Cieux.*

La deuxiéme raison, est prise de la signification mystique de ses termes, *Melchisédec*, qui veut dire Roy de Justice, & *Roy de Salem*, qui veut dire Roy de paix. Car Saint Paul presse dans son Epître aux Hebreux, cette signification mystique comme appartenant à Jesus-Christ, entant

tant qu'il est Sacrificateur selon l'Ordre de Melchisédec, ce qui marque évidemment qu'il veut que les actes de ce Sacerdoce soyent accompagnez de gloire & de Majesté Royale, & des actes qui supposent la justice retablie & la paix déja faite. Or cela ne peut convenir qu'aux actes de son Intercession.

La troisiéme raison, est prise de ce que les actes du Sacerdoce, selon l'ordre de Melchisédec doivent être éternels, selon cette clause, *Tu ez Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisédec.* Or il n'y en a point d'autres à qui l'éternité puisse convenir qu'à son intercession, puisque son oblation au témoignage de l'Apôtre n'a été faite qu'une fois. Mais comment, direz-vous, peut-on entendre que son Intercession soit éternelle, puis qu'elle prendra fin lors que toute l'Eglise sera recueïllie dans le Ciel ? Je répons, Que son Intercession est éternelle à la maniére que son Régne est éternel, parce qu'elle prendra fin à la vérité, mais non par voye d'abolition, mais par voye de consommation. A cause dequoy Saint Paul Heb. 7 voulant opposer le Sacerdoce éternel de Jesus-Christ au Sacerdoce d'Aaron, fait consister la non éternité de celui d'Aaron, & l'éternité de celui de Jesus-Christ, en ce que celui d'Aaron n'amenoit rien à perfection, au lieu que celui de Jesus-Christ ameine à perfection. *La Loy*, dit-il, *n'a rien amené à perfection, mais ce qui a été introduit par dessus, savoir une meilleure espérance, par laquelle nous approchons de Dieu.*

De tout cela il paroît combien est frivole l'opinion de ceux de l'Eglise Romaine, qui veulent que le Sacerdoce de Jesus-Christ à la façon de Melchisédec consiste en ce qu'il s'offre soy-même sur la terre sous les espéces du pain & du

 vin.

vin. Car quand ce qu'ils ſuppoſent touchant cette oblation ſeroit véritable, il eſt évident que ce ne ſeroit pas un acte de l'exaltation du Seigneur, mais que ce ſeroit au contraire un acte de ſon anéantiſſement, puiſque Jeſus-Chriſt ſeroit dans l'Hoſtie ſous les voiles du pain & du vin, qui n'ont nul rapport avec la Majeſté infinie de ſa Perſonne; qu'il y ſeroit privé de toutes ſes fonctions vitales, ayant des yeux & n'y voyant goute, des pieds & ne pouvant marcher, une bouche & ne pouvant parler, &c. & en un mot comme ils l'avoüent eux-mêmes ſous les apparences de mort; qu'il y ſeroit expoſé à un nombre preſque infini d'accidens fort contraires à un état de gloire, comme d'être jetté par terre, d'être mangé par les animaux, d'être conſumé par le feu du Ciel, d'être emporté par des voleurs, & emmené en triomphe par des ennemis. Tout cela comme châcun voit eſt oppoſé à un état de gloire. Et cependant il eſt vray, comme nous l'avons dit, que l'Ecriture fait conſiſter le Sacerdoce de Melchiſédec en gloire & en exaltation. Il ne ſe peut dire auſſi que le Sacrifice de la Meſſe ſoit un acte de Jeſus-Chriſt aſſis à la dexte de Dieu ſon Pere, non ſeulement à cauſe que c'eſt un acte d'abbaiſſement & non d'exaltation, comme nous venons de le remarquer, mais auſſi parce que c'eſt un acte que Jeſus-Chriſt feroit ſur la Terre. Or l'Ecriture dit toûjours que la ſeance à la droite de Dieu eſt au Ciel. *Il eſt aſſis*, dit l'Ap. Heb. 8. *à la droite de la Majeſté de Dieu aux Cieux.* Enfin on ne peut point dire que Jeſus-Chriſt dans ce Sacrifice de la Meſſe, paroiſſe comme un véritable Melchiſédec, Roy de Juſtice & Roy de Salem, puis qu'il y paroît ſelon le dire des Adverſaires comme victime offerte pour les péchez des vivans & des

des morts. Car d'un côté le régne & la qualité de victime pour les péchez sont deux choses incompatibles. Et de l'autre qui ne voit que ces expressions, *Roy de Justice*, & *Roy de Paix*, supposent une Justice déja établie, & une paix déja faite; Ce qui est incompatible avec la qualité de victime qui s'offre pour expier les péchez, pour acquérir la Justice, & pour faire la paix; puis que cette derniére qualité suppose que les péchez subsistant encore, la Iustice n'est pas rétablie, ni la paix faite.

Aprés cela j'estime qu'il n'est pas nécessaire de remarquer que l'intercession de Iesus-Christ, entant que c'est un acte de son Sacerdoce, lui appartient si uniquement qu'elle ne peut être communiquée à aucune créature, contre l'opinion de ceux de l'Eglise Romaine, qui veulent que les Saints dans le Ciel soient de véritables intercesseurs pour nous. Mais direz-vous, les Saints ne prient-ils pas dans le Ciel pour l'Eglise qui est encore sur la Terre, & nous mêmes qui sommes encore en ce corps, ne prions nous pas les uns pour les autres? Saint Paul ne demande-t-il pas aux Ephésiens, Eph. 6. leurs priéres envers Dieu? *Priez*, dit-il, *pour moy afin que parole me soit donnée à bouche ouverte en hardiesse*, & n'est-ce pas une pratique perpétuelle de l'Eglise de prier Dieu pour les Roys, pour les Magistrats, pour les Pasteurs, pour les affligez, & en général pour tous les hommes, &c? Je répons, Qu'il faut distinguer deux sortes de Priéres, l'une est une Priére d'intercession ainsi proprement dite, & l'autre une Priére de simple charité, ou de simple société. La Priére d'Intercession, est celle par laquelle on se porte comme tiers entre la personne pour laquelle on prie, & celle vers laquelle on prie. Et quand

on revest ainsi cette qualité de tiers ou d'intercesseur, on entend que la personne qu'on prie fasse une particuliére considération de l'intercesseur, & que par la force de la considération qu'il en fait, il accorde à celui pour lequel on prie, la grace ou la délivrance dont il s'agit. La Priére de simple charité, ou de simple société, est lors qu'en vertu de l'union mystique & fraternelle qui est entre nous, par laquelle nous ne faisons tous ensemble qu'un même corps, & n'avons qu'un seul & méme interêt, nous participons à l'affliction de nos freres, nous entrons dans leurs désirs, & joignons nos Priéres aux leurs, afin de n'avoir tous ensemble qu'un même désir, un même sentiment & une même voix, ce qui n'est point à proprement parler une intercession, parce que ce n'est ni se porter pour tiers entre Dieu & nos freres, ni faire valoir sa propre considération envers Dieu pour obtenir de lui des graces pour nos freres. Mais c'est seulement ne faire avec nos freres qu'un même corps, & n'avoir qu'un même cœur, & un même esprit. Ie dis donc que Iesus-Christ prie pour nous de cette premiére maniére, & que les Saints qui sont au Ciel, prient en général pour l'Eglise, & les fidelles sur la Terre, les uns pour les autres de la seconde maniére. D'où il s'ensuit que Iesus-Christ est seul nôtre vray Intercesseur, & que les fidelles, soit vivans, soit décedez, ne peuvent pas être honorez de ce titre. Mais ceux de l'Eglise Romaine, ne diront-ils pas qu'ils ne prétendent autre chose quand ils disent que les Saints sont nos intercesseurs? Car ilt veulent que toute la force de leurs priéres depende de la Souvéraine Dignité qui est en la Personne de Iesus-Christ, de sorte que Iesus-Christ est toûjours non seulement l'unique Intercesseur

en chef, pendant que les autres ne sont que des intercesseurs subalternes, mais même que la vertu de la Priére des Saints, réside toute entiére dans le mérite de Iesus-Christ. Ie répons, Que si les Adversaires vont jusques-là que d'avouër que la force toute entiére des priéres des Saints, & la considération pour laquelle Dieu les exauce réside non en eux, mais en Iesus-Christ & en son mérite, ils tombent dans nos sentimens, & n'accordent aux Saints que ce que nous leur accordons, qui est cette priére de simple charité, & de simple société, & non celle d'intercession, d'où il s'ensuit qu'ils ne devroient pas leur donner le titre d'Intercesseurs lequel est scandaleux, quand il est appliqué à autre qu'à Iesus-Christ. Mais si les Adversaires venoient jusqu'à faire cette confession dont nous venons de parler, il est certain qu'ils deguiseroient leurs véritables sentimens, & qu'il ne faudroit pour les confondre que leur remettre devant les yeux leur propre pratique. Car qui ignore qu'ils veulent être exaucez, non seulement par les priéres, mais aussi par les merites des Saints, comme la plusspart de leurs oraisons le portent? Qui ignore que dans la pratique ils veulent tous que la personne du Saint soit envers Dieu d'une telle considération qu'en sa faveur Dieu accorde des graces à ceux pour qui le Saint le prie? De sorte que c'est toûjours faire d'un Saint un véritable intercesseur. Mais diront-ils encore le mérite du Saint est fondé sur celui de Iesus-Christ, car sans Iesus-Christ le Saint n'auroit point de merite, & par lui-même il ne seroit de nulle considération envers Dieu? Ie répons, Qu'il n'importe soit que vous donniez au Saint un merite détaché & independant de celui de Iesus-Christ, soit que vous lui donniez un merite dependant & subalterne

terne à celui de Iesus-Christ. Ie dis que dans la question dont il s'agit, l'un & l'autre de ces deux partis sont insoûtenables. Le premier, seroit le party d'un Payen & d'un Infidelle qui ne reconnoîtroit pas Iesus-Christ pour le Médiateur du genre humain. Mais le second, est contraire aussi à la gloire de ce Divin Sauveur, parce qu'il partage entre lui & une créature la gloire de l'intercession, car encore que le Saint ait un merite fondé sur celui de Iesus-Christ & dependant de lui, cela n'empêche pas que ce merite ne lui soit propre, & qu'il ne s'étende jusques sur les autres fidelles pour leur fournir les graces dont ils ont besoin. Ainsi le fidelle qui aura à la vérité la principale & premiére obligation de son salut à Iesus-Christ, ne laissera pas d'en avoir aussi aux Saints, & de reconnoître que le Saint est à son égard un Sauveur dependant & subalterne, ce qui est entiérement opposé à l'esprit de l'Evangile. Mais dira-t-on encore quand nous disons à quelqu'un ou en général à toute l'Eglise de prier Dieu pour nous, ne prétendons nous pas que la Priére de l'Eglise jointe avec la nôtre, aura plus de force que si la nôtre étoit toute seule? Il faut donc que Dieu trouve dans la considération qu'il fait de l'Eglise, un nouveau motif d'accorder la grace qui lui est demandée, & par conséquent il faut qu'il l'accorde au merite de l'Eglise, ce qui est précisément ce que les Adversaires veulent à l'égard des Saints, lors que ils intercédent pour nous. Ie répons, Qu'il est vray que la priére de l'Eglise jointe avec la nôtre a plus de force envers Dieu, que si la nôtre étoit seule. Mais je dis qu'il y a trois sortes de motifs qui peuvent rendre forte une Priére. Le premier, est le merite de la personne qui prie. Le second, est la grandeur de l'affliction

ou

ou de la douleur qui marque une plus grande néceſſité d'accorder la grace qu'on demande ; Car la grandeur de la néceſſité ou du beſoin eſt ſans doute un motif fort puiſſant pour accorder la délivrance ou la grace. Le troiſiéme, eſt la force du déſir ou l'inſtance qui accompagne la priére. Pour ce qui regarde le merite de la perſonne qui prie, il n'eſt en nulle maniére ni en nous, ni en l'Egliſe; il eſt uniquement en Jeſus-Chriſt. Mais pour ce qui regarde les deux autres motifs, il eſt certain que quand nos freres prient Dieu pour nous, nôtre affliction ou nôtre douleur leur devient commune avec nous, & ainſi la néceſſité d'accorder la grace demandée devenant plus preſſante, parce que ce n'eſt plus un intérêt particulier, mais un intérêt commun & général, la priére en devient plus forte. Elle en devient auſſi plus forte à l'égard du déſir & de l'inſiſtence, car pluſieurs cœurs joints enſemble forment un plus grand & plus vehement déſir, & font par conſequent une inſiſtence beaucoup plus forte.

Mais outre ce que nous venons de dire touchant la difference de l'interceſſion de Jeſus-Chriſt, & de la priére des Saints, ou de la priére de l'Egliſe, ou de la priére mutuelle que nous faiſons les uns pour les autres, qui conſiſte en ce que la priére de Jeſus-Chrriſt eſt fondée ſur le merite de ſa propre Perſonne, au lieu que les autres ſont uniquement fondées ſur le merite de Jeſus-Chriſt, il faut encore en reconnoître une autre qui n'eſt pas peu conſidérable. Car quant à Jeſus-Chriſt qui connoît déterminement & certainement, non ſeulement le nombre de ſes vrays fidéles, & chacun d'eux en particulier; mais auſſi leurs véritables néceſſitez, & ce qui leur eſt bon & propre, ſa priére pour nous eſt déterminée à l'é-

l'égard des graces qu'il demande pour elles, & à l'égard aussi des occasions & des circonstances dans lesquelles il les demande. Absoluë, car il demande sans supposition & sans condition. Mais I. quant aux Saints, comme ils ne connoissent pas les personnes en particulier, & qu'ils ne savent ni quels sont les élus de Dieu, ni quels les hypocrites, on ne peut dire raisonnablement qu'ils prient en particulier pour qui que ce soit, mais seulement doit on croire qu'en général ils prient pour les fidéles qui sont sur la Terre, de sorte que c'ést sans aucun fondement qu'on dit dans l'Eglise Romaine, que chaque particulier les peut regarder comme ses Intercesseurs. Pour pouvoir dire cela avec justice, outre ce que nous avons dit du merite, il faudroit étre assuré des propositions suivantes. I. Qu'ils connoissent les particuliers qui sont au Monde. II. Qu'ils peuvent faire le discernement d'un vray fidéle d'avec un hypocrite, c'est-à-dire, que les cœurs & les pensées de chacun leur sont connuës. III. Qu'ils voyent toutes leurs néceffitez. IV. Qu'ils savent aussi quels remédes leur sont bons & propres, non seulement pour l'heure présente, mais aussi pour l'avenir. Car souvent ce qui semble nous devoir donner du soulagement ne nous en donne point, & ne fait au contraire qu'accroître nôtre mal, & ce qui en effet nous donne du soulagement pour l'heure présente, nous apporte dans la suite des incommoditez trés-considérables. V. Qu'ils savent aussi parfaitement tout ce qui peut, ou contribuer à la gloire de Dieu, ou lui nuire. Car souvent il arrive que ce que nous croyons nous être trés-bon & trés-propre, & que nous demandons avec grande instance, ne s'accorde pas avec la gloire de Dieu. En un mot il faut attri-

attribuer aux Saints, autant de connoissance que Dieu en a à l'égard des choses, ou des personnes qui sont sous l'ordre de sa Providence. Or c'est ce qu'on ne peut faire que témérairement, car quand on nous viendra parler du miroir de la Divinité, dans lequel les Saints, dit-on, voyent toutes choses, ou qu'on nous dira que Dieu révéle à ses Saints toutes ces choses, nous répondrons avec justice. D'où avez-vous appris cela? Ce sont des faits que vous ne pouvez savoir par la révélation Divine, puis qu'elle n'en dit rien, & qu'elle semble même dire le contraire. Vous ne les tenez donc que de l'imagination de vôtre cerveau. Et par conséquent c'est une témérité que de les avancer & de les décider ainsi, & de bâtir sur cela un article de Religion. Saint Paul condamne ceux qui s'ingérent dans les choses qu'ils n'ont pas veuës, & dit qu'ils sont témérairement enflez du sens de leur chair. C'est précisément ce qu'il faut dire à ceux qui nous mettent en avant leurs conceptions chimériques sur des faits de cette nature. Quant aux priéres de l'Eglise, & à celles que nous faisons les uns pour les autres, elles peuvent bien être déterminées à l'égard des personnes, à l'égard des graces que nous demandons, & à l'égard des occasions, ou des circonstances sur lesquelles nous les demandons, car nous connoissons les personnes, nous savons leurs afflictions, nous n'ignorons pas ce qu'ils desirent. Mais nos priéres ne peuvent jamais être absoluës. Car elles supposent toûjours trois conditions qui nous sont entiérement inconnuës, l'une que la personne pour laquelle nous prions soit du nombre des élûs de Dieu, & c'est ce que nous ne savons pas. La seconde que la grace que nous demandons pour elle lui soit bonne

ne & propre, tant pour l'heure présente que pour l'avenir, & particuliérement pour son salut, qui est encore ce que nous ignorons. La troisiéme que la gloire de Dieu s'y trouve, ce que nous ne pouvons pas savoir. Ainsi il y a une différence infinie entre nos priéres mutuelles ou celles de l'Eglise, & l'intercession de Jesus-Christ.

Aprés avoir parlé de l'intercession, il faut dire un mot de la bénédiction, qui est le troisiéme acte du Sacerdoce de Jesus-Christ. Car c'étoit anciennement au Souverain Sacrificateur de bénir le Peuple de la part de Dieu, & il employoit pour cela les mêmes paroles dont nous nous servons dans nos Eglises. *Le Seigneur vous bénisse, &c.* Nombres 6. Surquoy il faut remarquer que l'Ecriture nous parle souvent de la bénédiction que les créatures font du Nom de Dieu, & celle-là consiste, ou en nos paroles, ou en nos pensées, ou en nos œuvres; car en toutes ces maniéres nous pouvons célébrer la gloire de Dieu. Il y a aussi un autre maniére de bénir Dieu, qui est attribué aux créatures, même aux inanimées, comme les Cieux, la Terre, les Astres, &c. & elle consiste en ce que ces créatures sont comme des monumens visibles des perfections Divines qui reluisent en elles, & des Hérauts réels qui publient la grandeur & la bonté de Dieu, à cause dequoy les *Cieux racontent la gloire du Dieu fort, &c.* Ps. 19. & ailleurs, il s'adresse aux Cieux, au Soleil, à la Lune, aux Metéores, & les exhorte à loüer Dieu: de cette maniére l'Eglise & tous les fidéles bénissent Dieu plus que les autres créatures, parce qu'ils sont des monumens plus illustres de ses perfections. Outre cette bénédiction qui ne consiste qu'en célébration de loüan-

ges,

ges, l'Ecriture dit encore que Dieu nous bénit, ce qui ne signifie pas une célébration de nos loüanges, mais une réelle communication de ses graces, & une véritable & efficace amour que Dieu a eû pour nous, ainsi Saint Paul dit que, *Dieu nous a bénits en toutes bénédictions spirituelles*, c'est-à-dire, qu'il nous a aimez, & nous a communiqué ses graces spirituelles. Ainsi Dieu disoit à Abraham, *En ta semence seront bénites toutes les Nations de la Terre*, c'est-à-dire aimées & remplies des dons du Ciel. Ainsi au jour du Jugement les fidéles seront appellez par Jesus-Christ *les bénits de son Pere. Venez les bénits de mon Pere*, c'est-à-dire, ceux qu'il a aimez, & à qui il a communiqué ses biens. A cette bénédiction s'oppose la malédiction, laquelle n'est autre chose que la haine de Dieu qui se déploye dans les punitions de sa Justice. A ces deux sortes de bénédictions, l'une de la créature envers Dieu, & l'autre de Dieu envers sa créature, il en faut ajoûter quatre autres dont l'Ecriture nous parle. La premiére est une bénédiction commune dont les hommes se bénissent les uns les autres qui ne consiste qu'en des souhaits qu'ils font les uns pour les autres, qu'il plaise à Dieu d'accorder ces faveurs à ceux qu'ils bénissent. Ainsi David Ps. 29. parlant de l'herbe qui croît sur les toits, dit que les passans ne diront point sur elle aux Moissonneurs, *la bénédiction de l'Eternel soit sur vous, nous vous bénissons au Nom de l'Eternel.* La seconde est une bénédiction d'acclamation lors que tout un Peuple bénit le Roy, ou un Libérateur. Et celle cy avec l'idée des souhaits & des désirs enferme aussi des mouvemens de joye, d'approbation, & d'action de graces. Telle fut la bénédiction dont les Peuples bénirent Jesus-Christ quand il fit son entrée en Je-

Jerusalem, *Hozanna*, disoient-ils, *au Fils de David, bénit soit celui qui vient au Nom du Seigneur*, paroles qui sont tirées du Pseaume 118. & qui apparemment furent dites par le Peuple d'Israël au Couronnement de David. La troisiéme est la bénédiction paternelle, qui marque I. l'amour & l'approbation. II. Le souhait ou le désir qu'il plaise à Dieu de bénir les enfans, mais elle est aussi accompagnée d'autorité, car cette bénédiction paternelle est fondée sur une promesse tacite que Dieu a faite aux Peres de ratifier leurs bénédictions. Et cette promesse étoit plus particuliérement faite aux Anciens Patriarches. A cause dequoy vous voyez que leurs bénédictions étoient regardées comme prophétiques, & comme sacrées & inviolables, parce qu'en effet l'Esprit de Dieu les animoit & les conduisoit d'une maniére toute extraordinaire quand ils donnoient ces bénédictions. C'est dans ce rang qu'il faut mettre la bénédiction de Noé, celle d'Isaac, celle de Iacob, &c. La quatriéme est une bénédiction de charge, qui outre l'amour, l'approbation, le souhait & l'autorité de la Personne qui bénit, enferme aussi une charge de la part de Dieu, de bénir comme en som Nom & en sa place, avec une promesse tacite qu'il ratifiera la bénédiction & l'exécutera. C'est ainsi que Moyse bénit le Peuple, que les Roys aussi le bénissoient, & que les Sacrificateurs comme nous avons dit en faisoient de même. Quoy qu'il en soit, ces quatre sortes de bénédictions ne consistent précisément qu'en paroles, & non dans une actuelle & réelle communication de biens.

La bénédiction de Iesus-Christ contient éminemment toutes les perfections de ces quatre bénédictions dont nous venons de parler, car en nous

nous bénissant il nous marque son approbation, il nous fait voir ses souhaits & ses désirs favorables. A tout cela se joint l'autorité qu'il a sur nous, qui est bien plus grande, que celle des Peres sur leurs enfans, & fondées sur des promesses beaucoup plus expresses & plus infaillibles. Il nous bénit de la part de son Pere, en son Nom, & comme tenant sa place avec charge de lui. Mais outre cela sa bénédiction ne consiste pas en paroles seulement; mais elle est une réelle & actuelle communication de graces. C'est dans ce sens & dans toutes ces idées qu'il faut prendre la bénédiction qu'il donna à ses Disciples, quand il fut élévé au Ciel, car il est dit Luc 24. *Qu'il mena ses Disciples hors de Jerusalem jusqu'en Bethanie; & qu'élévant ses mains en haut il, les bénit, & qu'il avint qu'en les bénissant, il se retira d'avec eux; & fut élevé au Ciel.* C'est en la vertu de cette bénédiction qu'il fit descendre sur l'Eglise son Saint Esprit, & qu'il distribua des dons aux hommes en montant en haut, comme dit Saint Paul aprés David; *donnant les uns pour être Apôtres, les autres pour être Prophétes, &c.* Enfin toutes les faveurs que l'Eglise a reçûës de lui, qu'elle en reçoit encore, & qu'elle en recevera jusqu'à la consommation des Siécles, ne sont que des effets de cette bénédiction, jusqu'à-ce que nous en obtenions un jour la plénitude, quand il nous élévera dans son Royaume.

CHAPITRE XV.

Des actes du Sacerdoce de Jesus-Christ considérez à l'égard de leur étenduë.

IL faut maintenant parler de l'étenduë qu'ont tous ces actes du Sacerdoce de Iesus-Christ, & commencer par le premier qui est son Sacrifice. Son étenduë donc peut être considérée, ou à l'égard des tems, ou à l'égard des lieux, ou à l'égard des péchez qu'il a expiez, ou à l'égard des graces qu'il a méritées, ou enfin à l'égard des hommes pour lesquels il s'est offert en Sacrifice.

A l'égard des tems le Sacrifice de Jesus-Christ s'étend à tous les Siécles, depuis la chûte du premier homme jusqu'à la consommation du Monde. De sorte qu'il n'y a eû, n'y a, ni n'y aura jamais de tems où la vertu du Sacrifice de Jesus-Christ ne se soit déployée ou ne se déploye. Tous ceux qui ont été sauvez avant son Incarnation & sa mort, l'ont été par l'efficace de cette mort; Et il ne faut pas se faire une difficulté sur ce que la mort de Jesus-Christ n'étant pas encore arrivée, il ne semble pas que les hommes qui ont vêcu dans ces premiers âges, ayent pû être sauvez par elle. Car les causes morales, telle qu'est la mort du Sauveur, agissent avant même qu'elles soient actuellement. Et comme cette mort étoit certaine & assurée, & devoit infailliblement arriver selon les Decrets éternels de l'Oeconomie, le Pere Céleste l'a regardée dez le commencement du Monde, comme si elle eût été déja actuellement exécutée, & en sa considération il a donné le salut à ces premiers

miers hommes. C'eſt pour cela que Saint Paul dit que, *Ieſus-Chriſt eſt le méme hier & aujourd'huy & éternellement*, Heb. 13. & 9. il aſſure que, *Ieſus-Chriſt ne s'offre pas ſouvent ſoy-méme, autrement*, dit-il, *il lui eût fallu ſouventes-fois ſouffrir depuis la fondation du monde.* Paroles qui ſuppoſent manifeſtement, que la mort de Ieſus-Chriſt a eû ſa vertu depuis la fondation du Monde, & que tous ceux qui ont été ſauvez avant ſa venuë, l'ont été par la force de ſon oblation.

A l'égard des lieux, bien que par une Oeconomie admirable de la Sageſſe de Dieu, la vertu de la mort de Jeſus-Chriſt ait été reſtreinte au ſeul Peuple des Juifs, avant la venuë du Meſſie, ſi eſt-ce que cela ne vient pas de la nature même de cette mort, comme il paroît, parce que depuis qu'elle a été exécutée, elle a été étenduë & preſchée généralement à toutes Nations ſans aucune diſtinction de lieux. Il faut donc dire que cette mort d'elle-même n'eſt bornée ni limitée à aucun lieu particulier, & qu'au contraire elle s'étend à tous les lieux du Monde, *n'y ayant en Ieſus-Chriſt, ni Scyte, ni More, ni Barbare, ni Iuif, ni Grec.* C'eſt-à-dire nulle diſtinction, ni de lieux, ni de Peuples, ni de Langues. C'eſt ce que l'Ecriture nous enſeigne en mille endroits. *L'Evangile*, dit Saint Paul, *eſt la puiſſance de Dieu en ſalut à tout croyant, premiérement au Iuif, puis auſſi au Grec.* Rom. 1. & ailleurs, Rom. 10. il allégue cette Prophétie de Joël, *Quiconque invoquera le Nom du Seigneur celuy-là ſera ſauvé*, & il applique à la prédication des Apôtres, ces paroles du Pſ. 19. *leur ſon eſt allé par toute la Terre, & leur parole juſqu'au bout du Monde.* Mais il n'eſt pas néceſſaire d'inſiſter ſur ce point, qui eſt clair dans l'Ecriture.

A l'égard des péchez pour lesquels Jesus-Christ est mort, quelques-uns des Scholastiques ont Philosophé, que Iesus-Christ n'étoit mort que pour expier le péché originel, disant qu'à l'égard des péchez actuels, il faut que nous satisfassions nous-mêmes, ou en cette vie, ou dans le Purgatoire; ou bien qu'ils nous soient pardonnez par les satisfactions des Saints, & par les Indulgences du Pontife de Rome. Quelques autres se sont imaginez que Jesus-Christ n'est mort que pour les péchez que nous commettons avant le Bâtême, & que pour ceux qui suivent nôtre Bâtême, ou la miséricorde Divine nous les pardonne sans satisfaction, ou, s'ils sont griefs & énormes, ils attirent nécessairement sur nous la damnation, ou enfin qu'il faut qu'ils soient expiez par nos propres satisfactions. Cette impertinente opinion a trouvé quelque fondement dans la pratique des Anciens Chrêtiens, lesquels ayans cette pensée que tous les péchez passez étoient expiez par le Batême, & non les suivans, différoient de recevoir le Bâtême jusqu'à leur extréme vieillesse, & sur cette espérance péchoient à bon compte. Aujourd'huy dans l'Eglise Romaine, on use communement de deux distinctions; car I. on distingue les péchez mortels & les véniels. Et pour ces premiers, on en attribuë la satisfaction, ou l'expiation au sang de Jesus-Christ, au lieu que pour les autres ils veulent qu'ils soient expiez, ou par nos propres satisfactions en cette vie, ou par les peines du Purgatoire, ou par le paransus des satisfactions des Saints, & même de celles de Jesus-Christ; dont ils composent le trésor de l'Eglise. II. On distingue la peine éternelle & la temporelle, & pour l'éternelle Iesus-Christ, disent-ils, l'a soufferte en nôtre place, & nous en décharge; mais

mais

mais pour la temporelle nous sommes obligez de la souffrir, ce qui se fait, ou en ce Monde ou dans le Purgatoire, avec ce tempéramment neanmoins, que par nos œuvres pénales, comme ils parlent, par nos aumônes, & par l'application des Indulgences du Pape, nous en pouvons être, ou déchargez ou soulagez. Toutes ces opinions sont des vanitez & des inventions de l'esprit humain; car si nous voulons écouter l'Ecriture, elle nous assure que, *le sang de Jesus-Christ nous nettoye de tout péché.* 1. Jean 1. *Qu'il n'y a point de condamnation pour ceux qui sont en Iesus-Christ.* Rom. 8. & le Seigneur lui-même nous dit, *Venez à moy vous tous qui estes travaillez & chargez, & je vous soulageray.* Saint Paul de même Heb. 7. nous dit que, *Iesus-Christ peut sauver à plein, ceux qui s'approchent de Dieu pour lui.* Paroles qui marquent que la mort de Jesus-Christ s'étend jusqu'à l'expiation de tous nos crimes, & qu'elle nous décharge de toutes sortes de peines satisfactoires. Aussi toutes ces distinctions de péchez, originel & actuel, avant ou aprés le Bâtéme, de péchez mortel & véniel, de peine éternelle & de peine temporelle, dans l'usage que nos Adversaires en font sur ce sujet, sont entiérement inconnuës à l'Ecriture. Il n'y a qu'un seul péché pour lequel l'Ecriture nous enseigne que Jesus-Christ n'est point mort, qui est le péché, contre le Saint Esprit, que Saint Jean appelle, *le péché à mort*, pour lequel il nous défend de prier Dieu, & dont Saint Paul nous dit aussi que, *ceux qui le commettent, ne peuvent être renouvellez à repentance, parce qu'ils crucifient derechef, quant à eux, Iesus-Christ & l'exposent à opprobre* Heb. 6. *& qu'il n'y a plus, pour ces gens-la, de sacrifice pour le péché,*

 Heb.

Heb. 10. Si vous me demandez la raison pourquoy Jesus-Christ n'est pas mort pour ce crime, Je peux dire I. que le péché contre le Saint Esprit est une réjection fixe & déterminée de Jesus-Christ & de son salut, entant qu'il est le véritable Fils de Dieu, & le véritable Sauveur des hommes. Il n'étoit donc ni convénable, ni possible que Jesus-Christ mourût pour ce péché-là, puis qu'il s'en prend & qu'il outrage directement & immédiatement sa mort même, non sous une autre idée, mais sous la propre idée de satisfaction. Car il n'en est pas de ce péché comme de la simple incrédulité. L'incrédulité rejette la mort de Jesus-Christ & l'outrage, mais c'est sous une autre idée que la sienne propre, car l'incredule s'imagine que la mort de Jesus-Christ est un vain songe, ou une imposture humaine, & non une vérité de Dieu : le péché contre le Saint Esprit au contraire, regarde la mort de Jesus-Christ, non comme une imposture, ou une invention humaine, mais comme une vérité de Dieu, & en cette qualité formellement, il la rejette & l'outrage. Il n'étoit donc pas possible que la mort de Jesus-Christ allât, jusqu'à expier un crime qui lui est opposé d'une opposition premiére, immédiate & si grande, qu'on n'en sauroit concevoir de plus grande. A cet égard la mort de Jesus-Christ devient comme la partie offensée, qui poursuit & demande vangeance à la Justice; elle ne peut donc pas être en même tems une satisfaction pour ce péché-là. II. La mort de Jesus-Christ, n'est satisfactoire que pour les crimes qui ne rendent pas tout à fait impossible la Communion avec ce Divin Sauveur, mais elle ne peut s'étendre jusqu'à un péché qui rend cette Communion absolument im-

impossible. Or tel est le péché contre le Saint Esprit, car il est impossible qu'on en soit rétably par la repentance. Ce péché chasse pour toûjours le Saint Esprit, qui est l'Auteur de la conversion, & par conséquent de la Communion que nous avons avec Iesus Christ Il le chasse, dis-je, pour toûjours du cœur de l'homme. Il ne se peut donc que la mort de Jesus-Christ s'étende jusqu'à ce péché.

A l'égard des graces que Jesus-Christ nous a méritées, on peut voir ce que nous en avons dit dans le Chapitre 13. Et en un mot, il nous a merité I. toutes les graces salutaires, c'est-à-dire, celles qui composent essentiellement le salut. II. Toutes les graces qui sont des moyens absolument nécessaires pour le salut. III. Toutes les graces mêmes spirituelles & temporelles de quelque qualité qu'elles soient ; autant que la sagesse ou la Providence Divine jugera qu'elles seront propres & convénables pour sa gloire, & pour nôtre bien.

Passons maintenant au dernier égard, sous lequel on peut considérer l'étenduë de la mort de Jesus-Christ, qui a fait naître depuis bien longtems des disputes, & des dissentimens tres-facheux dans l'Eglise de Dieu, les uns soutenans l'universalité, & les autres la particularité de la mort de Jesus-Christ, c'est-à-dire, les uns voulant qu'il soit mort généralement pour tous les hommes, & les autres au contraire, qu'il ne soit mort que pour les élûs. Mais pour donner quelque éclaircissement à cette matiére, & pour la traiter avec ordre, il faut commencer par l'explication des différens sentimens.

Quelques Arminiens croyent que Iesus-Christ est mort actuellement & efficacement pour tous

les hommes en général, & pour chacun d'eux en particulier, en telle sorte que les péchez de tous les hommes ont été réellement expiez & effacez par le Sang de Jesus-Christ, & qu'en effet Dieu ne leur en impute aucun, mais qu'au contraire, il est actuellement & pleinement appaisé à cet égard envers eux. Que neanmoins parce qu'aprés cette expiation Dieu a imposé aux hommes la condition de la Foy, ceux qui demeurent dans l'incredulité sont damnez, non pour aucun des péchez qu'ils ont commis contre la Loy, mais simplement pour le péché d'incredulité, tous les autres péchez demeurans pleinement expiez dans la mort du Fils de Dieu. Cette opinion qui a été condamnée dans le Synode de Dordrech est en effet trés-pernicieuse, contraire aux Déclarations expresses de l'Ecriture, & aux lumiéres de la droite raison. Elle est contraire aux Déclarations de l'Ecriture, car Jesus-Christ nous dit Jean 3. *Qui desobeït aux Fils ne verra point la vie, mais l'ire de Dieu demeure sur lui*, où il faut remarquer cettte expression, *l'ire de Dieu demeure* : car cela signifie que la colére de Dieu est naturellement sur les hommes, que JesusChrist nous est présenté comme un remede, afin d'ôter cette colére de dessus nous, & que quand par l'incrédulité nous rejettons Jesus-Christ, nous demeurons sous la colére Divine, sous laquelle nous étions auparavant ; Or la colére Divine sous laquelle nous étions avant que Jesus-Christ nous fût présenté, & que nous l'eussions réjetté par nôtre incrédulité, avoit sa cause dans nos péchez commis contre la Loy, & non dans la simple incrédulité que nous n'avions pas encore commise. Aussi le même Sauveur expliquant Matt. 25. La forme de son Jugement contre les méchans, déclare qu'il leur parlera de cette

cette sorte. *Départez-vous de moy maudits au feu éternel qui est préparé au Diable & à ses Anges, car j'ay eu faim & vous ne m'avez pas donné à manger, &c.* Ce qui fait voir qu'il les punira, non pour le seul péché d'incrédulité, mais pour les autres péchez qu'ils auront commis pour le deffaut de charité. Ainsi Marc 4. parlant des incrédules qui rejettoient son Evangile, il leur applique les paroles d'Esaye, *Va engraisse le cœur de ce peuple, afin qu'en voyant ils voyent, & n'aperçoivent point & qu'en oyant ils oyent, & n'entendent point, de peur qu'ils ne se convertissent, & que les péchez leur soient pardonnez.* Ces paroles signifient formellement que les péchez ne sont pas pardonnez aux incrédules, & par conséquent qu'ils ne sont pas damnez pour la simple incrédulité, mais aussi pour tous leurs autres péchez. Aussi Saint Paul Gal. 5, aprés avoir marqué quelles sont les œuvres de la chair, savoir, *Adultere, paillardise, soüillure, insolence, idolatrie, empoisonnement, inimitiez, noises, depits, &c.* Ajoûte expressement ces mots. *Ie vous dis touchant ces choses que ceux qui les commettent n'hériteront point le Royaume de Dieu*, & au Chap. sixiéme. *Celui*, dit-il, *qui seme à la chair, moissonnera aussi de la chair corruption*, ce qui veut dire, que la véritable cause de la damnation sera, non la simple incrédulité, mais les péchez que les hommes auront commis contre la Loy.

Quelques autres d'entre les Arminiens distinguent entre l'impétration que Iesus-Christ a faite par sa mort envers son Pere, de la remission de nos péchez, & l'application qui nous est faite de cette impétration. Et quant à l'impétration, ils disent que Iesus-Christ a réellement satisfait à Dieu son Pere pour les péchez de tous les hommes en général, & en particulier, & qu'il en a impétré,

c'est-

c'est-à-dire, obtenu de son Pere l'actuelle remission, les ayant tous mis en état de réconciliation & de grace envers Dieu, ensorte que Dieu est actuellement appaisé envers eux. Mais quant à l'application, ils disent qu'elle ne se fait qu'aux seuls fidelles, parce qu'aprés l'expiation des Anciens péchez des hommes, Dieu traite avec eux une nouvelle Alliance qui à pour condition la Foy. Ce qui fait que cette foy manquant en quelques-uns, ils ne joüissent pas du fruit de la réconciliation de Dieu, ou de l'impétration de la rémission de leurs péchez, laquelle avoit été faite par le Sang de Iesus-Christ.

Cette opinion semble différer de la premiére, en ce que la premiére veut que les hommes ne soient désormais damnez que pour le seul péché d'incrédulité, & que quant aux autres péchez, ils soient tellement expiez & pardonnez par le Sang de Iesus-Christ, que les hommes ne souffrent plus aucune peine à cause de ce péchez. Mais cette deuxiéme, semble insinuër, qu'encore que les péchez des incrédules soient réellement expiez dans la mort du Sauveur. Si est-ce que les incrédules ne joüissent pas du fruit de cette expiation, & qu'ainsi Dieu fait revenir leurs péchez sur eux, & les en punit. Quoy qu'il en soit ces deux sentimens choquent la lumiére de la droite raison, car Iesus-Christ ne peut avoir actuellement expié les péchez, que de ceux de qui il a été le pleige ou le répondant. Et il ne peut avoir été le pleige & le répondant que de ses fidelles, parce que la foy est l'acte par lequel de nôtre part nous consentons que Iesus-Christ ait représenté nos personnes en la Croix, & qu'il soit nôtre pleige pour mourir en nôtre place. Or il est certain que naturellement cet acte de nôtre consen-

tement est néceſſaire, afin que Ieſus-Chriſt ſoit actuellement établi en cette qualité de pleige ou de répondant pour nous. En particulier, ce deuxiéme ſentiment ſuppoſe deux choſes, qui ſemblent contradictoire. L'une que Ieſus-Chriſt ait réellement & actuellement expié les péchez d'un tel homme en particulier, & l'autre que neanmoins ce tel homme en particulier, ſoit réellement puny & damné pour les mêmes péchez que le Sang de Ieſus-Chriſt a expiez. Si l'on dit que Dieu ayant une fois pardonné à cet homme ſes péchez, & cet homme devenant dans la ſuite indigne de ce pardon par ſon infidélité, Dieu rappelle la grace qu'il lui avoit faite, & le punit ni plus ni moins que s'il ne lui eût jamais pardonné. Si dis-je, l'on dit cela, on ſera contredit par tous les paſſages de l'Ecriture, qui marquent la conſtance & la fermeté de l'amour de Dieu, & en particulier, par ceux qui joignent le ſalut éternel avec la remiſſion des péchez d'un lien indiſſoluble. Vous pouvez voir ces paſſages dans le Traité *de Electione & Reprobatione.* Outre cela on ſera condamné par tous ces autres Paſſages de l'Ecriture, qui établiſſent formellement la remiſſion des péchez dans l'acte de la juſtification de l'homme, & qui en même-tems font dependre la juſtification de l'homme de l'acte de ſa foy. Car il paroît de là évidemment qu'avant cet acte de nôtre foy, nos péchez ne nous ſont point pardonnez. Et par conſequent que Dieu n'eſt pas actuellement réconcilié avec nous, ni nos péchez actuellement expiez envers lui, que par l'application que nous nous faiſons du Sang de Ieſus-Chriſt.

Quelques autres Arminiens ont dit que Jeſus-Chriſt eſt mort en général pour tous les hommes, &

& pour chacun d'eux en particulier, afin d'expier le péché originel, lequel par le Sang de sa Croix demeure tellement expié & pardonné, que Dieu ne damne personne pour ce péché, mais seulement pour les péchez actuels que les hommes commettent. A cause de cela ils veulent que généralement tous les petits enfans qui meurent avant l'âge de connoissance, soit bâtisez ou non bâtisez, soit ceux des Chrêtiens, soit ceux des Payens, & des autres Infidéles, soient sauvez.

Cette opinion convient en partie avec celle de Pelagius, & elle en est différente en partie. Elle convient avec celle de Pelage, en ce que l'une & l'autre donne le salut, c'est-à-dire la vie éternelle, généralement à tous les petits enfans qui meurent avant l'âge de connoissance. Mais elle en est différente en ce que Pelage qui nioit le péché orginel ne vouloit point que Jesus-Christ fût mort pour en délivrer ces petits enfans, mais il leur donnoit la vie éternelle par la voye de l'innocence. Les Arminiens au contraire, qui reconnoissent le péché originel, veulent que Iesus-Christ l'ait expié, & donnent le salut aux petits enfans, non par la voye de leur propre innocence, mais par celle de la satisfaction de Iesus-Christ.

Quoy qu'il en soit, la pensée des Arminiens n'est en aucune maniére recevable, parce qu'elle est contraire à l'Ecriture Car I. il est faux, selon l'Ecriture, que le péché originel soit pardonné aux petits enfans des Infidéles, ni par conséquent qu'ils soient sauvez. Saint Paul est formel sur ce sujet 1. Cor. 7. *Le Mary*, dit-il, *infidéle est sanctifié en la femme, & la femme infidéle est sanctifiée au Mary, autrement vos enfans seroient pollus, or maintenant ils sont saints.* Il est clair qu'il fait une opposition entre les enfans des fidéles, & les enfans des infi-

déles

déles, & que de ces derniers il prononce qu'il sont pollus, ce qui ne peut être que par le péché originel. Mais comment seroient-ils pollus par le péché originel, si Iesus-Christ l'avoit totalement & entiérement expié, à l'égard de tous les hommes, & que ce péché n'empêchât plus le salut des petits enfans, quels qu'ils puissent être ? II. Ce sentiment est contraire à la doctrine perpétuelle de l'Ecriture, laquelle fait dépendre tous les fruits que nous pouvons tirer de la mort de Iesus-Christ, de la communion que nous avons avec lui, en sorte que cette mort ne peut nous profiter de rien, si nous ne sommes dans sa communion. C'est ce qu'il dit luy-même, Iean 15. *Demeurez*, dit-il, *en moy, & moy en vous; comme le sarment ne peut de luy-meme porter fruit s'il ne demeure au sep, ni vous aussi semblablement, si vous ne demeurez en moy. Ie suis le sep & vous étes les sarmans, qui demeure en moi & moi en lui porte beaucoup de fruit, car hors de moi vo[illegible]ne pouvez rien faire.* Aussi l'Apôtre Rom. 3. dit que, *Dieu a ordonné Iesus-Christ de tout tems pour propitiatoire par la foy en son sang.* Ce qui marque que sans la foy le Sang de Iesus-Christ n'a nul effet pour nous. Comment donc ces gens veulent-ils que Iesus-Christ, par sa mort, sans aucun égard à la foy des hommes, ni a rien qui équipolle la foy, ait entiérement expié le péché originel, en telle sorte qu'il ne soit plus désormais imputé à qui que ce soit.

Voilà à peu prés les sentimens des Hérétiques, qui conviennent tous en ce point, que Iesus-Christ est mort pour tous les hommes du Monde en général, & pour chacun d'eux en particulier. Et bien qu'ils confessent que la pluspart des hommes ne recüeillent pas tout le fruit qu'ils pourroient recüeillir de la mort de Iesus-Christ, par le deffaut

de

de foy qui est en eux, ils ne laissent pourtant pas de soûtenir que Iesus-Christ est mort pour tous, & en particulier pour ceux qui sont damnez ; séparans ainsi scandaleusement la mort de Iesus-Christ pour un homme, d'avec le salut de cet homme, & alliant au contraire l'actuelle damnation de cet homme, avec l'actualité, si j'ose parler ainsi, de la mort de Iesus-Christ pour lui, ce qui est quelque chose de fort monstrueux. La véritable cause de leur erreur en ce point est, à mon avis, qu'ils n'ont pas compris, ni voulu comprendre le véritable & naturel usage de la foy, qui est de nous appliquer, non le simple fruit de la mort de Jesus-Christ ; mais la mort même, & en un mot de faire que cette propositiou devienne véritable, Jesus-Christ est mort pour nous. Ils ont regardé la foy comme une simple condition arbitraire, qu'il dépendoit de Dieu de choisir entre plusieurs autres, pour nous faire joüir des fruits de la mort de son Fils, & ils se sont imaginez que Dieu nous pouvoit pour cela même imposer toute autre condition que la foy, s'il l'eût voulu, & que la foy n'est nécessaire pour nôtre salut, que parce que Dieu l'a voulu, de sorte que s'il lui eût plû de nous imposer pour condition, le voyage des Indes, ou une simple promenade, ou de lever une paille de terre, c'eût été la même chose Mais cette imagination est folle, & contraire, comme je l'ay déja dit, aux lumiéres de la droite raison, car la foy n'est pas ici une condition arbitraire que Dieu ait pû ou choisir, ou rejetter, & en prendre une autre, elle est nécessaire par la nature de la chose même dont il s'agit, car afin que Jesus-Christ puisse être nôtre victime, représenter nos personnes, & mourir en nôtre place, il faut nécessairement que nous soyons censez dans sa commu-

nion,

nion. Ainsi il est certain que dans l'ordre de la nature, la mort de Jesus-Christ pour nous ne précede pas nôtre foy, mais qu'au contraire nôtre foy précede la mort de Iesus-Christ pour nous, bien que dans l'ordre du tems Jesus-Christ soit mort pour nous avant que nous soyons actuellement ses fidéles, ce que nous expliquerons dans la suite.

Plusieurs, d'entre les Ortodoxes, se sont jettez dans une extrémité entiérement opposée à celle des Arminiens, & au lieu que les Arminiens soûtiennent que Jesus-Christ est mort actuellement pour tous les hommes, & pour chacun d'eux en particulier, & qu'il a actuellement impétré de Dieu son Pere la remission de leurs péchez, eux, au contraire, soûtiennent que Jesus-Christ n'est mort que pour les seuls élûs, pour lesquels il a impétré la remission des péchez, & qu'en suite pour les rendre participans des fruits de cette mort, Dieu a decreté de leur donner la foy, comme un moyen par lequel ils s'appliquent la mort du Sauveur & jouïssent des graces qu'elle leur a méritées. Au reste ils disent bien que si l'on considére simplement le prix infini de cette mort, elle seroit par elle-même suffisante pour racheter, non seulement tout le Monde entier, mais aussi plusieurs mondes s'il y en avoit d'autres, & les Demons mêmes. Pour appuyer ce sentiment, ils mettent I. en avant tous les Textes de l'Ecriture qui font la mort de Jesus-Christ particuliére, comme sont ceux qui portent que, *il s'est donné en rançon pour plusieurs, qu'il a donné sa vie pour ses amis, qu'il s'est donné soy-méme pour son corps qui est l'Eglise*, & autres semblables. Ils alléguent aussi ce célébre passage de Rom. 8. *Dieu qui n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a livré pour nous tous : comment ne nous*

nous donnera-t-il aussi toutes choses avec lui. D'où ils argumentent de cette sorte. Dieu donne toutes choses, à ceux pour qui Jesus-Christ est mort. Or il ne donne toutes choses qu'à ses élûs, donc il n'est mort que pour les élûs, Outre cela ils mettent en avant les passages qui joignent ensemble la mort de Jesus-Christ & son efficace, & qui ne donnent à ces deux choses qu'un seul & même objet, comme Es. 53. *Mon Serviteur juste en justifiera plusieurs par la connoissance qu'ils auront de lui, & luy-méme chargera leurs iniquitez.* Où il paroît que Iesus-Christ ne charge les péchez que de ceux qu'il justifie par la connoissance qu'ils ont de lui. Ainsi Rom. 4. *Il est mort pour nos offenses & est ressuscité pour nôtre justification.* Où vous voyez que sa mort pour les offenses, est jointe avec la justification de ceux pour les offenses desquels il est mort. Ainsi Rom. 8. *Christ est celuy qui est mort, & qui est ressuscité: qui est méme à la dextre de Dieu, & qui prie pour nous.* Où on voit encore que la mort & l'intercession de Iesus-Christ n'ont qu'un même objet & une même étenduë, c'est-à-dire, qu'il intercede pour tous ceux pour qui il est mort, & qu'il n'est mort que pour ceux pour qui il intercede. A quoy l'on peut ajoûter le passage de Iean 10. *Ie mets ma vie pour mes brebis & je leur donne la vie éternelle, &c.* D'où l'on peut tirer deux argumens, l'un que Iesus-Christ restreint formellement sa mort à ses brebis qui sont ses élûs, & l'autre qu'il joint ensemble sa mort & le don de la vie éternelle, d'où il est aisé de conclurre que sa mort n'est que pour ses élûs, puis qu'il n'y a que ses élûs à qui il donne la vie éternelle. A ces passages ils ajoûtent cette raison qu'il ne seroit pas digne de la Sagesse de Dieu, ni de Iesus-Christ d'avoir destiné la mort & le sang

Sang d'un si grand Sauveur, pour des personnes qui n'en doivent jamais profiter, & que cela même qu'ils n'en profitent pas, mais qu'au contraire ils sont damnez, marque que la mort de Jesus-Christ ne leur a jamais été destinée, & par conséquent qu'il n'est point mort pour eux. Ce raisonnement se confirme par le passage de Saint Paul Rom. 5. *Si lorsque nous étions ennemis, nous avons été reconciliez à Dieu par la mort de son Fils, beaucoup plûtôt étant reconciliez, serons nous sauvez par la vie d'icelui.* Il paroît évidemment par la lecture des versets précédens, que l'Apôtre prend pour une même chose ces deux expressions. *Jesus-Christ est mort pour nous, & nous avons été reconciliez à Dieu par Jesus-Christ*, & par conséquent voilà le premier effet de la mort de Jesus-Christ, savoir nôtre reconciliation avec Dieu qui est inséparablement attaché à cette mort; mais puisque l'Apôtre confond ces deux choses, & n'en fait qu'une seule, il paroît encore qu'il joint indissolublement le salut & la vie, avec la mort de Jesus-Christ, en ce sens que ceux pour qui Jesus-Christ est mort doivent être nécessairement sauvez.

Cette opinion, si elle n'est un peu adoucie & expliquée par quelques distinctions que nous traiterons dans la suite, est sujete à beaucoup d'inconveniens. I. S'il y a plusieurs passages dans l'Ecriture qui font la mort de Jesus-Christ particuliére, il y en a aussi plusieurs autres qui la font générale & universelle, comme font ceux qui portent *que Jesus-Christ est mort pour tous*, qui disent même, *qu'il est la propitiation de tout le monde*, & que, *ceux qui péchent contre le Saint Esprit, avoient été sanctifiez avant leurs péchez par le Sang du Fils de Dieu.* Or on ne sauroit guere bien ajuster cette hypothése de l'entiére particularité de la mort

Jesus-Christ, avec ces passages qui semblent étendre la mort du Sauveur plus loin. Je n'ignore pas les distinctions que l'on a accoûtumé de donner sur ce sujet qui reviennent à trois. La premiére est, que la suffisance du prix de la mort de Jesus-Christ est telle, qu'elle pourroit s'étendre jusqu'à l'expiation des pechez de tout le Monde, mais que la destination de cette mort n'est que pour les seuls élûs. La seconde, qu'il y a deux universalitez, l'une de tous les hommes, & l'autre de tous les élûs. Qu'il faut donc entendre les passages de l'Ecriture, qui font la mort de Iesus-Christ universelle, de cette seconde universalité, & non de la premiére. La troisiéme, qu'il y a encore deux sortes d'universalitez, l'une de tous les particuliers; & l'autre de tous les âges, sexes, conditions, Peuples, Nations & Langues, ce que l'on appelle dans l'Ecole, *singula generum, & genera singulorum*. Que Iesus-Christ est mort pour tous, c'est-à-dire, pour tous âges, tous sexes, toutes conditions, tous Peuples & Nations, par opposition à la restriction de la Loy de Moyse, qui ne regardoit que les seuls Israëlites.

Mais je dis, que ces distinctions ne satisfont pas. Car quant à la premiére, qui ne voit qu'elle est trop affectée, & que le sens de l'Ecriture, quand elle dit que, *Iesus-Christ est mort pour tous*, n'est pas de signifier simplement, que le prix de la mort de Jesus-Christ est infiny, & qu'il pourroit, si Dieu le vouloit, s'étendre à tous. A le prendre en ce sens, on pourroit dire que Jesus-Christ est mort pour les Demons; Car il est vray que le prix de sa mort étant infiny, il pourroit suffire pour l'expiation du péché des Demons, si Dieu l'eût voulu. Mais c'est pourtant ce que l'Ecriture ne dit jamais, & elle restreint, au contraire, l'universalité de la mort

de

de Jesus-Christ, à tous les hommes: il est clair que le terme de, *Pour*, marque, non la simple suffisance du prix; mais quelque certaine destination de cette mort de la part de Dieu, & de la part de J. C. même, pour tous les hommes: par exemple, comment pourroit-on expliquer, avec cette distinction, ce passage, Heb. 2. *Nous voyons couronné de gloire & d'honneur celui qui avoit été fait un petit moindre que les Anges; savoir Iesus, par la passion de sa mort, afin que par la Grace de Dieu il goûtât la mort pour tous.* Dire sur cela, que l'Apôtre signifie seulement, que le prix de la mort de Jesus-Christ est si grand, qu'il suffiroit pour expier les péchez de tout le monde, si Dieu l'eût voulu, c'est une pure moquerie; car l'Apôtre attribuë cette mort de Iesus-Christ pour tous, à la Grace de Dieu; d'où il s'ensuit qu'il y a quelque destination de cette mort pour tous; car autrement l'universalité de cette mort, ne seroit pas l'effet de la Grace de Dieu, mais elle seroit seulement l'effet de l'infinité de la Personne de Iesus-Christ. Comment pourroit-on appliquer cette distinction à ce passage de Saint Paul Tite 2. *La Grace de Dieu, salutaire à tous hommes, est clairement apparuë.* Comment est-ce une Grace salutaire à tous hommes, si elle n'est en quelque maniére destinée pour tous les hommes, & s'il faut entendre seulement qu'elle pourroit être salutaire à tous les hommes, si Dieu le vouloit à cause de l'infinité du prix du Sang de Iesus-Christ. Quand un Roy fait grace simplement à qulques-uns qu'il choisit d'un grand nombre de criminels, on ne dira pas que sa grace salutaire à tous les criminels, est clairement apparuë, sous prétexte qu'il eût pû, s'il eût voulu, étendre sa Grace à tous; car cela même, qu'il ne l'a pas voulu étendre à tous, mais qu'il l'a restreinte à quelques-uns,

 doit

doit faire dire que sa grace n'est pas salutaire à tous.

Pour ce qui regarde la seconde distinction, j'avouë qu'elle peút être solidement appliquée à quelques passages, comme par exemple à celuy, 1. Cor. 15. *Comme en Adam tous meurent, pareillement en Christ tous sont vivifiez.* Car là Saint Paul fait une universalité particuliére, laquelle ne comprend que les vrays fidéles, & les élûs, n'y ayant qu'eux seuls qui sont vivifiez en Iesus-Christ. Il veut donc dire, comme tous ceux qui meurent, meurent par la force de la communion d'Adam, ainsi tous ceux qui sont vivifiez, le sont par la force de la communion de Iesus-Christ; mais cela ne veut pas dire que tous les hommes universellement soient vivifiez en Jesus-Christ, cela ne regarde que les fidéles & les élûs. Je dis la même chose de ce passage 2. Cor. 5. *La charité de Christ nous étreint, tenant cela pour resolu, que si un est mort pour tous, tous aussi sont morts.* Car il est évident que par ce, *tous*, l'Apôtre entend simplement tous les fidéles, & les élûs de Dieu, qui ne sont qu'un seul corps, & qui sont étreints par la charité de Jesus-Christ. Mais il est certain que cette distinction ne pourvoit pas à tout; car il y a des passages ausquels on ne la sauroit appliquer, comme par exemple Jean 3. *Dieu a tant aimé le Monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne perisse point, mais qu'il ait la vie éternelle.* Car il est clair que ce Monde que Dieu a aimé, & pour qui il a donné son Fils, est quelque chose de plus étendu que l'universalité des fidéles, parce qu'il est ensuite restreint par ces termes, *quiconque croit,* qui ne peuvent être pris qu'en ce sens, quiconque de ce Monde, ce qui marque que ce Monde est quelque chose qui s'étend plus loin que les croyans.

Pour la troisiéme distinction, il est vray que sou-

souvent dans l'Ecriture ces termes, *Tout*, *Tout le Monde*, *Toute chair* signifient tous Peuples & toutes Nations, par opposition à la restriction de la Loy, qui n'étoit que pour les Israëlites. C'est ainsi qu'il faut entendre ces Paroles de Joël, *aux derniers jours je répandray de mon Esprit sur toute chair*, & le Passage de 1. Jean 2. *Jesus-Christ est la propiciation pour nos péchez, & non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le Monde.* Et celui de 2. Cor. 5. *Dieu étoit en Christ, reconciliant le Monde à soy en ne leur imputant pas leurs péchez.* Car en ces Passages, *Toute chair*, *Tout le Monde*, *Le Monde*, ne signifient qu'en général, les Nations que Dieu avoit auparavant abandonnées. Mais on ne sauroit, par cette distinction, éluder le Passage de Heb. 20. Qui porte précisément que celui qui péche du péché contre le Saint Esprit, avoit été sanctifié par le Sang du Fils de Dieu, car il s'agit-là d'un méchant homme, dont la condamnation est infaillible, à qui neanmoins l'Apôtre attribuë quelque espece de consécration par le Sang de J. C. Ce qui fait voir que le Sang de I. C. avoit été en quelque maniére répandu pour lui.

II. Selon cette hypothése rigidement proposée & rigidement soûtenuë, il faut mettre dans l'ordre des Decrets Divins, l'envoy de Iesus-Christ au Monde, aprés le Decret de l'Election. Car Iesus-Christ n'est considéré, selon cette opinion, que comme un moyen pour executer le Decret de l'Election. Cependant il est constant, que l'Ecriture nous fait concevoir l'envoy de Iesus-Christ, dans les idées de Dieu, antérieur au Decret de l'Election. Saint Paul Eph. 1. dit que, *Dieu nous a élûs en Jesus-Christ, avant la fondation du Monde.* Ce qui ne se peut entendre de quelque maniére qu'on le prenne, sans mettre Iesus-Christ dans l'or-

l'ordre des Decrets Divins antérieur à l'Election. Car si on dit que Dieu, étant luy-même en Christ nous a élûs, Christ est donc avant l'Election: & de même, si on dit, que Dieu nous a élûs pour nous mettre en Christ, Christ est aussi avant l'Election, puis que le terme, *ad quem*, comme on parle de nôtre Election, est nôtre communion avec Iesus-Christ. Voyez sur ce sujet, ce que nous avons dit dans le Traité, *de Electione & reprobatione*.

III. L'Ecriture nous parle d'une certaine amour de Dieu pour le genre humain, que les Theologiens appellent, *Philanthropie*, par laquelle Dieu a mis quelque difference entre les hommes & les Démons. Et l'effet de cette amour, est qu'il a donné en quelque sorte aux hommes son Fils, au lieu qu'il l'a refusé entiérement aux Démons. C'est de cette amour dont il est parle Jean 3. *Dieu a tant aymé le Monde, qu'il a donné son Fils Unique, afin que quiconque croit en lui, ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.* A quoy on peut rapporter ce que l'Apôtre dit, 1. Tim. 2. *Dieu veut que tous les hommes soient sauvez, & qu'ils viennent à la connoissance de la vérité*, & Chap. 4. *Dieu est le Sauveur de tous les hommes, mais principalement des fidelles.* Or il est certain que cette Philanthropie, laquelle s'étend généralement à tous, est beaucoup plus étenduë que l'Election, & ne sauroit s'accommoder avec cette hypothese, qui ne reconnoît, pour objets de la mort de Iesus-Christ, de quelque maniére qu'on la prenne, que les seuls élûs. Car si Dieu a traité la plus grande partie des hommes avec la même severité qu'il a traité les Démons, & que la mort de Jesus-Christ ne soit non plus pour les uns que pour les autres, cette philanthropie n'a plus de lieu, & ce seroit en vain que l'Ecriture la révéléroit

léroit, & qu'elle lui attribuëroit l'envoy de Jesus-Christ au Monde. Cependant, il est vray que l'Ecriture en fait le premier principe de cet envoy. *Dieu a tant aymé le Monde qu'il a donné son Fils Unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle*, & immédiatement aprés, *Dieu n'a pas envoyé son Fils au Monde pour condamner le Monde, mais afin que le Monde soit sauvé par luy*. Il est donc juste d'adoucir un peu la rigueur de cette opinion dont nous parlons.

Ceux qui la suivent, quelque habiles qu'ils puissent être, sont bien embarassez quand on leur demande la raison, pourquoy Dieu appelle indifféremment tous les hommes à la Foy de l'Evangile. Car d'un côté, ils ne sauroient nier que la prédication de la Parole, ni la vocation extérieure, laquelle enferme un commandement à tous ceux à qui elle s'adresse, de croire en Jesus-Christ, & leur impose cette obligation avec promesse que s'ils croyent, la mort de Iesus-Christ sera pour eux, & leur fera obtenir la remission des péchez & le salut; Ils ne sauroient, dis-je, nier que cette vocation ne soit d'une beaucoup plus grande étenduë que l'Election, puis que Jesus-Christ le dit en termes formels, *Il y en a beaucoup d'appellez mais peu d'élûs*, & que l'expérience le justifie aussi tous les jours. D'autre côté, ils ne sauroient nier que cette vocation ne vienne de Dieu; entant même qu'elle s'addresse à des personnes qui n'y repondent pas & qui la rejettent. Car outre que Jesus-Christ luy-même, qui étoit le Fils de Dieu, & qui reconnoissoit fort-bien les élûs, n'a pas laissé de prêcher son Evangile indifféremment à tous, il nous déclare formellement dans la parabole des Nôces, Matt. 22. que ce fut le Roy, qui envoya ses serviteurs pour appeller aux

Nôces les conviez, & pour leur dire de sa part. *Voicy, j'ay appresté mon disner, mes taureaux & mes bétes engraissées sont tuées, & tout est prét, venez aux Nôces.* Voila donc deux véritez constantes. L'une que plusieurs, qui ne sont pas élûs, sont appellez avec obligation de croire en Jesus-Christ, & d'embrasser sa mort, & l'autre que cette vocation vient, non des hommes par accident, à cause de l'ignorance où ils sont quels sont les élûs, & quels ne le sont pas, mais qu'elle vient de Dieu même, & se fait par son ordre. Or il y en a une troisiéme qui n'est pas moins hors de doute, qui est que puisque Dieu propose & offre la mort de son Fils à des gens qui ne sont pas élûs, il faut qu'en quelque maniére elle leur soit destinée; Car autrement l'offre qu'il leur en fait seroit illusoire. De dire sur cela, que ce que Dieu en fait n'est pas que la mort de Jesus-Christ leur soit destinée en aucune sorte, mais que c'est seulement afin de les rendre plus inexcusables, ce n'est pas satisfaire à l'argument, mais c'est au contraire, jetter dans l'esprit des hommes de fâcheuses pensées, touchant la conduite de Dieu envers ces gens-là. Car n'est-il pas vray que quand Dieu leur offre la mort de son Fils, qu'il leur commande de l'accepter, qu'il les presse & qu'il les exhorte à cela, par toutes les considérations de leur salut; Cette vocation ne peut faire naître dans l'esprit de qui que ce soit d'autre pensée que celle-cy, savoir que cette mort est un reméde que Dieu leur a préparé par la compassion qu'il a euë d'eux, & qu'il l'a destiné pour le leur donner en effet, en cas qu'ils l'acceptent. Dire donc que ce n'est pas cela, mais que Dieu leur offre seulement une mort, laquelle n'est non plus pour eux que pour les Diables, & qui ne les sauveroit

pas,

pas, quand même on ſuppoſeroit par impoſſible qu'ils l'acceptaſſent, qu'il la leur offre, dis-je, par un principe de haine & à deſſein de découvrir de plus en plus leur corruption, & d'aggraver leur condamnation, c'eſt ſans mentir, dire quelque choſe d'aſſez étrange, & que des oreilles Chrêtiennes ne ſauroient guere ſouffrir. J'avouë que le ſuccez qu'a la prédication de l'Evangile, à l'égard de ces infidelles eſt tel, ſavoir qu'ils ne font que découvrir de plus en plus la grandeur de leur corruption, & aggraver leur condamnation. Mais on peut bien dire que c'eſt ce qu'on appelle dans l'Ecole le τὸ ἑπόμενον, c'eſt-à-dire, ce qui ſuit, & ce qui arrive en effet, mais de dire que ce ſoit la fin premiére & immédiate que Dieu ſe propoſe, c'eſt ce qui ne ſe peut dire. Car la fin premiére & immédiate d'un Légiſlateur, n'eſt pas que la Loy ſoit violée, & que la Juſtice ayt dequoy s'exercer. Au contraire, ſa fin eſt que la Loy ſoit obſervée, & que par ſon obſervation les hommes obtiennent la vie. La fin d'un Legiſlateur eſt ce qu'il commande & ce qu'il approuve: & ce pourquoy la Loy eſt principalement deſtinée, c'eſt l'obſervation de ſes Commandemens, & la vie de ceux qui les obſervent. Dieu s'en eſt hautement déclaré dans Ezechiel, & même avec ſerment. *Je ſuis vivant*, dit-il, *que je ne prens pas de plaiſir à la mort du méchant, mais qu'il ſe détourne de ſon mauvais train & qu'il vive*; on ne ſauroit rien s'imaginer de plus contraire à ces paroles, que de dire que l'unique fin que Dieu ſe propoſe, quand il fait prêcher ſa Loy de Grace à pluſieurs d'entre les hommes, eſt de leur fournir une occaſion pour faire paroître la grandeur de leur méchanceté, & de les rendre par ce moyen tout-à fait inexcuſables, quand il les damnera. Cela

ne

ne s'accorde aussi nullement à ce que Saint Paul dit 1. Tim. 2. *Dieu veut que tous les hommes soient sauvez, & qu'ils viennent à la connoissance de la vérité, car il y a un seul Dieu, & un seul Moyenneur entre Dieu & les hommes, savoir Jesus-Christ homme, qui s'est donné soy-même en rançon pour tous.* Ni à ce que dit S. Pierre 2. Chap. 3. *Le Seigneur ne retarde pas sa promesse, mais il est patient envers nous, ne voulant point qu'aucun périsse, mais que tous viennent à repentance.* Moins encore à ce que Iesus-Christ dit, *Si quelqu'un oit mes Paroles, & ne les croit pas, je ne le juge pas, car je ne suis point venu pour juger le Monde, mais pour sauver le Monde.* Jean 12. 47.

Pour éviter donc tous ces inconveniens, il faut nécessairement apporter quelque éclaircissement ou quelque modificarion à l'hypothése dont nous venons de parler. Et pour cet effet il faut établir les propositions suivanres.

I. PROPOSITION.

Quand on dit que Jesus-Christ est mort pour quelques-uns, ce terme de, *Pour*, étant équivoque fait que cette expression peut être prise en deux sens. Car ou cela veut dire, que Jesus-Christ est en effet mort en la place de ces personnes-là, ou bien simplement, que la mort de Jesus-Christ leur est proposée de la part de Dieu, & de Iesus-Christ même, avec commandement de l'accepter, & déclaration sérieuse & sincére, qu'elle sera à tous ceux qui l'accepteront. Ce premier éclaircissement, est entiérement nécessaire pour dénouër les difficultez de la question dont il s'agit, comme il paroîtra dans la suite. Il faut donc soigneusement remarquer ces deux significations du mot

mot de, *Pour*. La premiére, est la plus propre & la plus naturelle, mais bien que la deuxiéme soit un peu abusive, elle ne laisse pourtant pas d'être assez ordinaire dans le langage des hommes. Pour établir cecy par des exemples, supposons que deux Villes qui appartiennent à un même Roy, se soient révoltées de l'obéïssance de leur Souverain, & que le Roy en laisse une toute entiére, sans lui vouloir faire aucune grace. Mais qu'à l'égard de l'autre, il lui envoye ses Héraults, pour proposer & offrir à tous ceux d'entre eux qui voudront poser les armes, & recourir à sa clémence, l'abolition de leurs crimes. Cette supposition fait concevoir trois sortes de personnes. Les premiers, sont ceux que le Roy a abandonnez à la rigueur de sa Justice ; les seconds, sont ceux qui ont embrassé actuellement la grace qui leur a été offerte ; & les troisiémes, ceux qui l'ont actuellement rejettée. Quant aux premiers, l'on ne peut dire, en aucun sens, que la grace fût pour eux. Des seconds, on dira que la grace est pour eux, dans la propre & parfaite signification de ce terme de, *Pour*, car cela veut dire, qu'elle est actuellement à eux, comme une chose qui leur appartient, & dont ils sont déja en possession. Et pour ce qui regarde les derniers, on les considérera en deux tems, ou aprés la rejection actuelle qu'ils ont faite de la grace, ou avant cette rejection, lors que la grace leur est simplement offerte. Dans le premier tems, on ne dira plus que la grace soit pour eux, car ils s'en sont rendus indignes par la rejection qu'ils en ont faite, & cette rejection les en exclut entiérement. Mais dans le second tems, avant qu'ils ayent encore rejetté la grace, on dira fort bien qu'elle est pour eux; non dans le sens propre & parfait du terme de,

Pour,

Pour, mais dans le ſecond ſens, que nous avons appellé imparfait & abuſif : & cela ne veut dire autre choſe, ſinon que le Roy leur fait offrir & propoſer cette grace, avec intention ſincére que l'ayant acceptée ils en jouïſſent. De même, ſi nous concevons deux ordres de captifs, les uns Chrétiens & les autres Payens, & qu'un homme riche laiſſant-là les Payens, deſtine une ſomme conſidérable, pour être employée à payer actuellement la rançon de tous ceux d'entre ces eſclaves Chrétiens qui voudront quitter leurs fers, & ſortir de la ſervitude. On peut encore, ſur cette ſuppoſition concevoir trois genres de perſonnes. Les uns ſont les eſclaves Payens, les autres les Chrétiens, qui accepteront l'offre du payement de leur rançon, & les troiſiémes, ceux d'entre ces eſclaves Chrétiens qui refuſeront cette offre, & voudront démeurer dans leurs fers. A l'égard des premiers, on ne peut dire en aucun ſens que la rançon ſoit pour eux. On le dira des ſeconds, dans le ſens propre & parfait du terme de, *Pour*, parce que la rançon a été actuellement payée pour eux, & qu'ils ont été mis en liberté. Et quant aux derniers on les conſiderera en deux tems, ou aprés avoir rejetté l'offre de la rançon, ou avant que d'avoir fait cette rejection, ſavoir lors ſimplement que l'offre leur en a été faite, ou que la ſomme a été miſe à part, & deſtinée par l'homme riche. Quand on les conſidérera aprés la rejection actuellement faite, on ne dira plus que la rançon ſoit pour eux, parce qu'en effet ils y ont renoncé, & ſe ſont privez de toute la part qu'ils y pouvoient prétendre. Mais quand on les regardera ſimplement dans l'autre tems, ſavoir avant cette rejection, il n'y a pas de doute qu'on ne puiſſe dire que la rançon eſt pour eux, non dans le ſens

sens propre & parfait de ce mot de, *Pour*, mais dans le sens impropre & imparfait, pour signifier seulement, qu'ils sont du nombre de ceux à qui la rançon est offerte, avec intention de la part de l'homme riche, que dès qu'ils l'accepteront elle sera à eux, & produira leur liberté.

II. PROPOSITION.

Jesus-Christ n'est mort en aucun sens pour les Démons. Il est mort pour les seuls fidéles d'entre les hommes, dans la propre & parfaite signification du mot de, *Pour*. Il est mort pour tous les hommes, considérez avant leur incrédulité & leur infidélité finale, dans la signification impropre & imparfaite du terme de, *Pour*. Il n'est mort en aucune maniére pour les incrédules ou infidéles, considérez dans une finale infidélité.

Cette proposition est déja fort éclaircie, par les exemples que nous avons apportez sur la proposition précedente. Car les Demons sont cette ville rebelle, que le Roy a livrée à la rigueur de sa Justice, par opposition à cette autre ville à laquelle il fait offrir sa Grace. Les fidéles sont ceux de cette seconde ville, qui ont embrassé actuellement la grace de leur Prince. Tous les hommes en général, sont tous les habitans de cette seconde ville, considerez en commun, avant que la distinction soit faite entr'eux, sçavoir de ceux qui embrassent la Grace, & de ceux qui la rejettent. Les incrédules considérez dans une finale incrédulité, sont cette partie d'habitans de la seconde ville, aprés la rejection qu'ils ont faite de la Grace. L'application de l'autre comparaison est facile.

Au reste pour prouver chaque partie de nôtre proposition, nous n'avons qu'à jetter les yeux sur les

les expressions ordinaires de l'Ecriture, & sur son silence. Car I. pour ce qui regarde les Demons, elle nous dit, *qu'ils sont enfermez en des liens éternels*, & elle ne dit nulle part qu'aucune espérance de rédemption leur ait été accordée, ni aucun droit de Grace proposé; d'où il faut conclurre, comme en effet tous les Chrêtiens en demeurent d'accord, que Iesus-Christ n'est en aucune maniére mort pour eux. Saint Paul même dans l'Epître aux Hebreux s'en explique clairement quand il dit que, *Iesus-Christ n'a pas pris les Anges, mais la semence d'Abraham*, Heb. 2.

II. La seconde partie est établie en mille lieux de l'Ecriture, *L'Evangile*, dit l'Apôtre, *est la puissance de Dieu en salut à tous croyans*, Rom. 1. & Rom. 3. *Dieu a ordonné Iesus-Christ pour propitiatoire, par la foy en son sang*. Et 1. Cor. 1. *Le bonplaisir du Pere a été de sauver les croyans*, & Iean 3. *Qui croit en lui ne sera point condamné, mais qui ne croit pas est déja condamné*. A cela se rapportent aussi tous les passages que nous avons cy-dessus alléguez, qui font la mort de Iesus-Christ particuliére, avec les raisons qui accompagnent ces passages. Il n'est pas nécessaire de les repéter ici. On dira seulement, qu'afin que Iesus-Christ soit mort pour quelques-uns, dans le sens propre & parfait du mot de, *Pour*, il faut nécessairement que trois consentemens y interviennent. Le premier, celuy du Pere, qui veüille bien recevoir son payement de la main de Iesus-Christ; car le Pere en cette matiére est considéré comme un créancier. Le second, est celuy de Jesus-Christ même, qui veüille bien se charger de payer pour ces personnes-là. Et le troisiéme, celuy des personnes mêmes, de la décharge desquelles il s'agit. Car, comme nous l'avons déja dit ailleurs, Jesus-Christ ne

ne mourant qu'en qualité de Pleige & de Répondant, tenant la place de ceux pour qui il meurt, & réprésentant leurs personnes, il faut nécessairement, afin qu'on puisse dire qu'il est mort pour nous, que nous l'ayons étably pour nôtre Pleige, & nôtre Répondant. C'est-à-dire, que nous donnions nôtre consentement qu'il le soit, & qu'il meure en cette qualité. La mort donc de Jesus-Christ pour nous suppose nôtre foy, parce qu'elle suppose en lui la qualité de Pleige, & que cette qualité de Pleige dépend nécessairement & naturellement de nôtre consentement, nul ne pouvant réprésenter nos personnes, & agir en nôtre nom, ni souffrir en nôtre place, si nous ne le voulons. C'est pour cette raison, que quand l'Ecriture prend cette expression, *Iesus-Christ est mort pour les hommes*, dans son sens plein, propre & parfait, elle fait toûjours la mort du Sauveur particuliere, comme il paroît par les passages de Rom. 5. & 8. Surquoy il est fort important de rémarquer la différence qu'il y a entre les Arminiens & les Ortodoxes. Car les Arminiens veulent que la mort de Jesus-Christ pour les hommes, précéde leur foy en ordre de nature, & que la foy seulement soit une condition qui nous est imposée, aprés que Jesus-Christ est mort pour nous, & avant que nous puissions recüeillir les fruits de cette mort. Mais les Orthodoxes, au contraire, veulent que la foy des hommes précéde en ordre de nature, non la mort de Iesus-Christ simplement, mais la mort de Iesus-Christ pour eux; parce que cette mort n'est jamais, ni ne peut être pour nous, dans le propre sens de ce mot, *Pour*, que Jesus-Christ ne soit déja censé nôtre Pleige, & il n'est nôtre Pleige que par nôtre foy.

III. La troisiéme partie de nôtre proposition, qui est

eſt qu'à prendre le mot de, *Pour*, dans ſa ſignification impropre & imparfaite, Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes en général, ſe prouve I. par tous ces Paſſages de l'Ecriture qui font la mort de Ieſus-Chriſt univerſelle. Il ne ſera pas hors de propos d'en conſidérer ici un peu plus exactement les plus importans. Le premier que nous produirons, eſt tiré du douziéme chapitre de Saint Iean, *Ie ſuis au Monde*, dit Jeſus-Chriſt, *pour étre Lumiére, afin que quiconque croit en moy, ne demeure pas en ténébres. Et ſi quelqu'un oit mes paroles & ne les croit pas, je ne le juge point; car je ne ſuis pas venu pour juger le Monde, mais pour ſauver le Monde.* Il n'eſt pas poſſible d'entendre dans ces derniéres paroles, le terme de, *Monde*, pour le Monde des élûs, & il faut néceſſairement le prendre pour tous les hommes en général, pour deux raiſons. L'une eſt, que dans les paroles qui précedent, où le même terme eſt employé, il le faut prendre pour tous les hommes en général. *Ie ſuis au Monde pour étre lumiére, afin que quiconque croit ne demeure pas en ténébres*, ne ſe peut entendre qu'en ce ſens; Je ſuis parmi les hommes, quels qu'ils ſoyent, ſans diſtinction d'élûs, ni de réprouvez, afin que ceux d'entre ces hommes qui croiront en moy ne demeurent pas en ténébres. Enſuite, *je ne ſuis pas venu pour juger le Monde*, ne ſe peut entendre, de même, que des hommes en général, ſans diſtinction d'élûs ou de réprouvez, parce que les incrédules mêmes ſont enfermez dans ce terme de, *Monde*, à cauſe du raiſonnement de Ieſus-Chriſt, qui porte, qu'il ne juge pas les incrédules, parce qu'il n'eſt pas venu pour juger le Monde. Marque évidente que par ce, *Monde*, il entend, non le Monde des élûs; car ce ſeroit attribuer à Ieſus-Chriſt un raiſonnement abſurde, en luy faiſant

dire

dire, je ne juge pas les incredules, parce que je ne ſuis pas venu pour juger les élûs; mais qu'il faut entendre les hommes en général, parmi leſquels les incrédules mêmes ſont compris, afin que ſon raiſonnement ſoit juſte, je ne juge pas les incrédules, parce que je ne ſuis pas venu pour juger les hommes. Il s'enſuit donc de-là que quand il ajoûte, *Mais je ſuis venu pour ſauver le Monde*; Ce, *Monde*, ne peut ſignifier que les hommes en général. L'autre raiſon eſt, que la ſuite du diſcours de Ieſus-Chriſt fait voir que ce, *Monde*, qu'il eſt venu pour ſauver, doit s'étendre juſqu'à ceux qui ne croyent pas en lui; non à la verité préciſément entant qu'ils ſont infidéles, mais entant qu'ils ſont hommes. *Ie ne juge pas*, dit-il, *ceux qui ne croyent pas en moy, parce que je ſuis venu pour ſauver le Monde*. Si par le, *Monde*, vous entendez les ſeuls élûs, le diſcours n'a point de ſuite, car qu'eſt-ce que cela ſignifie? Je ne juge pas les incrédules, parce que je ſuis venu pour ſauver les élûs? Quelle liaiſon y-a-t-il de l'un à l'autre? Ieſus-Chriſt ne peut-il pas étre venu pour ſauver les élûs, & néantmoins, pour juger les autres? Il eſt même conſtant que s'il n'eſt venu que pour ſauver les élûs, & pour mourir pour eux ſeuls, il a par cela même jugé les autres, les ayant par la ſimple reſtriction de ſa mort aux ſeuls élûs, déja condamnez aux flammes éternelles. Il eſt donc manifeſte, que par ces mots, *Ie ſuis venu pour ſauver le Monde*, il faut entendre tous les hommes en général, en ce ſens, qu'il eſt venu pour offrir ſa mort à tous les hommes, & en ſa mort le ſalut, ne demandant autre choſe d'eux, ſi ce n'eſt qu'ils l'acceptent. Et de cette ſorte le diſcours eſt bien lié, & le raiſonnement juſte, je ne juge pas même ceux qui ne croyent pas en moy, parce

que je ne suis pas venu pour juger les hommes, mais pour leur proposer ma mort, & les inviter à la recevoir, afin qu'ils y trouvent leur salut.

Le second passage est pris de 1. à Tim. 2. *Jesus-Christ s'est donné soy-même pour rançon pour tous, afin d'être témoignage en son propre tems.* Là on ne sauroit entendre le terme de, *Tous*, pour la simple universalité des élûs. On ne sauroit même dire, que cela signifie seulement les diverses conditions, ou les divers ordres des personnes, *genera singulorum*, & non, *singulos generum*, La suite du discours de Saint Paul ne souffre ni l'une ni l'autre de ces exceptions. Car il est important d'observer, que Saint Paul veut & ordonne, *qu'on fasse des priéres pour tous hommes, & en particulier pour les Roys, & pour tous ceux qui sont élévez en dignité*; ensuite il en donne cette raison que, *c'est que Dieu veut que tous hommes soient sauvez, & qu'ils viennent à la connoissance de la verité.* Puis aprés pour montrer cette universalité de la volonté de Dieu, qui appelle tous les hommes au salut & à la foy de l'Evangile, il la fonde sur ce que il n'y a qu'un Dieu, & qu'un Médiateur, & que ce Médiateur s'est donné soy-même en rançon pour tous. Comme s'il disoit, Dieu veut que tous les hommes soient sauvez, parce que lui seul est Dieu de tous, & que le Médiateur est aussi le Médiateur de tous, & enfin que sa mort, sur laquelle est fondée sa médiation est pour tous. C'est là manifestement le raisonnement de l'Apôtre, & il ne faut que lire le Texte pour en être convaincu. Il est donc clair que l'on doit entendre ces, *Tous*, pour lesquels Jesus-Christ s'est donné en rançon, dans le même sens, & dans la même étenduë que ces, *Tous hommes* pour lesquels Saint Paul nous ordonne de prier. Or dites-moy, je vous prie,

prie, si l'on peut restreindre ces, *Tous hommes*, pour qui nous devons prier, simplement à tous les élûs, & simplement à tous les divers ordres, & aux diverses conditions qui partagent les hommes, & parmi lesquelles il se trouve des élûs; ou s'il n'est pas plus raisonnable, & plus conforme au sens de l'Apôtre, & à l'esprit du Christianisme d'entendre par ces termes tous les hommes généralement, sans aucune distinction, ni d'élûs, ni de réprouvez. De plus, s'il falloit ainsi restreindre le sens de l'Apôtre, il faudroit dire qu'il nous commanderoit de prier pour les Rois, & pour les autres qui sont élevez en dignité, à condition qu'ils soient élûs, & non autrement; ce qui certainement n'étoit pas la pensée de Saint Paul. Les Décrets de l'élection & de la réprobation nous étant inconnus, ne peuvent pas être la regle de nos priéres, Dieu veut que nous les réglions, non sur sa volonté cachée, mais sur sa volonté révelée. Or sa volonté révelée est d'appeller tous les hommes à l'obeïssance de l'Evangile. Si l'Apôtre eût voulu dire, que nous devons prier pour tous les hommes, c'est-à-dire, pour toutes sortes de conditions, parce que dans toutes nations, & dans toutes sortes d'états & de dignitez Dieu a des élûs, il n'eût pas dit, comme il fait dans la suite, *Car Dieu veut que tous hommes soient sauvez, & qu'ils viennent à la connoissance de la verité*; mais il eût dit, car Dieu a des élûs parmi tous les peuples, & dans toutes sortes de conditions. Et que savez-vous si ceux pour qui vous prierez ne se trouveront pas élûs. Mais il n'a rien dit de semblable, au contraire il a fondé l'universalité de nos priéres, sur l'universalité de la volonté de Dieu, qui appelle tous les hommes au salut, & sur l'universalité de la mort de Iesus-Christ, qui s'est donné en rançon pour tous.

Le troisiéme passage est pris du troisiéme de Saint Jean, *Dieu a tant aimé le Monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais ait la vie éternelle. Car Dieu n'a point envoyé son Fils au Monde pour condamner le Monde, mais afin que le Monde soit sauvé par lui. Qui croit en lui ne sera pas condamné, mais qui ne croit pas est déja condamné, car il n'a pas crû au Nom du Fils unique de Dieu. Or voicy la condamnation, c'est que la Lumiére est venuë au Monde, & que les hommes ont mieux aimé les ténébres que la Lumiére.* Il paroît par ce passage que Dieu a donné son Fils au Monde, que le Fils est venu, afin que le Monde soit sauvé par lui. Il ne s'agit que de savoir, si par ce terme de, *Monde*, il faut entendre, ou tout le Monde des élûs, ou tous les hommes en général, sans distinction, ni d'élûs, ni de réprouvez. Mais c'est ce qui sera bien-tôt décidé, si l'on considére I. que ce Monde que Dieu a tant aimé, & à qui il a donné son Fils, est ensuite restreint par cette expression, *Quiconque croit.* Car cela veut dire, quiconque de ce Monde. Le terme de, *Monde*, donc est d'une signification plus étenduë que les croyans, & par conséquent que les élûs. Si je disois, le Roy aime tant les Parisiens qu'il leur a ouvert les portes de son Palais, afin que quiconque y viendra y soit bien traité, il est évident que les Parisiens, lesquels je donnerois pour l'objet de la bien-veillance du Roy s'étendroit plus loin que ceux qui actuellement entréroient dans son Palais, parce que dans mon sens ceux qui entréroient dans son Palais, feroient un corps plus petit, tiré d'un plus grand, savoir de celuy des Parisiens en général. Il en est ici de même, *Dieu a tant aimé le Monde, qu'il a donné son Fils, afin que quiconque croit,* ce

Monde

Monde qui est l'objet de l'amour de Dieu, & de l'envoy du Fils, s'étend plus loin que ces croyans, parce que ces croyans sont un nombre plus petit, qui se distinguent des autres dans l'enceinte d'un même Monde. D'ailleurs, il est clair que cette distinction des deux sortes d'hommes qui composent ce Monde dont il s'agit, est marquée dans ces paroles, *Qui croit en lui ne sera pas condamné, mais qui ne croit pas est déja condamné*, car, voilà formellement les fidéles & les infidéles. Par le Monde donc que Dieu a aimé, il faut comprendre les hommes en général, lesquels ensuite se divisent en deux parties. III. Cela même paroît par ces derniéres paroles, *La Lumiére est venuë au* Monde, *& les hommes ont mieux aimé les ténébres que la lumiére.* Car là, *le Monde*, ne peut signifier que les hommes en général, une partie desquels ensuite rejette la lumiere, & lui préfére les ténébres. Puis donc que ce Monde que Dieu a tant aimé, à qui il a donné son Fils, & pour le salut duquel Jesus-Christ est venu, ne se peut entendre que de tous les hommes en général, & non des seuls élûs, il faut nécessairement réconnoître qu'il y a un certain sens, auquel on peut fort bien dire que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes en général.

Un quatriéme Passage sera pris du neuviéme chapitre de l'Evangile de Saint Luc, où il est dit que, *Iesus-Christ ayant envoyé des Messagers dans une bourgade des Samaritains, pour lui préparer logis; les Samaritains ne le voulurent point recevoir, & que sur cela les Disciples lui ayant dit, qu'il falloit faire décendre le feu du Ciel sur ce lieu-là, Iesus les tança, & leur dit, vous ne savez de quel esprit vous étes conduits, Car le Fils de l'homme n'est pas venu pour faire périr les ames des hommes, mais pour les sauver.*

 Vous

Vous voyez clairement, que si Iesus-Christ n'étoit venu simplement que pour mourir pour les Elûs, il eût dû, dans cette rencontre, parler d'une toute autre maniére, car il falloit dire. Quoy que ces gens-là paroissent maintenant méchans & incrédules, si est-ce pourtant qu'il y en a quelques-uns d'entre eux qui sont élûs, & ainsi je ne dois pas les faire périr, puisque je suis venu pour les sauver. Mais au lieu de cela, sans parler ni de prés ni de loin de l'élection de ces hommes, il arreste ses Disciples par une raison générale, qu'il étoit venu non pour faire périr les ames des hommes, mais pour les sauver. Cependant s'il n'est venu que pour sauver les élûs, & si la plufpart des hommes sont entiérement exclus de sa mort, il est certain qu'il est venu au Monde, non pour sauver ces gens-là, mais pour les faire périr, c'est-à-dire, pour les laisser dans leur perdition. Quand le Seigneur raisonnoit de la sorte, pour calmer l'impétuosité de ses Disciples, ne pouvoient-ils pas luy répondre. Seigneur tu n'ez venu que pour sauver les élûs, & cette intention qui ne regarde uniquemennt qu'un certain ordre d'hommes, n'empêche pas que tu ne puisses & ne doives faire périr ces méchans-cy, qui te réjettent & qui donnent toutes les marques extérieures qu'ils peuvent donner de leur reprobation. Le raisonnement donc de Jesus-Christ, suppose qu'il est venu non seulement pour les élûs, mais aussi en quelque maniére pour tous les hommes en général.

II. Nôtre proposition s'établit par les Passages de l'Ecriture, desquels on peut évidemment conclurre que Jesus-Christ est mort pour des personnes qui rejettent sa mort, & qui par consequent ne sont pas du nombre des élûs. Je mets en ce rang

I. le Passage de la deuxiéme de Saint Pierre Chap. 2. vers. 1. *Il y aura entre vous des faux Docteurs qui introduiront couvertement des sectes de perdition, & renieront le Seigneur qui les a rachetez, aménant sur eux-mêmes une soudaine perdition.* Je n'ignore pas l'explication que donnent à ce passage ceux qui tiennent l'hypothese contraire, savoir que l'Apôtre dit que le Seigneur avoit racheté ces faux Docteurs, non qu'en aucune maniére il fût mort pour eux; mais parce qu'ayant embrassé le Christianisme, les fidelles par un jugement de charité fondée sur quelque apparence, pouvoient croire que Iesus-Christ étoit mort pour eux. Mais cette explication ne s'accorde pas avec l'intention de l'Apôtre, non plus qu'avec ses termes. Car il veut éxagérer le crime de ces faux Docteurs, qui par leurs corruptions renient & outragent Iesus-Christ leur Redempteur. Or si Iesus-Christ n'étoit leur Redempteur qu'en apparence seulement & non en effet, s'il ne l'étoit que par le jugement d'une charité trompée, cela ne feroit rien pour aggraver leurs crimes, & il n'eût pas été fort à propos de mettre en avant cette Redemption apparente, pour faire voir combien ces gens-la sont injustes & ingrats contre le Seigneur. Si en effet ils n'ont reçu nulle grace de Jesus-Christ; si l'imagination qu'on a eû qu'ils avoient quelque part en la Rédemption de Jesus-Christ étoit fausse, on ne sauroit dire que cette fausse opinion que la charité des fidelles en avoit conçuë, fasse en aucune maniére leur crime plus grand. Il est donc certain, qu'il faut que ces gens-là ayent eû quelque part en la Rédemption du Seigneur. Ce qui ne se peut entendre qu'en ce sens, qu'étant hommes, & du nombre de ceux à qui la Prédication de l'Evangile étoit parvenuë, la mort de Jesus-Christ leur

avoit été offerte, & que Jesus-Christ luy-même s'étoit présenté à eux pour être leur Rédempteur.

On peut aussi mettre dans ce rang les Passages célébres du 6. & du 10. de l'Epître aux Hebreux, où l'Apôtre parle de ceux qui aprés avoir en quelque maniére embrassé Jesus-Christ & son Evangile rétombent, & ne peuvent être renouvellez à repentance. De ces sortes de gens, l'Apôtre dit I. *Qu'ils ont été illuminez, qu'ils ont goûté le don celeste, qu'ils ont été faits participans du Saint Esprit, qu'ils ont goûté la bonne Parole de Dieu, & les puissances du Siécle à venir.* Ce qui ne se peut bien concevoir, si on ne reconnoît qu'en quelque sorte ces gens-là avoient embrassé Iesus-Christ & sa mort par la vertu & l'efficace même du Saint Esprit. Mais quelle apparence y a-t-il que le Saint Esprit les eût conduits jusqu'à embrasser en quelque sorte la mort du Sauveur, si l'on suppose que cette mort n'étoit en aucune maniére pour eux, & qu'elle ne leur étoit non plus destinée, par l'intention de Jesus-Christ, qu'aux Démons? Qui croira que le Saint Esprit, dont les mouvemens sont toûjours droits, conduise les hommes à un objet qui ne leur appartient en aucune sorte. Car c'est comme si l'on disoit, qu'un Roy ayant deux criminels dans ses prisons, & ayant déterminé de n'offrir sa grace qu'à l'un deux, s'addresseroit neanmoins à l'autre, & deployeroit toutes ses persuasions pour l'obliger à recevoir la grace, jusqu'à y employer méme une partie de sa force toute-puissante, pour toucher intérieurement son cœur, & l'incliner de ce côté-là, supposé que ce Roy eût une force de cette nature. Certainement ces deux choses, ne s'accordent nullement ensemble, que Dieu n'ayt destiné

destiné la mort de son Fils que pour ses élûs, sans que le reste des hommes y ayt aucune part, & qu'en même tems, il employe non seulement la force de sa Parole, mais même une partie de celle de son Esprit, pour pousser & conduire des personnes qui ne sont pas du nombre de ses élûs vers cette mort, afin qu'ils l'acceptent. Il y a tant de répugnance naturelle, entre l'une & l'autre de ces deux choses, qu'elles ne peuvent pas s'allier.

II. L'Apôtre, dit de ces gens-là, Heb. 10. *que péchant volontairement, aprés avoir reçu la connoissance de la vérité, il ne reste plus pour eux de Sacrifice pour le péché.* Ce qui nous fournit deux importantes considérations. L'une, qu'ils avoient reçu la connoissance de la vérité. Mais quelle est cette vérité, n'est-ce pas que Jesus-Christ leur offre sa mort, & en sa mort, le salut éternel. C'est donc une vérité, que Jesus-Christ est mort pour ces gens-là, dans cette signification impropre du mot de, *Pour*, que nous avons remarquée. L'autre considération, est qu'aprés avoir rejetté volontairement l'Evangile, il ne reste plus pour eux de Sacrifice pour le péché. Il y avoit donc pour eux avant cette réjection, un Sacrifice pour le péché. Car l'Apôtre veut marquer précisément ce qui arrive aprés leur chûte, & qui n'étoit pas auparavant. Auparavant donc le Sacrifice étoit pour eux, & l'effet qu'à produit ce péché volontaire qu'ils ont commis, est qu'il les a privez absolument de ce Sacrifice. Or quel peut-être ce Sacrifice que la mort de Jesus-Christ, n'y en ayant point d'autre parmy les Chrêtiens. La troisiéme chose, que l'Apôtre dit de ces mêmes personnes, est au vers. 29. de ce même chapitre. *Combien pires tourmens pensez vous que méritera celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, & tenu*

nu pour choſe profane, le Sang de l'Alliance par lequel il avoit été ſanctifié, & qui aura outragé l'Eſprit de Grace. Il s'enſuit de ces Paroles, que ces pécheurs, dont l'Apôtre parle, avoient, avant leur chûte, été ſanctifiez par le Sang de la Nouvelle Alliance, qui eſt le Sang de Ieſus-Chriſt. Ce qui ne ſe peut ſuppoſer, de quelque maniére qu'on l'entende, qu'on ne ſoit obligé d'avouër que le Sang de Ieſus-Chriſt avoit été en quelque ſorte, & en quelque ſens répandu pour eux.

Vous trouvérez 2. Pier. 2. un Paſſage à peuprés ſemblable à ceux de l'Epître aux Heb. que nous venons d'examiner, & duquel on peut tirer les mêmes conſequences. *Si aprés étre échappez des ſoüilleures du Monde, par la connoiſſance du Seigneur & Sauveur Jeſus-Chriſt, toutefois derechef étant entortillez en elles, ils en ſont ſurmontez, leur derniére condition leur eſt devenuë pire que la premiére. Car il leur eût mieux valu n'avoir pas connu la voye de Iuſtice, qu'aprés l'avoir connuë ſe détourner arriére du Saint Commandement, qui leur avoit été baillé.* Il eſt clair qu'il parle là de ceux qui aprés avoir fait quelques progrez vers la converſion, retombent encore dans les piéges du Monde, & renoncent à l'Evangile. Mais il eſt clair auſſi, que donnant à ces gens-là pour fondement & pour principe des progrez qu'ils avoient fait, la connoiſſance de Jeſus-Chriſt, il faut qu'il ſuppoſe que Jeſus-Chriſt étoit en quelque ſorte mort pour eux; car autrement tous ces progrez, ces premiers pas, ces avances vers Jeſus-Chriſt, & ſa mort n'euſſent été que des égaremens & des erreurs dans le fond, puis qu'ils ſe fuſſent avancez vers un objet qui ne leur appartient en aucune maniére, & vers lequel il ne leur ſervoit de rien de s'avancer. Il

Il y a dans le quinziéme de Saint Jean, quelque chose qui semble être encore plus exprés que tout ce que nous venons de dire. *Je suis*, dit Jesus-Christ, *le vray Sep, & mon Pere est le Vigneron, Il taille tout sarment qui ne porte point de fruit en moy, & émonde celui qui porte fruit, afin qu'il porte plus de fruit.* Et un peu aprés, *si quelqu'un ne demeure en moy, il est jetté hors comme le sarment, & il se séche, puis on l'amasse & on le met au feu, & il brûle.* Il paroît évidemment de ces Paroles, que Jesus-Christ reconnoît qu'il y a en luy, c'est-à-dire, dans sa Communion, des personnes qui par leur cheûte témoignent qu'ils ne sont pas de l'Election Divine. Or de quelque maniére qu'on entende cette expression, laquelle à la vérité ne se peut pas prendre pour une réelle & intérieure communion à Jesus-Christ; mais simplement, pour une communion extérieure dans l'enceinte de la société visible de l'Eglise, & du ministére Evangélique; de quelque maniére, dis-je, qu'on l'entende, il faut avouër qu'elle suppose quelque chose de plus pour ces ces gens-là, dans la mort de Iesus-Christ, qu'il n'y en a pour les Démons. Car si un Démon sous la forme & l'apparence humaine, se venoit mêler dans l'Eglise visible, pour y vivre comme un Catecumene & un Disciple de Iesus-Christ, pensez vous que Iesus-Christ dît de ce Démon-là, qu'il seroit en luy, c'est-à-dire, qu'il le reconnût pour être en quelque sorte dans sa communion?

J'ajoûteray à tous ces Textes, le célébre Passage de l'Epître à Tite, où Saint Paul dit formellement que, *la grace de Dieu est salutaire à tous hommes.* Car comment la grace peut-elle être salutaire à tous hommes, si la mort de Iesus-Christ,

Christ, qui est la source & le fondement de cette grace, est bornée & restreinte dans sa premiére destination aux seuls élûs. J'avouë qu'elle n'est pas salutaire à tous hommes, pour leur donner à tous actuellement le salut. Mais il faut au moins, afin que cette expression puisse avoir quelque vérité, qu'elle leur rende à tous le salut possible, de sorte qu'il ne tient qu'à leur incrédulité & à leur malice qu'elle ne leur soit actuellement salutaire.

A cela même se rapportent tous les Passages de l'Ecriture, qui ne portent pas à la vérité la marque de l'universalité, pour l'appliquer à la mort de Iesus-Christ; mais qui pourtant la sous-entendent assez clairement. Tel est celui de 1. Tim. 1. *Jesus-Christ est venu au Monde pour sauver les pécheurs.* Et celuy de Mat. 8. *Je ne suis pas venu appeller les justes, mais les pécheurs à repentance.* Ce qui est encore répété Marc 2. & les Paroles de Iean Baptiste. *Voicy l'Agneau de Dieu qui ôte les péchez du Monde.* Et enfin, toutes ces propositions générales qui se trouvent dans l'Ecriture, qui portent que, *tout croyant sera sauvé.* Marc 16. Rom. 1. & ailleurs en beaucoup d'endroits. Act. 11. Il est aisé de recueillir de tous ces Passages, que l'objet matériel de la mort de Iesus-Christ, sont généralement & indifféremment les hommes pécheurs, & que l'objet formel est les fidelles.

Il n'y a personne qui puisse désavouër que la vocation à la Foy en Iesus-Christ ne soit addressée, & addressée même de la part de Dieu, à tous les hommes indifféremment, sans distinction d'élûs ni de reprouvez. C'est ce que nous avons déja établi, & qui se pourroit justifier par un nombre infiny de Passages de l'Ecriture, si quelqu'un en-

entreprenoit de le contester. Mais cela-même fait voir la vérité de nôtre proposition. Car si la mort de Iesus-Christ étoit dans sa premiére destination, restreinte & déterminée pour les seuls élûs, comment se pourroit-il que Dieu la fit offrir indifféremment à tous? Vous me direz, que c'est parce que Dieu veut tenir son Election sécréte, & que les élûs se trouvant meslez avec les reprouvez, il faut nécessairement, pour le sécret de l'Election, prêcher l'Evangile indifféremment aux uns & aux autres; de sorte que quand la mort de Iesus-Christ est offerte aux réprouvez, ce n'est que par accident, à cause du mélange où ils sont avec les élûs. Mais contre cette réponse, il est aisé de faire plusieurs insistances. La premiére est, que si cela étoit, nous en trouvérions quelque déclaration expresse dans l'Ecriture. Comment se pourroit-il que Dieu fit une telle chose, par cette Oeconomie de sagesse dont on nous parle, c'est-à-dire, pour garder le sécret de l'Election, & que neanmoins il n'en eût donné aux hommes aucune connoissance? Et d'où est-ce que ceux qui nous mettent en avant un mystere si étonnant, & si difficile à comprendre, d'où est-ce, dis-je, qu'ils l'ont pris, puis que l'Ecriture n'en dit rien? D'ailleurs, quand Dieu agit par quelque Oeconomie de Sagesse, il ne choque jamais ses vertus morales. Or il est certain, que si la mort de Iesus-Christ n'étoit que pour les seuls élûs, dans sa premiére destination, & qu'elle n'appartint en nulle maniére aux autres, la bonne foy de Dieu seroit violée, lors qu'il la feroit offrir à d'autres qu'à des élûs. Pourquoy? Parce que cette offre qu'il leur en fait, étant prise dans la signification commune & ordinaire d'une offre sincere, suppose que la chose offerte, est destinée pour

ceux-

ceux à qui on l'offre, & que la prénant comme on la leur ordonne, elle sera actuellement à eux. Mais si la mort de Jesus-Christ, n'est non plus pour ces gens-là, que pour les Démons; il n'y peut pas avoir de sincérité dans l'offre qu'on leur en fait, ni dans le commandement de l'accepter, puisque cette offre & ce commandement supposent une chose fausse, savoir, qu'il ne tient qu'à l'acte de leur acceptation, que la mort de Jesus-Christ ne soit actuellement à eux. Je dis, que cette supposition est fausse; car outre cet acte d'acceptation, il tient encore à l'intention du Pere, qui n'a point déstiné le Sacrifice pour ces gens-là, & à l'intention du Fils, qui en se sacrifiant soy-même, les a formellement exclus de l'objet de sa mort. En effet, il y a trois empeschemens, qui s'opposent à ce que la mort de Jesus-Christ ne soit actuellement pour des pécheurs. L'un est, que dans l'ordre de la nature, le Pere Eternel demande la satisfaction de la main des pécheurs mêmes, & non de la main d'un Pleige. Le second, que selon ce même ordre de la nature, un innocent ne doit pas souffrir en la place d'un coupable. Et le troiziéme, que les pécheurs ne donnent pas naturellement le droit à aucun autre de mourir en leur place. Le premier est ôté, lors que le Pere consent de prendre la satisfaction de la main de Jesus-Christ son Fils. Le second l'est, quand le Fils consent de sa part d'être le Pleige des pécheurs, & de mourir en leur place. Et le troiziéme l'est, quand les pécheurs acceptent l'offre que Jesus-Christ leur fait, & consent aussi de leur part à ce qu'il souffre pour eux. Quand donc le Pere Eternel, & Iesus-Christ son Fils, pour lever ce troiziéme empeschement appellent les pécheurs à la foy, qui est le troisiéme acte dont nous

nous venons de parler, il faut néceſſairement, afin que cette vocation ne ſoit illuſoire, qu'elle ſuppoſe que les deux premiers empeſchemens ſont déja levez, & qu'il n'y a plus rien à faire que d'ôter le troiziéme, & par conſéquent, il faut que cela ſuppoſe, que le Pere a déja conſenti de prendre la ſatisfaction pour les pécheurs de la main de ſon Fils, & que le Fils auſſi a déja conſenti de la donner pour eux, qui eſt précisément ce que porte nôtre propoſition. Surquoy il faut rémarquer en paſſant, que quand ſur cette matiére nous diſons, que la vocation des hommes à Ieſus-Chriſt, marque qu'il y a poſſibilité de ſalut pour eux, ou ſi vous voulez, qu'il eſt poſſible que Jeſus-Chriſt ſoit mort pour eux, nous n'entendons cette poſſibilité qu'en ce ſens, ſavoir que les deux premiers empeſchemens qui ſe trouvoient naturellement, l'un de la part du Pere, & l'autre de la part du Fils, ſont ôtez. Mais nous n'entendons pourtant pas qu'il ſoit poſſible à ces hommes, par les forces de leur nature, ou de leur franc arbitre, de lever le troiziéme empeſchement, ni qu'il dépende entiérement d'eux de croire en Ieſus-Chriſt; car la force de leur malice & de leur corruption eſt telle, qu'ils ne la sauroient vaincre, ſans le ſecours de la Grace intérieure. Ainſi paroît en quel ſens il faut dire que Jeſus-Chriſt eſt mort pour ces gens-la, ſavoir, parce que des trois conſentemens, qui ſont néceſſaires pour rendre cette propoſition véritable, pleinement & proprement; les deux premiers ſont donnez, le Pere conſent de recevoir pour eux la ſatisfaction de la main de Jeſus-Chriſt, & Jeſus-Chriſt de ſa part conſent auſſi de le donner, de ſorte qu'il ne reſte plus que le troiſiéme, qui conſiſte en leur foy.

Ceux

Ceux qui soûtiennent l'hypothése contraire, disent un autre chose, qu'il est nécessaire d'examiner ici. C'est qu'il est vray que Dieu & Jesus-Christ son Fils appellent plusieurs réprouvez à la foy. Mais qu'il ne s'ensuit pourtant pas, que le le Pere ait donné son consentement de prendre la satisfaction pour eux de la main de son Fils, ni que le Fils de sa part consente d'être leur Pleige, & d'être mort pour eux. Car, disent-ils, cette vocation n'est qu'une parole d'épreuve, c'est-à-dire, que Dieu leur offre ce qui n'est en nulle maniére destiné pour eux, & qu'il leur commande de le prendre, avec promesse que quand ils le prendront, ils feront une chose tres-agréable à lui, & salutaire pour eux. Mais que tout cela pourtant ne se fait, qu'afin que par le refus qu'ils en feront, il paroisse combien ils sont pervers & méchans. Surquoy ils mettent en avant l'épreuve d'Abraham, à qui Dieu commanda d'offrir son fils en sacrifice, avec déclaration qu'il lui feroit une chose tres-agréable, s'il le faisoit; & néantmoins son intention n'étoit nullement qu'il le fît, comme il parut dans la suite. Contre cette réponse, je dis I. qu'il y a une grande différence entre l'épreuve d'Abraham, & cette prétenduë épreuve, qu'on dit que Dieu fait des réprouvez. Car d'un côté, Dieu éprouve Abraham dans une intention favorable, pour faire éclater son obeïssance & sa foy, & pour ensuite le combler de bénédictions. Ici au contraire, Dieu éprouveroit des personnes pour faire paroître la grandeur de leur méchanceté, & pour les plonger dans de plus rigoureux tourmens. D'autre côté, quand Dieu eprouva Abraham, sa parole d'épreuve ne supposoit rien de faux, Dieu lui commanda, à la vérité, de prendre son fils, d'aller en Morija, & là de le sacri-

ſacrifier. Mais cela ne ſuppoſoit pas abſolument que Dieu eût deſſein de faire que ce ſacrifice s'exécutât. Cela ſuppoſoit à la vérité, qu'il vouloit qu'Abraham ſe mît en devoir de le faire. Mais cela ne concluoit pas que Dieu ne ſe fût réſervé le droit de l'empeſcher luy-même ſurnaturellement, comme il fit. Mais cette prétenduë épreuve qu'on nous mêt en avant, ſuppoſeroit deux choſes comme déja faites, & par conſéquent irrévocables, leſquelles néantmoins ſeroient en effet fauſſes, l'une que le Pere auroit donné ſon conſentement, de prendre de la main de ſon Fils la ſatisfaction pour ces pécheurs, & l'autre que le Fils auroit auſſi conſenti de mourir en leur place. Ce qui ſelon l'hypothéſe des Adverſaires, n'eſt en aucune maniére véritable. D'ailleurs, quand Dieu éprouva Abraham, il ne lui fit aucune illuſion, il ne lui fit concevoir nulle vaine eſpérance; il l'épouvanta à la vérité par un ordre terrible; mais qui, tout terrible qu'il étoit, étoit encore révocable. De ſorte qu'il ne lui donna, à proprement parler, ni fauſſe eſpérance, ni fauſſe crainte. Ici au contraire, Dieu propoſéroit aux yeux des réprouvez; un objet, qui de ſoy-même eſt propre pour faire naître la plus grande de toutes les eſpérances. Il leur commanderoit même cette eſpérance, & pourtant l'eſpérance ſeroit fauſſe, ce qui ſeroit une véritable illuſion. Ajoûtez à cela, que comme l'épreuve d'Abraham le mettoit dans un état fort inquiet & fort agité, & que lui taiſant une partie de la verité, ſavoir, celle d'où lui pouvoit venir de la conſolation, elle étoit propre à faire naître des doutes & des perplexitez, Dieu ne voulut pas qu'elle durât long-tems, & révoqua bien-tôt l'ordre qu'il lui avoit donné. Mais ici l'épreuve dureroit toute la vie de ces miſéra-

 bles

fin parce qu'il veut leur converſion & leur ſalut. Si aprés cela il y en a qui ſe ſcandaliſent de ce qu'on parle, & qu'on croit ſelon l'Ecriture, ils donnent eux-mêmes un juſte ſujet de ſe ſcandaliſer de leurs ſcandales, & de leur réprocher qu'ils veulent être plus ſages que Dieu, & que leur chagrin les porte juſqu'à corriger l'Ecriture, ce qui eſt une inſupportable témerité.

Je viens maintenant à la derniére partie de nôtre Propoſition, qui porte que Ieſus-Chriſt n'eſt mort en aucune maniére pour les incrédules ou infidéles, conſidérez dans une finale infidélité. La raiſon de cette vérité eſt évidente, ſavoir, parce que ces perſonnes ſont conſiderées comme êtant hors du tems de la vocation, & ayant abſolument & entiérement rejetté la mort de Ieſus-Chriſt. Or pendant que la vocation dure, le Pere eſt toûjours cenſé dans les termes du conſentement dont nous avons parlé, qui eſt de prendre la ſatisfaction pour eux de la main de ſon Fils ; & le Fils de même, eſt encore cenſé dans les termes de conſentir, que ſa ſatisfaction ſoit pour ſes gens-là. Mais dés que le tems de cette vocation eſt expiré, alors ces deux conſentemens n'ont plus de lieu, comme ayant été révoquez par l'indignité des perſonnes appellées, ſelon qu'il eſt dit dans la parabole des Nôces, que le Roy laiſſe-là les premiers conviez, & qu'il n'eſt plus en état ni en volonté de les récevoir, parce qu'ils s'en ſont rendus indignes. Il n'eſt pas néceſſaire de s'étendre à prouver cette partie de nôtre Propoſition, parce qu'elle n'eſt conteſtée de perſonne.

III. PROPOSITION.

L'envoy de Iesus-Christ au Monde, devant être consideré dans l'ordre des Décrets Divins, comme antérieur à la distinction que Dieu a faite des hommes en élûs & réprouvez, ne peut avoir pour son objet matériel que les hommes pécheurs, quels qu'ils soient, sans aucune distinction, ni par conséquent pour principe qu'une miséricorde commune à tous, ni pour objet formel que les fidéles, quels qu'ils soient, sans marquer aucun homme en particulier pour le sauver, ou pour l'exclurre du salut.

Cette Proposition ayant divers articles; le premier qui porte, que l'envoy de Iesus-Christ au Monde est antérieur à l'élection, & à la réprobation, a été déja prouvé dans le Traité, *De electione & reprobatione.* Cela n'empeschera pourtant pas que nous ne l'établissions encore ici, parce qu'il est d'une tres-grande importance, & décisif de cette controverse.

I. Donc cette vérité paroît par le Passage du premier des Ephésiens, où il est dit, que, *Dieu nous a élus en Christ*, Ce qui suppose que Iesus-Christ étoit déja dans l'intention de Dieu, avant le choix qu'il a fait des hommes.

II. La même chose paroît par le 8 des Rom. où l'Apôtre dit, que, *Dieu nous a prédestinez pour étre rendus conformes à l'Image de son Fils.* Ce qui suppose encore que Iesus-Christ étoit dans l'intention de Dieu, avant nôtre prédestination, puisque il est l'original, à la conformité duquel nous avons été prédestinez.

III. Cela même se justifie par tout ce que nous venons de dire, touchant le principe par lequel

Iesus-Christ a été envoyé au Monde, lequel selon l'Ecriture, est l'amour générale que Dieu a eû pour les hommes. Car cette amour ne peut qu'elle ne soit conceuë avant le décret de l'Election & de la Reprobation, puisque la Reprobation rend les Réprouvés objets de la haine de Dieu, & par conséquent les prive même de cette amour générale que Dieu avoit pour tous les hommes. Si Iesus-Christ avoit été envoyé au Monde ensuite de l'Election, Jesus-Christ n'auroit pas dit, que *Dieu a tant aymé le Monde, qu'il a donné son Fils Unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.* Mais il auroit dit, que Dieu a tant aymé les élûs, qu'il a donné son Fils, afin qu'en croyant en lui, il ayênt vie éternelle. Et il ne sert de rien de dire que par le, *Monde*, il faut entendre les élûs, car si cela étoit, ce seroit autant que si le Seigneur eû dit, Dieu a tant aymé les élûs, qu'il a donné son Fils, afin que quiconque croit. Ce *quiconque*, voudroit dire, quiconque d'entre les élûs, ce qui supposeroit une chose absurde, savoir qu'il y a de deux sortes d'élûs, les uns qui croyent, & les autres qui ne croyent pas.

IV. Cette vérité se justifie aussi, par ce que nous avons dit touchant la vocation, qui est générale & indifférente à toute sortes d'hommes. Car si Jesus-Christ a été envoye ensuite du décret de l'Election, & que la fin de son envoy, ne soit que pour executer l'Election, cette restriction de son envoy pour les seul Elûs, ne peut pas souffrir naturellement qu'il soit proposé & offert à d'autres qu'aux Elûs, par les raisons que nous avons déja mises en avant. Mais cela se vérifie encore par ce que Saint Paul nous enseigne Rom. 9. Touchant l'Election & la Reprobation, car il veut

veut d'un côté, que l'Election soit un acte libre de la miséricorde de Dieu, qui décréte de fléchir le cœur de quelques-uns à la Foy, & qui en même-tems décréte par un autre acte de sa Justice libre d'endurcir les autres, c'est-à-dire, de les laisser dans leur endurcissement & dans l'infidélité. *Il a*, dit-il, *mercy de celuy qu'il veut & endurcit celuy qu'il veut.* Or si l'Election est un acte de Dieu, qui ordonne de donner la foy, & que la reprobation en soit un autre qui ordonne de laisser dans l'incrédulité, il faut nécessairement que Jesus-Christ qui est l'objet de la foy & de l'incrédulité soit supposé comme antérieur. D'autre côté, l'Apôtre parlant des Reprouvez, dit, que Dieu *voulant montrer en eux son ire, & donner à connoitre sa Puissance, les a pourtant tolérez en grande patience.* Ce qui veut dire, qu'avant que de déterminer, qu'ils seroient objets de sa Justice & de sa colere, il les a supportez long-tems, & les a attendus à la repentance, ne les ayant reprouvez qu'aprés cette longue attente, sur la prévision de leur impénitence finale. Or Dieu n'attend personne à la repentance, que ce ne soit sur le fondement de la Satisfaction ou de la Médiation de Jesus-Christ, sans laquelle il n'y a nulle repentance qui puisse être agreable à Dieu. Jesus-Christ donc & sa Médiation, étoient dans les idées de Dieu avant la reprobation de ces gens-là. Que si quelqu'un vouloit chicaner sur cela, & dire, que Saint Paul ne parle pas dans ce chapitre, ni d'une miséricorde qui donne la foy en Iesus-Christ, ni d'un endurcissement d'incrédulité contre Iesus-Christ, ni d'une patience de Dieu qui attende les pécheurs à une repentance fondée sur Iesus-Christ, il sera convaincu du contraire par la considération du but de Saint Paul, dans tout

ce Chapitre & dans les suivans. Car il est clair, que son but est de rendre la raison pourquoy le Peuple des Juifs n'a pas crû à l'Evangile, qui lui a été prêché, puisque c'étoit d'eux qu'étoit l'adoption, & la gloire, & les Alliances, & le service Divin, & l'ordonnance de la Loy & les promesses. Or la raison qu'il en rend, est I. que tous ces avantages là ne sont que pour les vrays fidelles, & non pour les Israëlites selon la chair, & II. que ces vrais fidelles ne sont que les élûs de Dieu, & non les reprouvez. Ce qui montre clairement que la miséricorde, dont il parle ensuite, & l'endurcissement, sont la foy & l'incrédulité, & que la repentance à laquelle Dieu a attendu long-tems ceux qu'il a faits ensuite des vaisseaux d'ire, est la vraye repentance Evangélique, qui suppose Iesus-Christ.

Enfin, ce premier article de nôtre proposition, paroîtra incontestable, à ceux qui considereront ce que c'est que l'Evangile, & les décrets de l'Election & de la Reprobation. Car quant à l'Evangile, c'est un nouveau droit ou une nouvelle Loy, que Dieu a établie aprés la violation de la Loy de la nature ; Nouvelle Loy qui consiste en ces deux clauses, *Qui croira sera sauvé*, & *qui ne croira pas sera condamné*, lesquelles sont toutes deux fondées sur l'envoy de Jesus-Christ. Mais quant à l'Election & à la Reprobation, ce sont des actes de Dieu qui reglent le fait, & si je l'ose dire, le sort de chaque personne en particulier, déterminant ceux qui croiront & qui seront sauvez, & ceux qui ne croiront pas & qui par leur infidélité périront. Or si on consulte les régles du bon sens, & qu'on demande laquelle de ces deux idées, l'une qui régle le droit, & l'autre qui régle le fait touchant l'execution ou inexecution du droit, est la

la premiére: je ſuis perſuadé qu'il y aura peu de gens, qui ne répondent d'abord, que c'eſt celle qui régle le droit. Puis donc que celle qui régle le droit, eſt toute fondée ſur l'envoy de Jeſus-Chriſt au Monde, il faut néceſſairement conclurre, que cet envoy eſt antérieur à l'Election & à la Réprobation, dans l'ordre des décrets Divins. C'eſt pour cette raiſon, que Jeſus-Chriſt dans la parabole des Nôces Matt. 22. dit ces paroles ſi conſidérables, *Il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs.* Car la vocation étant la promulgation de la Loy Evangélique; il la met la premiére, & luy donne une beaucoup plus grande étenduë. Et quant à l'Election, il la met enſuite de la vocation, & lui donne une étenduë plus reſtreinte, pour nous apprendre que ceux que Dieu a élûs, il les a élûs du nombre des appellez, ce qui ſuppoſe que Jeſus-Chriſt, qui eſt l'objet que la Vocation offre, eſt avant l'Election.

Le ſecond article de la propoſition ſuit néceſſairement du premier. Car s'il faut concevoir l'envoy de Ieſus-Chriſt au Monde, avant le décret de l'Election & de la Réprobation qui diſtingue les hommes en deux Ordres. Vous voyez bien que n'y ayant encore ni élûs ni reprouvez, & tous les hommes étant dans une même communion de péché, il faut néceſſairement que ce ſoit pour les pécheurs, que Jeſus-Chriſt eſt venu ſans aucune diſtinction. C'eſt à quoy ſe rapportent les Paſſages que nous avons déja alléguez, l'un de 1. Tim. 1. *Jeſus-Chriſt eſt venu au Monde pour ſauver les pécheurs*, & l'autre de Mat 9. *Je ne ſuis point venu appeller les juſtes, mais les pécheurs à repentance.*

Nous appellons cet objet de l'envoy de Ieſus-Chriſt, l'objet matériel, pour le diſtinguer d'avec les pécheurs fidelles & repentans qui en ſont l'ob-

l'objet formel. De la même maniére qu'on peut dire, que l'objet matériel de la Médecine sont les hommes, & l'objet formel les hommes malades qui reçoivent les remédes, ou comme on dit, que l'objet matériel de la Logique sont les opérations de l'entendement; & l'objet formel, ces opérations, entant qu'elles peuvent être dirigées par des régles. En un mot, par l'objet matériel, nous n'entendons autre chose que ceux à qui Jesus-Christ est venu offrir sa mort & sa médiation, & par sa médiation, le salut; & par l'objet formel, ceux à qui actuellement il donne sa médiation & sa mort avec toute leur efficace. Cela se rapporte aux deux sens que nous avons donnez dans la premiére proposition au terme de, *Pour*. Car le sens impropre & imparfait de ce terme, regarde l'objet matériel, au lieu que le sens propre & parfait, regarde l'objet formel. Tous les hommes pécheurs donc, par opposition aux Anges tombez, sont cet objet matériel de l'envoy de Jesus-Christ. C'est ce Monde que Dieu a tant aymé, qu'il lui a envoyé son Fils, dont il est parlé dans Saint Jean. Ce sont tous ces hommes, que Dieu veut être sauvez, & venir à la connoissance de la vérité, comme parle Saint Paul. Tous ces hommes à qui il dit ailleurs, que la grace salutaire de Dieu est apparuë. Car il n'y peut avoir encore nulle distinction, qui excluë une partie des hommes de l'étenduë de cet objet matériel, puisque, comme nous avons dit, l'Election & la Reprobation sont censées n'être pas encore faites.

De là suit le troisiéme article de la Proposition, qui est, que le principe de cet envoy de Iesus-Christ, est une Misericorde commune à tous. C'est-ce que nous n'avons plus besoin de prouver, parce que nous l'avons déja fait. Nous di-

rons ſeulement icy, que ſi le principe de l'envoy de Ieſus-Chriſt, étoit, non une miſéricorde commune, mais une miſéricorde particuliére aux élûs, non une Philanthropie, mais une éle&tophilie, comme on parle dans les écoles, il faudroit néceſſairement dire, que Dieu offre ſon Fils à ceux qui ne ſont pas élûs, par un principe de haine qu'il a contr'eux, & que cette offre qu'il leur en fait, eſt un moyen qu'il employe pour executer le Décret de ſa reprobation ; Ce qui approche fort de l'inconvénient dans lequel tombent les Hyperlapſaires, qui veulent que Dieu face du bien à une partie des hommes, qu'il les crée, qu'il leur donne la ſainteté, & toutes les autres bénédictions de la nature, par un principe de haine qu'il a pour eux, & pour parvenir à la fin qu'il s'eſt propoſée de les donner. Je ne dis pas, que ce ſoit icy tout à fait la même choſe, parce que dans l'hypotheſe des Hyperlapſaires, Dieu n'a aucun juſte ſujet de haïr les hommes quand il les reprouve, & ceux contre qui maintenant nous agiſſons, diſent au contraire, que Dieu les reprouve en les conſidérant pécheurs. D'ailleurs les Hyperlapſaires veulent que Dieu donne aux hommes une innocence, & une ſainteté intérieure & inherente, par un principe de haine, au lieu que ceux-cy, ne veulent pas que Dieu aille juſqu'à la regénération actuelle d'aucun reprouvé. Mais il eſt certain qu'ils tombent dans une inconvénient qui s'approche fort de celuy des Hyperlapſaires. Car ils veulent que Dieu, par un principe de haine, & pour executer ſa reprobation, appelle extérieurement ces gens à la repentance, qu'il leur offre la mort de ſon Fils, qu'il les invite à la recevoir par l'eſpérance d'y trouver la remiſſion des péchez & le ſalut éternel. Or ils ne ſauroient nier

nier que tout cela, de sa nature ne soit une grace; & un témoignage de bénignité & de miséricorde. Ils ne sauroient nier non plus, que Dieu n'aille plus avant que cette vocation extérieure, & qu'il ne donne à quelques-uns, qui ne sont pas de ses élûs, plusieurs graces intérieures de son Saint Esprit, savoir, des lumiéres Theorétiques, telles que les avoit reçues Judas, & que les ont plusieurs faux Pasteurs, & plusieurs autres personnes éclairées, dans l'Eglise visible. Et non seulement des lumiéres Theorétiques, mais encore des commencemens & des dispositions fort considérables à la vraye foy, telles que sont toutes les graces que reçoivent les Temporaires, dont Jesus-Christ parle dans la Parabole du semeur; & dont Saint Paul fait l'ennumeration. Heb. 6. Cependant il faut qu'ils disent, que Dieu donne tout cela par un principe de haine, & pour executer le Décret de la reprobation qu'il a faite de ces personnes, ce qui certainement est la chose du Monde la plus contraire à l'idée que nous devons avoir de Dieu, selon que l'Ecriture nous le represente, & que nôtre pieté le conçoit.

Qnant à la derniére partie de nôtre proposition, savoir que l'objet formel de l'envoy de Jesus-Christ, sont les fidelles quels qu'ils soient, sans en designer aucun en particulier. La vérité en paroit déja, par ce que nous avons dit touchant ceux pour qui Iesus-Christ est mort, dans le sens propre & parfait de ce mot de, *Pour.* Elle est en effet clairement établie dans l'Ecriture par toutes ces propositions générales, qui portent, que quiconque croit en Iesus-Christ est sauvé. Rom. 1. *Je ne prens point à honte l'Evangile de Christ, puisque c'est la Puissance de*

de Dieu en salut à tout croiant, au Iuif premiérement, puis aussi au Grec. Rom. 3. *Dieu a ordonné de tout tems Iesus-Christ pour Propitiatoire par la foy au Sang d'iceluy.* Act. 10. *A iceluy rendent témoignage tous les Prophétes, que quiconque croira en lui récévra rémission de ses péchez par son Sang.* Act. 13. *De tout ce dequoy vous n'avez pû étre justifiez par la Loy de Moyse, quiconque croit est justifié par lui.* Jean 3. *Quiconque croit en lui ne périt point, mais a la vie éternelle.* Et un peu aprés, *qui croit en lui ne sera point condamné.* Et encore plus bas, *Qui croit au Fils a vie éternelle.* 1. Cor. 1. *Le bon plaisir du Pere a été de sauver les croians, par la folie de la prédication.* Jean 1. *A tous ceux qui l'ont reçû, il leur a donné ce droit d'étre faits enfans de Dieu, savoir à ceux qui croyent en son Nom.* 1. Iean 5. *Qui croit au Fils de Dieu, il a le témoignage de Dieu en soy-méme.* La droite raison confirme cette verité. Car l'objet formel de l'envoy de Iesus-Christ, sont ceux à qui Dieu le Pere l'a destiné pour Médiateur. Or il l'a destiné pour Médiateur de ceux qui composent son corps mystique, & dont il est le Chef, lesquels il répréſente devant le Trône de la Justice du Pere. L'objet formel de l'envoy de Iesus-Christ, ne peut être que ceux à qui sa satisfaction & son mérite est imputé, & qui sont justifiez par le prix de son Sang, & en un mot ceux qui sont en sa communion. Or ce ne sont que les fidéles, parce qu'il n'y a que la foy qui le fasse être nôtre Chef & nôtre Pleige, qui nous mette dans sa communion mystique, & qui opere ce mutuel transport qui se fait entre nous & lui, savoir de nos péchez sur sa Personne, & de sa Justice sur les nôtres, selon le dire de Saint Paul, qu'il *a eté fait péché pour nous, afin que nous fussions faits justice de Dieu en lui*

Il faut ici rémarquer en passant, que ceux qui veu-

veulent, que l'objet formel de l'envoy de Jesus-Christ au Monde, soit les élûs précisément, entant qu'élûs, se trompent assez grossiérement. Car ce n'est pas précisément l'élection qui nous met en Iesus-Christ; mais la vocation intérieure, qui est la foy; autrement il s'ensuivroit une tres-grande absurdité, savoir, que les élûs avant que d'être convertis, seroient dans la communion du Sauveur; de sorte que Saul allant en Damas, enflamé de rage & de tuerie, & lors qu'il étoit le Tyran, & le persécuteur de l'Eglise, eût été actuellement dans la communion de Iesus-Christ, parce que dés lors il étoit actuellement élû. Il eût été donc en un même tems membre de Jesus-Christ, & membre du Diable; car il ne faut pas douter, que dans le tems de son injustice & de son crime, il ne fût un instrument de Satan. L'objet formel donc de l'envoy de Iesus-Christ, ne sont pas les élûs, entant qu'élûs; mais les fidéles entant que fidéles.

Au reste nous disons que cet objet formel, sont tous les fidéles, quels qu'ils soient, sans en désigner encore aucun en particulier. C'est ce que nous prouvons I. par tous ces Passages de l'Ecriture que nous venons d'alléguer, qui portent que Jesus-Christ est venu au Monde pour tous les croyans en général, car ces termes, *quiconque croit*, qui sont si ordinaires à l'Ecriture, & autres semblables, ne désignent, comme chacun voit, aucun particulier, ni Pierre, ni Jean, ni Jaques: D'ailleurs il est certain que ces Propositions, *Iesus-Christ est venu au Monde pour sauver ceux qui croiront en lui. Quiconque croit en lui aura la vie éternelle, &c.* Ont la force d'une Loy ou d'un droit, que Dieu a établi de nouveau, aprés la chûte de l'homme, lequel droit il a proposé au Monde,

Monde, afin que désormais ce soit la régle de ses Jugemens. Or qui ne sait, que telle est la nature d'une Loy de ne regarder, ni Pierre, ni Jean, ni Jaques en particulier; mais en général ses observateurs, ou ses violateurs. La Loy de Moyse, par exemple, ne dit pas Pierre, Iean & Jaques vivront, ni Pierre, Iean & Iaques seront maudits; mais elle dit, *Quiconque fera ces choses vivra, & quiconque les violera sera maudit.* Il en est de même de la Loy Evangélique, laquelle Jesus-Christ a conçûë en ces termes. *Qui croit au Fils a la vie éternelle, mais désobéït au Fils, l'ire de Dieu demeurera sur lui.* On pourroit peut-être faire ici une objection, savoir, que quand nous mettons les fidéles pour l'objet formel de l'envoy de Iesus-Christ, il semble que nous supposions, que déja il y avoit des fidéles avant l'envoy du Rédempteur, puisque l'objet formel vers lequel une personne est envoyée, doit être conçû avant l'envoy de cette personne. Je répons, qu'il est vray que si une personne a pour l'objet formel de son envoy, Pierre, Jean ou Iaques, c'est-à-dire, des particuliers, considérez sous une certaine qualité, il faut nécessairement avoüer, que cet objet formel doit être avant l'envoy de cette personne, & c'est pourquoy les Particularistes, qui mettent les élûs pour l'objet formel de l'envoy de Jesus-Christ, sont obligez de mettre l'élection avant cet envoy. Mais il n'en est pas de même de nous, qui mettons pour cet objet formel les fidéles, quels qu'ils soyent, ou pour parler selon l'Ecriture, *Quiconque croit*, car cela s'entend dans le tems futur, c'est-à dire, tous ceux qui croiront en Iesus-Christ, lors qu'il leur sera prêché, de la même maniére que l'objet formel de la Loy, qui dit, *Quiconque fera ces choses vivra*, ce sont tous ses observateurs,

quels

quels qu'ils soyent, c'est-à-dire, tous ceux qui l'observeront.

Ie ne puis m'empescher de rémarquer ici, que puisque l'Evangile nous est proposé dans l'Ecriture Sainte, comme une Loy qui est composée de deux Propositions ; L'une, *la mort de Iesus-Christ sera imputée en rémission des péchez à quiconque croira.* L'autre, *La colére de Dieu demeurera éternellement sur tous ceux qui ne croiront pas*, il faut nécessairement reconnoître ce que porte nôtre Proposition, qui est, que l'objet matériel de l'Evangile, & par conséquent de l'envoy de Jesus-Christ, est tous les hommes en général. Car cet objet matériel doit nécessairement embrasser, tant ceux qui croyent, que ceux qui ne croyent pas, c'est-à-dire, tous ceux qui sont désignez par les deux Propositions, qui sont comme les deux branches de l'Evangile. Or si vous comprenez en un corps, tant ceux qui croiront, que ceux qui ne croiront pas, il est évident que cela fait tous les hommes. Il faut aussi réconnoître que l'objet formel, sont, comme je l'ay dit, les fidéles, quels qu'ils soient, sans désignation d'aucune personne en particulier ; car comme la Loy ne désigne pas quels seront les incrédules en particulier, aussi ne désigne-t-elle pas quels seront en particulier les fidéles ; mais elle promet seulement, à qui que ce soit qui sera fidéle, l'imputation de la mort de Iesus-Christ, & la réfuse à qui que ce soit qui sera infidéle. Tel est le génie des Loix qui se distinguent par là, d'avec les Arrests ou les Jugemens. Car l'Arrest ou le Jugement dit, toy Iean ou Iaques en particulier, qui ez criminel, tu mourras, & toy Iean ou Pierre, qui ez innocent, tu vivras. Au lieu de cela, la Loy ne marque aucun particulier, elle ne dit pas, toy Iean ou Iaques

qui

qui ez criminel, tu mourras, ni toy Pierre ou Iean, qui ez innocent, tu vivras; mais elle dit généralement, Qui que ce soit qui sera criminel mourra, Qui que ce soit qui sera innocent vivra. Il faut donc de deux choses l'une, ou que les Particularistes avoüent que l'Evangile, qui nous est proposé en forme de Loy, ne regarde aucune personne en particulier, c'est-à-dire, ni Iean, ni Iaques, quand il dit, *Qui croira, la mort de Iesus-Christ lui sera imputée à salut*, & par conséquent, que la mort de Jesus-Christ n'est pas formellement destinée pour les élûs, entant que tels; mais pour les hommes fidéles, quels qu'ils soient. Car si elle étoit destinée pour les élûs, entant que tels, l'Evangile qui nous en promet l'imputation, regarderoit les personnes en particulier, c'est-à-dire, Iean & Iaques, puisque l'élection est des particuliers. Ou si les Particularistes ne veulent pas avoüer cela, il faut qu'ils nous disent nettement que l'Evangile n'est pas une Loy; mais un Arrêt ou un jugement conçû en ces termes, Tels & tels qui sont élûs, & qui seront fidéles, auront la mort de Jesus-Christ qui leur sera imputée à salut; & quant à tels & tels qui sont réprouvez, & qui seront infidéles, la mort de Jesus-Christ ne leur sera nullement imputée, & ils seront damnez. Cependant il est clair que l'Ecriture nous propose l'Alliance Evangélique comme une Loy, & non comme un Arrêt.

IV. PROPOSITION.

Dieu ayant résolu d'envoyer son Fils au Monde, pour tous ceux qui croiroient en lui, il n'eût pas été convénable à sa Sagesse, ni à la dignité de Jesus-Christ d'en demeurer-là, puisque la perver-

fité naturelle, où tous les hommes font d'eux-mêmes, les eût tous portez à l'incrédulité. Il a donc réfolu de donner actuellement la foy, & par la foy le mérite & la fatisfaction de Jefus-Chrift, à tels & tels en particulier, en laiffant les autres dans leur condition naturelle. Et c'eft le Decret éternel de l'élection, & de la réprobation négative.

Cette Propofition eft réconnuë pour vraye par tous les Orthodoxes, elle eft cependant d'une confidération tres-importante, pour la conciliation des Paffages de l'Ecriture Sainte. Car d'un côté il y en a un grand nombre, comme nous l'avons vû, qui font la mort de Iefus-Chrift univerfelle, & de l'autre il y en a auffi, favoir ceux que nous avons marquez au commencement, en rapportant l'opinion des Particulariftes, qui la reftreignent aux feuls élûs; & il y en a encore d'autres qui la font être pour tous les Croyans, fans détermination d'aucune perfonne en particulier. Or pour accorder ces Paffages entr'eux, il faut néceffairement dire, que fi l'on a égard à ceux à qui la mort de Iefus-Chrift eft propofée, & qui font appellez extérieurement à l'accepter, elle eft univerfelle, & régarde tous les hommes, fans aucune diftinction. Que fi l'on a égard à l'acte formel, par lequel les hommes l'acceptent, & par lequel elle leur eft imputée, & cenfée devant le Tribunal de Dieu être à eux, cette mort n'eft que pour les fidéles, quels qu'ils foyent, fans détermination d'aucune perfonne en particulier. Mais fi vous demandez quels font en particulier ces fidéles à qui la mort de Jefus-Chrift eft imputée, il faut dire que ce font les élûs & non autres. Ainfi les premiers Paffages, qui font la mort de Jefus-Chrift univerfelle, appartienent au premier égard fous lequel on

on la considére. Les seconds appartiennent au second, & les troiziémes au troiziéme. Il est donc certain que toutes ces Propositions sont véritables, & de l'Ecriture. Jesus-Christ est mort pour tous les hommes. Iesus-Christ n'est mort que pour les fidéles. Jesus-Christ n'est mort que pour les élûs. Il est mort pour tous les hommes, parce que tous les hommes sont appellez à venir prendre part à cette mort, & il n'y a personne, qui par la destination naturelle de cette mort soit exclus de la vocation. Il n'est mort que pour les fidéles, parce qu'il n'y a que le seul acte de nôtre foy qui nous fasse imputer la mort de Jesus-Christ, & qui nous l'applique. Il n'est mort que pour les élûs, parce qu'il n'y a que les élûs qui puissent être actuellement fidéles,

Vous conciliez aussi par là deux sortes de Passages qui se trouvent dans l'Ecriture, dont les uns joignent ensemble la mort de Jesus-Christ, & les fruits de cette mort d'un lien indissoluble: comme sont ceux du cinquiéme des Romains, & du huitiéme de la même Epitre, & du dixiéme de Saint Jean, & quelques autres semblables. Les autres au contraire, attribuent la mort de Iesus-Christ à des personnes qui n'en rétirent aucun fruit salutaire, de sorte qu'ils séparent la mort de Jesus-Christ d'avec ses fruits, comme sont ceux que nous avons cy-dessus marquez, qui portent que Jesus-Christ est mort pour des personnes qui ne sont pas élûs. La mort de Jesus-Christ en effet, entant qu'elle est offerte par la vocation extérieure, est souvent separée de ses fruits, ou de son efficace salutaire; mais entant qu'elle est acceptée par la foy & imputée au fidéle, elle ne peut jamais être séparée de ses effets.

 IV.

V. PROPOSITION.

Si on demande quelle a été l'intention de Dieu le Pere, quand il a donné Jesus-Christ au Monde, il faut répondre en distinguant de cette sorte. L'intention de Dieu, quand il a envoyé son Fils, a été I. de l'établir Pleige & Médiateur par le Sang de sa Croix, pour tous ceux qui croiroient en lui. II. De le proposer indifféremment à tous les hommes, & les inviter à la foy par toutes sortes de motifs, & particuliérement, par l'espérance de trouver en Jesus-Christ la rémission des péchez, & le salut. Jusques-là ces deux intentions sont de Dieu Legislateur: car elles ne regardent que l'établissement de la Loy Evangélique, & elles ne tombent sur aucune personne en particulier. Mais ensuite Dieu ayant fait le Decret de son élection, par laquelle il choisit en particulier, tels & tels, pour être fidéles. Je dis, III. que son intention a été, que son Fils fût le Pleige & le Médiateur de ces personnes-là, déterminement, & qu'il mourût pour eux, & non pour aucun autre. Et cette troiziéme intention est celle de Dieu Oeconome.

La premiére de ces intentions est exprimée. Iean 3. *Dieu a tant aimé le Monde, qu'il a donné son Fils Unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle*, & par Saint Paul, *Dieu a ordonné de tout tems Iesus-Christ pour Propitiatoire par la foy au Sang d'iceluy.* La seconde est expliquée par Iesus-Christ même, Marc. 16. *Allez vous en*, il parle à ses Disciples, *par tout le Monde, & préchez l'Evangile à toute créature, qui aura crû, & aura été bâtizé sera sauvé; mais qui n'aura pas crû sera condamné.* La troiziéme est mar-

marquée Rom. 8. *Dieu n'a point épargné son propre Fils, mais la livré pour nous tous, & comment ne nous élargira-t-il aussi toutes choses avec lui?*

Au reste, lors qu'on demande si Dieu à intention de sauver actuellement tous ceux à qui il fait prêcher la Mort de son Fils, il faut répondre, qu'il a intention de donner actuellement le salut, à tous ceux d'entre eux qui croiront, mais qu'il n'a nulle intention de sauver ceux qui ne croiront pas. Si on va plus avant, & qu'on demande si Dieu à intention que tous ceux qu'il appelle à la foy croyent actuellement. Il faut répondre, que Dieu agit icy, non en qualité d'Oeconome, qui se propose la question de fait, savoir, tels ou tels croiront-ils, ou ne croiront-ils pas? Mais qu'il agit en qualité de Legislateur, qui se propose de régler seulement le devoir des hommes, & de déclarer ce qui lui est agréable & ce qu'il commande. Ainsi l'intention de Dieu à cet égard, n'est pas, ni qu'un tel ou un tel croye actuellement, ni aussi qu'il demeure dans l'incrédulité, c'est une question à laquelle le Legislateur ne touche pas, mais son intention est simplement de déclarer, que l'homme doit croire en Iesus-Christ, que Dieu aura cette foy agréable, qu'il la commande, & que d'autre part, il désaprouve, défend & condamne l'incrédulité. Si l'on vouloit encore chicaner sur cela, il faudroit faire une question pareille sur ce Commandement que Dieu a fait, *Tu ne tueras point*, ou tel autre semblable. Car on peut de même demander, quand Dieu a dit, *Tu ne tueras point*, son intention a été que tous ceux à qui sa Loy est prêchée ne tuent point actuellement, ou s'il a eû une intention contraire. Si l'on dit le premier, d'où vient donç que Dieu n'accomplit pas son intention? A-t-il des in-

intentions frustratoires ? N'a-t-il pas dit, *Mon Conseil tiendra, je feray toute ma volonté ?* Si l'on dit le second, n'est-ce pas une chose étrange, diray-je, que Dieu ayt une intention contraire à ce que portent ses paroles, & qu'il dise aux hommes, Vous ne tuerez pas, pendant que dans le même moment il a une ferme résolution qu'ils tueront ? On ne sauroit répondre autre chose sur cela, que ce que nous répondons sur le sujet de la Prédication de l'Evangile, Savoir, que quand Dieu a dit, *Tu ne tueras point*, il a agy non en Oeconome, mais en Legislateur, & qu'un Legislateur ne regardant point le fait, mais le droit, ne se propose pour but que de déclarer ce qu'il approuve & ce qu'il condamne, ce qu'il commande & ce qu'il défend. Et à cet égard, son intention n'est jamais frustratoire.

VI. PROPOSITION.

Comme nous avons remarqué trois intentions dans la Personne du Pere, quand il a donné son Fils, il en faut de même remarquer trois dans la Personne du Fils, lors qu'il s'est livré à la mort. La premiére, qui répond au premier acte du Pere ou à son premier décret en qualité de Législateur, a été de mourir pour tous ceux qui croiroient en lui, sans détermination d'aucun particulier. La seconde, qui répond au second décret du Pere Législateur, a été que sa mort fût proposée indifféremment à tous les hommes, sans en exclurre aucun. La troiziéme, qui se rapporte au décret de Dieu Oeconome, qui est l'Election & la Reprobation, a été que voyant tels & tels particuliers, qui doivent infailliblement être fideles en vertu de l'Election, il meurt nommement

&

& déterminement pour eux, & non pour les autres.

A cette premiére intention, ſe doivent appliquer tous les Paſſages qui portent, que Ieſus-Chriſt eſt mort pour les Croyans. Ceux qui diſent qu'il eſt mort pour tous, regardent la deuxiéme. Et ceux qui portent qu'il met ſa vie pour ſes brebis, leſquelles il connoît, qu'il eſt mort pour ſon Corps, qui eſt l'Egliſe, & tels autres ſe doivent entendre de la troiziéme.

VII. PROPOSITION

Pour ce qui regarde les expreſſions dont on doit vſer dans cette matiére, puiſque l'Ecriture Sainte ſe ſert elle-même, dans la forme de la predication Evangélique, de cette propoſition conditionelle, *Si tu crois, tu ſeras ſauvé*, perſonne ne doit trouver mauvais, que les Paſteurs en prêchant au Peuple ſuivent le même ſtyle, & qu'ils diſent, ſi vous croyez, ſi vous vous repentez, ſi vous avez recours à la Miſéricorde de Dieu, & au Sang de ſon Fils, vous ſerez ſauvez. Mais quand il eſt queſtion d'expliquer les Décrets Divins, il ne faut point employer de propoſition conditionnelle, pour ne pas donner lieu de ſoupçonner qu'on tombe dans les ſentimens des Arminiens & des Jeſuïtes, leſquels mettent en Dieu des décrets ſuſpendus par une condition qui ne dépend pas de lui, mais du libre & contingent mouvement du Franc-arbitre de l'homme.

Il eſt certain que l'on a eû toutes les raiſons du monde, de deffendre ſur cette matiére des Decrets Divins, les expreſſions conditionnelles, parce que d'abord elles ſemblent favoriſer l'opi-

nion des Arminiens & des Jesuites, & qu'on y peut facilement équivoquer. Mais comme il n'y a point de Proposition Hypothétique, qui ne puisse être réduite à une Catégorique, & que même les Propositions Catégoriques, sont plus naturelles & plus droites. Au lieu de dire, Dieu a décrété d'envoyer son Fils au Monde pour tous les hommes, s'ils croyent; il faut dire, qu'il a envoyé son Fils au Monde, pour les Croyans: au lieu de dire, Jesus-Christ est mort pour tous, à condition qu'ils croyent, il faut dire, la mort de Iesus-Christ sera imputée à tous les Croyans, ou tous ceux qui croiront, auront part à la mort de Jesus-Christ. Ainsi vous évitez le scandale qu'on peut prendre des Decrets conditionels.

Il ne nous reste, pour finir ce Chapitre, que de dire deux mots touchant l'étenduë de l'Intercession & de la Bénédiction, qui sont les deux autres Actes du Sacerdoce de Jesus-Christ. Or puis que ces deux actes supposent une communion actuelle avec Jesus-Christ, qui ne s'obtient que par la foy, & que la foy n'est que des Elûs, il est manifeste, qu'on doit les restreindre aux fidelles & aux Elûs. C'est pourquoy Jesus-Christ, Jean 17. dit, parlant de ses seuls Disciples, & de ceux qui croiroient en lui par leur parole, *Je prie pour eux, je ne prie point pour le Monde, mais pour ceux lesquels tu m'as donnez, d'autant qu'ils sont tiens.* C'est encore pour la même raison, que Saint Paul Rom. 8. restreint l'intercession aux Elûs. *Qui intentera*, dit-il, *accusation contre les élus de Dieu, Dieu est celuy qui justifie. Qui est-ce qui condamnera? Christ est celui qui est mort, & qui plus est, qui est ressuscité, lequel aussi est à la droite de Dieu, & qui fait même requeste pour nous.* Et pour ce qui regarde la bénédiction, Saint Paul, Eph. 1.

La

La fait dépendre de l'Election, & ne donne à ces deux graces qu'une seule & même étenduë. *Benit soit Dieu*, dit-il, *qui est le Pere de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui nous a bénits de toute bénédiction spirituelle aux lieux Céléstes en Christ. Selon qu'il nous avoit élus en lui.*

CHAPITRE XVI.

Des effets du Sacerdoce de Jesus-Christ.

LES effets du Sacerdoce de Jesus-Christ, regardent ou la Personne du Pere, ou celle du Fils, ou celle du Saint Esprit, ou ceux pour lesquels il s'est Sacrifié soy-même, ou enfin toutes les autres créatures.

Quand à la Personne du Pere, elle a été souvérainement glorifiée par le Sacrifice de Iesus-Christ. Et cette gloire se peut considérer presque à l'égard de tous ses Attributs. Sa Justice I. y a été souvérainement exaltée. Car quand toutes les créatures eussent été anéanties en la présence de Dieu, & consumées par le feu de sa colére, l'éxaltation de la Justice qui en eût réüssi, n'eût été rien en comparaison de celle qui s'est trouvée dans l'anéantissement du Fils de Dieu, d'une Personne infinie, quand il s'est humilié devant le Tribunal de la Justice éternelle. Le Tribunal de la Justice, est exalté par deux voyes, par la dignité & la grandeur de la Personne qui comparoît devant elle, & sur qui elle exécute ses Arrêts, & par la profondeur de l'humiliation de cette Personne, ou si vous voulez, par la grandeur de ses souffrances. Or icy, la Personne qui s'humilie, est

le

le Fils Eternel, le bien-aimé du Pere; & son humiliation est allée jusqu'à s'aneantir soy-même, comme l'Apôtre parle Phil. 2. & à souffrir la malédiction de la Loy, comme il est dit Gal. 3. Là a paru, combien grande étoit la haine naturelle que Dieu a pour le péché, puis qu'il l'a puny en la Personne de son propre Fils, qui s'étoit rendu le pleige des pécheurs. II. La Sagesse Divine y a été aussi infiniment glorifiée, puis que n'y ayant que ce seul moyen pour détruire les œuvres du Diable, & pour rétablir entre les hommes l'Empire du Créateur, pour amener les hommes au salut; & pour entretenir parmy eux la vraye Religion, Dieu l'a si sagement trouvé, & si heureusement executé. III. Par le moyen de ce Sacrifice, la Miséricorde a eû lieu de se déployer dans toute son étenduë, & dans tous ses dégrez. Je dis dans toute son étenduë, car non seulement elle est allée jusqu'à nous pardonner nos péchez, mais aussi jusqu'à nous donner les biens dont nous avions été dépoüillez. Et non seulement ceux dont nous avions été dépoüillez, qui n'étoient que des biens de la nature, mais aussi les biens surnaturels & céléstes, Je dis aussi dans tous ses dégrez, car le Sacrifice même de Iesus-Christ, est un effet de cete premiére miséricorde de Dieu, que nous avons ailleurs appellée une miséricorde de bien-veillance, par laquelle Dieu a eû compassion des miséres de l'homme, & a voulu lui procurer les voyes d'une réconciliation, en lui destinant une victime. Ce Sacrifice, a même donné lieu à l'exercice de cette autre miséricorde que nous avons appellée de bénéficence, par laquelle Dieu a choisi des hommes pour leur donner la foy par la vertu de son Saint Esprit. Et enfin, c'est de cette même source que procéde un troi-

ziéme

ziéme dégré de miséricorde, que nous appellons de complaisance ou d'acquiescement, par laquelle Dieu nous pardonnant actuellement nos fautes, & nous adoptant au nombre de ses enfans en Jesus-Christ, nous donne la Justification & les autres graces qui la suivent. IV. Le Souvérain bonplaisir du Pere, a aussi glorieusement éclatté par le moyen du Sacrifice de son Fils. I. En ce qu'il la destiné non pour les Démons, mais pour les hommes. Car cette distinction, qu'il a faite de la nature de l'homme, & de celle de l'Ange, est un acte de sa pure liberté. II. En ce que ce Sacrifice, comme nous venons de le dire, lui a donné lieu de faire cet admirable Décret de l'Election & de la Reprobation des hommes, qui est encore un acte de son pur bonplaisir. V. La puissance du Pere n'y a pas moins été glorifiée, que ses autres perfections; Car c'est par la Croix de son Fils qu'il a trionfé des Principautez & des Puissances, & qu'il les a menées en montre, comme parle Saint Paul. Or cette gloire de la Puissance Divine à cet égard, se releve par deux choses, l'une par la grandeur des ennemis qu'il a vaincus; & l'autre par la foiblesse de l'instrument par lequel il les a vaincus; Car il les a vaincus par une Mort & par une Croix, qui sont les choses du monde, qui semblent avoir le moins de proportion avec une victoire, puis qu'au contraire, elles ont toute l'apparence d'une deffaite. On peut ajoûter à cela, la gloire de la Puissance Divine, qui paroît dans la conversion des hommes, soit de chaque fidele en particulier, soit de toutes les Nations, au milieu desquelles Dieu a étably son Régne. Ce n'est donc pas sans raison; que Jesus-Christ est appellé par Saint Paul, *la resplendeur de la gloire du Pere*, ni que le Pere lui dit, Es. 49. *Tu ez*

mon serviteur, je me glorifieray par toy, ni que Jesus-Christ même dit au Pere, Jean 17. *Je t'ay glorifié sur la Terre, j'ay achevé l'œuvre que tu m'as donné à faire.*

On peut aussi remarquer une autre gloire du Pere, qui a résulté du Sacerdoce de Jesus-Christ; savoir, que son Nom & ses admirables perfections ont été connuës par toute la Terre. Car comme la gloire du Soleil, ne consiste pas seulement en ce qu'il a des rayons qu'il répand dans tout l'Univers, mais en ce qu'il y a des yeux qui voyent sa lumiére, & qui l'admirent. De même la gloire de Dieu, ne consiste pas seulement en ce qu'il a déployé ses vertus dans l'Oeuvre du Sacerdoce de Jesus-Christ, mais en ce que ce Sacerdoce lui a produit des fidelles, qui ont eû *les yeux de leur entendement ouvers & illuminez, pour connoître l'espérance de sa vocation, & les richesses de la gloire de son héritage aux Saints*, & qu'il leur a donné une bouche pour en publier les merveilles.

Pour ce qui regarde la Personne de Jesus-Christ même, le fruit qu'il a récueilli de son Sacrifice, a été son exaltation & sa séance à la droite de Dieu, de laquelle nous avons à parler dans la suite. Il faut ici seulement rémarquer la dépendance, que la gloire de Iesus-Christ a euë de sa mort. Car I. Toute l'Ecriture nous propose cette gloire, comme une suite de son oblation. *Il boira du Torrent en la plaine, & pour ce il levera haut la teste.* Ps. 110. *Aprés que son ame se sera mise en oblation pour le péché, il se verra de la postérité, il prolongéra ses jours, & le bon-plaisir de l'Eternel prospérera en sa main, il joüira du labeur de son ame, & en sera rassasié, son partage sera parmi les grands, & il partagera le butin avec les puissans, parce qu'il aura ré-*

répandu son ame à la mort. Es. 53. *Ne falloit-il pas que le Christ souffrît ces choses, & qu'ainsi il entrât en sa gloire*, Luc 24. *Il s'est anéanti soy-même, ayant pris forme de Serviteur, fait à la semblance des hommes. Pour laquelle cause aussi Dieu l'a souverainement élévé, & lui à donné un Nom, qui est sur tout nom.* II. La raison elle-même confirme cette vérité. Car l'anéantissement de Iesus-Christ étant une chose violente & contre la nature, ne pouvoit pas durer long-tems, la Sagesse Divine a bien pû, non seulement permettre, mais ordonner cette Eclypse, parce qu'elle étoit nécessaire pour l'œuvre de nôtre salut; mais cette œuvre étant achévée, cette même Sagesse demandoit que les choses fussent rémises dans leur ordre, & dans leur état naturel, c'est-à-dire, que Jesus-Christ passât des souffrances à la gloire. On peut dire la même chose de la bonté du Pere, qui ne pouvoit pas souffrir que celuy qui avoit si heureusement travaillé pour le glorifier, ne fût glorifié luy-même. C'est pourquoy le Seigneur, Iean 17. aprés avoir dit, *Ie t'ay glorifié sur la Terre, j'ay achevé l'œuvre que tu m'as donné à faire*, ajoûte, *Et maintenant glorifie moy, toy Pere envers toy-même*, &c. On pourroit encore ajoûter ici beaucoup d'autres considérations. Mais comme nous aurons à traiter cette matiére une autre-fois, il ne faut pas y insister davantage.

Ie diray seulement qu'il se fait une question dans l'Ecole, de laquelle même quelques-uns de nos Docteurs ont voulu faire une Controverse avec ceux de la Communion de Rome. Savoir, si Iesus-Christ, par son Sacrifice, a mérité pour soy-même sa propre gloire. Sur-quoy vous pouvez voir ce que nous en avons dit cy-dessus, quand nous avons traité des actes méritoires du Sacrifice

de

de Iesus-Christ. En un mot, il me semble qu'il faut distinguer ce qui est dans cette gloire, purement personnel à Iesus-Christ, d'avec ce qui est destiné pour le bien de l'Eglise, & pour achéver l'œuvre de la Médiation. Pour ce qu'il y a de purement Personnel, Iesus-Christ ne l'a pas mérité, car cela lui appartient par sa condition naturelle; & par la dignité de sa Personne. Mais pour ce qui appartient à l'exercice de sa médiation, & qui étoit nécessaire pour achéver l'œuvre de nôtre salut, Iesus-Christ l'a mérité, parce que celuy qui nous a mérité le salut, a mérité aussi par cela même, tous les moyens propres & nécessaires pour nous y faire parvénir.

Quant à la Personne du Saint Esprit, un des principaux effets du Sacerdoce de Iesus-Christ, est que le Saint Esprit est entré dans son Oeconomie, & que le Pere, selon les anciens Oracles l'a répandu sur la Terre. C'est un effet qui a suivy l'exaltation du Sauveur. *Le Saint Esprit*, est-il dit dans Saint Iean, *n'étoit pas encore donné, parce que Iesus-Christ n'étoit pas encore glorifié.* Et Act. 2. *Aprés qu'il a été élevé par la dextre de Dieu, & qu'il a reçû de son Pere, la promesse du Saint Esprit, il a répandu ce que maintenant vous voyez & oyez.* C'est pourquoy le Seigneur, sur le point de monter au Ciel, *commanda à ses Disciples qu'ils ne se départissent pas de Ierusalem, mais qu'ils attendissent la promesse du Pere, laquelle, dit-il, vous avez oüie de moy, car Iean a bâptizé d'eau; mais vous serez bâtizez du Saint Esprit dans peu de jours.* En effet le Saint Esprit leur fut communiqué dix jours aprés son Ascension; savoir le jour de la Pentecôte, comme l'Histoire des Actes le rémarque. A cela se rapportent les Passages du 14. de Saint Iean vers. 16. & 17. *Ie priéray le Pere, & il vous don-*

donnera un autre Consolateur, pour demeurer avec vous éternellement. Assavoir l'Esprit de verité, que le monde ne peut récevoir, parce qu'il ne le voit point, & ne le connoît point, mais vous le connoissez, car il demeure avec vous, & sera en vous. Et verf. 26. *Mais le Consolateur, qui est le Saint Esprit, que le Pere envoyera en mon Nom, vous enseignera toutes choses, & vous réduira en memoire toutes les choses que je vous ay dites.* Et Iean 15. verf. 26. *Quand le Consolateur sera venu, lequel je vous envoyeray de par mon Pere, assavoir l'Esprit de verité qui procéde de mon Pere, celuy-là témoignera de moi.* Et Iean 16. verf. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. *Toute-fois je vous dis la verité, il vous est expédient que je m'en aille, car si je ne m'en vay le Consolateur ne viendra point à vous, & si je m'en vay je vous l'envoyeray*, &c.

On peut ici demander, pourquoy l'envoy du Saint Esprit a été différé jusqu'aprés la glorification du Fils, & l'on peut en rendre ces raisons-cy. I. Parce qu'une des principales opérations du Saint Esprit étoit la conversion des Nations. Or la conversion des Nations avoit été renvoyée par la Sagesse Divine aprés la glorification de Iesus-Christ, pour les raisons que nous avons mises en avant, quand nous avons traité de la Prophétie du Seigneur. Il étoit donc convenable que le Saint Esprit ne fût répandu sur la Terre qu'aprés l'exaltation de Jesus-Christ. C'est pourquoy Joël 2. L'effusion du Saint Esprit est précisément marquée au Iour grand & terrible de l'Eternel, au Jour de la publication de ce droit de Grace, *Quiconque invoquera le Nom de l'Eternel sera sauvé*, qui est précisément le Jour de la publication de l'Evangile. II. L'Oeconomie du Saint Esprit étant destinée pour appliquer aux hommes, ce que le Fils a fait pour eux dans la sienne, il étoit convenable

venable que celle du Fils précédât l'autre. Et pour expliquer cela en termes plus clairs, il étoit convénable que la satisfaction fût donnée au Pere, & que le sang du Sacrifice fût répandu pour nous mériter les biens éternels, avant que le Saint Esprit fût répandu dans le Monde, pour appliquer aux hommes cette satisfaction & ce mérite. III. L'effusion du Saint Esprit sur l'Eglise, devoit être une suite du Triomphe de Jesus-Christ, selon ce qui avoit éte prédit par le Prophete, Ps. 68. *Il est monté en haut, il a mené captive grande multitude de captifs, & a distribué des dons entre les hommes.* Car cette distribution de dons n'est autre chose que l'envoy du S. Esprit. IV. Jesus-Christ étant le Chef de l'Eglise, qui lui communique toutes les graces qu'elle a, il étoit convénable qu'il fût luy-même premiérement Oint de l'huile de liesse par dessus ses Compagnons, afin qu'ensuite cette huile mystique se répandît de sa Personne sur son Eglise. Selon ce que dit David de l'onction d'Aaron, que de sa teste elle se répandoit jusqu'aux bords de ses vestemens. V. L'Ecriture nous enseigne que l'envoy du Saint Esprit devoit être un fruit de l'Intercession de Iesus-Christ, *Ie prieray*, dit-il luy-même, *le Pere, & il vous envoyera un autre Consolateur*. Or le Seigneur n'est entré dans le grand & plein exercice de son Intercession, qu'aprés sa Résurrection & son Ascension au Ciel. VI. Enfin le Saint Esprit nous devoit être donné comme un Consolateur, c'est-à-dire, pour consoler l'Eglise de l'absence corporelle de Jesus-Christ son Epoux, pour tenir en quelque maniére sa place, & pour nous être un gage, non seulement de son affection, mais aussi de son rétour. A cause dequoy Saint Paul l'appelle, *le Seau dont nous avons été marquez pour le jour de*

la

la Rédemption, *& l'arrhe de nôtre héritage*, *jusqu'à la Rédemption de la possession acquise*, c'est-à-dire, jusqu'à-ce que le Seigneur revienne luy-même, pour achéver la Rédemption de son Eglise. Il falloit donc qu'il ne nous fût donné qu'aprés le depart de Iesus-Christ; & c'est pour cela qu'il disoit luy-même, *il vous est expédient que je m'en aille*, *car si je ne m'en vay le Consolateur ne viendra point à vous*, *mais si je m'en vay*, *je vous l'envoyeray*.

Les effets qui regardent ceux pour qui Jesus-Christ êst mort, sont, ou communs, ou particuliers. Les communs sont la publication de l'Evangile, ou si vous voulez, la promulgation extérieure de la Loy de Grace, & la vocation des hommes à la foy en Jesus-Christ, avec toutes les autres choses qui ont été nécessaires pour cette vocation, comme la mission des Apôtres, l'établissement du ministére, &c. Nous appellons cela les effets du Sacrifice de Jesus-Christ, bien qu'à proprement parler ce n'en soit qu'une suite; mais nous prénons ce terme d'effets, dans une signification plus étenduë. Il est donc certain que Jesus-Christ étant mort pour tous ceux qui croiroient en lui, comme nous l'avons cy-dessus prouvé, & n'excluant personne de sa mort, que ceux qui s'en exclurroient eux-mêmes par leur propre incrédulité, une suite naturelle étoit de faire proposer cette mort, universellement à tous les hommes. Cependant cela ne s'est pas fait: car combien y-a-t-il eu de Nations avant son Incarnation, qui n'ont eu nulle connoissance de lui, & qui, comme le porte la Parabole de l'Evangile, n'étoient pas conviez aux Nôces? Les conviez, pendant tout ce tems qui a précédé la venuë du Messie, ont été le seul Peuple des Juifs, la seule postérité

d'Abraham. Mais outre cela, depuis la venuë de Jesus-Christ, il est certain que la publication de l'Evangile n'a pas été faite parmy un tres-grand nombre de Peuples, comme sont les Tartares, les Chinois, les Japonois, les Américains & ceux qui habitent dans les Terres Australes, qui n'ont pas encore été découvertes. Je n'ignore pas qu'il y a quelques Auteurs, qui s'imaginent avoir trouvé dans la Chine & dans le Iapon, quelques marques que le Christianisme leur a été autre-fois presché. Mais outre que leurs conjectures, sont à cet égard assez foibles, il est constant qu'il y a un tres-grand nombre de Nations qui n'ont jamais entendu parler de l'Evangile. D'où vient donc, direz-vous, une conduite qui semble si contraire à la naturelle destination de Jesus-Christ? Je répons, que cela doit être rapporté à une Oeconomie particuliére de Dieu, qui vient ensuite du Decret de l'élection & de la réprobation. Car bien que par la destination naturelle du Messie, la vocation dût être addressée universellement à tous les hommes, si est-ce néanmoins que Dieu ayant vû dans les Decrets de son élection & de sa réprobation, qu'il n'y avoit nuls élûs parmy tout ce grand nombre de Peuples, qui remplissoit la Terre avant la venuë du Messie, si vous en exceptez la seule postérité de Iacob; & qu'il n'y en avoit pas aussi parmy toutes ces Nations, qui ont été abandonnées depuis la publication de l'Evangile, il a trouvé bon, dans le Conseil de sa Sagesse, de ne leur pas addresser la vocation extérieure, selon cette maxime de l'Ecriture, qu'il ne faut pas jetter les perles devant les pourceaux, ni proposer les choses saintes aux chiens. En effet, la miséricorde de Dieu, la satisfaction & le mérite de Iesus-Christ,

&

tous les autres mystéres de l'Evangile, sont d'un prix & d'une dignité si grande, qu'il n'eût pas été convénable à la Sagesse Divine de les faire proposer dans des tems & dans des lieux, où il n'y devoit avoir aucun fidéle pour les embrasser, & leur faire produire leur efficace à salut, par une vraye & vive foy. C'est à quoy se rapporte ce que nous lisons dans le Livre des Actes, que Saint Paul fût empéché par l'Esprit d'aller prescher l'Evangile dans de certains lieux, parce sans doute que Dieu n'y avoit alors aucun élû.

Quant aux effets particuliers, ils regardent, ou les infidéles, ou les fidéles. Ceux qui regardent les infidéles, sont des effets par accident, à cause de la rejection qu'ils font des Graces que Dieu leur presente. Et ces effets sont leur condamnation, leur inexcusabilité, & leur mort éternelle. Ie les appelle effets par accident, parce qu'en effet, il ne faut nullement s'imaginer qu'ils ayent été, ni dans l'intention de Dieu, quand il a envoyé son Fils au Monde, ni dans l'intention de Iesus-Christ, quand il est mort, ni dans la naturelle destination de la prédication Evangélique, autrement l'on tomberoit dans l'inconvénient que nous avons marqué cy-dessus, qui est, que Dieu par un principe de haine, & par une intention formelle de conduire les hommes à la damnation, auroit envoyé son Fils au Monde, & l'auroit fait proposer à ces hommes-là.

Mais, direz-vous, quand Dieu a réprouvé un certain nombre d'hommes, n'a-t-il pas ordonné leur damnation éternelle. Il y a eu donc en lui, de toute éternité, une intention expresse & formelle, que ces gens-là fussent damnez, & par conséquent tout ce qui s'est fait ensuite, ne peut être consideré que comme subalterne à cette inten-

tion, & comme des moyens que Dieu a employez pour parvenir à sa fin. De sorte que la prédication de l'Evangile, & l'offre qui leur a eté faite de Iesus-Christ, avec commandement de croire en lui, doit étre regardé comme une chose que Dieu employe, afin de conduire ces misérables à la mort éternelle. Ie répons, qu'il y a deux actes de réprobation, l'un negatif, qui consiste à ne pas élire, ce qu'on appelle une preterition, & une non-élection. Et l'autre positif, qui consiste en une volonté déterminée de damner ces personnes-là. Or quant à ce dernier acte, Dieu ne l'a fait qu'aprés une prévision de l'incrédulité finale de ces personnes; & ainsi dans l'ordre de la nature des choses, leur vocation à la foy par la prédication de l'Evangile precéde leur réprobation positive, & Dieu n'est censé avoir eu l'intention de les punir éternellement, qu'aprés qu'ils ont eu rejetté opiniâtrément, & jusqu'à leur fin, l'Evangile de son Fils. Quant à la réprobation negative, il est certain qu'il la faut encore concevoir postérieure à la prédication de la Grace qui leur est faite. Car puisque cette réprobation, n'est autre chose qu'une préterition, ou une non-élection, on ne peut la concevoir que dans le même ordre que l'on conçoit l'élection. Or l'élection ne se doit concevoir qu'ensuite de la vocation extérieure, puisque Dieu nous élit à la foy en Iesus-Christ, & que la foy en Iesus-Christ étant un acte de nôtre faculté, suppose nécessairement la proposition de l'objet, laquelle ne se fait que par la prédication de l'Evangile. Outre cela, l'élection doit étre conçûë comme un remede, que Dieu n'employe qu'aprés avoir vû que la malice de tous les hommes est telle, qu'ils rejetteront tous la Grace qui leur est offerte,

offerte, si on les laisse à eux-mêmes. L'Election donc, & par conséquent, la non-élection ou la préterition est quelque chose de postérieur à la prédication de l'Evangile.

Mais, direz-vous encore, n'est-il pas vray que d'un côté, quand Dieu fait cet Acte de Reprobation Négative dont nous venons de parler, il voit bien que ces gens qu'il n'élit pas, ne seront jamais fidelles, & qu'il veut bien qu'ils ne soient jamais fidelles. Car s'il ne le vouloit pas, il leur donneroit la Foy. Cependant d'autre côté, il ne laisse pas de continuër à leur faire prêcher son Evangile, de sorte que ces secondes & troiziémes semonces que Dieu leur fait, de croire en son Fils, ne peuvent être censées, que postérieures à la volonté déterminée qu'il a que ces gens soient infidelles. Il semble donc qu'alors il se propose par une véritable intention, de les jetter dans un entier endurcissement, & de les rendre par ce moyen inexcusables. Or de là s'ensuit cela même que nous voulions éviter, qui est, que Dieu par un principe de haine, & par un dessein formé de conduire les hommes à leur condamnation, leur fait prêcher l'Evangile, sinon, la premiére fois, au moins, la seconde ou la troiziéme. Je répons, Qu'il est vray que quand Dieu fait cet Acte de reprobation négative, que nous appellons, non-élection ou préterition, il voit bien, que ces gens-là ne croiront jamais, & qu'il veut les laisser dans l'état de leur malice; c'est-à-dire, ne leur pas donner le remede de son Saint Esprit, pour les faire croire. Mais il est faux, à parler absolument, que leur infidélité par elle-même soit dans son intention, ni que ce soit la fin qu'il se propose. Car leur infidélité, est déja en eux-mêmes, ils sont pécheurs & méchans, & Dieu trou-

ve leur infidélité dans leur propre corruption. Il ne se la propose donc pas, comme sa fin, puis qu'il la suppose, comme étant déja, & tout ce qu'on peut dire, est qu'il ne veut pas l'ôter, ou qu'il veut ne la pas ôter. Mais de dire, que leur incrédulité ou leur endurcissement, soit la fin qu'il se propose, & ce pourquoy il employe ensuite des moyens afin d'y parvenir, c'est-ce qui ne se peut nullement dire. Car il y a une trés-grande difference entre ces deux choses, savoir, dire que Dieu voit vôtre incrédulité & vôtre endurcissement en vous même, comme une chose qui vous est propre & naturelle, & qu'il veut vous laisser en cet état, c'est-à-dire, ne vous en pas retirer par l'efficace de son Esprit. Et dire, que Dieu se propose, comme sa fin & son intention, de vous conduire à l'incrédulité & à l'endurcissement, & qu'il employe pour cela des moyens. La premiére de ces choses, est véritable & conforme à l'Ecriture. La seconde, ne l'est nullement, mais est contraire à l'idée pure, sainte & bonne, que nous devons avoir de Dieu.

Mais enfin, direz-vous, quand Dieu ne se proposeroit pas l'incrédulité & l'endurcissement des hommes, il le voit neanmoins en eux-mêmes? Ne semble-t-il pas, qu'il feroit de sa bonté & de sa sagesse, d'arrester dés-lors l'offre qu'il leur fait de sa grace, & la prédication de son Evangile envers eux? Car outre qu'il voit bien, que toutes ces marques d'amour sont inutiles pour leur salut, il voit aussi, qu'elles ne produiront autre effet que de leur faire entasser crime sur crime. Il semble donc que dés ce moment, qu'il a tourné les yeux sur leur infidélité, il devroit avoir retiré de devant eux, toutes ces offres extérieures qu'il leur fait de sa grace. Je répons, Que Dieu en

en use quelques-fois de cette maniére, & quand il le fait, il le fait fort justement & fort sagement. Mais quelques-fois aussi, il ne le fait pas pour des raisons qui lui sont connuës, & qui regardent principalement le bien & l'avantage de son Eglise. Au reste, il n'y a rien qui l'oblige à le faire. Car la vocation extérieure & les témoignages d'amour que cette vocation enferme, sont une vocation & une amour de Legislateur, qui peuvent fort bien compatir, avec la negation de cette autre amour qui donne la foy, & qui est le principe de l'Election, ou pour mieux dire, l'Election elle-même. Encore que Dieu prévoye, que les témoignages extérieurs de sa grace seront inutiles au salut de ces gens-là, & que mêmes, ils ne produiront d'autre effet, que de leur faire entasser péché sur péché, à cause de leur malice, il ne s'ensuit pas de là, qu'il doive cesser d'être leur Legislateur, & de leur faire prêcher ce nouveau droit de grace qu'il a étably dans le Monde. Autrement il s'ensuivroit, qu'il ne devroit plus faire naître de méchans au Monde, ou que les ayant fait naître, il les devroit tous faire mourir dés l'instant de leur naissance. Car n'est-il pas vray, qu'avant que de faire naître les réprouvez, il prévoit bien, qu'ils seront méchans, & qu'il veut les laisser dans cette méchanceté, qu'il prévoit que la conservation qu'il en fera, que les soins qu'il en aura par sa Providence, & toutes les faveurs temporelles qu'il leur accordera, ne produiront nullement l'effet qu'elles devroient produire, & qu'elles n'en auront d'autre, que de leur faire accumuler crime sur crime. Cependant Dieu par les raisons qui sont connuës à la Sagesse de son Conseil, ne laisse pas d'être le Créateur de ces réprouvez, & aprés avoir été leur Créa-

 teur,

teur, d'être encore leur Conservateur, & outre cela, d'être leur Bien-faiteur, & leur Legislateur ; parce qu'en effet ; ce qu'il voit ou qu'il prévoit dans les hommes, qui leur est propre, qui vient de leur propre malice, & à quoy il ne contribuë rien, ne l'oblige en aucune maniére à cesser d'être leur Créateur, leur Conservateur & leur Legislateur, ni à éteindre pour eux ces restes de bien-veillance, qui paroissent dans les soins que sa Providence en prend. Il en est donc icy de même. Dieu voyant tous les hommes plongez dans le péché, est allé jusqu'à cet excez de bonté, que de leur vouloir proposer un nouveau droit de grace, lequel il a fondé sur le Sacrifice de son Fils. Il leur fait prêcher cette nouvelle Loy, ensuite les voyant tous si méchans que pas un, ne songe à se convertir, il pousse sa Miséricorde ineffable, jusqu'à vouloir donner la force surnaturelle de son Esprit, à quelques-uns, pour les retirer de l'abysme de leur méchanceté, il laisse les autres dans leur propre & naturel état. Il voit bien, qu'en les laissant ainsi, ils ne cesseront jamais d'être méchans. A cette veuë, s'il vouloit agir dans la rigueur de sa Justice, il pourroit les abysmer tous sans attendre plus loin, mais il n'y a rien pourtant en cela, qui l'empêche de laisser encore son cours libre à cette premiére miséricorde qu'il a euë pour eux, & à leur continüer sa vocation extérieure. C'est pour cela, que Saint Paul dit des méchans, *lesquels par leur dureté & leur cœur sans repentance, s'amassent ire au jour de l'ire, qu'ils méprisent les richesses de la benignité, de la patience, & de la longue attente de Dieu, ne connoissant pas, que sa bénignité les convie à repentance.*

On a accoûtumé de mettre icy en avant, quelques

ques passages de l'Ecriture Sainte, par lesquels on prétend conclurre, qu'encore que la vocation que Dieu fait des non-élûs, si on la considére absolument en elle-même, doive naturellement être rapportée à la bénignité & à la patience de Dieu, c'est-à-dire, à un principe d'amour, si est-ce pourtant, que la dispensation de cette bénignité, de cette patience & de cette amour, dépend d'un principe de haine, & d'une intention formelle que Dieu a de rendre ces gens-là inexcusables. Pour cela, ils produisent I. ce qui est dit Rom. 1. que *les choses invisibles de Dieu, savoir, tant sa puissance éternelle que sa Divinité, se voyent comme à l'œil par la création du Monde, étant considérées en ses Ouvrages, afin qu'ils soient rendus inexcusables*, (il parle des Payens) Je répons, Que cet, *afin*, marque, non ce qui est formellement dans l'intention de Dieu, & qu'il se propose comme une fin pour laquelle il a préparé ces moyens; mais que cela marque seulement la suite & l'évenement que Dieu voit, à la vérité, & qu'il ne veut pas empêcher, mais qui pourtant ne sont pas de son intention formelle, & qui au contraire arrivent par accident, savoir, par la malice invéterée des hommes. Le terme d'*afin*, est trés-souvent employé dans l'Ecriture Sainte, dans ce second sens de suite ou d'événement, & non de fin ou d'intention. Ainsi, il est dit souvent dans les Evangiles, qu'une telle chose arriva, afin que fut accomply ce qui avoit été dit par les Prophétes. Cependant, il n'est pas vray que la fin de la Providence Divine dans ces choses, fût d'accomplir les Prophéties, car au contraire, les Prophéties n'avoient été données, que parce que Dieu dans sa Providence avoit déterminé de faire ces choses-là.

Le

Le second Passage qu'on produit, est tiré du quatriéme de Saint Marc, & du sixiéme d'Esaye, où Dieu dit au Prophéte, *Va, & di à ce Peuple-cy, en oyant, vous orrez & n'entendrez point, & en voyant, vous verrez & n'appercevrez point. Engraisse le cœur de ce peuple-cy, & rends ses oreilles pesantes, & bouche ses yeux, de peur qu'il ne voye de ses yeux, & qu'il n'oye de ses oreilles, & que son cœur n'entende, & qu'il ne se convertisse & ne recouvre la santé.* Ces Paroles ne semblent-elles pas marquer une intention formelle & directe en Dieu, que ces gens-là ne creussent pas à sa Parole & ne se convertissent pas ? Je répons, Que le véritable sens de ce Passage consiste en deux choses, d'exagérer la grandeur de la malice des Juifs dont il parle, & l'autre, de faire voir que Dieu trés-justement & trés-sagement leur réfuseroit sa grace intérieure. Il ne faut pas aller plus avant, ni s'imaginer que Dieu veuille dire que par la haine qu'il a conceuë contre ce peuple, il leur fait prêcher sa Parole, afin qu'ils la rejettent. Dieu n'avoit que faire de se proposer cette fin, puis que cela naissoit assez de soy-même, de la méchanceté de son peuple.

Le troisiéme Passage est pris du neufviéme des Rom. & du neufviéme de l'Ex. ou Dieu dit à Pharaon, *je t'ay suscité à cette propre fin, pour demontrer en toy ma puissance, & afin que mon Nom soit publié par toute la Terre.* Ces Paroles, dans la bouche de Moyse, & par rapport à Pharaon, marquent que la premiére intention de Dieu & la fin qu'il s'étoit proposée, étoit de manifester sa puissance & de glorifier son Nom. Que pour cet effet, il avoit préparé d'un côté sa Parole & son commandement dans la bouche de Moyse, & de l'autre, le cœur rebelle & obstiné de Pharaon, com-

comme des moyens pour parvenir à sa fin. Mais dans l'application que Saint Paul en fait à la matiére de la reprobation, elles signifient que la véritable fin que Dieu se propose, est de se glorifier dans l'exercice de sa justice, sur les personnes des reprouvez, & qu'en suite, la prédication qu'il leur fait faire de son Evangile, & leur rebellion ou leur incrédulité, sont des moyens qu'il employe pour parvenir à sa fin. Pour répondre à cette difficulté, qui d'abord semble favoriser les Hyperlapsaires, & pour l'éclaircissement de ce Passage, il faut distinguer les deux égards qui sont marquez dans la difficulté. L'un à Pharaon dans la bouche de Moyse, & l'autre aux reprouvez, dans la consequence que Saint Paul en veut tirer. Au premier égard, le véritable sens de ces paroles, est que Dieu s'étant proposé pour fin de se glorifier en la délivrance de son Peuple d'Israël, avoit pour cet effet choisi entre tous les pécheurs, dont la Terre étoit alors remplie, & en particulier l'Egypte, & entre tous les Roys méchans & obstinez, qui avoient régné sur l'Egypte depuis long-tems, & qui y dévoient encore régner dans la suite, ce Pharaon-cy en particulier, afin que par l'occasion de son obstination, Dieu produisit les merveilles de sa puissance qui parurent en la délivrance d'Israël. Jusques-là, il est certain qu'il n'y a aucun acte d'amour ou de bénignité que Dieu face envers Pharaon par un principe de haine. J'avouë que la fin que Dieu se propose, est formellement & directement la manifestation de sa gloire. J'avouë, que Pharaon est un moyen que Dieu employe pour y parvenir ; non que Dieu lui donne pour cet effet l'obstination & l'incrédulité, mais parce que le trouvant déja rebelle & obstiné comme tous les autres

Roys

Roys d'Egypte, il va le prendre & le choisir parmy tous les autres dans cet état. Ainsi l'obstination & la malice de Pharon, sont à la vérité un moyen dans les mains de la Providence Divine, mais un moyen par accident, un moyen que Dieu ne fait pas, mais qu'il trouve déja fait. J'avouë encore, que le commandement que Dieu fait à Pharaon de laisser aller son peuple, est aussi un moyen que Dieu employe pour parvenir à sa fin, & qu'ainsi sa parole doit être regardée comme subalterne au dessein qu'il avoit de se glorifier par Pharaon. Mais il n'est pas vray que cette parole ou ce commandement, *laisse aller mon Peuple d'Israël*, fût ni une bénignité, ni une miséricorde, ni une amour pour Pharaon. C'étoit au contraire un commandement de rigueur, juste à la verité; mais dur & désavantageux pour Pharaon. Et ainsi l'on ne sauroit conclurre de cet exemple, que Dieu fasse des graces aux hommes, par un dessein & une intention formée de les punir, ni par un principe de haine. Il a eu intention de punir Pharaon, il l'a pour cela choisi entre tous les objets de sa haine, il s'est servy de la fierté naurelle de ce Tyran, comme d'une occasion, pour déployer sur lui sa colére; mais dans cette Oeconomie de sa Providence, il n'a jamais employé ni son amour, ni sa bénignité, ni les tendresses de sa compassion.

Venons maintenant à la conclusion que Saint Paul veut tirer de ce Passage, à l'égard des réprouvez en général. Il est certain que son unique but, est d'en tirer ceci, que Dieu est libre dans la dispensation de ses Graces, & qu'il peut donner la foy, & le ramolissement du cœur à qui bon lui semble, & laisser les autres dans l'endurcissement, de la même maniére qu'il y laissa Pharaon

raon. Il ne faut pas pas pousser le but de l'Apôtre plus loin que sa propre conclusion, laquelle se trouve, & dans le verset qui precéde immédiatement celui dont il s'agit, & dans le verset qui le suit. Au premier il dit, *ce n'est pas donc, ni du voulant, ni du courant, mais de Dieu qui fait miséricorde.* C'est-à-dire, Dieu fait miséricorde à qui il veut. Au second il dit, *il a donc mercy de celuy qu'il veut, & endurcit celuy qu'il veut*, c'est-à-dire, il ramolit ou laisse dans l'endurcissement ceux que bon lui semble. Mais de-là on n'en peut nullement conclurre, que Dieu fasse prêcher son Evangile aux réprouvez, & les appelle à la foy, pour exécuter le dessein de leur damnation.

Mais si cela ne se peut conclurre, dira-t-on, de ce Passage, il se conclud fort nettement du verset 22. de ce même Chap. *Et qu'est-ce? si Dieu en voulant montrer son ire, & donner à connoître sa puissance, a toléré en grande patience les vaisseaux d'ire appareillez à perdition.* Paroles qui semblent dire formellement, que la patience de Dieu, par laquelle il tolére les réprouvez, vient de la colére qu'il a contr'eux, & du dessein de donner à connoître en eux sa puissance. Ie répons, qu'au lieu de traduire ces paroles Grecques. *Εἰ δὲ θέλων ὁ θεὸς ἐνδείξασθαι τὴν ὀργὴν, καὶ γνωρίσαι τὸ δυνατὸν αὐτοῦ ἤνεγκεν ἐν πολλῇ μακροθυμίᾳ σκεύη ὀργῆς κατηρτισμένα εἰς ἀπώλειαν*, de la maniére qu'elles sont traduites dans nôtre version vulgate, qui est de Genéve, & qui y fut faite en un tems où l'opinion des Hyperlapsaires y regnoit, *savoir, Dieu en voulant montrer son ire, & donner à connoitre sa puissance, a toléré en grande patience les vaisseaux d'ire, appareillez à perdition*, il faut traduire de cette sorte. *Et qu'est-ce, si Dieu veut montrer son ire,*

ire, & donner à connoitre sa puissance, a toléré en grande patience les vaisseaux d'ire, appareillez à perdition. Le sens est, & que pouvez-vous trouver d'étrange en la conduite de Dieu, puisque luy-même qui veut montrer son ire, & donner à connoître sa puissance, ne laisse pas, avant que de se résoudre à cela, de tolérer en grande patience, ces mêmes personnes, qui ensuite sont faits des vaisseaux d'ire pour la perdition. L'Apôtre aprés avoir proposé l'exemple du Potier, qui d'une même masse fait des vaisseaux à honneur, & d'autres à dés-honneur, veut ensuite faire voir que cette conduite de Dieu, qui semble si rude à la chair, toute équitable qu'elle est, & dans les termes du droit Souverain de Dieu, ne laisse pourtant pas d'être adoucie par un tempérament de bénignité & de miséricorde. Car ce même Dieu, qui enfin veut donner à connoître son ire & déployer sa puissance sur ces méchans, ne se porte à former ce dessein, qu'aprés les avoir long-tems tolérez en sa patience. De cette sorte, vous voyez bien que l'une & l'autre de ces deux choses, savoir, de *vouloir montrer son ire*, & de *tolérer en grande patience*, sont attribuées à Dieu, mais la tolérance, précéde la volonté de montrer son ire; car si l'on l'entendoit autrement, l'Apôtre au-lieu d'adoucir l'idée de la réprobation, comme c'est son dessein, ne feroit que la rendre plus terrible & plus étonnante, en faisant voir que Dieu va bien plus loin envers ces gens-cy, qu'il n'alla envers Pharaon, puisque pour les conduire à la damnation, il employe comme un moyen, sa miséricordieuse patience, par laquelle il les tolére durant un long-tems: pensée, qui sans doute, ne feroit pas digne d'un si grand Apôtre que Saint Paul.

C'est

C'est ce qu'on pourroit répondre, dans le sentiment même de ceux qui veulent, que dans ce Chapitre l'Apôtre ne traite pas seulement la réprobation negative, mais aussi la positive. Mais au fonds, si on prend bien garde à toute la suite de son discours, on trouvera qu'il ne s'agit que de la réprobation negative, c'est-à-dire, de la non-élection ou prétérition. Et ces paroles, *Dieu voulant montrer son ire*, ne signifient autre chose, si ce n'est, *Dieu voulant ne pas faire miséricorde*, c'est-à-dire, ne pas élire, ne pas vaincre l'endurcissement naturel de ces personnes, les laisser dans leur incrédulité. Et quant à ces termes, *Vaisseaux d'ire appareillez à perdition*, ils se doivent entendre de même en ce sens, savoir, vaisseaux que Dieu abandonne, & qui dans la suite, ou dans le succez que leur corruption, ou leur infidélité naturelle dans laquelle Dieu les laisse, aura, tomberont enfin dans la perdition. Le discours donc de l'Apôtre revient à cecy, que quoy que Dieu n'ait pas voulu surmontrer l'incrédulité & l'endurcissement de ces personnes, par une opération de la Grace surnaturelle, en quoy il a voulu montrer la puissance qu'il avoit de faire de son bien ce qu'il lui plaisoit, il n'a pas laissé pourtant de tolérer ces gens-là en sa grande pâtience, c'est-à-dire, que quoy qu'il n'ait pas eu pour eux cette seconde miséricorde, qui donne la foy, il a toûjours pourtant conservé pour eux la premiére miséricorde, qui les appelle à la foy. Ce qui, comme châcun voit, addoucit extrémement, ce qui paroissoit d'abord de choquant dans la conduite de Dieu. C'est de cette maniére aussi, qu'il faut expliquer ce qui est dit vers. 13. *J'ay aimé Iacob, & haï Esaü*, savoir, non d'une haïne positive, qui resolve & détermine la damnation d'Esaü; mais d'une négation d'amour,

mour, savoir, de cette amour, qui va jusqu'à donner la foy.

Mais pour reprendre nôtre discours, touchant les effets du Sacerdoce de Jesus-Christ; ceux qui qui regardent les fidéles, sont I. l'élection éternelle que Dieu en a faite, laquelle, comme nous l'avons souvent dit, est une dépendance de l'envoy de Jesus-Christ au Monde, Dieu n'ayant pas trouvé convénable à sa Sagesse, de laisser la mort & la médiation de son Fils, sans aucune particuliére application. C'est pour cela qu'il a choisi de certaines personnes, afin de les donner à Iesus-Christ, à quoy se rapporte ce qui est dit dans le Livre des Actes que, *tous ceux qui étoient prédestinez à la vie éternelle crûrent*, & ce que dit S. Paul Rom. 8. que, *ceux que Dieu a prédestinez, il les a aussi appellez*. II. Il faut mettre au même rang la vocation intérieure, qui est l'exécution du Decret de l'élection, par laquelle Dieu nous donne actuellement la foy en Jesus-Christ, & nous met en sa communion. C'est cet acte par lequel Dieu nous donne à Iesus-Christ, selon ce qui est dit fort souvent Jean 17. Cet acte qui est appellé au sixiéme de ce même Evangile, *un enseignement de Dieu*, & *une attraction du Pere. Il est écrit*, dit Jesus-Christ, *dans les Prophétes, & ils seront tous enseignez de Dieu, Quiconque donc a oüy du Pere, & a appris, celuy-là vient à moy, Nul ne vient à moy, si le Pere qui m'a envoyé ne le tire.* Ces deux premiers effets dépendent du Sacrifice de Jesus-Christ, comme de leur cause finale. Mais les autres, que nous allons marquer, en dépendent comme d'une cause efficiente. Le troisiéme donc est nôtre justification, de laquelle nous ne parlerons pas maintenant, puisque nous en avons fait un Traité particulier. Le quatriéme est nôtre sanc-

sanctification, laquelle dépend de la mort de Jésus-Christ, en quatre maniéres, savoir, par voye de cause méritoire, car Jesus-Christ en sa mort nous a mérité l'Esprit qui nous sanctifie. Par voye de cause motive, car de la mort de Jesus-Christ naissent un nombre presque infini de motifs, qui nous portent à vivre saintement. Par voye de cause obligatoire; car Iesus-Christ nous ayant rachétez, & nous ayant fait siens, nous a par cela même liez d'une obligation inviolable à être saints. Par voye d'exemple, car en la mort de Jesus-Christ nous avons toutes les vertus Chrêtiennes, déployées & exercées de la maniére du Monde la plus admirable, & elles nous y sont proposées, afin que nous les imitions. Ie rapporte à la premiere de ces voyes, ce que dit le Seigneur, Jean 17. *Pour eux je me sanctifie moy-même, afin qu'ils soient sanctifiez en verité.* Ie rapporte à la seconde ce qui est dit, 2. Cor. 5. *La Charité de Christ nous étreint, tenant cela pour resolu, que si un est mort pour tous, tous aussi sont morts, & qu'il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent point doresen-avant à eux-mêmes, mais à celui qui est mort, & qui est ressuscité pour eux.* La troisiéme est principalement marquée par Saint Paul 1. Cor. 6. *Vous avez été rachetez par prix, glorifiez donc Dieu en vos corps & en vos esprits, lesquels appartiennent à Dieu.* Et quant à la quatriéme S. Pierre la désigne formellement, quand il dit, 1. Pier. 2. *Christ a souffert pour nous, nous laissant un Patron, afin que vous ensuiviez ses traces.* A tout cela il faut ajoûter la conformité qu'il y a, entre la mort de Iesus-Christ, & cette premiére partie de nôtre sanctification, que l'Ecriture appelle, *la crucifixion de nous-mêmes*, ou *la mortification du vieil homme.* Nous ne traitons ici ces choses que sommairement, parce

parce que si Dieu nous en fait la grace, nous espérons de donner sur ce sujet un Traité particulier. Le cinquiéme, c'est nôtre consolation, ou si vous voulez, la paix, la joye & la tranquillité de la conscience, dont l'Ecriture parle si souvent, qui naissent du sentiment de nôtre justification, & de nôtre sanctification. Le sixiéme est la protection de la Providence Divine, & sa conduite dans les afflictions, & dans les dangers de cette vie. Le septiéme, nôtre persévérance, au milieu même des plus rudes tentations, & nonobstant les tristes choses ausquelles l'infirmité humaine nous engage. Le huitiéme, l'espérance, ou la confiance en Dieu & en Iesus-Christ son Fils, pour tout ce qui regarde le présent, & l'avenir. Le neuviéme, l'élévation de nos ames dans le Paradis, aprés leur séparation d'avec le corps. Le dixiéme, la subsistence perpétuelle, & non interrompuë d'une Eglise jusqu'à la consommation des siécles. L'onziéme, la Résurrection de nos corps. Et enfin le douziéme, l'élévation dans la gloire éternelle.

Pour ce qui regarde les autres créatures, il ne faut pas douter que tout le corps de l'Univers, les Cieux, la Terre, les Elémens, & les autres créatures inanimées, ne soient en quelque maniére participantes des effets de la mort de Jesus-Christ. C'est ce que Saint Paul enseigne clairement. Rom. 8. *Le grand & ardent désir*, dit-il, *des creatures est, en ce qu'elles attendent que les enfans de Dieu soient révélez. Car les créatures sont sujettes à vanité, non point de leur volonté; mais à cause de celui qui les a assujetties, sous espérance qu'elles seront aussi délivrées de la corruption, pour être en la liberté de la gloire des enfans de Dieu. Car nous savons que toutes les créatures soûpirent, & sont en travail*

vail ensemble jusques à maintenant. En effet, comme les créatures inanimées ont été faites au commencment pour l'amour de l'homme, pendant que l'homme a été dans l'innocence, Dieu répandoit sa bénédiction sur elles, & faisoit en quelque maniére réjaillir sur elles cette amour d'acquiescement, ou d'approbation qu'il avoit pour l'homme. Car c'est en partie dans ce sens qu'il faut prendre ce qui est dit dans l'Histoire de la Création, que, *Dieu vit que tout ce qu'il avoit fait étoit bon.* Bon, non seulement d'une bonté Physique ou Métaphysique, qui est essentielle à toutes les créatures de Dieu. Non seulement d'une bonté d'usage, à l'égard de leur Créateur, dont elles célébrent les perfections, entant qu'elles en portent, & en font réluire les caractéres. Mais aussi bon d'une bonté d'usage, & d'application à l'égard de l'homme. C'est-à-dire, que Dieu voyant tout cet Empire, ou cet admirable Palais qu'il avoit fait pour l'homme, il approuva que l'homme y régnât & en joüit, & que toutes les choses lui fussent soûmises, comme à celui qu'il avoit fait à son image & à sa semblance. Mais quand l'homme eut péché, alors nous pouvons dire, en quelque sens, qu'il vit que tout ce qu'il avoit fait étoit devenu mauvais, car au lieu, qu'auparavant le Ciel & ses Astres, avoient l'honneur d'éclairer des innocens, & la Terre de soûtenir, & de nourrir des justes, toutes ces créatures ne servirent plus que des criminels. Ainsi de la même maniére que les Loix font quelques-fois décendre la sévérité de la Justice, & la rigueur des peines, dans les crimes de leze Majesté, sur les choses même inanimées, qui appartiennent aux criminels, car on démolit leurs maisons, on dégrade leurs bois, &c. Ainsi

il ne faut pas douter que la juste colére de Dieu, qui avoit dans l'homme pécheur son premier & principal objet, ne se soit, en quelque sorte, communiquée jusqu'aux créatures qui lui appartenoient, & qui avoient été faites pour lui. C'est ce que Saint Paul a voulu nous marquer dans ces paroles, *les créatures sont sujettes à vanité, non pas de leur vouloir, mais à cause de celuy qui les a assujetties, elles sont sous la servitude de la corruption.* Quand J. C. est venu au Monde, & qu'il a rétabli la paix entre Dieu & l'homme, il est certain que les effets de cette admirable réconciliation, se sont étendus à tout l'Univers & à toutes les créatures inanimées, Dieu les a par maniére de dire vûës une troisiéme fois, & les a approuvées dans cet usage où elles sont pour l'homme. C'est à quoy l'on peut fort bien rapporter ce qui est dit, Col. 1. que, *le bon-plaisir du Pere a été de réconcilier par Iesus-Christ, toutes choses à soy, savoir, tant les choses qui sont au Ciel, que celles qui sont en Terre, ayant fait la paix par le Sang de la Croix.* Cette réconciliation de toutes les créatures à Dieu, paroîtra parfaîtement au grand & dernier Jour, lorsque Dieu célébrera pleinement & parfaitement les Nôces de son Fils avec son Eglise; & c'est ce mystére que Saint Paul explique dans le Passage déja allégué, quand il dit que, *les créatures soûpirent, & sont en travail ensemble jusques à maintenant, parce qu'elles espérent qu'elles seront aussi délivrées de la servitude de corruption, pour être en la liberté des enfans de Dieu.*

CH.

CHAPITRE XVII.

De la Royauté de Jesus-Christ considerée en elle-même.

LA suite de nôtre Traité, démande maintenant que nous parlions de la Royauté de Jesus-Christ, & en général ce que nous avons à en dire, se divise en deux Points. Car I. il faut considérer cette Royauté en elle-même. Ce qu'on appelle d'ordinaire, *le Régne de Jesus-Christ.* Et II. il la faudra considérer par égard à la Personne même de Jesus-Christ. Savoir, entant que c'est une dignité dont il est revêtu comme nôtre Médiateur. Pour le premier de ces Points, il faut considérer dans ce Régne. I. Sa vérité. II. Sa néceſſité. III. Sa nature. IV. Sa fin. V. Son étenduë. VI. Ses Loix. VII. Ses droits. VIII. Ses armes ou sa puiſſance. IX. Ses ennemis. X. Sa durée. Nous traiterons toutes ces choses sommairement.

Quant à la vérité de ce Régne, elle paroît par un nombre presque infini de Paſſages de l'Ecriture, tant du Vieil que du Nouveau Testament. Du Vieil Testament, on peut produire I. le premier Oracle, *La semence de la femme brisera la teste du Serpent*, car c'est une action de Dieu. II. L'Oracle d'Abraham, *Ta postérité possedera la porte de ses ennemis*, ce qui auſſi signifie son Régne. III. L'Oracle de Balaam, *Un Sceptre s'est élevé d'Iſraël qui transpercera les coins de Moab.* IV. L'Oracle du Ps. 2. V. Celuy du Ps. 110. VI. Celuy d'Esaïe 9, & d'Es. 11. & quantité d'autres qu'il seroit trop long de rapporter icy. Du Nouveau

quât ce salut, c'est-à-dire, qu'il nous en donnât la possession. Or pour cela, il falloit nécessairement être revêtu d'une autorité & d'une puissance Souveraine, puis que les obstacles, qu'il falloit surmonter pour cet effet, sont tels, qu'ils ne peuvent être vaincus que par une force & une Majesté infinie. III. Il falloit, qu'il y eût de la proportion entre l'abbaissement du Messie & son exaltation. Comme donc le dernier dégré de son abbaissement, avoit été sa descente aux Enfers; c'est-à-dire, sa descente dans cet état d'angoisse & d'ignominie extréme où il étoit tombé, il falloit de même, que son exaltation allât jusqu'à cette dignité Souvéraine & infinie, qui l'établit Roy de l'Eglise, ce qui est marqué dans l'Ecriture, & dans le Symbole des Apôtres, par *sa séance à la droite de Dieu*, surquoy l'on peut remarquer en passant, qu'il y a une opposition manifeste dans le Symbole, entre les trois dégrez de l'anéantissement de Jesus-Christ, & les trois dégrez de sa glorification. *Il est mort*, *Il a été enseveli*, *Il est descendu aux Enfers*, ce sont les dégrez de l'abaissement ausquels s'opposent ceux de l'exaltation; *Il est ressuscité*, par opposition à, *Il est mort.* Il est monté au Ciel, par opposition à, *Il a été enseveli*, qui signifie, qu'il a été mis dans le sein de la Terre. *Il est assis à la droite de Dieu*, par opposition à, *Il est descendu aux Enfers.* L'un signifie, son état Luctueux & plein d'opprobre, & l'autre sa gloire supréme. IV. Sa Royauté, devoit être jointe avec cette partie de son Sacerdoce, qui regarde son Intercession, & de laquelle, il fait les fonctions dans le Sanctuaire Eternel, à cause de quoy il est appellé *Sacrificateur selon l'Ordre de Melchisédec*, c'est-à-dire, d'un Sacerdoce Royal, où la tiare fut jointe avec le Diadéme,

déme, & la Couronne avec la Iustice. C'est pour cela que Pſ. 110. Le Prophéte dit de lui, *l'Eternel a dit Monſeigneur, Sieds toy à ma droite, juſques à ce que j'aye mis tes ennemis, pour le marchepied de tes pieds, &c.* juſqu'au verſ. 3. décrivant ſa Royauté, puis immédiatement au verſ. 4. il ajoûte, *l'Eternel a juré, & ne s'en repentira point, que tu es Sacrificateur à toûjours, à la façon de Melchiſédec.* joignant ainſi le Régne avec le Sacerdoce. V. Il en eſt de même de ſa Prophétie. Aprés en avoir exercé la premiére partie ſur la Terre, & au milieu des foibleſſes de ſon abaïſſement, il falloit aller faire les fonctions de l'autre dans le Ciel, & dans une ſouveraine gloire. Car c'étoit de là, qu'il devoit répandre ſon Eſprit ſur toute chair, & établir le miniſtére dans ſon Egliſe, ce qui ne ſe pouvoit faire que par l'exercice d'un Régne éternel. A cauſe dequoy Saint Paul joint enſemble Eph. 4. ſon exaltation à la Royauté, & l'envoy de ſes Miniſtres par tout le Monde. *Il eſt monté*, dit-il, *au deſſus de tous les Cieux, afin qu'il remplit toutes choſes. Luy-même donc a donné, les uns pour être Apôtres, les autres pour être Prophétes, les autres pour être Evangéliſtes, & les autres pour être Paſteurs & Docteurs, &c.* Or ces fonctions glorieuſes & ſa Prophétie, ne ſe pouvoient faire que par l'exercice d'une Souveraine Puiſſance. Il falloit donc qu'il fut Roy. VI. Il le falloit auſſi, afin que nous puſſions mettre nôtre confiance en lui, & eſpérer de lui une entiére protection contre tous les ennemis de nôtre ſalut. Car ces ennemis ſont tels, que nul ne ſauroit nous deffendre de leurs atteintes, qu'il ne ſoit le Souvérain Monarque du Monde; Cependant, il avoit été dit dans l'Oracle du Pſ. 2. *O que bien-heureux ſont tous ceux qui*

se retirent vers lui, c'est-à-dire, qui mettent en lui toute leur espérance, & le prenent pour leur Protecteur.

La nature de ce Régne, est expliqué par Jesus-Christ même, quand il dit, *Mon régne n'est point de ce Monde.* Car ces paroles marquent évidemment, que son régne est spirituel & céleste, par opposition aux régnes temporels & mondains, par lesquels les hommes sont gouvernez dans la societé civile. Au reste, ce régne est spirituel I. par égard à son principe qui est surnaturel. II. Par égard à son Roy, qui est tout spirituel, savoir le Fils de Dieu, la sapience éternelle du Pere. III. Par égard au Trône de ce Roy, qui est l'ame & la conscience de ses fidelles. IV. Par égard au lieu où la Personne de nôtre Roy réside, qui est le Ciel, le sejour des esprits bien heureux. V. Par égard aux bénédictions qu'il répand sur ses sujets. Car ce sont des bénédictions spirituelles. *Dieu*, dit l'Apôtre, *nous benits en toutes bénédictions spirituelles, par Jesus-Christ.* VI. Les Loix aussi de ce Royaume, sont toutes spirituelles. *La Loy de l'Esprit de vie qui est en Jesus-Christ*, dit Saint Paul. VII. Les armes en sont aussi spirituelles. *Les armes de nôtre guerre ne sont pas charnelles, mais puissantes de par Dieu à la destruction des forteresses, &c.* VIII. Les sujets même en sont spirituels. Des hommes nouveaux, nez de l'Esprit, *nez non de la volonté de la chair; ni de la volonté de l'homme; mais de Dieu.* IX. La Pompe même & la magnificence de ce régne, est toute spirituelle & intérieure, toute proposée, non aux yeux du corps, mais aux yeux de l'entendement, à cause dequoy l'Apôtre dit 2. Cor. 5. que, *les incrédules; à qui le Dieu de ce Siécle à aveuglé l'entendement, ne voyent pas la lumiére de l'Evangile*

gile de la gloire de Iesus-Christ. Si Herode eût bien connu de quelle nature étoit ce régne, il n'eût pas été saisi de cette extréme frayeur, qu'il eut à la naissance du Messie. Si les Peuples en eussent eû connoissance, ils ne se fussent pas empressez comme ils firent, à couronner Iesus-Christ & à le déclarer Roy. Et enfin, si les Sacrificateurs & Pilate même, eussent bien distingué ce régne dont nous parlons, les premiers n'eussent pas dit ce qu'ils dirent, *Quiconque se fait Roy, contredit à Cesar.* Et l'autre n'eût pas conçû, que l'Empéreur Auguste eût dû prendre sur ce sujet de la jalousie.

Mais pour mieux expliquer la nature de ce régne, il faut encore ajoûter, qu'il est bon & légitime, par opposition à tant de méchantes & de funestes dominations, qui toutes étoient tyranniques, & qui sont pourtant appellées, *des régnes*, dans l'Ecriture. Tel est le régne du Démon, lequel est appellé Ps. 110. *Le chef qui domine sur un grand pays*, & ailleurs, *le Prince de ce Siècle. Le Prince des Tenebres.* Tel est le régne de la Mort, dont il est parlé Rom. 5. *La mort a régne depuis Adam jusqu'à Moyse. Par l'offense d'un seul, la mort a regné par un seul.* Tel est le régne du péché, dont l'Apôtre parle au 6. de la même Ep. *Que le péché*, dit-il, *ne régne pas en vôtre corps mortel pour lui obéir en ses convoitises.* Tel est le régne des idolatries & des superstitions, qui dans l'Ecriture est appellé, *le Royaume ou la puissance des Ténébres.* Tous ces régnes étoient d'un côté tristes & funestes, aboutissans à la ruïne de ceux qui y étoient assujettis, & de l'autre tyranniques & illégitimes; Car ni le Démon, ni la mort, ni le péché, ni les idoles, ni les erreurs ne sont pas les Maîtres naturels de l'homme, leur puissance sur

sur nous, est usurpée & étrangére, contraire à nôtre premiére destination. Mais quant au régne de Jesus-Christ, j'ay dit, qu'il étoit bon & legitime. Bon, parce qu'il aboutit au bon-heur éternel de ses sujets. Legitime, parce que le Fils de Dieu est nôtre véritable Maistre, celui à qui naturellement nous appartenons, & pour qui nous avons été faits. Vivre sous ces autres Dominations, c'est être véritablement esclaves, mais vivre sous celle de Jesus-Christ, c'est joüir d'une véritable liberté; car la servitude ne consiste pas simplement à avoir un Maître, mais à en avoir un étranger & contre la nature; Et de même, la liberté ne consiste pas à n'avoir point de Maître; Il n'y a que Dieu qui puisse joüir de cette liberté, mais à n'en avoir point de méchant ni de tyrannique, à cause dequoy Saint Paul a dit admirablement bien, *que là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté.*

La fin de ce régne, est d'accomplir l'Oeuvre de la Redemption des fidelles, & de faire éclater par ce moyen la gloire du Pere éternel, selon ce que Jesus-Christ dit Jean 17. *Pere, glorifie ton Fils, afin que ton Fils te glorifie, comme tu luy as donné puissance sur toute chair, afin qu'il donne vie éternelle à ceux que tu lui as donnez.* Surquoy l'on peut remarquer, que comme la premiére partie de l'Oeconomie de Jesus-Christ, qui consiste en son abaissement, a eû pour fin de glorifier le Pere éternel dans l'Oeuvre de la Satisfaction, & pour fruit, la glorification de Jesus-Christ même, comme il est dit Jean 17. *Je t'ay glorifié sur la Terre, j'ay achevé l'œuvre que tu m'as donné à faire, & maintenant, glorifie moy toy Pere, &c.* de même la Glorification du Fils, qui est la deuxiéme Partie de son Oeconomie,

dans

dans laquelle consiste son Régne, a pour fin une autre gloire du Pere, qui consiste à executer les Decrets de l'Election, & pour fruit, le salut éternel des élûs, à quoy se rapportent les Paroles que nous venons d'alleguer. *Glorifie ton Fils, afin que ton Fils te glorifie.*

Au reste, comme on distingue d'ordinaire dans les Ecoles, deux sortes de fins, l'une qu'on appelle *finis cujus gratia*, & l'autre qu'on appelle *finis cui*, nous pouvons dire, que la fin pourquoy Jesus-Christ Régne, est l'accomplissement de l'Oeuvre de la Redemption, & que ceux pour qui il régne, sont les fidelles & les élûs. La premiére, *est finis cujus*. La deuxiéme, *finis cui*.

Ici donc il faut distinguer le régne naturel de Iesus-Christ, d'avec son régne Oeconomique. Son régne naturel lui appartient, entant qu'il est Dieu bénit éternellement, Créateur du Ciel & de la Terre, & il lui est commun avec le Pere & le Saint Esprit. L'Oeconomique lui appartient, entant qu'il est Médiateur, Rédempteur de l'Eglise, & il est particulier à sa Personne. Il posséde le premier par les droits de son Essence, & de sa génération éternelle, qui rend tous les attributs, tant essentiels que rélatifs, communs au Pere, au Fils, & au Saint Esprit. Il posséde le second, par les droits de la Rédemption qu'il a faite de l'Eglise par son Sang. Il a reçû ce second Empire, que nous appellons Oeconomique, aprés sa Résurrection, & il l'a reçû de la main du Pere, pour le tenir & l'exercer en qualité de Lieutenant du Pere, agissant en son Nom, & faisant comme en sa place, toutes les fonctions nécessaires, pour achever le salut de ses enfans. C'est pourquoy l'Ecriture rapporte, par tout, ce régne au Pere, comme

y ayant élévé son Fils, Act. 2. *Que toute la Maison d'Israël sache certainement, que Dieu a fait Seigneur & Christ ce Jesus-cy, que vous avez crucifié.* Phil. 2. *pour laquelle cause Dieu l'a souverainement élévé, & lui a donné un Nom, qui est sur tout Nom.* Heb. 1. *Il a été fait d'autant plus excellent que les Anges, qu'il a hérité un Nom plus excellent par dessus eux. Car auquel des Anges a-t-il oncques dit, c'est toi qui és mon Fils, aujourd'hui je t'ay engendré.* Et un peu aprés, *O Dieu, ton Dieu t'a Oint d'Huile de liesse par dessus tes Consorts.* C'est pour cette raison que la même Ecriture appelle ce régne, *une séance à la droite de Dieu.* Façon de parler, comme châcun sait, empruntée de l'usage des Roys dans l'Orient, qui faisoient asséoir à leur main droite, les personnes qu'ils établissoient pour gouverner leurs Royaumes, & pour y tenir le second rang aprés eux; & Jesus-Christ luy-même ayant égard à la communication que le Pere lui a faite de cette dignité, disoit, *Toute puissance m'est donnée au Ciel & en la Terre,* & ailleurs, *Le Pere ne juge personne, mais il a donné tout jugement au Fils.* Or comme ce régne est Oeconomique, dépendant du Pere, & communiqué par lui, aussi l'Ecriture nous enseigne, que le Fils le remettra à son Pere, & qu'il lui en rendra conte. C'est ce que l'Apôtre marque expressément 1. Cor. 15. *Et puis*, dit-il, *sera la fin; quand il aura remis le Royaume à Dieu son Pere, quand il aura aboli tout Empire, & toute puissance & force.*

Mais d'ici naissent quelques difficultez. Car I. L'Ecriture semble insinuer par tout, que Jesus-Christ a été fait Fils de Dieu, par son élévation en ce régne, d'où il semble qu'on pourroit conclurre, qu'il ne l'étoit donc pas auparavant. *Il a été fait*, dit l'Apôtre Heb. 1. *d'autant plus excellent*

lent que les Anges, qu'il a hérité un Nom plus excellent par dessus eux, car auquel des Anges a-t-il jamais dit, c'est toi qui és mon Fils, je t'ay aujourd'huy engendré, & derechef, je lui seray Pere, & il me sera Fils. Paroles qui semblent marquer que le Nom que Jesus-Christ a hérité, est celui de, *Fils.* Il y a plusieurs Passages semblables de l'Ecriture, comme celui du premier des Romains, qui porte, *que Jesus-Christ a été défini ou déterminé Fils de Dieu en puissance, par la Résurrection d'entre les morts.* Je répons, que la Charge de Médiateur, ne pouvant étre soûtenuë que par la seule Personne du Fils, il ne faut pas trouver étrange, si dans l'Ecriture, le Fils de Dieu, & le Médiateur signifient une même chose, parce que le caractére essentiel & inséparable du Médiateur, est d'étre Fils. Or comme, selon le style ordinaire de l'Ecriture, les choses sont dites étre faites, quand elles sont déclarées & manifestées publiquement, il ne faut pas trouver étrange qu'elle dise, que quand le Seigneur a été déclaré & manifesté publiquement, comme le Médiateur du genre humain, & Rédempteur de l'Eglise, il a été fait Fils, il a été déterminé Fils, il a hérité le Nom de Fils, & que c'est en ce jour-là que le Pere l'a engendré, parce qu'alors sa dignité éternelle, qui étoit auparavant cachée, a été mise comme en lumiére, & exposée aux yeux de tout le Monde. On pourroit dire aussi à l'égard du Passage du premier des Heb. que, *Jesus-Christ a hérité un Nom plus excellent que les Anges*, qui est le Nom de *Fils*, savoir, qu'il l'a hérité dans les témoignages de l'Ecriture. Ainsi l'Apôtre ne voudra pas dire, que Jesus-Christ ait absolument obtenu ce Nom, ou cette dignité, par son élévation en gloire, mais il voudra dire simplement, que si nous consulton

tons l'Ecriture, pour ſavoir quels tîtres elles donne au Médiateur, on trouvera qu'il y a obtenu un tître infiniment élévé au deſſus des Anges, parce que l'Ecriture, qui n'a jamais appellé aucun Ange en particulier le, *Fils de Dieu*, appelle pourtant ainſi le Médiateur, & ce ſens eſt favoriſé par la raiſon que l'Apôtre en donne, quand il ajoûte. *Car auquel des Anges a-t-il jamais dit, c'eſt toy qui eſt mon Fils, & derechef je lui ſeray Pere, & il me ſera Fils.*

II. L'on peut objecter que le Régne de Jeſus-Chriſt étant une gloire infinie & Divine, qui conſiſte à déployer la Toute-puiſſance, & les autres Attributs eſſentiels de la Divinité, il ne ſemble pas convenable de dire, que ce Régne ſoit Oeconomique, ni que le Fils l'ait reçû de la main du Pere aprés ſa Réſurrection, car il ſemble par-là qu'aprés ſa Réſurrection, il a reçû l'eſſence Divine, laquelle néantmoins chacun ſait qu'il poſſéde de toute éternité. Je répons, qu'il faut diſtinguer entre les principes par leſquels il exerce ſon Régne, & les fonctions qu'il en fait, par égard, ou par deſtination au ſalut de ſes fidéles. Pour ce qui regarde les principes, ils lui ſont eſſentiels, & il les a de toute éternité. Car ces principes ſont, la puiſſance, la ſageſſe, la connoiſſance infinie, & les autres perfections Divines. Mais les fonctions, ou l'exercice de ces principes, par rapport ou deſtination particuliére au ſalut des fidéles, c'eſt ce que Jeſus-Chriſt a reçû, non de toute éternité, mais dans le tems, ſavoir, aprés ſa Réſurrection & ſon Aſcenſion au Ciel, & c'eſt cette gloire Oeconomique à laquelle le Pere l'a élévé.

III. On peut former encore une autre difficulté, qui eſt, que la Perſonne du Médiateur étant Dieu & homme tout enſemble, il ſemble que la nature

nature a été élévée à la gloire de cette Royauté. C'est donc une dignité finie, puis qu'autrement l'humanité n'en seroit pas capable. Je répons, que la nature humaine n'a aucune part, ni aux fonctions, ni à la dignité de ce Régne, sinon entant qu'elle est jointe à la Personne Divine. Car d'ailleurs, c'est la Personne Divine qui est le veritable sujet de cette dignité, & qui en fait seule les fonctions, & qui posséde seule les principes, par lesquels ces fonctons se font. De la même maniére lors qu'il est question des actes de son anéantissement, il faut dire, que tant les principes de l'humiliation, que l'humiliation même, qui consiste dans les souffrances & dans la mort, résident en la nature humaine, sans que la Personne Divine y ait aucune part, si ce n'est entant que la nature humaine lui étant jointe hypostatiquement, tout ce que la chair a souffert, est censé appartenir à la Personne, selon cet axiome de la Philosophie, *Actiones & paßiones sunt suppositorum.*

L'étenduë du Régne de Jesus-Christ peut étre considérée à deux égards, ou à l'égard de sa gloire, & des actes que Jesus-Christ fait, ou à l'égard des sujets qui sont soûmis à son Empire, & sur lesquels sa domination s'étend. Dans le premier égard, il n'y a aucune gloire Divine dont Jesus-Christ ne soit revétu, ni aucun acte des perfections de la Divinité, qu'il n'exerce dans son Régne de Médiateur. Il a la gloire d'une Majesté souveraine, & infiniment élévée sur toute créature. *Dieu*, dit l'Apôtre, *lui a donné un Nom qui est sur tout Nom, afin qu'au Nom de Iesus tout genoüil se ploye, &c.* Il a la gloire d'une autorité entiére sur les hommes & sur les Anges, & en général sur tout l'Univers. *Toute-puißance*, dit-il, *m'est*

m'est donnée au Ciel & en la Terre. Math. 28. *Tu lui as donné puissance sur toute chair*, Jean 17. *A lui sont assujettis les Anges, les puissances & les vertus.* 1. Pier. 3. Il exerce la Miséricorde & la Justice, il absout & condamne, *Le Pere*, dit-il, *ne juge personne, mais il a donné tout jugement au Fils*, à cause dequoy c'est lui qui viendra pour juger les vivans & les morts. Il exerce un pouvoir absolu sur toutes choses. Car, dit l'Apôtre, *il faut qu'il régne, tant qu'il ayt mis ses ennemis sous ses pieds*, 1. Cor. 15. Toutes les fonctions de la Providence qui gouvernent le Monde, sont en sa disposition. A cause dequoy il promettoit à ses Disciples, en s'en allant, qu'il ne les laisseroit pas orphélins. En un mot, nous pouvons dire qu'il est élévé sur quatre Trônes, sur un Trône de Majesté. *Glorifie moy toy Pere de la gloire que j'ay euë par devers toy, devant que le Monde fût fait.* Sur un Trône de Jugement, *Nous comparoîtrons tous devant le Siége Iudicial de Christ.* Sur un Trône de Domination & de bon-plaisir, pour y faire de nous ce qu'il lui plaira. *Que la Maison d'Israël sache certainement, que Dieu l'a fait Seigneur & Christ.* Sur un Trône de Providence, d'où il déploye les actes de sa Sagesse & de son pouvoir, pour le gouvernement de l'Eglise. *Quant aux Anges*, dit l'Apôtre, *il est dit, faisant les vents ses Anges, & la flamme de feu ses Ministres, mais il est dit quant au Fils, ô Dieu ton Trône demeure aux Siécles des Siécles, & le Scéptre de ton Royaume est un Scéptre de droiture.*

Pour ce qui regarde les sujets qui sont soûmis à son Empire, il faut distinguer ceux que son gouvernement regarde comme fin, & ceux qu'il regarde comme moyens. Ceux qu'il regarde comme fin, sont ses vrays fidéles, & non autres,

son Eglise, son Epouse, son Corps mystique. Ce sont ses véritables sujets, pour l'amour desquels il régne, & qui ont part aux bénédictions & aux graces de son gouvernement. Mais ceux que son Empire ne considére que comme des moyens pour parvenir à sa fin, ce sont universellement toutes les créatures, les inanimées & les animées, les spirituelles & les corporelles, le Ciel, la Terre, les Elemens, les pensées & les cœurs des méchans, les inclinations & les mouvemens des Demons, tout est en ses mains, tout est soûmis à l'ordre de sa Providence, & il n'y a créature aucune qui ne dépende des Loix sécrétes & imperceptibles de sa force.

Les Loix de Jesus-Christ sont la Parole de son Evangile, & particuliérement cette partie de l'Evangile qui regarde la sanctification de nos ames. Car, l'Evangile peut fort bien, à cet égard, être appellé une Loy. Il a des préceptes, des promesses & des menaces. Et il est soûtenu par l'autorité d'un Legislateur, & sera enfin mis en exécution par les Arrêts d'un Juge, en quoy consistent les véritables caractéres d'une Loy. Il y a pourtant cette différence entre Iesus-Christ, & les Legislateurs humains, que ces derniers ne contribuent à l'observation de leurs Loix, que par la force de leur autorité, au lieu que Jesus-Christ nous fait observer les siennes, non seulement par la dignité de sa Personne, & par celle de sa Charge, mais aussi par mille autres motifs pris de son amour infinie envers nous, & des bienfaits qu'il nous a communiquez. Les autres Legislateurs vous proposent seulement vôtre devoir, mais ils ne vous donnent pas la volonté de vous en acquiter, Jesus-Christ au contraire, à mesure qu'il nous commande, nous donne les forces pour

pour exécuter ce qu'il nous ordonne.

Quant aux droits que la Royauté donne à Jesus-Christ, ils sont sans bornes & sans mesure. Nous pouvons pourtant en marquer quelques-uns des principaux, dont l'idée sera prise des droits ordinaires que les Roys ont sur leurs sujets dans la Société civile. I. Jesus-Christ a sur nous droit de vie & de mort. *Il tient la clef de David, il ouvre & nul ne ferme, il ferme & nul n'ouvre.* Quand il nous ouvre le Paradis nul ne peut nous en empécher l'entrée, & si au contraire il nous le fermoit, nul n'auroit la puissance de nous y introduire. II. Comme les Roys, il a le droit d'employer son image, & de la graver dans les choses pour les rendre autentiques, car c'est son image qu'il grave dans nos cœurs, afin qu'à la faveur de cette marque, Dieu nous réconnoisse pour ses enfans. C'est de cette maniére qu'il nous communique son seau Divin, selon que Saint Paul le dit, que, *nous avons été séellez par le Saint Esprit, pour le Iour de la Rédemption.* Car ce S. Esprit n'est autre chose que l'Image de Jesus-Christ. III. C'est lui qui dans l'Eglise est le Maître de la paix & de la guerre. C'est-à-dire, que nous devons avoir paix, avec ceux qui ont paix avec lui, & guerre avec ceux qui lui font la guerre Nos amis & nos ennemis sont les siens, & ses intérêts sont la mesure & la régle des nôtres. IV. A lui seul appartient d'établir ou d'abroger les Loix de la Religion & de la conscience. En effet, c'est lui seul qui nous a déchargez de la nécessité des Anciennes cérémonies, & qui nous a imposé ce joug doux & leger, qui a succedé au pesant joug de Moïse. V. Comme lui seul peut donner des Loix à la conscience, à lui seul aussi appartient de dispenser les graces ou de les réfuser, de châtier ou

torité Royale qui est dans l'Eglise, étant Divine & infinie, ne peut en aucune maniére que ce soit, être communiquée aux hommes. Et par consequent, que tout ce que sont les Pasteurs & autres personnes élevées en charge, n'est autre chose qu'un ministére, qui les fait des Messagers & des Interprétes des volontez de Jesus-Christ, sans revêtir leur personne d'aucune autorité ainsi proprement dite.

Les Armes de Jesus-Christ, sont I. sa Parole. Car dans ce Royaume mystique, les Loix & les Armes sont une même chose, au lieu que dans les Royaumes temporels, ce sont deux choses bien différentes. *L'Evangile est appellé, la puissance de Dieu en salut à tout croyant.* Et Es. 49. *Jesus-Christ dit, que Dieu a rendu sa bouche semblable à une épée aiguë.* A quoy l'on peut aussi rapporter, que dans la description qui est faite de lui Apoc. 1. il est dit que, *de sa bouche sortoit une épée à deux tranchans*; & que Saint Paul parlant de la Parole de l'Evangile, dit que *les armes de nôtre guerre ne sont pas charnelles, mais puissantes de par Dieu, à la destruction des forteresses, &c.* II. Ses Armes, sont le Saint Esprit, qui accompagne le ministére de la Parole, & qui lui fait déployer son efficace. A cause dequoy l'Ap. disoit aux Thess. *que la Prédication de l'Evangile n'avoit pas été en leur endroit seulement en parole, mais aussi en vertu & en Saint Esprit*; Et c'est cette évidence d'esprit & de puissance dont il parle ailleurs.

Les ennemis sont en général tout ce qui s'oppose au Régne de Jesus-Christ, & qui fait comme une espece de régne contraire. Il faut mettre en ce rang, I. Les mensonges & les erreurs. II. Les superstitions & les idolatries. III. Les cor-

corruptions & les péchez. Ces trois choses ont chacune à part leur régne, & toutes trois ensemble, elles font un corps que l'Ecriture appelle, *le régne de Satan.* Auquel il faut ajoûter, IV. le régne de la mort. Tous ces 4. régnes, ont été abolis par la premiére publication de l'Evangile ; Mais ils n'ont pas été tellement abolis, qu'il n'en soit demeuré encore beaucoup de restes considérables, même dans les plus avancez d'entre les fidelles. Nous sommes tous sujets à des erreurs, ayans encore dans l'esprit & dans l'ame, des racines de superstition & d'idolatrie, tous exposez encore aux chûtes du péché ; tous soûmis encore à la néceſſité de mourir, & aux afflictions qui sont comme les préludes de la mort.

Outre cela, il y a encore un autre régne, ennemy de celuy de Jesus-Christ, & qui s'est formé depuis qu'il a eû aboly ces quatre funestes régnes, dont je viens de parler. C'est le régne de l'Antechrist, dont l'Ecriture Sainte nous parle, & qui consiste précisement en une puiſſance qui s'oppose à la gloire des charges de Jesus-Christ, & qui tâche, non ouvertement mais sourdement & frauduleusement, d'aneantir toute l'efficace de sa Médiation.

Quant à la durée du Régne de Iesus-Christ, à un égard, l'on peut dire, qu'il sera éternel, parce qu'il ne finira jamais d'une fin de destruction. Mais à un autre égard, l'Ecriture nous enseigne qu'il remettra le Royaume à Dieu son Pere, & ainsi ce Royaume aura une fin, mais une fin de perfection. Cette fin arrivera aprés le jour du dernier Iugement, où les méchans seront abymez dans la damnation éternelle, & les fidelles élevez dans la beatitude du Ciel. Alors le Fils dira

dira à ſon Pere, *Me voicy moy, & les enfans que tu m'as donnez*, de la même maniére qu'entrant au Monde, il avoit dit, *Me voicy, je viens pour faire ta volonté.*

CHAPITRE XVIII.

De la Royauté de Jeſus-Chriſt, par égard à ſa Perſonne.

NOus avons dit dans le Chapitre précedent, que le Régne de Jeſus-Chriſt étoit Oeconomique, & qu'il l'exerçoit comme tenant la place de ſon Pere éternel, l'ayant reçû de lui, & lui en devant rendre conte. Cela nous conduit à conſidérer maintenant quand c'eſt qu'il a été revêtu de cette charge. Surquoy, il faut faire la même diſtinction que nous avons faite à l'égard des autres charges, ſavoir, de trois tems. L'un auquel il a reçû la Royauté quant au droit; L'autre, auquel il en a fait quelques fonctions qui ont ſervy de prélude au plein exercice de cette charge; Et le troiziéme, auquel il y a été ſolemnellement inauguré. Quant au premier, Jeſus-Chriſt a été fait le Roy de ſon Egliſe de droit, quand il a reçû la charge de Médiateur, c'eſt-à-dire, dès le moment de ſon Incarnation. Pour le ſecond, nous pouvons marquer comme des préludes ou des premiéres fonctions de ſa Royauté. I. Tous les miracles qu'il a fait ſur la Terre, car ce ſont des Actes de Puiſſance infinie. II. Le pardon des péchez, qu'il a fait à pluſieurs perſonnes qu'il a guéries, comme cela eſt ſouvent remarqué dans l'Hiſtoire de l'Evangile. Car la re-

miſſion des péchez, eſt un Acte d'autorité Souveraine. III. L'entrée ſolemnelle qu'il fit en Jeruſalem, en accompliſſant ce qui avoit été prédit par Zacharie le Prophéte, *Réjouy toy fille de Sion, Voicy ton Roy vient à toy, étant juſte, & qui ſe garantit de par ſoy-même, monté ſur un âne, & ſur un ânon poulain d'âneſſe.* IV. On peut même remarquer, qu'il fit un acte de Roy ſur ſa Croix; Car par un effet admirable de la Providence Divine, on trouve que dans l'action de ſa mort, il fit paroître ſes trois charges. Celle de Sacrificateur en expiant nos pechez. Celle de Prophéte, en promettant au Brigand converty la félicité de ſon Royaume, & celle de Roy, en accompagnant ſa Parole de la vertu toute-puiſſante de ſon Saint Eſprit, pour la converſion de ce Brigand, & en le diſtinguant d'avec l'autre, bien qu'ils fuſſent égaux & en crime & en ſupplice. V. Nous pouvons auſſi rapporter à ſa Royauté ſa propre Reſurrection & ſon Aſcenſion au Ciel, qui ne ſont pas ſeulement attribuées à la Perſonne du Pere, mais auſſi à celle de Jeſus-Chriſt. Savoir, ſa Reſurrection dans ces Paroles; *Nul ne m'ôte ma vie, mais je la laiſſe de par moy-même, j'ay puiſſance de la laiſſer, & j'ay puiſſance de la reprendre.* Et ſon Aſcenſion dans celle-cy, *Je ſuis iſſu du Pere, & ſuis venu au Monde, & derechef je laiſſe le Monde & m'en vay au Pere.* Le plein & entier exercice de cette Royauté, a commencé immédiatement aprés ſon Aſcenſion dans le Ciel. Car c'eſt alors qu'il a été ſolemnellement inauguré dans cette charge, & que toute-puiſſance lui a été donnée au Ciel & en la Terre. Il en fit paroître les premiers effets au jour de la Pentecôte, lors qu'il fit deſcendre ſon Saint Eſprit ſur ſes Diſciples.

II.

II. Comme la Royauté du Seigneur, eſt une gloire & une dignité infinie, elle eſt auſſi une demonſtration de la Divinité de ſa Perſonne, il n'y a aucune ſimple créature qui fût capable de ſoûtenir une ſi auguſte Majeſté, ni d'exercer une autorité ſi grande, ni de déployer une force & une puiſſance telle qu'il la déploye, ni en un mot de produire tous les effets que nous avons remarqué dans le Chapitre précedent. D'où il faut néceſſairement conclurre, que Jeſus-Chriſt eſt Dieu béni éternellement.

III. De là, il paroît encore avec combien de raiſon & de juſtice, Jeſus-Chriſt porte dans l'Ecriture le Tître de *Roy des Roys*, & de *Seigneur des Seigneurs*, Tître qui ſignifie I. que ſa Royauté eſt d'une toute autre excellence, & d'un tout autre prix que celle des Roys de la Terre. Les Roys de la Terre ne régnent que ſur les corps; Jeſus-Chriſt régne ſur les eſprits & ſur les cœurs. Les Roys de la Terre ont une Majeſté finie & bornée, telle que la peuvent avoir de ſimples hommes, qui ſont ſujets aux mêmes paſſions & aux mêmes infirmitez que nous, Jeſus-Chriſt poſſede une gloire & une autorité ſans meſure, & qui n'eſt ſujette à aucune imperfection. Les Roys de la Terre ſont mortels, & comme ils ont eû des prédeceſſeurs, ils ont auſi des ſucceſſeurs. Mais Jeſus-Chriſt, eſt un Roy immortel & un Roy unique, dont la ſubſiſtence perſonnelle remplit toute la durée de l'Empire ſur lequel il eſt étably. II. Ce Tître ſignifie, que les Roys mêmes temporels, ſont ſoûmis au Sceptre de Jeſus-Chriſt. En effet, il n'y en a pas un qui ne dépende de ſa puiſſance. C'eſt lui qui les établit ſur le Trône, & qui les en fait deſcendre quand il lui plaît, il les fait vivre, il les fait mourir,

rir, plus heureux lors qu'ils sont ses sujets en sa grace, que lors qu'ils sont les Maîtres des peuples.

IV. Tous ceux qui ont eû en Israël quelque rayon de la dignité Royale, comme ont été au commencement Josüé & les Juges, & ensuite Saül, David, & les autres Roys; Tous ceux-là, dis-je, ont été des Types de ce Roy Spirituel. Mais principalement, il a été figuré par David & par Salomon. En général, David a représenté cette partie de la Royauté de Jesus-Christ, qui a été mêlée d'aneantissement, d'opprobre & de persécutions. Salomon au contraire, à représenté la partie glorieuse du Régne de nôtre Sauveur. David l'a figuré dans ses combats, & Salomon dans son triomphe. David la figuré, en ce qu'il assembla les materiaux pour le bâtiment du Temple, & Salomon en ce qu'il bâtit en effet le Temple & le consacra. Car vous n'ignorez pas, que le Temple de Jerusalem étoit luy-même un Symbole de l'Eglise Chrêtienne, de laquelle Jesus-Christ, par maniére de dire, a préparé les matériaux, pendant qu'il étoit sur la Terre, & qu'il a ensuite heureusement bâtie & consacrée, aprés son élevation au Ciel. En particulier pourtant l'on peut dire, que David a représenté les deux Etats de la Royauté de Jesus-Christ. Ce Roy d'Israël, fut premiérement Oint par Samuel dans la Bourgade de Beth-lehem, ce qui se rapporte à la naissance du Sauveur, dans cette même Bourgarde, au tems de laquelle naissance les Anges célébrerent son Onction, disant aux Bergers, *qu'ils leur annonçoient une grande joye, savoir, qu'en la Cité de David leur étoit né le Sauveur, le Christ, le Seigneur.* David ayant demeuré durant quelque-tems, aprés son onction, in-

inconnu & méprisé ; fut reconnu pour Roy par la Tribu de Juda, & régna de cette sorte sépt ans en Hebron, rejetté par le reste des Israëlites. Mais enfin, il fut solemnellement reconnu Roy par toutes les douze Tribus. A cause de quoy il dit en un de ses Ps. *La pierre que les édifians ont rejettée, a été faite la maîtresse pierre du coin, Cecy est une œuvre de par l'Eternel.* Or cela se rapporte à ce qui est arrivé à Nôtre Seigneur Jesus-Christ. Lequel aprés avoir demeuré durant un assez longtems inconnu, méprisé de tout le monde, fut neanmoins reconnu pour le vray Messie, par une petite troupe de Disciples qui s'assemblerent auprés de Lui ; mais enfin, il a été solemnellement reconnu pour tel, au milieu de toutes les Nations & de toutes les créatures.

V. Les fruits que nous pouvons retirer de cette Doctrine, sont presque infinies, nous en marquerons icy les principaux. I. Ce nous est un grand honneur de vivre sous la domination d'un si grand Roy. Si la Reine de Sçeba disoit autrefois à Salomon. *O que bien-heureux sont tes Serviteurs, qui assistent continuellement en ta présence*, quel sentiment ne devons nous pas avoir de nôtre felicité, puis qu'il y a icy beaucoup plus que Salomon? II. Nous avons aussi en cela même une consolation infinie. Car si nous avons des travaux à souffrir, des combats à rendre, & des maux à endurer, ils nous sont glorieux, puisque c'est pour les intérêts du Roy des Roys, & pour son service, que nous souffrons, &c. III. Nous avons encore une entiére assûrance de protection, de délivrance & de victoire. De protection, contre les dangers qui nous menacent ; De délivrance, dans les maux qui nous accablent ; De victoire sur les ennemis de nôtre salut, puis

que

que nous appartenons à un si grand Maître, qui ne nous abandonnera jamais, ni ne permettra que nous succombions. IV. Si nous faisons bien nôtre devoir dans son service où il nous a appellez, nôtre recompense ne peut être que d'un prix infiniment grand & d'une durée éternelle, car elle doit avoir de la proportion avec la Majesté ineffable de ce Roy immortel, de qui le Ciel est le Trône, & la Terre le marchepied de se pieds, & de qui tout l'Univers est la moindre partie de ses biens. V. Mais quelle obligation n'avons nous pas à nous attacher au service de ce Divin Maître, non seulement par la considération de sa Majesté infinie, mais aussi par celle de ses bien-faits, & par cela même, qu'il a daigné nous prendre sous sa protection, & nous faire ses sujets? Quelle fidélité, quel zéle, quel amour ne luy devons nous pas? &c. VI. Combien grande sera la ruïne de ses ennemis, lors qu'il viendra pour achever de les consumer en sa colere, puisque c'est un Roy qui peut tout ce qu'il veut, & devant qui les montagnes se fondent, comme de la cire auprés du feu? VII. Quelle sera sur tout la punition de ces lâches & traîtres serviteurs, qui au lieu de faire son œuvre, & d'avancer sa gloire, ne se seront proposez que leur vanité, leur ambition ou leur avarice? Combien terrible cette voix qu'il leur fera entendre au dernier Jour, *Je ne vous ai jamais connus, ouvriers d'iniquité, allez au feu éternel, qui est préparé au Diable & à ses Anges?* VIII. Enfin combien grande sera la joye de l'Eglise; & de chacun de nous, lors que nous seront élévez, non seulement pour être les spectateurs de sa magnificence Royale; mais pour en être mémes participans, en qualité de son Epouse mystique, ou si vous voulez, de membres de son sacré Corps.

TRAI-



TRAITE' DE JESUS-CHRIST.

LIVRE CINQUIÉME.

Des deux Etats de JESUS-CHRIST, ſavoir de ſon abaiſſement & de ſon exaltation.

DIVISION.



CE Livre ſe diviſera en deux parties, dans la premiére nous traitérons de l'abaiſſement & de l'exaltation de Jeſus-Chriſt en géneral. Et dans la ſeconde nous traitérons de chacun de ſes Etats en particulier.

La premiére ſe ſub-diviſera en ces queſtions-cy. I. De quels termes, & de quelles expreſſions ſe ſert l'Ecriture, quand elle parle de cet abaiſſement, & de cette exaltation. II. La ſeconde en

en quoy consiste,tant l'abaissement que l'exaltation du Sauveur. III. La troisiéme, de quelle necessité il étoit que le Médiateur passât par l'un & l'autre de ses états. IV. La quatriéme, si l'abaissement de Jesus-Christ n'a pas été une chose indigne de sa Personne. V. La cinquiéme, si dans l'abaissement de Jesus-Christ sa gloire a été entiérement éteinte. VI. La sixiéme, si son exaltation lui a acquis en effet plus de gloire qu'il n'en avoit auparavant. VII. La septiéme, de la durée de l'un & de l'autre des Etats de Jesus-Christ. VIII. Si pour être rendus conformes à Jesus-Christ, nous sommes obligez de passer par ces deux états.

Quand à la seconde partie, qui doit traiter des divers degrez de l'abaissement & de l'exaltation de Iesus-Christ, nous y considérerons sept choses principales. La premiére sera, de la conception & de la naissance de Jesus-Christ. La seconde, des premiéres années de sa vie avant son Bâtême. La troisiéme, des années de son Ministére depuis son Bâtême jusqu'à sa Mort. La cinquiéme, de sa Résurrection. La sixiéme, de son Ascension au Ciel, & de sa séance à la droite de Dieu. La septiéme, de son second Avénement, & de la clôture de son Oeconomie. Nous traitterons toutes ces choses sommairement, parce qu'elles se trouvent pour la pluspart examinées dans les lieux Communs de la Théologie: ce qui nous obligera à nous restreindre aux choses plus particuliéres.

CHAPITRE I.

Des noms & des expressions de l'Ecriture touchant l'abaissement & l'exaltation de Jesus-Christ.

DAns ce Chapitre nous verrons I. les termes de l'Ecriture touchant l'abaissement, & II. nous examinerons ceux dont elle se sert pour l'exaltation.

I. Donc elle nous dit que, *Jesus-Christ s'est abbaissé soy-méme*, Philip. 2. 8. Expression qui donne l'idée I. d'une gloire precédente dans laquelle Jesus-Christ étoit. Et en effet l'Apôtre décrit cette gloire dans le vers. 6. disant que, *Jesus-Christ étoit en forme de Dieu*, & *qu'il n'a point reputé rapine d'étre égal à Dieu.* Or cette *forme de Dieu* doit étre entenduë, par opposition à ce qu'il ajoûte ensuite, qu'il *a pris la forme de Serviteur*. La forme de Serviteur donc signifiant deux choses, I. Une véritable nature humaine, & II. Les miséres, les infirmitez, & les opprobres qui accompagnent cette nature dans la condition la plus vile, comme nous le verrons dans la suite, il faut necessairement entendre par la *forme de Dieu*, d'un côté, la véritable nature Divine; mais de l'autre cette nature accompagnée de toute la Majesté, de tout l'éclat, & de toute la gloire qui lui est dûë. C'est dans cet état que le Fils de Dieu étoit avant son Incarnation, selon qu'il s'en explique luy-même, Jean 17. *Glorifie moy, toy Pere, de la gloire que j'ay euë par devers toy devant que le Monde fût fait.* Le Seigneur étoit de toute éternité dans le sein de son Pere, l'objet de son amour & de ses

ses délices, partageant avec luy, si je l'ose dire ainsi, l'honneur des Decrets éternels. C'étoit par lui que le Pere traçoit dans ses projets les alignement du Monde, qu'il en marquoit les fondemens & les parties, les jointures & les liaisons, & en un mot toute la symmétrie de l'Univers: il traçoit avec lui, & par lui, cette vaste étenduë des Cieux, il en désignoit les richesses & les ornemens, le Soleil avec toute cette innombrable multitude d'étoiles qui paroissent dans le Firmament. Il cherchoit déja dans ses trésors, les élémens, leur matiére & leur forme, leurs différences & leurs usages. C'est avec lui, & par lui, que le Pere formoit le dessein de créer ses armées célestes, qui sont les Anges, & de leur donner tous ces admirables avantages, qui les relévent au dessus des autres créatures. Mais en particulier, c'étoit avec lui & par lui, dans la communion du Saint Esprit, qu'il prenoit la resolution de créer l'homme à son Image, de permettre sa chûte infortunée, & ensuite de lui procurer une reconciliation & un salut. Ce fut avec lui & par lui, que le Pere mit la main à cette grande œuvre, par la création de toutes ces merveilles qui composent le Monde, & qu'il commença à déployer cette Divine force de sa Providence qui le conserve, qui le meut, & qui le gouverne jusqu'aux moindres de ses parties. Le Fils étoit dans un exercice commun de la puissance, de la sagesse, de la bonté, & de toutes les autres perfections essenticlles à la Divinité, lesquelles il possédoit, comme son propre fonds, par indivis avec le Pere & le Saint Esprit. Telle étoit cette forme de Dieu que Jesus-Christ avoit avant son Incarnation, adoré des Anges, craint des Demons, environné de lumiére inaccessible, sans aucun mê-
lange

lange d'ombres, remplissant son Palais, ou son Temple céleste des pans de sa robe, faisant trembler toutes les créatures à sa voix, disposant souverainement de la vie & de la mort des hommes, haussant & baissant le degré, comme parle le Prophéte; Maître absolu de toutes choses. II. Cet abbaissement enferme l'idée, non d'une perte que le Fils ait faite de sa Nature éternelle, car cette nature est un bien inaliénable, que nulle force étrangére ne lui pouvoit ravir, qui ne se pouvoit point écouler de soy-même, ni tomber dans la ruïne, & dont le Fils luy-même ne pouvoit pas se dépoüiller. Mâis elle enferme l'idée d'une certaine cessation, ou pour le moins d'une extraordinaire & considérable diminution, ou si vous voulez, d'un obscurcissement qui est arrivé à la Personne du Fils, à l'égard de cette gloire extérieure dont il étoit environné. Et cet obscurcissement consiste dans les opprobres, & dans les infirmitez dont il a voulu se revêtir en prenant nôtre nature humaine. Car alors la Personne de Jesus-Christ est devénuë comme un Soleil éclypsé, qui tout à coup paroît sans éclat & sans lumiére. III. Quand l'Apôtre dit que, *Iesus-Christ s'est abbaissé soy-méme*, il nous enseigne que ce qui est arrivé dans cette mystérieuse Oeconomie, est un pur effet de sa volonté, que ce n'est point une puissance ennemie qui l'a vaincu; mais que c'est luy-méme de son propre mouvement qui est entré en cette nuée, & qui s'est envéloppé de ces obscuritez, pour cacher aux yeux des hommes l'éclat de sa naturelle Majesté.

II. A ce terme *d'Abaissement*, il faut ajoûter celuy dont l'Apôtre se sert au même endroit vers. 17. disant, qu'il *s'est anéanti soy-méme*. Il ne faut pas prendre ce terme dans toute la rigueur de sa si-

gnification, comme si Jesus-Christ en effet se fût reduit à néant. Car outre que le Seigneur a toûjours conservé son essence Divine, & la gloire de sa génération éternelle, il a toûjours sans aucune interruption, joüy des droits que sa naturelle condition lui acqueroit, & n'en a jamais été privé, non pas même pour un moment. Mais il faut prendre ce terme par égard à ce qu'il paroissoit, quand le Fils de Dieu voulut se manifester aux fils des hommes. Car alors revêtu du voile de la chair, il n'exposoit aux yeux du monde presque aucun de ces Divins rayons dont il devoit être couronné. Ainsi à en juger simplement par ces premiéres apparences, il ne sembloit pas que ce fût le Fils de Dieu, la Divinité de sa Personne se déroboit à nos régards, cette autorité souveraine qui le rendoit l'arbitre de l'Univers, ne se faisoit plus connoître au dehors. C'étoit à la verité le Maître, le Créateur, le Conservateur, le Juge & le Roy des hommes & des Anges, mais tous ces adorables titres étoient sinon entiérement effacez, au moins pour la pluspart couverts des bassesses de la chair & du sang. Le terme dont l'Apôtre se sert dans l'original, signifie, que *Jesus-Christ s'est vuidé soy-méme.* Ce qui se doit entendre par opposition à la plénitude dont il jouïssoit auparavant. La plénitude d'une chose, c'est la libre & entiére étenduë de ses perfections, & de tout ce qui lui sert d'ornement & de gloire. Ainsi la plénitude du Soleil, c'est cette effusion admirable de lumiére qu'il fait par tout, & ce grand éclat dont il remplit le Monde. La plénitude de la Terre, ce sont ses arbres, ses plantes, ses animaux, & en un mot toute cette belle varieté d'ornemens & de richesses dont elle se pare. La plénitude donc du Fils de Dieu, c'est de paroître quand il lui plaît de

se

manifester, avec tout l'éclat & toute la magnificence digne de sa condition. Or c'est de cette plénitude dont Jesus-Christ s'est privé quand il s'est anéanti soy-même, ou quand il s'est vuidé.

III. La troisiéme expression qui se trouve dans le même Chap. vers. 7. est, qu'il *a pris la forme de Serviteur.* Déja nous avons dit, que cette *forme de Serviteur* signifie, I. la nature humaine, selon laquelle Iesus-Christ, qui étoit égal au Pere a été fait son Serviteur, comme nous l'avons expliqué ailleurs; & ce terme de *Serviteur* a une manifeste opposition à l'égalité avec Dieu, que l'Apôtre avoit attribuée à Jesus-Christ dans le verset précédent. II. Cette expression nous met devant les yeux toutes les infirmitez, les bassesses, l'opprobre & l'ignominie où Iesus-Christ a voulu décendre, selon que déja nous l'avons expliqué. Surquoy il faut presser le terme de *Serviteur*, qui ne signifie pas seulement un Officier & un Ministre de Dieu, au sens que Moyse est appellé *Serviteur de l'Eternel*, ou que Saint Paul s'appelle *Serviteur de Iesus-Christ*, ce qui est un titre d'honneur, mais qui signifie un esclave, c'est-à-dire, un homme qui est dans la derniére & la plus vile de toutes les conditions. III. L'Apôtre disant que Jesus-Christ a pris cette *forme de Serviteur*, confirme ce que déja nous avons remarqué, savoir, que l'abaissement du Seigneur a été un acte de sa volonté, & non un joug qui lui ait été imposé par une autorité élévée au dessus de lui. IV. *Il a pris la forme de Serviteur*, c'est-à-dire, que non seulement il a approprié à sa Personne la nature humaine, par ce qu'on appelle l'union hypostatique; mais aussi qu'il a rendu siennes toutes les foiblesses, les miséres, les douleurs & les opprobres de cette na-

 ture,

ture, & se les est renduës personnelles. V. *Il a pris*, c'est-à-dire, qu'il étoit donc avant son Incarnation, car autrement le discours de l'Apôtre n'auroit pas de sens. D'où il s'ensuit qu'en Jesus-Christ il y a deux natures, l'une qui lui est simplement propre, & qui appartient originairement au fond de sa Personne, & l'autre qui lui est comme adoptive, & laquelle il a prise volontairement.

IV. Il est ajoûté dans le même lieu, qu'il *a été fait à la semblance des hommes* Et immédiatement aprés, qu'il *a été trouvé en figure comme un homme.* Les Herétiques Docétes, qui croyoient que Iesus-Christ n'avoit pas été véritablement homme, mais qu'il avoit seulement paru sous un fantôme d'homme, abusoient de ces expressions de l'Apôtre. Mais leur sens est clair. L'Apôtre veut dire que Jesus-Christ a été fait tout semblable aux autres hommes, sans qu'aucune magnificence extérieure le distinguât des autres. Quand les Anges ont paru sous des formes humaines, ils ont été toûjours marquez par quelque caractére de grandeur qui les faisoit réconnoître. Quand les Princes viennent au Monde, ils naissent dans des Palais, & leur berceau est environné de pompe & d'éclat. Mais le Fils de Dieu n'a eu rien de pareil, il a été tout semblable aux autres hommes. Et à l'égard de la figure, c'est-à-dire, de l'apparence extérieure, on l'a vû, tout comme un simple homme, sujet aux mêmes infirmitez que les autres.

V. On trouve là-même, qu'il *a été obeïssant jusqu'à la mort, savoir la mort de la Croix.* Expression dont l'Apôtre se sert ailleurs, Heb. 5 *Bien qu'il fût Fils, si a-t-il toutes-fois appris obeyssance par les choses qu'il a souffertes.* Or par cette *obeyssance* il faut entendre la même chose que par la *forme de*

Ser-

Serviteur, c'est-à-dire, que Jesus-Christ qui étoit le Maître de soy-même & de ses volontez, s'est soûmis aux ordres de son Pere éternel, pour être traité de lui comme un esclave, jusqu'à endurer les derniers supplices. Cette obéïssance est opposée par l'Apôtre aux droits de la filiation, *bien qu'il fût fils*, dit-il, *Si a-t-il toutes-fois appris obéïssance.* Ce qui fait voir que par *l'obéïssance*, il entend cette soûmission du Seigneur, à toutes les peines de la Justice du Pere, qui est proprement l'obéïssance d'un esclave, sur lequel son Maître ou son Seigneur à droit de vie & de mort.

VI. L'Ecriture se sert souvent, pour exprimer cet abaissement dont nous parlons du terme de *chair*. *La Parole a été faite chair.* Jean 1. *Jesus-Christ aux jours de sa chair.* Heb. 5. *Dieu manifesté en chair.* 1. Tim. 3. *Il a été mortifié en chair.* 1. Pier. 3. *Jesus est venu en chair.* 1. Jean 4. Ces expressions ne marquent pas seulement l'assomption de la nature humaine, elles signifient de plus toutes les infirmitez & les foiblesses de cette nature, lesquelles Jesus-Christ a subies pendant qu'il a été sur la Terre. Car *la chair* dans l'Ecriture s'oppose à *l'esprit*, & au lieu que *l'esprit* signifie un principe de force, d'immortalité & d'incorruption, *la chair*, au contraire en signifie un d'infirmité, de miséres, de douleurs & de mort. C'est dans ce sens qu'il est dit des Egyptiens, Es. 31. *leurs chevaux sont chair & non pas esprit*, & que l'Apôtre nous avertit, que *nous n'avons point la lutte contre la chair & le sang, mais contre les Principautez & les Puissances*, Eph. 6. Et ailleurs il dit que, *les armes de nôtre guerre ne sont pas charnelles, mais puissantes, &c.* 2. Cor. 10. Au reste quand on traite des expressions, où l'aneantisse-

ment de Jesus-Christ est appellé *sa chair*, il ne faut pas manquer de remarquer d'un côté, combien profond a été son abaissement, en ce qu'étant le Pere des esprits, il a voulu se faire chair: & de l'autre, combien les foiblesses, les miséres, les douleurs, & la mort même ont été honnorées, glorifiées & adoucies par la souvéraine dignité de la Personne de Jesus-Christ qui les a souffertes.

VII. *Moindre que les Anges. Tu l'as fait un petit moindre que les Anges.* Heb. 2. Ps. 8. Cette diminution du Seigneur au dessous des Anges, consiste principalement en quatre choses. I. En ce qu'au lieu que les Anges sont d'une nature impassible, Iesus-Christ au contraire, a voulu se soûmettre à mille douleurs. II. Qu'au lieu que les Anges sont toûjours environnez de gloire, d'une maniére proportionnée à la dignité de leur condition, Jesus-Christ a été couvert d'ignominie & d'opprobre. III. Qu'au lieu que les Anges sont immortels, Iesus-Christ a souffert la mort. IV. Qu'au lieu que les Anges joüissent toûjours de la faveur de Dieu, & sont remplis du sentiment de son amour, le Seigneur au contraire, a soûtenu tous les traits de sa colére & de sa Iustice. Cependant, il faut remarquer qu'en cela-même que le Seigneur a été abaissé au dessous des Anges, il a été infiniment élevé au dessus d'eux, car la qualité de victime pour le salut du genre humain, étoit si grande, & l'Oeuvre de la Satisfaction si difficile, que nul des Anges ne pouvoit en être digne.

VIII. *Forme de chair de péché.* C'est ainsi que Saint Paul s'explique Rom. 8. *Dieu*, dit-il, *a envoyé son propre Fils en forme de chair de péché*, c'est-à-dire, en forme de chair pécheresse, car *chair de*

de péché est un Hebraïsme fort ordinaire à l'Ecriture. Il veut donc dire, que Iesus-Christ, non seulement a pris la nature des hommes, mais qu'il en a pris aussi toutes les miséres & les peines, lesquelles selon le jugement de la raison, sont les caractéres essentiels & inséparables du péché; de sorte qu'à en juger par ce qui paroissoit aux yeux, on ne pouvoit dire, sinon que Iesus-Christ étoit un homme tiré de la masse corrompuë du genre humain, & compris dans la communion des pécheurs comme les autres hommes, puis qu'il souffroit les mêmes miséres, & les mêmes accidens qui étoient les suites & les peines du péché. C'est à cela même qu'on peut rapporter ce que Saint Pierre dit, 1. Pier. 4. que *celui qui a souffert en chair a désisté de péché*. Ie n'ignore pas qu'on peut rapporter ces Paroles, non à Iesus-Christ; mais aux fidelles, lesquels sont censez avoir souffert en chair en la Personne de Iesus-Christ, savoir, quand Iesus-Christ mourut en leur place. Et de plus, ils ont souffert en chair, lors qu'ils se sont convertis à Dieu. Car la conversion est une crucifixion de nous-mêmes, qui se fait sur le modelle de la crucifixion de nôtre Sauveur. Or de l'une & de l'autre de ces deux choses, il s'ensuit que nous avons desisté de péché, c'est-à-dire, que nous avons donné la lettre de divorce au péché, que nous y avons renoncé & rompu tout commerce avec le péché. Ce sens est sans doute bon & Evangélique, & qui s'ajuste même avec la suite du discours de Saint Pierre. Mais on peut aussi rapporter ces paroles à Iesus-Christ même, savoir, qu'ayant souffert en la chair, il a deposé toutes les infirmitez & les miséres qui étoient les suites & les peines du péché, ausquelles il s'étoit soûmis. Et ainsi, il n'a plus eû rien

de commun avec le péché, il s'eſt entiérement détaché & ſéparé de lui, l'ayant vaincu en ſa croix; Ce qui fait, que nous qui devons être rendus ſemblables à Ieſus-Chriſt, vivions d'une maniére ſainte, & qui ayt du rapport à la vie glorieuſe que Ieſus-Chriſt poſſéde maintenant dans le Ciel. A peu-prés dans cette même veuë, Saint Paul dit Heb. 9. que *Chriſt ayant été offert une fois pour ôter les péchez de pluſieurs, apparoitra une deuxiéme fois ſans péché à ceux qui l'attendent à ſalut. Sans péché.* Cela veut dire qu'auparavant dans ſa premiére apparition, il étoit venu couvert des péchez des hommes, mais maintenant il en a triomphé, il en eſt entiérement libre, ce qui eſt préciſement, ce que Saint Pierre entend par *avoir deſiſté de péché.*

IX. *Il a habité entre nous.* C'eſt ainſi que parle Saint Iean. *La Parole a été fait chair & a habité entre nous.* Cela veut dire, que le Seigneur n'a pas dédaigné de converſer familiérement avec les hommes, & d'être dans leur commerce ordinaire, comme leur frere & leur compatriote. Il faut remarquer neanmoins que ſelon la force du terme Grec Κατεσκήνωσεν Saint Jean ſignifie, qu'il a eu ſon Tabernacle au milieu de nous, ou qu'il a habité entre nous comme dans un tabernacle. Il fait alluſion à l'habitation que Dieu avoit anciennement choiſie au milieu des Iſraëlites, y ayant ſon Tabernacle dans lequel il demeuroit, comme s'il eût été du corps de ce Peuple. La Parole donc qui a voulu établir ſa demeure entre les hommes, a pris pour le lieu de ſon habitation, non cet ancien Tabernacle que Dieu avoit rebuté, mais la chair, la nature humaine, ce Tabernacle vivant & animé qu'il a remply de ſa préſence, & qui nous eſt un gage aſſuré de ſa communion

munion avec nous, & de sa présence éternelle dans l'Eglise.

X. *Il est monté comme un Surgeon devant lui, & comme une racine sortant d'une Terre qui a soif, il n'y a en lui ni forme ni apparence quand nous le regardons, il n'y a rien en luy qui fasse que nous le desirions, il est le méprisé & rebuté d'entre les hommes.* Esaye 53. Toutes ces expressions reviennent à un même sens, car elles marquent le voile de l'opprobre & de la bassesse qui couvroit la Personne du Fils de Dieu, & qui cachoit sa gloire aux yeux des hommes. En particulier ce *Surgeon* & cette *racine qui sort d'une Terre qui à soif*, signifient I. l'état deplorable où devoit être la famille de David, lors que le Messie viendroit. Car un Surgeon est proprement un rejetton qui vient d'un arbre couppé, ou dont la vieillesse & le tems ont seché, & le tronc & les branches; Et une Terre qui a soif & qui pousse une petite racine, est une Terre seche & sterile qui n'a plus nulle vertu, par opposition aux terroirs gras & bien arrosez, qui ne poussent ni des surgeons ni des racines, mais qui font croître de grands arbres, couverts de feüilles & de fruits. La famille en effet de David, étoit dans la derniére misére quand Jesus-Christ est venu. II. Cela même signifie le déplorable état ou devoit être la Religion & l'Eglise, au tems de la venuë du Seigneur. Car c'étoit un arbre abattu, pourry de vieillesse, qui n'avoit plus ni force ni efficace, une Terre aride qui ne produisoit plus rien. Vous trouverez la vérité de cela, si vous considérez combien étoient corrompus, non seulement tous les hommes en général, mais en particulier les Juifs quand Jesus-Christ vint au Monde. III. Ces expressions représentent aussi la bassesse dans laquelle

Jesus-

Christ a voulu paroître, car un ſurgeon & une racine languiſſante qui ſort d'une Terre ſeiche, ne font pas une grande ombre ; ce ne ſont pas des objets qui attachent les yeux, ni qui les enchantent de leur beauté, comme font les grands arbres. Nebucadnatzar ſe vit ſoy-même en ſonge ſous l'idée d'un de ces grands arbres, il eſt dit qu'il *couvroit toute la Terre, & que les oyſeaux du Ciel faiſoient leurs demeures dans ſes branches.* Mais Ieſus-Chriſt nous eſt repréſenté dans les viſions de ſon Prophéte, comme un *Surgeon* & comme une miſérable *racine*. C'eſt dans ce même ſens qu'il ajoûte, *qu'il n'y a en lui ni forme, ni apparence, ni rien qui le face deſirer.* Non qu'il n'y eût en Ieſus-Chriſt dans l'état même de ſon abaiſſement, quelque choſe qui relevoit infiniment ſa gloire au deſſus de tous les hommes, ſavoir, l'innocence de ſes actions, ſon zéle, ſa piété, ſa charité, ſa ſimplicité, &c. Et outre cela, la Sageſſe admirable qui ſortoit de ſes levres, ſes Doctrines & ſes préceptes. Il eſt certain que ſi les hommes euſſent eû des yeux, ils euſſent reconnu en lui la plus belle, & la plus céleſte de toutes les formes, un dehors véritablement glorieux & Divin. Mais le Prophéte veut dire, que Ieſus-Chriſt étoit privé de cette magnificence mondaine, & de cet éclat qui frappe les ſens, & qui a accoûtumé d'imprimer dans l'eſprit des peuples du reſpect & de la vénération. En effet une vie innocente & vertueuſe n'eſt belle qu'aux yeux de Dieu, le monde ne connoît pas cette eſpece de beauté, une gloire de cette nature n'eſt nullement à ſon uſage. A cauſe de cela, le Prophéte ajoûte qu'il *eſt mépriſé & rebuté entre les hommes.* Paroles par leſquelles il exprime cette fiere perſecution que les Iuifs firent à Ieſus-Chriſt, & que les

les Payens & les prophanes ont faite à son Evangile, quand ils l'ont consideré dans la veuë de son abaissement, ne pouvant pas souffrir qu'on prêchât un Fils de Dieu crucifié.

XI. *Homme plein de douleurs, & sachant ce que c'est que de langueur.* Esaye 53. Ces termes ont un plus particulier rapport aux souffrances de Iesus-Christ; mais il ne faut pas les restreindre simplement aux souffrances de sa mort, il faut au contraire les entendre de toutes celles qu'il a endurées durant sa vie. Or d'abord il faut remarquer cette maniére de parler, *Homme de douleurs*, qui marque I. la destination de sa vie, savoir, qu'il est venu au Monde pour y souffrir, & pour y être privé de tout ce que la nature à de doux & d'agreable, c'est la fin de son envoy dans le Monde & de sa naissance. II. Cela marque les moyens par lesquels Iesus-Christ devoit executer l'Oeuvre de nôtre Redemption, savoir, par les douleurs Le Démon avoit étably son Empire par les plaisirs des sens. Le fruit, dit l'Histoire de la tentation, parut agréable aux yeux de la femme & bon à manger, mais Iesus-Christ a rétably le Régne de Dieu par le ministére des souffrances. Ensuite, il faut observer que Iesus-Christ n'est pas seulement appellé *Homme de douleurs*, mais qu'il est appellé, *Homme plein de douleurs*, Ce qui signifie trois choses, l'une est le nombre & la multitude des douleurs dont il a été agité. La seconde, la suite perpétuelle de ces douleurs, qui ne lui ont presque jamais donné aucun relâche, toute sa vie ayant été comme une mer agitée d'orages, sans aucun jour de tranquillité. La troisiéme est la grandeur extréme de ses maux. Ils ont été en grand nombre, ils ont été longs & continuels;

tinuels, mais il les a ſentis dans un degré ſi terrible qu'à peine ſe peuvent-ils concevoir. Quant à ce qui eſt ajoûté, *ſachant ce que c'eſt que de langueur*, il eſt clair qu'il le faut entendre d'une connoiſſance expérimentalle, comme on parle, c'eſt-à-dire, qu'il a éprouvé toute la force des afflictions. C'eſt pourquoy Saint Paul rendant la raiſon pour laquelle il falloit que Jeſus-Chriſt ſouffrît, dit que ç'a été afin qu'il fût miſéricordieux envers nous, *Car*, ajoûte-t-il, *par ce qu'il a ſouffert en étant tenté, il eſt auſſi puiſſant pour ſecourir ceux qui ſont tentez.* Heb. 2.

XII. *Il boira du torrent en la plaine.* Pſ. 110. Pluſieurs interprétes rapportent ces paroles à l'état d'abaiſſement de Jeſus-Chriſt. Et à les prendre dans ce ſens, elles ſignifient les douleurs, l'opprobre & l'agitation perpétuelle dans laquelle Jeſus-Chriſt a été. Je dis les douleurs, car perſonne n'ignore que les eaux des torrens qui deſcendent d'ordinaire des montagnes, & qui coulent dans les plaines, ſont des eaux extrémement déſagréables, parce qu'elles ſont ſales & bourbeuſes. Je dis l'opprobre, car il n'y a preſque que les plus viles perſonnes, les pauvres & les miſérables qui ſoyent obligez d'aller ſe déſaltérer dans les eaux des torrens. Je dis enfin ſon agitation perpétuelle; car celui qui eſt obligé par l'ardeur de la ſoif qui le preſſe, de ſe déſaltérer dans l'eau d'un torrent, témoigne par cela méme qu'il eſt extraordinairement agité. Cependant il ne faut pas ignorer que quelques autres interprétes expliquent ces paroles plus ſimplement, en les rapportant à la pleine & entiére victoire que Jeſus-Chriſt obtiendra en qualité de Roy ſur les ennemis de ſon Egliſe. C'eſt, diſent-ils, une métaphore priſe d'un Chef d'Armée qui pouſſe ſes ennemis

nemis avec tant de vigueur, qu'il ne leur donne aucun rélâche, & dans ſa ſoif trouvant en chemin un torrent, il ne s'y arrête pas, mais il en boit ſeulement quelques gouttes en paſſant, & puis il leve haut la tête, c'eſt-à-dire, qu'il réprend la pourſuite des ennemis. Je croy qu'il eſt libre à chacun de ſuivre de ces deux explications celle qui lui plaira le plus. Je diray ſeulement, que ſi on choiſit la premiére, il ne faut pas manquer de rémarquer, outre les choſes que j'ay déja dites, cette quatriéme, ſavoir que Jeſus-Chriſt pendant qu'il a bû du torrent, c'eſt-à-dire, pendant le tems de ſon abaiſſement, a comme diſparu aux yeux des créatures, à l'exemple de celuy qui ſe courbe pour boire dans un torrent, qui dans les momens qu'il employe à boire ſe dérobe aux yeux de ceux qui le voyoient auparavant.

Il y a quelques autres expreſſions de l'Ecriture ſur ce même ſujet; mais parce qu'elles ſont faciles, ou qu'elles ſe rapportent plus particuliérement à la mort du Sauveur, nous ne les repréſenterons pas ici, pour ne pas nous charger de choſes inutiles. Il faut donc venir aux expreſſions qui marquent l'exaltation de Ieſus-Chriſt.

I. *Dieu*, dit Saint Paul, *l'a ſouverainement élévé*, Phil. 2. Cette élévation ſouveraine ſignifie, I. un parfait repos à l'égard de tous ſes travaux. Les miſéres, les infirmitez, les opprobres, les douleurs qu'il avoit auparavant ſouffertes ont pris fin, il eſt au deſſus de l'atteinte de tous ſes ennemis; les effets de leur haine & de leur malice ne ſauroient plus aller juſqu'à lui. II. Elle ſignifie une magnificence digne de la Perſonne de nôtre Médiateur. En effet il eſt au Ciel aſſis ſur un Trône de Majeſté, environné de ſes Anges, qui ſont les miniſtres de ſes volontez, ſon Nom eſt craint & re-

redouté dans les Enfers, & adoré sur la Terre, les Demons en tremblent, & les hommes l'invoquent. III. Elle signifie une souveraine autorité, ce que l'Apôtre exprime dans la suite, quand il dit, *qu'au Nom de Iesus tout genoüil se ploye*, &c. C'est cette puissance dont le Seigneur parle luy-même, *Toute puissance*, dit-il, *m'est donnée au Ciel & en la Terre*, Math. 28. & Jean 17. *Tu m'as donné*, dit-il à son Pere, *puissance sur toute chair*, &c. L'Apôtre ne dit pas simplement que, *Iesus-Christ a été souverainement élevé*, mais il dit que, *c'est Dieu qui l'a élevé*. Ce qui fait voir qu'il s'agit ici d'une gloire Oeconomique que le Seigneur à reçûë en qualité de Médiateur ; car c'est précisément à celle-là que le Pere l'a élevé, non que cette gloire Oeconomique ne soit au fond la même gloire Divine qui appartient au Fils par sa naturelle condition, mais parce que ce fût alors que le Pere ôta de dessus la Personne de Iesus-Christ le voile de l'anéantissement, & redonna un cours libre à ses rayons, & que de plus il destina cette gloire au bien & au salut de l'Eglise. Enfin l'Apôtre dit, que Dieu a ainsi élevé son Fils, parce que le Fils s'étoit abaissé soy-même, ce qui fait voir qu'il faut aller chercher les rayons de cette élévation dans l'œuvre de la Rédemption que le Fils a faite en s'abaissant. Surquoy l'on peut trouver des raisons dans la Sagesse du Pere, dans sa bonté, dans les interêts de sa puissance, dans sa Justice, & enfin dans ce qui restoit encore à faire pour achéver l'exécution de ses Decrets éternels.

II. *Il lui a donné un Nom qui est sur tout Nom.* Ce Nom signifie la glorieuse dignité où Jesus-Christ a été élevé aux yeux de tout le Monde, par opposition à l'anéantissement, car dans l'anéantisse-

tisement le Seigneur avoit perdu jusqu'à son Nom, non seulement parce qu'il avoit été retranché de la Terre des vivans, mais aussi parce qu'ayant été condamné comme blasphémateur, ennemy de la Loy & de Moyse, il avoit été excommunié de la République d'Israël, & ainsi son Nom avoit été, par maniére de dire, ôté des régistres de la société sainte. De plus au lieu de son véritable Nom de Fils de Dieu & de Roy d'Israël, on lui avoit donné un nom faux & étranger, quand on l'avoit traité d'imposteur & de seducteur, & qu'on avoit tourné en risée & en opprobre le nom de Roy des Juifs sur le tître de sa Croix. Dieu lui a donc redonné son véritable Nom, c'est-à-dire, il l'a rétably dans tout l'éclat, & dans toute la Majesté qui étoit dûë à sa Personne & à sa Charge. Outre cela ce Nom signifie l'autorité & la puissance Royale, à laquelle il a été élévé, prénant en main le gouvernement de l'Univers pour le bien & le salut de l'Eglise. A quoy l'on peut aussi ajoûter, que ce Nom enferme dans son idée cette force invincible & ce pouvoir infini par lequel le Seigneur exerce sa Royauté.

III. *Afin qu'au Nom de Jesus tout génoüil se ploye, tant ceux qui sont au Ciel, que ceux qui sont en la Terre & au dessous de la Terre.* Ces paroles sont tirées du Chap. 45. d'Es. où Dieu parlant de soy-méme dit, *J'ay juré par moy-méme, & ma parole est sortie en Justice hors de ma bouche, & ne retournera pas en arriere, c'est que tout génoüil se ployera devant moy, & que toute langue jurera par moy.* Il faut nécessairement que Jesus-Christ soit le vray Dieu d'Israël, le même qui parloit dans Esaïe, puisque Saint Paul lui applique les paroles de cet Oracle. Au reste cecy exprime admirablement bien la gloire de nôtre Sauveur, I. par l'hommage qui lui est rendu, *tout gé-*

génoüil, dit-il, *se ploye au Nom de Jesus*, & ce ployement de génoüil marque dans les créatures raisonnables & saintes, l'adoration & l'obeïssance volontaire; dans les créatures inanimées, cela marque que Dieu les a soûmises au gouvernement de Jesus-Christ & à ses ordres: Et pour les Demons & les méchans, ils ployent le génoüil devant Jesus-Christ, entant qu'ils ne font rien que ce qui leur permet par sa Providence, & que même il se sert de leur ministére, malgré qu'ils en ayent, pour l'exécution de ses desseins. II. Il exprime cette gloire par son étenduë, *tant ceux*, dit-il, *qui sont au Ciel, que ceux qui sont sur la Terre, & dessous la Terre.* Façon de parler ordinaire à l'Ecriure pour marquer universellement toutes choses. Ainsi dans le second Commandement. *Tu ne te feras*, dit Dieu, *aucune ressemblance des choses qui sont la haut au Ciel, ni ici bas en la Terre, ni aux eaux dessous la Terre*, &c. Si néanmoins on veut prendre ces paroles littéralement, il est aisé de comprendre par ceux qui sont au Ciel, les Anges & les Esprits sanctifiez, sur la Terre les hommes, & sous la Terre les Demons & les damnez. Il est pourtant plus simple de dire, que par cette expression Saint Paul a voulu dire seulement, que toutes les créatures sans en excepter aucune, sont soûmises à Jesus-Christ. Au reste ceux de l'Eglise Romaine sont ridicules dans l'abus qu'ils font de ces paroles. Car I. ils entendent par le Nom de *Jesus*, ce Nom même vocalement prononcé, de sorte que toutes les fois qu'un Prédicateur, ou quelqu'autre le prononce, ils ôtent leur chapeau; mais c'est une chose admirable que ceux qui veulent prendre le terme de *Nom de Jesus* si fort à la lettre ne voyent pas, que par la méme raison les génoux ne sont pas à la tête, & qu'ôter le cha-

chapeau n'eſt pas littéralement une genuflexion. II. Ils entendent par ces génoux qui ſont ſous la Terre, les ames qui ſont en Purgatoire, penſée qui n'a nul fondement que leur préoccupation.

IV. *Et que toute Langue confeſſe qu'il eſt le Seigneur à la gloire de Dieu le Pere.* L'Oracle d'Eſaïe porte, *Toute langue jurera par moy.* Saint Paul n'a pas rendu les termes, mais il a rendu le ſens; car jurer par quelqu'un, c'eſt confeſſer qu'il eſt le Seigneur. On peut reſtreindre ces paroles aux créatures raiſonnables, *Toute langue*, c'eſt-à-dire, tant les Anges que les hommes. On pourroit auſſi les entendre de la vocation des Gentils, par laquelle toute Langue, c'eſt-à-dire, tout Peuple & toute Nation confeſſe le Nom du Sauveur. Mais je penſe qu'il eſt mieux de l'étendre généralement à toutes les créatures, à qui l'Apôtre ayant auparavant attribué des génoux, attribuë maintenant une Langue. Son ſens eſt, que toutes les créatures, chacune dans ſon dégré & ſelon ſa condition & ſa nature, célébre Jeſus-Chriſt, & lui obéït comme étant le ſouverain Maître de l'Univers; enfin il rapporte la domination de Jeſus-Chriſt à la gloire de Dieu le Pere, parce que toute l'Oeconomie du Médiateur aboutit à glorifier le Pére éternel.

V. *Couronné de gloire & d'honneur.* Heb. 2. Ces paroles doivent être priſes I. dans leur idée générale pour répréſenter l'exaltation de Jeſus-Chriſt. Mais II. dans leur idée particuliére il faut mettre quelque différence entre la gloire & l'honneur, car la gloire eſt l'éclat de la Majeſté, de l'autorité & de la puiſſance ſouveraine dont Jeſus-Chriſt eſt révêtu, entant que cet éclat ſort de lui, ou qu'il émane de ſes actions. Et l'honneur répré-

sente la profonde impression que cet éclat fait dans le cœur des créatures, qui les oblige à l'hommage & à l'adoration. La gloire est la lumiére qui sort de la médiation de Jesus-Christ. Et l'honneur est la réconnoissance que nous faisons de sa dignité. Aprés cela il faut rémarquer que l'Apôtre dit que Jesus-Christ en est couronné. Or il en est couronné en deux maniéres. I. comme un Roy, & II. comme un victorieux & un Conquérant. Comme un Roy, car son Eglise c'est son Empire. Comme un Conquérant, car c'est un Empire qu'il s'est acquis par le prix de son Sang, & par la force de son Saint Esprit. Ces paroles sont prises du Ps. 8. & comme elles ont un sens litéral qui s'applique au premier homme, elles doivent étre entenduës de Jesus-Christ, par rapport à ce premier homme, & il est important de faire voir combien est différente la gloire de Jesus-Christ de celle d'Adam, combien plus grand est l'honneur que les fidéles rendent à leur Sauveur, que celui que les animaux pourroient rendre à l'homme, combien plus précieuse & plus belle la couronne du second Adam, que celle du premier. Le premier pouvoit en quelque maniére étre couronné comme Roy; mais il ne le pouvoit étre comme conquérant ou victorieux: La rencontre de ces deux dignitez se fait en Jesus-Christ dans un dégré infini.

VI. *Entrée en gloire* ou *glorification. Ne falloit-il pas que le Christ souffrit ces choses, & qu'ainsi il entrât en sa gloire*, Luc 24. *Glorifie moy, toy Pere, de la gloire que j'ay euë par devers toy devant que le Monde fût fait.* Iean 17. *Pere glorifie ton Fils, afin que ton Fils te glorifie.* Ibidem, & ailleurs, en beaucoup d'endroits. Ce terme de *gloire* est d'une tres-particuliére considération, I. Il signifie dans l'Ecriture

criture *une lumiére*, à cause dequoy la nuée lumineuse qui remplissoit autre-fois le Tabernacle, & qui entra dans le Temple de Jerusalem aprés que Salomon l'eut consacré, est appellée *la Gloire de l'Eternel.* Et Saint Paul dans le même sens, dit 1. Cor. 15. que, *autre est la gloire du Soleil, & autre la gloire de la Lune, & autre la gloire des Etoiles* De même 2. Cor. 3. il dit que, *le ministére de mort écrit en lettres & gravé sur la pierre a été glorieux, tellement que les enfans d'Israël, ne pouvoient regarder en la face de Moyse, pour la gloire de sa face.* Mais la gloire n'est pas toute sorte de lumiére, c'est une lumiére abondante, & qui vient de l'assemblage de beaucoup de rayons qui joints ensemble forment un grand éclat, de la même maniére que de la rencontre de plusieurs fleurs qui ornent une campagne se forme ce qu'on appelle l'émail, ou comme de la rencontre de plusieurs petites étoilles se forme cette plage du firmament, que les Astronomes nomment la voye Lactée ; ou comme encore de la multitude de plusieurs choses de prix se forme la richesse. Les Hebreux l'appellent כָּבֵד qui signifie aussi un poids, d'où vient que Saint Paul faisant allusion à cette double signification, dit que, *nôtre legere affliction qui ne fait que passer, produit en nous un poids de gloire excellemment excellente.* 2. Cor. 4. La raison de cela est, parce que la gloire est une si riche abondance d'éclat & de lumiére, que la faculté qui la contemple, en demeure comme accablée & vaincuë, à peu prés de la même maniére que nos forces sont surmontées par un poids excessif. Cela se justifie par l'exemple de la lumiére du Soleil, car cette multitude presque infinie de rayons qui en sortent est telle, que quand nos yeux les veulent contempler, ils sont incapables de les soûtenir, de

ſorte qu'il faut que nos paupiéres ſe ferment, & que nôtre vûë ſe confeſſe vaincuë par la grandeur de cet éclat. Tout cela éclaircit fort bien ce que ſignifie ce terme de *gloire* quand il eſt appliqué à Dieu, ce qui ſe rencontre tres-ſouvent dans l'Ecriture, car il ſignifie la reſplendeur ou l'éclat admirable qui ſort de la rencontre de pluſieurs perfections Divines, qui ſe déployent dans quelque œuvre d'une maniére extraordinaire. Ainſi David Pſ. 19. dit, que *les Cieux racontent la gloire du Dieu fort*, parce que l'on y voit la puiſſance, la bonté, la ſageſſe, la majeſté, & toutes les autres perfections de la Divinité, déployées d'une maniére ſi admirable, que quand nous entrons dans cette méditation nous en ſommes engloutis. Il n'eſt pas maintenant mal-aiſé de comprendre ce que l'Ecriture veut dire, quand elle nous enſeigne que Jeſus-Chriſt a été glorifié ou élévé en gloire, car elle nous veut répréſenter que toutes ces admirables perfections ſe ſont déployées aux yeux de toutes les créatures dans un dégré ſi grand, & ſi fort, & d'une maniére ſi vive & ſi publique, que ni les hommes, ni les Anges ne ſont pas capables d'en ſoûtenir tout l'éclat.

II. Il faut rémarquer que comme le Soleil a trois ſortes de lumiére, l'une que nous pouvons appeller intérieure, qui n'eſt autre choſe que le corps même du Soleil, c'eſt-à-dire, ce fonds de ſubſtance lumineuſe dont il eſt compoſé; L'autre extérieure qui conſiſte dans ce grand nombre de rayons qu'il répand par tout le Monde; & la troiſiéme qu'on appelle une lumiére réfléchie, qui eſt celle de la Lune & des autres Planetes, leſquels récevant la lumiére du Soleil la réfléchiſſent ou la renvoyent: On peut de même attribuer à Jeſus-Chriſt trois ſortes de gloire. La premiére eſt in-

térieure, qui consiste dans ce fond infiny d'attributs Divins qui sont en lui, non seulement entant qu'il est un personne Divine; mais aussi entant qu'en qualité de Médiateur, toutes ces perfections éternelles ont été destinées par les Decrets de l'Oeconomie à l'œuvre de la Rédemption de l'Eglise. La seconde est extérieure, qui émane immédiatement de lui, & qui consiste dans l'exercice qu'il fait de ses souveraines perfections, de cette maniére grande, publique & admirable dont nous venons de parler. La troisiéme est une gloire réfléchie, qui n'est autre chose que la réconnoissance que font les Anges & les hommes de ses œuvres, l'adoration qu'ils lui rendent, l'admiration dont ils sont saisis à la vûë de tant de merveilles, & la célébration qu'ils en font, par leurs pensées, par leurs paroles, & par leurs actions. La premiére gloire est éternelle, naturelle & perpétuelle à Jesus-Christ, si vous avez égard à son fondement ou à ses principes, qui sont l'essence Divine. Elle est pourtant Oeconomique, si vous avez égard à la destination qui est faite de ces principes au salut de l'Eglise. La seconde n'a été proprement en Jesus-Christ qu'aprés sa Resurrection & son Ascension au Ciel, lors qu'il a commencé d'intercéder pour ses fidéles, de convertir les hommes, d'assembler l'Eglise & de régner sur elle. Et la troisiéme lui est arrivée, lorque toute la Terre lui a rendu son culte & son adoration religieuse.

VII. *Séance à la droite de Dieu.* Nous avons déja parlé de cette expression, & chacun sait qu'elle est prise de la coûtume des Roys Orientaux, qui faisoient asséoir à leur main droite ceux à qui ils avoient dessein de communiquer les honneurs suprémes. Surquoy on allégue l'exemple de Salomon qui fit asseoir à sa droite sa Mere

 Bersabée

Bersabée, & la demande que les enfans de Zébédée firent à Jesus-Christ d'être assis l'un à sa droite & l'autre à sa gauche dans son Royaume. Il n'est pas fort nécessaire de rechercher la raison pourquoy les hommes ont attribué le plus grand honneur à la place de la main droite; il y a de l'apparence que c'est une suite de la coûtume générale que les Peuples ont prise, de se servir plus fortement & plus communement de leur droite que de leur gauche, habitude que quelques Philosophes ont fondée sur la nature, laquelle, disent-ils, communique plus d'esprits, plus de sang, & par conséquent, plus de mouvement & de force à cette main qu'à l'autre. Mais toutes ces curiositez sont inutiles. Il suffit de remarquer que dans cette expression appliquée à Jesus-Christ, *la droite de Dieu* ne signifie point sa Puissance, ni sa présence par tout, comme se l'imaginent quelques Lutheriens Vbiquitaires, qui font d'ordinaire ce Sophisme. La droite de Dieu est pour tout, Jesus-Christ est assis à la droite de Dieu, Ergo, il est par tout. Je laisse à part que cet argument n'est pas en forme, & qu'il a quatre termes, car être la dextre de Dieu, & être assis à la droite de Dieu; sont deux termes fort différens. Je diray seulement, que cette expression se doit prendre toute entiére sans division ni discussion de parties, & que c'est une façon de parler, qui signifie l'exaltation de Jesus-Christ & non autre chose. Mais cette exaltation ainsi représentée par une seance à la droite de Dieu, emporte I. un repos où Jesus-Christ est entré aprés ses travaux. Ce qui est marqué par le mot de seance. II. Une souveraine felicité, ce qui est marqué par être assis auprés de Dieu, personne ne pouvant être à son

côté

côté, qu'il ne soit heureux. III. Un triomphe, car être assis sur le Trône de Dieu, aprés tant de combats, ne peut être autre chose qu'un triomphe. IV. Un honneur & une gloire suprême, ce qui est signifié par toute l'expression, & la chose même dont il s'agit le confirme, car il n'est pas possible d'être assis à la droite de Dieu sur son Trône éternel, sans y être environné d'une Majesté ineffable. V. Un régne selon l'explication que Saint Paul en donne 1. Cor. 15. où rapportant l'Oracle du Ps. 110. au lieu de dire, qu'il est assis à la droite du Pere, il dit, qu'il *faut qu'il régne jusqu'à ce qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds*, marque évidente qu'il prend pour une même chose, régner & être assis à la droite de Dieu.

CHAPITRE II.

En quoy consiste l'abaissement & l'Exaltation de Jesus-Christ.

L'Eclaircissement de cette question dependra des propositions suivantes.

I. Il ne faut pas s'imaginer que par l'abaissement du Fils de Dieu, la nature Divine ayt souffert, ni aucune diminution réelle, ni aucun changement effectif, soit à l'égard de l'essence Divine, soit à l'égard des attributs.

La raison de cette vérité est, que la Divinité est entiérement immuable, & que l'immutabilité est de son essence, parce que Dieu étant le premier Etre, est un Etre absolument & simplement nécessaire. Si on pouvoit concevoir que la Divinité fût capable de changement, il faudroit

 droit

droit que ce fût par l'une de ces trois voyes; Savoir, ou par la force d'une cause étrangére, laquelle agissant sur la Divinité, y produisit du changement, ou par l'inclination naturelle de la Divinité même, à peu-prés de la maniére que les choses humaines viennent à se corrompre insensiblement par la vieillesse, & à changer leur état; ou enfin, par le mouvement libre & arbitraire de la Divinité qui se changeroit elle-même. Mais toutes ces trois voyes sont impossibles. Car quant à la premiére, il n'y a nulle cause étrangére qui puisse agir sur Dieu, n'y ayant, & n'y pouvant rien avoir dans le nombre des êtres que luy & ses créatures, lesquelles sont dans une pleine & entiére dépendance de lui, & qui bien loin de pouvoir agir sur lui, n'ont elles-mêmes ni mouvement ni action, ni subsistance que par lui. Pour la seconde, il y auroit de la contradiction à dire, que Dieu qui est un être éternel & nécessaire, eût des inclinations à vieillir & à se corrompre; outre que toute corruption de cette sorte, ne peut être attribuée qu'aux Etres composez, dont les parties sont capables de souffrir dissolution, & non aux Etres simples, moins à Dieu qui est souverainement simple. Enfin la troisiéme voye ne se peut aussi admettre, puis qu'il est certain, comme nous l'avons prouvé ailleurs, que Dieu n'a point de pouvoir sur sa propre nature, pour la changer comme bon lui semble. Aussi l'Ecriture nous donne toûjours une idée de Dieu, qui exclud entiérement la mutabilité. *Les Cieux*, dit le Prophéte Ps. 102. *périront, mais tu seras permanent, ils s'envieilliront comme un vestement, tu les changeras comme un habillement, & ils seront changez, mais toy tu ez toûjours le même.* Il faut donc rejetter l'Hérésie de quelques anciens Eutichiens, qui

qui comme nous l'avons touché ailleurs, s'imaginoient que la Divinité avoit été convertie en la nature de la chair, & qu'elle avoit réellement souffert en la Croix. Ces sortes d'opinions ont paru si contraires aux lumiéres de la droite raison, qu'elles ont été étouffées presque dés leur naissance, & n'ont point trouvé de Sectateurs.

II. Il ne faut pas aussi croire que la Personne Divine du Fils de Dieu, considerée entant que telle, ait reçû ni aucune diminution, ni aucun changement réel & effectif.

Cette proposition suit nécessairement de la premiére; Car si le Fils de Dieu est immuable à l'égard de l'essence ou de la nature, il ne l'est pas moins à l'égard de sa personalité ou des rélations qui constituent sa Personne, & les mêmes raisons que nous venons d'alleguer pour l'immutabilité de l'essence, se doivent appliquer aux relations personnelles. Elles sont éternelles & nécessaires, elles sont au dessus de l'atteinte de toute cause étrangére, elles sont trés-simples, sans composition, & par consequent incapable de dissolution, & enfin elles ne dépendent pas de la volonté & du bon plaisir de Dieu même. Elles sont donc incapables d'altération.

III. Par cet abaissement, le Fils éternel de Dieu n'a rien perdu de la gloire naturelle & interieure de sa Personne.

Cette vérité suit de ce que nous avons déja dit, car si le Seigneur a gardé comme inviolable le fond de sa nature & de son essence, s'il a voulu posseder les mêmes attributs & les mêmes perfections, qu'il a de toute éternité, vous voyez bien qu'il a toûjours conservé la même Majesté, le

le même prix, & la même dignité Personnelle qu'il avoit avant son abaissement. Mais direz-vous, comment cela peut-il être, puis qu'il dit lui-même dans l'Evangile, *Le Pere est plus grand que moy*, ce qui ne pouvant pas être rapporté à l'état naturel du Fils de Dieu, selon lequel l'Apôtre Saint Paul dit, qu'il étoit égal à Dieu, ne peut être entendu que de l'Oeconomie de son abaissement, selon lequel le Pere a plus de Majesté & plus de dignité que le Fils, puis qu'il est plus grand que lui? Je répons, que plusieurs des Anciens Peres ont rapporté ces paroles à la nature humaine de Jesus-Christ, selon laquelle étant la Créature du Pere, & son Serviteur selon que l'Ecriture parle, il a pû dire, que le Pere étoit plus grand que lui. Mais bien que cette explication dans le fond, ne suppose rien que de vray & d'Evangélique, il n'y a pourtant pas apparence, que c'ait été précisément la pensée de Jesus-Christ. Je croy donc avec la plus-part de nos Theologiens, que le sens de ces Paroles est de marquer l'inégalité des charges de l'Oeconomie, selon laquelle le Pere ayant pris la charge ou la qualité de Souvérain directeur de l'Univers, & le Fils, celle de Médiateur, le Pere est devenu plus grand que le Fils, non par aucune inégalité de dignité ou de Majesté personnelle, mais par l'inégalité de leurs charges ou de leurs emplois. Or nous avons fait voir ailleurs que l'inégalité des charges peut fort bien subsister avec l'égalité des personnes. Le Fils n'a donc rien perdu de sa Majesté ou de sa dignité personnelle, encore qu'il ayt pris une charge qui l'a abaissé.

IV. Le Fils de Dieu par son abaissement, n'a rien perdu de la gloire exterieure laquelle il

il possédoit auparavant, soit pour la création, soit pour la conservation de l'Univers, & pour le gouvernement & l'exercice de la Providence.

Comme cette gloire extérieure est commune aux trois Personnes de la Divinité, il est certain que le Fils de Dieu en a toûjours joüy, de sorte que dans le même moment de sa Croix & de sa Passion, il étoit le Créateur, le Conservateur & le Souvérain Maître du Monde, & la gloire qui en revient, lui a toûjours été commune avec le Pere & le Saint Esprit. Il est même certain que la gloire des Oeuvres que le Pere a faites dans son Oeconomie, à laquelle d'ordinaire on rapporte tout ce periode de tems qui a coulé depuis le péché jusqu'à l'Incarnation, dans lequel on met les dispositions ou les préparations à l'envoy du Messie; la gloire, dis-je, de ces Oeuvres est commune au Fils avec le Pere. La raison de cela, est que l'execution de toutes ces choses s'est faite par des principes communs au Pere & au Fils, n'y ayant entr'eux qu'une seule & même sagesse, une seule & même puissance, une seule & même justice, une seule & même autorité.

V. L'abaissement de Jesus-Christ étant rapporté à la Personne Divine, entant que Divine, a consisté en ce qu'ayant voulu se manifester parmy les hommes, il l'a fait sous le voile d'une chair foible, miserable, exposée à toutes sortes d'infirmitez, d'opprobres & de douleurs, & à la mort même.

C'est-ce que Saint Paul exprime par ces termes, *Dieu a été manifesté en chair*, & ailleurs, *Il a révêtu la forme de Serviteur fait à la semblance des hommes.* Son abaissement donc à cet égard con-

consiste en ce qu'il a caché aux yeux des hommes parmy lesquels il conversoit, l'éclat, la dignité, & la Majesté éternelle de sa Personne, ayant couvert tout cela de la nuée des foiblesses d'une vie & d'une mort humaine. Nous verrons dans la suite, si ce voile a été si espais qu'aucun rayon de la gloire personnelle de Jesus-Christ, ne l'ait percé pour venir paroître aux yeux des hommes. Il suffit maintenant de dire, qu'il a été tel qu'il en déroboit la plus grande partie, & qu'à en juger par les simples lumiéres de la raison, on ne pouvoit point dire, que le Fils de Dieu parût dans un état proportionné à la grandeur de sa condition, car il étoit mortel comme le plus vil de tous les hommes, venu au Monde d'une famille Royale à la vérité, mais d'une famille, qui au tems qu'il nâquit, étoit dans la derniére misere; il étoit exposé aux mêmes accidens que les autres, privé outre cela, de tous les soulagemens que les autres hommes se procurent, & que la Providence générale ne refuse pas aux plus abjets de tous les animaux ; à cause dequoy il disoit luy-même, *les Renards ont des fosses & les oiseaux de l'air des nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa teste.* Quelle proportion y pouvoit-il avoir entre la dignité de sa Personne, & la faim & la soif ; l'obligation à se soûtenir par le manger & par le boire, la nécessité de souffrir le froid, le chaud, les incommoditez des saisons, celles des lieux où il se rencontroit, & d'être contraint de reparer par le sommeil & par le repos ses forces que le travail avoit épuisées ? Quelle proportion pouvoit avoir avec Sa Majesté, les persécutions de ses ennemis, leurs accusations & leurs calomnies, & en général tous les mauvais

vais traitemens qu'il souffrit de leur part, & qui ne se terminerent que par une mort infame & sanglante? Il est certain que la gloire de sa Personne Divine pouvoit, s'il l'eût voulu, dissiper tout ce nuage, & se faire jour au travers de ce voile. Mais pendant que le Seigneur étoit dans cet état, il suspendoit & arrêtoit le cours de ses rayons, il n'en laissoit sortir que peu au dehors, savoir, autant qu'il en falloit pour se rendre un suffisant témoignage à soy-même. Et quant à la nature humaine, il ne répandoit pas au dedans d'elle tout ce fonds, ou cette abondance de lumiére & de grace que l'union hypostatique sembloit requérir, & qu'il y répandit en effet dans la suite. Ainsi dans son abaissement, considéré par égard à la Personne Divine, entant que Divine, on doit rémarquer ces trois choses; l'une que la dignité de la Personne étoit offusquée par des bassesses qui n'avoient nulle proportion avec elle; l'autre que la Personne Divine arrêtoit les rayons de sa gloire, & ne les laissoit pas sortir au dehors, dans cette mésure ou cette abondance que sa condition naturelle demandoit; & la troisiéme qu'à l'égard même de la nature humaine au dedans, la communication que la nature Divine lui faisoit de ses graces & de sa gloire, étoit dans une petite mésure au prix de ce que l'union hypostatique sembloit demander, & qui se fit ensuite dans l'état d'exaltation.

VI. Le siége, ou si vous voulez le sujet d'inhérence de toutes les infirmitez, douleurs & opprobres qui composent l'abaissement de Jesus-Christ, a été uniquement la nature humaine. Mais le sujet de dénomination, comme on parle, & d'imputation à qui toutes ces choses ont été attribuées est toute la Personne, non simplement entant que

que Divine, mais entant que Diuine & humaine tout ensemble.

Cette proposition se comprend facilement d'elle-même. Car I. étant clair par ce que nous avons déja dit, que la nature ni la Personne Divine, entant que Divine, n'ont rien souffert, il s'ensuit que le véritable siége ou le véritable sujet dans lequel ces souffrances ont été exercées, ne peut être que la nature humaine. C'est la nature humaine seule qui réellement a eu faim & soif, qui a été exposée à la nécessité du boire, du manger, du chaud, du froid, du dormir & du repos, & aux persécutions cruelles des ennemis, II. Le sujet de denomination doit être aussi la Personne, mais non la Personne Divine entant que Divine; car vous ne pouvez pas dire que le Fils de Dieu, entant que Fils de Dieu, soit mort, ou que la Parole éternelle, entant que Parole, ait eu faim & soif, puisque cela signifieroit que ces attributs lui conviennent par la qualité qu'il a de Fils de Dieu, ou de Parole, ce qui seroit faux & blasphématoire. III. Il faut donc dire que le sujet de dénomination est la Personne considérée dans sa totalité, c'est-à-dire, entant qu'il est Dieu & homme tout ensemble, & par la force de la communication des idiomes, il est indifférent que cette Personne soit nommée d'un nom pris ou de l'une ou de l'autre des deux natures, c'est-à-dire, ou de la Divinité ou de l'humanité, de sorte que vous pouvez fort bien dire que le Fils de Dieu est mort, que Dieu a répandu son sang, que la Parole éternelle a souffert dans le Monde mille opprobres, encore que vous ne puissiez pas dire que la Parole, entant que Parole, ait souffert ces opprobres, ni que Dieu, entant que Dieu, ait répandu du sang.

VII. Pour bien juger de quelle nature a été la gloire

gloire de l'exaltation de Jesus-Christ, il l'a faut considérer à quatre égards, I. Par égard à sa nature Divine, II. Par égard à sa nature humaine. III. Par égard à sa Personne, entant que Divine simplement. IV. Par égard à sa Personne, entant qu'il est Dieu & homme tout ensemble, Médiateur du Nouveau Testament.

Comme il n'y a que ces quatre égards en Jesus-Christ, cette distinction est juste, & nous l'avons déja insinuée en traitant de l'abaissement : Car nous avons dit I. que la nature Divine suspendoit une grande partie de la communication de ses graces, que l'union hypostatique sembloit demander qu'elle fît à la nature humaine, & que même elle ne laissoit sortir au dehors que peu de rayons de sa gloire, savoir, autant seulement qu'il en étoit nécessaire pour se rendre un suffisant témoignage. II. Nous avons dit que la Personne Divine, entant que Divine, s'étoit comme couverte d'un voile épais, c'est-à-dire, des bassesses & des infirmitez de la chair, qui n'avoit nulle proportion avec la grandeur & la Majesté d'une telle Personne. III. Nous avons dit que la nature humaine a été le véritable sujet d'inhérence de mille foiblesses, de mille opprobres, de mille tourmens, & enfin de la mort même. IV. Nous avons dit que la Personne de Jesus-Christ, entant qu'il est Dieu & homme tout ensemble, le Médiateur de la nouvelle Alliance a été le sujet de dénomination de ces opprobres, de ces douleurs & de cette mort. Puis donc que l'élévation du Sauveur est une chose rélative à son anéantisement, chacun voit que nous ne la saurions mieux traiter que par cette même distinction.

VIII. La gloire ou l'exaltation de la nature Divine en Jesus-Christ a consisté, non dans aucune aug-

augmentation réelle de dignité ou d'excellence, ni dans aucune nouvelle acquisition d'attributs, ni dans aucun changement avantageux qui lui soit réellement arrivé, quel qu'il puisse étre, mais seulement en ce qu'elle a répandu une plus abondante mesure de ses biens dans la nature humaine qui lui étoit jointe, & en ce qu'elle a déployé au dehors d'une maniére plus publique, plus éclatante, & plus étenduë ses perfections. Enfin en ce qu'elle a été plus réconnuë parmi les hommes, & même parmi les Anges, qu'elle n'étoit auparavant.

Il faut rémarquer dans cette proposition ce que l'on y dit de négatif, & ce que l'on y dit de positif. On nie qu'il soit rien arrivé de nouveau à la Divinite, qui lui ait donné aucun accroissement réel en elle-même. Cela est hors de contestation; car la nature Divine étant infinie & immuable, ne peut ni diminuer, ni croître; & comme nous avons dit cy-dessus qu'elle n'a rien perdu par l'abaissement du Sauveur, il faut aussi nécessairement avoüer qu'elle n'a rien acquis de nouveau par son élévation; la Divinité dans l'un & dans l'autre des deux états, est toûjours demeurée la même. Ce qu'on dit de positif consiste en trois choses, I. que la nature Divine a répandu dans l'humanité, une plus abondante mésure de son influence. II. Qu'elle a fait paroître au dehors les rayons de sa gloire d'une maniére plus grande. III. Qu'elle a été beaucoup mieux réconnuë & des Anges & des hommes qu'elle n'étoit auparavant. En effet, quand à la premiére elle ne reçoit aucune difficulté, puis qu'il est certain que dans l'exaltation du Sauveur, les infirmitez animales, les opprobres, les douleurs, la mort, &c. ont été pleinement dissipées, & qu'en leur place a succedé le repos & la félicité céleste où l'humanité

manité a été exaltée. Pour la seconde ç'a été dans cette bien-heureuse exaltation que Jesus-Christ a déployé d'une maniére admirable, sa sagesse, sa bonté, sa puissance, sa miséricorde, & en général tous ses attributs Divins, en quoy chacun voit que sa nature Divine a été souverainement glorifiée. Mais en quoy, direz-vous, le Seigneur a-t-il ainsi déployé ses attributs Divins? Je répons que ç'a été I. dans l'établissement du ministére, lors qu'il a envoyé les uns pour étre Apôtres, les autres pour étre Prophétes, &c. II. dans la constitution du corps de la Religion Chrêtienne, qu'il a toute r'enfermée dans ses Ecritures saintes, comme il renferma au commencement du Monde toute la lumiére dans le corps du Soleil. III. Dans la conversion des hommes à l'obeïssance de son Evangile, & dans la constitution de l'Eglise. IV. Dans la conservation qu'il a faite jusqu'ici, & qu'il fera jusqu'à la consommation des Siécles de cette Eglise, par les voyes admirables de sa Providence. V. Et enfin par le Jugement dernier, ensuite duquel il élévera les siens dans son Royaume, & abymera ses ennemis dans une éternelle damnation. Mais nous verrons celà plus amplement dans la suite. Quant à la troisiéme chose que nous avons dite, & en laquelle nous avons fait consister l'exaltation de la nature Divine de Jesus-Christ, elle est aussi sans contestation; car c'est alors que toute la Terre l'a reconnu pour son Créateur & son Dieu, & l'a adoré comme tel; & c'est alors que les Anges mêmes lui ont rendu, d'une maniére extraordinaire, leurs hommages & leur religieuse adoration, selon ce qu'il est dit, Hebr. 1. que, *quand le Pere a introduit derechef son Fils premier né au Monde, il a dit, & que tous les Anges de Dieu l'adorent.*

IX. La gloire de la Perſonne Divine, entant que Divine, dans cette exaltation, n'a point conſiſté non plus en aucune réelle acquiſition d'excellence ou de dignité, mais ſeulement en ce que le voile de baſſeſſe, d'infirmité & de ſouffrance qu'elle avoit voulu revêtir, & ſous lequel elle s'étoit manifeſtée, a été pleinement ôté, & que la naturelle dignité de cette Perſonne a paru toute telle qu'elle eſt, & a été reconnuë dans le Monde.

La Perſonne Divine, entant que Divine, étant infinie & immuable, de même que la nature, ne peut avoir reçû non plus qu'elle, aucune réelle augmentation de dignité ou de Majeſté. Mais parce que le Fils de Dieu ayant voulu paroître parmy les hommes, s'étoit envéloppé de ce nüage obſcur des baſſeſſes & des ſouffrances, ſa glorification, à cet égard, conſiſte en ce que ce nüage a été diſſipé, ayant laiſſé toutes ſes infirmitez dans le tombeau, ſans en retenir aucune, & que comme un beau Soleil ſortant du milieu des ombres, il a paru tout tel qu'il eſt naturellement. A cauſe dequoy Saint Paul dit Rom. 1. qu'il *a été pleinement déclaré Fils de Dieu en puiſſance ſelon l'Eſprit de ſanctification, par la Réſurrection des morts.* On peut même dire qu'alors le myſtére de la Trinité ayant été pleinement révélé, la diſtinction de la Perſonne du Fils d'avec celle du Pere & du Saint Eſprit, qui n'avoit juſque-là été connuë que fort confuſément, a été clairement propoſée aux yeux des hommes, & peut-être aux yeux des Anges.

X. La gloire de la nature hnmaine a conſiſté, non en ce qu'elle ait été réellement convertie en la Divinité, ni en ce qu'elle ait été jointe hypoſtatiquement à la nature Divine, car la premiére de

ces

ces choses est impossible, & la seconde a été faite au moment de son Incarnation; mais elle a consisté en ce qu'elle a déposé toutes les infirmitez & les souffrances, qu'elle a reçû une pleine mesure de graces, qu'elle est entrée dans un état immortel & incorruptible, & dans une nouvelle vie spirituelle, céleste, éternelle & bien-heureuse, & enfin qu'elle a participé aux honneurs & aux cultes Divins, entant qu'elle s'est trouvée jointe hypostatiquement à la Personne du Fils de Dieu qui les a reçûs.

Les Eutichiens, ou du moins une partie d'entr'eux, faisoient autre-fois consister l'exaltation de la nature humaine du Sauveur dans une réelle conversion en la Divinité, disant qu'elle avoit été engloutie dans l'abyme de la nature Divine. Mais c'est une erreur que l'Eglise a depuis long-tems combatuë & détruite par le glaive de la Parole de Dieu. En effet cette prétenduë conversion est une chose inconcevable, puisque rien ne se peut convertir en une chose qui est déja, & qui existe réellement avant la conversion. Outre que si la nature humaine avoit été convertie en la Divine, il seroit arrivé quelque changement à la Divine, par l'accession, si je l'ose dire ainsi, de l'humaine, & c'est ainsi que les Anciens Peres ont raisonné. Mais de plus l'Ecriture nous enseigne que Iesus-Christ aprés sa Résurrection avoit une véritable chair & des os. *Voyez-moy*, dit-il luy-même, *touchez-moy, car un Esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que j'ay.* Les Anges disent aux Apôtres que, *ce Jesus viendra tel qu'ils l'avoient contemplé allant au Ciel.* Et Saint Pierre qu'il *faut que le Ciel le contienne jusqu'au rétablissement de toutes choses.* Ce qui marque qu'il a une véritable nature, circonscritte, visible & finie, & par conséquent humaine.

Ce seroit aussi une erreur capitale & contraire à l'Ecriture, que de s'imaginer que la nature humaine eût été alors unie hypostatiquement avec la Divinité, car toute l'Ecriture nous enseigne que cette union a été faite au moment de l'Incarnation, *La Parole a été faite chair*, dit Saint Jean. *La Vierge*, dit Esaïe, *enfantera un Fils qui sera Emmanuel, Dieu avec nous. Ce qui naîtra de toy Saint*, dit l'Ange, *sera appellé le Fils de Dieu*. De plus, qui ne voit que si on n'admet l'union hypostatique au moment de l'Incarnation, il y aura eu nécessairement en Jesus-Christ, pendant toute sa vie sur la Terre, & dans le moment de sa mort, deux personnes, ce qui renverseroit toute l'Oeconomie de nôtre salut.

Il faut donc faire consister la gloire de l'humanité. I. En ce qu'elle a été délivrée de cette sujétion aux miséres & aux souffrances, où elle avoit été jusqu'alors. II. En ce qu'elle a reçû une réelle communication de biens dans une tres-abondante mesure, ce que l'Ecriture Sainte appelle, *une Onction de l'huile de liesse*. Et enfin en ce qu'elle a été renduë participante, en quelque sorte, des honneurs Divins rendus à toute la Personne.

XI. La gloire de toute la Personne de Jesus-Christ, entant que Dieu & homme Médiateur du Nouveau Testament, consiste. I. En ce qu'il est entré dans l'exercice de cette partie de sa Charge dont les actes sont publics, glorieux & admirables, s'étant acquité de cette autre partie dont les actes étoient accompagnez de bassesse & d'obscurité. II. En ce qu'il ne quittera point cette partie glorieuse de sa médiation, qu'il n'ait mis la derniére main à l'œuvre du salut de l'Eglise.

Il faut ſe ſouvenir ici de ce que nous avons inſinué ailleurs, qu'y ayant comme trois branches dans la Charge de Mediateur, le Sacerdoce, la Prophétie & la Royauté, il y a dans chacune de ces trois Charges, deux parties; l'une qui conſiſte en des actes bas & obſcurs; l'autre qui conſiſte en des actes magnifiques & éclatans ; l'une eſt la partie terreſtre, & l'autre céleſte. La premiére partie de ſon Sacerdoce a été d'offrir au milieu de mille tourmens ſon ſacrifice ſur la croix. La ſeconde d'intercéder dans le Saint des Saints, & d'être miniſtre du Tabernacle Céleſte, comme parle Saint Paul. La premiére partie de ſa Prophétie a été de preſcher luy-même dans la Judée & dans la Galilée, & d'inſtruire une douzaine de Diſciples qui le ſuivoient de lieu en lieu. La ſeconde a été de répandre le Saint Eſprit ſur tout le Monde, d'envoyer ſes Apôtres & ſes miniſtres pour preſcher l'Evangile par tout. La premiére partie de ſa Royauté a été de faire quelques miracles ſur les corps, de chaſſer du milieu des poſſédez quelques eſprits immondes, & de faire ſon entrée Royale dans la ville de Jeruſalem d'une maniére fort petite & fort ſimple, & la ſeconde a été de faire ſon entrée triomphante dans le Ciel, avec les acclamations des Anges & des vertus céleſtes, de faire des miracles ſur les cœurs, & de chaſſer les Demons du milieu des ames qu'ils occupoient injuſtement. Cela étant ainſi, vous voyez bien en quoy a conſiſté la gloire du Seigneur, entant qu'il eſt Dieu & homme, Médiateur de la nouvelle Alliance, ſavoir, en ce qu'il eſt entré dans la partie éclatante & magnifique de ſon Sacerdoce, de ſa Prophétie & de ſa Royauté.

XII. Il paroît par ce que nous venons de dire, que la gloire de Jeſus-Chriſt eſt double; l'une

divine & l'autre humaine ; l'une finie & l'autre infinie, l'une extérieure & relative, & l'autre intérieure & réelle.

Sa gloire infinie extérieure & relative, c'est celle que nous avons attribuée à la nature Divine & à la Personne. La finie intérieure & réelle est celle que nous avons attribuée à la nature humaine, précisement considérée en elle-même, & qui lui appartient par la communication réelle que la Divinité lui a fait de ses graces. Jesus-Christ a pris cette gloire non seulement pour lui, mais aussi pour nous, c'est-à-dire, en nôtre place, & comme nôtre depositaire, jusqu'à-ce que le tems vienne de nous la communiquer.

CHAPITRE III.

De la nécessité de l'Abaissement & de l'Exaltation de Jesus-Christ.

IL faut d'abord se souvenir de ce que nous avons dit au commencement de ce traité, qu'il ne s'agit pas dans cette question d'une nécessité absoluë. Car à le prendre de cette sorte, tout le Monde demeure d'accord que l'Abaissement & l'Exaltation de Jesus-Christ sont une Oeconomie volontaire de Dieu, à laquelle il n'y avoit rien qui l'obligeât nécessairement. Il pouvoit, s'il eût voulu, laisser périr tout le genre humain sous la rigueur de sa Justice. Il s'agit donc d'une nécessité qu'on appelle de supposition, c'est-à-dire, qu'on demande quelle nécessité il y avoit que Jesus-Christ, pour opérer le salut des hommes, fût

fût abaissé & exalté, supposé que Dieu ayt fait dessein d'opérer ce salut. Or comme cette question se présente à traiter en diverses rencontres & sur plusieurs Textes de l'Ecriture, il ne sera pas hors de propos, de marquer icy avec quelque distinction les différentes maniéres dont on peut considérer cette matiére.

I. Donc on peut considérer l'Abaissement & l'Exaltation de Jesus-Christ sous une idée commune, & donner des raisons pour lesquelles il falloit que toute son Oeconomie fût partagée en ces deux Etats, qui semblent si opposez & si contraires, ou bien considérer l'Abaissement à part, & l'Exaltation à part, & raisonner sur châcun de ces deux Etats. II. L'on peut considérer châcun de ces Etats ou en général, ou dans les dégrez particuliers dont ils sont composez. Dans la premiére veuë on raisonnera sur la nécessité qu'il y avoit que Jesus-Christ fût abaissé, où sur celles qu'il y avoit qu'il fût élevé. Dans la deuxiéme, on raisonnera sur la nécessité, par exemple, de sa naissance dans une créche, & au milieu d'une extreme pauvreté, ou sur la nécessité de sa conversation familiére entre les hommes, sans que rien le distinguât d'avec les plus petits, ou sur la nécessité de sa mort, de sa resurrection, &c. III. Considérant ou l'Abaissement ou l'Exaltation de Iesus-Christ en général, sans descendre jusqu'à leurs dégrez particuliers, on peut traiter l'une ou l'autre en deux maniéres, savoir, ou absolument ou par comparaison, absolument, lors qu'on demandera par exemple; Pourquoy il falloit que Jesus-Christ fût abaissé, ou pourquoy il falloit qu'il fût élevé? Par comparaison, lors que l'on comparera ou cet Abaissement, ou cette Exaltation à quelque autre chose. IV. Cette

comparaiſon ſe peut faire principalement en deux maniéres, ou en comparant l'Abaiſsement & l'Exaltation enſemble dans une idée générale; & alors, on peut demander pourquoy il falloit que ſon Abaiſsement précedât ſa gloire? ou pourquoy il falloit que ſa gloire ſuivît de prés & immédiatement ſon Abaiſsement? Ou bien on peut faire comparaiſon des deux parties de châque Office, & demander par exemple, pourquoy il falloit que Jeſus-Chriſt exerçât luy-même ſur la Terre ſa Prophétie, avant que de monter au Ciel, pour de là envoyer ſon Eſprit & ſes Apôtres par tout le Monde: car ce ſont là, comme nous le diſions ſur la fin du Chapitre précedent, les deux parties de ſa charge de Prophéte, l'une dans les infirmitez, & l'autre dans la gloire? Il en eſt de même des charges de Sacrificateur & de Roy.

Pour travailler maintenant ſur ce plan, examinons I. la queſtion pourquoy il falloit que toute l'Oeconomie de Jeſus-Chriſt fût partagée en ces deux Etats, l'un d'Aneantiſsement, & l'autre d'Elevation, l'un de ſouffrance, & l'autre de gloire? Or on en peut donner les raiſons ſuivantes.

La premiére, eſt qu'il falloit néceſsairement que toute l'Oeconomie de Jeſus-Chriſt portât des marques de la Juſtice & de la Miſéricorde Divine. De la Juſtice, parce qu'il la falloit appaiſer; de la Miſéricorde, car il en falloit ouvrir les ſources, & les faire couler ſur les hommes. Toute l'Oeconomie de la Médiation du Fils de Dieu eſt une reconciliation de Dieu avec les hommes. Or une reconciliation eſt comme une eſpece de mouvement qui a deux termes, dont l'un eſt la colére, & l'autre le retour en grace, l'un eſt la ſatisfaction de la partie juſtement irritée, & l'au-

l'autre le fruit de son appaisement. C'est une Alliance qui s'est faite, l'Oeuvre d'une Alliance a deux tems, un tems de guerre qu'on veut terminer, & un tems de paix & de communion qu'on veut établir. Il falloit donc que Jesus-Christ portât les caractéres de l'un & de l'autre, & que son premier état fût marqué des marques de la Justice, de la colére & de la guerre de Dieu envers les hommes, & qu'en suite le second portât les enseignes de la miséricorde, de la grace & de la paix.

II. Le Démon, dans l'œuvre de la ruïne des hommes, nous est représenté dans l'Ecriture paroissant sous deux formes. La premiére, sous la forme d'un simple serpent doux & familier, qui parloit d'une maniére agreable, & qui s'interessoit même pour le bien des hommes, & l'autre sous la forme d'un Dragon épouvantable par sa grandeur & terrible par ses sept diadêmes, traînant aprés soy la troisiéme partie des étoilles, & vomissant des fleuves de sa bouche. Or la raison de ces deux formes, est que pour son dessein il falloit tirer premiérement, l'homme de ce Paradis d'innocence & de gloire où Dieu l'avoit crée, il falloit donc prendre pour cela une forme plus simple & plus naturelle. Mais ensuite l'ayant tiré de là, il le falloit précipiter dans les Enfers, & pour cela, il falloit revétir une forme terrible & épouvantable. Je dis donc que par le contraire, Jesus-Christ ayant eû dessein de nous retirer de la servitude du péché, de celle de l'Enfer & de la mort, & ensuite de nous élever dans son Royaume celeste, a dû paroître sous deux formes opposées, sous la forme de Serviteur, sous la forme de chair de péché, pour condamner le péché en la chair, sous la forme d'un homme mortel

tel & misérable, afin de détruire par ses souffrances la mort, & celui qui avoit l'Empire de la mort. Aprés quoy il falloit qu'il parût en forme de Dieu, dans l'exercice d'une puissance souveraine & infinie, pour achever l'Oeuvre de nôtre redemption, & nous donner la possession de la gloire qu'il nous avoit acquise.

III. En effet, nôtre Médiateur devoit être le Redempteur de son Eglise en deux maniéres, savoir, par une redemption de droit, & puis par une redemption d'application, afin de justifier ce que l'Ecriture dit de lui, *qu'il peut sauver à plein tous ceux qui s'approchent de Dieu par lui*. Or comme la Redemption de droit se devoit faire par voye de satisfaction, & celle d'application par voye de puissance, il falloit nécessairement que l'Oeconomie du Redempteur fut distinguée en deux états, l'un d'Abaissement auquel il pût satisfaire, & l'autre d'exaltation, auquel il pût nous délivrer de vive force de la main de nos ennemis.

IV. Cela même paroît par les deux conditions qui doivent être dans un Médiateur à l'égard des hommes. Car il faut d'un côté, que nous puissions avoir un familier accez à lui, étant persuadez qu'il est engagé dans nos intérêts & sensiblement touché de nos miséres. Et il faut de l'autre, que nous ayons une entiére confiance en son pouvoir, c'est-à-dire, que nous soyons persuadez qu'il est en état de nous garantir de tout mal, & de nous donner les biens éternels.

C'est sur cette premiére condition qu'il disoit luy-même, *Venez à moy vous tous qui étes travaillez & chargez*. Et c'est sur la seconde, qu'il ajoûte cette douce & consolante promesse, *& je vous soulagerai*. Or pour établir en lui cette premiére

miére condition, il falloit néceſſairement qu'il entrât avec nous dans la plus étroite communion qui ſe puiſſe concevoir, qui eſt non ſeulement une communion de nature, mais auſſi une communion de maux, de foibleſſes & d'infirmez. Il falloit qu'il fit luy-même l'expérience de nos miſéres, afin qu'il en fût plus ſenſiblement touché. C'eſt ce que Saint Paul a fort bien remarqué Heb. 2. *Puis que les enfans*, dit-il, *participent à la chair & au ſang, luy auſſi ſemblablement a participé aux mêmes choſes.* Et un peu aprés, *Il a fallu*, dit-il, *qu'il fût ſemblable en toutes choſes à ſes freres, afin qu'il fût Souverain Sacrificateur, miſericordieux & fidelle, afin de faire propitiation pour les péchez du peuple; car par ce qu'il a ſouffert en étant tenté, il eſt auſſi puiſſant pour ſecourir ceux qui ſont tentez.* Et quant à la deuxiéme condition, il eſt manifeſte que pour l'établir en Ieſus-Chriſt, il falloit qu'il fût élevé dans une gloire Souvéraine, car c'eſt ſon Exaltation qui eſt l'unique fondement de nôtre eſpérance, ſelon que Saint Paul le dit Heb. 2. *Nous avons l'eſpérance qui eſt comme une anchre ſeure & ferme de l'ame, laquelle penétre juſqu'au dedans du voile, où Jeſus eſt entré comme avant-coureur pour nous, étant fait Souvérain Sacrificateur éternellement à la façon de Melchiſédec.*

V. L'on peut diviſer tous les Actes de la Médiation de Jeſus-Chriſt en trois eſpéces, car les uns ſont des Actes qu'il a faits en nôtre nom envers Dieu irrité contre nous, & la fin de ces Actes a été de l'appaiſer & de nous le rendre propice. Les ſeconds, ſont des Actes qu'il fait encore en nôtre nom envers Dieu, mais envers Dieu, dis-je, appaiſé & rendu propice. Et les troiziémes, ſont des Actes qu'il fait de la part de Dieu

Dieu & en son nom envers l'Eglise, afin de la gouverner. Or quant aux premiers, comme ce sont des Actes d'humilité profonde, il falloit nécessairement que pour les faire, il s'anéantît. Ceux de la deuxiéme espéce consistent en son Intercession pour nous, & en ce qu'il a reçu comme en dépôt en sa Personne, les biens éternels que le Pere nous a proposez, ce qui suppose nécessairement une exaltation en gloire. Pour les troiziémes, ce sont des Actes d'autorité, de sagesse & de puissance infinie, qui supposent de même une exaltation.

VI. Enfin l'ordre de la Sagesse Divine, voulant que le tems de nôtre subsistance soit partagé d'un côté en souffrances & en douleurs, & de l'autre en repos & en félicité, il étoit nécessaire de nous en tracer un vif exemple en la Personne de Jesus-Christ, nôtre Chef & le consommateur de nôtre foy. Et par conséquent, il falloit qu'il souffrit & qu'il régnât, qu'il fût dans l'ignominie & dans la gloire, afin que nous puissions dire avec Saint Paul, *Si nous souffrons avec lui, nous regnerons aussi avec lui. Si nous mourons avec lui, nous vivrons avec lui, puisque nous sommes prédestinez à être rendus conformes à son image.*

Aprés cette premiére question, on peut passer à la considération de châcun de ces deux états en particulier, & en commençant par celuy de son Abaissement, former cette deuxiéme question. Pourquoy il falloit que Jesus-Christ descendit ainsi dans cet abîme d'infirmitez où il est descendu ? Or c'est dequoy on peut rendre les raisons suivantes.

I. Que comme les contraires ne se guérissent que par leurs contraires, il falloit que le Seigneur, ayant dessein de rétablir ce que le péché de l'hom-

l'homme avoit détruit, suivît une voye toute opposée à celle que le premier homme avoit suivie quand il se perdit. Le premier homme avoit aspiré à devenir semblable à Dieu, il s'étoit élevé infiniment au dessus de sa condition légitime & naturelle. De sorte que pour prendre une route contraire, il falloit que nôtre Médiateur s'abaissât, & s'abaissât même infiniment au dessous de sa naturelle condition. Dans le péché la créature étoit dévénuë rebelle, dans la Rédemption le Créateur lui-même est dévénu obeïssant: Dans le péché l'homme non content de régner sur les autres créatures, avoit affecté de monter sur le Trône même de la Divinité; dans la Rédemption, le Fils de Dieu ne se contentant pas de se faire Fils de l'homme, a voulu encore décendre jusqu'à la plus vile condition des esclaves, & décendre jusqu'au dernier dégré de l'ignominie; Dans le péché Adam avoit attenté de dévénir plus qu'un homme; dans la Rédemption le Fils de Dieu a voulu étre fait, non seulement moindre que les Anges, mais moindre même que le commun des hommes, *Je suis*, disoit-il, *un ver & non un homme, l'opprobre des hommes & le méprisé des peuples.* Ps. 22. Dans le péché l'homme avoit récherché des plaisirs & des délices injustes, ayant mangé du fruit deffendu, *parce*, dit l'Ecriture, *que l'arbre lui parut bon à manger, souhaitable à voir, & désirable pour donner science*; dans la Rédemption, le Fils de Dieu a voulu se priver de toutes les consolations innocentes de la nature, & marcher au milieu des hommes, couvert de miséres & de langueurs. A cause dequoy il est appellé dans Esaïe, *un Surgeon* ou *une racine qui sort d'une Terre qui a soif, un homme plein de douleurs.*

II. Puisque Jesus-Christ étoit venu au Monde pour

pour y faire l'expiation de nos péchez, il falloit nécessairement que toute sa conversation sur la Terre eût de la proportion avec ce dessein, & par conséquent ce dessein ne pouvant s'exécuter qu'en souffrant une mort sanglante & cruelle, il falloit que toute sa vie répondit à une fin si triste & si tragique, & qu'il portât en tous lieux les marques de cette derniére croix qu'il devoit subir, ses douleurs, son opprobre, ses miséres, ses infirmitez devoient étre les avant-coureurs de l'effusion de son sang, & des préparations à souffrir ce grand & épouvantable supplice qu'il souffrit enfin. Une vie glorieuse n'eût pas eu de rapport avec une mort aussi funeste que la sienne, & il y eût eu une trop grande surprise pour ses Disciples & ses fidéles, de le voir monter sur une croix, s'il fût né dans un Palais, & qu'il eût mené une vie accompagnée de pompe & d'éclat. La sagesse Divine donc qui fait toutes choses avec poids, avec nombre, & avec mesure, demandoit que tous les jours de sa vie fussent des jours sombres & obscurs, puis qu'ils devoient se terminer par une nuit si pleine d'horreur.

III. Dieu ayant trouvé bon dans le Conseil de sa Sagesse, d'employer les afflictions, les douleurs, les miséres, & la bassesse, comme des moyens tres-propres pour avancer le salut de l'Eglise, il étoit nécessaire qu'il consacrât & sanctifiât ces choses en la Personne de nôtre Médiateur. Car dans l'ordre de la nature les afflictions & les miséres portent les marques de la malédiction de Dieu, étant des peines du péché, & des justes châtimens de la vangéance Divine; elles sont donc odieuses, & rendent la Personne qui les souffre, véritablement digne d'horreur & d'aversion. Il falloit donc leur faire changer de nature; puisque Dieu

Dieu les vouloit employer en faveur de son Eglise, il falloit leur ôter ce caractere de malédiction Divine, & d'odieuses qu'elles étoient les faire devénir glorieuses & souhaitables. Or c'est ce qui ne se pouvoit faire qu'en les faisant rencontrer dans la Personne du Fils de Dieu nôtre Rédempteur. Car c'est son infinie dignité qui a changé l'opprobre des afflictions, qui a adouci ce qu'elles avoient d'amer, & converti leurs tenébres en lumiére, bien loin qu'il y ait maintenant de l'ignominie & de la honte à étre visité de la verge du Seigneur, & à souffrir les croix & les persécutions de la Terre, ce nous est au contraire une gloire extréme, & un sujet de joye & de reconnoissance. C'est pourquoy l'Apôtre disoit que, *nous nous glorifions en nos tribulations*, & ailleurs il conte nos souffrances comme une des plus grandes graces que Dieu nous puisse faire. *Il vous a été*, dit-il, *donné gratuitement pour Christ, non seulement de croire en lui, mais aussi de souffrir pour lui.* Saint Paul a dit avec juste raison, que Dieu a consacré Iesus-Christ par les afflictions; car en effet c'est par les afflictions que le Seigneur est devenu un véritable Propitiatoire pour nous. Mais nous pouvons dire aussi avec autant de justice & de vérité, que Dieu a consacré les afflictions par Jesus-Christ. Car auparavant elles étoient les fruits de sa colére, & maintenant elles sont les couronnes de son amour.

IV. Mais outre ces raisons essentielles, on en peut encore alléguer d'autres, qui a la vérité ne sont pas voir si clairement la nécessité de l'abaissement de Iesus-Christ; mais qui néantmoins montrent que c'est tres-sagement que Dieu l'a ainsi ordonné. Je dis donc que Dieu a voulu que l'Auteur de nôtre salut fût ainsi abaissé, afin de réléver

ver la gloire de ſa ſageſſe, & celle de ſa puiſſance, en ce qu'il s'eſt ſervi pour opérer l'œuvre de nô-ſalut, & celle de la deſtruction de l'Empire du Diable, qu'il s'eſt dis-je ſervi pour cela de moyens foibles en apparence, & incapables de produire un ſi grand effet. Car qu'y-a-t-il de moins propre, pour produire la gloire & la félicité éternelle, que les miſéres, les ſouffrances & l'ignominie? Qu'y a-t-il de moins propre pour détruire une puiſſance tyrannique, telle qu'étoit celle du Demon, & pour triompher des malices ſpirituelles, que les infirmitez & les foibleſses du Fils de Dieu, ſon roſeau, ſa croix, ſa couronnè, d'épines, & ſon fiel & ſon vinaigre? Cependant c'eſt par-là que Dieu a exécuté ce grand & admirable ouvrage de nôtre Rédemption. Nôtre force eſt née de ſes infirmitez, nôtre vie de ſa mort, nôtre gloire de ſon opprobre, & nôtre adoption a été le fruit de l'abandon que Jeſus-Chriſt a ſouffert de la part de ſon Pere.

V. Dieu a voulu nous donner dans l'abaiſſement de Ieſus-Chriſt un type, ou ſi vous voulez un modéle, ſur lequel nous euſſions à former l'œuvre de nôtre converſion. Car la même choſe qui s'eſt faite en la Perſonne de nôtre Médiateur, ſe fait en nous quand il plaît à Dieu de nous appeller à ſa Grace. La voix de ſa Juſtice anéantit tous nos ſentimens, elle nous proſterne, elle nous humilie devant le Trône de nôtre Juge, elle nous dépoüille de toute cette vaine gloire dont nous nous étions fauſſement revêtus, elle nous plonge dans les douleurs de la répentance, & en un mot elle exprime en nous une parfaite image de ce qui s'eſt paſſé dans l'anéantiſſement de Jeſus-Chriſt.

VI. Dieu a voulu auſſi nous mettre devant les yeux

yeux une preuve ſenſible de ce qu'eſt le péché, & de ce qu'il peut naturellement produire. Car quoy que Jeſus-Chriſt fût innocent, quoy qu'il fût le Fils éternel de Dieu, ſi eſt-ce néantmoins que dés qu'il a voulu ſe charger de nos péchez, il a fallu néceſſairement que toutes les ſuites du péché s'aſſemblaſſent en ſa Perſonne, la faim & la ſoif, la pauvreté & la nudité, la honte & les miſéres, les douleurs & les tourmens, & généralement tout cet abyme de maux qui ont compoſé ſon anéantiſſement; car toutes ces choſes n'ont été que les fruits de nôtre rebellion contre Dieu. Et ſi le péché a produit de tels effets ſur le bois verd, que ne feroit-il pas ſur le ſec, pour me ſervir des termes de l'Evangile.

VII. Dieu a voulu que l'Oeconomie de J.C. ſur la Terre fût un myſtére & un myſtére admirable, fort élévé au deſſus des voyes de l'homme & des lumiéres de la raiſon. Il s'étoit au commencement manifeſté aux hommes d'une maniére claire & nette, conforme aux voyes de l'intelligence humaine, dans la création qu'il avoit faite de l'Univers. Mais cette voye au lieu de reüſſir n'avoit eu d'autre ſuccez que l'aveuglement & l'erreur des hommes, il a donc voulu agir une ſeconde fois par la voye du myſtére, c'eſt-à-dire en envélopant ſes deſſeins ſous de triſtes apparences, & en cachant les merveilles de ſa Sageſſe dans des abymes & dans des profondeurs inſcrutables. C'eſt ce que Saint Paul a remarqué 1. Cor. 1. *Depuis*, dit-il, *qu'en la ſapience de Dieu le Monde n'a point connû Dieu par ſapience, le bon-plaiſir du Pere a été de ſauver les croyans par la folie de la prédication*. Le Demon avoit eu ſon myſtére, car il avoit caché nôtre perte ſous de belles apparences. Dieu a voulu avoir le ſien, mais d'une maniére fort oppo-

sée à celle du Demon. L'un est un mystére de mort, & l'autre un mystére de vie, l'un un mystére de haine, & l'autre un mystére de misericorde.

Vient ensuite la troisiéme Question généralle, qui est, pourquoy il falloit que Jesus-Christ fût exalté. Et voici à peu prés les raisons qu'on en peut donner.

I. Etant comme il étoit dans sa condition naturelle le Fils éternel de Dieu, il étoit nécessaire que dans cette œuvre même de nôtre Rédemption qu'il avoit entreprise, sa dignité souveraine fût réconnuë, & qu'il fût élévé sur un Trône de gloire au dessus de toutes les créatures, puis qu'en effet toutes les créatures ne sont que l'ouvrage de ses mains, & que toutes ayant été créés par lui subsistent par lui. Quand Dieu a disposé l'ordre de ses créatures, il a donné à chacune le rang que la dignité de sa condition sembloit lui acquerir, il a mis le Soleil dans le Ciel, & les étoiles dans le Firmament, c'est-à-dire, dans le plus haut lieu du Monde, parce que ce sont les corps les plus purs & les plus incorruptibles, & par conséquent dignes d'occuper la premiére place. Il en est de même de toutes ses autres œuvres. Si cette proportion est observée entre les créatures, combien plus la doit elle être quand il s'agit de la Personne du Fils de Dieu le Maître & le Roy de l'Eglise.

II. Toutes les perfections Divines étoient interéssées dans cette exaltation. La Justice, car il falloit faire voir en la Personne du Médiateur qu'elle avoit été satisfaite, outre que le Seigneur ayant mérité son élévation en gloire, il étoit de l'intérêt de la Justice de lui rendre son salaire & sa couronne. La puissance du Pere n'y étoit pas moins

engagée, car autrement on eût pû dire qu'il auroit eu afsez de force pour faire décendre fon Fils dans l'âbyme de l'anéantifsement, mais qu'il n'en auroit pas eu afsez pour l'en faire remonter. Je dis la même chofe de fa Sagefse, car comme elle s'étoit déployée pour renverfer l'ordre naturel des chofes, en abaifsant le Seigneur de gloire par les raifons importantes de nôtre rédemption, il étoit nécefsaire qu'elle fe déployât aufli à rétablir cet ordre naturel qui avoit été renverfé, & qu'elle remît Iefus-Chrift dans l'éclat & dans la Majefté qui étoit dûë à fa condition perfonnelle. L'amour que le Pere porte à fon Fils demandoit la même chofe, aprés l'avoir fait monter fur la Croix, il falloit le faire monter fur le Trône, il falloit le couronner aprés l'avoir abandonné, & le faire régner éternellement aprés l'avoir revêtu de la forme de Serviteur.

III. Si nous jettons les yeux fur l'intérêt de l'Eglife, la néceffité de cette exaltation nous paroîtra d'abord toute évidente; car il falloit que Jefus-Chrift envoyât du Ciel fon Saint Efprit pour la converfion des hommes, & pour l'afsemblée de fon peuple. Or c'eft ce qu'il ne pouvoit faire qu'aprés fa glorification, felon ce qu'il eft dit dans l'Evangile de Saint Jean que, *le Saint Efprit n'étoit pas encore donné, parce que Iefus n'étoit pas encore glorifié.* Il falloit pour établir en nous une folide foy, nous faire voir le premier fruit de la fatisfaction & du mérite de Nôtre Seigneur Iefus-Chrift en fa propre Perfonne, car autrement nous n'euffions pû mettre nôtre confiance en lui. C'eft pourquoy Saint Paul dit, *qu'il eft reffufcité pour nôtre juftification*, favoir, parce qu'étant juftifiez par la foy fans fa réfurrection, nôtre foy feroit nulle & mal fondée. Il étoit donc nécefsaire qu'il

fût exalté, afin que nous puſſions mettre nôtre eſpérance en lui. Il ne le falloit pas moins pour nôtre conſolation, afin que le voyant dans ce haut degré d'honneur & de puiſſance, en nous ſouvenant qu'il eſt nôtre Epoux & nôtre Chef, nous fuſſions remplis de joye pour les intérêts de ſa Perſonne, & en même tems remplis d'aſſurance pour nos propres intérêts, puiſque nous avons en lui un Interceſſeur efficace envers Dieu, & un Protecteur tout-puiſſant pour nous garantir & nous délivrer de tous les dangers qui menacent nôtre ſalut. D'ailleurs il falloit que nous puſſions voir en lui de quelle nature, & de quel prix eſt la gloire qui nous eſt promiſe. Car ſa gloire eſt la nôtre, & ſon exaltation nous doit étre un gage certain & infaillible, que nous ſerons un jour, nous auſſi, élévez avec lui. *Pere*, diſoit-il, Jean 17. *mon déſir eſt touchant ceux leſquels tu m'as donnez, que là où je ſuis, ils ſoient auſſi avec moy, afin qu'ils contemplent la gloire que tu m'as donnée.* A quoy nous pouvons auſſi appliquer ce que Saint Paul dit 2. Cor. 3. *Nous tous qui contemplons la gloire du Seigneur à face découverte, ſommes transformez en la même image de gloire en gloire.* Afin que vous ne penſiez pas qu'il ne s'agiſſe ici que d'une nuë & ſimple contemplation de la gloire de Jeſus-Chriſt.

IV. Le Seigneur luy-même, Jean 17. nous fournit une autre raiſon qui rendoit ſon exaltation néceſſaire, *Pere*, dit-il, *glorifie ton Fils, afin que ton Fils te glorifie.* Car il eſt bien vray, que pendant qu'il avoit été ſur la Terre, il avoit glorifié le Pere, & luy-même l'avoit témoigné en ces termes, *Je t'ay glorifié ſur la Terre, j'ay achevé l'œuvre que tu m'as donné à faire.* Mais il reſtoit encore une autre maniére de le glorifier, dans laquelle il ne pouvoit entrer, qu'il ne fût luy-même ſouve-

ſouvérainement élevé ; C'étoit de faire actuellement connoître & adorer le Nom du Pere par toute la Terre, de renverſer l'Empire des Démons & de leurs idoles, de remplir le Monde de la lûmiére céleſte, de diſſiper les ombres des erreurs & des ſuperſtitions dans leſquelles les hommes avoient été juſqu'alors plongez. En un mot, d'établir le Régne de Dieu par tout l'Univers. C'eſt-ce que Jeſus-Chriſt ne pouvoit faire que par ſon exaltation, parce que tout cela étoit des Oeuvres de Puiſſance & de Majeſté infinie. Il a donc fallu qu'il fût ſouvérainement élevé, afin que tout genoû ſe ployât devant lui, & que toute langue confeſſât ſon Nom.

V. Cette même néceſſité paroîtra, ſi on jette les yeux ſur ce qui reſte encore à faire pour achever l'Oeuvre de la Redemption. Car I. il faut que le Seigneur deffende la Religion Chrétienne juſqu'à la fin des ſiécles contre les artifices du Diable, & contre la perverſité des hommes. Il faut qu'il ſoit au milieu de ſon Egliſe par la protection de ſa Providence, par la bénédiction de ſa grace, & par la conſolation de ſon Eſprit juſqu'à la fin du Monde. Il faut enfin, qu'il faſſe le dernier & grand jugement de toutes les créatures, qu'il prononce les Arrêts de la condamnation des unes & de l'abſolution des autres, qu'il les execute, & qu'en les executant, il précipite les méchans dans les Enfers, & qu'il éléve ſes fidelles dans la poſſeſſion de la gloire éternelle. Or tout cela ne ſe pourroit faire, ſi le Seigneur n'eût été ſouvérainement exalté, à cauſe dequoy luy-même diſoit à ſon Pere, Jean 17. *Tu m'as donné puiſſance ſur toute chair, afin que je donne vie éternelle à tous ceux que tu m'as donnez.*

Il faudroit maintenant examiner, pourquoy il

V 3 fal-

falloit que Iesus-Christ fût ou abaissé ou exalté, par égard aux dégrez particuliers de cet abaissement ou de cette exaltation. Mais nous ne dirons rien sur cette question, parce qu'elle appartient proprement au Chapître, dans lequel nous traiterons les dégrez particuliers de l'Abaissement ou de l'Exaltation du Sauveur. Seulement proposerons-nous icy un ou deux exemples, sur lesquels on pourra se régler pour ce qui regarde les autres accidens particuliers qui sont arrivez à Jesus-Christ, & qui appartiennent ou à l'un ou à l'autre des deux états. On peut donc proposer la question, pourquoy il falloit que Iesus-Christ fût profondement assoupy de sommeil, pendant que la nasselle où il étoit avec ses Disciples étoit agitée d'un violent orage, & toute preste à périr. C'est comme chacun voit un accident particulier qui appartient à l'état de son Abaissement. Pour en donner donc les raisons, on peut dire d'abord en général, que Jesus-Christ ayant voulu révêtir la nature humaine ; n'avoit rejetté aucune de ses infirmitez Or entre les foiblesses de nôtre nature, celle-cy, savoir la nécessité du sommeil en est une des plus considérables. Il n'en est pas de l'homme comme des Cieux, qui sont dans un perpétuel mouvement sans repos & sans interruption. Nous épuisons nos forces par le travail, & nous avons besoin de les rétablir par le sommeil. Nous ne sommes pas capables d'un mouvement ou d'une agitation trop longue, & il semble que l'Auteur de la nature ait regardé à cette infirmité, quand il a presque également distribué nôtre tems en jours & en nuits, destinant l'un pour le travail, & l'autre pour le repos. Jesus-Christ donc pour montrer qu'il étoit véritablement homme, a voulu subir luy-même cette foiblesse humaine,
&

& être par ce moyen sujet à la nécessité de dormir.

II. En particulier, l'on peut dire qu'il a voulu dormir dans la nasselle pendant qu'elle étoit agitée de l'orage, pour exciter la foy de ses Disciples, & pour les émouvoir à recourir à lui en le reveillant. Car pendant qu'il étoit avec eux à son ordinaire, il les protégeoit par sa présence, & écartoit loin d'eux tous les dangers qui les menaçoient, ce qui produisoit quelque espece de négligence dans ses Disciples. Il voulut donc suspendre pour quelques momens les effets de cette protection, & par ce sommeil profond dans lequel il entra, donner lieu à la tempête & à l'agitation de la mer, afin que ses Disciples reconnussent plus visiblement combien sa protection leur étoit nécessaire, & que par cette connoissance, ils recourussent à lui par des priéres ardentes.

III. Il voulut en cela, nous donner un Type de ce qui devoit arriver à l'Eglise Chrêtienne, représentée par la nasselle; Car bien que Jesus-Christ ne l'abandonne jamais de sa présence ni de sa providence, si est-ce pourtant qu'il y a des tems où il semble avoir suspendu les soins qu'il prend d'elle, & être comme ensevely dans le sommeil. Et ces tems sont ou ceux d'une violente persécution, ou ceux où l'on voit régner les hérésies ou les superstitions, car c'est alors qu'on peut dire avec raison, que Iesus-Christ dort dans sa nasselle.

A cet exemple, ajoûtons en un autre qui appartienne à l'état d'Exaltation. On peut donc demander pourquoy des Anges se trouvérent dans le sepulcre de Jesus-Christ lors qu'il ressuscita, & l'on peut dire I. que Dieu le voulut ainsi, afin

de rendre par ce moyen un témoignage autentique à la dignité de Jesus-Christ son Fils, & faire voir qu'il est le Maître des hommes & des Anges. C'est pour cela, que les Anges furent employez pour annoncer sa naissance aux Bergers. C'est pour cela, que l'Evangile nous assûre qu'ils s'approchérent de lui, afin de le servir immédiatement aprés sa tentation dans le désert. Et c'est encore pour cela, que quand il étoit dans ses derniéres angoisses au jardin de Getsémané, il est dit que les Anges vinrent à lui pour essuyer la sueur de sang qui couloit de son corps. Si donc les Anges l'ont servy & honoré dans les principaux accidens de son Abaissement, combien plus le devoient-ils faire dans ce premier dégré de son Exaltation qui fut sa Resurrection; puisque dans son Abaissement, il avoit été fait en quelque sens un petit moindre que les Anges, au lieu que dans son Exaltation, les Anges, les Puissances & les vertus lui ont été assujéties comme dit Saint Pierre 1. Pier. 3.

II. Dieu a voulu par cette dispensation commencer à effacer l'ignominie dont le Seigneur avoit été couvert pendant le tems de sa Croix: Les hommes l'avoient alors méconnu, & maintenant les Anges le viennent adorer. Alors la Terre l'avoit persécuté, & maintenant le Ciel lui rend hommage. Alors on l'avoit veu humilié aux pieds du Tribunal des Tyrans, & maintenant on voit à l'entour de lui les esprits bienheureux qui assistent à l'entour du Trône de Dieu.

III. On peut dire aussi, que Dieu a voulu fortifier la foy des Disciples de Nôtre Seigneur Iesus-Christ, & en même tems, leur inspirer un courage héroïque pour l'exercice de leur Apostolat.

tolat. Je dis fortifier leur foy, puis qu'elle fût d'abord soûtenuë par le témoignage des Anges mêmes, qu'ils ne pouvoient regarder que comme des Ambassadeurs de Dieu, que Dieu leur envoyoit pour leur apprendre cette grande merveille qui devoit arriver. Je dis aussi, que ce fut pour leur inspirer du courage & du zéle, puis qu'ils virent que les Anges étoient les premiers Prédicateurs de l'Evangile, & que quelques recul&c;ez qu'ils soient naturellement du commerce des hommes, c'étoit pourtant eux qui commençoient à annoncer cette importante vérité de la Resurrection du Sauveur, laquelle ensuite devoit être prêchée à toute la Terre.

On peut faire une quatriéme question qui semble naître de plusieurs Textes de l'Ecriture & de la matiére même dont il s'agît ; car puisque les deux Etats où Jesus-Christ a été, sont conçus & rangez en cet ordre, que son Abaissement précede son Exaltation, on peut avec raison demander pourquoy cet ordre étoit nécessaire, la même question peut se faire à l'occasion de plusieurs Passages de l'Ecriture, comme, par exemple, lors que Jesus-Christ dit, *Ne falloit-il pas que le Christ souffrit ces choses, & qu'ainsi il entrât en sa gloire?* Ou lors que Saint Paul dit Heb. 1. *qu'ayant fait par soy-même la purgation de nos péchez, il s'est assis à la droite de la Majesté aux lieux trés-hauts.* Ou lors que le même Apôtre dit, que *nous voyons couronné de gloire & d'honneur celuy qui avoit été fait un petit moindre que les Anges*, ou lors que Dieu dit Ps. 118. *La pierre que les édifians ont rejettée, a été faite la maitresse pierre du coin*, & plusieurs autres Textes semblables. Car en les traitant, on peut fort-bien remarquer que les souffrances ont précedé la gloire, & sur cela, recher-

cher

cher les raisons pourquoy il falloit que cela fût ainsi.

I. Donc on dira, que toute l'Oeuvre de la Médiation consistant en deux choses, savoir, à satisfaire la Justice Divine, & à déployer actuellement les richesses de la miséricorde, il falloit nécessairement commencer par la satisfaction, & par conséquent, il falloit que le Médiateur entrât premiérement dans les souffrances de son aneantissement, puis que c'est par elles qu'il a satisfait à la Justice. Avant que de nous ouvrir le Ciel, il falloit nous fermer les Enfers. Il falloit nous retirer d'Egypte avant que de nous conduire vers la Canaan spirituelle. Jesus-Christ devoit être un Moyse, c'est-à-dire, un Libérateur, un auteur de salut, avant que d'être un Josué, c'est-à-dire, un Chef, & un conquérant; C'est pourquoy Saint Paul ayant égard aux afflictions que Moyse souffrit pour opérer la délivrance des Israëlites, dit, *qu'il étoit convenable que le Prince de nôtre salut, fût consacré par des afflictions puis qu'il avoit dessein d'amener plusieurs enfans à la gloire.*

II. L'Oeconomie de nôtre redemption devant être composée d'abaissement & de gloire, & la gloire devant être éternelle & impérissable, il falloit bien nécessairement que l'Abaissement précedât, c'est-à-dire, que les souffrances fussent pour un tems, afin que le repos fût pour toûjours, car si le repos eût précedé, il n'eût pas été éternel, puis qu'il eût été interrompu par les travaux & les miséres. C'est-là une des principales différences de l'Oeconomie du Démon, & de celle de Dieu? Elles sont l'une & l'autre composées de gloire & d'ignominie, de joye & de douleur, de misére & de félicité, mais dans celle du Démon,

mon, la gloire est la premiére, qui ne dure qu'un moment, & l'ignominie vient ensuite, qui dure à perpétuité, la joye & la félicité temporelle précedent, la douleur & la misére sont aprés qui sont éternelles. Mais dans l'Oeconomie de Dieu en la Personne de Jesus-Christ, il en est tout au contraire, une affliction de peu de jours, à produit une éternité de Beatitude.

III. Dieu ayant résolu dans le Conseil de sa sagesse, d'enfermer tant les Juifs que les Gentils sous la rebellion, comme Saint Paul nous l'enseigne Rom. 11. Et les Gentils ayant été rebelles & abandonnez jusqu'à la venuë du Messie, pendant que les Iuifs étoient le Peuple bien aymé de Dieu, il falloit nécessairement transporter l'Alliance de Dieu d'un peuple à l'autre, c'est-à-dire, qu'il falloit rejetter les Iuifs & adopter les Gentils. Or pour opérer ces deux grandes merveilles, Dieu avoit dans le Conseil de sa Providence, préparé l'Abaissement & l'Exaltation de Jesus-Christ comme deux moyens pour faire réüssir ce dessein. Son Abaissement devoit être la pierre d'achopement à laquelle les Iuifs devoient broncher, & son Exaltation devoit être le fonds & la source de cette grande Lumiére que les Gentils avoient à recevoir pour leur conversion. Mais si cela est ainsi, comme l'Ecriture Sainte ne nous permet pas d'en douter, il s'ensuit delà clairement, que l'Abaissement devoit préceder l'Exaltation. Pourquoy? Parce que la vocation des Gentils, ne se pouvoit faire que par l'occasion de la rejection des Iuifs, car comme dit Saint Paul, *le salut est avenu aux Gentils par la chûte des Iuifs, & cette chûte a été la richesse du Monde.* Rom. 11. Il falloit selon la parabole de l'Evangile, que les conviez fussent premiérement appellez aux nôces,

ces, & qu'ils refusassent d'y venir, avant que le Roy eût envoyé ses serviteurs aux carrefours des chemins, pour appeller tous ceux qu'ils rencontreroient.

IV. La gloire & l'exaltation du Messie devoit être le fruit de son mérite, une gloire acquise, & par conséquent ajugée comme un salaire & une récompense. C'est l'idée que toute l'Ecriture nous en donne. *Je t'ay glorifié*, dit le Seigneur à son Pere, *sur la Terre, j'ay achevé l'Oeuvre que tu m'as donné a faire, & maintenant glorifie moy*, &c. Mais dequoy cette gloire pouvoit-elle être une recompense, que des travaux & des souffrances de Jesus-Christ, ou pour parler avec plus d'exactitude, de ce qu'il avoit heureusement executé par le moyen des souffrances de son anéantissement. C'est-ce que Saint Paul explique divinement bien Phil. 2. *Il s'est*, dit-il, *anéanty soy-même, & a été obéïssant jusqu'a la mort ignominieuse de la Croix, & pour cette cause, Dieu aussi l'a souverainement élevé.* Il falloit donc que l'Abaissement précedât l'Exaltation, car le mérite ou le travail précede toûjours la couronne, & l'œuvre la récompence.

V. Cette même vérité vous paroîtra, si vous considérez Jesus-Christ par égard à son Eglise. Avant que de la gouverner & de répandre au milieu d'elle, ses céleftes biens-faits, il falloit nécessairement la faire naître. Il en est de même du second monde que du premier. Il le falloit créer avant que de le bénir. Il falloit se faire un peuple avant que d'en être servy & adoré. Mais qui ne sait que ce sont les souffrances de Iesus-Christ & son anéantissement qui ont fait naître l'Eglise. C'est une Epouse qui est sortie du côté d'Adam endormy; & puis qu'il ne la bénit ni

ne

ne gouverne qu'en vertu de son exaltation bienheureuse, il falloit nécessairement que son anéantissement précedât.

VI. Vous direz la même chose, si vous considérez le Seigneur par égard aux ennemis de nôtre salut, son abaissement a été le tems des combats qu'il a rendus contr'eux, & son exaltation est celui de son triomphe. Or ce n'est pas le triomphe qui precéde le combat; mais le combat au contraire est celui qui precéde le triomphe. Avant donc que d'aller récevoir ces céléstes acclamations que les Anges & les Esprits bien-heureux lui ont renduës, & qu'ils lui rendent encore, il falloit nécessairement qu'il vainquît, & par conséquent qu'il combatît, c'est-à-dire, en un mot qu'il falloit qu'il souffrît avant que d'entrer en sa gloire.

Mais si l'abaissement de Jesus-Christ a dû precéder sa gloire, il n'est pas moins certain que sa gloire a dû immédiatement suivre son abaissement, & les raisons qu'on en peut alléguer sont.

I. Que l'œuvre de la Rédemption des hommes ayant été heureusement accomplie & consommée dans la Croix de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, il falloit qu'il r'entrât dans l'état où sa naturelle condition demandoit qu'il fût, puisqu'il n'avoit vû obscurcir les rayons de sa gloire, que par la nécessité de l'œuvre qui lui étoit imposée. La Sagesse Divine avoit bien pû pour un tems interrompre l'ordre naturel des choses, pour donner lieu à la satisfaction que la Justice demandoit. Mais aprés que la Justice a été satisfaite, les intérêts de cette même Sagesse vouloient qu'elle rétablît les choses dans leur premier ordre.

II. Comme les combats & la victoire sur les ennemis de nôtre salut, devoient préceder le triom-

phe

phe du Sauveur, il falloit de même nécessairement que le triomphe suivît immédiatement la victoire, & par conséquent que Jesus-Christ fût exalté.

III. Il y avoit deux parties dans l'œuvre de nôtre salut, savoir, comme nous l'avons dit cy-dessus, la Rédemption de droit, & la Rédemption d'application, aprés avoir fait la premiére, il falloit nécessairement passer à l'autre. D'où il s'ensuit que la premiére ayant été consommée par l'abaissement de Jesus-Christ, & la seconde ne se pouvant faire que par son exaltation, son exaltation devoit suivre immédiatement son abaissement.

IV. La foy des Disciples de Jesus-Christ avoit été rudement ébranlée par l'opprobre de la Croix, il falloit donc la raffermir bien-tôt aprés par la gloire de l'exaltation. Car la foy des Disciples n'eût pû subsister long-tems, demeurant dans cet état d'ébranlement ou les souffrances du Rédempteur l'avoient mise.

V. On peut raisonner de même touchant la consolation & l'espérance des Disciples. Car ayant été remplis d'une tristesse mortelle à la vûë de l'ignominie & des tourmens de leur Divin Maître, & l'espérance qu'ils avoient mise en lui, ayant été violemment agitée par ce sanglant spectacle, il étoit nécessaire de les consoler bien-tôt, & de rétablir les véritables fondemens de leur espérance, ce qui ne se pouvoit faire que par l'élévation du Seigneur en gloire.

VI. Les ennemis de Iesus-Christ avoient insulté sur sa misére, le Demon avoit crû triompher de lui par sa mort. Les incrédules s'y étoient affermis dans leur incrédulité; ses accusateurs, ses calomniateurs & ses Juges iniques, s'étoient glorifiez

rifiez du succez qu'ils avoient eu contre lui. Il n'étoit pas juste de les laisser plus long-tems dans cet état, il falloit nécessairement confondre leur malice, & en rendant la paix à l'Eglise, convaincre hautemeut les ennemis du Sauveur de l'injustice de leurs persécutions.

Descendons maintenant à la comparaison particuliére des deux degrez qui sont dans chaque Office de Jesus-Christ, savoir, dans sa Prophétie, dans son Sacerdoce, & dans sa Royauté. Et I. examinons la question pourquoy Jesus-Christ devoit d'abord exercer luy-même personnellement sa Prophétie sur la Terre, avant que d'en aller faire l'exercice dans le Ciel. Je dis donc qu'il le falloit ainsi nécessairement.

I. Parce que le Seigneur devoit consacrer le ministére de la Parole, par l'exercice personnel qu'il en feroit luy-même, afin d'honorer un si grand emploi, & d'en faire bien voir aux hommes la dignité, afin aussi de rélever l'excellence de la Parole Evangélique. Car il ne faut pas douter que le ministére n'ait été extrémement glorifié, en ce qu'il a plû au Fils de Dieu, non seulement de le commettre à des hommes tels qu'étoient les Prophétes & ses Apôtres, non seulement de le commettre quelque-fois à des Anges, mais aussi de s'en revêtir luy-même. Il ne faut pas douter aussi que la dignité de la Parole Evangélique ne paroisse avec beaucoup plus d'éclat, en ce que le Seigneur luy-même s'est voulu charger de l'annoncer aux hommes. C'est donc pour ces raisons, qu'avant que d'envoyer ses Apôtres & ses Herauts par toute la Terre, Jesus-Christ a voulu prescher luy-même.

II. Pour faire aller avec succez les Apôtres par tout le Monde, il falloit nécessairement faire deux

deux choses. I. Leur donner pour cela une vocation suffisante; mais de plus les instruire eux-mêmes, & leur donner une particuliére & parfaite connoissance des mystéres du Royaume des Cieux. Car s'ils n'en eussent eux-mêmes été instruits à fond, ils n'eussent pas été capables d'en instruire les autres. Quand Dieu a voulu illuminer l'Univers, il a non seulement destiné le Soleil pour cet effet, mais de plus il l'a pourvû luy-même d'un fonds inépuisable de lumiére, afin que de cette abondante source, il pût ensuite répandre par tout ses rayons. Il en a été de même dans la nouvelle création. Jesus-Christ a destiné ses Apôtres pour en faire les Ambassadeurs de sa paix par tout le Monde, selon que Saint Paul le dit. 2. Cor. 5. *Nous sommes Ambassadeurs pour Christ, vous exhortant que vous soyez reconciliez à Dieu*; mais outre cette destination, il les a remplis d'une particuliére connoissance de ses veritez. Selon que le même Apôtre le dit 2. Cor. 4. *Le même Dieu qui a dit, que la lumiére resplendît des tenébres, est celuy qui a reluy en nos cœurs, pour donner illumination de la connoissance de la gloire de Dieu en la face de Iesus-Christ.* Or pour l'une & pour l'autre de ces deux choses, je veux dire pour donner une suffisante mission à ses Apôtres, & pour leur donner une suffisante instruction, il falloit que Jesus-Christ exerçât luy-même personnellement sa Prophétie sur la Terre, avant que de l'aller exercer au Ciel. Car quant à la mission, ils la devoient tenir immédiatement de lui, & de la parole de son commandement. C'est pourquoy il leur dit, *Allez, endoctrinez toutes Nations.* Et quant à l'instruction, ils la devoient aussi tenir immédiatement de luy-même, afin de pouvoir assurer les peuples qu'il ne leur enseignoient rien que

que ce que Jesus-Christ luy-même leur avoit enseigné ; c'est pourquoy il les retint si long-tems auprés de sa Personne, afin de les former peu à peu à cette grande œuvre à laquelle il les appelloit.

III. La Parabole des Vignerons nous fournit une troisiéme raison sur ce sujet, quand elle nous dit que le Maître de la vigne, aprés avoir inutilement envoyé durant un assez long-tems ses serviteurs aux Vignerons, pour leur demander le revénu de sa vigne, il leur envoya enfin son Fils, & que les Vignerons l'ayant vû, dirent entr'eux. *Voicy l'héritier de la Vigne, venez, tuons-le, & l'héritage sera nôtre.* Elle ajoûte que les Vignerons ayant exécuté cet horrible conseil, le Maître ôta sa Vigne d'entre les mains de ses méchans Vignerons, & la donna à d'autres. Cette Parabole nous enseigne deux grandes véritez; l'une qu'il étoit résolu dans le conseil de la Providence éternelle d'ôter aux Juifs l'Alliance de Dieu, & de la transporter aux Gentils. La seconde, que pour parvenir à cela, la Providence Divine avoit résolu de permettre que les Juifs mettroient à mort son Fils bien-aimé, c'est-à-dire, Jesus-Christ, & qu'ainsi le transport de son Tabernacle seroit une juste punition de l'incrédulité des Juifs. Or qui ne sait que l'occasion sur laquelle les Juifs se sont portez jusqu'à ce grand crime, que d'étendre leurs mains sanguinaires sur la Personne du Fils de Dieu, a été la prédication qu'il leur fit luy-même personnellement de son Evangile. Il étoit donc nécessaire que Jesus-Christ, avant que de faire porter le flambeau de sa Grace parmi les Nations, s'adressât luy-même personnellement aux Juifs, & qu'il leur prêchât son Evangile; c'est pourquoy il disoit luy-même,

Je ne suis envoyé que vers les brebis péries de la Maison d'Israël, lors que la Cananeéne lui demandoit la guerison de sa fille. Et c'est pour la même raison que Saint Paul dans l'Epître aux Rom. dit, que *Jesus-Christ a été Ministre de la Circoncision.* Sur tout est considérable sur ce sujet la Prophétie d'Esaïe ch. 49. dans laquelle Jesus-Christ est introduit parlant de cette sorte. *L'Eternel m'a dit, tu ez mon Serviteur, Israël est celuy en qui je me glorifieray par toy. Et moy j'ay dit, en vain ay-je travaillé, j'ay usé m'a forcé pour néant & frustratoirement, toute-fois mon droit est par-devers l'Eternel, & mon œuvre est par-devers mon Dieu. Maintenant donc l'Eternel qui m'a formé dez le ventre pour lui étre Serviteur, m'a dit que je rameine Iacob à lui, mais Israël ne se rassemble point. Toutes-fois si seray-je glorifié aux yeux de l'Eternel, & mon Dieu sera ma force. Dont il m'a dit, c'est peu de chose que tu me sois Serviteur pour rétablir les Tribus de Iacob, & pour restaurer les désolations d'Israël, & pourtant je t'ay donné pour lumiére aux Nations, afin que tu sois mon salut, jusqu'au bout de la Terre.* La vocation des Gentils a été le fruit de l'exaltation du Seigneur. Avant donc que d'en venir-là, il falloit faire préceder celle des Juifs, laquelle il devoit faire immédiatement par luy-même.

Apres que le Seigneur a eu exercé la premiére partie de sa Prophétie parmi les hommes, il falloit qu'il montât au Ciel pour exercer la seconde. Et en voici les raisons.

I. Ne se pouvant pas faire que Dieu, aprés la réjection qu'il avoit faite du peuple des Juifs, demeurât sans Eglise, il n'eût pas été convénable que Jesus-Christ luy-même fût allé porter son Evangile aux Nations, car il eût encore une seconde fois exposé sa Personne à l'opprobre des mé-

méchans, & à leurs persécutions. Il étoit donc nécessaire qu'il le fit par le ministére de ses Apôtres & de ses serviteurs; & pour cet effet qu'il fût élévé, quant à lui, au plus haut des Cieux, afin que de là il eût l'inspection sur toute cette grande œuvre. C'est pourquoy Saint Paul rapporte, Eph 4. la Mission des Apôtres à l'Ascension de Jesus-Christ, comme un de ses principaux effets, car aprés avoir dit, *qu'étant monté en haut, il a donné des dons aux hommes*, il ajoûte, *luy-même donc a donné, les uns pour être Apôtres, les autres pour être Prophétes, les autres pour être Evangélistes, les autres pour être Pasteurs & Docteurs, pour l'assemblage des Saints, pour l'œuvre du Ministére, pour l'édification du corps de Christ.*

II. Afin que les Gentils fussent efficacement appellez, il falloit, non seulement leur précher Jesus-Christ abaissé, mais aussi Jesus-Christ exalté. C'est donc ce que Jesus-Christ luy-même personnellement ne pouvoit plus faire. Car il ne pouvoit pas en même tems être exalté, & demeurer sur la Terre, & la même raison qui a fait dire à Saint Paul, que s'il étoit encore sur la Terre, il ne seroit pas même Sacrificateur, savoir qu'ayant une fois consommé la premiére partie de son Sacerdoce, il faut que la seconde se consomme dans le Ciel, d'où il s'ensuit qu'il ne s'en acquitteroit pas s'il étoit encore sur la Terre, la même raison, dis-je, nous oblige de dire, qu'y ayant deux parties de sa Prophétie, dont la premiére appartient à son abaissement, & la seconde à son exaltation, & ayant une fois consommé la premiére, s'il étoit encore sur la Terre il ne seroit pas Prophéte; parce que ce qui reste à faire des fonctions d'une si grande Charge, se doit faire du Ciel; c'est de là qu'il doit appeller tous les hommes par la prédi-

cation, non seulement de sa Croix, mais aussi de sa Résurrection & de son Ascension bien-heureuse.

III. Comme la premiére partie de la Prophétie de Jesus-Christ, savoir celle qu'il a exercé sur la Terre à l'égard des Juifs, avoit été inefficace & sans succez, parce qu'elle n'avoit pas été accompagnée de la vertu toute-puissante du Saint Esprit, il n'étoit plus convenable que Jesus-Christ entreprît d'en faire une autre, qu'il ne l'accompagnât des lumiéres toute-puissantes & invincibles de sa Grace. Il falloit donc que cette seconde vocation se fît du Ciel de dessus le Trône de sa gloire. Car c'est de là seulement qu'il pouvoit faire descendre son Saint Esprit, selon qu'il le dit luy-même dans l'Evangile de Saint Jean, *Il vous est expedient que je m'en aille, car si je ne m'en vay le Consolateur ne viendra point à vous, & si je m'en vay, je vous l'envoyeray.*

De la Prophétie il faut passer au Sacerdoce, & en comparer ensemble les parties ou les dégrez. Pourquoy donc, direz-vous, falloit-il que Jesus-Christ s'offrît soy-même sur la Terre, avant que de monter au Ciel pour intercéder pour nous? Les raisons en sont évidentes.

I. Il ne pouvoit ouvrir la bouche devant son Pere éternel, ni intercéder envers lui que pour ses vrais fidéles, qui sont les membres de son Corps mystique. Il falloit donc que son intercession supposât sa mort, car nous ne sommes les fidéles de Jesus-Christ, ni n'entrons dans sa Divine communion, que parce que nous embrassons sa mort, & par conséquent sa mort devoit préceder. La foy est la condition que Iesus-Christ demande de nous, afin qu'il intercéde pour nous, & sa mort est la condition que nous demandons en lui, afin que nous puissions croire en lui. C'est pour cela

que

que l'Ecriture met toûjours sa mort & sa résurrection avant son intercession; *Qui intentera*, dit l'Apôtre Rom. 8. *accusation contre les élûs de Dieu? Dieu est celuy qui justifie. Qui est-ce qui condamnera? Christ est celuy qui est mort, & qui plus est, est ressuscité, & qui fait même requête pour nous.*

II. La seconde partie du Sacerdoce de Jesus-Christ, n'est autre chose qu'une application perpétuelle qu'il fait envers le Pere éternel de la vertu & de l'efficace de la premiére. Ie veux dire que son intercession est une perpétuelle application qu'il fait au Pere de l'efficace de sa mort & de son Sacrifice. Or de là il s'ensuit nécessairement, qu'avant que de monter au Ciel pour intercéder pour ses fidéles, il falloit nécessairement offrir le prix de nôtre rédemption sur la Terre. C'est ce qui avoit été représenté par les deux actes de l'ancien Souverain Sacrificateur, dont le premier étoit, qu'il offroit la victime sur l'Autel hors du Temple, & ensuite il alloit faire aspersion du sang du Sacrifice dans le lieu Tres-saint. L'Intercession de Iesus-Christ n'est autre chose qu'une aspersion mystique qu'il fait sans cesse de son Sang, non sur l'Arche de Dieu, mais sur Dieu même, non dans le Sanctuaire matériel & mondain, mais dans le Saint des Saints, c'est-à-dire, dans le Ciel. Il falloit donc qu'avant que d'y entrer, il s'offrît soy-même en oblation sur la Croix.

III. L'Intercession de Iesus-Christ, est la demande qu'il fait à son Pere de ses biens célestes pour nous les communiquer; mais le Fils ne demande à son Pere pour nous, que les biens qu'il nous a acquis & méritez par le prix de son Sang; Il falloit donc qu'il mourût avant que d'intercéder, il falloit qu'il méritât pour son Eglise avant que de pouvoir demander le fruit ou la Couronne de son mérite.

 IV.

IV. Aprés que Jesus-Christ est monté au Ciel, & que de là, il a répandu ses graces sur nous en nous benissant, il nous a consacrez à Dieu, & nous a faits Sacrificateurs à lui, pour lui offrir les bouveaux de nos lévres, & les sacrifices de nos loüanges & de nos bonnes œuvres. Mais comment pouvoit-il nous consacrer ainsi au service du Dieu vivant & vray, que premiérement, il ne nous eût purgez de nos péchez. Il falloit donc qu'avant toutes choses, il mourût pour expier nos crimes, afin qu'ensuite nous fussions des Serviteurs agréables à Dieu. C'est-ce que Saint Paul nous enseigne quand il dit Heb. 10. *Que par l'Esprit éternel, Jesus-Christ s'est offert soy-méme à Dieu sans nulle tâche; afin de purifier nos conscience des œuvres mortes pour servir au Dieu vivant & vray.* Et dans cette même veuë, Saint Jean nous dit Apoc. 1. *Que Jesus-Christ nous a aimez, & qu'il nous a lavez de nos péchez par son Sang, & qu'il nous a fait Roys & Sacrificateurs à Dieu son Pere*, premiérement, *lavez de nos péchez par son Sang*, & puis ensuite, *faits Roys & Sacrificateurs à Dieu.*

La dixiéme question qui se peut faire, est pourquoy Jesus-Christ devoit aller exercer son Sacerdoce au Ciel, incontinant aprés avoir offert son Sacrifice sur la Terre. A quoy je répons.

I. Qu'il le falloit, parce que selon l'Ecriture & les anciens Oracles, il étoit *Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisedec.* Ce qui signifie deux choses. L'une, qu'il y devoit avoir dans son Sacerdoce des fonctions céléstes & perpétuelles, & l'autre, que son Sacerdoce devoit être joint avec la gloire de la Majesté & de la dignité Royale. Or ni l'une ni l'autre de ces deux choses, ne se pouvant trouver dans la premiére partie

tie de son Sacerdoce, savoir, dans celle dont il s'aquita sur la Terre, il falloit nécessairement qu'à cette premiére partie en succedât une autre, dans laquelle se trouvassent ces deux divins caractéres, l'un d'éternité, & l'autre de Royauté. Et par conséquent, il falloit qu'aprés avoir offert son Sacrifice, il montât au Ciel, afin d'y comparoître devant son Pere éternel, & d'y être assis à sa droite pour y interceder pour nous.

II. Aprés avoir présenté son Oblation sur la Croix, il n'eût pas été juste ni digne de la sagesse Divine de laisser son Sang sans effet. Cependant, il est certain que tout l'effet du Sang de Jesus-Christ répandu sur la Croix, consiste en une double aspersion qu'il en fait, l'une sur les cœurs des hommes par l'efficace du Saint Esprit, Et c'est celle qui nous ameine à la Foy, & l'autre sur le Pere éternel, & c'est celle qui nous rend le Pere propice, & qui opére nôtre justification. Ces deux aspersions avoient été marquées par Moyse, lors qu'il traita Alliance entre Dieu & le Peuple. Car d'un côté, il arrosa le Peuple du Sang du Sacrifice, & de l'autre, il en arrosa l'Arche qui étoit dans le Tabernacle. Or pour faire ces deux aspersions, il falloit nécessairement être au Ciel. La premiére, se fait par le Saint Esprit, & c'est d'enhaut, que Jesus-Christ nous envoye le Saint Esprit. La seconde, se doit faire par l'intercession du Sauveur, & c'est là même qu'il intercede.

On peut faire sur la Royauté de Jesus-Christ, les mêmes questions qui se font sur sa Prophétie & sur son Sacerdoce. Ce sera donc icy l'onziéme, pourquoy il falloit qu'avant que Jesus-Christ entrât dans l'exercice plein & entier de sa Royauté, il en fit quelques fonctions mêlées d'infir-

mitez sur la Terre. A quoy je répons.

I. Qu'il le falloit ainsi, afin que ses premiers Actes de puissance & d'autorité souvéraine, pussent être un suffisant témoignage de la Dignité infinie de sa Personne. Car si sa Personne Divine eût été entiérement couverte du voile des foiblesses humaines, les fidelles n'eussent pas eû de motifs suffisans pour croire en lui, ni n'eussent pû pénétrer au travers du voile pour y découvrir la vérité de sa nature Divine. Les infidelles même qui le rejettérent, eussent eû une légitime excuse de leur incrédulité. Il falloit donc que quelque épaisse que fût la nuée dont il étoit enveloppé, il donnât de tems en tems des marques évidentes de ce qu'il étoit. Or c'est à quoy se rapportent ces premiers Actes de Royauté que Jesus-Christ exerça sur la Terre, comme ses miracles, & le pardon qu'il faisoit des péchez de sa propre autorité.

II. Cela même étoit nécessaire, pour donner un suffisant témoignage & une suffisante conviction de la vérité de sa charge de Médiateur. Car cette vérité ne pouvoit pas bien paroître, à moins qu'il fit de tems en tems des actes de Puissance Souvéraine. Cette vérité ne se pouvoit bien découvrir, qu'en comparant la vie de Jesus-Christ avec tous les Anciens Oracles qui parloient du Messie. Or entre ces Oracles, il y en avoit plusieurs qui marquoient que le Messie devoit être Roy, comme entr'autres celui du neufviéme de Zacharie. *Egaye toy grandement fille de Sion, Iette cris d'éjouïssance fille de Ierusalem, voicy ton Roy viendra à toy juste qui se garantit par soy-même, abjet & monté sur un âne, & sur un ânon poulain d'ânesse.* Ce qui fut accomply précisément, lors que le Seigneur fit son entrée Royale dans Jerusalem.

III.

III. Il falloit pour soûtenir la consolation & l'espérance de l'Eglise, que Jesus-Christ au milieu de ses infirmitez, donnât de tems en tems quelques préludes de cette suprême gloire, à laquelle il avoit été élevé en qualité de Seigneur & de Maître de l'Univers. Or ces préludes ne pouvoient consister, qu'en des Actes de Majesté, qui étoient regardez par ses Disciples, comme les prémices de cette plénitude de Puissance, à laquelle il devoit parvenir, & qu'il exerceroit un jour sur toute chair, pour donner la vie éternelle à tous ceux que le Pere lui avoit donnez. C'est à cela que nous devons rapporter ce que Saint Iean dit, Iean 1. *La Parole a été faite chair & a habité entre nous, & nous avons contemplé sa gloire, savoir, une gloire comme de l'unique issu du Pere*, & ce que Saint Pierre dit, 2. Pier. 1. *Le Seigneur avoit reçû de Dieu le Pere honneur & gloire, quand une telle voix lui fut envoyée de la gloire magnifique, Celui-cy est mon Fils bien-aymé, auquel j'ay pris mon bon-plaisir.* Au reste, ces premices de la gloire de Jesus-Christ, sont I. tous les témoignages qui lui ont été rendus du Ciel en sa Naissance, en son Bâtême, & dans d'autres occasions. II. Tous les miracles qu'il a faits, illuminant les aveugles, guérissant les malades, &c. III. Les miracles qui arrivérent en sa mort où le Soleil fut obscurcy, la Terre trembla, &c. IV. La remission des péchez qu'il accordoit aux hommes, de sa propre autorité. V. Sa Transfiguration glorieuse sur la montagne.

Enfin on peut proposer comme une douziéme question ; Pourquoy il falloit que Jesus-Christ, aprés avoir fait ces premiers Actes de sa Royauté, montât au Ciel pour aller exercer cette toute-puissance qu'il y exerce maintenant. Surquoy l'on peut

peut observer les raisons suivantes.

I. Que comme les premiers fruits, ou les premices ne seroient rien, s'ils n'étoient suivis d'une pleine & abondante moisson, de même, ces premiers rayons de la dignité & de la Majesté de Jesus-Christ n'eussent pas été considérables, s'ils n'eussent été bien-tôt suivis de cette gloire immortelle à laquelle il a été élévé, quand il s'est assis à la droite de la Majesté de Dieu.

II. Il le falloit, afin qu'il pût mettre la derniére main à l'œuvre de nôtre Redemption, laquelle ayant été heureusement commencée pendant le sejour qu'il avoit fait sur la Terre, ne pouvoit pas être laissée en cet état, il falloit aprés avoir répandu le Sang de l'Alliance éternelle, ramener des morts le Grand Pasteur des brebis, comme parle l'Apôtre. Il falloit convertir les Peuples, & amener leurs pensées prisonnieres à l'obéïssance de l'Evangile. Il falloit exercer les Actes de la Providence éternelle, pour la bénédiction & la conservation de l'Eglise. Il falloit enfin ressusciter les morts, faire le dernier Iugement, & élever les fidéles à la souvéraine beatitude. Et tout cela, ne se pouvoit faire qu'en exerçant pleinement & parfaitement la Souvéraine Puissance.

III. La même chose se trouvoit nécessaire pour achever l'œuvre de la destruction des ennemis de Dieu, Satan, le Monde, le Péché, l'Enfer, la Mort, les superstitions, les idolatries, & toutes ces autres puissances Tyranniques qui avoient jusqu'alors dominé sur la Terre. Le Seigneur les avoit vaincuës en sa Croix, si vous avez égard au droit ; mais il ne les avoit pas encore actuellement dépoüillées de leur puissance, & il ne le pouvoit faire que par son élevation à la gloire éter-

éternelle, selon l'Oracle du Pſ. 110. *Sieds toy à ma droite juſqu'à ce que j'aye mis tes ennemis pour le marchepied de tes pieds.* Quand le Fils de Dieu eſt venu ſur la Terre comme nôtre Roy, il a fallu qu'il mît, par maniére de dire, un voile ſur ſa face, ni plus ni moins que Moyſe quand il déſcendoit de la montagne, pour agir de la part de Dieu envers les Iſraëlites ; mais quand il eſt remonté vers ſon Pere, alors il a fallu qu'il ait quitté ce voile, & que ſa face ayt été toute reſplendiſſante, comme étoit celle de Moyſe quand il remontoit ſur la montagne.

CHAPITRE IV.

Si l'Abaiſſement de Jeſus-Chriſt, n'a pas été une choſe indigne de ſa Perſonne.

LA Croix de Ieſus-Chriſt a été, ſelon le témoignage de Saint Paul, *Un ſcandale aux Juifs, & une folie aux Grecs.* Les Iuifs ayant égard aux Prophéties Anciennes touchant le Meſſie, & à l'idée qu'ils avoient conceuë de lui, comme d'un Roy temporel qui ſeroit environné d'éclat & de pompe, & couronné de toutes parts de victoires & de conqueſtes mondaines, ſe ſcandaliſérent de voir Ieſus-Chriſt qui ſe diſoit le Meſſie, & qui neanmoins ne répondoit nullement à cette magnificence externe, qu'ils s'imaginoient devoir accompagner le Libérateur d'Iſraël. D'autre-part, les Payens voyant d'un côté que la Religion Chrétienne commandoit d'adorer Ieſus-Chriſt, comme le Fils éternel de Dieu, le Créateur & le Maî-

Maître de l'Univers, & confidérant de l'autre l'opprobre & l'infamie de sa Croix, qui avoit été précedée d'une vie basse & abjecte, ne pouvoient en aucune maniére concilier ces deux choses, ils les regardoient comme contradictoires & incompatibles entr'elles. Comment, disoient-ils, tant de Majesté peut-elle s'allier avec tant d'ignomine? Comment, peut-on rendre un culte si religieux, une soûmission si profonde, une obéïssance si parfaite à un misérable crucifié. Ils traitoient donc les Chrêtiens d'insensez, & leur Doctrine de folie & de renversement d'esprit.

Nous n'entreprenons pas icy de faire une réfutation exacte des uns & des autres, je veux dire des Iuifs & des Payens. Cela nous conduiroit trop loin, & n'est pas de nôtre projet. Il nous suffira de faire voir contre ces Adversaires de Iesus-Christ, que l'anéantissement du Sauveur n'est pas une chose indigne de l'excellence de sa Personne, & qu'au contraire, quand on pénétre un peu avant dans l'épaisseur de ce mystére, on y découvre, en cela même qu'il s'est abaissé, la plus grande gloire pour luy qui se puisse concevoir. Pour cet effet, il ne faut que se mettre deux choses devant les yeux; L'une par quel principe ou par quelle destination Jesus-Christ a souffert cet Abaissement, & l'autre quels sont les fruits qui en ont réüssi. Si les Iuifs & les Payens pouvoient ouvrir les yeux à ces deux choses, ils y verroient, sans doute, incontinent la fausseté de leurs préjugez. Quant à la premiére de ces choses, Iesus-Christ a souffert, non par une suite naturelle de sa condition, comme la plus-part des hommes qui naissent dans des familles obscures & pauvres, sont obligez de souffrir leurs miséres, qui sont une suite de l'indignité de leur sang.

ſang. Cela n'a pas de lieu en la Perſonne de Jeſus-Chriſt. Ses ſouffrances ont été, non néceſſaires, mais volontaires, non un effet de la baſſeſſe de ſa condition, mais comme nous l'allons voir un effet de la ſage Providence de Dieu. D'ailleurs les ſouffrances de la pluſpart des hommes ſont une ſuite de leurs fautes, ou de leurs pechez, ils ſe les attirent par une conduite mal réglée, de ſorte qu'ils ſont un témoignage public de l'indignité de leurs perſonnes, & de l'averſion que le Monde doit avoir pour eux. Il en eſt autrement de Jeſus-Chriſt. Il a ſouffert, il eſt vray, mais il a ſouffert avec une innocence entiére, & la Religion Chrêtienne qui l'éleve ſur la Croix, nud, dépoüillé de ſes veſtemens, & couronné d'épines, l'y éleve, revêtu, & couronné de la plus parfaite juſtice qui ſe ſoit jamais trouvée, ni dans le Ciel, ni ſur la Terre. Ajoûtez à cela que la pluſpart des hommes qui ſe voyent plongez dans les ſouffrances, y ſont plongez pour toûjours, de ſorte que quand on ne les pourroit attribuer, ni à une ſuite naturelle de leur condition, ni aux mérites de leurs péchez, ils ne laiſſent pourtant pas d'être mal-heureux, & d'être en cette qualité, ſinon l'objet de l'horreur & de l'averſion des autres hommes, au moins l'objet de leur mépris. Mais cela ne ſe trouve pas en la Perſonne de Ieſus-Chriſt, ſes ſouffrances n'ont duré que peu de tems, & ne doivent être conſiderées en lui que comme les éclipſes au Soleil, qui ne diminuent rien du prix de ſa lumiére, ni de l'eſtime que nous en avons. Quel eſt donc, direz-vous, le principe par lequel Jeſus-Chriſt a ſouffert? Ie répons, qu'il a ſouffert par le plus grand & le plus admirable principe qui qui puiſſe tomber dans la penſée, qui eſt par l'élection que le Pere éternel a faite de lui,

pour

pour être le Rédempteur des hommes, pour satisfaire la Iustice, pour ouvrir les sources de la Miséricorde, & en un mot pour être l'Auteur du salut. C'est-là la fin & la destination de ses souffrances, c'est pour cette cause qu'il les a subies. Or il est évident qu'à les regarder dans cette vûë comme il le faut nécessairement, & comme la Religion Chrêtienne les propose, bien loin qu'elles ayent été indignes de la Personne de Iesus-Christ Fils de Dieu, au contraire c'est le plus grand témoignage qu'il pût recevoir de son prix & de son excellence infinie; car cette élection étoit telle qu'elle ne pouvoit tomber, ni sur les hommes, ni sur les Anges, ni sur aucune simple créature. Pour souffrir de cette sorte, il falloit être Fils de Dieu, Dieu par nature & par essence, le Créateur de l'Univers & le Seigneur de gloire. Ainsi nous pouvons dire qu'en son abaissement il a été élevé, & que sous cette apparence d'opprobre, est caché le plus grand de tous les honneurs. Le salut étoit cacheté sous les seaux de la Iustice Divine, & nul ne se trouvoit, ni dans le Ciel, ni dans la Terre qui pût rompre ces seaux, & mettre en évidence la vie & l'immortalité. Un seul Fils de Dieu le pouvoit faire. Iesus-Christ l'a fait, il a été choisi pour cela; il est donc certain qu'il a reçû, si vous voulez, plus de gloire quand il est monté sur la Croix, que quand il est monté au Ciel, quand il a été mis sur l'Autel, que quand il s'est assis sur le Trône, plus quand il est mort, que quand il est ressuscité. Que les Iuifs donc cessent de se scandaliser de son abaissement, la gloire & la magnificence temporelle dont leur folle imagination revêt le Messie, est-ce qui véritablement seroit indigne de la grandeur de sa Personne, & non les infirmitez & les opprobres qu'il

qu'il a soufferts. Car quel Messie seroit-ce, si laissant les cœurs des hommes, vicieux & méchans comme ils sont, il ne se soucioit que de triompher de leurs corps ? Si, sans se soucier de nôtre salut, il s'appliquoit seulement à nous rendre participans d'une félicité mondaine, c'est-à-dire, d'une vaine ombre & d'une fausse image qui ne dureroit pas davantage que la resplendeur d'un éclair. N'est-il pas plus glorieux pour le Messie de souffrir pour la conquête des ames, & pour le renouvellement spirituel de tout le Monde, que de triompher par les coups d'une épée matérielle, d'avoir des Armées nombreuses à sa suite, de gagner des batailles & de s'assujettir les Peuples ? Et quant aux Payens, qui ne voit que ce qu'ils appellent la folie des Chrêtiens, étant mis en comparaison avec les idées que la Religion Payenne nous donne de ses Divinitez, est une sapience céleste mise auprés d'un aveuglement ou d'un égarement perpétuel ? C'est une chose glorieuse à Iesus-Christ, de souffrir volontairement pour un si grand dessein que celui du rétablissement de l'Univers & du salut des hommes. Mais qu'elle indignité n'y a-t-il pas en ce que la Religion Payenne enseigne de ses faux Dieux ? Je laisse à part les incestes, les adultéres, les déréglemens, les larcins, & les autres crimes qu'elle leur attribuë, bien que cela même les rende infames & horribles, & éloigne toute bonne ame du désir de leur rendre aucun culte religieux. Quelle indignité n'est-ce pas de voir, par exemple, un Iupiter qui décend sur la Terre sous la forme d'un Taureau, & sous celle d'un Cygne, ou sous celle d'une Pluye d'or, de voir une Cerez vagabonde, qui court de lieu en lieu aprés le ravisseur de sa fille.

Mais si nous tournons les yeux sur les effets que les

les souffrances de Iesus-Christ ont produit, & qu'elles ont produit, non par accident, mais par leur destination naturelle, ne faudra-t-il pas avoüer qu'elles ont été, non seulement tres-heureuses pour nous, mais tres-glorieuses aussi pour luy-même? C'est par ses souffrances qu'il nous a ouvert le Paradis, & nous a mérité une résurrection & une vie éternelle. C'est par elles qu'il a rélevé l'honneur & la gloire de la Iustice Divine, laquelle avoit été violée par les crimes des hommes. Par elles il a rendu à la sainteté & à la vertu leur éclat naturel, qu'elles avoient perdu par la revolte du genre humain. Par elles il a fait régner cette sainteté & cette vertu au milieu des hommes, de la maniére du monde la plus belle & la plus absoluë, leur ayant soûmis, non seulement les actions extérieures, mais les pensées & les inclinations du cœur. Par elles il a dissipé les superstitions, les erreurs, les idolatries, les corruptions, & tout ce sale chaos dont le Demon avoit été le Perę, & il a rendu à l'Univers, la lumiére, la joye, la consolation & l'espérance. Il est donc certain que les souffrances de Iesus-Christ n'ont nullement été indignes de sa Personne, & qu'au contraire elles lui ont été, si vous voulez, infiniment plus glorieuses que sa gloire même; de sorte que l'on peut dire que quand il a été exalté au dessus de tous les Anges, il n'a pas été tant distingué ni separé d'eux, que lors qu'il a été fait un petit moindre qu'eux par la passion de sa mort.

CH.

CHAPITRE V.

Si dans l'abaissement de Jesus-Christ sa gloire a été entiérement éteinte.

CEtte question est déja vuidée par ce que nous avons dit dans le Chapitre second, lors que nous avons expliqué en quoy consistent, tant l'abaissement que l'exaltation du Sauveur, & aussi par ce que nous avons remarqué en traitant des deux natures de Iesus-Christ. Car il paroît par cela même, que le voile ou le nuage des infirmitez dont Iesus-Christ a été couvert, n'a jamais été si épais qu'il n'ait toûjours paru quelques rayons de la souveraine dignité de sa Personne. Cette vérité paroîtra encore plus clairement, si l'on prend le soin d'examiner toutes les circonstances que l'Evangile nous rapporte de l'abaissement du Sauveur du Monde. Car premiérement, quand il voulut étre conçû dans le sein de la Vierge, il choisit la famille de David, c'est-à-dire, la plus illustre famille de toutes celles d'Israël. Il envoya même à Marie & à Ioseph son Ange, pour leur déclarer cette bien-heureuse Conception, & étant encore dans le sein de sa Mere, Iean Bâtiste, le petit enfant qu'Elizabeth femme de Zacharie avoit conçû, tressaillit de joye à son approche. A quoy l'on peut ajoûter aussi la destination de ce même Iean Bâtiste pour être le Précurseur du Seigneur, afin de lui préparer ses voyes. Car en tout cela il y a des caractéres de grandeur & de Majesté.
II. L'on peut rémarquer la même chose dans sa Naissance. Il nâquit en Bethléhem dans une créche; mais en même tems Ierusalem fut émuë par

la venuë des Mages d'Orient, une nouvelle étoille parut au Ciel, les Mages l'adorérent & lui offrirent des présens, les Anges firent rétentir l'air de leurs Cantiques, & un d'entr'eux fut envoyé pour annoncer cette grande nouvelle à des Bergers. III. Pendant le tems de son enfance, lors qu'il étoit soûmis à Ioseph & à Marie, il fut trouvé à l'âge de douze ans assis dans le Temple de Ierusalem au milieu des Docteurs, les ravissant en admiration par les marques de sa Sagesse. IV. Dans son Bâtême, à mésure qu'il est soûmis au ministére de son Serviteur, pour accomplir, comme il le dit luy-même, toute justice, le Ciel s'ouvrit sur lui, le Saint Esprit descendit d'enhaut en forme d'une colombe, & le Pere lui rendit ce glorieux témoignage, *Celuy-cy est mon Fils bien-aimé, en qui j'ay pris mon bon-plaisir.* V. La même chose paroît dans sa tentation au Desert, où il demeura miraculeusement quarante jours & quarante nuits, sans manger ni boire; & où les Anges de Dieu s'approcherent pour le servir. On peut sur ce pied-là, & dans cette même vûë, suivre toutes les autres circonstances de sa vie, & de sa Passion, sans qu'il soit nécessaire de nous y arrêter plus longtems. Il faut seulement rémarquer que la sagesse Divine a voulu tempérer ainsi l'anéantissement du Sauveur pour plusieurs raisons. I. Pour la consolation de l'humanité du Sauveur, afin qu'elle ne fût pas tout à fait engloutie par les opprobres, & par les douleurs, & qu'elle trouvât dans ses caractéres de grandeur & de Majesté dequoy se soulager. II. Pour donner un juste fondement à la foy de ses Disciples, à leur charité & à leur esperance, qui sans ces preuves de la Divinité du Seigneur, ne pouvoit, ni naître, ni subsister. III. Pour une entiére conviction des incrédules, car sans cela

cela leur infidélité eût pû trouver des excuses & des pretextes. Mais nous avons déja touché la pluspart de ces raisons dans les Chapitres précedens, & ainsi nous ne nous y étendrons pas davantage.

CHAPITRE VI.

Si son exaltation lui a acquis en effet plus de gloire qu'il n'en avoit auparavant.

POur résoudre cette question, il faut distinguer, comme nous avons fait ailleurs, la nature humaine de Jesus-Christ, sa nature Divine, sa Personne, entant que Divine simplement, & sa Personne sous la charge de Médiateur, c'est-à-dire, entant qu'il est Dieu & homme tout ensemble, le Rédempteur de l'Eglise. Car pour ce qui regarde sa nature humaine, il est certain qu'elle a reçû une considérable augmentation de gloire réelle, comme nous l'avons expliqué dans l'Article second. Elle a été à la vérité toûjours jointe hypostatiquement à la Divinité. Et à cet égard comme son abaissement n'a pas diminué l'honneur de cette union, ni ne l'a en aucune maniére ébranlée, aussi son exaltation n'y a rien ajoûtê. Mais par son exaltation il a reçû sans doute une plus abondante communication des graces de la nature Divine, & une plénitude d'influence qu'elle n'avoit pas encore obtenuë. Elle a été délivrée des opprobres, des bassesses & des tourmens où elle avoit été jusqu'alors assujetie. Elle a pris une vie immortelle & bien-heureuse, elle a quitté la Terre pour aller faire son sejour au Ciel, où elle a part en la Personne Divine, à l'adoration des Anges

& des hommes, & à l'honneur des fonctions de la Providence, pour le gouvernement de l'Univers & de l'Eglise.

Quant à la nature Divine, elle n'a reçû dans cette exaltation aucune augmentation de gloire réelle ou interne. Mais elle a été pourtant plus glorifiée extérieurement, parce qu'elle s'est manifestée, & a déployé ses éternelles perfections d'une maniére plus grande, plus forte, & plus étenduë qu'elle n'avoit fait auparavant.

La Personne, entant que Divine simplement, n'a aussi rien acquis de nouveau en elle-même, mais seulement elle a été glorifiée, en ce qu'elle s'est fait connoître avec plus d'éclat, dissipant pleinement le voile des infirmitez sous lequel elle avoit demeuré comme cachée, & c'est ainsi qu'il faut entendre ces paroles du Seigneur Jean 17. *Glorifie moy toy Pere, de la gloire que j'avois par devers toy, devant que le Monde fût fait.* Car avant que le Monde fût fait, la gloire de la seconde Personne n'étoit couverte d'aucun nuage, au lieu qu'elle l'avoit été pendant sa conversation en chair, comme un Soleil dans les ombres d'un éclipse, ou comme un fleuve qui aprés avoir coulé durant un long espace de tems avec rapidité sur la Terre, disparoît tout d'un coup, & s'engloutit dans des abymes, & puis comme ce fleuve sort loin de là, pour réprendre la premiére liberté de son cours; le Fils de Dieu de même est sorti de dessous les ombres de la bassesse, & est r'entré dans la gloire de sa premiére condition.

Enfin pour ce qui regarde la Personne de Iesus-Christ Dieu & homme, avec la Charge de Médiateur du Nouveau Testament, il est certain qu'elle a été glorifiée par des actions plus éclatantantes, & plus publiques aprés l'exaltation. Car

c'est

c'est alors, comme nous l'avons cy-dessus remarqué, qu'il est entré dans la partie la plus noble & la plus majestueuse de ses Offices de Prophéte, de Sacrificateur & de Roy.

CHAPITRE VII.

De la durée de l'un & de l'autre des Etats de Jesus-Christ.

POur ce qui regarde la durée de son Abaissement, elle a été courte. I. Elle ne pouvoit pas être éternelle par les raisons que nous avons déja touchées, lors que nous avons fait voir que l'Exaltation devoit suivre l'Abaissement, & il n'est pas nécessaire de les répéter icy. II. Elle ne pouvoit pas même être longue. I. Parce que c'étoit un Etat violent & contraire à la nature, qui par conséquent ne pouvoit pas subsister longuement. II. Parce que toute l'Oeconomie de l'Abaissement, aboutissant à satisfaire la Justice Divine pour nos péchez, à nous mériter le Paradis éternel, & à jetter les premiers fondemens de la convocation de l'Eglise Chrêtienne, toutes ces choses ne requeroient pas un tems extremement long, principalement, parce que Dieu avoit déja préparé les voyes à cela, par ses premiéres dispositions que nous avons expliquées, tant dans le commencement de ce Traité, que dans celuy de la Iustification. III. Il ne falloit pas donner cet avantage au Démon, ni aux hommes pécheurs & infidéles, de leur laisser long-tems en proye la Personne éternelle du Fils de Dieu. Il étoit au contraire, de la Sagesse & de la Justice Divine, de faire bien-tôt tomber les murailles de cette

Jericho myſtique, de renverſer l'Empire du Diable, celuy du péché & celuy de la mort, & de diſſiper bien-tôt les erreurs, les ſuperſtitions & les idolatries ſous leſquelles la Terre étoit aſſervie; Ce qui ne ſe pouvoit faire que par une promte exaltation de la Perſonne du Médiateur. C'eſt pour ces raiſons & autres ſemblables, que Ieſus-Chriſt n'a vêcu que trente-trois ans ou environ ſur la Terre, & qu'il n'en a employé qu'un peu plus de trois dans l'exercice de ſon Miniſtére. Surquoy auſſi, il eſt bon de remarquer la différence qu'il y a entre les Monarchies du Monde, & celle de Ieſus-Chriſt. Les premiéres, commencent par la pompe & par la gloire, & puis inſenſiblement, elles tombent dans la décadence & dans le néant. Celle de Jeſus-Chriſt a commencé par la baſſeſſe & par le néant, & a finy par la gloire & la magnificence. Mais la gloire des premiéres eſt courte, & leur aneantiſſement eſt éternel; au lieu que la petiteſſe de celle de Jeſus-Chriſt eſt courte, & ſa gloire dure aux ſiécles des ſiécles.

Cette durée éternelle de l'Exaltation de Jeſus-Chriſt, eſt la ſeconde choſe qu'il faut remarquer dans ce Chapitre, ſur laquelle nous avons peu de choſes à dire. Il faut ſeulement ſe ſouvenir icy de ce que nous avons dit ailleurs, que l'Exaltation Oeconomique de Jeſus-Chriſt, qui finira au jour du Jugement, ne finira pas d'une fin de deſtruction, mais d'une fin de perfection & de conſommation. Voyez ce que nous avons dit ſur ce ſujet dans les Oracles de Daniel, & ſur l'éternité du Régne & du Sacerdoce de Ieſus-Chriſt.

CH.

CHAPITRE VIII.

Si pour être rendus conformes à Jesus-Christ, nous sommes obligez de passer par ces deux Etats.

IL faut répondre à cette question affirmativement. *Nous souffrons avec lui*, dit l'Apôtre Rom. 8. *afin que nous soyons aussi glorifiez avec lui.* On doit considérer les souffrances de Jesus-Christ & sa gloire, sous deux différentes veuës, savoir, ses souffrances, entant qu'il les a souffertes comme victime de nos péchez, & sa gloire, entant qu'il l'a reçuë comme Roy éternel de l'Eglise; ou ses souffrances, entant qu'elles ont été une préparation & un chemin pour le conduire à la gloire, & sa gloire, entant qu'elle a été une suite & une dépendance de ses souffrances. Dans la premiére veuë, nous n'y avons nulle part, lui seul a été la victime de nôtre salut, il a foulé le pressoir de l'ire de Dieu tout seul, seul, il a satisfait, seul, il a mérité pour ses fidéles, seul, il est le Roy & le Monarque de son Eglise. Mais dans la seconde veuë, Jesus-Christ est l'exemple de nôtre condition, il faut que nous suivions ses traces, & que nous lui soyons rendus conformes dans l'un & dans l'autre des deux Etats. C'est pour cette raison que Saint Paul dit en quelque endroit *qu'il accomplit en son corps, le reste des souffrances de Jesus-Christ*, & ailleurs Heb. 12. *Il veut que nous regardions à Jesus, Chef & consommateur de la foy, lequel*, dit-il, *au lieu de la joye qu'il avoit en main, a souffert la Croix, ayant mé-*

prisé la honte, & ensuite, il s'est assis à la droite de Dieu.

I. Comme Dieu ne nous a agréables qu'en la face de Jesus-Christ & dans sa Communion, il étoit convenable à sa Sagesse, de nous rendre autant qu'il se pouvoit conformes à lui. A cause dequoy Saint Paul dit, que *nous avons été prédestinez à être rendus conformes à l'Image de Iesus-Christ.* Plus il y eût eû de différence entre nous & ce Divin Chef & moins Dieu nous eût trouvez aimables. Il falloit donc produire entre lui & nous, la plus grande conformité qu'il se pouvoit.

II. Nôtre consolation & nôtre dignité en sont augmentées, lors que nous voyons cette parfaite ressemblance entre le Seigneur & nous. Car quelle joye n'est-ce pas, d'être appellez à porter son Caractére, non seulement dans le Ciel, mais aussi sur la Terre, non seulement dans la vie à venir, mais aussi dans la vie présente? Et quel honneur ne nous est-ce pas, de porter icy bas sa Croix pour avoir un jour une place sur son Trône?

III. La Nature des choses le demande même ainsi, car étant dans la Communion du Sauveur, nous avons avec lui les mêmes ennemis, il n'est donc pas possible que nous n'ayons les mêmes combats, la même victoire & le même triomphe.

IV. Puis que le Seigneur a voulu souffrir pour nous, avant que de régner sur nous, il est bien juste que nous souffrions aussi pour ses intérêts, avant que de régner avec lui. Il falloit qu'à l'imitation de Moyse, il souffrit durant quelque-tems, comme un espece d'exil au milieu des Madianites, & qu'ensuite il traversât la mer rouge, & délivrât son Peuple de l'Egypte spirituelle.

Mais

Mais il falloit aussi qu'à l'exemple des Israëlites, nous son peuple qu'il a rachetez passassions, premiérement, dans un désert, & qu'ensuite nous parvinssions à la Canaan céleste.

CHAPITRE IX.

De la Conception & de la Naissance de Jesus-Christ.

POur traiter cette matiére avec quelque ordre, il faut supposer I. que l'Incarnation de Jesus-Christ étant considérée absolument, c'est-à-dire, entant que c'est une union des deux natures en unité de Personne, ne doit pas être contée entre les dégrez de l'Abaissement de Jesus-Christ, puis que Jesus-Christ dans son Exaltation, n'a pas laissé d'être Dieu & homme, & de conserver en soy l'union Hypostatique. Il faut donc regarder l'Incarnation, comme l'état Oeconomique du Fils de Dieu, par opposition à son état naturel, & considérer cet état Oeconomique comme étant commun aux deux états d'abaissement & d'Exaltation.

Il faut supposer. II. Que nous ne traitons icy la Conception & la Naissance de Jesus-Christ, qu'entant qu'elles appartiennent à son Abaissement, & non par rapport à l'union des deux natures. Car quant à cette union de deux Natures, qui a été faite en la Conception, & qui a paru par la Naissance du Seigneur, avec toutes les questions qui en dépendent, nous en avons déja traité en un autre endroit.

Cela étant ainsi supposé, la premiére réflexion qu'il faut faire sur la Conception du Sauveur, est que

que le Fils de Dieu a voulu s'abaisser jusqu'à ce point, que d'être formé dans le sein d'une femme, & y demeurer durant le même espace de tems, que selon les loix ordinaires & communes de la nature, les enfans demeurent dans le sein de leurs Meres. Surquoy l'on peut faire les questions suivantes.

I. Pourquoy Jesus-Christ n'a pas été créé immédiatement de Dieu dans la perfection des degrez de la nature, comme le premier Adam, mais a voulu passer par les premiéres foiblesses de la conception.

II. Pourquoy il a été nécessaire que le Saint Esprit intervint dans cette bien-heureuse conception.

III. Pourquoy il a voulu être conçû dans le sein d'une Vierge.

IV. Si pendant le tems qu'il a été dans le sein de sa Mere, il a été sujet aux mêmes infirmitez ausquelles les autres enfans sont exposez.

Quant à la premiére de ces questions, on la peut résoudre par les raisons suivantes. I. Il a voulu être nôtre frere d'une même substance avec nous; Et pour cet effet, il falloit qu'il fût tiré de la même masse dont est formé tout le genre humain, d'où il s'ensuit, qu'il devoit être enfant d'Adam, & par conséquent, qu'il ne devoit pas être immédiatement créé de Dieu, car s'il eût été créé immédiatement de Dieu, il eût bien été à la vérité semblable & conforme à nous en la nature humaine. Mais il n'eût pas été tiré de cette même masse de matiéte, ou de substance de laquelle tous les hommes sont formez; & ainsi il ne nous eût pas été consubstantiel, & il eût manqué quelque chose à la parfaite communion qu'il de-

devoit avoir avec nous. Suppoſons, que Dieu crée immédiatement par luy-même un homme, & qu'il le forme du néant, ſans le tirer de la maſſe ſubſtantielle dont tout le reſte du genre humain eſt formé, je dis qu'en ce cas, il ſeroit vray qu'il ſeroit véritablement un homme compoſé de corps & d'ame comme nous, & qu'il nous ſeroit égal par conformité de nature; mais je dis auſſi, que cet homme ne ſeroit pas à proprement parler nôtre frere, ni n'auroit avec nous une communion auſſi entiére que celle que tous les deſcendans d'Adam ont enſemble. Et c'eſt pourquoy Saint Paul Act. 17. Pour marquer cette conſubſtantialité qui eſt entre les hommes, dit que *Dieu a fait tout le genre humain d'un ſeul ſang.* Nôtre Médiateur donc devant avoir une entiére & parfaite communion avec nous, a dû être formé du même ſang dont eſt formé tout le reſte des hommes, & non être immédiatement créé de la main de Dieu, ſans aucune matiére préexiſtente, ni tiré immédiatement de la nature des Cieux, comme quelques Hérétiques anciens ſe le ſont imaginé, ni même formé immédiatement de la matiére des élemens. Il a donc pour cela, voulu être conçû dans le ſein d'une femme. *Quand l'accompliſſement du tems eſt venu*, dit l'Apôtre, Gal. 4. *Dieu a envoyé ſon Fils fait de femme.*

II. Il étoit convenable à la ſageſſe Divine, de détruire les œuvres du Diable, & d'anéantir le péché dans la même ſubſtance, ou ſi vous voulez dans le même ſang que le Démon avoit infecté, & dans lequel le péché s'étoit répandu C'eſt pourquoy le Fils de Dieu a voulu prendre un corps tiré de la même maſſe des enfans d'Adam, & non formé d'ailleurs, afin que commençant en ſa perſonne à rétablir dans cette maſſe la pu-

pureté & la sainteté que l'ennemy de nôtre salut en avoit chassée, il pût ensuite provigner cette sanctification dans toute la société de ses fidéles, de la même maniére que le péché s'étoit communiqué d'Adam à tous ses descendans. Il a donc fallu pour cela, qu'il fût conçu dans le sein d'une femme.

III. Jesus-Christ ayant dessein de porter sur sa Personne, les peines de nos péchez, pour donner à la Justice Divine cette nécessaire satisfaction que l'œuvre de nôtre salut demandoit, a du nécessairement paroître & venir dans le Monde *en forme de chair de péché*, selon que Saint Paul s'en explique Rom. 8. c'est-à-dire, qu'il a dû être enveloppé de toutes les apparences extérieures de la chair pécheresse, qui sont les foiblesses, les langueurs, la faim, la soif, & telles autres choses, ausquelles la masse pécheresse du genre humain est assujetie. Il falloit donc pour cela-même, que Jesus-Christ prît sa chair, c'est-à-dire, sa nature humaine de cette même masse substantielle d'où tous les autres hommes sont formez, afin qu'à en juger selon les apparences, il fût en forme de chair de péché, né comme les autres hommes, conçû de même qu'eux & fait d'un même sang, pour être ensuite sujet aux mêmes choses.

IV Bien que l'Ecriture Sainte appelle l'œuvre de l'Evangile, *un nouveau Monde, une nouvelle Création, un nouveau Ciel & une nouvelle Terre*, il ne faut pourtant pas entendre ces expressions dans un sens tout-à-fait exact, comme si en effet Dieu eût eu dessein d'abolir l'ancien Monde, pour en former un nouveau, tout-à-fait different du premier. Ce n'est pas la pensée de l'Ecriture, elle veut dire seulement qu'en conservant la même subs-

ſubſtance Phyſique qui compoſe le genre humain, Dieu a eu deſſein de rénouveller les hommes, c'eſt-à-dire, de changer leurs qualitez. Il ne falloit donc pas que le Rédempteur, qui devoit étre le Chef & le principe de ce rénouvellement, fût un homme immédiatement créé de Dieu de la même maniére qu'Adam. Car ſi cela eût été, il eût fallu que Dieu eût fait par lui un autre genre humain, un autre ſocieté d'hommes tout-à-fait différente de la premiére. Mais il falloit que devant étre le Chef des mêmes hommes, pour les rénouveller ſimplement quant à leurs qualitez, ſans rien changer à la ſubſtance, il falloit dis-je qu'il fût formé d'une même ſubſtance Phyſique avec eux, & tiré de la maſse commune, & pour cet effet il devoit étre conçû dans le ſein d'une femme, & emprunter d'elle la matiére de ſa compoſition.

La ſeconde queſtion, pourquoy l'intervention du Saint Eſprit a été néceſſaire dans la Conception du Sauveur. Or elle a été néceſſaire pour trois principales raiſons.

La premiére pour ſuppléer au deffaut de ce qu'on appelle la vertu plaſtique ou formatrice, que la ſubſtance de la Vierge n'avoit pas d'elle-même, c'eſt-à-dire, pour organiſer cette matiére, & la diſpoſer à l'union avec l'ame raiſonnable, laquelle Dieu ne répand jamais dans les corps, qu'aprés que la nature a fait en eux quelques préalables préparations.

La ſeconde, afin de rectifier la matiére corporelle que Jeſus-Chriſt empruntoit de la Sainte Vierge, & la ſanctifier en la repurgeant de ce venin ſecret, ou ſi vous voulez de cette lépre imperceptible du péché, qui s'eſt répanduë dans toute la maſſe ſubſtantielle du genre humain, depuis la

la désobéïssance du premier homme. Car quoy que le principal siége du péché soit l'ame; si est-ce pourtant que le premier principe de la corruption, le premier germe de cette funeste contagion doit étre réconnû dans le corps ou dans la matiére, & c'est de là que l'ame tire ensuite le venin qui l'infecte & qui la rend pécheresse. Or vous n'ignorez pas, qu'encore que l'Ecriture Sainte dise que, *Iesus-Christ est venu au Monde en forme de chair de péché*, elle lui attribuë néantmoins une souveraine & parfaite Justice, nous disant par la bouche de Saint Paul, *qu'il est Saint, innocent sans macule, separé des pécheurs, & qu'il a été fait semblable à nous en toutes choses, excepté le péché.* Il a donc possédé une entiére innocence, sous le voile & les apparences d'une chair de péché, c'est-à-dire, d'une chair sujete & exposée à toutes les peines, & à toutes les suites du péché, sans pourtant avoir nulle part au péché. C'est donc pour la sanctification de la substance dont a été composé le Corps de Jesus-Christ, que l'intervention du Saint Esprit a été nécessaire. Car il ne faut pas prêter l'oreille à ces superstitieuses opinions qui régnent aujourd'huy parmi la pluspart de ceux de l'Eglise Romaine, savoir, que non seulement Jesus-Christ a été conçû sans péché, mais que la Sainte Vierge aussi, sa bien-heureuse Mere, a été conçûë de même. Certes l'Ecriture Sainte établit une Loy générale pour tous les enfans d'Adam, qui est qu'ils sont pécheurs dés le ventre, & elle n'excepte personne de cette régle qu'un seul Jesus-Christ, qui pour cet effet est appellé, *le Iuste & le Saint.* C'est donc une temérité d'en vouloir aussi excepter la Sainte Vierge sa Mere.

La troisiéme raison a été pour disposer la nature humaine à l'union hypostatique. Mais en quoy ont

ont consisté ces dispositions, c'est ce que nous ignorons, & que l'Ecriture ne nous a pas revélé? Elle nous a dit pourtant ce que l'Ange annonça à la Vierge, *le Saint Esprit surviendra en toy, & la vertu du Souverain t'enombrera, dont aussi ce qui naîtra de toy Saint sera appellé le Fils de Dieu.* Paroles qui marquent que l'intervention du Saint Esprit a destiné d'une maniére particuliére la nature humaine du Sauveur à l'union hypostatique, & qu'elle l'a renduë propre pour cela, ainsi nous savons la chose, mais nous ne savons pas la maniére de la chose.

Passant donc à la troisiéme question, qui est pourquoy le Fils de Dieu a voulu étre conçû dans le sein d'une Vierge on en peut alleguer ces raisons.

I. Que Iesus-Christ ayant Dieu pour son Pere éternel, il n'étoit pas convenable qu'il eût un autre Pere à l'égard de sa nature humaine.

II. Il étoit de la Sagesse de Dieu de distinguer la Naissance du Sauveur du Monde, d'avec la naissance ordinaire des autres hommes, & de lui donner dés sa premiére entrée au Monde, un caractére surnaturel, puis qu'en effet il venoit par un principe de Grace & non de nature.

III. Comme le Demon avoit abusé du ministére de la femme, & l'avoit séduite pour introduire le péché dans le Monde, la Sagesse Divine a voulu aussi se servir de ce même sexe, par opposition à celui de l'homme pour le rétablissement de la Justice. Voyez sur ce sujet ce que nous en avons écrit sur le premier Oracle. *La semence de la femme brisera la tête du Serpent.*

IV. La formation de la nature humaine de Jesus-Christ, par la vertu du Saint Esprit dans le sein d'une Vierge, c'est-à-dire, d'une matiére fort impro-

impropre a été le modéle & le Type de nôtre régénération spirituelle. *Nous ne sommes pas*, dit S. Jean, *nez, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais nous sommes nez de Dieu.* Or cette naissance de Dieu a pour principe la vertu toute-puissante & surnaturelle du Saint Esprit, de même que la Conception du Sauveur, & le sujet sur lequel cette operation du Saint Esprit se déploye, est une matiére tres-impropre & incapable d'elle-même de recevoir la sainteté; de même que la substance de la Vierge, étoit impropre d'elle-même à la formation de l'humanité de Jesus-Christ.

Pour la quatriéme question qui est, si pendant que Jesus-Christ a été dans le sein de la Vierge, il a été sujet aux mémes infirmitez que les autres enfans, elle sera vuidée en peu de mots. Car puis que l'Ecriture ne nous dit rien de particulier sur ce sujet qui distingue Jesus-Christ d'avec les autres enfans, & que d'ailleurs il ne faut pas multiplier les miracles sans nécessité, nous en devons faire le même jugement que des autres enfans. En effet le Fils de Dieu ayant voulu se faire chair a révêtu toutes nos infirmitez, entre lesquelles celles de l'enfance & des premiers mois aprés la Conception doivent étre contestées. Il ne faut donc pas douter que Marie sa Mere, n'ait été exposée à toutes les incommoditez des grossesses ordinaires, & que le Divin Enfant qu'elle portoit dans son sein n'eût sa part de ces incommoditez. Mais il faut étre extrémement sobre sur ces sortes de questions, & sur tout lors qu'on a à parler à un Peuple, & pour en dire mon sentiment, le mieux est de s'en abstenir entiérement dans la prédication.

Quant à la Naissance, on la peut considérer, ou en elle-même, ou par égard au tems auquel Jesus-

Jesus-Christ nâquit, ou par égard au lieu où il nâquit, ou par égard aux autres circonstances qui accompagnerent cette Naissance.

A la considérer en elle-même, on peut I. réfuter l'opinion de quelques Herétiques anciens, savoir des Appelleïtes, qui s'imaginoient que le Corps de Jesus-Christ ayant été formé d'une matiére céleste, la Sainte Vierge n'avoit été qu'un canal par lequel le Fils de Dieu avoit voulu passer, à peu prés de la même maniére que les rayons du Soleil passent au travers d'un verre, ou comme l'eau d'une fontaine passe par un aqueduc. Mais cette opinion est réfutée par les termes exprés de l'Ecriture qui attribuent à Jesus-Christ une véritable naissance, & une naissance qui le fait étre le Fils de Marie. A proprement parler, on ne peut pas dire que le passage de la lumiére au travers d'un verre, ou de l'eau au travers de l'aqueduc soient une naissance; moins peut-on dire que la lumiére soit la fille du verre, ou l'eau la fille de l'aqueduc, au lieu que l'Ecriture, non seulement dit, que le Seigneur est né de la Vierge, qu'aprés avoir été enceinte elle l'a enfanté, mais qu'il est son Fils, & qu'elle est sa Mere, aussi l'a-t-il toûjours réconnuë en cette qualité, lui ayant été soûmis durant les premiéres années de sa vie, & ayant voulu nous la faire connoître souvent dans ses Ecritures sous le nom de Mere de Jesus.

L'on peut réfuter aussi l'opinion superstitieuse de ceux de l'Eglise Romaine, qui s'imaginent que quand Jesus-Christ est né, il ne s'est fait aucune ouverture dans le corps de la Vierge, mais qu'il est né par ce qu'on appelle la penétration des dimensions. Opinion qu'ils mettent en avant, afin de favoriser les prétendus miracles de la présence locale du Corps de Jesus-Christ dans le Sa-

crement. Mais tout cela se dit sans nécessité, & sans aucun témoignage de l'Ecriture. En effet cette penétration des dimensions qui fait que deux corps se penétrent l'un l'autre, & n'occupent qu'une seule & même place, est une chose absolument inconcevable & impossible, comme les principes de la droite raison le montrent. En particulier l'opinion constante des Anciens Peres a été que Jesus-Christ est sorti du corps de la Vierge avec ouverture de matrice. Et l'Ecriture même le dit en termes formels, car elle applique à Iesus - Christ cette parole de la Loy, *Tout mâle ouvrant la matrice sera appellé Saint au Seigneur.* Surquoy plusieurs Peres ont fait cette rémarque que Jesus-Christ est le seul à qui proprement cette parole appartienne, puisque lui seul entre tous les enfans a fait l'ouverture de la matrice de sa Mere. Les Adversaires disent au contraire, que si cela étoit vray, Marie n'auroit pas demeuré Vierge dans l'enfantement. Mais à cela je répons, que l'idée qu'ils se forment de la Virginité est absurde. Car l'ouverture de la matrice peut arriver par plusieurs accidens comme par maladie, sans pourtant que la Virginité soit perduë. La Virginité consiste à n'avoir eu aucun commerce d'homme, Marie donc a été Vierge avant l'enfantement, dans l'enfantement, & aprés, puisque son fruit a été conçû dans son sein, par la vertu du Saint Esprit, sans l'intervention de l'homme. Si vous voulez voir sur ce sujet plusieurs passages des Peres, lisez Aubertin de l'Eucharistie.

III. On peut rémarquer ici combien grand a été l'abaissement du Fils de Dieu, qui a voulu passer par toutes les infirmitez de la naissance, lui & sa Mere en souffrant les douleurs, lui sur tout en essuyant les foiblesses. Il est entré au Monde comme

comme les autres enfans dans les gemissemens & dans les pleurs. Il a eu besoin dés qu'il a vû le jour, des mammelles de sa Mere pour soûtenir sa vie. Il a été comme les autres envéloppé de langes, mis dans un berceau, privé de l'usage de la parole, il a commencé ses premiers accens par des cris & des begayemens, &c.

Si on considére cette naissance par égard au tems, on peut rémarquer I. que le Fils de Dieu est venu au Monde précisement dans le tems marqué par les Oracles, principalement par l'Oracle de Jacob, Gen. 49. Par l'Oracle de Daniel. Dan. 9. & par les autres Oracles des Prophétes, qui prédisoient la venuë du Messie précisément dans le période de tems qui devoit couler aprés le retour de la captivité de Babylone, lors que la famille Royalle de David, ne seroit pas encore tout à fait éteinte, mais pourtant lors qu'elle seroit dans un état tres-bas & trés-déplorable. Voyez l'explication de ces Oracles. Surquoy il ne faut pas manquer d'observer contre les Juifs, que le tems marqué pour la Naissance du Messie est expiré depuis longtems. D'où il s'ensuit de deux choses l'une, ou que les Oracles sont vains & trompeurs, & qu'il n'y avoit nul Messie à attendre, & par conséquent que la Religion des Juifs est fausse & leurs Ecritures mensongeres, ce qui dans le sentiment même des Juifs seroit blasphématoire; ou bien que le Messie est déja venu. Et parce que toutes les circonstances du tems de cette venuë, selon qu'on les peut rémarquer dans les Oracles, se rencontrent précisement dans la Naissance de Jesus-Christ; il faut nécessairement conclurre que c'est lui qui est le véritable Messie.

II. On peut rémarquer que Jesus-Christ est venu dans un tems auquel la paix générale étoit éta-
 blie

blie par tout le Monde; car il nâquit l'an quarante-deuxiéme d'Auguste, aprés que cet Empereur eut fait fermer les portes du Temple de Janus, n'y ayant nulle guerre dans toute l'étenduë de son Empire; ce qui étoit un symbole de cette grande paix que le Messie devoit apporter au Monde, pour laquelle il a été appellé par un Prophéte *le Prince de Paix*. Il semble même qu'il y a eu une particuliére conduite de la providence de Dieu, en ce qu'Auguste, tout victorieux & triomphant qu'il étoit, ayant établi la paix par tout, réfusa neanmoins le tître de Seigneur que quelques-uns lui voulurent donner. Ses veuës, quant à lui, n'alloient pas plus loin que d'affecter encore quelque modestie, & de concilier par ce moyen l'amour de ses sujets. Mais les veuës de Dieu alloient plus avant, & sa Sagesse ne voulut nullement permettre que ce tître de Seigneur fut donné à un simple homme tel qu'étoit Auguste, au même tems que le véritable Seigneur du Ciel & de la Terre devoit naître, à qui ce tître devoit étre reservé.

III. On peut rémarquer qu'à l'égard de la nation Judaïque Jesus-Christ est né dans un tems ou la corruption des mœurs & la superstition y régnoient le plus fortement; car il est vray que la vraye pieté sembloit étre du tout éteinte parmi ce peuple. L'hypocrisie des Pharisiens, la politique des Hérodiens, les impertinentes Traditions des Docteurs de la Loy, les Héréfies des Saducéens avoient gâté toute la Religion, & la Morale. Les Romains faisoient & défaisoient les Souverains Sacrificateurs à leur gré, & donnoient le plus souvent cette importante Charge à des méchans & à des scelérats: Dans ce tems donc où il n'y avoit presque plus, ni de vérité, ni de piété,

ni de ſainteté ſur la Terre, le Fils de Dieu eſt venu au Monde, afin de rétablir ces trois choſes par la communication de ſon Evangile.

IV. Il faut auſſi remarquer, que Ieſus-Chriſt eſt venu préciſément aprés que le Temple de Ieruſalem eut été magnifiquement reparé par Herode, afin de donner à cette deuxiéme maiſon, l'avantage & la gloire qui lui avoit été promiſe par les Prophétes. Un d'entr'eux ayant dit en termes exprés, que le *Seigneur luy-méme entreroit dans ſon Temple*, & un autre, *que la gloire de la deuxiéme maiſon ſeroit plus grande que celle de la premiére.* Ce qui ne pouvoit être accomply, ſi Dieu eût encore retardé l'envoy de ſon Fils, puiſque bien-tôt aprés le Temple fut entiérement détruit par les Romains.

Pour le lieu, Jeſus-Chriſt eſt né I. dans la Tribu de Juda, afin d'accomplir les Anciens Oracles. Mais II. il eſt né à Bethlehem ſelon la Prédiction de Michée; *Et toy Bethlehem Terre de Iuda, de toy me ſortira quelcun pour étre Dominateur en Iſraël, &c.* Surquoy l'on peut remarquer la baſſeſſe & la petiteſſe du lieu; car Bethlehem n'étoit qu'une ſimple Bourgade. Il ne voulut pas naître dans ces grandes & pompeuſes Villes, qui ſe glorifioient de la naiſſance des Princes de la Terre, afin de deſcendre dans un plus parfait abaiſſement. L'on peut auſſi obſerver, qu'il eſt né dans Béthlehem, parce que c'eſtoit la Cité de David, où tous ſes deſcendans ſe devoient rendre, afin d'être enrolez ſelon le commandement d'Auguſte. Par ce moyen, il a voulu donner une preuve qu'il étoit Fils de David.

Enfin quant aux autres circonſtances, on peut remarquer I. celle de la pauvreté de Joſeph & de Marie, qui parut en ce que n'ayant pas trou-

vé dequoy se loger dans Béthlehem, ils furent contraints de se retirer dans une étable, où le Seigneur nâquit. II. Celle de la créche où il fut mis immédiatement aprés sa naissance. Mais quant au bœuf & à l'âne, dont il plaît à plusieurs Prédicateurs de l'Eglise Romaine de l'accompagner, c'est une circonstance fabuleuse, née de l'application creuse que quelques-uns ont fait à Jesus-Christ de ce Passage d'Esaye. *Le bœuf connoît son Possesseur, & l'âne la créche de son Maistre, mais Israël ne m'a pas connu.* III. Celle de l'apparition de l'Ange aux Bergers, selon qu'elle est racontée dans l'Histoire de l'Evangile. IV. Celle de la venuë des Mages, de l'Etoile qui leur parut & qui les conduisit, du trouble qu'ils excitérent dans l'esprit d'Hérode, & dans toute la Ville de Jerusalem, du massacre des Enfans de Béthlehem, du voyage des Mages à Béthlehem, & des présens qu'ils offrirent à Jesus-Christ. Il y auroit sur chacune de ces choses, plusieurs remarques à faire, mais cela nous méneroit trop loin, & l'on peut les trouver dans les Livres, & principalement dans le *Dubia Evangelica* de M. Spanheim. Voyez aussi sur le sujet des Mages, ce que Casaubon a écrit dans ses *Animadversions contre Baronius*, où il releve les impertinences de plusieurs Docteurs de l'Eglise Romaine, qui veulent que ces Mages fussent des Roys, qui disent qu'ils étoient trois en nombre, & qui vont même jusqu'à leur donner des noms.

CH.

CHAPITRE X.

Des premiéres années de la Vie de Jesus-Christ avant son Batême.

DAns ce Chapitre, nous avons à traiter des choses suivantes. La premiére, de la Circoncision de Jesus-Christ. La deuxiéme, de la Purification de la Vierge sa Mere. La troiziéme, de leur fuite en Egypte. La quatriéme, de leur retour, & de leur séjour dans la Ville de Nazareth. La cinquiéme, de ce que Saint Luc dit, que le pétit enfant croissoit en âge & en grace. La sixiéme, de ce qui lui arriva à l'âge de douze ans dans le Temple de Jerusalem. Et la septiéme, de ce qui est dit, qu'il étoit soûmis à Joseph & à Marie. Mais de toutes ces choses, nous en parlerons sommairement.

Quant à la premiére, Jesus-Christ a voulu être circoncis. I. Parce qu'il étoit Enfant d'Abraham, Iuif par conséquent de naissance, à cause dequoy, il a voulu porter le caractére qui distinguoit ce Peuple d'avec les autres Nations, & avoit en sa chair le signe de l'Alliance de Dieu. II. Une partie même de son Abaissement a consisté en ce qu'il a été soûmis à la Loy, & pour une marque de cette soûmission, il a voulu être circoncis. Quand il reçût le Batême de Iean Batiste, Iean lui disoit, *C'est moy qui dois être Bâtizé de toy, & pourtant tu viens vers moy*, Et Jesus-Christ lui répondit, *Laisse faire pour maintenant, car ainsi nous est-il convenable d'accomplir toute justice.* Ces paroles signifient, qu'il lui étoit nécessaire de se soûmettre à tous les différens ministé-

res Divins, pendant qu'il étoit sur la Terre. Comme donc il voulut passer sous le ministére de Iean Bâtiste, & recevoir le Batême de sa main, il lui étoit nécessaire aussi d'être soûmis à celui de la Loy Mosaïque, & de recevoir la Circoncision, qui non seulement elle-même étoit une partie des cérémonies Legales, mais qui engageoit à l'observation de toutes les autres. III. Jesus-Christ devoit être *Ministre de la Circoncision*, c'est-à-dire, que sa Vocation étoit premiérement destinée pour les Iuifs, suivant ce qu'il disoit lui-même. *Ie ne suis envoyé sinon pour les brebis péries de la Maison d'Israël.* Or pour être Ministre de la Circoncision, il falloit qu'il fût luy-même circoncis; Car autrement, il n'eût peu ni entrer au Temple, ni fréquenter les Synagogues, ni avoir même de commerce particulier avec les Iuifs, principalement sur le sujet de la Religion. Ce sont-là à peu-prés les raisons pour lesquelles Iesus-Christ a reçu la Circoncision, mais il faut bien prendre garde de ne lui pas attribuer les mêmes effets, ou les mêmes usages de la Circoncision qu'on attribuë au reste des Iuifs. Car les Iuifs recevoient la Circoncision. I. Pour leur être un mémorial, que de leur nature ils étoient étrangers de l'Alliance de Dieu, & éloignez de sa Communion. II. Elle leur étoit un gage que Dieu par sa miséricorde & par un effet de son bon-plaisir les avoit choisis pour être siens. III. Elle les avertissoit aussi du péché originel, dans lequel tous les hommes du Monde naissent. IV. Elle leur étoit une assûrance de la remission de leurs péchez par la grace de Dieu. Tous ces effets n'avoient pas de lieu à l'égard de la Personne de Jesus-Christ, car étant originellement Saint & & Juste, il étoit naturellement, & par sa pre-

miére

miére condition, dans la communion, & dans l'amour du Pere, & n'avoit aucun besoin de recevoir le Sacrement de la remission des péchez. Il faut donc se restreindre aux raisons que je viens de marquer, ausquelles on peut ajoûter celle-cy qui est, qu'il a voulu autoriser les Ordonnances de la Loy en sa propre Personne, & faire voir que bien-loin qu'il fût contraire & opposé à la Loy, il la reconnoissoit pour Divine. En un mot qu'il n'étoit pas venu au Monde, comme il le dit luy-même, pour aneantir la Loy, mais pour l'accomplir.

Au reste, l'on peut regarder sa Circoncision, non seulement comme une partie de son abaissement, mais aussi comme une partie de ses douleurs, & comme un essay & un prélude de l'effusion de son Sang qu'il devoit faire en la Croix. Car le Sang qu'il versa sous le couteau de Moyse, fut une préparation à celuy qu'il répandit sur la Croix.

Aprés la Circoncision de Iesus, il faut parler de la Purification de la Vierge sa Mere. Cette Purification consistoit à offrir un certain Sacrifice ordonné par la Loy pour expier la soüillure Légale & figurative, laquelle selon Moyse excluoit les femmes acouchées de l'entrée du Tabernacle. On peut demander, s'il y avoit en effet dans la Sainte Vierge aucune telle soüilleure, & si cette soüilleure ne choque pas la parfaite Sainteté de Jesus-Christ. Ie répons, Que puis que la Sainte Vierge a voulu se purifier, & que Dieu l'a ainsi réglé par l'ordre de sa Providence, il n'y a nulle apparence que cela se soit fait sans nécessité. Il y a donc eû en effet, un telle soüillure Légale & figurative en elle, à cause de son accouchement. Et il ne faut pas s'imaginer qn'il y ayt en cela rien

rien qui choque la parfaite sainteté de Jesus-Christ, ni qui soit même injurieux à la Vierge. Car cette soüillure n'étoit qu'en figure & en image; Image à la vérité, qui dans les autres personnes étoit accompagnée de la realité. Car elle représentoit le péché originel dans lequel nous naissons tous, & par conséquent, l'horreur que Dieu avoit naturellement de ce qu'une femme met une créature pécheresse au Monde, multipliant ainsi les ennemis de Dieu. Mais en la Sainte Vierge, cette figure ou cette image a été destituée de sa réalité. Le fruit de Marie étant saint, sans macule, separé des pécheurs, bien loin que Marie fût sous l'indignation de Dieu pour avoir mis au Monde son enfant, elle a été au contraire, pour cela même l'objet de l'amour & de la bénédiction du Seigneur. Et c'est à cela, qu'avoit égard Elisabeth, quand elle s'écria en voyant Marie, *Tu ez bénite entre les femmes, & bénit est le fruit de ton Ventre.* Comme si elle luy eût dit, les autres femmes sont naturellement sous la malédiction de Dieu, parce qu'elles portent des fruits maudits, & qu'elles mettent au jour des enfans infectez du péché, des enfans d'ire & de rebellion. Mais toy tu ez bénite, parce que le fruit de ton ventre est luy-même saint & bénit. Cette soüillure donc Légale en la Vierge, n'étoit qu'une simple image, qui ne représentoit rien de réel en elle, qui n'étoit rien par rapport à Dieu, mais qui neanmoins, à cause de l'ordre legal, ne laissoit pas de l'exclurre du Tabernacle ou du Temple. A cause dequoy elle a eû besoin d'une purification.

II. Pour la fuite de Jesus-Christ en Egypte, la raison historique nous en est rapportée dans l'Evangile, qui fût pour éviter la fureur d'Herode, lequel, par les mouvemens de sa jalousie, fit massacrer

ſacrer les Enfans de Béthlehem de l'âge de deux ans & au deſſous. Mais outre cette raiſon, il y en avoit encore une myſtérieuſe dans le ſecret conſeil de la Providence Divine que Saint Matthieu a marquée diſant, que *Ioſeph ayant été divinement averty en ſonge, de prendre le petit enfant & ſa mere, & de s'enfuïr en Egypte dés qu'il fut reveillé obeït à cet avertiſſement, & ſe tint en Egypte juſqu'à la mort d'Herode, afin que fût accomplyce dont le Seigneur avoit parlé par le Prophéte, diſant, J'ay appellé mon Fils hors d'Egypte.* Pour l'intelligence de ce myſtére, il faut ſe ſouvenir que l'Egypte eſt le Type de l'état des hommes ſous la colére & la malediction de Dieu, & par conſéquent, la vocation ou la ſortie hors d'Egypte, le Type de la délivrance des hommes de deſſous cette colére & cette malédiction; Outre cela & hors de cette repréſentation typique, l'Egypte avoit été le lieu de la ſervitude actuelle des Iſraëlites, de laquelle Dieu les délivra en les en retirant pour leur donner la Terre de Canaan en poſſeſſion. Or on peut conſidérer Jeſus-Chriſt à trois égards. I. Comme le Meſſie des Juifs. II. Comme le Médiateur & le Redempteur de tout le genre humain. Et III. comme l'exemplaire ou le modelle ſur lequel Dieu a formé l'Egliſe, & dans lequel il l'a voulue repréſenter. Au premier égard, Jeſus-Chriſt étoit le Chef de la Nation Judaïque, qui devoit raſſembler en ſa Perſonne les principaux accidens qui étoient arrivez à cette Nation. C'eſt pourquoy Dieu voulut qu'il deſcendit en Egypte, qu'il y demeurât quelque-tems, & qu'il en fût rappellé, afin que l'on vît en ſa Perſonne une idée & un abregé de l'Oeconomie de Dieu envers les Iſraëlites. Au ſecond égard, Jeſus-Chriſt comme Médiateur, devoit paſſer ſous la colére de

la Iustice Divine, puis qu'il s'étoit chargé de nos péchez, & il en devoit sortir heureusement pour aller jouïr du repos de sa céleste Canaan : pour exprimer un image de cela même, Dieu voulut que son Fils descendît en Egypte, & qu'il en sortît bien-tôt aprés. Enfin au troiziéme égard, puisque Dieu a voulu appeller ses élus du milieu de la corruption & de la servitude du péché & du monde, & comme parle l'Ecriture, *Les transporter de la puissance des ténébres au Royaume de sa lumiére*, sa Providence a voulu tracer un modelle ou un crayon de cela-même, en la Personne de Jesus-Christ son Fils, l'exemplaire de nôtre condition, & pour cet effet, il l'a fait descendre en Egypte, & l'en a heureusement rappellé. C'est à mon avis, ce qu'on peut dire de plus solide pour l'éclaircissement de l'Oracle d'Osée, *I'ay appellé mon Fils hors d'Egypte.* Ie laisse à part quelques autres considérations morales qu'on peut faire sur l'Histoire, comme que Dieu voulut que la vie de Iesus-Christ son Fils, commençât par une persécution sanglante de ses ennemis, que sa Providence pourtant le protégea, & ne permit pas que les desseins d'Hérode fussent accomplis. Que Marie & Ioseph furent heureux dans cet exil, non seulement, parce qu'ils le souffroient pour la cause de Iesus-Christ, non seulement, parce qu'ils le souffroient en sa compagnie, mais aussi, parce que sa Personne leur étoit une protection trés-assurée, & plusieurs autres remarques que l'on peut faire sur ce sujet.

Quant à leur retour en Iudée, & à leur sejour dans la Ville de Nazareth, il y a cecy de particulier à observer, qui regarde l'Abaissement extréme où Iesus-Christ a voulu descendre, savoir,

voir qu'entre toutes les Villes de la Iudée & de la Galilée, celle de Nazareth étoit particuliérement décriée, comme une Ville de gens de néant, qui n'avoit jamais rien produit d'illuſtre ni de bon, à cauſe dequoy Nathanaël Iean 1. diſoit à Philippe, *Peut-il venir quelque choſe de bon de Nazareth.* C'étoit donc une eſpéce d'injure proverbiale parmi les Juifs d'appeller quelqu'un Nazarien, pour ſignifier un fainéant, un homme digne du dernier mépris, & incapable de faire rien de grand dans le Monde, à peu prés comme parmi les Grecs, on appelloit les Créteins, *Ventres pareſſeux & mauvaiſes bêtes.* Ieſus-Chriſt donc a voulu étre élévé pendant les premiéres années de ſa vie dans la ville de Nazareth, afin de ſe charger de l'opprobre que ce nom de Nazarien contenoit. Et en effet il ne faut pas douter que Pilate n'y ait eu égard, lors que pour ſe mocquer de Jeſus-Chriſt, il écrivit le titre de ſa Croix en ces termes, JESUS NAZARIEN ROY DES JUIFS. C'eſt de cette maniére qu'il faut expliquer le Paſſage de Matth. 2. *Il habita en la ville appellée Nazareth, afin que ce qui avoit été dit par les Prophétes fût accompli, Il ſera appellé Nazarien.* Pluſieurs Interprétes s'agitent extrémement pour trouver dans quelqu'un des Prophétes, ce Texte allégué par Saint Matth. *Il ſera appellé Nazarien*, & les uns le rapportant au vœu du Nazaréat, veulent trouver ce Texte dans ce qui eſt dit de Samſon, *Il ſera Nazarien de Dieu*; mais le bon ſens & la Grammaire réſiſtent à cela. Les autres le tirent d'un mot Hebreu qui ſignifie *un rejetton*, terme dont Eſaïe s'eſt ſervi Chapitre 53. & l'a appliqué au Meſſie. Mais cela même n'a nul fondement ni nulle apparence, n'ayant nul rapport à la ville de Nazareth, de laquelle il eſt dit ici formellement,

que

que Iesus-Christ tira son Nom de *Nazarien*. Il faut donc dire qu'à la vérité cette allégation de Saint Matthieu ne se trouve en nul endroit des Prophétes quant aux termes ; mais qu'elle s'y trouvent quant au sens, car les Prophétes nous apprennent que le Messie devoit étre un homme méprisé, le rebut des autres hommes, un ver & non un homme, vil, abjet, sans estime ; or c'est ce que Saint Matth. a exprimé de cette maniére; *Il sera appellé Nazarien*, par la raison que j'ay dite, que ce Nom de *Nazarien* étoit une injure proverbïale parmi les Juifs, pour répréserter le dernier mépris où étoit un homme, à cause que la ville de Nazareth ne produisoit que des gens de néant. Il veut donc dire que pour accomplir ce que les Prophétes avoient dit touchant ce mépris où le Messie seroit, Jesus-Christ voulut étre nourri & élévé dans la ville de Nazareth. Voyez sur ce sujet *Dubia Evangelica* de Mr. Spanheim.

La cinquiéme chose que nous avons à traiter dans ce Chapitre, regarde ce que S. Luc rapporte de lui Chap. 2. Savoir que, *le petit Enfant croissoit & se fortifioit en esprit ; étant rempli de Sapience, & que la Grace de Dieu étoit sur lui.* Et un peu plus bas, que *Iesus avançoit en Sapience, & en stature, & en grace devant Dieu & les hommes.* Surquoy il s'est émû une question d'Ecole entre ceux de l'Eglise Romaine & nous. Car ceux de l'Eglise Romaine veulent que l'ame de Jesus-Christ, dés le moment de sa création, ait été remplie parfaitement de toute sorte de connoissance, & qu'elle n'ait rien ignoré. Et ils expliquent les paroles de Saint Luc en ce sens, savoir que Iesus-Christ à mesure qu'il s'avançoit en âge, déployoit de plus en plus cette plénitude de science infuse qui lui avoit été donnée au moment de sa formation.

Il

Il eſt certain que cette queſtion eſt de tres-petite importance, & qu'elle ne mériteroit nullement de faire une controverſe, néantmoins il eſt certain auſſi que les termes dont l'Evangile ſe ſert, ne ſemblent pas bien ſouffrir le ſens que l'Ecole Romaine leur veut donner. Car il dit que, *le petit Enfant croiſſoit & ſe fortifioit en eſprit, & qu'il s'avançoit en ſapience*, ce qui ſemble ſignifier qu'il acqueroit de nouvelles connoiſſances à meſure qu'il s'avançoit en âge. Il y a donc beaucoup plus d'apparence de dire que l'ame de Ieſus-Chriſt a reçû par dégrez cette plénitude de ſcience & de connoiſſance qu'elle poſſéde maintenant, & que le dégré qu'il en reçût dans ſon enfance étoit beaucoup plus petit que ce qu'elle en obtint dans la ſuite. Mais, direz-vous, l'ignorance n'eſt-elle pas un grand deffaut, & comment peut-on l'attribuer à l'ame de Ieſus-Chriſt en quelque tems ou en quelque état qu'on la conſidére. Ie répons que l'ignorance de mauvaiſe diſpoſition, comme on parle dans l'Ecole, eſt ſans doute un défaut vicieux, & une imperfection morale dans la créature, d'où il s'enſuit que Ieſus-Chriſt n'en a jamais été capable. Mais quant à l'ignorance qu'on appelle de pure négation, c'eſt une imperfection naturelle à la vérité, mais dans laquelle il n'y a nul vice, nulle choſe réprochable, & qui même dans l'enfance eſt une ſuite néceſſaire de la baſſeſſe de l'âge. Quoy qu'il en ſoit, il n'eſt guere vray-ſemblable que l'ame de Ieſus-Chriſt, lors qu'elle étoit dans le berceau, fût remplie des mêmes lumiéres, & des mêmes connoiſſances qu'elle poſſede maintenant dans le Ciel; mais comme j'ay dit cette queſtion ne doit pas faire une controverſe.

Vient enſuite ce que Saint Luc rapporte de Ieſus-

ſus-Chriſt, *qu'étant venu avec Ioſeph & Marie à Ieruſalem à l'âge de douze ans, pour y célébrer la Feſte de Pâques, il fut trouvé dans le Temple aſſis au milieu des Docteurs, les écoutant & les interrogeant, dont tous ceux qui l'oyoient s'étonnoient de ſa ſapience & de ſes réponſes.* I. Il faut conſidérer cet accident de ſa vie comme un de ſes rayons de gloire, qui de tems en tems ſe faiſoit voir au travers du voile de ſon abaiſſement, comme nous l'avons dit cy-deſſus. II. Il le faut conſidérer comme un prélude de ſa Prophétie qu'il exerça pleinement aprés ſon Batême. III. Il le faut conſidérer comme une choſe par laquelle la Providence Divine vouloit commencer à préparer les hommes pour tourner les yeux ſur lui, & faire déja naître dans leurs cœurs une grande attente de lui, afin que cette attente lui ſervît lors qu'il ſe déclareroit ouvertement pour le Fils de Dieu & le Meſſie. IV. On peut dire encore que la Sageſſe Divine avoit ordonné cela, & pluſieurs autres choſes de cette nature, afin de remettre toûjours devant les yeux de Joſeph & de Marie, à qui le Seigneur étoit ſoûmis pendant ſes premiéres années, la grandeur & la gloire de ſa condition. Au reſte il faut rémarquer que Ieſus-Chriſt étoit aſſis, non aux pieds des Docteurs comme leur Diſciple, mais au milieu d'eux, les interrogeant & répondant luy-même à leurs interrogations. C'étoit pour déployer devant eux les lumieres de ſa Sageſſe, & non pour recevoir inſtruction; car quant à Moïſe nous trouvons bien qu'il fut élévé en toute la ſapience des Egyptiens, nous trouvons auſſi que S. Paul fut élévé aux pieds de Gamaliel dans tous les myſtéres de la Religion Judaïque, mais pour Ieſus-Chriſt il n'a été diſciple d'aucun autre, ſon ame à proprement parler, n'a reçû que les inſtructions

tions du Saint Esprit ; & il n'eût pas été convénable que le Souverain Prophéte de l'Eglise, le Chef & la source de toute la révélation Evangélique eût emprunté, non pas même dans son bas âge, ses lumiéres & ses connoissances de la main ou de la communication des hommes.

Pour ce qui regarde la septiéme chose que nous avons à considérer, savoir qu'il étoit soûmis à Joseph & à Marie. Saint Luc le dit en propres termes Chap. 2. *Il descendit*, dit-il, *avec eux, & vint à Nazareth, & il leur étoit sujet.* Ces paroles veulent dire, ce me semble, qu'il vivoit dans leur famille comme un fils y vit, réconnoissant Marie pour sa Mere, & lui rendant en cette qualité tous les devoirs que la Nature & la Loy Divine obligent les enfans de rendre à celle qui leur a donné le jour. Et quant à Joseph, il le réconnoissoit pour le chef & le directeur de la maison. Mais comment, direz-vous, cela se pouvoit-il faire, Jesus-Christ le Fils éternel de Dieu, pouvoit-il ainsi s'assujettir à une autorité humaine ; & Joseph & Marie n'avoient-ils pas assez de connoissance de sa condition, pour réconnoître que c'étoit à eux à lui rendre une obeïssance & une servitude profonde, au lieu d'en exiger aucune de lui ? Je répons, que quant à Jesus-Christ ce qu'il en a fait a été par une démission volontaire, & néantmoins nécessaire pour l'Occonomie de nôtre salut ; il n'ignoroit pas la grandeur infinie de sa Personne, mais il savoit aussi qu'il étoit venu, non pour être servi, mais pour servir. En un mot il étoit dans l'Etat de son abaissement ; & cette sujétion à Joseph & à Marie en faisoit une partie considérable. Quant à Joseph & Marie, je ne doute pas qu'ils n'eussent quelque connoissance de la souveraine dignité de Jesus. Les paroles de l'Ange à la Vierge, & celles

du même Ange à Ioseph, ne leur permettoient pas d'ignorer ce qu'étoit ce Divin Enfant. A quoy il faut ajoûter ce qu'ils en avoient appris par la venuë des Mages, par les discours d'Elisabeth, & par ceux de Simeon, néantmoins il faut réconnoître que cette connoissance qu'ils en avoient étoit encore extrémement confuse, car il est dit dans ce même Chapitre de Saint Luc, que Iesus leur ayant dit, *pourquoy est-ce que vous me cherchiez, ne saviez vous pas qu'il me faut étre occupé aux affaires de mon Pere*, *ils n'entendirent pas ce qu'il leur disoit*. Or cela est une marque évidente que la connoissance qu'ils avoient de la Divinité de sa Personne étoit encore foible & obscure, la Providence Divine le voulant ainsi, afin que le Seigneur pût passer sous cette premiére partie de son abaissement, qui lui étoit absolument nécessaire. On peut ici mettre en question, si Jesus-Christ a luy-même personnellement exercé le mêtier de Ioseph, & ce qui fait naître cette question est, que l'on trouve en quelque endroit de l'Evangile, que les Iuifs disoient, *Celuy-ci n'est-il pas Charpentier, Fils de Ioseph & de Marie*? Ie répons qu'il n'y a nulle apparence que Jesus-Christ ait voulu exercer la profession de Ioseph, laquelle ne faisoit rien pour sa Charge de Médiateur. Et quant à ce que les Iuifs disent. *Celuy-ci n'est-il pas Charpentier*, &c. Il est à croire qu'ils ne vouloient marquer autre chose que la condition de la maison dont il étoit sorti, comme lors que nous verrons le fils d'un Laboureur qui sera élévé à une charge de Magistrature, nous ne ferons pas difficulté de l'appeller luy-même Laboureur ou Paysan, non pour signifier qu'il ait luy-même exercé cette profession basse & vile, mais simplement pour marquer la condition de sa naissance, & la maison dont il est sorti.

CH.

CHAPITRE XI.

Des années du Ministére de Jesus-Christ, depuis son Bâtême jusqu'à sa mort.

NOus ne prétendons pas de traiter ici exactement toutes les circonstances de la vie de Iesus-Christ, car ce seroit faire un Commentaire sur l'Histoire de l'Evangile, nous marquerons donc simplement quelques Chefs, & I. nous verrons de quelle qualité a été la vie dont il a joüy sur la Terre, non seulement avant, mais aussi pendant son Ministére. II. Nous dirons quelque chose de son Bâtême. III. Nous parlerons de sa Tentation au Desert. IV. Nous parlerons en général de sa Prédication. V. Nous traiterons en général de ses Miracles. VI. De la vocation de ses Disciples. VII. Du premier envoy qu'il en fit pour prêcher dans la Iudée, & dans la Galilée. VIII. Des témoignages qu'il reçût du Ciel. IX. De l'institution qu'il fit de ses deux Sacremens.

Pour commencer par la premiére de ces choses, la vie dont Jesus-Christ vivoit sur la Terre, avant & pendant le tems de son Ministére, étoit une vie simplement humaine, & non seulement humaine, comme celle d'Adam dans l'état de l'innocence, mais humaine comme celle des autres hommes depuis le péché. Ce qu'elle avoit de commun avec la naturelle d'Adam, étoit qu'elle étoit terrestre, sujette à la nécessité des alimens, aux vicissitudes du travail & du repos, du veiller & du dormir, & en un mot à toutes les autres foiblesses ausquelles une vie animale est sujete. Ce qui déja

étoit un grand abaissement pour le Fils de Dieu, mais outre cela, elle avoit cecy de commun avec la vie des hommes pécheurs, qu'elle étoit exposée à toutes les miséres, & à tous les accidens que le péché a apportez au Monde, comme aux trahisons des amis, aux persécutions des ennemis, aux douleurs, aux déplaisirs, aux accidens des tempêtes & des orages, & enfin à la mort. Nous ne lisons pourtant pas dans l'Evangile que Jesus-Christ ait été sujet aux maladies, dont il me semble qu'on peut rendre cette raison, que les maladies sont l'effet d'un tempérament corporel mal disposé, lequel n'étoit pas en Jesus-Christ. Car si le tempérament de son Corps eût été broüillé, comme celuy des hommes pécheurs, la mort eût été une suite naturelle de cette mauvaise composition. Cependant sa mort devoit étre violente & contraire aux principes de la nature, son Corps donc devoit étre composé avec un tempérament fort exquis, & par conséquent il ne pouvoit pas étre sujet aux maladies. Outre ces deux choses que je viens de rémarquer que la vie de Jesus-Christ avoit communes, soit avec celle d'Adam, soit avec celles des hommes pécheurs, il faut encore observer qu'il a été privé presque de tous les soulagemens dont une grande partie des hommes joüissent. Car il a été pauvre & dénué de tout bien, sans éclat, ni grandeur mondaine, sans cette suite nombreuse de Serviteurs ou d'Officiers que les Grands traînent aprés eux. C'est pourquoy il disoit luy-même, *Les Renards ont des fosses, & les oiseaux de l'air ont des nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa teste*, & Saint Paul ayant égard à cela dit, *qu'il s'est fait pauvre, afin de nous faire riches.* Il a donc voulu vivre, non simplement dans une condition humaine, mais dans une condition

dition basse, vile, denuée & misérable entre les hommes. Et c'est cette *forme de Serviteur* dont l'Apôtre parle Phil. 2.

Dans cette condition il a vêcu, non dans une retraite ou dans une solitude, mais dans le commerce ou dans la conversation familiere des autres hommes, ni plus ni moins que s'il eût été leur frere ou leur compagnon, beuvant & mangeant avec eux, leur parlant, se mêlant dans leur Societé, s'intéressant dans leurs besoins, & ayant pour eux les mêmes affections innocentes que nous avons d'ordinaire les uns pour les autres. C'est ce que Saint Jean a exprimé dans ce Texte, *La Parole a été faite chair & a habité entre nous*, & S. Paul a voulu dire cela même, lors qu'il a dit que, *le Seigneur a été fait a la semblance des hommes, & qu'il a été trouvé en figure comme un homme.* En effet, ce que les Lycaoniens disoient faussement de Paul & de Barnabas, *Les Dieux étant faits semblables aux hommes sont décendus parmi nous*, on le peut rectifier en l'appliquant à Jesus-Christ, & dire que le Fils de Dieu, étant devenu comme le plus petit d'entre les hommes, s'est mêlé parmi nous.

On peut opposer cette premiére vie de Jesus-Christ. I. A l'état heureux où Adam fut créé dans le Paradis Terrestre. II. A l'éclat & à la Majesté sous laquelle les Anges ont paru lors qu'ils ont été envoyez sous des formes humaines. III. A la magnificence des Princes & des Roys. IV. A la vie immortelle, incorruptible & glorieuse dont le Seigneur jouït maintenant dans le Ciel, & dans toutes ces oppositions il y a lieu de méditer d'assez belles choses.

Mais il faut passer à son Bâtême. I. Nous avons déja dit sur le sujet de la Circoncision, que Jesus-

Christ la voulu recevoir pour se soumettre à la Loy, & pour accomplir cette Justice. Il faut dire la même chose de son Bâtême, il a voulu passer sous le ministére de Jean Bâtiste son propre précurseur, & il le dit luy-même, *Laisse faire pour maintenant, car ainsi est-il convenable d'accomplir toute Justice.* Outre cette raison, on en peut encore âjoûter quelque-autre, comme qu'il a voulu confirmer & séeller de son autorité le ministére de Jean, & faire voir qu'il étoit du Ciel & non des hommes, qu'il a voulu consacrer les eaux du Bâtême, afin que desormais les fidéles regardassent ce Sacrement avec respect, & le réçussent avec joye, puisque le Chef de l'Eglise, & le consommateur de la foy, a bien voulu le recevoir luy-même, qu'il a voulu que son Bâtême lui fût une inauguration solemnelle dans sa charge de Médiateur, & particuliérement dans celle de Prophéte; Car ç'a été par cette porte qu'il y est entré. Mais il ne faut pas manquer d'observer que le Bâtême de Jean avoit, à l'égard des autres hommes, un tout autre usage qu'il n'a eu à l'égard de Jesus-Christ. Pour les autres, c'étoit un Bâtême de repentance & de remission des péchez, & une vocation à recevoir le Messie & à entrer dans le Royaume des Cieux; Car c'est-ce que porte formellement le Texte de l'Evangile, *Iean Bâtiste préchoit le Bâtême de repentance en remission des péchez, disant, Amandez-vous, car le Royaume des Cieux est prochain.* Où vous voyez ces quatre choses I. Que ce Bâtême étoit une solemnelle profession de repentance & d'amendement de vie. II. Un Symbole & un gage de la remission des péchez. III. Une annonciation de la venuë ou de la manifestation prochaine du Messie. IV. Une préparation & une exhortation d'en-

d'entrer dans son Royaume; c'est-à-dire, d'embrasser son Evangile. Mais toutes ces veuës ne sont pas d'usage pour la propre Personne de Jesus-Christ, comme il est aisé de le comprendre, puis qu'il étoit le Messie luy-même.

II. Jesus-Christ reçut le Bâtême étant âgé de trente ans ou environ. Cela n'autorise nullement la réverie des Phanatiques, qui condamnent le Bâtême des petits enfans, & ne veulent pas qu'on le reçoive que dans un âge adulte, comme Jesus-Christ le reçut. Car le Seigneur avoit reçu dans son enfance la Circoncision, qui étoit un Sacrement de l'Alliance Légale qui répondoit à celuy de nôtre Bâtême. D'où l'on peut conclurre fort légitimement, que nous pouvons administrer le Bâtême aux petits enfans. D'ailleurs, ce que Jesus-Christ reçut le Bâtême à trente ans, vient d'un autre principe que du Bâtême-même, savoir de ce qu'il ne voulut entrer dans l'exercice de son Ministére, dont le Bâtême étoit comme l'ouverture, qu'à l'âge de trente ans, & cette raison ne se trouvant pas dans les autres hommes, c'est mal-à-propos qu'on veut différer leur Bâtême jusqu'à cet âge-là.

III. Jesus-Christ ne se Bâtisa pas soy-même, mais il reçut le Bâtême de la main de Jean Bâtiste. Car il voulut, bien qu'il fût le Maître de Jean, & l'Auteur de sa Vocation, se soumettre pourtant à son propre Serviteur, cela même faisant une partie de son Abaissement, il voulut encore par cette soûmission autoriser l'ordre dans la Religion & dans l'Eglise, & nous donner par son exemple, un commandement perpétuel de nous y soumettre.

IV. Il fut bâtisé au Jourdain, non que les eaux de ce fleuve eussent quelque chose en elles-mê-

mes de particulier qui les distinguât des autres eaux, & les fit plus saintes, car toute eau, à cet égard, est également la créature de Dieu, mais il y fut bâtisé, parce que c'étoit-là que Iean bâtisoit tout le Peuple qui alloit à luy, & que le Seigneur ne voulut pas se faire une forme singuliére de Bâtême qui le distinguât des autres; Et quant à Iean, il bâtisoit au Iourdain pour la commodité du Peuple, & non par autre raison particuliére. Or cela nous enseigne, qu'il ne faut nullement être scrupuleux ni superstitieux, quand il faut choisir ou des tems, ou des lieux, ou des matiéres corporelles pour exercer les Actes de la Religion; car ce n'est pas de ces choses que l'efficace de la Religion dépend. Elle ne dépend que de la grace de Dieu & de la bonne conscience de l'homme. C'est sur ces deux choses qu'il faut être scrupuleux, & non sur le reste.

V. *Quand Iesus-Christ sortit hors de l'eau, le Ciel fut ouvert, le Saint Esprit descendit sur luy en forme de colombe; & une voix fut ouye du Ciel, disant, celuy-cy est mon Fils bienaymé, écoutez-le.* En général, ce fut I. un témoignage que Dieu voulut rendre à la Personne de son Fils. II. Un témoignage qu'il voulut rendre à son ministére. III. Une déclaration de sa vocation, avec ordre de l'exercer desormais; Car ces termes, *Ecoutez-le*, supposent que le Pere ouvre la bouche à son Fils, & luy ordonne de parler. IV. Un commandement à tous les hommes, de se soûmettre à la Profétie de Jesus-Christ, comme étant le Fils, l'Auteur de la Revélation, & l'Interpréte des mystéres du Ciel. V. C'est une déclaration de cette plénitude de grace, qui est, tant en la Personne de Jesus-Christ, que dans son ministere.

Car

Car c'est-ce que signifie la descente du Saint-Esprit sur lui. VI. L'on y peut remarquer aussi la Trinité des Personnes, le Pere qui parle du Ciel, le Fils qui reçoit son témoignage, & le Saint Esprit qui descend sur le Fils. En particulier, l'ouverture du Ciel marquoit que le commerce du Ciel avec la Terre alloit commencer à s'ouvrir, que le Ciel ne seroit plus fermé pour nous, comme il l'avoit été auparavant, que les bénédictions d'enhaut descendroient sur les hommes, & que les priéres & le culte des hommes monteroient désormais au Ciel. Quelle fut cette ouverture dans la considération Physique, savoir, si elle fut réelle, ou simplement en apparence, c'est-à-dire, un de ces Phenomenes qu'on appelle *Chasma*, c'est dequoy un Theologien se doit fort peu mettre en peine, cela regarde plus la Philosophie que la Theologie. Il est pourtant vray-semblable que ce fut un *Chasma*. Quant à la voix du Pere, on peut demander, si elle proceda immédiatement de lui, ou si elle fut formée par les Anges. Et quoy que cette question ne soit pas de grande édification, on dira pourtant, qu'il est probable que ce fut quelque Ange qui forma dans l'air l'articulation de la voix. Mais que quant à la Parole, c'est-à-dire, au sens des termes, elle appartenoit à la Personne du Pere. Ceux de l'Eglise Romaine, pour autoriser leur impertinente présence réelle du Corps de Jesus-Christ en l'Eucharistie, veulent que l'on prenne ces Paroles, *Cecy est mon Corps*, de la même maniére que celles-cy, *Celuy-cy est mon Fils bienaymé*. Mais il y a une trés-grande différence de l'un à l'autre; Car *celuy-cy est mon Fils bienaymé*, se dit d'une Personne de qui Dieu déclare qu'elle est son Fils, mais *Cecy est mon Corps*, se dit d'un pain, de qui l'on

l'on ne peut nullement dire, ni déclarer qu'il soit le corps de Jesus-Christ. Quand Dieu disoit, *Celuy-cy est mon Fils*, il ne paroissoit point d'autre Personne que celle-là, qui fût le Fils de Dieu; de sorte qu'on ne pouvoit nullement donner une explication Sacramentale à ses Paroles, mais quand Jesus-Christ a dit du pain, *Cecy est mon Corps*, son Corps & le pain paroissoient également devant les yeux des Disciples, comme deux sujets, ou deux substances réellement différentes & divisées l'une de l'autre; de sorte qu'il étoit fort naturel, & fort facile de comprendre, que le pain étoit le Corps, entant qu'il en étoit le Sacrement, & non dans la propriété de la Lettre. De plus, quand Dieu a dit, *Celuy-cy est mon Fils*, il ne s'est fait aucune Transsubstanciation de la nature humaine en la Divine. Mais quand Jesus-Christ a dit, *Cecy est mon Corps*, les Adversaires veulent que le pain soit Transsubstantié au Corps. Les Paroles du Pere s'entendent dans un sens d'union Hypostatique; mais les Paroles de Jesus-Christ, selon les Adversaires, ne s'entendroient pas de cette sorte; Ainsi la comparaison qu'ils font de ces deux expressions, est nulle & illusoire. Mais laissant à part les Adversaires, & reprenant la suite de nôtre discours, il faut remarquer dans les Paroles du Pere, une manifeste allusion à l'Oracle de Moyse, *L'Eternel vous suscitera un Prophéte tel que moy d'entre vos freres: vous l'écouterez*. Quant à cette forme de Colombe, sous laquelle le Saint Esprit descendit, il ne faut pas s'imaginer que ce fût un phantôme, ou une simple apparence de pigeon qui fit illusion aux sens, car Dieu ne trompe jamais les yeux; c'étoit un véritable pigeon, employé pour être le Symbole extérieur du Saint Esprit, & cela principalement pour repré-

présenter la ſimplicité, la douceur & la debonnaireté, non ſeulement de la Perſonne de Jeſus-Chriſt, mais auſſi de ſon miniſtére. A quoy l'on peut ajoûter, ſi l'on veut, la pureté qu'on dit étre inſéparable de cet oyſeau.

Immédiatement aprés le Bâtême du Seigneur, l'Hiſtoire de l'Evangile rapporte, *Qu'il fut emmené par l'eſprit au déſert, pour y être tenté de Satan, & qu'en effet, aprés avoir jeuſné quarante jours & quarante nuits, le Tentateur s'approcha de luy.* Cette matiére étant exactement traitée par tous les Interprétes de l'Ecriture, nous n'en dirons que peu de choſes. I. Il y a de la conformité de ce qui eſt arrivé à Moyſe, à Elie & à Jeſus-Chriſt. Moyſe demeura quarante jours & quarante nuits ſur la montagne ſans manger ni boire, s'entretenant avec Dieu. Elie de même jeûna quarante jours & quarante nuits pour ſe rendre en la montagne d'Horeb, où Dieu ſe manifeſta à lui, & Jeſus-Chriſt jeûna dans le deſert de même, quarante jours & quarante nuits, ſans doute, dans des communications perpétuelles avec Dieu. Cette conformité eſt d'autant plus remarquable, que Moyſe & Elie, furent ceux qui ſe trouvérent avec Jeſus-Chriſt ſur la montagne au tems de ſa Transfiguration. Je ne doute pas qu'il n'y ayt du myſtére dans cette conformité, & tout autant que nous le pouvons comprendre, nous dirons que la Sageſſe Divine a voulu nous faire connoître qu'elle raſſembloit en Jeſus-Chriſt, les deux grandes qualitez qui ſe trouvoient ſeparées en Moyſe & en Elie. Moyſe étoit un Fondateur & un Inſtituteur de Religion, & Elie en fut un Réformateur. Jeſus-Chriſt a eu l'une & l'autre de ces deux qualitez. Fondateur, & Auteur de la Religion Evangélique, Réformateur de la Loy, que les Pha-

Pharisiens & les Scribes avoient corrompuë par leurs fausses Traditions. Dieu fit voir dans le Ieûne miraculeux de Moyse & d'Elie, que l'Esprit qui les animoit étoit Divin, que la Religion de l'un, & la Réformation de l'autre, n'avoient rien d'humain ou de terrestre ? Il les voulut préparer par ce miracle à se confier en sa protection dans l'exercice de leur Ministére. Il les voulut pendant tout ce tems, honorer de ses communications Divines, afin de les remplir de toutes les saintes dispositions, qu'il falloit qu'ils eussent pour bien s'acquiter de leurs charges. Il en est de même de Jesus-Christ.

Les Sociniens pour éluder la force de ce Passage, qui prouve invinciblement la Divinité de Jesus-Christ, savoir, *Nul n'est monté au Ciel, sinon celuy qui est descendu du Ciel*, ont inventé que Jesus-Christ, pendant les quarante jours de son jeûne, monta au Ciel, & qu'ensuite il en descendit, & se trouva dans le désert. Mais I. c'est un fait d'Histoire, duquel nous n'avons d'autre garand que le bonplaisir de ces Hérétiques. II. Qui pis est, c'est un fait directement contraire aux Paroles de Saint Marc, qui dit que *Iesus-Christ fut au desert quarante jours étant tenté de Satan.* Il ne faut donc pas écouter cette réverie, qui a plus de rapport à l'Alcoran de Mahomet, qu'à l'Evangile de Jesus-Christ.

Ceux de l'Eglise Romaine ne sont pas sur ce sujet guéres plus sages que les Sociniens, lors qu'ils veulent fonder leur Quarême sur l'exemple du Jeûne de Jesus-Christ durant quarante jours. Mais outre qu'ils l'imitent mal, je dis, qu'il faut distinguer les actions miraculeuses de Jesus-Christ, d'avec ses actions morales. Ses actions morales, sont proposées à nôtre imitation,

tion, mais ses miracles sont seulement l'objet de nôtre admiration, & ce seroit une présomption ridicule & condamnable que d'entreprendre de les imiter, non plus que ses actes de Médiateur.

II. L'Histoire remarque que Jesus-Christ, *aprés son Ieûne de quarante jours eut faim*, ce qui lui arriva pour deux raisons. I. Parce que la Providence de son Pere aprés avoir fait le miracle en sa faveur, savoir de le soûtenir quarante jours & quarante nuits sans alimens, voulut lui faire sentir les foiblesses de la nature, & le faire revenir à la nécessité des alimens. Ce qui nous est un exemple, où nous apprenons que pendant que nous sommes sur la Terre, Dieu déploye sur nous quelques-fois les effets de sa bénédiction surnaturelle, mais il veut aussi en même tems que nous connoissions nos propres infirmitez. La seconde raison fut, que la Sagesse Divine qui l'avoit conduit dans le Desert, pour y soûtenir le combat de la tentation du Demon, voulut bien fournir à la malice du Tentateur, cette occasion de s'approcher de Jesus, & de commencer ses criminelles inductions.

III. L'Histoire rapporte les assauts que le Tentateur lui livra; surquoy il faut rémarquer en général. I. qu'il y revint jusqu'à trois fois, pour nous apprendre que cet ennemi ne se lasse pas, ni ne se rebute, & qu'aprés avoir été vaincu la seconde fois, il revient encore à nous, & récommence un nouveau combat, & aprés le second un troisiéme. *S'il a fait ces choses au bois verd, que ne fera-t-il pas au bois sec?* II. Le premier sujet de la Tentation fut la faim où Jesus se trouvoit, qui étoit une infirmité innocente de la nature, à laquelle il sembloit que Jesus-Christ ne pouvoit pas pourvoir, & à laquelle

quelle Dieu son Pere l'abandonnoit. Or cela sembloit être une marque qu'il n'étoit pas le Fils de Dieu, car s'il l'eût été, Dieu eût eu soin de lui. S'il l'eût été, il eût eu la puissance de se faire luy-même des alimens. Le Tentateur donc se sert d'un prétexte fort favorable, savoir de l'absoluë nécessité que la nature a de se servir des alimens. Et il en tire les motifs d'une double deffiance; savoir d'une deffiance contre les soins de la Providence Divine, laquelle sembloit avoir abandonné Jesus-Christ, & en même tems d'une deffiance contre la vérité de sa condition, car cet état où il se trouvoit ne sembloit pas compatible avec la qualité de Fils de Dieu. Aprés cela le Demon le tente par la présomption & l'excessive confiance. *Si tu ez*, dit-il, *Fils de Dieu jette toy en bas*, &c. Ne pouvant pas le vaincre du côté de la deffiance, il tâche de le jetter dans l'autre extrémité. Car il n'ignoroit pas que c'est l'ordinaire des hommes de ne garder jamais de mésure, s'ils ne sont pas dans une extrémité, ils tombent facilement dans l'autre. La considération de leur foiblesse les porte au doute & au murmure contre Dieu, & d'autre part l'assûrance qu'ils ont de sa protection & de son amour, les porte jusqu'à la temérité & à l'orgüeil, comme s'ils pouvoient tout hazarder, ou pour mieux dire, tout entreprendre sans crainte. Enfin la derniére tentation fit effort de jetter Jesus-Christ dans l'idolatrie par le moyen de l'ambition & de l'amour excessive des choses mondaines, *Il lui montra*, dit l'Histoire, *tous les Royaumes du Monde & leur gloire, & lui dit, je te donneray toutes ces choses, si en te prosternant en terre tu m'adores.* Il faut rémarquer dans tout ce procedé du Tentateur trois choses. La premiére, qu'il tâche d'émouvoir en Jesus-Christ les trois passions humaines qui sem-

semblent être les plus fortes, celles ausquelles nous sommes le plus sujets, & contre lesquelles la raison & la pieté se deffendent le moins. L'une est le desespoir qui s'empare facilement de nous, lors que nous nous voyons sur le point de succomber, n'ayant aucune ressource. L'autre est la présomption & la sécurité, lors que nous avons sujet de nous confier entiérement en l'amour & en la faveur de Dieu. Et la troisiéme est l'ambition & l'amour immoderée de la gloire temporelle & des biens mondains. Ce sont-là les trois principales sources de tous nos péchez. La premiére est de nous imaginer que Dieu n'a pas d'amour pour nous. La seconde, qu'il a pour nous une amour aveugle, & la troisiéme est une estime excessive que nous faisons des avantages terrestres. La premiére nous éloigne de Dieu, en nous faisant concevoir qu'il est nôtre ennemi. La seconde nous en éloigne, en nous persuadant qu'il nous aime si fort, que quoy que nous fassions, il ne peut jamais cesser de nous aimer. Et la troisiéme nous en éloigne de même, en faisant que nous lui preférons ses créatures. La seconde chose qu'il faut rêmarquer, est que le Tentateur voulut induire Jesus-Christ par ces trois passions à commettre les trois plus horribles crimes dont la créature soit capable. Le premier est le désespoir qui ne peut qu'il ne soit accompagné d'une haine violente contre Dieu. Car quand la créature regarde Dieu comme son ennemi, elle devient en même tems son ennemie. Le second est la présomption & la sécurité qui est nécessairement accompagnée d'un mépris de Dieu, & d'une opinion desavantageuse de sa Sainteté & de sa Justice. Et le troisiéme, est l'idolatrie qui consiste à se faire un autre Dieu, en transportant à la créature le culte qui n'appartient

tient qu'au seul Créateur. La troisiéme chose qu'il faut rémarquer dans la tentation du Demon est son artifice. Car d'un côté il attaque Iesus-Christ par égard aux trois états de l'homme. Son état naturel, entant qu'il est homme simplement, & qu'il est sujet à la faim & à la soif, & soûmis à la néceßité des viandes. Son état dans la Grace, entant qu'il est aimé de Dieu, l'objet de ses plus tendres soins. Son état dans la vie civile, entant qu'il est dans la societé des autres hommes. Par égard au premier état, il lui dit que la faim où il est témoigne que Dieu n'a plus soin de lui. Par égard au second, il lui conseille de se précipiter en bas, sans craindre qu'il lui en arrive aucun mal. Et par égard au troisiéme, il lui montre tous les Royaumes du Monde & leur gloire, & le moyen de se les acquérir. D'autre côté il ne combat pas directement la qualité de Fils de Dieu en Jesus-Christ, au contraire en faisant semblant de la supposer, il en tire des conséquences pernicieuses, ce qui est une maniére fine pour induire l'homme au mal. Ajoûtez que quand Jesus-Christ eut répoussé la premiére tentation par un Texte de l'Ecriture, il ne s'amusa pas à contester sur l'autorité de l'Ecriture, mais en la supposant, il tâcha de s'en servir luy-même pour prendre Jesus-Christ par ses propres principes, en abusant d'un autre Texte, sur lequel il fonda sa seconde tentation. *Jette-toy*, dit-il, *en bas, car il est écrit qu'il donnera charge de toi à ses Anges, & qu'ils te porteront en leurs mains, de peur que tu ne hurtes de ton pié à quelque pierre.*

Il y a quelques questions qu'on peut faire sur les circonstances de cette Histoire. Car quand il est dit que, *le Diable transporta Iesus-Christ dans la Sainte Ville*, & qu'il *le mit sur les créneaux du Temple,*

ple, & ensuite qu'il *le transporta sur une haute montagne pour lui faire voir tous les Royaumes du Monde.* On demande si cela se fit en effet & réellement, ou seulement en vision, & par le moyen de quelques fantômes. Surquoy je répons, que l'Ecriture n'en disant rien, nous ne pouvons aussi en dire rien de certain. Néanmoins il y a plus de vraysemblance à établir que cela se fit en vision; car il y a peu d'apparence que la Providence Divine ait permis que le Demon transportât ainsi réellement la nature humaine de Jesus-Christ d'un lieu à un autre. Mais si cela s'est fait en vision, on peut demander où c'est qu'il faut mettre cette vision; s'il la faut mettre dans l'imagination de Jesus-Christ, comme si le Demon y eût formé des images, ou s'il la faut simplement mettre exterieurement & dans les sens corporels, devant lesquels le Demon ait représenté des fantômes pour lui faire illusion. Je répons, qu'on ne peut encore rien dire de certain sur ce sujet. Ma conjecture pourtant est, que ce ne furent que des fantômes extérieurs que le Demon représenta aux yeux & aux sens de Jesus-Christ, par lesquels il leur fit illusion. Car il n'y a pas d'apparence que Dieu lui ait permis de déployer sa puissance trompeuse jusqu'au dedans de l'imagination même du Sauveur du Monde, bien que je ne doute pas que le Demon ne puisse souvent agir dans l'imagination des autres hommes, & qu'il n'y agisse en effet.

IV. L'Histoire remarque que si le Tentateur eut l'insolence d'attaquer la pieté & la vertu de Jesus-Christ jusqu'à trois fois, Jesus-Christ en demeura pleinement victorieux; ce qui nous enseigne I. que quant à sa Personne, il avoit un principe de sainteté, autre que le principe de la sain-

teté du premier Adam, de laquelle le Tentateur vint à bout. Adam avoit une sainteté naturelle, & par conséquent muable. Jesus-Christ en a une surnaturelle & inébranlable. II. Cela nous enseigne que la Grace que nous recevons en Jesus-Christ demeurera à la fin victorieuse de toutes les tentations de l'Adversaire, car Jesus-Christ communique sa Sainteté à ses vrais fidéles, & il est lui-même l'exemplaire de leur condition. Mais il faut aussi remarquer par quel moyen Jesus-Christ triompha du Demon, savoir en le repoussant par la parole de Dieu, c'est-à-dire par l'Ecriture, ce qui nous enseigne que ce sont-là les véritables armes dont nous nous devons servir pour nous deffendre contre les ennemis de nôtre salut.

Enfin il est dit dans l'Histoire, *qu'aprés que le Diable l'eut laissé, les Anges s'approchérent de lui pour le servir*; où il faut faire deux remarques. L'une que pendant la tentation Jesus-Christ fut seul & sans le secours des Anges, afin qu'on n'attribuât pas sa victoire aux Anges, plûtôt qu'à sa propre force. L'autre qu'aprés un si rude combat, il étoit bien juste que les Anges vinssent reconnoître leur Souverain Maître, & lui rendre tous les offices de leur ministére, d'autant plus qu'il étoit sur le point d'entrer dans l'exercice de sa Charge de Médiateur, dans laquelle *il fait ses Anges vents, & ses ministres flâmes de feu.*

Le quatriéme point de ce Chapitre est touchant la prédication de Iesus-Christ, sur laquelle nous avons quelque chose à dire en général, soit pour ce qui regarde la matiére, soit pour ce qui regarde la forme. Quant à la matiére I. le Seigneur s'est employé à délivrer la Loy, des sens faux & mauvais que les Pharisiens & les Docteurs des Iuifs lui donnoient en plusieurs articles, comme il paroît

toit par son Sermon sur la montagne. II. Il a combatu les Traditions superstitieuses des Scribes & des Pharisiens. III. Il a censuré leur hypocrisie, leur orgüeil & leurs autres vices. IV. Il a prêché la répentance & l'amandement de vie, pour disposer les hommes à son Evangile. V. Il a expliqué tous les mystéres de son Royaume, & en a donné une connoissance aussi grande que le tems & l'état auquel étoit l'Eglise le requeroient.

Quant à la forme il a parlé en deux maniéres; car souvent il a parlé d'une maniére claire & populaire, employant pour cet effet, non seulement les termes ordinaires dont les hommes se servent, mais aussi les façons de parler proverbiales usitées parmi le peuple. Souvent aussi il a employé les Paraboles, qui sont une espéce de fiction oratoire, où sous des images empruntées on enseigne des choses importantes; & comme cette maniére étoit fort en usage parmi les Orientaux, Jesus-Christ a bien voulu s'en servir pour arrêter l'attention de ses Auditeurs, & pour faire mieux comprendre ses mystéres.

Pour ses Miracles, qui sont nôtre cinquiéme point, il y faut faire en général les rémarques suivantes. I. Que Jesus-Christ en a fait un nombre trés-considérable & de toutes sortes. Car il a ressuscité les morts, illuminé les aveugles, gueri des malades, multiplié des pains, changé la substance des choses, comme l'eau en vin, chassé les Demons des corps des possédez, calmé les vents & les orages de la mer, &c. Or il en a usé de cette sorte pour justifier la vérité de ses Miracles, & les distinguer des prestiges, & des illusions des imposteurs; car une ou deux actions seules peuvent facilement imposer au Monde, & passer pour

 mira-

miracles encore qu'elles ne le foient pas, mais il n'eſt pas poſſible que cela ſe faſſe diverſes fois & par des actions de diverſe eſpéce. II. Il a fait ces miracles en public, à la vûë de tout le peuple, expoſant ainſi ſes actions au jugement de tout le Monde. De cette ſorte il s'eſt encore diſtingué d'avec les impoſteurs, qui nous content des miracles arrivez ailleurs fort loin, ou qui en font en cachéte devant quelques perſonnes apoſtées, comme cela ſe voit aujourd'huy dans les miracles de ceux de l'Egliſe Romaine; ce qui eſt preſque toûjours un caractére de faux miracles, car Dieu ne ſe cache pas, quand il exerce les œuvres de ſa Toute-puiſſance. III. Les Miracles de Jeſus-Chriſt ont été tels qu'ils ont, non ſeulement ſurpaſſé les forces de la nature, mais même les forces du Demon; car le Demon ne ſauroit reſſuſciter un mort, ni raſſaſier pluſieurs milliers de perſonnes avec cinq pains, comme Jeſus-Chriſt a fait. IV. Les Miracles de Ieſus-Chriſt ont paru Divins, principalement en ce qu'ils ont été faits pour autoriſer & établir une Religion ennemie du Demon, & de tout ce que le Demon aime. Car l'Evangile de Jeſus-Chriſt eſt la deſtruction de l'Empire du Diable, ſavoir des ſuperſtitions, des idolatries, des erreurs, des vices & des péchez, &c. V. Les Miracles de Jeſus-Chriſt ſe diſtinguent de ceux de Moyſe & des autres Prophétes, en ce que le plus ſouvent ceux de Moyſe & des Prophétes, aboutiſſoient à la deſtruction de la nature humaine; C'étoient des miracles de juſtice & de vangeance, comme les playes dont Moyſe viſita les Egyptiens, le feu du Ciel qu'Elie fit deſcendre, & les ours qui ſortirent de la forêt pour devorer les enfans qui inſultoient à Elizée. Mais tous les miracles de Je-

ſus

fus-Christ ont été benins & favorables, il n'a fait mourir personne, mais il a ressuscité; il n'a pas aveuglé, mais il a rendu la veuë; il n'a pas fait des malades, mais il en a guéry; il n'a pas excité des orages, mais il en a calmé; ce qui nous fait voir la douceur de son Ministére. En effet, quand ses Disciples le sollicitérent de faire descendre du feu du Ciel pour consumer quelques Villes de Samarie, il leur répondit ces Paroles si considérables, *vous ne savez de quel esprit vous étes menez, le Fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les ames, mais pour les sauver.* C'est pourquoy il disoit. *Aprénez de moy que je suis debonnaire, & humble de cœur*, c'est-à-dire, toûjours bien-faisant, accessible & facile, & non jamais fier & emporté. VI. Il étoit nécessaire que Jesus-Christ fit des miracles pour autoriser sa vocation, & pour faire voir la vérité de sa condition personnelle. Il étoit le Fils de Dieu, & se déclaroit tel par ses Paroles. Or le Fils de Dieu ne pouvoit être au Monde sans y déployer les Actes de sa Toute-puissance, il se disoit le Messie, il étoit venu pour abroger l'Ancienne Loy de Dieu, & pour porter au Monde une nouvelle revélation; il étoit donc nécessaire, qu'il autorisât toutes ces choses par des miracles, qui fussent comme le Seau & l'Approbation visible du Ciel. VII. L'usage des miracles de Jesus-Christ, étoit donc en premier lieu, de fixer l'attention des Peuples, & de leur faire préter l'oreille aux Paroles de Jesus-Christ, & ouvrir les yeux pour considérer sa Personne, mais en second lieu, il ne faut pas douter qu'ils ne contribuassent beaucoup à former dans l'esprit des Peuples ce jugement, qu'il étoit le Fils de Dieu & le véritable Messie, & que sa Parole étoit Divine. VIII. Cepen-

 dant,

dant, il faut remarquer que la sainteté & la pureté de la Doctrine de Jesus-Christ confirmoit ces miracles, de même qu'elle en étoit confirmée; C'étoient deux choses en un mot, qui se confirmoient l'une l'autre reciproquement, comme devant se trouver ensemble; car une Doctrine nouvelle telle qu'étoit celle de Jesus-Christ, quelque sainte & pure qu'elle fût, n'eût pas laissé de passer pour incroyable, tant à cause de sa nouveauté, qu'à cause de sa grandeur, si elle n'eût été appuyée par des Oeuvres Divines & surnaturelles, qui frappoient les yeux & les sens. Et d'ailleurs, des actions surprenantes, & qui d'abord eussent paru des miracles, eussent sans doute été légitimement soupçonnées & condamnées comme des miracles de mensonge, des miracles de faux Prophétes, si elles n'eussent été jointes avec une Doctrine pure, sainte & admirable en elle-même. La lumiére & la chaleur du Soleil, qui naturellement doivent aller ensemble se confirment & se justifient mutuellement. Si nous étions éclairez d'une grande lumiére sans chaleur, ce ne seroit pas l'illumination du Soleil & si nous étions échauffez d'une grande chaleur sans lumiére, ce ne seroit pas aussi le Soleil. IX. Les Miracles de Jesus-Christ se distinguent d'avec ceux de ses Serviteurs ou de ses Ministres, en ce qu'il les a faits par sa propre vertu, mais ses Ministres les ont faits par une puissance empruntée & étrangere; Jesus-Christ les tiroit de son fonds, parce qu'il avoit la Divinité en soy-même, mais les Prophétes & les Apôtres n'ont été que des instrumens, à la présence desquels Dieu faisoit ces miracles. C'est pourquoy Jesus-Christ disoit *vertu est issuë de moy*, & Saint Pierre au contraire. *Pourquoy avez-vous l'œil fiché sur nous, comme si par*

par nôtre puissance ou sainteté nous avions fait chemi-ner celuy-cy.

Le sixiéme point, regarde la vocation que Jesus-Christ a faite de ses Disciples, laquelle il faut bien distinguer d'avec la vocation qu'il leur donna pour l'Apostolat, car à proprement parler, ils ne furent Apôtres qu'aprés la Résurrection du Seigneur, lors qu'il leur dit, *Allez, enseignez toutes les Nations, &c.* Mais ils furent Disciples lorsque le Seigneur les prit à soy pour être d'ordinaire avec luy. Il faut encore distinguer leur conversion à la foy, & leur vocation pour être Disciples; Car bien que ces deux choses ayent été presque faites en un même-tems, elles sont pourtant distinctes, la vocation à la foy ou à la conversion leur fut commune avec tous les fidéles, la vocation de Disciples leur fut particuliére. Elle consistoit dans le choix que Jesus-Christ fit d'eux, pour les retenir auprés de sa Personne, pour les instruire d'une maniére particuliére, & leur communiquer une plus abondante mesure de ses lumiéres & du projet de son Evangile, en un mot, pour les disposer à être un jour ses Herauts & ses Ambassadeurs par toute la Terre.

Il les choisit au nombre de douze, par rapport aux douze Lignées d'Israël, ou pour mieux dire, parce que tel fut son bon plaisir, & non qu'il y eût rien de particulier dans ce nombre. En effet aprés sa résurrection, il voulut bien en ajoûter un treiziéme, qui fut l'Apôtre Saint Paul. Dans ce nombre, il y voulut admettre un réprouvé & un traître, savoir Judas, afin de nous apprendre que ce n'est pas la charge du Ministére qui sanctifie les hommes, mais l'esprit de regénération. Pour nous apprendre aussi, que nul ne se

doit glorifier ni des charges, ni des dons ou des graces particuliéres que Dieu accorde pour l'exercice des charges, car toutes ces choses peuvent être données à un méchant homme qui n'a point de part au salut. Nous nous devons donc glorifier en Dieu, de ce qu'il nous a donné la vraye foy & la vraye regénération; C'est-là nôtre grand & fondamental avantage, & non les tîtres, les dignitez, & les emplois de l'Eglise. Jesus-Christ en usa aussi ainsi, pour nous apprendre que toutes choses sont pour les élûs, jusques mêmes aux reprouvez, dont Dieu se sert quand il lui plaît pour avancer l'œuvre du salut des autres, bien qu'ils soient fort éloignez de travailler au leur propre. Enfin il a voulu nous donner en la Personne de ce misérable une preuve évidente de la grandeur de la corruption humaine; car quel plus grand exemple en pouvons-nous avoir, que dans la défection & dans la trahison d'un homme à qui le Fils de Dieu avoit conféré tant de graces, qu'il l'avoit fait l'auditeur perpétuel de sa sagesse, & le témoin oculaire de ses Miracles, & qu'il l'avoit destiné pour l'employer à la Prédication de son Evangile, & à la conversion des Nations. Tout cela nous fait voir, que si Dieu ne deploye sur nôtre cœur cette grace victorieuse qui en ramolit la dureté, & qui de cœur de pierre, le fait un cœur de chair, quelques graces que nous recevions d'ailleurs, elles sont inutiles, nous demeurons toûjours pervers & méchans.

Quant à l'envoy que Jesus-Christ fit de soixante-&-dix Disciples, ce fut une Mission Oeconomique & à tems, laquelle d'un côté, étoit bornée à aller prêcher dans la Judée & dans la Galilée, & de l'autre, à prêcher la repentance & l'approche

proche du Royaume des Cieux, pour disposer les hommes à recevoir l'Evangile. Mais cette Mission devoit finir bien-tôt : & en effet, ils ne demeurerent pas long-tems dans leur voyage, & ils revinrent pour rendre conte à Jesus-Christ, de ce qu'ils avoient fait. Il faut donc regarder cette Mission, comme une espece de prélude à la grande Mission des Apôtres par toute la Terre.

Aprés cela, nous avons à dire un mot des témoignages que Jesus-Christ reçut du Ciel. Or outre celuy qu'il reçut par son Bâtême, l'Histoire remarque que dans une autre occasion, comme il étoit avec les Troupes, *il éléva sa voix vers le Ciel, & dit, Pere glorifie ton Nom, & qu'une voix fut oüie du Ciel, disant, Et je l'ay glorifié, & derechef je le glorifieray.* A cela, il faut ajoûter l'Histoire de sa Transfiguration sur la montagne, où en présence de trois de ses Disciples, Pierre, Iean & Iacques, *ses vestemens vinrent reluisans, & son visage resplendit, Moyse & Elie furent veus avec luy, & une voix fut ouye, disant, Celuy-cy est mon Fils bien aymé, &c.* Tous ces témoignages doivent être regardez comme des rayons de la gloire de Iesus-Christ, & de son Ministére qui perçoit le voile des foiblesses, mais ils doivent être aussi regardez comme des confirmations & des déclarations autentiques que Dieu faisoit en faveur de Iesus-Christ & de son Evangile. Il n'est pas nécessaire de traiter icy en particulier l'Histoire de la Transfiguration, puisque tous les interprétes & les Commentateurs de l'Evangile l'ont suffisamment expliquée. Voyez principalement sur ce sujet Kemnice dans *son Harmonie.*

Enfin, Iesus-Christ pendant le tems de son anéantissement, institua les deux Sacremens de la Re-

mort, & avoir un égard fort précis & fort distinct au Sacrifice de sa Croix, il ne voulut pas l'établir, que lorsque sa Mort & son Sacrifice fut sur le point d'être clairement manifesté par l'execution. V. Pourquoy ne renvoya-t-il pas l'institution de ses Sacremens aprés sa resurrection ? Je répons, que c'est parce que leur institution appartenoit à l'exercice principal de son Ministére sur la Terre. Or l'exercice de ce Ministére finit à proprement parler en sa mort; car aprés sa résurrection il fit bien quelques choses envers ses Disciples, lesquelles regardoient leur mission ou leur vocation à l'Apostolat, mais il ne prêcha pas aux Peuples, car cette partie de sa Prophétie qu'il devoit luy-même exercer en Terre, avoit cessé en sa mort. VI. Pourquoy Jesus-Christ ne laissa-t-il pas à ses Apôtres cette institution à faire, mais la voulut faire luy-même? Je répons, que c'est parce que l'institution des Sacremens, est un acte de Souverain, il n'y a que le Maître de l'Eglise qui la puisse faire, car les Sacremens sont comme un épitome ou un abregé de toute la Sainteté, & de toute la Majesté de l'Alliance de Dieu avec les hommes. Il n'y a donc que celuy seul qui a fait l'Alliance à qui il appartient d'instituer les Sacremens. VII. En quelle qualité Jesus-Christ a-t-il institué les Sacremens, est-ce comme Roy, ou comme Sacrificateur, ou comme Prophéte? Je répons, que c'est comme Prophéte, parce que les Sacremens sont un appendice de la Parole, ou comme parle un Ancien, une Parole visible.

CH.

CHAPITRE XII.

De la Mort de Jesus-Christ.

LA Mort de Jesus-Christ peut être considérée dans plusieurs veuës ou à plusieurs égards, que nous pouvons reduire à ces douze. I. Par égard à ses principes, qui sont l'amour de Dieu envers nous, sa Iustice, sa Sagesse, &c. II. Par égard à sa cause méritoire, savoir, nos péchez. III. Par égard à ses Auteurs, c'est-à-dire, à ceux qui l'ont executée ou procurée. IV. Par égard aux souffrances qui l'ont accompagnée. V. Par égard à ses effets formels qui sont la Satisfaction, le mérite, &c. VI Dans la veuë de toutes les vertus que Iesus-Christ y a déployées. VII. Dans la veuë de tous les motifs qu'elle nous fournit pour la sainteté. VIII. Dans la veuë de la conformité qu'il y a entr'elle & la mortification de nôtre vieil homme. IX. Par égard à son étenduë. X. Entant qu'elle est un Mystére qui cache beaucoup de merveilles sous un triste voile. XI. Par rapport à l'exaltation ou à la gloire qui l'a suivie. XII. Par rapport aux Anciens Oracles & aux Types. De tous ces égards, il y en à quelques-uns que nous avons déja traitez, & nous les marquerons dans leur Ordre.

SEC-

SECTION I.

Des principes de la Mort de Iesus-Christ.

LE principe de la Mort de Iesus-Christ est la miséricorde, ou l'amour de Dieu envers les hommes. Nous avons déja parlé de cette miséricorde dans le premier Livre de ce Traité, où nous avons expliqué de quelle nature elle est. Il faut seulement remarquer ici que la Mort de Jesus-Christ peut quelques-fois étre rapportée, ou à cette premiére & générale miséricorde que Dieu a euë pour tout le genre humain, ou à l'amour particuliére qu'il a euë pour ses élûs. Elle est rapportée à l'amour générale dans le Passage du troiziéme de Saint Jean, *Dieu a tant aimé le Monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.* Elle est rapportée à l'amour particuliére des élûs, Rom. 5. *Dieu recommande du tout sa dilection envers nous, en ce que du tems que nous n'étions que pécheurs, Christ est mort pour nous.* Et Rom. 8. *Dieu qui n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a livré pour nous à la mort, ne nous donnera-t-il pas toutes choses avec lui?* Quand on traite des Passages de cette sorte, il faut prendre bien garde de quelle amour il est question, car on peut dire de celle qui regarde les élûs beaucoup plus de choses que de celle qui est générale à tous les hommes. Or cette régle du discernement étant bien observée, voici à peu prés ce qu'on peut dire pour faire voir la grandeur de cette miséricorde qui a fait mourir Jesus-Christ pour nous.

I. Il la faut réléver par la comparaison de la gran-

grandeur infinie de Dieu avec nôtre bassesse & nôtre néant. Car n'est-ce pas une chose surprénante, que Dieu qui est revétu d'une lumiére inaccessible, infiniment glorieuse, & seul suffisant à soy-même, ait daigné aimer la cendre & la poudre des créatures abjétes, telles que nous sommes.

II. Cette amour se réléve par l'état où nous estions, savoir dans la corruption & dans le péché, & par la comparaison de la Justice Divine avec nos crimes; c'est en effet une grande merveille que Dieu ait voulu aimer des criminels, des personnes déja condamnées & soûmises à la rigueur de ses Loix, des ennemis qui s'étoient révoltez de son obeïssance, &c.

III. Elle se réléve par cette considération, que ce n'est pas nous qui l'avons prévenu ou recherché par nôtre repentance, mais que c'est lui qui nous a aimez le premier. Son amour nous étant venuë trouver, non seulement dans le fond de nôtre misére, mais aussi dans la dureté de nôtre haine, lors que nous ne songions pas à lui.

IV. Elle se réléve par la nécessité où nous étions que Dieu nous aimât & nous regardât en sa miséricorde. Car sans cela nôtre salut étoit désespéré, & il n'y avoit nul autre secours à attendre, que celuy qu'il a plû à Dieu de nous procurer en la mort de son Fils.

V. Elle se réléve par l'opposition où Dieu a mis les hommes avec les Demons, dans une égalité de peché il nous a traitez inégalement; ce qui est certainement un abyme de Grace.

VI. Elle se réléve par la grandeur du don que Dieu nous a fait, nous ayant donné, non ses créatures, mais son Fils bien aimé.

VII. Enfin elle se réléve par la grandeur des souf-

souffrances ausquelles il l'a exposé pour nôtre salut.

Quand il s'agira de la miséricorde de Dieu envers les élûs, on peut marquer outre ce que je viens de dire, l'opposition dans laquelle Dieu nous a mis avec les réprouvez, s'étant contenté, quant à eux, de leur offrir extérieurement cette mort, & de les y appeller, mais quant à nous, nous ayant donné une foy vive & efficace par la vertu de son S. Esprit, afin de nous appliquer actuellement cette mort salutaire.

La Sagesse de Dieu est un autre principe auquel il faut rapporter la mort de Iesus-Christ, & sur cela il faut considérer les raisons qui ont mû Dieu a procurer aux hommes cette rédemption de la mort de Iesus-Christ. Nous avons touché ces raisons dans le premier Livre de ce Traité.

Pour ce qui regarde la Iustice Divine à laquelle la mort du Seigneur doit aussi étre rapportée, il faut rémarquer à peu prés les choses suivantes.

I. Combien est naturelle en Dieu la haine du péché, puisque pour la satisfaire il a falu que le Fils de Dieu souffrît une si rude & si cruelle peine.

II. Combien est naturelle en Dieu l'amour de la sainteté, puisque pour ne s'en éloigner en aucune maniére, dans le dessein où Dieu étoit de sauver le genre humain, il a falu qu'il fit mourir pour nous son propre Fils.

III. Combien nous devons nous-mêmes avoir en horreur le péché, puis qu'il a causé cet épouvantable effet que de faire mourir le Fils de Dieu.

IV. Que quand nous voyons Iesus-Christ accusé par les Iuifs, & condamné par les Sacrificateurs & par le Gouverneur Romain, il faut éle-

ver

ver nos yeux plus haut, & de ces causes secondes monter jusqu'à la premiére pour voir Iesus-Christ comparoissant devant le Tribunal invisible de son Pere, à mésure qu'il comparoissoit devant celui de Pilate.

L'amour de Iesus-Christ même envers nous est un quatriéme principe de sa mort, & l'on en peut rélever les degrez, à peu prés de la même maniére que nous avons fait, quand il s'est agi de l'amour du Pere. C'est ce qu'il faudroit faire sur ces Textes, *Iesus-Christ m'a aimé, & s'est donné soy-méme pour moy.* Gal. 2. *La charité de Christ nous étreint, tenant cela pour resolu, que si un est mort pour tous, tous aussi sont morts.* 2. Cor. 5. *Nul n'a plus grand amour que celle-cy, quand quelqu'un met son ame pour ses amis*, Jean 15. *A celui qui nous a aimez, & nous a lavez de nos péchez par son Sang, & nous a faits Roys & Sacrificateurs à Dieu son Pere, à lui soit gloire & force aux siécles des siécles. Amen.*

SECTION II.

De la cause méritoire de la mort de Jesus-Christ.

LA seconde vûë dans dans laquelle nous avons parlé, est par égard à la cause méritoire de cette mort. Or cette cause méritoire sont nos péchez, dont il s'est fait un transport sur sa Personne. *Il est mort pour nos offenses*, dit l'Apôtre, Rom. 4. *Il a porté nos péchez en son corps sur le bois*, 1. Pier. 2. & autres Passages semblables. Nous avons traité dans le Chapitre du Sacrifice de Jesus-Christ, de quelle maniére, & sous quelles conditions ce transport, non seulement a pû se faire, mais s'est fait réellement.

SECTION III.

Des Auteurs de la mort de Iesus-Christ.

DAns cette troisiéme Section, on peut considérer tout ce que l'Histoire de l'Evangile nous enseigne touchant l'aversion implacable que les Sacrificateurs, les Scribes & les Pharisiens avoient conçûë contre Jesus-Christ, & en faire voir l'injustice. Traiter aussi la trahison de Judas, son avarice & son ingratitude, ayant non seulement vendu le sang innocent, mais le sang d'un Maître qui l'avoit honoré de mille faveurs. Traiter la legéreté du Peuple Iuif, qui se laissa persuader par les Sacrificateurs à demander la mort de Iesus-Christ, à qui quelques jours auparavant ils avoient crié, *Hosanna au Fils de David.* Traiter la lâche complaisance de Pilate & sa crainte politique, qui lui fit condamner celui que d'ailleurs il reconnoissoit innocent. Traiter la cruauté des Soldats qui le crucifiérent, & qui lui insulterent par le fiel & par le vinaigre, par la couronne d'épines, par les mocqueries outragéantes qu'ils vomissoient contre lui, par le partage de ses vêtemens, &c. Traiter quelques autres particularitez de l'Histoire, selon qu'elles sont rapportées dans l'Evangile. Au dessus de tout cela il faut porter ses yeux; d'un côté sur le Demon, qui animoit ces fiers instrumens de sa rage contre Iesus-Christ, & de l'autre, sur la Providence Divine qui présidoit au milieu de toute cette confusion, & se servoit, tant de la fureur du Demon que de la cruauté des Iuifs & des Romains, pour exécu-

ter, comme il est dit, Act. 4. *ce que sa main & son Conseil avoient auparavant déterminé d'être fait.* Et cette maniére de traiter la mort de Iesus-Christ peut fort bien étre pratiquée en traitant ces paroles de l'Eglise, de même qu'en expliquant plusieurs Textes de l'Histoire de la Passion.

SECTION IV:

Des souffrances de la Mort de Jesus-Christ.

LE quatriéme égard est touchant les souffrances qui ont accompagné cette Mort. Or ses souffrances peuvent étre traitées par trois différentes méthodes. I. Par l'ordre du tems, en considérant d'abord ce que Iesus-Christ souffrit au Iardin de Gethsémané; ensuite ce qu'il souffrit dans le Prétoire, & enfin ce qu'il souffrit sur la Croix. II. On les peut traiter en les divisant comme en deux points, savoir, les souffrances du corps, & puis celles de l'ame. III. On les peut rapporter aussi à plusieurs chefs, qui sont comme autant de différentes espéces de souffrances. I. Une mort II. Une mort violente avec effusion de sang. III. Une mort ordonnée par les ordres de la Iustice humaine & par l'autorité des Loix, comme un supplice attiré par les crimes de la Personne IV. Une mort accompagnée de la plus horrible ignominie qui se puisse concevoir. V. Accompagnée de tourmens cruels & extraordinaires. VI. Accompagnée de la privation de tout ce que la nature peut avoir de doux, & qui eût été capable de soulager ou de diminuer en quelque maniére les souffrances. VII. Accompagnée de l'abandon de Dieu,

Dieu, & du sentiment de toute sa colére contre les péchez des hommes.

Ici il faut examiner deux grandes & difficiles questions. La premiére, en quoy consiste cet abandon de Dieu dont Jesus-Christ s'est plaint en la Croix, *Mon Dieu, mon Dieu pourquoy m'as-tu abandonné*? & la seconde, comment il est impossible que IesusChrist, qui étoit le Fils de la dilection de Dieu ait été l'objet de sa colére & de sa Iustice?

Quant à la premiére, il faut d'abord supposer qu'il y a quatre sortes d'abandon de Dieu. Le premier est un abandon total, quand Dieu ne prend plus aucun soin d'un homme, & qu'il ne lui fait plus sentir les effets de sa Providence & de sa dilection, à l'égard de sa Personne entiérement. C'est ainsi que Dieu a abandonné les Demons & les reprouvez, qui ne sont plus en nulle maniére sous la garde de sa Grace. Le second est, quand Dieu pour un certain tems nous abandonne à la fierté & à la violence de nos ennemis & nous prive de son secours particulier qui nous délivreroit de leurs mains, s'il nous l'accordoit; ou quand de quelque maniére que ce soit, il nous expose à souffrir des afflictions. Le troisiéme est, quand Dieu nous prive du sentiment de sa consolation, & de cette douce influence de son amour, qui se répandant dans la conscience est la cause de nôtre joye & de nôtre tranquillité. Le quatriéme est enfin quand il nous prive de l'Esprit de sanctification, nous laissant dans un sens réprouvé, qui nous porte à commettre des péchez. Cela étant ainsi supposé, je dis I. que Dieu n'a jamais abandonné Jesus-Christ, ni de ce premier abandon que nous appellons total & personnel, ni de ce dernier que nous appellons un abandon de l'Esprit de Sanctification. Le Pere

eternel n'a jamais déployé une plus particuliére Providence, ni veillé avec des soins plus exacts sur la nature humaine de Jesus-Christ, que dans le tems de sa Passion, car c'étoit alors qu'il operoit le grandOuvrage de nôtre salut par son moyen. Ce fut le grand Iour critique où se décida la question de la Rédemption de l'Eglise, & où la paix se fit entre le Ciel & la Terre. Le Pere n'a jamais déployé aussi dans la nature humaine du Sauveur une plus abondante mésure de l'Esprit de sainteté, qu'il le fit dans ces rudes momens de son combat contre les ennemis de nôtre salut. Iesus-Christ fut dépoüillé de tout, à la reserve de sa propre vertu, & sa vertu eut dans ces momens tant de vie & tant d'efficace, qu'elle lui tint lieu de toutes choses. Je dis II. qu'à l'égard de la seconde espéce d'abandon, Dieu à la vérité livra son Fils aux souffrances & à la mort, & à toutes les rigueurs de sa Justice, cela étant ainsi nécessaire pour nous rachéter. Mais ce ne fut que pour un tems, & pour un tems extrémement court, pour le moment de sa Passion, ensuite dequoy Jesus-Christ reprit bien-tôt aprés une vie immortelle & glorieuse, & se reposa de ses travaux. Et quant aux influences de sa consolation, il est vrai que Dieu les diminua tres-sensiblement dans ce tems de la Croix du Sauveur, Mais outre que cette diminution ne dura pas long-tems, ce ne fut pas aussi une extinction totale de la joye & de la paix que le sentiment de l'amour de Dieu produit, il en resta toûjours autant qu'il en falloit pour soûtenir la nature humaine, qui autrement eût succombé dans cette lutte. Ce fut une éclypse où toute la lumiére d'enhaut ne fut pas éteinte, mais où elle fut sensiblement diminuée, pour donner lieu à l'Oeuvre qui se produisoit. Cette vérité

rité paroîtra clairement ſi nous examinons les circonſtances qui nous ſont marquées dans l'Hiſtoire de la Paſſion du Sauveur. Car à l'égard de cet abandon que nous avons appellé total & entier, Jeſus-Chriſt diſoit au moment de ſa Mort, *Pere je remets mon eſprit entre tes mains.* Marque évidente, qu'il regardoit Dieu comme ſon Souvérain Protecteur, & qu'il voyoit les ſoins de ſa Providence particuliére qui veilloit pour lui, car il n'eût jamais pû remettre ſon eſprit entre les mains de celuy dont il eût été perſuadé qu'il l'avoit entiérement abandonné. Cela paroît encore par ces paroles du Jardin de Getſémané, *Mon Pere, s'il eſt poſſible que cette coupe paſſe arriére de moy: toute-fois non point ce que je veux, mais ce que tu veux*, & par ces autres de la Croix, *Mon Dieu, Mon Dieu pourquoy m'as tu abandonné*? Car il le reconnoît pour ſon Pere & ſon Dieu, ce qui eſt entiérement oppoſé à la penſée d'un abandon total & abſolu. Et pour ce qui regarde le quatriéme abandon, qui conſiſte dans une entiére privation de l'Eſprit de Sainteté, la parfaite reſignation du Seigneur à la volonté de ſon Pere, dans ces paroles, *Toute-fois non pas ce que je veux, mais ce que tu veux*, eſt une preuve de la parfaite vertu de Jeſus-Chriſt, laquelle ſoutint les foibleſſes innocentes de la nature, & triompha de la force de l'affliction.

Quant à la deuxiéme queſtion, qui eſt comment il eſt poſſible que Ieſus-Chriſt qui étoit le bien-aymé de ſon Pere, ait été l'objet de ſa colére, il faut diſtinguer I. la Perſonne de Ieſus-Chriſt, ſimplement entant que telle, & ſa charge de Médiateur du Genre humain. II. Il faut diſtinguer la colére de Dieu, que l'on peut concevoir ou animée contre Ieſus-Chriſt même, ou

animée contre les hommes, & sur ces deux distinctions, il faut dire que Dieu le Pere éternel a toûjours aymé son Fils d'une amour tendre & iuviolable, à considérer simplement sa Personne. Mais à considérer sa charge de Médiateur, il lui a fait sentir, non aucune colére qu'il eût contre lui en cette qualité, car au contraire le Médiateur satisfaisant pour nos péchez a été dans ce moment même, l'objet de l'amour infinie du Pere. Mais il lui a fait sentir les effets de sa colére contre les hommes, dont il avoit chargé sur soy les péchez en qualité de leur victime. Cependant comme il étoit presque impossible qu'en mêmetems Jesus-Christ sentît les effets de l'amour que Dieu portoit & à sa Personne & à sa charge, & les effets de sa colére & de sa justice contre les péchez des hommes, dans ce moment qui a été celuy de la Justice, le Pere a suspendu & diminué dans la nature humaine du Sauveur les influences ou le sentiment de son amour, autant qu'il étoit nécessaire, pour lui faire sentir les effets de sa colére contre le genre humain; Mais, comme nous l'avons déja dit, dans cette diminution, il lui en étoit toûjours resté autant qu'il en falloit pour soûtenir son courage & son espérance, & pour regarder avec joye sa victoire & son triomphe comme des choses trés-assurées.

SEÇ-

SECTION V.

Des effets formels de la Mort de Jesus-Christ.

LE cinquiéme égard qui est celuy des effets formels de la mort de Jesus-Christ, a été déja suffisamment traité. I. Lors que nous avons parlé des actes de la Médiation de Jesus-Christ. Et II. lors qu'il s'est agi de la nécessité de la satisfaction. Nous avons aussi averty ailleurs, que si on veut voir la vérité de la satisfaction bien établie, on n'a qu'à lire Grotius *de Satisfactione*. On peut aussi consulter ce que nous avons écrit touchant le mérite de Jesus-Christ dans *le Traité de la Justification*. Ainsi quant à présent, nous n'avons rien à ajoûter sur ce sujet.

SECTION. VI.

Des vertus que Jesus-Christ a déployées en sa Mort.

PAssant donc au sixiéme égard, les vertus morales que Jesus-Christ a déployées dans l'acte de sa Mort, sont presque en nombre infiny. Car il est certain qu'il nous a laissé dans cette Mort un parfait abregé de la Justice Chrêtienne, & un admirable exemple pour nôtre imitation. Voicy à peu-prés les principales vertus qui y reluisent.

I. Une amour ardente pour Dieu, qui est al-

lée jusqu'à se sacrifier soy-même volontairement aux intérêts de sa gloire.

II. Une reconnoissance profonde de sa grandeur & sa Majesté infinie, qui est allée jusqu'à l'aneantissement, en quoy consiste la véritable adoration.

III. Une résignation & une soûmission absoluë aux ordres de sa Providence, & une obéïssance entiére à ses Commandemens.

IV. Un ardent désir de remplir toute l'étenduë de sa Charge, & une diligence exacte à en executer ponctuellement toutes les parties.

V. Une constance & une fermeté inébranlables dans les plus grandes afflictions.

VI. Une amour & une miséricorde trés-tendre pour le genre humain.

VII. Une confiance & une espérance entiére en la protection & en la bonté du Pere céleste.

VIII. Une horreur & une aversion extréme pour le péché, jusqu'à repandre son Sang afin de l'abolir.

IX. Une amour parfaite pour la justice & la sainteté, & un violant désir de la rétablir au Monde.

X. Une patience sans exemple dans les plus cruelles insultes de ses ennemis, ayant été entre leurs mains comme une brebis muette, & bien loin de leur rendre mal pour mal, ayant au contraire prié Dieu pour leur pardon.

XI. Un généreux mépris de tous les avantages temporels, comme des richesses, des plaisirs, du repos, de la gloire, de la vie même, & de toutes les douceurs innocentes que l'homme ayme & désire naturellement.

XII.

XII. Une constante amitié pour ses Disciples, de qui il a eû jusqu'à la fin un soin fidéle, comme il paroît par l'exemple de Saint Pierre qu'il releva de sa cheute, dans le moment même de ses plus cruelles persécutions.

XIII. Une tendresse filiale pour sa Mere, qu'il recommanda sur le point de sa Mort à son Disciple bien aymé.

Ce sont là les vertus que Iesus-Christ a déployées de la maniére du Monde la plus héroïque dans sa Croix, *nous y laissant*, comme dit Saint Pierre, *Un Patron afin que nous ensuivions ses traces*. On les voit paroître dans sa vie, mais il les a toutes assemblées dans sa mort, & l'imitation que nous en faisons, est un des principaux moyens par lesquels il vit en nous.

SECTION VII.

Des motifs que la Mort de Jesus-Christ nous fournit pour la Sainteté.

MAis outre ce parfait exemple que nous avons en la Mort de Jesus-Christ, pour nous former à la Sainteté; Cette même mort nous fournit encore un nombre presque infini de motifs pour nous y porter, & nous en marquerons seulement icy les plus considerables.

I. Nous y voyons le profond malheur dans lequel nous étions sous la servitude du Démon & du péché; Enfans d'ire & de rebellion, separez pour jamais de la Communion de Dieu, puisque pour nous en délivrer, il a fallu non seulement que le Fils de Dieu vint au Monde, mais qu'il

fût

fût élevé ſur une Croix maudite, d'où il s'enſuit que nous ne devons plus regarder nôtre ancienne condition, qu'avec une ſainte frayeur qui nous faſſe ſans ceſſe appréhender d'y retomber.

II. Nous y voyons combien le péché eſt en luy-même une choſe odieuſe aux yeux de Dieu, & de toutes les créatures, puiſque pour l'expier, il a falu répandre le Sang d'une Perſonne infinie & Divine; ce qui nous porte à le haïr nous-même & à le fuir de tout nôtre pouvoir.

III. Nous y voyons l'amour ineffable que Dieu a euë pour nous, qui eſt allée juſqu'à ce dégré que de livrer pour nôtre ſalut ſon Fils à la mort, ce qui fait naître en nous une parfaite reconnoiſſance, ſi nous ne voulons être les plus ingrates créatures que le Soleil éclaire.

IV. Nous voyons l'amour & la miſéricorde du Fils même, qui nous induit non ſeulement à la reconnoiſſance, mais à une amour reciproque, & à un zéle ardent pour les intérêts de ſon ſervice.

V. Nous y voyons l'eſpérance de nôtre vocation, c'eſt-à-dire, les biens de l'héritage éternel de Dieu, qui nous ont été acquis en cette mort, ce qui nous inſpire du courage pour achever heureuſement nôtre courſe, afin d'en aller prendre la poſſeſſion, & de la fermeté pour ne pas ſuccomber ſous les afflictions & ſous les autres tentations de la Terre.

VI. Nous y voyons l'honneur & la dignité de nôtre adoption, car Jeſus-Chriſt eſt mort pour nous faire enfans de Dieu, & nous ſommes nez de ſon Sang, ce qui nous porte à ne deshonorer jamais cette haute & céleſte dignité, mais à

la

la soûtenir & à y répondre de tout nôtre pouvoir.

VII. Nous y voyons les sources de l'Esprit de Sanctification que Dieu y a établies, car Jesus-Christ nous a mérité les graces immortelles de son Esprit en mourant pour nous. Or cela-même nous doit faire renoncer à l'esprit du Monde, & nous faire soumettre à la direction & à la conduite de l'Esprit d'enhaut sans luy resister, sans l'éteindre, sans le contrister, car outrager l'Esprit de grace, c'est outrager le Sang de l'Alliance qui nous l'a acquis, & le tenir pour profane.

VII. Nous y voyons l'honneur de nôtre Communion avec Iesus-Christ, étant ses freres & ses cohéritiers, les membres de son Corps mystique, ceux pour qui il a repandu son Sang, & qu'il a rachetez par un si grand prix. D'où il s'ensuit que nous ne devons pas profaner ce glorieux avantage, ni vivre comme des gens qui seroient nez d'un sang impur, &c.

IX. Nous y voyons le nouveau droit que Iesus-Christ & son Pere éternel se sont acquis sur nous; Et par conséquent la nouvelle obligation où nous sommes entrez de nous employer au service de Dieu. *Vous avez été rachetez par prix*, dit l'Apôtre, *glorifiez donc Dieu en vos corps & en vos esprits lesquels appartiennent à Dieu.*

X. Nous y voyons la communion mutuelle que Iesus-Christ a établie entre nous & les autres Chrêtiens, dont le lien est le Sang qu'il a repandu pour nous-tous en la Croix, ce qui nous oblige à garder la justice & l'équité envers nos freres, à avoir pour eux le même amour que Iesus-Christ a euë pour nous, à leur pardonner les injures que nous en avons reçuës, &c.

XI.

XI. Nous y voyons la paix que le Seigneur y a faite de nous avec Dieu, ce qui nous oblige à ne troubler jamais plus cette heureuse reconciliation, mais au contraire à nous la conserver par une obéïssance profonde aux loix Divines, &c.

XII. Nous y voyons la reconciliation que Iesus-Christ a faite de toutes les créatures entr'elles, les ayant toutes reünies en lui. D'où nous aprenons à soutenir constamment les afflictions qui nous viennent de la part des creatures, dans cette assurance qu'il n'y a rien au Monde qui ne nous soit amy par la vertu du Sang de Iesus-Christ qui a changé la nature des choses, & nous a rendu favorables celles qui d'elles-mêmes nous étoient les plus désavantageuses, suivant cette maxime de Saint Paul que *toutes choses aydent ensemble en bien à ceux qui ayment Dieu, & qu'il n'y a ni mort ni vie, &c. qui nous puisse separer de la dilection de Dieu en Iesus-Christ.*

XIII. En particulier la mort de Iesus-Christ, nous enseigne à ne craindre nullement nôtre mort, car il a sanctifié les tombeaux, & a rendu la mort même, douce & favorable aux fidéles, quand il a daigné la souffrir pour nous. *O mort, où est ta victoire? ô sepulcre où est ton aiguillon? graces à Dieu qui nous en a donné la victoire par Iesus-Christ.*

XIV. Nous y trouvons des motifs à l'humilité & à la repentance. A l'humilité, car la mort de Jesus-Christ est un miroir où nous voyons naïvement depeinte la bassesse & l'indignité de nôtre corruption naturelle, le néant de ce que nous sommes, n'ayant pû de nous-mêmes satisfaire à la Iustice Divine pour nos péchez. Ainsi le Sang de Jesus-Christ nous mettant devant les yeux

yeux nôtre premiére condition nous fait crier à Dieu, *à toy est la Iustice, & à nous la honte & la confusion de face*, c'est-à-dire, si nous sommes justifiez, c'est un bien qui nous vient de ta Grace, tu nous as donné la Justice de nôtre Redempteur, mais quant à nous, nous n'avons de nous mêmes que misére & désolation. A la répentance, car si nous prétendions, aprés la rédemption de Jesus-Christ, demeurer encore dans nos péchez, ce seroit, comme dit Saint Paul, *faire Iesus-Christ ministre de péché*, ce seroit entreprendre de rebâtir la Iericho, qu'il a non seulement détruite, mais détruite avec malédiction contre celui qui la rebâtira.

XV. Comme il n'y a aucune vertu à la pratique de laquelle nous ne soyons excitez par la considération du Sang de Jesus-Christ, il n'y a aussi aucun vice en particulier contre lequel nous ne trouvions des motifs dans ce même Sang, par exemple, contre l'avarice, car puisque Jesus-Christ est mort pour nous, afin que nous mourions au Monde, pourquoy irons nous encore chercher nôtre félicité dans les biens de la Terre? Jesus-Christ les a tous crucifiez en sa Croix, & il a fait un Monde nouveau pour nous, de nouvelles richesses, de nouveaux intérêts, de nouveaux trésors, &c. De même contre l'ambition, le Sang de Jesus-Christ a anéanti pour nous tous ces vains honneurs temporels, il a enseveli le Monde & sa pompe dans son tombeau, & a fait naître pour nous de nouvelles dignitez, & de nouveaux tîtres qu'il a proposez à nôtre espérance. On peut faire de semblables considérations contre la volupté & les plaisirs des sens, contre la violence, le ressentiment, la calomnie, la médisance, &c.

SECTION VIII.

De la conformité qui est entre la mort de Jesus & la mortification de nôtre vieil homme.

SAint Paul a souvent considéré la Mort du Seigneur dans cette vûë; c'est ainsi qu'il en use Rom. 5. où il dit que, *nous avons été bâtisez en la Mort de Iesus-Christ*, que *nous sommes ensevelis avec lui en sa Mort par le Bâtême*, que *nous avons été faits une même plante avec lui par la conformité de sa mort*, & que *nôtre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché fût reduit à néant.* De même Col. 2. il dit que, *nous sommes ensevelis avec lui par le Bâtéme*, & Gal. 2. *Ie suis*, dit-il, *crucifié avec Iesus-Christ.* Et Gal. 6. *A Dieu ne plaise*, dit-il, *que je me glorifie si ce n'est en la Croix de Nôtre Seigneur Iesus-Christ, par lequel le Monde m'est crucifié, & moy au Monde.* Dans cette vûë il avoit dit Chap. 5. que *ceux qui sont de Christ ont crucifié la chair avec ses affections & ses convoitises.* On trouvera tres-souvent cette idée dans les écrits du Nouveau Testament. Or cela établit nécessairement quelque conformité entre la Croix de Jesus-Christ & cette premiére partie de nôtre répentance, qui consiste à renoncer au péché, & cette conformité se remarque en ceci,

I. Que comme Jesus-Christ a absolument & pour jamais renoncé à la vie animale qu'il avoit prise, en ayant déposé toutes les infirmitez, & brisé tous les liens en sa Croix; nous de même par la répentance nous quittons & abandonnons pour jamais cette vie péchéresse dont nous avions

vêcu

vêcu auparavant. Iesus-Christ quand il fut mis en Croix, rompit tout à fait tout le commerce terrestre qu'il avoit entretenu jusqu'alors entre les hommes, toutes ces rélations à la société civile cesserent, & il n'y eut plus désormais aucune part. Il en est de même du fidéle, il devient à l'égard du péché & de ses vanitez, la même chose qu'un mort est a l'égard du Monde, il n'a ni commerce, ni intelligence, ni liaison, ni communion d'intérêt, ni rélation aucune avec lui.

II. Comme la Croix de Jesus-Christ fut une mort accompagnée de violentes douleurs, une mort dans laquelle la nature combatit contre les tristes & funestes objets qui la persécutoient, & par conséquent une mort qui ne se fit pas sans agitation. De même cette premiére partie de nôtre répentance qui consiste dans nôtre détachement du péché, ne se fait pas sans de grandes resistances & de terribles combats, la chair y soûléve toutes ses affections, & la nature y déploye tous ses mouvemens, les délices du péché, les biens de la Terre, les avantages de la vie, les afflictions qui suivent l'Evangile, & en un mot tous les objets de la tentation se présentent aux yeux de l'homme quand il faut ainsi changer de condition, & comme l'ame ne se sépare jamais du corps sans de grands tourmens, & beaucoup plus quand cela arrive par une mort non naturelle, mais violente, il n'est pas possible aussi que nous nous séparions du Monde, que nous quittions nos premiéres habitudes, & que nous renoncions à tous nos engagemens, sans des souffrances extrémes.

III. Comme la Croix de Iesus-Christ fut accompagnée de ces trois caractéres, infamie dans l'esprit de ceux qui le crucifiérent, sentiment de colere & de condamnation en Jesus-Christ de la part

de la Justice Divine, horreur & aversion dans l'esprit de Jesus-Christ contre le crime de ceux qui le crucifioient, nôtre conversion de même est nécessairement accompagnée de ces trois choses. Car d'un côté nous devenons infames au Monde, & sommes à ses yeux ni plus ni moins que de misérables crucifiez, l'opprobre & la balieure de la Terre; de l'autre, nous sommes dans ces tristes momens remplis en nôtre conscience du sentiment de la colére de Dieu, & des Arrêts de sa Iustice contre nous. Et enfin si le Monde nous regarde comme des objets d'infamie, nous ne manquerons pas d'avoir pour lui, mais avec plus de Iustice & de vérité, les mêmes sentimens d'horreur & d'aversion. Car nos yeux regardent ce corps de péché, cette composition de crimes qui fait ce qu'on appelle, *le Monde*, nos yeux, dis-je, la regardent selon ce qu'elle est en effet, c'est-à-dire, comme l'objet le plus monstrueux qu'il est possible de concevoir & le plus digne de nôtre haine. C'est de cette maniére que Saint Paul entend que le Monde nous est crucifié, & que nous sommes crucifiez au Monde; le Monde nous est crucifié quand nous le regardons avec la même indignation & la même horreur qu'on regarde un crucifié, & nous sommes crucifiez au Monde quand nous voulons bien que le Monde nous regarde de la même maniére. Il ne faut pas pousser trop loin ce parallele, ni faire de cette métaphore une allégorie, car ce seroit abuser des expressions de l'Ecriture, & en faire évanoüir toute l'efficace & la force, en les convertissant en un jeu d'esprit, puis qu'il est certain que dés que l'imagination se jouë dans ces sortes d'images, elles perdent toute leur vertu à l'égard de la conscience. Il faut seulement bien remarquer en quoy consiste le devoir d'un vé-

véritable fidéle, savoir de rompre absolument avec le péché, & avec tout ce qui a quelque rapport ou quelque liaison avec le péché, contre ceux qui entretiennent encore intelligence & commerce avec lui, qui à la vérité ne veulent pas le faire régner, ni même habiter dans leur cœur; mais qui souffrent pourtant qu'il se répresente à eux avec toutes ses charmantes & délicieuses images pour les tenter, ou qui à la vérité veulent bien renoncer aux crimes, mais qui néanmoins veulent encore conserver les choses qui ont beaucoup d'affinité avec le crime, & qui sont comme autant de piéges ou d'appas pour nous y r'engager. Outre cela le devoir d'un véritable fidéle va plus avant, car il ne consiste pas simplement à rompre avec le péché & toutes ses convoitises, mais à les avoir en haine & en horreur, & à les considérer dans les mêmes vûës que l'on considére un misérable supplicié, qui a perdu la vie à cause de ses crimes par les Arrêts de la Justice publique. C'est ainsi que Saint Paul veut que le Monde nous soit crucifié. Enfin ce n'est pas assez que le Monde nous soit crucifié, c'est-à-dire, que nous ayons pour lui de l'aversion, il faut encore que nous soyons crucifiez au Monde, c'est-à-dire, que nous voulions bien que le Monde nous haïsse, & que nous ne recherchions de sa part aucun support ni aucune complaisance.

SECTION IX.

De l'étenduë de la Mort de Jesus-Christ.

NOus avons assez amplement traité ce neuviéme égard, qui est de l'étenduë de la Mort de Iesus-Christ, lors que nous avons parlé de son Sacrifice, où nous avons fait voir que la Mort de Jesus-Christ s'étend à toutes sortes de tems, à toutes sortes de lieux, & en quelques sens, à toutes sortes de personnes. Il faut donc passer à un autre point.

SECTION X.

De la Mort de Jesus-Christ, entant qu'elle est un Mystére qui cache beaucoup de merveilles sous un triste voile.

LA Mort de Jesus-Christ, entant qu'elle est un Mystére, doit étre considérée comme l'assemblage des plus grandes merveilles de Dieu, mais qui sont couverts du plus noir & du plus triste voile qui se puisse imaginer. C'est ainsi que Saint Paul la considére quand il dit, *qu'elle est le scandale du Juif & la folie du Gentil, mais qu'elle est la puissance & la vertu de Dieu.* Pour bien la considérer dans cette vûë, il faut faire deux choses. I. Se remettre devant les yeux tout ce qu'il y a de terrible & d'affreux en la Croix de Jesus-Christ,

Christ, une mort, une mort sanglante, une mort ordonnée par la Justice, un genre de supplice qui n'étoit pas en usage parmi les Juifs, mais seulement parmi les Romains, c'est-à-dire, que le sang d'Abraham en étoit exempt, & qu'il n'y avoit que les étrangers de l'Alliance de Dieu qui y pussent être condamnez, un suplice qui dans l'usage des Romains n'étoit pas pour les personnes libres, mais pour les esclaves seulement, & pour les esclaves lors qu'ils avoient commis le dernier crime, & attiré contr'eux la derniére colére de leur maître. Un supplice accompagné de mille cruelles douleurs, & enfin un supplice sur lequel Dieu avoit répandu sa malédiction. Ce sont-là à peu prés les choses dont etoit composé le voile ou l'apparence extérieure de ce Mystére. Mais la seconde chose qu'il faut faire est, de se réprésenter les merveilles Divines qui sont cachées sous ces tristes envelopes ; car vous y verrez la Sagesse, la Justice, la bonté, la puissance, la misericorde Divine qui s'y sont déployées d'une maniére admirable. On traite cela sommairement, parce que ce sont des choses qu'on a déja touchées en divers lieux.

SECTION XI.

De la Mort de Jesus-Christ, par égard à l'Exaltation qui l'a suivie.

VOyez sur ce sujet ce que nous avons dit, quand nous avons parlé de l'abaissement & de l'Exaltation du Sauveur, & que nous avons comparé ces deux Etats l'un avec l'autre.

SECTION XII.

De la Mort de Jesus-Christ par rapport aux anciens Oracles & aux Types.

COmme nous avons assez exactement traité les Oracles anciens & les Types, il n'est pas nécessaire que nous nous arrêtions davantage ici sur ceux qui se rapportent plus particuliérement à la Mort de Jesus-Christ. Je diray seulement que les Pseaumes 22. & 69. & le 53. d'Esaye, sont les principaux Oracles qui regardent la Mort du Seigneur. Et entre les Types, ceux de la prison de Joseph, de l'état de Jonas dans le ventre de la Baleine, du Serpent d'airain, du bouc Hazazel, & des autres sacrifices, avec les afflictions ou persécutions que David a souffertes, sont aussi les principaux qui répréſentent cette Mort.

CHAPITRE XIII.

De la Résurrection de Jesus-Christ.

SUr le sujet de la Résurrection, on peut à peu-prés traiter les questions suivantes. I. Si selon les Anciens Oracles, le Messie devoit ressusciter. II. Quels Types la Sagesse Divine avoit autrefois donné de cette Resurrection. III. Si le témoignage des Apôtres touchant la Resurrection de Jesus-Christ, est digne de foy, & suffisant

fiſant pour convaincre des perſonnes raiſonnables. IV. Pour quelle raiſon il falloit que Jeſus-Chriſt Reſſuſcitât. V. Par quelle Puiſſance il eſt Reſſuſcité. VI. Quelles ont été les circonſtances de ſa Reſurrection. VII. Quelle vie il a priſe par la Reſurrection. VIII. Quel vſage nous devons faire de cette Doctrine. Nous ne nous étendrons pas ſur chacune de ces queſtions, parce que c'eſt une matiére traitée & connuë de tout le Monde.

SECTION I.

Si ſelon les Anciens Oracles, le Meſſie devoit Reſſuſciter.

LA pluſpart des Oracles Anciens ont ou ſuppoſé, ou marqué expreſſément la reſurrection du Meſſie. I. Tous ceux qui marquoient ſa victoire ſur les ennemis de nôtre ſalut. Car le premier fruit & le premier témoignage de la victoire, c'eſt ſa reſurrection. Je mets en ce rang, ce premier Oracle, *La ſemence de la femme briſera la tête du ſerpent.* Car comment auroit-il briſé la tête du Serpent, s'il fût demeuré luy-même abbatu ſous les pieds de cet ennemy, c'eſt-à-dire, s'il ne fût pas glorieuſement ſorty du tombeau. La même choſe ſe prouve par le Pſ. 110, où Dieu promet au Meſſie, *Qu'il ſera aſſis à ſa droite juſqu'à ce qu'il aye mis tous ſes ennemis pour le marchepied de ſes pieds. Qu'il froiſſera les Roys au jour de ſa colére, qu'il exercera jugement ſur les Nations, qu'il froiſſera le Chef qui domine ſur un grand pays.* Tout cela n'a pû être executé que

par la résurrection du Sauveur d'entre les morts. On peut ajoûter à ces deux Oracles, celuy de Balaam, *Une Etoile est procedée de Jacob, & un Scéptre s'est élevé d'Israël: & transpercera les coins de Moab, & détruira tous les Enfans de Seth.* Paroles qui contiennent une manifeste prédiction du triomphe de Jesus-Christ, sur les ennemis de son Eglise, & qui par conséquent suppose qu'il ne pouvoit demeurer sous l'empire de la mort.

II. Il faut mettre en ce rang les Oracles qui nous enseignent que le Messie seroit une source éternelle de bénédiction & de paix pour tout le Monde, comme sont, par exemple, celuy d'Abraham. *En ta semence seront benites toutes les Nations de la Terre*, & celuy de Jeremie. *C'est icy le Nom dont on l'appellera, l'Eternel nôtre Justice*, & celuy d'Es. 53. *Mon Serviteur juste en justifiera plusieurs par la connoissance qu'ils auront de luy.* Et celuy du neufviéme de Daniel. *Il ramenera la Justice des Siécles, & il fera la Propiciation.* Car comment se pourroit-il que celuy qui auroit demeuré accablé sous la force de la mort à l'égard de sa Personne, eût été une source de vie, de bénédiction & de Justice pour les hommes.

III. Il faut encore mettre dans ce nombre, tous les Oracles qui marquent l'éternité du Régne de Jesus-Christ, & celle de son Sacerdoce, comme celuy du Ps. 110. *Tu ez Sacrificateur éternellement à la façon de Melchisedec*, Celuy du Ps. 22. *La postérité luy servira, & sera enrollée au Seigneur d'âge en âge.* Celuy du Ps. 72. *Ils te craindront tant que le Soleil & la Lune dureront par tous âges, le juste fleurira au tems d'iceluy, &c.* Celuy de Dan. 7. *Il luy donna seigneurie & honneur, & régne & tous peuples, nations & langues luy serviront,*

ront, sa domination est une domination éternelle qui ne passera point, & son régne ne sera point dissipé, & plusieurs autres semblables. Car puis que le Messie devoit mourir selon la Doctrine des Prophétes. Il ne se pouvoit qu'il eût une domination éternelle, à moins que de ressusciter. Mais outre ces Oracles & plusieurs autres qui supposent manifestement cette Resurrection, il y en a quelques-uns qui l'établissent formellement. Car celuy de Job 19. *Je say que mon Redempteur est vivant, & qu'il demeurera le dernier sur la Terre, &c.* Et celuy du Ps. 16. *Tu n'abandonneras point mon ame au sepulcre, & ne permetteras point que ton Saint sente corruption.* Et celuy du Ps. 22. *Ie déclareray ton nom à mes freres, je te loüerai au milieu de la Congrégation.* Et celuy d'Es. 53. *Aprés que son ame se sera mise en oblation pour le péché, il se verra de la postérité, il prolongera ses jours & le bon-plaisir de l'Eternel prospérera en sa main.* Et un peu aprés, *Pourtant je le partageray parmy les grands, & il partagera le butin parmy les puissans, parce qu'il aura repandu son ame à la mort.*

Entre les Prédictions de la Resurrection de Jesus-Christ, il est juste de mettre celles qui sont sorties de sa bouche même, pendant qu'il étoit encore sur la Terre, comme ce qu'il dit au Iuifs, *Abatez ce Temple-cy, & en trois jours je le releveray.* Et ailleurs, *Nul ne m'ôte la vie, mais je la laisse de moy-même, j'ay puissance de la laisser, & j'ay puissance de la prendre derechef.* Et encore ailleurs, *Un petit de tems & vous ne me verrez point, & derechef un petit de tems, & vous me verrez, car je m'en vay à mon Pere.* Tous ces Textes & beaucoup de semblables que l'on peut remarquer sur ce sujet, font voir que la Resurrection du Messie a été toûjours la Doctrine perpétuelle de l'Eglise.

SECTION II.

Des Types de la Resurrection de Jesus-Christ.

DIeu en avoit aussi donné beaucoup de Types ou de figures dans l'Ancien Testament, & les plus illustres sont à peu-prés ceux-cy. Le Sacrifice d'Isaac qui fut, comme dit Saint Paul, sauvé par une espece de Resurrection. La sortie de Ioseph hors de sa prison. Le passage des Israëlites au travers de la Mer Rouge. Le passage de ces mêmes Israëlites par le Fleuve du Iourdain. La délivrance de Ionas hors du ventre de la Baleine. Le Bouc Hazazel, qui étoit mis en liberté & envoyé dans le Desert. Le Passereau qui dans le Sacrifice pour la Lépre étoit lâché vivant, & s'envoloit en l'air. Le Temple de Jerusalem rebâti par Esdras & Nehemie. A quoy on peut âjoûter quelques hommes qui avant la venuë de Jesus-Christ, avoient été actuellement ressuscitez ; comme le fils de la Sçunamite par Elizée, & quelques-autres car ce furent des images & des préludes de la grande Resurrection du Messie.

Section III.

Du témoignage des Apôtres touchant la Resurrection de Jesus-Christ.

POur ce qui regarde la vérité du témoignage des Apôtres, elle dépend d'un assez grand nombre de circonstances, qui toutes jointes ensemble font voir démonstrativement que leur témoignage est convaincant. Or ces circonstances sont à peu-prés celles-cy. I. Ils ont témoigné de ce que leurs yeux ont veu, & que leurs mains ont touché, non seulement une fois, mais plusieurs-fois ; non seulement les mains & les yeux d'un seul homme, mais ceux de plusieurs, & de plusieurs qui se sont trouvez ensemble en mêmetems & en mêmes lieux. D'où il s'ensuit qu'ils n'ont pas été trompez. Car les sens de plusieurs personnes agissant plusieurs-fois sur leurs objets propres, & découvrant en Jesus-Christ tous les caractéres d'un homme vivant, savoir, le mouvement, la parole, l'action, le manger & le boire, & d'ailleurs, découvrant en lui tous les caractéres qui marquoient que c'étoit le même Iesus qu'ils avoient veu mourir, leurs sens, dis-je, ne se pouvoient tromper.

II. Les Apôtres étoient des personnes simples, éloignées des intrigues humaines, & par conséquent parlant de bonne foy.

III. Il paroît & par leurs écrits, & par toutes les actions de leur vie, que c'étoient des personnes d'une pieté & d'une probité exemplaire.

IV. Ils n'avoient nul intérêt personnel à témoigner

moigner de la Résurrection de leur Maître, si elle n'eût été véritable.

V. Au contraire ils eussent eu intérêt à témoigner le contraire, si en effet, Jesus-Christ ne fût pas ressuscité. Car il leur avoit promis sa Resurrection; ils eussent donc eû un intérêt de ressentiment contre la tromperie qu'il leur eût faite ayant abusé de leur crédulité.

VI. Outre cela, ils avoient encore un intérêt de crainte qui leur fermoit la bouche, car ils voyoient bien que par ce témoignage, ils irritoient contr'eux toute la Terre.

VII. Ils ont rendu ce témoignage d'une maniére toute constante & uniforme, sans qu'aucun d'eux se soit jamais retracté.

VIII. Ils ont, pour soûtenir leur témoignage, souffert généreusement toutes sortes de persécutions, & la mort même la plus cruelle.

IX. La Religion qu'ils ont fondée sur ce témoignage, en justifie elle-même la vérité, car c'est une Religion ennemie de toutes sortes de vices, & qui commande toutes sortes de vertus.

X. Ils ont porté leurs témoignages non dans des lieux écartez seulement, mais dans Jerusalem même, c'est-à-dire, dans le lieu où la chose étoit arrivée.

XI. Ils ont porté leur témoignage non longtems aprés l'arrivée de la chose, mais immédiatement aprés l'événement, s'exposant par conséquent à être facilement convaincus du contraire, si le contraire eût été.

XII. Ils en ont porté leur témoignage non parmy des amis, ou des personnes desinteressées, mais à la face de ceux-là même qui avoient crucifié Jesus-Christ.

XIII. Ils en ont parlé non seulement au milieu

lieu d'un peuple crédule & facile, mais devant le Sénat des Juifs, devant les Roys & les Magiſtrats.

XIV. Ils ont, ſur la perſuaſion de la vérité de leur témoignage, entrepris la choſe du Monde la plus impoſſible, ſelon les veuës humaines, ſavoir, la converſion de tout le Monde. Entrepriſe inſenſée, ſi elle eut été le fruit de la fourberie & de l'impoſture.

XV. Ils ont accompagné leur témoignage de pluſieurs miracles faits au nom de Jeſus reſſuſcité. Miracles publics & inconteſtables, qui n'ont pas manqué de produire leur effet ſur les ennemis même de Jeſus-Chriſt.

XVI. Il s'agiſſoit, non de la Reſurrection d'un homme inconnu, mais de celle d'un homme qui avoit luy-même fait durant ſa vie mille merveilles, leſquelles ſervoient à autoriſer la vérité de ce que ſes Apôtres diſoient de lui.

XVII. Ceux qui recevoient leur témoignage, recevoient en même-tems des dons extraordinaires du Saint Eſprit, qui étoient comme un Seau céleſte de la vérité de la Parole des Apôtres.

XVIII. Enfin la grandeur du ſuccez que ce témoignage a eû, non ſeulement en ce qu'il a été reçu en toute la Terre, mais en ce qu'il en a entiérement changé la face, & en a banny les idolatries & les ſuperſtitions, leur ayant ſubſtitué la connoiſſance & la crainte d'un ſeul vray Dieu, nous doit être une marque de la vérité de ce que les Apôtres ont dit.

SEC-

SECTION IV.

Pourquoy il falloit que Jesus-Christ ressuscitât.

IL n'y a presque point de partie de la Religion Chrêtienne qui n'ayt du rapport à la Résurrection de Jesus-Christ, & qui par conséquent ne fournisse des raisons pour en faire voir la nécessité. On peut donc tirer ces raisons de ces sources-cy.

I. Des perfections du Pere, savoir, de sa Puissance, de sa Justice, de sa Sagesse & de sa Bonté, car toutes ces vertus étoient interessées à faire sortir Jesus-Christ du Sepulcre.

II. De la Personne de Jesus-Christ même, car il étoit le Fils de Dieu, le Prince de vie, il étoit Saint & Innocent, n'ayant par consequent rien de commun avec la mort. Son Corps étoit joint hypostatiquement à la Divinité dont il étoit le Temple, de sorte qu'il ne pouvoit pas toûjours demeurer abbatu, &c.

III. De sa charge de Médiateur & des fins générales pour lesquelles il étoit venu au Monde, savoir, pour y détruire les Oeuvres du Diable, pour y ôter à la mort son Empire, pour faire la paix entre Dieu & l'homme, pour mettre en évidence la vie & l'immortalité, &c.

IV. De chacun de ses Offices en particulier, comme de son Office de Prophéte, car il falloit autoriser & confirmer par sa Resurrection la Parole qu'il avoit prêchée. De son Office de Sacrificateur, car aprés avoir offert son Sacrifice, il en devoit luy-même recüeillir le premier fruit. De son

son Office de Roy, car avant que de faire triompher son Peuple, il devoit triompher luy-même personnellement, & pour régner il falloit ressusciter, car un mort ne peut avoir aucune domination, puis qu'il est luy-même sous la plus cruelle de toutes les puissances.

V. Des vertus de l'homme, comme de la foy, *car si Iesus-Christ n'est pas ressuscité nôtre foy est vaine.* De la charité, car quelle charité pourroit-on avoir pour une Personne qui auroit entrépris de soûtenir nos intérêts, mais qui auroit perdu nôtre cause & la sienne en Iugement. De nôtre consolation, car la Résurrection du Sauveur nous remplit de joye par l'assûrance que Dieu est appaisé envers nous. De l'espérance, car comme quand nous voyons le corps d'Adam mort & reduit en poudre depuis plusieurs siécles, nous qui sommes ses enfans, nous ne pouvons attendre que le même sort; de même lors que nous voyons le Corps de Jesus-Christ nôtre Chef ressuscité, nous ne pouvons qu'espérer avec lui une même résurrection. A cause dequoy Saint Pierre dit, que *Dieu nous a régénérez en espérance vive par la Résurrection de Iesus-Christ d'entre les morts.*

SECTION V.

Par quelle Puissance Jesus-Christ est ressuscité.

JEsus-Christ est ressuscité par la Puissance de son Pere, selon le témoignage de toute l'Ecriture, Ps. 16. *Tu ne laisseras pas mon ame au sépulcre. Dieu l'a ressuscité, ayant délié les douleurs de la*

la mort. Et ailleurs en plusieurs endroits. Mais il est pourtant certain que Jesus-Christ s'est ressuscité soy-même. *Nul ne m'ôte ma vie, mais je la laisse de par moi-même: j'ay puissance de la laisser, & si ai puissance de la prendre deréchef.* Jean 10. *Détruisez ce Temple-cy, & en trois jours je le réléveray.* Il se présenta soy-même vivant à eux, Act. 1. Pour concilier ces deux sortes de Passages, il faut savoir que si on regarde le principe par lequel Jesus-Christ est ressuscité, il l'est par la force Divine, or cette force ou cette puissance Divine est commune au Pere & au Fils, de sorte que le Fils s'est ressuscité par sa propre vertu, parce qu'outre le corps & l'ame, il y avoit en lui une troisiéme partie, si je l'ose dire ainsi, savoir, sa Divinité. Le premier Adam avoit été fait en ame vivante, mais celuy-cy en esprit vivifiant. L'ame de l'homme peut communiquer la vie au corps, suppofé qu'elle lui soit unie, mais elle n'a pas la force de s'unir d'elle-même, moins de se réünir quand elle en est détachée, mais l'Esprit vivifiant a cette vertu de réünir l'ame à la chair aprés leur mutuelle séparation; ainsi Jesus-Christ s'est ressuscité soy-même. On peut dire encore que Jesus-Christ s'est ressuscité soy-même en mourant, car en sa Mort a consisté le mérite de sa Résurrection. Mais si vous avez égard à la puissance Oeconomique par laquelle le Seigneur est ressuscité, il la faut uniquement attribüer au Pere; car comme dans toute l'œuvre de nôtre rédemption le Pere a été le Souverain Magistrat, c'est lui qui a reçû la satisfaction, & qui aprés l'avoir reçûë, en a donné à son Fils la juste récompense qu'il avoit méritée en le ressuscitant. Sa Résurrection donc a été faite par l'Arrêt que le Pere Eternel en a prononcé sur son Tribunal.

Au reste il faut rémarquer que la Résurrection de Jesus-Christ est l'effet, non d'une puissance ordinaire ou créée, mais d'une puissance céleste & Divine. Non encore l'effet de la Puissance de Dieu dans les voyes de la nature, tels que sont le lever du Soleil, le retour des saisons, la fertilité de nos campagnes, &c. mais l'effet d'une puissance tout-à-fait infinie & surnaturelle. Un seul Ange a pû mettre à mort quatre-vingt-cinq mille hommes en une seule nuit, mais cent mille Anges joints ensemble ne sauroient ressusciter un moucheron. Dieu luy-même ne ressuscite personne selon les Loix de la nature, & dans le cours ordinaire de sa Providence. C'est le dernier effort de sa Puissance quand elle agit au dessus des Loix & des ordres. A cause dequoy quand Saint Paul veut rélever la vertu surnaturelle de la Grace qui nous convertit, il la compare à celle qui a ressuscité Jesus-Christ d'entre les morts.

SECTION VI.

Des circonstances de la Résurrection de Jesus-Christ.

LEs circonstances de la Résurrection de Jesus-Christ se récüeillent de l'Histoire que nous en avons dans les Evangélistes.

La premiére est celle du tems ou de la saison. Car la Providence Divine a voulu que le Seigneur soit mort & ressuscité dans une saison où il se fait comme un rénouvellement universel de la nature. Ce qui éléve nos pensées à ce rénouvellement mystique qui est arrivé dans la Religion par cette glorieuse Résurrection. Ce fut alors que les

choses

choses vieilles étant passées, toutes choses furent faites nouvelles, comme parle l'Apôtre. Il se fit alors un nouveau Tabernacle, un nouveau Temple, une nouvelle Ierusalem, un nouveau Monde, de nouveaux Cieux & une nouvelle Terre, un nouvel homme, & une nouvelle créature. Un nouvel homme par opposition I. à l'Homme de la nature. II. Par opposition à l'Homme du péché. III. Par opposition à l'Homme de la Loy. La nature formoit un homme matériel & terrestre, mais la Grace & la Résurrection de Iesus-Christ en a formé un spirituel & céleste, fait non pour habiter dans le Iardin d'Eden, mais pour habiter dans le Ciel. Le péché formoit un homme mortel & misérable, exposé aux foudres de la malédiction de Dieu, mais la Grace qui a commencé de se déployer en la Résurrection du Seigneur, en a formé un immortel & bien-heureux. La Loy en faisoit un travaillé d'inquietude, rempli d'épouvantement & de frayeur, & animé d'un esprit de servitude, mais la Grace en a fait un rempli de joye & de confiance, & animé de l'Esprit d'adoption qui lui fait crier Abba Pere. On peut encore faire une opposition entre Jesus-Christ naissant & Iesus-Christ ressuscité, & faire voir de quelle maniére la Résurrection l'a rénouvellé, lui ayant donné, non la même vie animale & terrestre dont il avoit joüy auparavant, mais une vie immortelle & surnaturelle, dont il joüit maintenant au milieu des Anges & des Esprits sanctifiez dans le sein de son Pere.

II. A cette circonstance de la saison, on peut ajoûter celle du jour qui fut le premier de la semaine, ce qui semble marquer, que comme le premier jour de la semaine commence un nouveau période de tems; de même la Résurrection du

du Sauveur a fait passer l'Eglise dans un nouveau période de sa durée, & l'a faite entrer dans une autre carriere différente de celles qu'elle avoit passées auparavant. On peut rémarquer aussi que le Seigneur ressuscita au commencement du jour lors que le Soleil commençoit à répandre sur la Terre ses premiers rayons, ce qui conduit la pensée à ces nouveaux rayons de gloire & de Majesté que Jesus-Christ le Soleil de Justice commença à répandre dés qu'il sortit du tombeau.

III. L'Histoire rémarque que les Anges furent les premiers témoins de la Résurrection du Seigneur, qu'il y en eut deux qui parurent assis l'un à sa tête & l'autre à ses pieds dans son Sépulcre, & qu'ils y parurent en forme humaine avec des vêtemens blancs, surquoy l'on peut faire quelques réflexions. Comme, que les Anges prêtent leur ministére à Jesus-Christ comme à leur souverain Maître & a leur Créateur, ce qu'on peut justifier en rapportant d'autres exemples. Que puisque les Anges avoient été les témoins de ses souffrances dans le Jardin de Getsémané, il étoit bien juste qu'ils fussent aussi les témoins de son triomphe dans sa Résurrection. Que Dieu voulut dans cette occasion employer ses Anges pour rendre luymême un autentique témoignage à la Majesté & à la dignité de son Fils. Que les Anges empruntérent des formes humaines, parce qu'outre le service qu'ils devoient rendre à Jesus-Christ, ils devoient aussi apparoître aux femmes & aux Disciples, afin de leur annoncer cette merveille qui venoit d'arriver. Or il paroît par plusieurs Histoires de l'Ecriture, que quand les Anges sont entrez en commerce avec les hommes, ils se sont cachez sous des formes humaines. Que neantmoins, afin de ne faire pas illusion aux yeux des

Disciples, car lors que ses Disciples furent dispersez, & que Saint Pierre eut la lascheté de le rénier dans la cour du Souverain Sacrificateur, elles eurent assez de courage pour assister au pied de sa Croix, & pour soûtenir le spectacle de sa mort, sans craindre la violence des Iuifs, & non seulement cela, mais elles s'assemblérent & allérent hardiment à son Sépulche pour lui rendre les derniers devoirs de leur charité. Que le respect de la Loy & de la Religion de Moyse les obligea de passer le jour du Sabath tout entier, sans oser aller au Sépulchre pour exécuter le dessein qu'elles avoient. En quoy il y avoit d'un côté une réligieuse crainte de violer le Sabath de Dieu, mais de l'autre aussi il y avoit une trop grande superstition. Car les œuvres de la vie civile étoient bien deffenduës ce jour-là, mais non les œuvres de la piété ni celles de la charité, ni même celles de la vertu morale. Il faut réconnoître pourtant en cela une secréte Providence de Dieu qui ne voulut pas permettre que ces femmes approchassent du Corps de Iesus-Christ avant sa Résurrection. Ajoûtez à cela que quelque fermeté de foy, de charité & de courage que ces femmes ayent témoigné, il paroît pourtant par leur dessein qu'il y avoit beaucoup de foiblesse en elles, & beaucoup d'ignorance des mystéres du Ciel, puis qu'elles ne songeoient pas à la Résurrection de Jesus-Christ, & se préparoient à l'embaumer comme si ce n'eût été qu'un simple homme. Il y a des occasions où les fidéles souffrent des éblouïssemens, & ne savent pas trop bien eux-mêmes ce qu'ils font. C'est l'état où étoient ces saintes femmes, Jesus-Christ pourtant ne voulut pas les priver du fruit de leur piété, quelque foible qu'elle fût, il voulut que ses Anges se présentassent à elles, &c.

 VI.

VI. Jesus-Christ luy-même se présenta à Marie Magdélaine lors qu'elle pleuroit, s'imaginant qu'on avoit enlévé le Corps du Seigneur, & lui ayant demandé la raison de ses pleurs, elle le prit pour le Iardinier, jusqu'à-ce que l'ayant appellée par son nom elle le réconnut, & Iesus lui dit, *Ne me touche point car je ne suis pas encore monté à mon Pere, mais va à mes freres*, &c. Surquoy il faut remarquer I. les pleurs de Marie qui étoient l'effet de sa douleur, & d'une douleur violente, telle que pouvoit étre ce surcroit d'affliction de ne trouver pas le Corps de Iesus-Christ, & de se voir privée de lui rendre les derniers honneurs de la sépulture. Déja son ame étoit remplie d'angoisse pour tant de tristes objets qu'elle avoit eu devant ses yeux, savoir les désordres ou la sédition de Ierusalem contre Iesus-Christ, la fureur des Sacrificateurs & des Gouverneurs du Peuple, l'ingratitude épouvantable de la Nation des Iuifs contre leur Messie & leur Roy, les douleurs violentes que Iesus-Christ avoit souffertes, la triste fin qu'il avoit euë, la chûte de toutes les espérances qu'elle avoit conçûë du Seigneur Iesus, la crainte de la vangeance Divine sur la Ville rébelle qui l'avoit mis à mort. Et ainsi son ame non seulement préparée à la douleur, mais possédée de mille angoisses, espéroit de trouver quelque soulagement dans ce dernier office d'humanité qu'elle vouloit rendre au Corps de son Seigneur, de sorte que s'en trouvant privée, elle ne put plus rétenir ses larmes. Larmes où non seulement la nature, mais aussi la Religion & la piété s'interessent, &c. II. Il faut rémarquer quelle est la condition des hommes, qui le plus souvent sont en joye lors qu'ils ont un véritable sujet de pleurer, & qui pleurent lors qu'ils ont un véritable sujet

sujet de se réjoüir, la plusspart des pécheurs & des Mondains, peuvent être produits en exemple pour la preuve de cette premiére vérité, & la plusspart des fidéles, pour la preuve de la seconde. En particulier, il y a de l'apparence que les Sacrificateurs qui avoient mis à mort Jesus-Christ, triomphoient lors que Marie pleuroit, & cependant c'étoit à eux à répandre des pleurs & à Marie tout au contraire à triompher, &c. III. Il y a de l'apparence, que Marie à mesure qu'elle pleuroit ne laissoit pas de pleindre ses larmes, elle les versoit sur la Terre, & elle eut bien voulu les répandre sur le Corps de son Seigneur, peut être en avoit-elle jusques-là fermé la source pour les reserver à un si precieux usage. Mais cette derniére consolation qui est de pouvoir employer dignement ses pleurs luy étant ôtée, elle les prodigue avec une douleur d'autant plus sensible qu'elle se voit frustrée de sa derniére espérance, &c. (c'est icy le lieu de faire une apostrophe à Marie.) IV. en cet état *Jesus-Christ se présente à elle, & luy dit femme pourquoy pleures-tu?* Le Seigneur a pitié de sa douleur, & les pleurs qu'elle croyoit répandre inutilement sur la Terre, tombérent dans le sein de sa miséricorde. Elles ne furent pas perduës, elles furent au contraire bien mieux employées que si elles eussent arrosé le Corps de Jesus-Christ, il les serra dans ses vaisseaux, & leur donna le plus haut prix qu'elles pouvoient recevoir, &c. V. Cependant il en voulut arrêter le cours en se présentant à elle, & luy faisant entendre sa voix. Le Prophéte a dit que *le pleur loge chez nous le soir, mais que le matin venu la joye se présente à nous.* Ces Paroles marquent la promtitude de la consolation Divine. Mais quoy qu'il en soit, elle don-

donne pourtant une assez longue durée à nôtre douleur, puis qu'elle laisse l'intervalle d'une nuit entiére entre les pleurs & la joye. Les pleurs de Marie n'allerent pas si loin, car dès que ses yeux commencérent à en répandre, Jesus-Christ vint à son secours, &c. pour changer sa tristesse en consolation, &c. VI. Il ne luy dit pourtant pas d'abord qui il étoit, ni ne lui annonça sa Resurrection, mais il lui dit, *femme pourquoy pleures-tu*? En quoy il eut de la condescendance pour elle, car le passage subit d'une grande affliction à une grande joye, est une chose que la nature est peu capable de soûtenir. Le Seigneur voulut donc la faire passer par un milieu, & pour cet effet, il la rappelle à l'usage de sa raison, *Pourquoy*, dit-il, *pleures-tu*? Ce n'est pas un pourquoy de curiosité, car tous les sentimens de son cœur lui étoient connus. Ce n'est pas aussi un Pourquoy de repréhension ou de censure. Car quoy qu'il y eût de l'infirmité dans cette agitation de Marie, le Seigneur neanmoins approuvoit la bonne intention de son cœur. C'est donc une préparation à une consolation solide, qu'il avoit dessein de lui donner en lui apprenant sa Resurrection. VII. Ce n'est pas que quand même on prendroit ces Paroles dans leur signification literale, elles ne fussent pleines d'un sens tout solide & Divin. Car il est vray qu'au fond Marie n'avoit nul sujet de pleurer. Tous ces tristes objets dont nous venons de parler, & qui étoient la cause de ses larmes, à les bien prendre, devoient être la cause d'une joye celeste, & ils l'eussent sans doute produite en elle s'ils lui eussent été bien connus; La mort de Jesus-Christ & son absence hors du Tombeau, étoient les deux grandes sources du salut du Monde, &c. Le Seigneur avoit

avoit donc raiſon de lui dire, *Femme pourquoy pleures-tu* ? VIII. Mais elle n'étoit pas encore capable d'une ſi haute intelligence, & comme ſes penſées rampoient encore ſur la Terre; *Ie pleure*, lui dit-elle, *parce qu'on a enlevé mon Seigneur & je ne ſay où on l'a mis, & ſi tu l'as emporté, dis-moy où tu l'as mis, & je l'ôteray*; ce qu'elle dit penſant que ce fut le Jardinier. Bien-loin de ſonger à la Reſurrection du Seigneur, elle porte ſa veuë à un enlevement. C'eſt ainſi que dans les plus grands accidens, nous arrétons nos yeux ſur les cauſes ſecondes, n'ayant que des penſées & des conjectures humaines; au lieu que nous devrions nous élever juſques à Dieu & à ſa Providence, & conſidérer en toutes choſes ſon Oeuvre. Marie particuliérement étoit obligée de le faire dans cette occaſion, car elle n'ignoroit-pas que Dieu avoit déployé une Providence admirable dans tous les accidens qui regardoient la Perſonne de Jeſus; Elle ſavoit les merveilles de ſa naiſſance & celles de ſa vie, & je ne doute pas qu'elle n'eût été elle-même aſſez ſouvent un témoin de ſes miracles. Quelle apparence que ſon abſence du Sepulcre ne fût l'effet d'une particuliére diſpoſition Divine, tout conduiſoit là Marie; Cependant elle n'y va pas, mais s'imagine ſeulement que le Jardinier a tranſporté le Corps de Jeſus-Chriſt ailleurs. Ne faut-il pas bien dire que quelques éclairez que nous ſoyons, nos lumiéres ſont bien courtes. Marie cherche de ſes yeux corporels le Corps de ſon Maître, & elle n'ouvre pas ſes yeux ſpirituels pour voir les plus adorables myſtéres de ſon ſalut, &c. IX. Elle prend Jeſus-Chriſt pour le Jardinier, non que le Seigneur fit illuſion à ſes yeux, ni qu'il eût pris en effet la reſſemblance du Jardinier, car Jeſus-

Christ ne trompa jamais les yeux de personne, un tel procedé ne seroit digne ni de sa sagesse, ni de sa sincerité. Il ne faut pas même s'imaginer qu'il eût changé le ton de sa voix, quand il luy dit, *Pourquoy pleures-tu*? C'est une imagination chimérique de l'Ecole Romaine, qui cherche de toutes parts dequoy autoriser sa prétenduë Transsubstanciation, où elle nous donne le Corps de Jesus-Christ sous les apparences d'un pain. Mais Marie surprise par un premier éblouïssement, comme cela nous arrive trés-souvent, ne reconnut pas d'abord ni la voix, ni la Personne de Jesus, d'autant plus qu'elle n'avoit que sa mort devant les yeux, & qu'elle ne pensoit pas à sa Resurrection. X. Cependant quelque grossiére que fût son erreur, elle ne se détourna pas de sa premiére intention, qui étoit de témoigner jusqu'à la fin sa charité envers son Seigneur. *Dy moy*, dit-elle, *où tu l'as mis*, *& je l'ôteray*. Il y a de deux sortes d'erreurs où nous pouvons tomber, les unes ont leurs sources dans les éblouïssemens de l'esprit, mais les autres l'ont dans la corruption du cœur, les premiéres, sont des effets de nôtre foiblesse, & les aûtres en sont de nôtre malice. Or il y a cette différence entre ces deux sortes d'erreurs, qu'il arrive peu souvent que les égaremens de l'esprit corrompent le cœur, au lieu qu'il arrive perpétuellement, que les devoyemens du cœur corrompent l'esprit. Les Sacrificateurs & les Scribes ne connurent pas le Seigneur de gloire, ils le prirent pour un Imposteur, c'est l'erreur de leur esprit, mais pourquoy y tomberent-ils? Parce qu'ils étoient méchans, & qu'ils avoient dans l'ame un fond de perversité. Marie conserve au contraire la droiture dans son ame, encore que son esprit s'égare. Pourquoy? Parce que son

son erreur ne tiroit pas son origine du fond de l'ame, au lieu que celle des Phariſiens venoit de là. XI. Auſſi Jeſus-Chriſt en uſe bien autrement avec elle, qu'il n'en uſa avec les Juifs. Car quant aux Juifs, il les laiſſa dans leur aveuglement, mais il retira bien-tôt Marie du ſien. Quand le fond de nos intentions eſt bon, Dieu ne nous refuſe pas le cours de ſes lumiéres. *Le ſecret de l'Eternel eſt pour ceux qui le craignent, & ſon Alliance pour la leur donner à connoître. Si vous voulez faire la volonté de mon Pere*, diſoit Jeſus-Chriſt, *vous connoîtrez de la Doctrine*. Quoy qu'il en ſoit la condition de Marie ignorante & foible, eſt mille fois meilleure que celle des Phariſiens intelligens & ſavans dans les choſes de la Religion. Dieu cache ſes myſtéres aux ſages & aux entendus, & les revelle aux petits. XII. Jeſus-Chriſt pour diſſiper tous ces nuages qui envelopoient l'eſprit de Marie, & pour ſe faire connoître à elle avec toutes les merveilles de ſon Oeconomie, ne lui dit qu'un mot, qui fut de l'appeller par ſon nom, *Marie*. Dans ce moment les accens de ſa voix ordinaire frappérent ſon oreille, & ſe firent connoître à elle, mais ils frappérent encore bien plus ſenſiblement ſon cœur, *Marie*. Quelle voix, qui en un inſtant parcourt toutes les puiſſances de ſon ame? qui r'appelle tous ſes ſens, qui fait trés-ſaillir ſon cœur, qui repand en un inſtant mille lumiéres dans ſon eſprit, mille joyes & mille conſolations dans ſa conſcience? *Marie*. C'eſt la même voix qui lui avoit autre-fois pardonné ſes péchez, qui l'avoit inſtruite des ſecrets du Ciel, qui avoit formé la foy, la piété & la crainte de Dieu en elle, comment pouvoit-elle la méconnoître? Elle l'avoit ouïe mille-fois, & jamais elle ne l'avoit ouïe ſans en tirer beaucoup d'a-

d'avantages. Cette voix n'étoit jamais parvenuë à elle, qu'elle ne lui eût apporté mille biens & donné mille espérances celestes. Ce n'avoit jamais été pour elle une voix d'indignation, mais toûjours une voix de douceur & de tendresse; Comment ne la connoîtroit-elle pas; & comment n'en seroit-elle pas émeuë ? XIII. Il me semble que nous pouvons fort-bien préjuger sur ce que l'Ecriture nous enseigne de cette Marie, que Jesûs accompagna dans le moment sa voix d'une efficace toute particuliére de son Esprit, qui agit secretement dans le cœur de cette femme, & qui reveilla & recueillit en un tout ce qu'elle avoit de foy, de piété, de charité, d'espérance, de zéle, d'atachement & de reconnoissance pour Jesûs-Christ. Car c'est ainsi qu'il en use envers les siens pour les distinguer d'avec les reprouvez. A l'égard de ces derniers, il dit, *Và engraisse le cœur de ce peuple, de peur, &c.* Mais à l'égard des autres, *Je répandray de mon Esprit sur toute chair, &c.* XIV. Pour faire revenir Marie, il ne fallut qu'une parole, de même que pour faire revenir Saint Pierre, il ne fallut qu'un clin d'œil, leurs cœurs étoient bien préparez. Mais quant à nous, il faut pour nous faire revenir de longs discours, & il les faut réïtérer je ne say combien de fois. Je ne say quelle marque c'est, mais c'en est au moins une de nôtre malheur, qu'au lieu qu'en Marie il y eut peu de paroles, & beaucoup de Saint Esprit: en nous au contraire, il y a peu de Saint Esprit & beaucoup de paroles. XV. Si Jesûs-Christ ne demeure pas long-tems sans essuyer les pleurs de Marie, Marie ne demeura pas aussi long-tems sans répondre à la douce Parole de son Sauveur ? Elle se tourna dit l'Evangile, & lui dit, *Rabboni*, c'est-

c'eſt-à-dire, Maître. Une agitation telle que lui cauſa la connoiſſance de Jeſus, l'ouye de ſa voix, & la nouvelle de ſa Reſurrection, ne pouvoient pas demeurer long-tems ſans qu'elle en donnât un témoignage exterieur. Nous avons dit, que la voix de Jeſus-Chriſt remplit ſon cœur, mais de l'abondance de ce cœur remply ſa bouche parla. C'eſt un triſte & mal-heureux objet quand Dieu appelle, & que l'homme ne lui répond pas, ou quand l'homme crie vers Dieu, & que Dieu ne l'entend point. La premiére de ces choſes, donne lieu à l'indignation Divine. Et la deuxiéme, fait naître le deſeſpoir de la créature. Mais que c'eſt un objet agréable, lors que Dieu appelle d'un côté, & que l'homme répond de l'autre, lors que Ieſus-Chriſt dit, *Marie*, & que Marie répond, *Maître*. C'eſt de l'union de ces deux voix que réſulte la gloire du Créateur & la félicité éternelle de la créature, &c. XVI. Mais comme Jeſus-Chriſt ne s'expliqua qu'en un ſeul mot, Marie ne lui répondit auſſi qu'un ſeul mot. Il n'en falloit pas davantage, pour faire revenir Marie de ſon éblouiſſement. Il n'en falloit pas davantage pour témoigner à Jeſus la foy & la joye de ſa ſervante. Il y a pourtant ce me ſemble cette différence, c'eſt que Jeſus en eût pû dire davantage, mais il ne le voulut pas, au lieu que Marie en eût voulu dire d'avantage, mais elle ne le peut pas: ſes eſprits & ſes ſentimens furent agitez avec trop de violence pour laiſſer à ſa langue la liberté d'un long diſcours. Ce qu'on a dit des grandes douleurs qu'elles ſont muettes, nous le pouvons dire à peu prés des grandes joyes, ſi elles ne ſont pas tout à fait muettes, elles s'expliquent au moins en peu mots. La joye quand elle eſt dans

un

un haut dégré, confond les idées de l'esprit, & ne laisse presque plus aucun ordre dans les pensées. Ce n'est pas que la joye ne soit éloquente, mais son éloquence consiste dans la confusion. Les mots interrompus, les paroles coupées, les termes détachez, les voix mal articulées, l'embroüillement & le désordre, c'est-là toute sa force & sa Rhétorique. XVII. Jesus-Christ l'appelle non du nom de sa qualité, mais de celuy de sa Personne, Marie, & Marie lui répond en l'appellant non du nom de sa Personne, mais du nom de sa qualité, *Maître.* Il me semble que cette remarque n'est pas tout-à-fait inutile, car si Jesus-Christ eût appellé Marie du nom de sa qualité, il lui eût dit, Misérable pécheresse, & par ce moyen, il eût remply son ame d'horreur. D'ailleurs, si Marie eût appellé Jesus du nom de sa Personne, c'est-à-dire, Jesus ou Fils de Dieu, elle eût bien reconnu sa nature humaine & sa Divinité, mais elle n'eût pas tout-à-fait bien exprimé sa foy, sa charité, son zéle & les autres sentimens de son cœur. Le Seigneur voulut donc parler à elle d'une maniére douce & familiére, sans lui remettre ses crimes devant les yeux, & elle de son côté voulut parler au Seigneur d'une maniére obéïssante & respectueuse; le Seigneur parla à elle du fond de sa charité, & elle répondit au Seigneur du fond de sa pieté. *Marie*, c'est la voix de l'amour & de la tendresse. *Maistre*, c'est la voix de la foy & de l'humilité. XVIII. Au reste ce que Jesus-Christ luy dit ensuite, *Ne me touche point, car je ne suis pas encore monté à mon Pere, mais va à mes Freres, & leur di : je monte à mon Pere & à vôtre Pere, & à mon Dieu & à vôtre Dieu*, semble avoir beaucoup de difficulté.

té. Car que veut dire cela, *Ne me touche point, parce que je ne suis pas encore monté au Ciel.* Je réponds, qu'il y a quatre principales explications que l'on donne à ces paroles. La premiére est que Jesus-Christ voyant Marie Magdélaine qui s'empressoit de lui donner des marques d'une affection humaine, l'arréta & lui dit; Tu t'empresses mal à propos de toucher de tes mains corporelles ma Personne, je ne suis pas encore monté à mon Pere, mais quand j'y feray monté, ce sera alors que tu devras te mettre en soin de me toucher spirituellement par le mouvement de ta foy, de ta pieté, & de ta charité, je suis encore en état de recevoir de toy des témoignages de cette affection humaine & civile étant encore sur la Terre, & ne suis pas encore en état de recevoir de toy les actes d'une charité toute spirituelle & céleste, je ne veux pourtant pas recevoir ces premiers témoignages d'une charité basse & terrestre, car je suis ressuscité & ne suis plus dans vôtre commerce ordinaire comme j'étois durant ma vie. Attens donc à t'approcher de moy lors que je feray monté au Ciel, & alors tu t'en approcheras d'une maniére qui me sera agréable, & qui te sera salutaire. La seconde explication est, que Iesus-Christ voyant Marie Magdélaine qui vouloit par son adoration se réjoüir, & le féliciter par maniére de dire, de ce qu'il avoit achévé l'œuvre de sa Médiation, comme s'il ne lui eût plus rien resté à faire, il l'arrête comme s'il eût dit, ce n'est pas encore le tems de cette félicitation, je ne suis pas encore monté à mon Pere, & c'est ce qui me reste à faire pour être élévé au comble de ma gloire. Atten donc jusqu'à ce tems-là, auquel tu pourras me donner des marques de cette parfaite joye. La troisiéme explication est, que Jesus-

sus-Christ ayant égard au Consolateur qu'il avoit promis d'envoyer à ses Apôtres, & voyant que Marie qui ne s'en souvenoit pas, cherchoit toute sa consolation en sa vûë, & en sa présence corporelle, lui parle de cette sorte, comme s'il eût dit. Ne cherche pas dans ma vûë & dans mon attouchement corporel ta consolation, je ne suis pas ce Consolateur que je vous ay promis, car il ne doit venir qu'aprés que je m'en seray allé à mon Pere. Ces trois explications, bien qu'elles ayent un sens assez commode, & qu'elles ne s'éloignent pas des idées de l'Evangile, semblent néanmoins avoir quelque chose de violent ou de contraint, de sorte que je leur préférerois cette quatriéme comme plus naturelle & plus simple. C'est que Jesus-Christ la voyant fort empressée à lui témoigner sa joye lui dit, ne me touche point quant à present; tu auras assez de loisir de me donner des marques de ta charité & de ton zéle pendant les quarante jours que j'ay encore à demeurer sur la Terre, mais quant à present va-t'en à mes Disciples, & leur fay part de la nouvelle de ma Résurrection. La pensée donc de Iesus-Christ est, non de réjetter absolument les témoignages de l'affection & de la pieté de cette femme, mais de les différer à un autre tems, & cependant de l'obliger à aller appeller ses Disciples, car c'étoit dans ce moment ce qu'il y avoit de plus important à faire. Ne me touche donc pas, c'est-à-dire, ne t'amuse pas maintenant auprés de ma Personne, tu auras dans la suite des occasions de me donner des marques de ta charité, puisque que je ne suis pas encore monté à mon Pere, & que j'ay du sejour à faire au milieu de vous, va donc à mes Freres & leur fay part de la nouvelle de ma Résurrection.

Nous

Nous laissons à part les autres circonstances que l'on trouve dans l'Histoire de l'Evangile, & qui n'ont en elles-mêmes que peu de difficultez, comme que Saint Pierre & Saint Jean coururent au Sépulcre, & que Jean y arriva le premier. Que Jesus-Christ apparut à deux de ses Disciples allant à Emaüs. Qu'il apparut ensuite diverses fois à tous les onze, qu'il fit toucher son côté à Thomas pour le convaincre & dissiper ses doutes & son incrédulité, qu'il fit à peu prés la même chose à ses autres Disciples qui le prénoient pour un fantôme, qu'il mangea & bût avec eux, qu'il les instruisit touchant les mystéres de son Royaume, qu'il souffla sur eux, & leur donna son Saint Esprit, qu'il leur donna vocation pour aller prescher son Evangile par toute la Terre; & enfin qu'il leur ordonna d'attendre dans Jerusalem la communication pleine & parfaite du Saint Esprit qu'il leur devoit envoyer.

Je diray seulement en peu de mots que dans sa manifestation aux deux Disciples dans le chemin d'Emaüs, lors que l'Histoire nous dit qu'ils ne le connurent pas, parce que leurs yeux étoient retenus, il ne faut pas s'imaginer que Iesus-Christ eût pris une autre forme que la sienne, ni qu'il fit illusion aux sens de ses Disciples, ni que les sens de ses Disciples fissent un jugement faux. Mais il faut dire, que par une secrete opération de la Providence Divine, les sens des Disciples ne reçûrent qu'une impression confuse & indistincte de la Personne de Jesus-Christ, ce qui fit qu'ils ne le reconnurent pas; car les images des Personnes ne nous paroissans qu'avec confusion & obscurité, ne forment pas une connoissance distincte des Personnes mêmes, en quoy il y a à la vérité de l'imperfection, mais il n'y a ni fausseté,

té, ni tromperie; car l'imperfection est quand on conçoit un objet dans ses notions générales, comme que c'est un homme, sans marquer précisement qui il est; mais la tromperie est quand on prend un objet pour un autre, un homme par exemple, pour un autre, Pierre pour Iaques. C'est ce qu'on doit rémarquer soigneusement, parce que ceux de l'Eglise Romaine abusent de cet exemple pour prouver que Dieu fait quelques-fois illusion à nos sens. Outre cela il est bon de rémarquer contre le sentimens des Anciens Peres, & & particuliérement de Saint Augustin, qu'il n'y a nulle apparence que cette fraction du pain, à laquelle l'Histoire dit que les Disciples connurent Jesus-Christ quand ils furent retirez le soir avec lui à Emaüs, fût la célébration de l'Eucharistie. Il est plus vray-semblable que c'étoit un repas ordinaire, mais que Jesus-Christ y ayant fait ce qu'il avoit accoûtumé de faire dans les autres repas avec ses Disciples, qui étoit de rompre le pain, & d'en faire la distribution à chacun, ils le reconnurent à cette action. L'Histoire ajoûte qu'aprés qu'ils l'eurent reconnu, il disparut de devant eux, ce qu'il ne faut pas prendre comme si son Corps étoit devénu invisible, mais il faut entendre qu'il sortit & s'en alla sans qu'ils y prissent garde.

La même Histoire Evangélique rapporte que le jour même de sa Résurrection, & encore huit jours aprés IesusChrist se trouva au milieu de ses Disciples les portes étant fermées. Or sur cela ceux de l'Eglise Romaine, qui aiment à multiplier les miracles sans aucune néceſſité, disent que cela se fit par une pénétration de dimensions. Mais ils disent cela sans fondement, car il faut bien prendre garde que quand l'Evangéliste Saint Jean rémarque que les portes étoient fermées, il ne

le

le rémarque pas dans la vûë d'aucun miracle que Jesus-Christ fit, mais seulement dans la vûë de la crainte que les Disciples avoient des Iuifs, & dit formellement que c'étoit pour cela que les portes étoient fermées. Si donc Iesus-Christ ouvrit luy-même la porte, ou s'il se l'a fit ouvrir par quelque domestique, ou s'il y entra par quelque miracle, comme que le corps solide de la porte devint un corps subtil & perméable, comme on parle à la maniére de l'air, ou s'il y entra de quelqu'autre maniére, c'est ce que nous ne savons pas, & que l'Histoire ne rémarque pas; & en ces sortes d'occasions, il est permis à un chacun d'avoir sa conjecture. La mienne est que Jesus-Christ ouvrit la porte, & que par cette ouverture il donna à son Corps un passage libre vers ses Disciples.

Quant à ce que dans un autre manifestation que Iesus-Christ fit de soy-même, il mangea & bût avec ses Disciples, ce qui ne fut que par œconomie, car aprés sa Résurrection il n'eut plus besoin d'alimens pour soûtenir cette nouvelle vie qu'il avoit prise, il mangea donc & bût par condescendance pour ses Disciples, pour leur donner une marque de la vérité de sa Résurrection.

Il souffla sur eux, non que son souffle eût aucune efficace physique pour la sanctification, mais afin que ce leur fût un signe visible de l'Esprit invisible qu'il leur communiquoit.

Enfin il les entretint des mystéres de son Royaume, pour achéver leur instruction & les rendre d'autant plus propres à ce grand & admirable employ auquel il les appelloit.

SECTION VII.

Quelle vie Jesus-Christ a prise par la Resurrection.

POur bien traiter ce point, il faut mettre en opposition la Résurrection du Seigneur avec sa Naissance. Dans sa Naissance le Fils de Dieu descendit du Ciel pour revêtir les miséres de l'homme. Dans sa Résurrection, l'homme sort de la terre pour revêtir la gloire du Fils de Dieu. Dans sa Naissance il prit une vie sujette à toutes les infirmitez, & à toutes les nécessitez animales, comme du froid & du chaud, du travail & du repos, du manger & du boire, du dormir & du veiller, &c. Dans sa Résurrection il en a prisse une délivrée de toutes ces nécessitez. Dans sa Naissance il entra dans une carriére de douleurs & de tourmens, de persécutions & d'opprobres. Par sa Résurrection il est entré dans une carriére éternelle de félicité, de triomphe & de gloire. Sa Naissance lui communica une vie qui devoit bien-tôt être terminée par une Croix. Sa Résurrection lui en a communiqué une immortelle & impérissable. Sa premiére vie se passa sur la Terre au milieu des hommes, & parmi les contradictions de ses ennemis. La seconde se doit passer dans le Ciel au milieu des Anges, & parmi les applaudissemens de tous les Esprits bien-heureux.

On peut aussi comparer la Résurrection de Jesus-Christ avec celle des autres ressuscitez, comme le Lazare, car les autres ressuscitez reprirent la vie dans l'etat auquel ils l'avoient auparavant. Iesus-Christ au contraire l'a prise dans un état entiérement

tiérement différent. Lazare ressuscité mourut une seconde fois. Iesus-Christ ressuscité ne meurt plus, & la mort, comme dit l'Ecriture, n'a plus de domination sur lui.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que le Corps de Jesus-Christ ne fût, aprés sa Résurrection, le même quant à sa substance qu'il étoit auparavant, ce ne fut pas un nouveau corps, ni un corps aërien, comme quelques anciens Hérétiques l'ont pensé, mais un véritable Corps humain, celui qui avoit été formé de la substance de la Vierge.

Il ne faut pas croire non plus que son Corps ait été changé ou englouti dans la Nature Divine, c'est l'erreur des Eutichiens, contre laquelle on n'a qu'à opposer ce que le Seigneur disoit luy-même. *Voyez-moy, touchez-moy, car un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'ay.*

Il faut encore réconnoître que les propriétez naturelles d'un véritable Corps humain lui sont demeurées, comme la composition des parties, les organes intérieurs & extérieurs; la multiplicité & la diversité des membres, la solidité, l'extention; la figure, la circonscription, la palpabilité, la visibilité, la localité, & telles autres choses qui sont inséparables de la nature d'un corps humain.

Le changement donc qui lui est arrivé se doit reduire à deux choses. La premiére, en ce qu'il a été délivré de toutes sortes d'imperfections, tant de celles qui sont purement animales, que de celles que le péché a introduites dans le Monde, & ausquelles Jesus-Christ s'étoit assujeti. La seconde, qu'il a été rempli d'incorruption & de gloire.

SECTION VIII.

Des usages qu'on doit tirer de la Résurrection.

LEs usages de la Résurrection peuvent étre reduits à quatre Chefs. I. A la confirmation de nôtre foy. II, A l'avancement de nôtre sanctification. III. A nôtre consolation présente. IV. A l'espérance pour l'avénir.

LA FOY.

Jesus-Christ ayant été déclaré plénement Fils de Dieu en puissance par la Résurrection des morts, nous sommes obligez de croire en lui, c'est-à-dire, de le regarder comme le Maître & le Créateur du Monde, le Fils éternel du Pere, &c.

II. Sa Résurrection étant une marque assûrée de l'effet que sa Mort a produit pour la satisfaction de la Justice Divine, & pour l'expiation de nos péchez, elle nous oblige à embrasser le Sang de sa Croix, comme le prix de nôtre salut, & par conséquent à croire en lui.

III. Sa Résurrection étant la victoire qu'il a remportée sur les ennemis de l'Eglise, elle nous oblige à mettre en lui toute nôtre confiance, & à nous résigner désormais à sa conduite.

IV. La Résurrection du Sauveur étant le seau céleste dont Dieu a voulu séeller la vérité de l'Evangile ou de la Religion Chrêtienne, nous ne pouvons plus demeurer dans l'infidélité, sans témoigner le plus grand de tous les aveuglemens.

V. Elle nous eſt auſſi un motif pour recourir à la miſéricorde du Pere, car ayant reſſuſcité lui-même nôtre Chef & nôtre pleige, c'eſt un ſigne évident qu'il a deſormais deſſein de nous aymer, & que nous pouvons avoir un accez facile vers luy.

LA SANCTIFICATION.

I. En général ſi Jéſus-Chriſt eſt Reſſuſcité, nous auſſi, qui devons être faits à ſon image, nous devons reſſuſciter en nouveauté de vie. C'eſt pourquoy Saint Paul dit que *nous ſommes faits une même plante avec lui par la conformité de ſa Reſurrection*, &c.

II. En particulier comme Jeſus-Chriſt a pris par ſa Reſurrection une vie celeſte, dégagée des intérêts de la Terre, nous auſſi devons vivre comme bourgeois des Cieux & combourgeois des Saints, nôtre treſor, nos richeſſes, nos honneurs, nos dignitez, & en un mot tous nos intérêts ne ſont plus ſur la Terre, ils ſont dans le Ciel, & toutes nos penſées & nos deſirs y doivent être auſſi. A cauſe dequoy l'Apôtre dit, *Si vous êtes reſſuſcitez avec Chriſt, penſez aux choſes qui ſont en haut*, &c.

III. Puis que Jeſus-Chriſt eſt Reſſuſcité, il eſt juſte que nous nous employons à ſa gloire & à ſon ſervice, comme quand le Temple de Jeruſalem fut redreſſé les Sacrificateurs & les Levites r'entrérent dans leurs fonctions afin d'honorer cette ſeconde Maiſon. Nous ſommes donc les Sacrificateurs & les Levites de ce nouveau Temple du Sauveur.

IV. Puis qu'il n'étoit mort que pour nos péchez, ce ſeroit lui témoigner mal la joye que nous avons de ſa Reſurrection, que de nous re-

plonger encore dans les mêmes péchez qui l'ont fait mourir ; car ce seroit lui donner une marque que nous aimons mieux sa mort que sa vie, & ses souffrances que sa gloire.

V. On peut aussi en tirer des usages contre chaque vice en particulier, comme contre l'ambition, car puis que nous appartenons à ce Divin ressuscité, dont la vie n'a rien de commun avec les vanitez de la Terre, pourquoy serions-nous encore enchantez de l'idée de ces faux honneurs? &c. Contre l'avarice, car nos véritables richesses sont celles qui appartiennent à la nouvelle vie que Jesus-Christ a prise, &c.

LA CONSOLATION.

Si Jesus-Christ est ressuscité, nous ne devons plus craindre la colére ou la vangeance de Dieu, il est appaisé envers nous, & la Resurrection du Seigneur, nous en est une demonstration évidente.

II. Jesus-Christ nôtre Maître & nôtre Protecteur, est vivant aux Siécles des Siécles ; nous ne devons donc pas craindre les persécutions ou les afflictions qui nous viennent de la part du Monde, il y pourvoira sans doute, car il n'est ressuscité que pour avoir soin de nous ; Il est la garde d'Israël qui ne sommeille jamais, &c.

III. Nous ne devons pas craindre non plus la force des tentations, *car si lors que nous étions ennemis de Dieu, il nous a reconciliez à lui par le Sang de son Fils, combien plus maintenant que nous sommes reconciliez nous sauvera-t-il par sa vie.* Jesus-Christ est mort seul, mais étant ressuscité, il ne peut pas vivre seul, il est ressuscité pour vivre avec nous, puis donc qu'il nous a fait l'honneur

neur de nous recevoir une fois dans sa société, il nous conservera cette vie spirituelle qu'il nous a communiquée, car *il est mort pour tous*, dit l'Apôtre, *afin que ceux qui vivent ne vivent pas desormais à eux-mêmes, mais à celuy qui est mort & qui est ressuscité pour eux.*

IV. De là naissent aussi des consolations contre la mort, car comme Jesus-Christ a triomphé de la puissance de la mort à l'égard de sa Personne, il en triomphera aussi à l'égard de nous, & nôtre mort ne peut avoir aucune amertume qui ne soit adoucie à la veuë de sa Resurrection.

L'ESPERANCE.

I. La Resurrection de Jesus-Christ nous doit faire espérer qu'il accomplira l'Oeuvre de nôtre salut, car il n'est ressuscité que pour cela.

II. Dans les occasions particuliéres, elle nous doit faire espérer son secours & sa délivrance dans les grandes afflictions, & l'augmentation de ses graces à mesure que nous en aurons besoin.

III. Elle nous doit faire espérer la resurrection bien-heureuse de nos corps, car il est ressuscité comme nôtre Chef; C'est pourquoy l'Apôtre Phil. 4. dit que *nous attendons des Cieux le Sauveur qui est le Seigneur Jesus-Christ lequel transformera nôtre corps vil, afin qu'il soit rendu conforme à son corps glorieux, selon cette efficace par laquelle il peut assujettir toutes choses à soy.*

IV. Nous devons espérer la conservation de tout le corps de son Eglise jusqu'à la fin des sié-

cles ; Car il faut qu'il y ayt une société d'hommes qui puisse toûjours dire. *Nous sommes vivifiez ensemble avec Iesus-Christ , nous sommes ressuscitez ensemble , & nous sommes ensemble assis aux lieux celestes avec luy.*

CHAPITRE XIV.

De l'Ascension de Jesus - Christ au Ciel.

IL y a trois choses principales à traiter sur le sujet de l'Ascension de Jesus-Christ au Ciel. La premiére, consiste à déduire les raisons pour lesquelles il falloit qu'il montât au Ciel. La deuxiéme, regarde les circonstances de cette Ascension, selon qu'elles sont marquées dans l'Ecriture. Et la troiziéme, l'usage que nous en devons faire.

SECTION I.

Des raisons de l'Ascension de Iesus-Christ au Ciel.

LEs raisons de l'Ascension peuvent être à peu-prés les mêmes que nous avons mises en avant pour la Resurrection , & sans nous engager icy à répéter les mêmes choses, on peut dire qu'il étoit nécessaire que Jesus-Christ montât au Ciel.

I. Pour y jouïr du repos éternel & de la félicité, & de la gloire qui lui étoit deuë. La Terre est le lieu des travaux , c'est le sejour de la mi-

misére & des angoisses, c'est le siége de l'opprobre & de la honte, l'état glorieux où Jesus-Christ étoit entré par sa Resurrection, ne pouvant plus permettre qu'il fût assujetty à aucune de ces choses, il ne pouvoit plus demeurer sur la Terre, sa nouvelle vie devoit se passer non parmy les animaux, mais parmy les Anges au dessus des revolutions, puis que ce devoit être une vie tranquille & au dessus de toutes sortes d'accidens, puis qu'elle devoit être éternelle & bienheureuse.

II. Aprés avoir soûtenu ce grand & laborieux combat où il étoit entré pendant l'Oeconomie de son abaissement, il étoit juste qu'il triomphât, & pour triompher, il falloit qu'il se retirât dans le Ciel qui est le lieu de la gloire. C'est pourquoy David & aprés lui Saint Paul, nous représentent son Ascension comme une pompe solemnelle, dans laquelle Jesus-Christ revenant de la défaite de ses ennemis, couvert des palmes de sa victoire, a fait son entrée Divine dans le Paradis. *Tu ez monté*, dit le Prophéte, *en haut, tu as mené captive grande multitude de captifs, & tu as méme pris les rebelles pour les faire habiter au lieu de l'Eternel Dieu.*

III. Comme le Ciel est le véritable Sanctuaire de Dieu, représenté par le lieu Trés-saint, qui étoit autre-fois dans le Tabernacle & dans le Temple, où le Souvérain Sacrificateur entroit, pour faire aspersion sur l'Arche du Sang de son Sacrifice, il falloit que Jesus-Christ y entrât afin d'y faire une mystique & spirituelle aspersion du Sang de sa Croix sur le Pere éternel; c'est-ce que l'Ecriture Sainte appelle, *son Intercession*, la deuxiéme fonction de son Sacerdoce. Il ne la pouvoit faire ailleurs, à cause dequoy Saint Paul n'a

pas

pas fait difficulté de dire que *s'il étoit encore sur la Terre, il ne seroit pas même Sacrificateur.* Il étoit donc nécessaire pour cela qu'il montât au Ciel.

IV. Il ne l'étoit pas moins si vous considérez la nature de son Régne, qui n'est pas un Régne mondain ou temporel, qui n'est pas même un Régne borné ou limité à une certaine partie du Monde. C'est un Régne spirituel & celeste, c'est un Régne universel sur toutes les créatures; il étoit donc juste qu'il l'allât exercer au plus haut des Cieux, afin que comme la sagesse Divine a voulu placer le Soleil au plus haut lieu du Monde, pour de là répandre ses rayons par tout, le Soleil de Justice aussi fût élevé au dessus de toutes choses, pour de là répandre l'influence de sa Sagesse, & les ordres de sa Providence sur toutes les créatures.

V. La même chose étoit nécessaire pour purifier nôtre charité, nôtre foy & nôtre culte; car pendant que Jesus-Christ a demeuré sur la Terre dans le commerce familier des hommes, vivant avec eux d'une vie animale & se mêlant dans leur société, il n'est pas possible qu'il n'y ayt eu, & dans la foy, & dans la charité, & dans le culte de ses Disciples, quelque chose de grossier & de terrestre; il leur étoit un objet sensible, & ainsi les actes de leur foy étoient mêlez avec ceux de leurs yeux & de leurs oreilles. Les mouvemens de leur charité mêlez avec les offices corporels qu'ils lui rendoient, & leur adoration étoit en quelque sorte troublée par cette conversation familiére & ordinaire dans laquelle ils étoient avec lui. Pour purifier donc tous ces actes de leur piété, il falloit que Jesus-Christ s'absentât d'eux corporellement, qu'il quittât la Terre & qu'il mon-

montât au Ciel, afin que nos penſées & nos déſirs, s'élevant au deſſus de toutes les choſes corporelles, le ſuiviſſent & l'allaſſent chercher là-haut dans le ſejour des Eſprits, que les yeux de nôtre foy l'y contemplaſſent, que les bras de nôtre charité nous uniſſent à lui, & que nôtre ame déja détachée de la matiére, & toute proſternée aux pieds de ſon Tribunal, l'y allât adorer.

VI. Il ne le falloit pas moins ſi vous avez égard à nôtre conſolation & à nôtre eſpérance; car pour nôtre conſolation, la pouvons nous avoir plus grande que de ſavoir que nôtre Chef eſt élevé dans le Paradis, & poſſeſſeur d'une gloire immortelle, que nôtre Médiateur & nôtre frere & nôtre époux a ſon Trône dans le Ciel, que nous avons en lui un Interceſſeur Tout-puiſſant envers ſon Pere, qui a ſans ceſſe ſoin de nous, & qui étant en poſſeſſion de tous les Treſors du Pere, nous communique d'enhaut toutes les bénédictions dont nous avons beſoin. Et quant à nôtre eſpérance, elle ne ſauroit être mieux établie qu'elle l'a été par cette Aſcenſion, puis que Jeſus-Chriſt n'eſt monté au Ciel que comme nôtre avant-coureur. *Il y a*, diſoit-il à ſes Diſciples, *pluſieurs demeures en la maiſon de mon Pere, je m'en vay vous y préparer le lieu.* Il y Régne, mais il nous y garde une place ſur ſon Trône. *A celui qui vaincra*, dit-il, *je le feray aſſeoir ſur mon Trône, comme auſſi j'ay vaincu, & me ſuis aſſis ſur le Trône de mon Pere.*

VII. A toutes ces raiſons il faut âjoûter celle de l'envoy du Saint Eſprit, & de la vocation des Gentils. Car ſi Jeſus-Chriſt fût demeuré ſur la Terre, le Saint Eſprit ne pouvoit pas être répandu ſur les hommes, ni par conſéquent les Nations être appellées à la connoiſſance du vray Dieu;

Dieu ; C'eſt pourquoy Jeſus-Chriſt diſoit à ſes Diſciples, *Il vous eſt expédient que je m'en aille, car ſi je ne m'en vay le Conſolateur ne viendra point à vous, mais ſi je m'en vay, je vous l'envoyeray.* Et en effet, il ne ſouffla ſur ſes Diſciples, en leur diſant, recevez le Saint Eſprit, ni ne leur commanda d'aller prêcher à toutes Nations, que quand il fut ſur le point de les priver de ſa préſence corporelle.

SECTION II.

Des circonſtances de l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt.

LA première circonſtance, eſt que Jeſus-Chriſt aſſembla tous ſes Apôtres. I. Afin que com-ils avoient été remplis de douleurs & d'affliction pour ſon anéantiſſement en la Croix, ils fuſſent remplis de conſolation & de joye pour ſon élevation au Ciel. II. Afin de confirmer d'autant plus leur foy, laquelle ayant été ébranlée par ſes ſouffrances, avoit déja été raffermie par ſa Reſurrection, mais le fut incomparablement davantage lors qu'ils le virent monter au Ciel ; Car ce fut alors qu'ils connurent manifeſtement qu'il étoit le véritable Médiateur du genre humain, le véritable Fils de Dieu ; ce fut alors qu'ils connurent de quelle nature étoit ſon Régne, ſavoir, ſpirituel & celeſte, & non temporel & mondain, comme ils ſe l'étoient figuré juſqu'alors ; ainſi leur foy fut en même-tems affermie & purifiée, & elle fut affermie parce qu'elle fut purifiée. III. Il voulut les rendre témoins de ſon élevation, afin qu'ils la puſſent prêcher à tout le Monde avec plus

plus de certitude, & qu'à cet égard ils pussent dire, *Ce que nos yeux ont veu, nous vous l'annonçons*; il ne suffisoit pas pour cela qu'ils eussent été les témoins oculaires de tout ce qu'il avoit fait pendant sa vie, ni des accidens de sa Mort, ni même de sa Résurrection, car on eût pû leur demander, où est à présent ce Jesus que vous nous préchez. Jesus-Christ a donc voulu donner à leur témoignage toute la plénitude & toute l'étenduë qu'il devoit avoir. IV. Il a voulu par cela même les remplir d'espérance, & les animer d'un courage inébranlable pour la prédication de l'Evangile, à laquelle il les avoit destinez. En effet aprés avoir vû de leurs propres yeux leur Divin Maître monter au Ciel, quelle force pouvoit les arrêter? Que pouvoient-ils craindre, ou pour mieux dire, que ne devoient-ils pas espérer de la protection de celui qui s'en alloit prendre possession de l'Empire de tout le Monde. V. Il faut remarquer ici la différence de la Justice & de la Miséricorde. Car quand Jesus-Christ a été sous l'Oeconomie de la Justice, ses Disciples ont été dispersez, selon l'ancienne Prophétie qu'il leur avoit luy-même expliquée, *Je fraperay le Berger & les brebis seront éparses.* Tout fuit devant Dieu quand il paroît dans sa colére. Mais dés que la satisfaction a été faite, & que Jesus-Christ a été sur le point d'ouvrir l'Oeconomie de la Grace, il r'assemble tous ses Disciples, car la Grace est comme cet Aigle mystique, dont il est parlé dans le Deuteronome, qui assemble ses petits & les porte sur ses aîles, à cause dequoy Jesus-Christ voulant exprimer son amour envers les Juifs dit, *combien de fois ay-je voulu rassembler tes enfans comme la poule rassemble ses poussins sous ses aîles.* Mais il faut bien prendre garde que quand la Grace nous assemble, elle nous assemble

ſemble en la Compagnie de Ieſus-Chriſt ſous ſa domination & ſous ſa conduite; toute autre Société eſt injuſte & illégitime, *qui n'aſſemble*, dit-il, *avec moy, il épard.*

La ſeconde circonſtance eſt celle du lieu, qui fut *Bethanie*, car il eſt dit Luc 24. *qu'il les mena hors de Ieruſalem juſqu'en Bethanie*, & Act. 1. Il eſt marqué que ce fut ſur la Montagne des Oliviers, ſurquoy il faut remarquer qu'il y avoit deux *Bethanies*, l'une qui étoit un peu plus éloignée de Ieruſalem, & qui étoit le lieu où demeuroit Lazare avec Marthe & Marie ſes ſœurs, & l'autre qui étoit tout proche de la ſainte Ville, dans la Montagne des Oliviers. Ce fut dans ce lieu-là qu'il commença d'entrer dans ſes ſouffrances, comme il paroît par l'Hiſtoire de ſa Paſſion. Or ce fut-là même qu'il voulut commencer d'entrer dans ſa gloire, afin que les mêmes lieux qui avoient reçû ſes grumeaux de ſang qui découlerent de ſon viſage, fuſſent en quelque ſorte participans de la joye de ſon Exaltation. J'avouë que quelque endroit que Jeſus-Chriſt eût voulu choiſir pour ſon Aſcenſion au Ciel, une ſi grande merveille étoit toûjours capable par elle-même de conſoler ſes Diſciples, de fortifier leur foy, de r'animer leur courage, & de fonder d'une maniére inébranlable leurs eſpérances. Mais il y avoit pourtant dans le choix de ce lieu quelque choſe qui donnoit une nouvelle force à ce grand objet, & qui diſpoſoit plus ſenſiblement le cœur des Diſciples à en recevoir l'impreſſion, par le ſouvenir que ce lieu leur raménoit de ſes angoiſſes paſſées, & du triſte état où ils l'avoient vû. Ce ne fut donc pas ſans raiſon que Jeſus-Chriſt choiſit la Montagne des Oliviers, puiſque ce lieu contribuoit à faire faire à ſes Diſciples une juſte comparaiſon de l'état où ils

ils l'avoient vû quelques jours auparavant, avec celui où ils le voyoient alors.

III. Il est rémarqué Luc 24. que *Iesus-Christ étant sur le point de se separer de ses Disciples, éléva ses mains en haut & les bénit* L'élévation de ses mains fait voir que sa bénédiction fut une priére par laquelle il les recommanda à la Providence de son Pere. En quoy il nous fait voir trois choses. L'une, que la premiére & véritable source de la bénédiction est en haut, &c. L'autre que l'unique moyen de la faire décendre sur nous & sur les nôtres, c'est la priére, &c. La troisiéme, que nos véritables biens sont les célestes & non les temporels, ceux qui descendent d'enhaut, & non ceux qui naissent de la Terre. Cette élévation donc de ses mains marquoit non seulement l'élévation de ses désirs, & des vœux qu'il faisoit pour ses Disciples, mais la nature même des choses qu'il demandoit pour eux; & par conséquent elle enseignoit aux Apôtres mêmes à imiter leur Maître par l'élévation mystique de leur cœur vers le Ciel, en les détachant, comme ils le devoient étre desormais, de toutes les choses basses & mondaines, pour les appliquer uniquement aux choses Divines.

Bien que la bénédiction que Jesus-Christ leur donna dans ce moment de sa séparation fût conçüë & exprimée par des paroles, il faut pourtant étre certains qu'elle fut réelle & effective, & que ses priéres & ses vœux eurent leur accomplissement, car Jesus-Christ ne demande rien à son Pere qu'il ne l'obtienne. Voyez sur ce sujet ce que nous avons écrit cy-dessus, sur la bénédiction Sacerdotale de Iesus-Christ.

Il est bon aussi de rémarquer l'amour tendre que Jesus-Christ a témoigné jusqu'à la fin pour

ses

ses Disciples. Il les avoit instruits dans leur ignorance, éclaircis dans leurs doutes, rélévez dans leurs chûtes, ramenez de leur égaremens, il les avoit consolez dans leurs afflictions, il leur a confié le secret de son Évangile, il avoit mis les intérêts de sa Grace & de sa Gloire en dépôt entre leurs mains, les ayans choisis pour étre ses Hérauts & ses Ambassadeurs par tout le Monde. Il avoit voulu qu'ils fussent les témoins de sa Résurrection & de son Ascension, & il couronna toutes ses Graces par cette derniére, qui fut de les bénir dans le moment qu'il se separa d'eux. Ce fut-là le precieux gage qu'il leur laissa de son affection; gage qui récompensa heureusement & avantageusement la perte qu'ils firent alors de sa vûë & de sa presence corporelle. Car avoir la bénédiction de Jesus-Christ, n'est-ce pas avoir le plus grand de tous les trésors, ou pour mieux dire, n'est-ce pas avoir tous les trésors du Ciel & de la Terre assemblez en un? Ce fut par la vertu de cette benédiction que le Ciel leur fut ouvert, & que la Terre leur fut soûmise. Ce fut par elle qu'ils firent leurs miarcles, qu'ils illuminérent les aveugles, qu'ils guérirent les impotens, & qu'ils ressuscitérent les morts. Ce fut par elle qu'ils triomphérent de la fierté des Juifs, & de l'injustice de leur Senat, qu'ils forcérent leurs prisons, & qu'ils ouvrirent leurs portes de fer. Cette bénédiction fut leur bouclier & leur épée; leur bouclier pour les deffendre de tous les traits de leurs ennemis, & leur épée pour leur conquérir les Nations, &c.

Si on veut entrer dans les cœurs, & dans les sentimens des Disciples dans cet heureux moment que Jesus les bénissoit, quelle joye & quelle consolation n'y découvroit-on pas? &c. Quels mouvemens

vemens de devotion & de pieté? &c. Quelle reconnoissance & quelle amour envers leur Maître? &c. Quelles inviolables protestations de fidélité éternelle pour son service? &c.

La quatriéme circonstance est remarquée Act. 1. où il est dit, *qu'il fut élévé ses Disciples le regardant, & une nuée le soûtenant l'emporta de devant leurs yeux.* Dieu s'est souvent servi du ministére des nuées pour exécuter les merveilles de sa Providence. Car ce fut au commencement la nuée qui sépara le Camp des Israëlites d'avec celui des Egyptiens. Ce fut la nuée qui conduisit les Israëlites dans le Desert. Ce fut la nuée qui consacra le Tabernacle d'assignation, & le Temple même de Jerusalem. Dieu donna sa Loy sur la Montagne au milieu des nuées, & ce fut de la nuée que le Pere fit entendre cette voix dans la Transfiguration du Sauveur, *Celuy-ci est mon Fils bien-aimé auquel j'ay pris mon bon-plaisir.* Il ne faut donc pas trouver étrange si dans cette occasion la même Providence Divine a employé une nuée. Les Météores, au nombre desquels il faut conter les nuées, sont comme les armées de Dieu, dont il se sert, & à qui il donne ses ordres & ses commandemens. Quand même les Prophétes veulent décrire avec pompe la Majesté Divine, ils lui donnent la nuée pour char & pour Tabernacle. Mais outre cette raison générale, nous pouvons dire que Jesus-Christ voulut être élévé au Ciel dans une nuée, pour faire voir d'un côté la force surnaturelle qui l'enlévoit, car la nuée étant un corps extrémement rare & nullement compacte, ne pouvoit avoir d'elle même la force de soûtenir ni d'enlever un corps humain, d'autant plus que l'Ecriture ne marque point que cette nuée fût accompagnée, ni d'aucun tourbillon, ni d'aucun

vent violent. De l'autre il a voulu faire voir la douceur de son Oeconomie par opposition au chariot de feu qui enléva Elie. Le ministére de ce Prophéte ayant été violent & impétueux, ce fut avec beaucoup de proportion que Dieu le fit ravir par un chariot de feu. Mais Jesus-Christ ayant été doux & débonnaire, & son ministére ne consistant qu'en grace & en paix, c'a été pour nous en donner un symbole qu'il a voulu étre enlévé par une nuée.

Le Texte dit, *qu'il fut enlévé les Disciples le regardant*, & outre ce que nous avons dit cy-dessus dans l'examen de la premiére circonstance, que l'on pourroit fort bien rapporter ici, il faut remarquer la différence qu'il y a euë entre Jesus-Christ & Moyse; car quant à Moyse il mourut & & son corps fut enterré, comme pour marquer que son ministére étoit un ministére de mort. Mais Jesus-Christ ressuscita & monta au Ciel, pour faire voir que son ministére nous conduit enfin à la vie & à l'immortalité bien-heureuse. De plus il est dit que ce fut Dieu luy-même qui enterra Moyse, sans que les Israëlites en eussent ni la vûë, ni la connoissance, ni qu'ils sçussent où Dieu l'avoit mis, ce qui se fit sans doute pour deux raisons: la premiére afin que les Israëlites ne missent pas leur espérance en Moyse ne sachant où il étoit, & la seconde, afin qu'ils ne l'adorassent pas aprés sa mort, parce qu'ils auroient idolatré. Mais quant à Iesus-Christ, non seulement il est ressuscité & monté au Ciel, mais cela s'est fait à la vûë de ses Disciples, *Il fut élevé eux le regardant*, sans doute pour deux raisons, contraires à celles que nous venons d'alléguer touchant Moyse, savoir, afin que nous mettions éternellement nôtre confiance en lui, sachant qu'il est là-haut assis à la droite

droite de Dieu son Pere, vivant & régnant sur toutes les créatures. Et afin aussi que nous lui rendions sans cesse nôtre adoration, car comme ç'ût été une idolatrie que d'adorer Moyse, ce seroit un sacrilege & une impiété que n'adorer pas Jesus-Christ.

V. Il est ensuite ajoûté, Act. 1. *que les Disciples, pendant que leur Maître s'en alloit, avoient les yeux attachez sur lui.* Ce qui à la vérité est une action naturelle, mais elle étoit aussi symbolique, représentant plusieurs mouvemens intérieurs, par lesquels leur ame suivoit Jesus-Christ, beaucoup mieux que ne faisoient leurs regards. I. Ils faisoient voler aprés lui leur admiration, car quelle plus grande merveille avoit jamais paru dans l'Univers, &c. II. Ils le suivoient encore par le mouvement de leur foy, car ce fut alors qu'ils furent pleinement convaincus qu'il étoit *la resplendeur de la gloire du Pere: & la marque engravée de sa Personne*, &c. & nous pouvons dire que ce jour-là fut fait sur la Terre, ce que Saint Paul dit, qui ne se fera que dans le Ciel, savoir que, *la foy fut convertie en vûë*, car qu'est-ce que cet homme montant en haut, si ce n'est le Fils éternel du Pere, le Créateur de la Terre & du Ciel, &c. III. Les transports de l'amour & de la charité suivoient bien-tôt ceux de la foy. Jesus enléve avec soy leurs cœurs & leurs désirs, &c. IV. A la charité ils ajoûtent la confession & la repentance, toutes leurs négligences & leurs foiblesses, dont ils ont mille fois rebuté la bonté de leur Divin Maître pendant qu'il a conversé avec eux, se représentent en foule à leurs yeux, emporte, disent-ils, ô Divin Sauveur avec toy nos larmes & nos regrets, d'avoir si mal reconnu la gloire de ta Personne, &c. Et pardonne nous du haut de ton

 Trône,

Trône, &c. V. A ce mouvement se joignoit celui du zéle par lequel ils se consacroient à son service. Ce fut dans ce moment que se formerent en eux ces héroïques desseins, qu'ils exécuterent dans la suite pour le renversement de l'Empire du Demon, & pour la conversion des Peuples, malgré la rage des enfers & la cruauté des Tyrans, &c. VI. Ajoûtez à cela le mouvemens de leur espérance, car que ne doivent-ils pas attendre de celui qui monte dans le Ciel, & qui va prendre les resnes du gouvernement de l'Univers, &c. Ils voyent déja son Esprit & cette abondance infinie de grace dont l'Eglise naissante fut honorée, tombant d'enhaut comme la Mantéline mystique de ce nouvel Elie, &c.

SECTION III.

Des usages de l'Ascension.

LEs usages de l'Ascension sont à peu prés les mêmes que ceux de la Résurrection, car cette Doctrine I. fortifie nôtre foy & la purifie. II. Elle augmente & purifie nôtre charité. III. Elle est une source de consolation. IV. Elle établit nôtre espérance. A quoy l'on peut ajoûter qu'elle sert aussi à nous contenir dans l'humilité & dans l'obeïssance aux Commandemens de Dieu, ce qui est un cinquiéme usage qui regarde la sanctification.

LA FOY.

I. Elle fortifie nôtre foy, en nous faisant voir la vérité & l'efficace de la satisfaction que Jesus-Christ

Christ a présentée pour nous. Car puis que Jesus-Christ a été élevé au Ciel, il faut nécessairement qu'il ayt appaisé la Justice Divine par la force de son Sacrifice, car autrement l'entrée des lieux Saints ne lui eût jamais été permise.

II. Elle fortifie nôtre foy, en nous apprenant que Jesus-Christ nous a véritablement & actuellement mérité le Ciel, puisque déja il en est allé prendre possession pour nous.

III. Elle fortifie nôtre foy, entant que nôtre foy est une confiance & une résignation que nous faisons de nous mêmes à Jesus-Christ. Car à qui pourrions nous mieux donner nôtre confiance qu'à celuy qui régne au plus haut du Ciel, & qui se trouve élevé au dessus de toutes les créatures pour en faire ce que bon lui semble.

IV. Elle purifie même nôtre foy, car plus ce Divin Sauveur est éloigné de nos yeux corporels, & plus est-il présent aux yeux spirituels de nôtre ame. Pendant qu'il a été sur la Terre, la foy des Disciples aydée par le ministére des sens ne pouvoit qu'elle ne fût en quelque sorte mêlée des mouvemens de la nature & de ceux de la grace. Mais depuis son Ascension, il est devenu uniquement l'objet de nôtre intelligence, nous n'avons plus avec lui de commerce humain, nôtre commerce est tout de l'esprit, tout du cœur & de la conscience, à cause dequoy Saint Paul disoit 2. Cor. 5. *Encore que nous ayons autre-fois connu Christ selon la chair, toutes-fois maintenant nous ne le connoissons plus*, savoir, de cette maniére humaine & charnelle, comme les Disciples l'ont connu pendant son séjour sur la Terre.

V. Nôtre foy a été aussi affermie par son Ascension, entant que c'est de là haut qu'il a

fait descendre son Saint Esprit sur l'Eglise. Or soit que l'on considére le Saint Esprit, qu'il a répandu sur l'Eglise, comme la cause efficiente de nôtre foy, ou comme un argument & une preuve de la Divinité de la Personne de Jesus-Christ & de la vérité de sa Religion, vous voyez que nôtre foy en demeure toûjours extrémement affermie & augmentée.

LA CHARITE'

I. Elle augmente nôtre charité, en ce qu'elle détache nos cœurs & nos affections des choses terrestres pour les appliquer aux céléstes, qui sont les biens éternels dont il est allé prendre la possession pour nous. Jesus-Christ montant au Ciel a fait un échange avec nous, il nous a laissé son amour & les soins de sa Providence. *Voicy*, dit-il, *je suis avec vous jusqu'à la consommation des siécles*; Mais il a emporté avec lui nos cœurs & nôtre culte. Son amour qui est le sacré dépôt qu'il nous a laissé, est une amour agissante & efficace qui lui fait sans cesse veiller pour nous, & nous dispenser mille biens. Et nos cœurs qu'il a emportez avec lui, ne sont pas des cœurs endormis, ils se prosternent aux pieds de son Trône, ils l'adorent & le bénissent, & sont comme autant d'Autels sur lesquels fument l'encens de la charité, & celuy de la reconnoissance & du zéle.

II. De la même maniére que l'Ascension de Jesus-Christ a purifié la foy & l'a fortifiée en la purifiant, nous pouvons dire aussi qu'elle a purifié & fortifié la charité. Pendant qu'il a été sur la Terre ses Disciples l'ont aymé, mais ils l'ont aymé d'une amour humain, & où les tendresses de la nature avoient beaucoup de part, Mais

Mais maintenant nous l'aimons d'une amour toute dégagée des ſens, nôtre charité eſt toute ſpirituelle & celeſte, établie, non ſur les rélations d'un commerce humain, mais ſur les relations de l'ame & de la conſcience.

III. Plus il nous paroît que Jeſus-Chriſt eſt nôtre ſouverain bien, & plus nous avons d'ardens déſirs d'être unis parfaitement à lui. *Mon déſir*, diſoit l'Apôtre, *tend à déloger pour être avec Jeſus-Chriſt, ce qui m'eſt beaucoup meilleur.* Or plus nos deſirs ſont ardens pour joüir d'une parfaite communion avec lui, & plus nôtre charité eſt vive, nous avons nôtre cœur où eſt nôtre treſor. Puis donc que par ſon Aſcenſion au Ciel nous avons eu une entiére & parfaite connoiſſance que nôtre ſouvérain bien eſt en lui, qu'il eſt nôtre couronne & nôtre joye, l'Auteur & la ſource de nôtre félicité, il ne faut pas douter que cette Aſcenſion ne contribuë beaucoup à nous le faire aymer.

IV. Cette Doctrine de ſon Aſcenſion, nous enſeigne où c'eſt que nôtre cœur le doit aller chercher, & de quelle nature doivent être les témoignages d'affection que nous luy devons donner. Car ce n'eſt pas en entreprenant de longs voyages vers les lieux qui ont autre-fois été honorez de ſa préſence, ni en recherchant avec curioſité quelques prétenduës reliques qu'on dit avoir conſervées de lui. Cette eſpéce d'amour, eſt une chaleur aveugle & témeraire de la chair & des ſens, nôtre véritable charité doit penétrer les airs & entrer juſques dans le Sanctuaire de ſa gloire, il faut aller juſques dans la Jeruſalem celeſte, où nous le verrons luy-même environné de ſes Anges, & révêtu d'une Majeſté éternelle.

LA CONSOLATION.

I. Elle nous fournit une abondante consolation contre les persécutions que nous soûtenons pour la querelle de son Evangile. Car n'est-il pas glorieux de souffrir pour celuy qui régne sur tout le Monde, & de combattre pour la querelle de celuy qui est assis au plus haut des Cieux ?

II. Elle nous console contre les pertes que nous faisons des biens & des avantages temporels. Car Jesus-Christ est là haut comme le dépositaire de nos véritables biens ; il les a pris en nôtre nom, & nul ne les lui ravira, il nous les rendra selon sa fidélité. Or ces biens sont d'une telle nature & d'un tel prix, que pourveu que nous ne les perdions pas, nous ne pouvons jamais être qu'heureux, quand même nous perdrions tout le reste. De plus, puis que Jesus-Christ est au Ciel le dispensateur des bénédictions de Dieu, & des ordres de sa Providence, ne peut-il pas, quand il lui plaira, nous rendre les mêmes biens qu'on nous ravit aujourd'huy, & nous en donner de plus grands, s'il le juge ainsi nécessaire pour sa gloire?

III. Elle nous console contre toutes sortes d'afflictions, puis qu'elle nous enseigne qu'il est nôtre Protecteur & un Protecteur Tout-puissant, qui ne permettra pas que nous soyons affligez outre mesure. Il tient les biens & les maux en ses mains, rien n'arrive par conséquent sans sa volonté ; & puis qu'il n'est monté au Ciel que pour nous, pourrions nous douter que sa volonté ne nous fût toûjours favorable.

IV. Elle nous console contre la mort, car nôtre

tre vie nous ſepare de lui, & la mort nous y rejoint. *Pendant que nous ſommes préſens en ce corps*, dit l'Apôtre, *nous ſommes abſens du Seigneur.* Ne nous eſt-il donc pas infiniment plus avantageux de nous ſeparer de nôtre corps & de ſortir de ce Tabernacle de poudre, puis que nous irons jouïr de la préſence & de la veuë de ce glorieux Redempteur, en la face duquel il y a raſſaſiement de joye.

V. Elle nous conſole contre la crainte de ſuccomber ſous les tentations, par nôtre propre foibleſſe. Car puis que Jeſus-Chriſt eſt au Ciel, le ſecours qu'il nous envoyera de là, ſera un ſecours celeſte, qui triomphera de toutes les forces de la Terre, & de toutes celles de l'Enfer. l'Egliſe d'Iſraël diſoit autre-fois pour s'aſſûrer contre la puiſſance des Egyptiens; *Les Egyptiens ſont hommes & non pas le Dieu fort; leurs chevaux ſont chair, & non pas eſprit.* Diſons la même choſe. Nos tentations ſont humaines, & nôtre ſecours eſt Divin, nos ennemis ſont chair, & nôtre deffenſeur eſt Eſprit. La Terre combat contre nous, mais le Ciel nous protége.

L'ESPERANCE.

I. Elle fortifie nôtre eſpérance, en nous mettant devant les yeux qu'il n'eſt monté au Ciel que pour nous y préparer place. *Il y a*, diſoit-il, Jean 14. *pluſieurs demeures en la maiſon de mon Pere, je m'en vay vous y préparer le lieu.* En effet il y eſt monté comme nôtre Chef, & nous pouvons dire avec l'Apôtre, que déja *nous ſommes aſſis enſemble aux lieux celeſtes avec lui*, nous y ſommes dés à préſent par eſpérance, mais cette eſpérance aura un jour ſon effet. *Pere*, dit-il,

mon

mon desir est touchant ceux que tu m'as donnez, que là où je suis, ils soient aussi avec moy, afin qu'ils contemplent ma gloire laquelle tu m'as donnée.

II. Nous devons espérer de lui, qu'il achevera la bonne œuvre de nôtre salut qu'il a commencée, car étans prédestinez pour être rendus conformes à son image, il faut que l'œuvre de nôtre glorification soit consommée comme la sienne l'a été. Il n'a pas peri au milieu de sa carriére, mais est allé heureusement jusqu'au bout, espérons donc que nous y irons aussi, & qu'aprés avoir porté l'image de ses souffrances, nous irons prendre celle de sa gloire.

III. Espérons de luy-même, qu'il nous secourra dans tous nos dangers, qu'il nous consolera dans nos afflictions, & en un mot, qu'il nous donnera tous les biens dont nous aurons besoin, puis qu'il est monté au Ciel; Car qu'est-ce à dire qu'il est monté au Ciel, si ce n'est qu'il est allé prendre l'exercice de cette Toute-puissance éternelle dont dépendent toutes choses, selon ce qu'il disoit luy-même en y montant, *Tout-puissance m'est donnée au Ciel & en la Terre.*

IV. Mais particuliérement nous devons espérer de lui la vie éternelle & l'immortalité bienheureuse, parce qu'il ne l'a prise luy-même qu'en nôtre nom pour la garder comme en dépôt, jusqu'au jour que la Sagesse Divine trouvera bon de nous en donner l'actuelle possession. Le fidéle donc doit dire avec Saint Paul, *Je say à qui j'ay cru, & je suis persuadé qu'il est puissant pour garder mon depôt jusqu'à cette journée-là.*

La Sanctification.

I. Puis que Jesus-Christ Régne au plus haut du Ciel, avec quelle hmmilité ne devons nous pas comparoître devant sa face; & posseder le bon-heur d'être dans sa Communion. Si nous comparons nôtre néant avec Sa Majesté infinie, nôtre bassesse avec sa gloire, nôtre foiblesse avec sa puissance éternelle, ne lui dirons-nous pas avec un profond sentiment de respect, *Qu'est-ce que de l'homme que tu ayes eû souvenance de lui, & du fils de l'homme que tu l'ayes visité.*

II. Si Jesus-Christ est élevé au dessus des Cieux, & assis sur le Trône de son Pere, ne condamnerons nous pas cette lâcheté & cette mollesse que nous avons pour ses intérêts, & ne serons nous pas enflâmez au contraire d'un zéle ardent pour sa gloire.

III. Quand nous pensons à l'Ascension bienheureuse de Jesus-Christ, nous ne saurions nous empêcher d'être remplis de joye de voir nôtre chair & nôtre sang, nôtre poudre & nôtre terre régner comme elle fait au dessus de tous les Anges. Mais cette pensée ne nous conduit-elle pas aussi à reconnoître combien il nous est honteux de ne pas répondre à ce grand honneur, mais de flétrir au contraire cette haute dignité par des crimes & des péchez.

IV. Les biens inenarrables que Jesus-Christ nous a destinez, & qu'il a pris pour nous en montant au Ciel, nous font concevoir du dégoût pour les choses du Monde. Ce ne sont en effet que des vanitez, & une ombre ou une figure qui passe; au prix de cette felicité celeste. Puis donc que nous sommes appellez à un si grand hérita-

ge,

ge, ne nous amusons pas aprés des biens trompeurs qui n'ont ni prix ni solidité. La fable raconte d'une fille qu'étant entrée dans une carriére assez longue pour y disputer le prix de la course, on jettoit de tems en tems des pommes d'or devant ses pas afin de l'amuser, & qu'en effet elle en fut tellement retardée, qu'elle devint elle-même le prix de son vainqueur. C'est une image de ce que le Monde fait à nôtre égard; nous sommes entrez dans une sainte carriére où nous courons pour le Ciel, Jesus-Christ est là haut qui nous appelle & qui nous propose ses couronnes, mais le Monde nous jette à la traverse les pommes d'or, le faux éclat de ses biens & de ses Dignitez, ne nous laissons pas tromper par ses artifices. Tout cela n'aboutit qu'à retarder nos pas, & en nous faisant arrester au milieu de la course, nous priver des véritables biens qui nous attendent. Ayons toûjours nos yeux attachez sur le prix qui nous est proposé, & souvenons nous du vœu que Saint Paul faisoit autre-fois pour ses Ephesiens, *Dieu*, disoit-il, *vous donne les yeux de vôtre entendement illuminez, afin que vous sachiez quelle est l'espérance de sa vocation, & quelles sont les richesses de la gloire de son heritage aux Saints.*

Nous ne dirons rien icy de la séance de Jesus-Christ à la droite de Dieu, parce que soit que l'on regarde la force de cette expression, soit que l'on considére la chose qu'elle signifie en elle-même, nous en avons déja suffisamment parlé lorsque nous avons expliqué l'Exaltation de Jesus-Christ & son Régne.

CH.

CHAPITRE DERNIER.

Du second Avénement de Jesus-Christ, & de la clôture de son Oeconomie.

CEt Article comprendra quatre points principaux. I. L'Avénement dernier du Fils de Dieu. II. Le Jugement qu'il fera universellement de tous les hommes. III. La damnation éternelle des méchans, avec l'entiére défaite des ennemis de Dieu. IV. L'élévation des fidéles dans la possession de la vie céleste.

SECTION I.

De l'Avénement dernier du Fils de Dieu.

QUant au premier point il faut examiner les Questions suivantes. I. Quel est le second Avenement de Jesus-Christ. II. Ce qui le doit precéder. III. En quelle maniére Jesus-Christ viendra. IV. Quelles sont les raisons pour lesquelles il faut nécessairement qu'il vienne.

QUES-

QUESTION I.

Quel est le second Avénement de Jesus-Christ.

L'Ecriture Sainte nous parle de quatre sortes d'avénemens de Jesus-Christ. Le premier est son avénement en chair, dont il est si souvent fait mention dans l'Evangile, *Je suis issu du Pere*, dit-il luy-même, *& je suis venu au Monde*, Jean 16. & ailleurs en une infinité d'autres endroits. Le second est un avénement en Grace, dont il est parlé Ps. 96. *Que tous les arbres de la forest crient de joye au devant de l'Eternel, d'autant qu'il vient pour juger la Terre. Il jugera le Monde en justice, & les Peuples selon sa fidélité.* Ce qui est repété Ps. 98. *Que les fleuves frappent des mains, & que les montagnes ménent joye au devant de l'Eternel, d'autant qu'il vient pour juger la Terre*, &c. Cet avénement que nous appellons en Grace, est appellé par Joël, *le grand & terrible jour du Seigneur.* Et ce fut précisément le temps auquel Jesus-Christ convertit les Nations, & vint par la foy de son Evangile régner au milieu des hommes. Selon ce style nous pouvons dire, que toutes les fois que Iesus-Christ convertit quelqu'un à son obeïssance, ou qu'il lui fait sentir quelque nouveau ou grand effet de sa protection & de sa bénédiction, il vient à lui; c'est dans ce sentiment qu'il dit luy-même Apoc. 3. *Voici je me tiens à la porte & frappe, si quelqu'un oit ma voix j'entreray avec lui & souperay avec lui, & lui avec moy.* Le troisiéme avénement est en châtiment, savoir lors qu'il prend la verge de sa colére en ses mains pour visiter son Eglise; & dans ce

ce ſens il diſoit à l'Egliſe d'Ephéſe Apoc. 2. *Je viendray à toy bien-tôt, & j'ôteray ton Chandélier du milieu de toy, ſi tu ne te repens.* Et Apoc. 3. il diſoit à l'Egliſe de Sardes, *Si tu ne veilles, je viendray à toy comme le Larron, & tu ne ſauras à quel heure je viendray contre toy.* Enfin le dernier avénement ſera en jugement, ſavoir lors qu'il viendra au dernier Jour de la durée du Monde pour juger, comme il eſt dit Act. 17. *le Monde en juſtice.* Le premier & le dernier de ces avénemens, ſont des avénemens perſonnels, ainſi proprément dits. Le ſecond & le troiſiéme ſont ainſi improprément nommez. Lors qu'il a répandu la connoiſſance de ſon Nom ſur la Terre, & qu'il s'eſt fait adorer comme le Fils de Dieu & le Rédempteur du Monde, l'Ecriture n'a pas fait difficulté de dire qu'il eſt venu. Car bien qu'il n'ait pas alors accordé à la Terre ſa preſence corporelle, il n'a pas laiſſé de déployer ſur elle ſon action; ce qui eſt une eſpéce de preſence. Et en la conſidérant par oppoſition à l'état où la Terre étoit auparavant lors qu'elle ne le connoiſſoit pas, on peut fort bien dire qu'il eſt venu. On peut dire la même choſe à l'égard de chaque fidéle en particulier quand il vient habiter en ſon cœur par la foy, comme parle Saint Paul. C'eſt avec raiſon auſſi que l'Ecriture applique le terme d'avénement à ces châtimens extraordinaires que Ieſus-Chriſt déploye, ou ſur ſon Egliſe, ou ſur les ennemis de ſon Egliſe; car c'eſt alors qu'il leur fait ſentir la force de ſon indignation, déployant ſur eux la puiſſance de ſa verge, ce qui eſt encore une eſpéce de preſence.

Il s'agit ici, non de ces trois premiers avénemens, mais du quatriéme, lequel eſt appellé de cette maniére en divers lieux de l'Ecriture, & particuliérement Math. 4. *Comme l'éclair ſort d'O-*

rient

rient & se montre en Occident, autant en sera-t-il du Fils de l'homme; & un peu plus bas; *On verra le Fils de l'homme venir ez nuées du Ciel avec puissance & grande gloire*. Et encore dans la suite. *Comme il arriva aux jours de Noé, ainsi en sera-t-il de l'avénement du Fils de l'homme*. Et Marc 13. *Ils verront le Fils de l'homme venir ez nuées du Ciel avec puissance & grande gloire*. Et un peu aprés. *Veillez car vous ne savez quand le Seigneur de la maison viendra.* Et Luc 21. *Alors on verra le Fils de l'homme venir en une nuée avec puissance & grande gloire.* Act. 1. *Ce Iesus-ci*, disent les Anges, *qui a été élévé en haut au Ciel, viendra ainsi que vous l'avez contemplé allant au Ciel.* Et de même en plusieurs autres lieux de l'Ecriture. Il est bon pourtant de remarquer que presque en tous ces lieux le terme Grec Παρουσία, que nous avons traduit par celuy d'avénement, signifie *presence*. Ce qui donne trois idées. La premiére, que Jesus-Christ viendra en son Humanité, car c'est par elle proprément qu'il peut étre & present & absent. C'est pourquoy les Anges ayant égard à son Ascension, qui étoit sa sortie hors du Monde, disoient, *Il viendra ainsi que vous l'avez vû s'en aller au Ciel.* La seconde, que jusqu'à son avénement il est réellement absent de nous; car puisque cet avénement s'appelle, *sa presence*, tout le tems qui le precéde est donc un tems d'absence. Et par conséquent cette pretenduë presence réelle sur les Autels, est une imagination contraire à l'Evangile, qui ne nous parle de sa presence qu'au dernier Jour, & qui n'appelle presence que celle qui sera visible & accompagnée de gloire & de Majesté. *Comme l'éclair vient d'Orient & se montre en Occident, autant en sera-t-il du Fils de l'homme.* Cette presence donc invisible sans gloire & sans Majesté extérieure que l'E-

l'Eglise Romaine s'est imaginée, est une erreur. La troisiéme idée que ce terme nous fournit, est celle de l'action & de l'efficace infinie que Jesus-Christ déployéra alors. Car c'est particuliérement par l'action & par l'efficace que les personnes font paroître leur presence. Etre dans un lieu immobile & endormi, ce n'est pas à proprément parler y étre present. Car étre present, c'est faire sentir sa force, & donner des caractéres, ou des preuves extérieures de ce qu'on est. En quoy on peut encore trouver la refutation de cette ridicule presence que l'Eglise Romaine a inventée; car c'est une presence morte, sans action, sans efficace, & sans mouvement; ce n'est pas là la presence de Jesus-Christ.

L'Ecriture appelle aussi le dernier avénement de Jesus-Christ la Journée du Seigneur. *Celui qui a commencé cette bonne œuvre en vous, la parachévera jusqu'à la Iournée de Iesus-Christ.* Phil. 1. Et ailleurs en beaucoucoup d'autres lieux. Voyez sur ce sujet l'exposition de l'Oracle de Joël.

C'est ici où nous pouvons réfuter quelques opinions erronées, tant de l'Eglise Romaine, que de la pluspart des Anciens Peres des trois premiers Siécles. Et quant à nos Adversaires de l'Eglise Romaine, pour établir ou pour deffendre de quelque maniere que ce soit leur prétenduë presence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie; ils veulent que depuis l'Ascension de Iesus-Christ au Ciel, son humanité soit décenduë sur la Terre, comme lors qu'il convertit Saint Paul, & lui fit entendre sa voix. *Ie suis Iesus lequel tu persécutes.* Et afin qu'on ne dise pas que Jesus-Christ n'y fût personnellement present, ils alléguent ce qui est dit Act. 22. qu'Ananias dit à Saint Paul, *le Dieu de nos Peres t'a préordonné pour voir le juste, & oüir*

la voix de sa bouche, Jesus-Christ, disent-ils, se presenta donc devant les yeux de Saint Paul. En effet l'Apôtre même 1. Cor. 9. dit, *qu'il a vû Iesus-Christ Nôtre Seigneur*, & 1. Cor. 15. *il a été vû*, dit-il, *de tous les Apôtres*, *& enfin il a été vû de moy comme d'un avorton.* II. Il est rapporté Act. 23. que, *Iesus-Christ se presenta à Saint Paul dans la prison de Ierusalem*, *& lui dit*, *Paul prend courage*; *car comme tu as rendu témoignage de moy à Ierusalem*, *ainsi t'en faut-il aussi témoigner à Rome.* Je réponds donc, qu'ils ne sauroient conclurre de ces Passages que Jesus-Christ soit corporellement sorti du Ciel, ni décendu sur la Terre, pour se presenter à Saint Paul. Car pour ce qui regarde la premiére Histoire, le Jesuite Vasquez soûtient luy-même, qu'il faut entendre que Jesus-Christ apparut à Saint Paul, non par soy-même immédiatement, mais par un Ange qui forma sa voix dans l'air, & qui représentoit sa Personne, de la même maniére que sous le Vieux Testament Dieu se presentoit quelque-fois aux Israëlites par le ministêre d'un Ange, lequel parloit au Nom de Dieu même & en sa Personne, de sorte que ceux qui l'avoient vû ne faisoient pas difficulté de dire qu'ils avoient vû Dieu. C'est ainsi qu'il veut qu'on entende ce qu'Ananias dit à Saint Paul, *qu'il a vû le Iuste*, & ce que Saint Paul dit de luy-même, *qu'il a été vû de lui.* II. Plusieurs des Anciens Peres rapportent que cette vûë de Jesus-Christ doit étre attribuée à S. Paul, non à ses yeux corporels, mais à une vision en esprit, ou à une vûë par la force de son intelligence, & par la force de sa foy. Et c'est de cette sorte que l'entendent même plusieurs des plus considérables Docteurs de l'Eglise Romaine. Mais III. quand on reconnoîtroit que Jesus-Christ a été vû par Saint Paul des yeux de son corps, lors qu'il étoit

étoit sur le chemin de Damas, qui a dit aux Adversaires qu'il étoit décendu en Terre. La pluspart des Anciens Peres, & plusieurs Docteurs Romains tiennent au contraire, qu'il lui parla du Ciel, & que ce fût de là qu'il se fit voir à lui, de la même maniére qu'il se fit voir à Saint Estienne, lequel dit au moment de sa mort, *Je voi les Cieux ouverts & le Fils de Dieu à la dextre de son Pere.* Et quant à ce qui est raconté Act. 23. de l'apparition de Jesus-Christ à Saint Paul dans la prison de Jerusalem, qui ne voit que c'est une vision de nuit, semblable à celles qui nous sont représentées en mille endroits de l'Ecriture, d'où il est absurde de conclurre que le Corps de Iesus-Christ soit sorti du Ciel depuis son Ascension. Voyez sur ce sujet Aubertin *de Sacramento Eucharistiæ*, Lib. I. pag. 188. & suivantes.

Mais aprés avoir refuté cette erreur de quelques-uns de l'Eglise Romaine, il faut que nous disions un mot d'une autre fort ancienne, dans laquelle presque tous les Anciens Peres des trois premiers Siécles ont été. Elle consiste à croire que Jesus-Christ viendra en Personne sur la Terre, non pour le dernier Jugement, mais pour régner mille ans avec ses fidéles, que son siege sera dans la ville de Jerusalem, & que pendant ces mille ans l'Eglise jouïra de toutes sortes de joye & de prospérité temporelle. Cette opinion étoit fondée sur ce qui est dit, Apoc. 20. *que le Dragon, savoir le vieux serpent qui est le Diable & Satan, fut lié pour mille ans, & jetté dans l'abyme, & que les Martyrs de Iesus-Christ & de sa Parole qui n'avoient pas adoré la bête ni son image, & qui n'avoient pas pris sa marque en leurs fronts & en leurs mains, vivroient & régneroient avec Jesus-Christ mille ans. Que c'est-là la Résurrection premiére. Mais que le reste des morts ne doit res-*

Hh 2 *susciter*

susciter qu'aprés que les mille ans seront accomplis; aprés lesquels Satan sera délié de sa prison, & sortira pour seduire les Nations qui sont sur les quatre coins de la Terre, Gog & Magog, pour les assembler en bataille. Et qu'apres avoir fait la guerre contre l'Eglise, le feu du Ciel doit décendre pour les devorer. Ensuite dequoy doit arriver le Iour du dernier Jugement.

Mais quoy qu'il soit dit dans ce Chapitre, *que les fidéles Martyrs de Iesus-Christ vivront & régneront avec lui mille ans*, il n'est pas dit pourtant que Iesus-Christ doive décendre personnellement sur la Terre pour demeurer avec eux, & il n'y a rien qui empéche qu'on ne prenne ces paroles dans le sens d'une presence spirituelle de Iesus-Christ avec ses Saints, de la même maniére qu'il nous a promis d'être avec nous jusqu'à la consommation du Monde. Et quant à ce que le tems de ce Régne avec Iesus-Christ est determiné à mille ans, lesquels doivent précisément commencer aprés la destruction de la bête, c'est-à-dire de l'Antechrist, on peut dire que bien qu'il s'agisse d'une presence spirituelle de Iesus-Christ avec ses fidéles, de laquelle l'Eglise doit jouïr depuis le jour de son Ascension au Ciel, jusqu'à la fin du Monde. Si est-ce qu'alors, c'est-à-dire, durant l'espace de ces mille ans, cette presence sera plus sensible, plus glorieuse & plus éclatante qu'elle n'avoit été auparavant. Ainsi les Millénaires ne peuvent rien conclurre de solide de ce Passage touchant l'habitation ou la demeure personnelle de Iesus-Crist en Terre. Mais si au contraire nous jettons les yeux sur plusieurs autres Passages de l'Ecriture Sainte, nous trouverons que Iesus-Christ ne doit décendre sur la Terre que pour juger les vivans & les morts. C'est ce qui paroît par Mat. 24. Marc 13. & Luc 21. De même 2. Pier. 3. Saint Pierre

allant au devant d'une objection qu'il dit que les profanes doivent faire aux derniers jours, en disant, *où est la promesse de son avenement?* nous assûre que *le jour du Seigneur viendra comme le Larron en la nuit, auquel*, ajoûte-t-il, *les Cieux passeront avec un bruit sifflant de tempête, & les élemens seront dissous par chaleur, & la Terre, & toutes les œuvres qui sont en elle bruleront entiérement.* D'où il paroît qu'il n'a pas reconnu d'autre avenement du Seigneur que celuy de la fin du Monde. Ainsi Saint Paul 2. Thessal. lors qu'il parle de la Journée de Jesus-Christ.& de la clarté de son Avenement, par laquelle il déconfira le méchant, c'est-à-dire, l'Antechrist, dit formellement, *qu'alors le Seigneur sera revelé du Ciel avec les Anges de sa puissance, avec flamme de feu, & qu'il exercera vangeance contre ceux qui ne connoissent pas Dieu, & qui n'obéissent pas à l'Evangile, lesquels*, dit-il, *seront punis de perdition éternelle de par la face du Seigneur & la gloire de sa force, quand il viendra pour être glorifié en ses saints, & être rendu admirable en tous les croyans en ce jour-là.* Paroles qui marquent expressément que l'Avenement du Seigneur sera pour exercer le dernier jugement, & non pour demeurer mille ans sur la Terre. On peut conclurre la même chose, de ce qui est dit Phil. 3. que *nôtre conversation est de bourgeois des Cieux, dont aussi nous attendons le Sauveur, savoir le Seigneur Iesus-Christ qui transformera nôtre corps vil, afin qu'il soit rendu conforme à son corps glorieux.* Et 1. Cor. 1. que *nous attendons la manifestation de Nôtre Seigneur Iesus-Christ lequel nous affermira jusqu'à la fin, pour être irrepréhensibles en la journée de Nôtre Seigneur Iesus-Christ.* Et Tite 2. que *nous attendons la bien-heureuse espérance, & l'apparition de la gloire du grand*

 Dieu

Dieu qui est Nôtre Sauveur Iesus-Christ. Car dans tous ces Passages, & quelques-autres semblables, l'Ecriture joint immédiatement ensemble la venuë du Sauveur & le dernier jugement, & détermine précisement cette venuë, non pour régner sur la Terre mille ans, mais pour mettre la derniére main à l'Oeuvre du salut de son Eglise. Mais il n'y a rien de plus clair que ce que l'Apôtre dit 1. Thess. 4 que *le Seigneur luy-même descendra du Ciel avec cry d'exhortation & voix d'Archange, & avec la trompete de Dieu. Et ceux,* ajoûte-t-il, *qui sont morts en Iesus-Christ ressuscite-ront premiérement, puis aprés nous qui vivrons & resterons, serons ravis ensemble avec eux aux nuées au devant du Seigneur en l'air, & ainsi serons toûjours avec le Seigneur.* Et ce qu'il dit encore 1. Cor. 15. que *les premices de la Resurrection, c'est Iesus-Christ, &* que *puis aprés ceux qui sont de Christ seront ressuscitez en son avenement; Et puis la fin,* ajoûte-t-il, *quand il aura remis le Royaume à Dieu le Pere, quand il aura aboly tout Empire; & toute puissance & force. Car il faut qu'il régne tant qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds; L'ennemy qui sera détruit le dernier c'est la mort.* Il paroît de là clairement, que son avenement sera précisement pour détrûire la mort, le dernier des ennemis de l'Eglise, & qu'ayant ressuscité ses fidéles & détruit la mort qui sera le dernier ennemy, il remettra le Royaume à Dieu son Pere. C'est donc une chimére & une fable Judaïque que ce prétendu régne spirituel de Jesus-Christ sur la Terre durant mille ans.

QUES-

II. QUESTION.

De ce qui doit préceder l'Avènement de Jesus-Christ.

MAis bien que ce que nous venons de dire soit véritable, & qu'il n'y ayt en effet nul lieu de s'imaginer que Jesus-Christ viendra corporellement sur la Terre, & qu'il y régnera mille ans avec ses Saints, si faut-il pourtant laisser à la Prophétie du vingtiéme de l'Apoc. son entier accomplissement. Or il paroît par la lecture de ce Chapitre, que le régne des Saints dont il est parlé doit arriver aprés la destruction de la Bête qui est l'Antechrist, & qu'alors, c'est-à-dire, lors que ce régne de mille ans commencera, il y doit avoir une resurrection, qui sera restreinte à ceux qui n'ont pas pris la marque de la Bête en leurs fronts, ou en leurs mains, & que ce sont précisément ceux-là qui doivent vivre & régner avec Christ mille ans. Il est donc évident qu'il ne s'agit pas là du Régne Evangélique de Jesus-Christ commencé au jour de la Pentecoste, & étably par la premiére conversion des Nations, puis que ce régne-cy dont il s'agit doit suivre la ruïne de l'Antechrist, lequel n'a dû être manifesté que long-tems aprés l'établissement du premier Régne de Jesus-Christ. Il est encore clair qu'on ne sauroit expliquer cette premiére Resurrection, de la resurrection spirituelle des ames qui consiste en la conversion, car la conversion est commune à tous les fidéles, & cette resurrection doit être particuliére à ceux qui n'ont pas voulu prendre l'image de la bête, & qui ont souf-

fert pour cela le martyre. Il eſt clair auſſi que par ce régne de mille ans, on ne ſauroit entendre la vie éternelle où la gloire du Paradis. I. Parce qu'un nombre déterminé ſeroit employé aſſez à contre ſens pour ſignifier l'éternité. Car bien qu'un nombre déterminé ſe prenne fort ſouvent pour un indéterminé, c'eſt-à-dire, mille ans pour pluſieurs ſiécles; Si eſt-ce qu'il eſt inoüy, & dans l'Ecriture & dans le langage humain, qu'un nombre déterminé comme ſont mille ans ſe doivent prendre pour un tems éternel. II. Parce qu'il eſt dit formellement dans la Prophétie, *qu'aprés les mille ans, Satan ſera délié de ſa priſon, & qu'il ſortira pour ſeduire les Nations, qu'il les aſſemblera en bataille, qu'il environnera le camp des Saints; mais qu'il deſcendra du feu du Ciel qui les devorera, & que le Diable qui les aura ſeduits ſera jetté dans l'étang de feu & de ſouphre, aprés quoy arrivera le dernier jugement.* Or à moins que de vouloir directement combattre les Paroles de cette Prophétie, il faut avoüer que ce régne de mille ans ſe doit entendre, non de la gloire éternelle qui ſuivra le dernier jugement, mais d'un régne qui précedera le jugement, & qui ſe paſſera ſur la Terre.

J'avoüe que quand il s'agit d'expliquer des Prophéties que l'évenement n'a pas encore tout à fait éclaircies, il eſt fort difficile de parler juſte, mais il ſemble pourtant qu'en prenant des lumiéres de ce qui eſt déja arrivé, & en examinant de prés les expreſſions de l'Ecriture, il n'eſt pas tout-à-fait impoſſible de dire ſur ce ſujet quelque choſe de raiſonnable. Pour cet effet, il faut prendre la choſe d'un peu plus haut.

Le Regne de Jeſus-Chriſt, donc duquel il eſt parlé

parlé dans l'Apoc. se doit regarder I. par opposition au premier Empire de Dieu qui fut étably par la création de toutes choses, & particuliérement de l'homme dans l'état de son innocence. II. Par opposition au régne du Diable, qui fut étably par la cheûte ou la corruption du genre humain. III. Par opposition au Régne de Dieu, qui a été étably par la premiére Prédication de l'Evangile. IV. Par opposition au régne de l'Antechrist que le Diable éleve pour corrompre & renverser celuy de Dieu, rétably par l'Evangile. V. Enfin par opposition au régne de gloire qui sera lors que Jesus-Christ aura défait tous ses ennemis; & pour éclaircir tout cela, il faut savoir que selon les idées que l'Ecriture Sainte nous donne, nous pouvons concevoir six Empires ou six Régnes. Le premier, est celuy de Dieu dans la nature innocente. Le second, est celuy du Démon & de ses idoles dans la corruption du péché. Car le Démon envieux de la gloire de Dieu, & du bonheur de l'homme, renversa l'Empire de Dieu dans la nature, en faisant revolter sa créature contre lui. Le troiziéme, est l'Empire de la Grace par la premiére Prédication de l'Evangile. Car Jesus-Christ est venu au Monde pour deffaire les œuvres du Diable, & pour rétablir dans le Monde le culte du vray Dieu, par l'abolition de toutes les fausses idoles que le Démon faisoit adorer. Le quatriéme, est l'Empire ou le régne de l'Antechrist, car le Diable ayant veû ses idoles renversées, & le service d'un seul Dieu rétably dans le Monde a travaillé à faire une générale corruption de l'Evangile, & à dresser sur les ruïnes de la Religion Chrétienne, une nouvelle tyrannie dont le Chef est appellé dans l'Ecriture, *l'Antechrist*. Le cinquiéme, est ce Régne de

Christ

Christ dont il s'agit maintenant, qui consiste d'un côté dans l'abolition ou destruction du régne de l'Antechrist, & de l'autre dans le rétablissement des droits de Jesus-Christ. Enfin le sixiéme & le dernier doit être le régne éternel de la gloire, où Dieu sera tout en tous, comme Saint Paul le marque 1. Cor. 15. Surquoy il faut faire deux remarques importantes. La premiére, est que le second Empire qui s'est étably sur les ruïnes de celuy de Dieu dans la nature, est appellé, *l'Empire du Diable.* Et que le quatriéme, bien qu'il ayt le Diable pour auteur, aussi bien que le second, n'est pourtant pas appellé de ce nom, mais il est appellé, le *régne de l'Antechrist*, le *régne de Babylone*, le *régne de la Grande Paillarde.* Or on peut de cela donner deux raisons. La premiére, que le Diable fut immédiatement & personnellement l'auteur de la chûte du genre humain, & de sa revolte, car ce fut lui qui seduisit Eve; mais pour l'autre revolte qui est arrivée contre l'Evangile, bien que le Diable en ayt été & l'auteur & l'instigateur, il ne l'a pourtant pas été immédiatement & personnellement, mais il s'est servy pour cela du ministére d'un homme, savoir, de l'Antechrist que Saint Paul appelle *l'homme de péché* & *le Fils de perdition.* A cause dequoy ce régne est appellé de l'Antechrist, & non du Diable. La deuxiéme raison, est que le Diable se faisoit luy-même adorer dans le second régne, par le moyen des idoles, & hors de lui il n'y avoit aucune puissance particuliére qui fût à la tête de cette rebellion, & qui occupât le Trône dont le vray Dieu avoit été chassé. Au lieu que dans cette seconde revolte, il y a une puissance particuliére humaine & un chef particulier, autre que le Diable, qui est à la tête des révoltez,
&

& qui occupe le Trône. Ce chef particulier, c'est l'Antechrist. C'est donc le régne de l'Antechrist, & non le régne du Diable, bien que comme Saint Paul le remarque 2. Thes. 2. l'Antechrist agisse & opére selon l'efficace de Satan, c'est-à-dire, par ses inductions & par son secours. La deuxiéme observation qu'il faut faire, est que l'Empire de l'Evangile est appellé perpétuellement dans l'Ecriture Sainte, *l'Empire*, ou *le Régne de Dieu*, au lieu que le cinquiéme Empire qui consiste dans le rétablissement de l'Evangile, est appelle le *Régne de Christ*. On peut rendre de cela cette raison, savoir, que quand Jesus-Christ est venu au Monde, il s'agissoit de renverser les faux-dieux, les vaines Idoles que le Monde adoroit, au préjudice du Dieu Créateur du Ciel & de la Terre, & par conséquant de rétablir le culte & l'adoration de ce vray Dieu, en amenant les hommes à sa connoissance. Or c'est-ce que Jesus-Christ a fait, il a chassé toutes ces Divinitez chimériques & imaginaires, que le Diable avoit introduites pour se faire adorer sous leur nom, & a, par maniére de dire, fait descendre le vray Dieu du haut de son Ciel, où il s'étoit retiré, pour le faire régner au milieu des hommes. De sorte que c'est avec juste raison que cet Empire est appellé, *le Royaume de Dieu*. Mais parce que dans le régne de l'Antechrist, le Démon a, non rétably les anciennes idoles, ni poussé les hommes à s'éloigner de l'adoration du vray Dieu, Créateur du Ciel & de la Terre, mais seulement à renverser & détruire la Médiation de Jesus-Christ; pour cette raison, le cinquiéme Empire est appellé *le Régne de Christ*, parce qu'il doit consister dans le rétablissement de sa dignité & de ses droits, & dans la ruïne de cet Antechrist qui en avoit usurpé toute la puissance.

Mais

Mais pour mieux comprendre ce que c'est que ce *régne de l'Antechrist*, il est bon de considérer que comme aprés que Dieu eut fait le genre humain, & qu'il l'eut uni à lui par une Alliance heureuse, dans laquelle Dieu devoit recevoir de la part de l'homme un service de Religion, & l'homme devoit recevoir de la part de Dieu mille bénédictions & mille faveurs, le Demon rompit cette sainte communion, & en détournant l'homme de la Religion du vray Dieu, le transporta au service des fausses Divinitez: de même aprés que Jesus-Christ est venu au Monde, & qu'il a réüni les hommes en lui, en qualité de Médiateur entre le vray Dieu & eux, le Demon a travaillé, non à rétablir dans le Monde les fausses Divinitez que Iesus-Christ avoit détruites, car cela ne se pouvoit, Jesus-Christ les ayant détruites pour jamais & sans retour, mais a travaillé à dénoüer & dissoudre cette nouvelle Communion que Iesus-Christ avoit faite du vray Dieu avec les hommes en lui. C'a donc été Jesus-Christ le lien commun de Dieu & des hommes, qui a été l'objet des desseins & de la conspiration du Demon, il a laissé la connoissance & la Doctrine d'un seul vray Dieu Créateur du Ciel & de la Terre en son entier. Il n'a plus songé à l'ébranler, mais il a songé uniquement à détruire & à renverser cette partie de la Religion & de la piété qui regarde Jesus-Christ.

Pour y parvenir il a fait plusieurs tentatives. I. Il a soûlévé plusieurs faux Christs & faux Messies pour tâcher de séduire les hommes, & de les détourner de Jesus Fils de Marie, soit en les jettant dans l'incertitude & dans le doute, lequel de tous ces hommes qui se disoient le Messie étoit le véritable, soit en leur faisant suivre quelqu'un de ces faux Messies. C'est cette premiére tentative de

de laquelle Iesus-Christ parle Mat. 24. disant que plusieurs faux Christs se devoient élever, & en effet l'Histoire remarque qu'il s'en éléva plusieurs, qui même firent courir beaucoup de monde aprés eux. Mais la Providence de Dieu ne pouvoit pas permettre que cette premiére tentative du Demon reüssit, car si elle eût reüssi, tout le fruit de l'envoi de Jesus-Christ au Monde eût peri, & il n'eût non plus eu de vraye Eglise sur la Terre qu'il y en avoit auparavant. Il falloit pourtant que quelque effort que fit Satan, Dieu se fit une Eglise, & qu'il la conservât & la fit subsister jusqu'à la fin des Siécles.

II. Cette premiére tentative n'ayant pas reüssi, le Diable se tourna d'un autre côté, & ne pouvant pas effacer de l'esprit des hommes cette véritable foy que Jesus Fils de Marie étoit le Messie, il laissa cette vérité comme une chose incontestable, mais il voulut broüiller ou renverser la juste notion qu'on devoit avoir de sa Personne. Pour cet effet il attaqua presque en même tems sa Divinité & son humanité, son humanité en soûlévant je ne sai combien d'Hérétiques, qui préchoient & soûtenoient que Jesus-Christ n'avoit pas eu une vraye nature humaine, mais qu'il avoit paru au Monde sous un fantôme. Sa Divinité en suscitant Ebion, & quelques autres Hérétiques de même trempe, qui précherent & soûtinrent que Iesus-Christ n'étoit qu'un simple homme, qu'il étoit à la vérité orné & rempli de toutes les Graces du Ciel; mais qu'il n'étoit pas le Fils de Dieu par nature. Ces derniers Hérétiques ne firent au commencement que fort peu de progrez; mais les autres en firent beaucoup, & formérent un parti tres-considérable dans la Religion Chrêtienne, car il comprenoit les Ménandriens, Saturniens, Valan-

lantiniens, Marcosiens, Cerdonites, Marcionites, Manichéens, Gnostiques, & autres semblables sectes, qui convénoient toutes en ce point, que Jesus-Christ à l'égard de son humanité, n'étoit qu'un fantôme, à cause dequoy on les a tous appellez Docetes, comme qui diroit Apparentieux, parce qu'ils n'attribuoient à Iesus-Christ qu'une fausse apparence d'homme, & non une véritable nature humaine. Mais la Providence Divine par la même raison que nous avons déja dite ne pouvoit pas permettre que cet effort du Diable reüssit, car il n'y peut avoir ni vraye Religion, ni vraye Eglise dans le Monde, si l'humanité de Jesus-Christ est renversée, puisque c'est en son humanité qu'est fondée la vérité de sa Mort, & que c'est sur la vérité de sa Mort qu'est fondée celle de sa satisfaction, & par conséquent nôtre foy & nôtre justification.

III. Le Diable se voyant donc déchû de ce côté-là de ses espérances, se tourna du côté de la Divinité de Jesus-Christ, laquelle il attaqua de la maniére du Monde la plus vehémente & impétueuse, tant par le ministére d'un certain Paul Evêque de Samosate qui réveilla l'ancienne Hérésie des Ebionites, soûtenant que Jesus-Christ n'étoit qu'un simple homme, que par le ministére d'Arius, & de tous ses Sectateurs qui furent en tres-grand nombre, & qui attribuoient à la vérité à Iesus-Christ deux natures, mais qui nioit pourtant qu'il fût vray Dieu, disant qu'outre sa nature humaine, il avoit une nature Angélique existente devant la fondation du Monde, mais créée pourtant & tirée du néant, & par conséquent finie. Cette Hérésie fit au commencement de grands progrez, & en moins de quarante ou cinquante ans elle gagna presque toute l'Eglise Chrê-

Chrêtienne. Cependant Dieu ne permit pas qu'une héréſie ſi capitale, qui renverſoit le fondement de l'Egliſe Chrêtienne, & qui en empéchoit abſolument toût le fruit, il ne permit, dis-je pas qu'elle reüſsît ; car comme nous l'avons dit, ſon deſſein étoit de conſerver toûjours au milieu des confuſions que le Diable ſuſcitoit, la Religion Chrêtienne, & le miniſtére public dans un tel état qu'il y peut nourrir ſes élûs, & les conduire au ſalut éternel. C'eſt pourquoy Dieu rétablit bientôt la foy Ortodoxe de la Divinité de Ieſus-Chriſt.

IV. Aprés avoir ainſi vainement eſſayé de détruire la Religion, le Demon tâcha de s'en prendre à l'unité de la Perſonne du Médiateur, afin que celui qu'il n'avoit pû renverſer par voye de negation, ou de ſon humanité, ou de ſa Divinité, il le renversât par voye de Diviſion de ſa Perſonne en deux. C'eſt ce qu'il entreprit par le moyen de Neſtorius qui dogmatiſoit, qu'il y avoit en Ieſus-Chriſt deux Perſonnes, l'une qui étoit Fils de Dieu, & l'autre qui étoit Fils de Marie; par ce moyen il excita de grands troubles, & fit chanceller la foy de pluſieurs. Mais ſi Dieu eût permis que cette Héréſie ſe fût introduite & renduë paiſible dans l'Egliſe, il eſt certain que le ſalut des hommes étoit entiérement anéanti, car la ſatisfaction de Ieſus-Chriſt & ſon mérite, & toute la confiance que nous avons en ſa médiation, n'eſt fondée que ſur l'union des deux natures en unité de Perſonne, c'eſt-à-dire, ſur cette vérité que celuy-là même qui eſt homme, & qui eſt mort pour nous, qui eſt reſſuſcité, & qui eſt monté au Ciel, eſt auſſi Dieu bénit éternellement. Auſſi cette Héréſie n'eut pas un grand ſuccez, & toute l'Egliſe Chrêtienne s'y oppoſa & la condamna.

V. Aprés cela le Diable s'en prit encore à la Personne même de Iesus-Christ d'une autre maniére, car ne pouvant pas persuader aux hommes qu'il ne fût vray Dieu & vray homme en unité hypostatique, il voulut confondre ses deux natures, & faire un mélange de la Divinité avec l'humanité, ce qui gâtoit & corrompoit absolument l'idée que nous devons concevoir de lui, & mettoit en doute la vérité de sa Mort, & par conséquent celle de sa Résurrection & de sa Satisfaction. Dieu donc ne voulut pas encore permettre que cette mauvaise Doctrine se rendit la maîtresse de son Eglise, & quelque effort que le Diable fit pour l'introduire, il n'y put jamais réüssir.

VI. Voyant donc que toutes les tentatives qu'il avoit faites contre la Personne de Iesus-Christ êtoient inutiles, il s'est tourné du côté de sa Charge de Médiateur, non pour nier absolument la vérité de son onction, ni pour lui ravir ouvertement sa Prophétie, son Sacerdoce, ou son Régne, mais pour rendre ses Charges inefficaces sous divers prétextes, tantôt en ajoûtant aux véritez Evangéliques des erreurs & des fausses doctrines qui les renversent, tantôt en proposant aux hommes comme de fausses sources de leur salut, afin de partager leur cœur & leur esprit, & les détourner par ce moyen de la médiation unique de leur Sauveur, tantôt en attribuant les actes de la médiation de Iesus-Christ à de certains Médiateurs subalternes, tantôt en donnant le nom, la qualité & la Personne même de Iesus-Christ à un objet qui n'est rien moins que cela. Or c'est précisément cette derniére corruption que l'Ecriture Sainte appelle l'Antichristianisme, & de laquelle Saint Paul dit, que Dieu a permis qu'elle eût le succez que le Demon s'étoit propo-

sé,

se. *L'avénement du méchant*, dit-il, 2. Thes. 2. *est selon l'efficace de Satan en toute puissance & signes, & miracles de mensonge, & en toute seduction d'iniquité en ceux qui perissent, d'autant qu'ils n'ont pas reçû la dilection de la vérité pour être sauvez, & pourtant Dieu leur envoyera efficace d'erreur à ce qu'ils croyent à mensonge.* Si vous demandez pourquoy Dieu qui n'avoit pas permis l'établissement des autres tentatives du Diable, a permis que celle-cy ait eu du succez, & qu'elle se soit renduë paisible dans l'Eglise Chrêtienne, la raison n'en est pas difficile à donner ? C'est que les autres erreurs que le Diable vouloit introduire, mettoient le ministére public en un tel état qu'il ne pouvoit plus fournir aux hommes les choses nécessaires pour leur salut ; ainsi le salut devenoit absolument impossible, mais par cette derniére corruption, toutes les véritez fondamentales & nécessaires étant demeurées en leur entier, le ministére public les fournissoit aux hommes. Il leur fournissoit à la vérité avec cela des erreurs venimeuses & mortelles, qui quand elles sont reçûës empéchent l'efficace des véritez salutaires. Mais toûjours les hommes qui ont vêcu sous ce ministére pouvant separer le pur d'avec l'impur, c'est-à-dire, les véritez salutaires d'avec les erreurs, pouvoient y faire leur salut, fort difficilement, je l'avouë, mais quelque grande que fût la difficulté, elle n'étoit pas encore parvenuë à une entiére impossibilité.

Cela étant ainsi éclairci, il est important de voir de quelle maniére l'Ecriture Sainte nous parle de l'Antechrist, & sous quels caractéres elle le désigne. Or elle nous en parle principalement dans la seconde Epître aux Thessaloniciens, & dans le Livre de l'Apocalypse. L'un & l'autre de ces deux lieux contiennent des Prophéties sur ce sujet ;

mais il y a cette différence qu'il faut ſoigneuſement remarquer ; c'eſt que celle de Saint Paul eſt plus nette, & celle de l'Apocalypſe beaucoup moins diſtincte ; dont la raiſon eſt facile à rendre, ſavoir que ce que Saint Paul a écrit dans la ſeconde aux Theſſaloniciens, il l'a écrit de ſang froid, ſans entouſiaſme & ſans viſion, au lieu que l'Apocalypſe de S. Jean eſt une deſcription de ces extaſes & de ces viſions Prophétiques, qui par conſéquent ſont beaucoup plus mêlées, & indiſtinctes.

Quant à Saint Paul, le premier caractére qu'il donne à l'Antichriſtianiſme, c'eſt que c'eſt *une revolte. Le Iour du Seigneur*, dit-il, *ne viendra point que premiérement ne ſoit avenuë la revolte.* Or de ce terme il en faut tirer les concluſions ſuivantes. I. Que l'Antechriſt ne ſera pas un ſeul homme, ni un ſeul ordre d'hommes qui ſe ſuccedent l'un à l'autre, mais que ce ſera tout un corps, ou toute une ſociété. Car quand un ſeul homme, ou pluſieurs hommes ſucceſſivement & l'un aprés l'autre, ſe ſoûlevent contre leur devoir, on n'a pas accoûtumé d'appeller cela une revolte par excellence. On dit la revolte d'un tel, ou la revolte de tels & tels, parce qu'en ce cas on les diſtingue d'avec l'obeïſſance de tout le reſte. Il faut donc que ce ſoit ici un corps, ou une ſociété d'hommes toute entiére, puiſque cela eſt appellé d'une maniére ſi abſoluë *une revolte.* II. Il ne faut pas que l'Antichriſtianiſme ſoit un ſoulévement de Payens, ou de perſonnes qui n'ayent jamais reconnû l'autorité de Jeſus-Chriſt. Car on pourroit bien appeller cela une guerre, un ſoûlévement d'ennemis, mais on ne pourroit pas l'appeller *une revolte*, puiſque ce terme ſignifie proprement un ſoulévement de ſujets contre leur Souverain. Il faut donc que ce ſoit un ſoulé-

vement

vement de Chrêtiens, c'est-à-dire, de personnes qui ayent embrassé la foy de Jesus-Christ, & qui se soient soûmis à son Régne, car c'est à de telles gens seulement qu'on peut attribuer une apostasie. III. Il faut que ce soit quelque chose de fort universel dans toute l'Eglise Chrêtienne; car si ce n'étoit que le détachement d'une petite Secte, ou de Schismatiques, ou d'Hérétiques, cela ne pourroit pas bien étre appellé la revolte *κα̉ʼ αὐτονομασίαν*. Ce terme mis d'une maniére absoluë, signifie une corruption générale, semblable à celle des Israëlites lors qu'ils se débauchérent tous ensemble du service du vray Dieu, & se firent un veau d'or pour idolatrer aprés lui. IV. Ce terme de *revolte* enferme une violation générale des droits de la Souveraineté de Jesus-Christ, & un attentat contre ce qui lui appartient à lui seul, incommunicablement à toute autre. Car quand les Loix d'un Prince ne sont violées que dans de certaines choses particuliéres, & qu'au reste on ne touche pas aux droits de la Royauté, mais qu'on reconnoit toûjours avec obéïssance les ordres du Prince & son autorité, cela ne s'appelle pas une revolte; il faut pour cela attenter contre les droits de la Souveraineté. V. Ce terme signifie aussi, non un simple attentat contre la Souveraineté de Jesus-Christ par foiblesse, en condamnant néantmoins & désavoüant ce qu'on fait, de la maniére que nous péchons tous les jours contre Dieu, & violons ses Loix, en reconnoissant pourtant que ce que nous faisons n'est pas bien fait; mais il signifie un attentat contre les droits Souverains de Jesus-Christ, de telle sorte que l'on deffende & soûtienne ce que l'on fait, comme une chose bien faite; car c'est-là proprement le caractére de ce qui s'appelle *revolte*.

II. Saint Paul l'appelle *le mystére d'iniquité*. Ce qui nous donne principalement trois idées. La premiére est, que c'est un fonds & une source d'iniquité cachée sous un beau voile & sous une apparence contraire; car c'est-là précisément ce que signifie le mot de *mystére*. C'est pourquoy nos Sacremens sont appellez *des mystéres*, parce que sous le voile de quelques créatures sensibles & matérielles Dieu a caché les plus grandes doctrines de la Religion. C'est en ce sens que l'Incarnation de Jesus-Christ est appelée par l'Apôtre, *le mystére de pieté*, parce que sous le voile de la chair & du sang, qui sont des apparences qui semblent d'abord assez odieuses, & qui en effet sont le scandale du Juif & la folie du Grec, se cache neantmoins un fond admirable de Doctrines pieuses, qui aboutissent à la gloire de Dieu & au salut des hommes. La seconde idée est, qu'il y a en tout cela des profondeurs inexplicables, car *un mystére* signifie aussi une chose haute, sublime, impenetrable, & qui excite l'admiration. C'est ainsi que nous appellons la Doctrine de la Trinité, celle de la Providence, celle de la Prédestination, *des Mystéres*, parce que ces choses sont hautes & élévées au dessus de la capacité humaine. L'Incarnation & toute l'Oeconomie de Iesus-Christ est encore en ce sens-là appellée *le Mystére de pieté*. La troisiéme idée est celle d'une trame sourde & longue, c'est-à-dire, d'un dessein qui vient de loin, & auquel insensiblement on a fait faire plusieurs progrez, jusqu'à-ce qu'enfin on le fasse éclorre. A peu prés comme ces mines soûterraines que l'on creuse peu à peu, & sans qu'on y prenne garde; jusqu'à-ce qu'enfin quand elles ont été conduites à leur perfection on les fait subitement éclater. L'Antichristianisme donc devoit avoir ces

rois qualitez. I. Il devoit cacher un fond de perversité & d'injustice sous la plus belle apparence du Monde, sous des pretextes plausibles, comme sont les mortifications & les austéritez pour satisfaire à la Justice Divine pour nos péchez, la nécessité qu'il y a de retirer les hommes du péché par la crainte d'un Purgatoire, le besoin que nous avons d'avoir en Terre un Juge Souvérain qui puisse décider nos controverses de Religion ; la nécessité d'un Sacrifice perpétuel pour nous appliquer la vertu de celuy de la Croix ; la nécessité aussi d'avoir un moyen qui contienne tous les hommes dans l'unité d'une même foy, & d'une même Doctrine, pour empêcher que châcun ne fasse sa Religion à part, & tels autres prétextes qui sont de beaux voiles, mais sous lesquels est caché un fond d'impiété & d'iniquité, soit contre Jesus-Christ, soit contre les consciences de ses fidéles. II. Il devoit consister en des choses profondes & presque impenétrables, des mystéres de Politique, des desseins grands & relevez, tels que sont à peu prés ceux-cy, de rétablir tous les droits de l'Empire Romain sous la forme d'une Hierarchie, d'aller encore bien plus loin que les Anciens Romains n'étoient allez, car leur domination ne s'étendoit que sur les corps & les biens temporels, & celle-cy s'étend sur les corps, sur les esprits & sur les consciences, sur les biens temporels & sur les spirituels, de rechercher tout ce qu'il y a dans les hommes d'inclinations plus fortes ou plus vniverselles quelques sales ou vicieuses qu'elles soient, afin de prendre les hommes par là, l'avarice par les richesses, l'ambition par les dignitez Ecclesiastiques, la paresse ou la négligence par l'ignorance des choses Divines, & par le prétexte qu'il suffit

de s'en rapporter a l'Eglise. La superstition par cent mille bagatelles, chapelets, rosaires, grains benits, festes, images, pelerinages, processions, &c. L'amour des choses exterieures, par l'éclat & la pompe des cérémonies, l'or & la magnificence des temples, l'austériré des Convents, &c. En tout cela & en je ne say combien d'autres choses qu'on peut remarquer, consiste la profondeur & l'impenétrabilité de ce mystére. Car mettez à part la gloire de Dieu & le salut des hommes, & n'ayez pour but que de tirer party de la Religion Chrétienne à l'égard des choses temporelles, certainement il ne se peut rien concevoir de plus fin, ni de plus profond; ni de mieux imaginé que l'est tout ce *mystére d'iniquité.*
III. Ce ne devoit pas être un conseil pris du soir au lendemain, une si grande œuvre devoit avoir ses préparations, il falloit en jetter les fondemens de loin, tels qu'ont été le respect pour les charges du ministére, & pour les personnes qui les occupoient, la confiance aveugle en leur savoir & en leur bonne foy, la distinction ou l'élevation des Evêques sur les Prêtres, l'élevation des Archevêques & des Primats entre les Evêques, l'élevation des Patriarches, la vénération profonde pour le Siége Romain entre les Patriarches, l'amour aveugle & excessive des jeûnes, & austéritez, de l'état de virginité, l'estime immoderée des Martyrs, & de ceux qui étoient morts avec réputation de sainteté dans la communion de Jesus-Christ & telles choses semblables, qui ont servy comme de dégrez, pour parvenir à cette grande corruption dont il s'agit.

III. *Ce Mystére d'iniquité se mettoit déja en train* du tems de Saint Paul. Cela veut dire que déja le Diable commençoit à travailler pour la cor-

corruption de la Religion Chrétienne. Or cela se justifie I. en général en ce qu'il soûlevoit déja des faux Apôtres, des Seducteurs, des Hérétiques, des gens qui faisoient servir l'Evangile à l'usage de leurs passions, prêchant Christ par contention, par vaine gloire, par avarice, par fraudes. Or cela même servoit d'exemple pour inspirer de la présomption & de la hardiesse aux esprits, contraire à l'humilité, à la simplicité, & à la sincérité Chrétienne. Cela donnoit lieu aux fourbes d'apprendre l'art de tourner la Religion à leurs intérêts mondains. II. Cela se justifie, parce que des-lors le Diable commençoit d'insinuer dans l'esprit des hommes, du mépris pour la simplicité du culte Evangélique & de l'amour pour la pompe des céremonies Mosaïques, inclination qui a beaucoup contribué au mystére d'Iniquité, & contre laquelle Saint Paul crie fortement dans son Epître aux Galates, & dans son Epître aux Colossiens. De plus, il commençoit d'insinuer le service des Anges, sous prétexte d'une grande humilité d'esprit, & d'une grande admiration, accompagnée de vénération pour ces créatures spirituelles qui jouïssent sans cesse de la face de Dieu. Inclination qui de même a bien servy à l'Antichristianisme, & contre laquelle Saint Paul a combattu dans l'Ep. aux Col. Outre cela, il commençoit à insinuer l'amour des macerations du corps, & de la distinction des viandes. On y disoit dés lors, *Ne mange, ne goûte, ne touche point*, comme il paroît par ce que l'Apôtre en rapporte dans la même Ep. aux Col. Il commençoit d'insinuer qu'il falloit distinguer les tems & les jours, c'est-à-dire, ne les faire pas tous égaux, mais en avoir de plus solemnels les uns que les autres. C'est-ce qui obligeoit Saint Paul de dire aux Ga-

lates, *vous observez les jours & les mois, & les tems & les années, je crains de vous que je n'aye travaillé en vain.* Cela même paroît par l'Ep. aux Col. où l'on voit qu'il y avoit des gens qui vouloient les distinctions des jours de fêtes, des nouvelles Lunes & des Sabats. Ce qui n'a pas peu servy à produire tout ce fatras des cérémonies Romaines.

IV. Saint Paul donne trois noms à l'Antechrist. Il l'appelle l'*Homme de péché*, *le Fils de perdition*, & *le Méchant*. Or en général, il faut remarquer qu'aprés avoir parlé de cette *revolte*, & de ce *mystére d'iniquité*, qui sont deux expressions dont l'une regarde un corps ou une société de personnes, & l'autre un systéme de fausse Religion, il parle maintenant d'une certaine personne en particulier, laquelle il appelle *Homme de péché*, *Fils de perdition*, *Méchant*. C'est-à-dire, que cette revolte devoit avoir un Chef, & ce Systéme de fausse Religion, un centre où par maniére de dire toutes les lignes de ce corps d'iniquité aboutissent. Un homme qui en fût non seulement le Prédicateur & le Docteur, non seulement le Protecteur & le Défenseur, mais aussi le fondement, la racine & la source. Qui fût à peu prés au mystére d'iniquité, & à la revolte, ce que Jesus-Christ est à l'Eglise & à la Religion Chrétienne. Car Jesus-Christ est le Chef de tous les fidéles, en qui ils sont tous unis, & par qui ils sont tous gouvernez. C'est lui aussi qui envoye les Prédicateurs de la Religion Chrétienne par tout. L'Auteur de la Mission ou de la vocation. C'est lui qui deffend & qui protége la Religion, & outre cela, c'est en lui & sur lui que la Religion est fondée, il en est & le centre & la source; d'où tout découle, & où tout aboutit.

C'est

C'eſt ſur ce modelle que le Diable a formé ſon Antechriſt, chef de tout ce grand corps de Revoltez, auteur de la prédication de ce faux myſtére, deffenſeur de ſes impiétez, mais outre cela pierre angulaire & fondamentale de toute cette impie Religion.

En particulier, il eſt appellé *l'Homme de péché.* I. Parce que tout ce qu'il eſt, n'eſt autre choſe que péché, n'y ayant rien dans toute cette revolté, ni dans tout ce myſtére qui ne ſoit criminel devant Dieu. Son Empire eſt une machine dont toutes les piéces ne ſont qu'Avarice, qu'Ambition, qu'Hypocriſie, que Fourberie, qu'Impoſture, que Tyrannie, que Violence, que Cruauté, en un mot, ce n'eſt qu'un amas de péché. II. *Homme de péché*, c'eſt-à-dire, Miniſtre du péché, de la même maniére qu'un Miniſtre de Dieu, ſon Envoyé qui a ſoin de ſes intérêts, eſt appellé l'Homme de Dieu. L'Antechriſt eſt donc celuy que le Démon a élevé & commis pour avoir ſoin de maintenir les intérêts du péché dans le Monde. Mais comment, direz-vous, ſe peut-il trouver un homme dans le Monde qui ſoit abandonné juſqu'à ce point, que de vouloir ainſi être *l'Homme de péché.* Je répons, que cela eſt pourtant ainſi, bien que ſous divers pretextes, & par diverſes illuſions on tâche de faire paroître le contraire. Car I. n'eſt-il pas vray que celuy qui détourne les hommes de l'unique ſource du pardon des péchez, qui eſt la Miſéricorde Divine & la Satisfaction du Sang de Jeſus-Chriſt pour les écarter vers des prétenduës ſatisfactions humaines, ſoûtient les intérêts du péché, entant qu'il laiſſe les hommes dans le crime, & les empêche d'obtenir de Dieu le pardon qui leur eſt néceſſaire. Or c'eſt-ce que fait celuy dont il s'agit main-

maintenant ſous le prétexte des ſatisfactions des Saints, des œuvres pénales, des indulgences & des peines du Purgatoire, il fait que les hommes ſe détournent de la ſource des eaux vives pour s'en aller à des cîternes crevaſſées, comme parle le Prophéte Jeremie. II. N'eſt-il pas vray que celuy dont la Doctrine empoiſonne les meilleures œuvres & les convertit toutes en des péchez, eſt l'homme du péché, & qu'il en ſoûtient & deffend en effet les intérêts. Or c'eſt-ce qui ſe fait par la doctrine du mérite des œuvres; Car dés que vous inſpirez aux hommes l'opinion du mérite, vous leur inſpirez en même-tems l'orgueil & la préſomption, & vous donnez à toutes leurs œuvres une teinture de vanité, qui en change la nature, & qui de bonnes qu'elles ſeroient, ſi elles étoient accompagnées d'humilité, les rend vitieuſes & mauvaiſes. III. N'eſt-il pas vray que celuy qui renonce, & qui fait renoncer tous ceux qui ſont ſous ſa conduite, à l'unique principe des bonnes œuvres & de la ſainteté eſt l'homme du péché. Or c'eſt-ce qui ſe fait par la Doctrines du franc-arbitre & de ſes prétenduës forces, puiſque par ce moyen on renonce à la grace efficace qui ſeule peut convertir & ſanctifier actuellement les hommes, n'étant pas poſſible que la grace efficace ſe déploye jamais ſur ceux qui ſont prévenus de cette penſée qu'ils n'en ont pas beſoin, & que Dieu leur feroit tort & qu'il détruiroit leur liberté s'il leur donnoit une telle grace pendant qu'ils en demeureront prévenus? IV. N'eſt-il pas vray que celuy qui tient pour une maxime fondamentale de ſon gouvernement, qu'il faut détenir les hommes dans l'ignorance des myſtéres de la Religion, que c'eſt aſſez à eux de croire ce que l'Egliſe croit, ſans s'en informer plus avant, qui leur def-

deffend, & qui ne leur permet qu'avec beaucoup de difficulté la lecture de l'Ecriture Sainte, est l'homme de péché? Car par ce moyen, il derobe & ravit aux hommes les véritables & uniques motifs de la Sanctification, qui ne se trouvent ailleurs que dans la connoissance des Mystéres de l'Evangile, & dans la Parole de Dieu. Or personne n'ignore que ce ne soit ce que fait cet homme dont nous parlons. V. On peut ajoûter à cela, que les superstitions & les idolatries qui régnent dans l'Empire de cet homme, & qui ne sont pas, comme châcun voit, en petit nombre, sont autant de péchez & de crimes où il envelope ses sujets, & comme les vices sont enchaînez les uns avec les autres, il n'est pas possible que des cœurs qui sont remplis d'idolatrie & de superstition, ne soient en même-tems fort faciles & fort accessibles aux autres vices. VI. On peut dire encore avec raison, que celuy qui amuse & qui occupe la conscience des hommes à de fausses bonnes œuvres, telles que sont ce qu'on appelle les commandemens de l'Eglise, l'abstinence des viandes, la célébration des jours de fête, la visite des Eglises, les pelerinages, les Jubilez, les régles de Saint François & de Saint Dominique, & autres qu'on appelle régles de Religion; celuy-là, dis-je, par cela-même détourne les hommes des véritables bonnes œuvres, & dissipe par ce moyen tout ce que la conscience peut avoir d'inclinations à la vraye sainteté. Or c'est-ce que fait celuy dont il s'agit. VII. Je laisse à part que toutes ces doctrines & ces pratiques aboutissent à inspirer la négligence, & par conséquent à laisser les hommes dans leur péché. Je dis qu'elles inspirent la négligence; car c'est le naturel effet I. de la confession auriculaire, par la.

laquelle on prétend de se décharger de ses péchez sur un Prêtre, & d'en avoir l'absolution de sa bouche. II. La pratique de la direction des consciences, telle qu'elle se trouve établie dans cette communion, aboutit aussi à cela, car un homme qui s'est mis dans l'esprit, qu'il faut qu'il suive aveuglement les conseils d'un directeur, tombe facilement luy-même dans la paresse, à peu-prez comme un Prince fainéant qui se décharge de toutes les affaires de son état sur ses ministres. III. C'est encore l'effet de ce qu'on appelle les Indulgences. Car quel soin peut-on avoir de travailler soy-même à son salut, lors qu'avec de l'argent on peut avoir des cinquante mille & cent mille ans de pardon. Cependant, il faut bien prendre garde à ce que nous avons dit que l'Antechrist ne soûtient & ne deffend les intérêas du péché qu'indirectement & sous divers prétextes, & non directement ou formellement. Car c'est ainsi qu'il faut entendre le titre que Saint Paul luy donne, puis qu'il n'y a nulle apparence que l'Antechrist qui doit être un seducteur, & dont l'Empire doit être un mystére, comme l'Apôtre s'en explique dans ce même Chapitre, se déclare hautement le Protecteur & le Prédicateur du péché, entant que péché; s'il les faisoit ainsi, il ne séduiroit personne, car qui pourroit se laisser surprendre par une doctrine qui publieroit ouvertement qu'il faut pécher. Ce seroit une iniquité toute ouverte, & non pas un mystére d'iniquité. Il est donc l'homme du péché par des voyes obliques & indirectes, entant qu'il enseigne & qu'il fait pratiquer des choses, qui en effet empêchent la véritable sanctification des hommes, & les laisse dans leurs péchez.

A ce premier titre Saint Paul ajoûte celui de

fils

fils de perdition. Or cette expreſſion eſt un Hébraïſme à peu prés comme Saul appelloit autre-fois Jonathan *Fils de la méchante rebelle*, ou comme Saint Paul Eph. 2. nous appelle tous *enfans d'ire & de rebellion.* Jeſus-Chriſt a donné ce tître à Judas Jean 17. *Pas un d'eux*, dit-il, parlant de ſes Diſciples, *n'eſt peri, ſinon le Fils de Perdition.* Ce terme ſignifie I. un homme entiérement perdu, en qui il n'y a rien qui ne ſoit gâté, où tout eſt corrompu, & dont on ne peut avoir aucune eſpérance d'amendement. II. Il ſignifie non ſeulement un homme perdu, mais un homme qui s'applique à perdre les autres, & qui eſt comme le chef & le guide de leur ruïne, car la perdition s'oppoſe au ſalut, & comme Jeſus-Chriſt eſt appellé le Prince du ſalut, l'Antechriſt par le contraire eſt le Prince ou le Chef de la perdition. Il n'eſt pas difficile de faire une juſte application de ces deux choſes à l'Antechriſt. Car d'un côté ſi l'on conſidére l'eſprit de Politique mondaine qui régne dans cette fauſſe Religion, les ruſes & les artifices par leſquels on l'a dreſſée & avancée, l'art ſophiſtique dont ſon Ecole ſe ſert pour la maintenir, les appuis ſur leſquels elle ſe ſoûtient, qui ſont principalement la pompe des dignitez, l'abondance des richeſſes, un grand extérieur qui frappe les ſens, une profonde hypocriſie cachée ſous le capuchon de ſes Moynes, une penétration juſques dans les ſecrets des cœurs de tout le monde par la confeſſion & la direction, la cruauté de ſon Inquiſition, les feux & les gibets, & les maſſacres, lors qu'il y a lieu de les employer, les fourberies des Miſſions, les conſeils des Congrégations. Si dis-je on conſidére tout cela, on verra facilement que cette Communion eſt gâtée & pourrie depuis la plante du pied juſqu'au ſommet de

de la tête, & qu'il n'y a aucun amandement à espérer, ni de ces gens-là, ni de celui qui régne sur eux. D'autre part si l'on considére combien toutes ces maximes & ces voyes que nous venons de marquer sont odieuses devant Dieu, combien elles sont outrageuses au Christianisme, combien elles sont criminelles en elles-mêmes, ou pour dire tout en un mot, combien elles sont Diaboliques, on n'aura pas de peine à conclurre, que tout cela ne peut que conduire infailliblement à la perdition, c'est-à-dire, à la damnation éternelle.

Le troisiéme titre qui est celui de *méchant*, signifie selon la force du terme Grec, ἄνομος, le violateur de la Loy, ou bien celuy qui est sans Loy, & qui en a secoüé le joug. En effet la Loy que Jesus-Christ a apportée au Monde est l'Evangile ou la Religion Chrêtienne, & l'Antechrist la viole dans ses principaux points. Cette Loy ou cette Religion se divise en quatre parties générales. La premiére est la doctrine. La seconde le culte. La troisiéme les régles des mœurs. La quatriéme le gouvernement. Pour la doctrine, l'Antechrist viole la Loy en plusieurs maniéres. I. en permettant que les esprits se corrompent par de faux dogmes, qui aprés avoir empoisonné les Ecoles, empoisonne ensuite tout le Peuple. II. En soûtenant par son autorité les auteurs & les propagateurs de ces faux dogmes, lors que l'occasion se presente de le faire. III. En les établissant pour article de foy, avec nécessité de les croire sous peine d'anathéme. IV. En négligeant l'éclaircissement & la prédication des veritez Evangéliques, & par ce moyen tenant le flambeau de la vérité sous le boisseau. V. En faisant dépendre la foy qu'on doit avoir touchant la Divinité de l'Ecriture

criture & de la Religion Chrêtienne, de sa propre autorité. VI. En établissant d'autres fonds de doctrine, ou si vous voulez d'autres sources de foy, que celle de l'Ecriture, savoir la Tradition, les décisions des Conciles & ses décisions propres. Pour les cultes il viole aussi la Loy en plusieurs sortes. I. En donnant aux hommes d'autres objets de service religieux que celui que Jesus-Christ & son Evangile nous a donné. Entre ces faux objets, vous pouvez mettre les Anges, les Saints, les Reliques & les Images. II. En faisant rendre au véritable objet de nôtre Religion des cultes, ou illégitimes, ou inutiles, ou volontaires, & par conséquent bastards & désagréables à Dieu. Tels sont le prétendu Sacrifice de la Messe, les Processions, les Pelérinages à Jerusalem, les vœux Monastiques, les Oraisons par conte, & telles choses semblables. III. En négligeant ou rendant inutile le véritable service que nous devons à Dieu, comme cela se fait par le service public en Langue entenduë, par les priéres particuliéres en la même Langue, par la distraction des esprits & des cœurs que la pompe & l'éclat des cerémonies, le charme de la Musique, la magnificence des habits ne manquent jamais de produire. Quant aux régles des mœurs, pour voir comment l'Antechrist a violé la Loy à cet égard, il ne faut que jetter les yeux sur les accusations que les Jansenistes ont intentées contre les Jesuites, & autres Casuites. Car ces accusations sont atroces, & la corruption de la morale qu'ils leur imputent est telle qu'elle fait horreur à tous ceux qui lisent ces écrits. D'autre part il ne faut que voir de quelle maniére les Casuistes se deffendent, car ils ne nient pas ce qu'on leur impute, mais ils disent qu'ils n'enseignent rien que la Doctrine ancienne

&

& perpétuelle de l'Eglise Romaine, & pour le justifier ils produisent les témoignages, ou les Livres des Casuistes des siécles precédens, ce qui fait voir que cette corruption n'est pas d'hier, ou d'aujourd'huy, ni l'ouvrage de quelques particuliers. Enfin pour mieux asseoir son jugement sur ce point, il ne faut que voir quel parti le Chef de l'Eglise Romaine a pris sur cette contestation, car l'Ecole de Paris ayant censuré quelques Livres qui deffendoient les corruptions dont il s'agit, par la raison que nous venons d'alléguer, savoir que ce sont les décisions constantes & perpétuelles des Casuistes de l'Eglise Romaine. Le Pape par une Bulle expresse a censuré & cassé la censure de la Sorbonne, & personne n'ignore que le parti des Jansénistes est odieux dans la Cour de Rome, & que les Jesuites au contraire y sont maintenus. Pour le gouvernement il ne se peut presque dire en combien de sortes il a été corrompu. Car I. on a fait du ministére Evangélique un Empire temporel. II. On a usurpé tyranniquement une souveraine autorité sur les consciences des Peuples, & une domination sur la foy. III. Les Evêques sont devénus les Tyrans, ou pour le moins les Seigneurs de leurs Prêtres, dont ils ont fait autant d'esclaves, au lieu que naturellement ils devoient être leurs freres. IV. Et pour payer les Evêques en la même monnoye qu'ils avoient donnée aux Prêtres; le Pape s'est élévé au dessus d'eux, avec tant de hauteur & de dureté qu'ils ne sont pas moins ses esclaves, ou si vous voulez ses joüets, que les Prêtres le sont à l'égard des Evêques, ce qui s'appelle au style de l'Ecriture, *Fourrageur tu seras fourragé*, Es.

V. L'Apôtre dit que, *l'avénement de ce Méchant doit être selon l'Efficace de Satan, en toute puissance &.*

& signes & miracles de mensonges, & en toute seduction d'iniquité en ceux qui perissent, d'autant ajoûte-t-il, *qu'ils n'ont pas reçû la dilection de vérité pour être sauvez, & pourtant Dieu leur envoyera efficace d'erreur afin qu'ils croyent au mensonge, afin que soient jugez tous ceux qui n'ont point crû à la vérité, mais ont pris plaisir à l'iniquité.* Ces paroles marquent I. un grand succez que la Doctrine & la corruption de l'Antechrist aura. II. Que ce succez viendra en partie de la secrete & mystérieuse opération du Diable, qui sera l'auteur & le promoteur de cet Empire. III. Que ce succez viendra aussi de la force qu'on déployera pour cela; car l'Apôtre se sert du terme δύναμις ἐν δυνάμει. Cela veut dire que l'on déployera pour tout cela tout ce que la violence & la force ouverte ont de plus efficace. En effet qui ignore que le Papisme ne se soit établi & avancé par des guerres, par des croisades, par les cruautez des Inquisitions, par les persécutions, par les feux, par les supplices. IV. Qu'outre cela on y employera les signes & les miracles de mensonge. Or chacun sait aussi que ç'a été un des principaux moyens par lesquels on a tâché de provigner les erreurs de l'Eglise Romaine. Quand il a été question de l'Invocation des Saints, combien de miracles n'a-t-on pas supposé? Et de même quand il a été question de l'adoration des Reliques, de celle des Images, de la doctrine du Purgatoire, de celle de la Transsubstantiation & de la presence réelle, des pelérinages, des vœux Monastiques, &c. Au reste ces miracles sont appellez *miracles de mensonge*, non seulement parce qu'ils aboutissent à autoriser le mensonge, mais parce que pour la plupart, ils sont en effet, & en eux-même faux & supposez, pour abuser de la crédulité des Peuples. V. Que

 tout

tout ce succez dépendra aussi de la seduction; c'est-à-dire, qu'on déployera pour cela les artifices, les fausses couleurs de la Rhétorique & de l'Eloquence, les subtilitez de l'Ecole, les maximes de la Politique, les prétextes spécieux, & en un mot tout ce qu'on jugera propre pour tromper l'esprit humain. Or c'est précisément ce que nous voyons, & que nos Peres ont vû dans l'Eglise Romaine. VI. Que cette seduction & ce grand succez n'auront pourtant lieu que dans ceux qui périssent, c'est-à-dire, dans les réprouvez, parce que Dieu conservera toûjours ses élûs au milieu de cette confusion, & qu'il les garantira de l'effort de la tentation. VII. Que ce grand succez de l'Antichristianisme, consideré par égard à Dieu, sera un juste abandon que Dieu fera des hommes en sa colére, pour les punir de ce que leur ayant fait précher sa vérité, & les ayant appellez de l'Idolatrie ancienne à la lumiere de son Evangile, ils n'auront pas aimé cette vérité comme ils la devoient aimer, mais qu'ils l'auront négligée & méprisée, étant comme las de la simplicité Chrêtienne. A cause dequoy Dieu en sa Justice les livrera en proye à l'erreur. C'est ce qu'on voit manifestement étre arrivé dans l'Eglise Chrêtienne, car les plus grands progrez du Papisme, soit que vous ayez égard aux superstitions, soit que vous considériez les faux dogmes, soit que vous regardiez la tyrannie Papale, sont venus de la grossiére & crasse ignorance, où tant les Ecclésiastiques que les peuples sont tombez, accompagnée d'un abandon à toute sorte de vice & de dissolution dans les septiéme, huitiéme, neuviéme, & dixiéme Siécles, & dans les suivans jusqu'au tems de la Réformation. Car il est certain, & l'Histoire ne le justifie que trop, que l'Eglise

Chrê-

tienne pendant tous ces Siécles-là, eſt tombée dans des déſordres & des confuſions horribles, & que ſa face a été comme celle d'une Egypte couverte de ténébres. Qui s'étonnera donc que Dieu irrité du mépris que les hommes ont fait de ſa vérité, ayt permis qu'ils ſe ſoient ainſi précipitez eux-mêmes dans cet abyme d'erreurs, de ſuperſtitions & de ſervitude.

VI. Saint Paul dit que le myſtére de l'Antechriſt devoit avoir deux tems, l'un de *myſtére*, & l'autre de *révélation*, & il établit des bornes au premier tems, diſant que l'homme de péché devoit demeurer caché & reténu, *pendant que celui qui obtenoit alors*, c'eſt-à-dire, qui avoit la domination *obtiendroit*, c'eſt-à-dire, que ſa force dureroit; il a voulu par ces paroles enigmatiques déſigner l'Empire Romain, & il ajoûte que quand *il ſeroit aboli, alors le méchant ſeroit révélé.* Or il eſt conſtant que l'Empire Hiérarchique de l'Egliſe Romaine, ne s'eſt établi que ſur les ruïnes du premîer Empire Romain, comme pluſieurs Auteurs l'ont ſuffiſamment éclairci. Voyez ſur ce ſujet Chamier *de Antichriſto.*

VII. L'Apôtre décrivant l'autorité tyrannique & uſurpée de cet Antechriſt, dit de lui deux choſes, l'une, *qu'il s'oppoſe & s'éléve contre tout ce qui eſt nommé Dieu, & qu'on adore.* L'autre, qu'il eſt *aſſis au Temple de Dieu, ſe portant comme s'il étoit Dieu.* Quant à la premiére, il diſtingue entre deux ſortes d'objets, les uns qui ſont nommez Dieu, & les autres qu'on adore, encore qu'on ne les nomme point Dieu. Entre ces premiers objets il y en a trois principaux. Les Roys & les Magiſtrats qui ſont appellez Dieux dans l'Ecriture, *J'ay dit vous êtes Dieux.* Les Images de la Trinité, qui prennent le nom des Perſonnes qu'elles

sentent, car on dit, voilà le Pere, le Fils & le Saint Esprit. L'Hostie qui est communement appellée dans l'Eglise Romaine, Dieu, à cause dequoy l'on dit, la Fête-Dieu, le Porte-Dieu, &c. Il distingue aussi deux actes, l'un de s'opposer & l'autre de *s'élever*. Tout cela se vérifie facilement en la personne du Pontife Romain, qui s'éléve & s'oppose contre les Roys, les Empereurs, les Magistrats souverains, lesquels il prétend pouvoir dégrader; leur ôter leur couronne, dispenser leurs sujets du serment de fidélité, transporter leurs Royaumes à d'autres, les excommunier, mettre leurs Etats à l'interdit. Il s'éléve aussi sur les Images, prétendant que leur usage & leur consécration dépend de son autorité, que quand il lui plait il en peut commander le culte, que quand il lui plaît aussi il le peut deffendre; il ne s'éléve pas moins sur son Hostie, laquelle il fait porter devant lui comme une partie de sa pompe & de son équipage, de la même maniére que les Empereurs Romains faisoient porter devant eux le feu sacré. Et ce qu'il y a même de remarquable est, qu'au lieu que son Hostie n'est portée que sur un cheval, il se fait porter quant à lui sur les épaules des hommes. Pour la seconde chose que l'Apôtre dit, qu'il *est assis comme Dieu au Temple de Dieu, se portant comme s'il étoit Dieu*. Il faut entendre par le *Temple de Dieu*, l'Eglise Chrêtienne dans laquelle l'Antechrist est assis, c'est-à-dire, I. qu'il y joüit de repos & de félicité avec beaucoup de pompe & de gloire. II. Qu'il y régne, car ce sont les deux significations de cette expression. *Il est assis comme Dieu & se porte comme s'il étoit Dieu*. Car en effet il s'appelle le Lieutenant de Dieu en Terre, il usurpe les mêmes noms & les mêmes titres que l'Ecriture Sainte donne à Dieu, comme *le Roy des*

Roys,

Roys, le Seigneur des Seigneurs. Celuy qui a toute-puiſſance au Ciel & en la Terre, ſa Sainteté & Dieu en Terre. Il vſurpe l'autorité ſouveraine ſur les conſciences pour faire des Loix qui obligent ſur peine de péché mortel. Il veut que ſa voix ſoit un Oracle pour établir des articles de Foy. Il donne des indulgences, & tire de pleine puiſſance les ames de Purgatoire, &c.

VIII. Saint Paul ajoûte que *le Seigneur le déconfira par l'eſprit de ſa bouche, & qu'il l'abolira par la clarté, ou par la manifeſtation de ſon avenement.* Il ſemble qu'il diſtingue dans ces Paroles deux victoires que Jeſus-Chriſt obtiendra ſur l'Antechriſt. L'une qui ſe fera peu à peu par voye de conſomption qui ne ſe fait pas tout à une fois, mais ſucceſſivement & par degrez. Il exprime celle-là par le terme de *ἀναλώσει* car *ἀναλίσκω* ſignifie proprement conſumer peu à peu, de la même maniére qu'un méchant ménager conſume ſon bien ou ſon argent, ou qu'un négligent conſume ſon tems, ou que le tems même conſume peu à peu les choſes, à cauſe dequoy on dit, *ἀναλίσκειν χρήματα, ἀργύριον, χρόνον. Κάλλος γὰρ χρόνος ἀνάλωσεν* dit Iſocrate. C'eſt cette premiére conſomption de l'Antechriſt que Jeſus-Chriſt fera *par l'eſprit de ſa bouche*, c'eſt-à-dire, par ſa Parole qu'il fera prêcher avec force & avec évidence, en l'accompagnant d'efficace & de ſuccez. Or c'eſt-ce qui a commencé de ſe faire, & qui ſe fait encore par la Doctrine Evangelique que la Réformation a établie au Monde. Car il eſt vray que le Pape & tout ſon Empire Hiérarchique, ſes erreurs & ſes ſuperſtitions ont perdu & perdent encore beaucoup tous les jours de leur force, & que plus le Monde va en avant, plus il s'en deſabuſe. Mais bien que la Reformation

ayt donné & donne toûjours des coups mortels au Papisme, & qu'elle luy fasse plusieurs playes, il n'est pourtant pas encore aboly. Jesus-Christ donc *l'abolira par la clarté de son avenement*. Cela ne signifie pas qu'un si grand effet n'arrivera qu'au jour du Jugement; Car il faut remarquer que l'Apôtre ne dit pas καταργήσει τῇ παρουσίᾳ αὐτοῦ. *Il l'abolira par sa présence* ou par son avénement. Mais καταργήσει τῇ ἐπιφανείᾳ τῆς παρουσίας αὐτοῦ. *Il l'abolira par la clarté de son avénement*, c'est-à-dire, lors qu'il publiera son avénement, ou lors qu'il le manifestera par des signes avantcoureurs marquant par ce moyen qu'il est prés d'arriver. Le Soleil a deux lumiéres ou deux clartez, l'une qui est la lumiére de sa présence, & celle-là est le jour qu'il répand luy-même sur l'Horison lors qu'il y est, l'autre qui le précede & qui manifeste sa venuë prochaine, & cette deuxiéme se peut fort bien appeller ἐπιφανεία τῆς παρουσίας αὐτοῦ. La manifestation de la venuë du Soleil, car quand on voit les clartez de l'Aurore, on conclud facilement de là que le Soleil est prés; Il en est de même du Fils de Dieu, il répandra deux lumiéres, l'une sera celle de sa présence même, lors qu'il ressuscitera les morts, & qu'il jugera le Monde, & celle-là est sa présence. Mais l'autre précedera sa présence & l'indiquera. Car comme son premier avénement en chair a eu un précurseur, il semble aussi que son second avénement doit avoir ses avant-coureurs qui le précedent. Et comme le précurseur du premier fut environné de bassesse & d'infirmité, parce que Jesus-Christ luy-même devoit paroître infirme & mortel, il semble aussi que pour garder la proportion, ce qui précedera le second avénement doive être quelque chose de grand & de glorieux, puis qu'il doit

doit luy-même apparoître en gloire. C'est à mon avis ce que Saint Paul a voulu dire par cette expression ἐπιφανείας τῆς παρουσίας αὐτοῦ un éclat de Majesté de gloire & de puissance qui précedera le second avénement, qui le manifestera & qui abolira l'Antechrist.

Aprés l'explication de la Prophétie de Saint Paul, il faudroit maintenant passer à celle de la Prophétie de l'Apocalypse, mais comme c'est une matiére longue, & qui demanderoit un volume entier pour être exactement traitée, il nous suffira maintenant de marquer les principaux points. I. Donc Saint Jean Chapitre 13. rapporte la vision de deux Bêtes, qui ne peuvent être expliquées, l'une & l'autre que de la puissance Romaine; savoir, la premiére de la puissance purement temporelle de Rome, qui a diverses-fois changé de formes; Savoir, I. Sous les Roys. II. Sous les Consuls. III. Sous les Decemvirs. IV. Sous les Tribuns. V. Sous les Dictateurs. VI. Sous les Triumvirs. VII. Sous les Cesars; Et la seconde, de la Hierarchie Papale.

Quand à la premiére Bête, il est dit qu'elle avoit sept têtes & dix cornes. Ces sept têtes signifient ou les sept formes de gouvernement que nous venons déja de marquer, Roys, Consuls, Decemvirs, Dictateurs, Tribuns, Triumvirs, & Cesars. Ou les sept premiers Roys qui donnerent la premiére forme à cette puissance, & qui en furent comme les sept premiers Chefs, Romulus, Numa-Pompilius, Tullus-Hostilius, Ancus-Martius, Tarquinius-Priscus, Servius-Tullius, Tarquinius-Superbus; Ou les sept montagnes sur lesquelles la Ville de Rome se trouve assise. Les dix cornes sont les dix Provinces de l'Empire Romain, lesquelles furent enfin divi-

ſées en de trés-puiſſans Royaumes. Ces Provinces ſont I. L'Aſie. II. La Grece. III. l'Egypte avec le reſte de l'Affrique. IV. L'Italie. V. L'Allemagne. VI. Les Gaules. VII. L'Eſpagne. VIII. L'Angleterre ou la Brétagne avec les autres pays du Nort, ſavoir le Dannemarc, l'Ecoſſe, l'Irlande. IX. L'Ancienne Sarmatie qui comprend la Pologne, la Bohéme, la Lituanie, la Moſcovie. X. L'Ancienne Pannonie qui eſt aujourd'huy la Hongrie, & l'Illyrie.

Il eſt dit enſuite, que cette Bête *avoit ſur ſes têtes un nom de Blaſphéme*, ce que l'on peut entendre du tître de *Vrbs æterna*, ou bien de celuy de *Caput Mundi* que la Ville de Rome ſe donnoit, qui ſont des tîtres fiers & injurieux à la Providence Divine. Dans ce ſens Martial diſoit.

Terrarum Dea Gentiumque Roma,
Cui par eſt nihil & nihil ſecundum.

Et Properce

Omnia Romanæ cedant miracula Terræ,
Natura hic poſuit quiquid vbique fuit.

Il eſt dit que cette Bête *étoit ſemblable à un Leopard*, ce qui ſe doit entendre ou à cauſe de la viteſſe de ſes progrez, ou à cauſe de la varieté de ſon gouvernement, par rapport ou à la legereté du Leopard, ou à la varieté de ſes taches. *Ses pieds étoient comme les pieds d'un Ours*, c'eſt-à-dire, fermes & inébranlables ; ce qui a été toûjours non ſeulement le caractére de l'eſprit des Romains, mais auſſi le caractére de ſes Armées. *Sa gueule étoit comme celle d'un Lion*, c'eſt-à-dire, déchirante & dévorante, car qu'elle Nation n'a pas ſenti la force & la fierté des armes Romaines.

Le

Le Dragon luy donna sa puissance & son trône & grand pouvoir. La puissance du Dragon & son trône sont les Royaumes du Monde, comme il le disoit luy-même dans l'Histoire de la Tentation. On peut encore entendre par la puissance du Dragon, l'Idolatrie Payenne; laquelle fut en sa force sous la domination des Romains, de sorte qu'il n'y en avoit aucune pour si étrange qu'elle fust, qu'ils ne l'adoptassent. C'est à cela même qu'ils rapportoient le bonheur & la magnificence de leur Empire, disant hautement que c'étoit par la Religion des Dieux que leur Empire s'étoit formé, & qu'il se conservoit.

Une de ses têtes fut comme frapée à mort, mais sa playe mortelle fut guerie. On rapporte cela d'ordinaire aux invasions ou aux inondations des Barbares, qui prirent plusieurs fois la Ville de Rome & la saccagerent, & neanmoins cet Empire se rétablit de telle maniére, que sous l'Empereur Justinien la puissance Romaine ne fut jamais en meilleur état.

Toute la Terre s'emerveillant alla aprés la Bête. Cela marque l'admiration & la vénération profonde que tous les peuples avoient pour le nom Romain, qui les faisoit soûmettre avec joye à cette domination, & tenir pour grand honneur d'en exercer quelque Magistrature, ou d'avoir le droit de Bourgeoisie des Romains, ou d'être dans leur alliance.

Ils adorerent le Dragon qui avoit donné pouvoir à la Béte, c'est-à-dire, qu'ils suivirent les Idolatries Romaines qui avoient fait un si grand Empire, & qui le soûtenoient.

Ils adorerent la Béte, disant, qui est semblable à la Béte, & qui pourra combattre contre elle? C'est-à-dire, que non seulement ils se soûmirent à la

do-

domination Romaine, ne croyant pas qu'il y peût avoir au Monde rien de pareil, ni rien qui lui peût resister, mais qu'ils se persuadérent même qu'il y avoit en elle quelque chose de divin & de surnaturel, à cause dequoy les Empéreurs étoient traitez de la même maniére que l'on traite les Dieux, car on portoit devant eux le feu sacré, on les appelloit sa Majesté Divine, & autres tels titres, & quand ils étoient morts, on les mettoit au rang des Dieux, & on leur dressoit des Temples & des Autels.

Il lui fut donné bouche proferante blasphémes & grandes choses. Cela marque la fierté Romaine qui fouloit tout aux pieds, & qui s'élevoit au dessus de tout, jusqu'à s'attribuer des choses qui ne peuvent appartenir qu'à Dieu.

Il lui fut donné puissance d'accomplir quarante-deux mois: quarante-deux mois font 1260 jours, qui doivent être pris à la maniére des Prophéties pour 1260 ans; Car en effet, c'est à peu-prés autant de tems qu'a duré la puissance Romaine, ayant commencé d'avoir quelque nom & quelque reputation dans le Monde environ 600 ans avant la Naissance de Jesus-Christ, & ayant aussi visiblement déchû environ 600 ans aprés, de sorte que tout le période de son accroissement & de sa force a été de 1260 ans.

La Béte ouvrit sa bouche en blasphemes contre Dieu, blasphémant son Nom & son tabernacle, & ceux qui habitent au Ciel. Cela doit être rapporté aux persécutions que les premiers Chrétiens ont souffertes sous les Romains, & aux outrages qu'ils ont proferez contre la Religion Chrétienne & contre Jesus-Christ & ses Martyrs. Et à cela même se rapporte ce qui est ajoûté *qu'il lui fut donné de faire guerre contre les Saints & de les vaincre.* Ce

Ce qui suit *qu'il lui fut donné puissance sur toute tribu & langue & nation, tellement que tous ceux qui habitent sur la Terre l'adoreront, desquels les noms ne sont pas écrits au Livre de vie de l'Agneau*; Cela, dis-je, marque l'étenduë de la puissance des Romains, & la lâche complaisance que tous les hommes avoient pour eux, attirez par des interéts & des espérances temporelles, à la reserve des véritables fidéles, qui sans se mettre trop en peine de toute cette grandeur ne songeoient qu'à servir Dieu, & à faire leur salut. Ainsi vous voyez que toutes les choses qui sont dites de cette premiére Bête, se rapportent admirablement bien avec cette premiére puissance Romaine, qu'on appelle la quatriéme Monarchie, entant qu'elle se distingue d'avec la Hierarchie Papale.

Mais direz-vous, puis que plusieurs Empéreurs ont été Chrétiens, comme les Constantins, les Théodoses, &c. Comment se peut-il que cette Bête soit décrite icy comme proferante des blâsphémes & comme faisant la guerre aux Saints, & comme ayant reçu sa puissance & son trône du Dragon? Je réponds, que Saint Jean marque dans cette vision, non les choses que Dieu a faites pour son Eglise dans les divers changemens de l'Empire Romain, mais seulement celles qui sont contraires à Dieu & à l'Eglise, & qui ont le Dragon, c'est-à-dire, le Diable pour auteur. Il suffit pour la vérité de la vision que toutes les choses qui y sont marquées, se rapportent parfaitement à la Monarchie Romaine en quelques-uns des tems de sa durée, encore qu'elles n'ayent pas lieu dans tous les tems.

Mais, direz-vous encore, cette playe mortelle que la Bête reçût à la teste, & que nous pre-

nons

nons pour les invasions des Barbares, sont mises avant la persécution ou la guerre qu'elle fit aux Saints, & cependant les persécutions des Empereurs Payens, cesserent en Julien l'Apostat, & les invasions des Barbares n'arriverent que quelque tems aprés sous l'Empire d'Arcadius & d'Honorius? Je répons, qu'il ne faut pas s'arrêter dans ces visions de l'Apocalypse, à l'ordre dans lequel les choses sont racontées, ni s'imaginer qu'elles soient dites selon l'ordre des tems. Car le caractére naturel & des Prophéties & des visions, est qu'il y ait du mélange & de la confusion entre les idées; il suffit qu'il n'y en ait aucune qui ne se rapporte juste avec la vérité de la chose signifiée.

La seconde Beste avoit deux cornes semblables à celles de l'agneau, mais elle parloit comme le Dragon. Les deux cornes semblables à celles de l'Agneau, sont en général une belle apparence de Religion Chrêtienne, de zele pour la gloire de Dieu, & pour le bien de l'Eglise, ou les deux puissances, l'une spirituelle & l'autre temporelle que le Pape s'attribuë; en quoy il se veut rendre semblable à Jesus-Christ, qui exerce de même deux puissances, l'une sur les cœurs de ses fidéles par son Esprit & par son Evangile, & l'autre sur toutes les créatures & sur les événemens du Monde par sa Providence. Avec tout cela elle parle comme le Dragon, c'est-à-dire, un langage fier, seducteur, empoisonnant les hommes par ses erreurs, ses superstitions, & ses idolatries.

Elle exerce toute la puissance de la premiére Bête en la presence d'elle. L'intelligence de ces paroles est assez facile: car chacun sait que le Pape s'est attribué toute l'authorité, & tous les droits de l'Empire Romain, & qu'il s'en étoit mis en possession

&

& en jouïssoit en sa présence, c'est-à-dire, devant les yeux, & en présence de ce qui reste encore de cet Empire. C'est ce que le Pape a fait les Siécles passez en présence des Empereurs d'Orient & d'Occident, lesquels il fouloit à ses pieds, & se moquoit d'eux pendant qu'il jouïssoit de leur bien & de leur autorité, sans que ces misérables Empereurs osassent lui en rien dire.

Et elle faisoit que la Terre & ses habitans adorassent la première Béte, la playe de laquelle avoit été guérie. Ces paroles veulent dire que le Pontife Romain ayant récüeilli en soy les débris de l'Empire, a rétabli la puissance Romaine, & l'a faite réconnoître par ces mêmes habitans de la Terre qui s'en étoient soustraits. En effet le Monde a eu beau s'imaginer qu'il reprénoit sa liberté, & qu'il secoüoit le joug de l'autorité Romaine, le Pape s'élévant sur les ruïnes de l'Empire a remis deréchef les habitans de la Terre sous la servitude de Rome.

Elle faisoit grands signes, jusqu'à faire décendre du feu du Ciel en Terre devant les hommes. Ce sont les faux miracles dont l'Antechrist se sert pour seduire les Peuples. A quoy l'on peut ajoûter la puissance qu'il s'attribuë de faire des Loix, de lier & de délier les consciences, d'absoudre des vœux & des sermens, de pardonner les péchez, &c. Et quant à ce *feu du Ciel*, ce sont les Anathémes & les Excommunications qu'il prononce, par lesquelles il épouvante les ames, comme si de véritables foudres sortoient de sa bouche. Aussi appellent-ils cela *fulminer les excommunications.*

Et seduisoit les habitans de la Terre, à cause des signes qu'il lui étoit donné de faire devant la Béte, commandant aux habitans de la Terre, de faire une image à la béte qui ayant reçû le coup mortel de l'épée, néan-

néanmoins est vivante. La séduction des habitans de la Terre est une chose facile à comprendre. Et pour cette image, ce n'est autre chose que le rétablissement de la puissance temporelle des Romains sous la forme hiérarchique, qui en effet n'est pas absolument la premiére puissance Romaine, mais en est une image fort ressemblante. Car le corps hierarchique, qui consiste en Cardinaux, Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques, &c. joints ensemble sous un seul Chef, a été dressé sur le plan de ce grand corps de la Monarchie Romaine, qui avoit ses Sénateurs, ses Préfets, ses Préteurs, Gouverneurs de Provinces, &c. De sorte que les dignitez Ecclésiastiques ont entiérement répondu aux premiéres dignitez Romaines ausquelles elles ont succedé, & ce qui est de fort considérable, c'est qu'elles ont même été établies dans les mêmes lieux. Cette image, savoir le corps de la hiérarchie, a été faite même pendant le tems que l'Empire Romain subsistoit encore, & qu'il fut rétabli en sa force par Justinien aprés les invasions des Barbares. Et c'est pourquoy le Texte marque que la Bête à qui l'image avoit été faite, ayant reçû le coup mortel de l'épée, étoit néanmoins encore vivante. Car il faut rémarquer que le corps hiérarchique n'a pas précisément été dressé sur les ruïnes de la puissance Romaine, mais qu'il a été fait en sa présence, c'est-à-dire, pendant qu'elle subsistoit. Il faut encore rémarquer que ce corps hiérarchique qui est ici appellé *l'image de la premiére Bête*, a, durant quelque tems, fort contribué au rétablissement & au soûtien de l'Empire, de maniére que cela faisoit comme deux Empires, l'un purement temporel & civil, & l'autre hiérarchique. Ce dernier étant tiré sur le plan du premier, & n'en étant qu'une image

image ou une copie qui servoit à maintenir son original. Et c'est ainsi qu'on peut entendre ces paroles que, *la seconde Béte exerçoit toute la puissance de la premiére en presence d'elle, & faisoit que la Terre & ses habitans adorassent la premiére Béte.*

Et il lui fut permis de donner ame à l'image de la Béte, à ce que méme l'image de la Béte parlât, & fit que tous ceux qui n'auroient adoré l'image de la Béte fussent tuez. Le corps hiérarchique aprés avoir été dressé comme une Image de la puissance temporelle, & en sa presence, c'est-à-dire, pendant que la puissance temporelle subsistoit encore, & aprés avoir durant quelque tems aidé à la soûtenir & à la faire réconnoître par les habitans de la Terre, se lassa de n'étre qu'une simple image. Elle voulut dévenir un original. C'est pourquoy il est dit, *qu'il lui fut permis de donner ame à l'image de la Béte, & de la faire parler.* Jusques-là le corps hiérarchique avoit été soûmis à la puissance temporelle. Tout ce qu'il faisoit il le faisoit par l'autorité des Empereurs, & quand même il se faisoit quelque Loy Ecclésiastique, elle se publioit sous le nom de l'Empereur. Ainsi l'image n'avoit aucune puissance ou aucune vertu propre ou résidente en elle-même, sa puissance étoit empruntée, & quand elle parloit c'étoit par la bouche d'autrui. Mais voici tout d'un coup qu'il se fait, que l'image réçoit une ame vivante & qu'elle parle. Cela est arrivé lors que le Pontife Romain, avec son corps hiérarchique, a absolument secoüé le joug des Empereurs pour faire un Empire détaché, agissant & subsistant par soy-même, & parlant en son nom & en sa propre autorité. Alors ce ne fut plus la premiére Bête, c'est-à-dire, la premiére puissance Romaine que le Pontife Romain fit adorer

aux habitans de la Terre, mais ce fut cette image même laquelle ayant reçû ame & parole étoit dévenuë original. Au reste il n'est pas difficile de comprendre ce qui est dit, que cette seconde Bête fit que tous ceux qui n'auroient adoré l'image fussent tuez; car on sait combien terribles & sanglantes ont été les guerres que les Papes ont élévées contre ceux qui n'ont pas voulu réconnoître son autorité, ni se soûmettre à la puissance hiérarchique de laquelle il étoit le Chef.

Et faisoit que tous, petits & grands, riches & pauvres, francs & serfs, prenoient une marque en leur main droite ou en leur front, & qu'aucun ne pouvoit achéter ou vendre s'il n'avoit la marque ou le nom de la Bête, ou le nombre de son nom. La marque de la Bête ou son nom, c'est-à-mon avis le nom de Catholique Romain, ou la profession extérieure de la Religion Romaine. En un mot ce qui distingue extérieurement les Papistes d'avec les autres, de quelque maniére que cela se fasse. Il y a de telles marques, qui à le prendre même à la Lettre sont au front, comme le signe de la croix, le Chrême de la Confirmation, l'eau bénite. Et il y en a d'autres qui sont en la main droite, comme sont le signe de la croix, les Chapélets & les Rosaires, &c. Ce nom & ces marques sont nécessaires à tous, pour être reçûs dans le commerce de l'Empire Papal.

Ici est la sapience, qui a entendement qu'il conte le nombre de la Bête, car c'est un nombre d'homme, & son nombre est 666. Plusieurs ont travaillé sur ce nombre, & tous y ont trouvé quelque chose qui se rapporte au Pontife Romain. Saint Irénée y a trouvé le mot Λατεῖνος, pour nous apprendre que c'est l'Eglise Latine qui est le siége de l'Antechrist. Les autres y ont trouvé le mot Hebreu

breu dont les Juifs appellent aujourd'huy le Pape. Les autres y ont trouvé ces mots *Paulo Quinto Vice Deo*, qui furent mis sur le frontispice d'une Eglise que Paul V. fit bâtir. Les autres y ont trouvé ces mots, *L'Antechrist Romain*, quelques autres ont rapporté ce nombre au tems, & ils ont fait voir que ç'a été précisément l'an 666. que la puissance Papale & Hiérarchique a reçû comme sa perfection. Quoy qu'il en soit, il y a assez de choses qui conviennent sur ce sujet au Pape, & à son Empire, pour ne pas douter de l'accomplissement de la Prophétie en ce point. Dans le Chapitre quatorziéme, Saint Jean aprés avoir répresenté Iesus-Christ se tenant sur la montagne de Sion, c'est-à-dire, veillant & régnant encore sur son Eglise, parmi toutes ces confusions, dit, *qu'il vit un Ange voler par le milieu du Ciel, ayant l'Evangile éternel afin qu'il Evangélisât à ceux qui habitent sur la Terre.* Cette vision marque les secrets & admirables conseils de la Providence Divine, qui dans les plus grands désordres de la Papauté se disposoit encore à rétablir dans le Monde la pureté de son Evangile par la Réformation, laquelle n'est autre chose que la prédication de l'Evangile de Jesus-Christ contre les superstitions, les blasphêmes & les impiétez de la Hiérarchie Romaine.

Un peu aprés il est ajoûté, *qu'un autre Ange le suivit, disant, elle est chûte, elle est chûte Babylone cette grande Cité, parce qu'elle a abbreuvé toutes les Nations du vin de l'ire de sa paillardise.* Ces paroles marquent la ruïne future de la Hiérarchie Romaine, laquelle est ici marquée sous le nom de *Babylone*, & appellée *la grande Cité*. Et il est dit d'elle *qu'elle a abbreuvé toutes Nations du vin de l'ire de sa paillardise.* Nous expliquerons tous ces termes l'un aprés l'autre dans la suite. Il faut cependant

remarquer qu'immédiatement aprés, & dans ce Chapitre quatorziéme, & dans le quinziéme, & dans le seiziéme, Dieu marque tous les fleaux dont il devoit visiter les hommes pendant la subsistance de l'Empire Papal. Aprés quoy au Chapitre 17. il fait une ample description de l'Empire de l'Antechrist sous le tître de *la grande paillarde*. Au Chapitre 18. sa destruction est représentée sous le titre de *Babylone la grande Cité*. Nous ferons sur tout cela quelques rémarques tres-importantes.

I. Quant au nom de *Babylone*, il est clair qu'il est emprunté de l'Ancienne Babylone des Assyriens, qui asservit autre-fois les Juifs & les tint long-tems en captivité. Cette ancienne Babylone donc étoit un type de la Hiérarchie Romaine. Mais afin de le mieux comprendre, il faut savoir que tout ce qui est arrivé à l'ancienne Eglise d'Israël a été comme une figure de ce qui devoit arriver à la Chrêtienne. La servitude d'Egypte fut un type de nôtre servitude sous les Idolatries Payennes, & sous le régne du péché. Moyse l'Ancien Libérateur, un Type de Jesus-Christ, le Passage par la mer rouge, un type du transport des fidéles à l'état de l'Evangile. Le Desert, l'image de ce Monde, le passage du Jourdain, l'image de la mort, la Terre de Canaan, l'image du Ciel, dont la mort nous donne l'entrée & la possession. C'est-là le premier tableau que Dieu a mis devant nos yeux, pour nous répréſenter les mystéres de nôtre ancienne corruption, de nôtre délivrance par la Grace, & de la gloire éternelle où son Evangile nous appelle. Mais outre ce premier tableau, il en a voulu encore faire un autre, pour nous répréſenter ce qui devoit arriver touchant l'Antechrist, sa servitude & la délivrance

nous en devions obtenir. Aprés donc que l'Eglise Judaïque eut été établie en Canaan, elle augmenta le nombre de ses péchez d'une telle maniére que Dieu la livra entre les mains des Assyriens, lesquels ruïnerent Jerusalem & son Temple, & transporterent les Juifs captifs en Babylone. De la même maniére donc que nôtre premiére servitude sous le péché, & sous les idolatries Payennes avoit été répréséntée par l'ancienne Egypte, il falloit aussi que la servitude, ou la corruption de Babylone, répréséntât ce second esclavage où l'E- l'Eglise Chrêtienne devoit tomber, & il ne pouvoit étre plus convénablement répréséntée que par cette triste figure de Babylone. Car I. comme Jerusalem & son Temple furent ruïnez & désolez par les Assyriens ennemis des Juifs, de même l'Eglise Chrêtienne bâtie par les Apôtres, & son Temple, qui est sa Religion, ont été désolez par cette multitude presque infinie de mondains, de méchans & de Politiques, qui y ont presque tout renversé, n'y ayant laissé que les masures & les fondemens. II. Comme la Providence Divine, qui avoit dessein de faire rébâtir Jerusalem & le Temple, ne permit pas que les fondemens en fussent arrachez, comme ils le furent dans la seconde destruction qui arriva sous Tite Vespasien. De même Dieu qui dans les mouvemens de sa juste indignation a livré l'Eglise Chrêtienne à la puissance de l'Antechrist & de ses suppôts, ne l'a pourtant pas tellement abandonnée, ni n'a permis qu'elle fût tellement désolée, que les fondemens n'en demeurassent toûjours en leur entier, afin de pouvoir servir à la future Réformation. III. Comme les Juifs esclaves sous la puissance des Babyloniens vivoient néantmoins encore des alimens que Babylone leur fournissoit, & avoient encore quelque

 ordre

ordre & quelque moyen de subsister sous la direction & la conduite de leurs Tyrans. De même l'Eglise Chrêtienne sous la domination Papale a reçû encore de la main de ces Tyrans, bien qu'en fort petite mésure, quelques alimens spirituels, & quelque ombre d'ordre & de gouvernement, autant qu'il en étoit nécessaire pour conserver encore la vie mystique, & pour ne perdre pas tout-à-fait l'être & la forme d'Eglise Chrêtienne. C'est sur ces fondemens & autres semblables que l'Antichristianisme est comparé à la tirannie Babylonienne, & que Rome Hiérarchique, qui est cette seconde Bête dont nous avons cy-dessus parlé, est appellée *Babylone*.

II. Cette Babylone est appellée *la grande Cité*, Chap. 14. vers. 8. & Chap. 17. vers. 18. *La grande Cité qui a son régne sur les Roys de la Terre*. Et Ch. 18. *La grande Cité, La Cité tant puissante, La grande Cité qui étoit révêtuë de crêpe, de pourpre & d'écarlate*, &c. Cette expression ainsi réïterée ne peut que marquer la ville de Rome, la premiére ville du Monde, la ville Maîtresse & dominante qui est appellée la Cité, la grande Cité, la Cité puissante par excellence. A elle seule appartient ce tître, qu'elle a son régne sur les Roys de la Terre. Car soit que vous la considériez sous la premiére forme de sa puissance, soit que vous la considériez sous sa seconde forme de puissance hiérarchique, elle régne en effet sur les Roys de la Terre, & est encore en cela semblable à l'ancienne Babylone, qui avoit assujetti plusieurs Roys par l'établissement de la premiére Monarchie.

III. Il est dit, *qu'elle a abbreuvé toutes Nations du vin de l'ire de sa paillardise*, Chap. 14. vers. 8. & Chap. 17. elle est appellée, *la grande paillarde avec laquelle les Roys de la Terre ont paillardé ; &*

du

du vin de la paillardise de laquelle ont été enyvrez les habitans de la Terre. Et un peu plus bas, il est dit, *qu'elle tient en sa main une coupe d'or pleine d'abominations de la soüilleure de sa paillardise.* Et encore un peu aprés elle est nommée *La Mere des Paillardises & des abominations de la Terre.* Chacun sait ce que signifie dans l'Ecriture, & au stile de la Religion, *la paillardise*, savoir les idolatries, les faux cultes, les superstitions; & en général toutes les choses qui détruisent ou qui corrompent le culte & la Religion du vray Dieu. Or soit que l'on considére Rome dans sa première splendeur, soit qu'on la considére comme le Siége du Pontife Romain, on trouvéra qu'il n'y a eu jamais aucune Cité au Monde qui ayt mieux mérité ces titres que l'Apocalypse lui donne. Car quand elle a été Payenne, elle a été le siége & le receptacle de toutes sortes d'Idolatries, tellement qu'il n'y en avoit presque aucune, en quelque lieu de la Terre qu'elle eût pris naissance, qui ne fût recueillie & adoptée au milieu d'elle, jusques-là, qu'on a conté trente mille Divinitez qu'elle adoroit, & qui avoient chacun leurs Temples, leurs services & leurs Autels. Et quand elle est devenuë Antichrétienne, de combien d'Idolatries, de superstitions, & de cultes étrangers ne s'est-elle pas chargée. En effet, c'est-là le propre caractére de l'Esprit Romain, de recévoir tout ce qui tend à augmenter la superstition, d'être favorable à tout cè qui la multiplie, & d'être contraire à tout ce qui la veut ou arréter ou diminuer. Qui que ce soit qui invente de nouvelles devotions, est bien écouté dans cette fausse Eglise. Mais ceux qui entreprennent de crier contre les superstitions les plus folles & les plus impertinentes, sont incontinent regardez comme

 des

des demi-hérétiques, perſecutez & accablez en cette qualité. Mais il faut remarquer que non ſeulement elle eſt appellée *la grande Paillarde*, mais auſſi *la Mere des Paillardiſes & abominations de la Terre*. I. Parce qu'elle a été l'inventrice de la pluſpart des idolatries & des ſuperſtitions Antichrétiennes. II. Parce que dés que quelques-unes ont été inventées ailleurs, elle les a adoptées. III. Parce qu'elle les répand, les autoriſe, les nourrit & les fomente par les maximes ou par les principes de ſa Politique, qui portent qu'il faut tenir le Peuple dans l'ignorance des myſtéres ſolides de la Religion Chrétienne, & l'amuſer par ces ſottiſes & ces bagatelles, à la faveur deſquelles le Pape & ſon Clergé régnent fort paiſiblement. Il faut encore remarquer cette *coupe d'or* qu'elle tient en ſa main *pleine d'abominations de la ſoüilleure de ſa paillardiſe*. Car en ces paroles, l'Ecriture nous marque les trois caractéres des ſuperſtitions Romaines. Le premier, eſt un abandon aux plaiſirs & à la joye illicite, accompagné d'impudence. C'eſt ce qui eſt exprimé par le terme de *paillardiſe*. Car en effet, ſi vous prenez garde à l'eſprit de la Religion Papiſtique, vous verrez qu'ils s'adonnent à leurs folies, fêtes, proceſſions, invocations des Saints, pelerinages, adoration de l'Hoſtie, &c. avec une effuſion de cœur ſurprenante, ils les pratiquent avec tout le plaiſir, & toute la joye que les plus gens de bien pourroient pratiquer la véritable piété, ou pour mieux dire, avec mille fois plus d'abandon que les gens de bien n'en ont dans la pratique de la vraye devotion. Car comme une femme chaſte & ſage garde de la pudeur dans un mariage legitime, au lieu qu'une abandonnée s'abîme dans les plaiſirs de la corruption. La vraye Religion

de

de même, garde avec quelque retenuë la joye céleste qui suit la pratique de la piété, mais la superstition s'abandonne entiérement au plaisir qu'elle trouve dans les faux cultes, & elle s'y abandonne avec l'impudence d'une paillarde, sans faire aucune reflexion sur l'impertinence des actions qu'elle fait. Le second caractére est marqué par cette *coupe d'or* que la Paillarde tient en sa main. Ce qui signifie l'apparence éclatante, la magnificence, les prétextes specieux, & la pompe sensible qui environne les superstitions & les idolatries Romaines : car c'est ce que Rome tient en sa main, c'est-à-dire, ce qu'elle montre à tout le Monde pour fasciner les yeux, & pour attirer les misérables humains à la pratique de sa Religion. La vraye Religion est nuë, dépoüillée de tous ces ornemens extérieurs, sa beauté, comme celle de la fille du Roy au Pseaume 45. est au dedans, mais celle de Rome est au dehors, & elle en fait montre & parade. Le troiziéme caractére est qu'au fond dans cette coupe d'or, c'est-à-dire, sous cet éclat, & cette pompeuse apparence, il n'y a rien que *des abominations & des soüilleures*. En effet, qu'y a-t-il de plus beau que les Processions Romaines; cette longue suite de Prestres & d'Ecclesiastiques avec leurs vestemens blancs, leurs Officiers, leur chant, leur ordre, leur gravité, & cette longue & nombreuse multitude de peuple qui marche aprés eux ? Et qu'y a-t-il de plus abominable que de voir toute cette pompe aboutir ou à chanter des Litanies aux Saints, ou à porter publiquement des images & des marmousets, ou à faire une entrée superbe à un Evêque, & à un Archevêque, comme si c'étoit un Dieu, ou à faire honneur à un Dieu de pâte, comme si c'étoit la propre personne

 de

de Jesus-Christ. Avec tout cela, il faut remarquer ce qui est dit, *qu'elle a abreuvé toutes Nations du vin de l'ire de sa paillardise, & que les habitans de la Terre ont été enyvrez du vin de sa paillardise.* Et outre cela *que les Roys de la Terre ont paillardé avec elle*. Sur ces paroles je remarque I. cette *efficace d'erreur* dont Saint Paul nous avoit parlé. L'Antichristianisme n'est pas une Héréfie renfermée dans quelque coin du Monde, c'est une corruption répanduë par tout : ce qui nous enseigne quel jugement nous devons faire de cette prétenduë marque de vérité que les Papistes veulent trouver dans l'étenduë de leur Religion par toute la Terre. Car il est certain que cela même nous la fait connoître pour fausse & Antichrétienne, puis qu'il avoit été prédit qu'elle abbreuveroit toutes Nations du vin de sa paillardise, & que les habitans de la Terre en seroient enyvrez. II. Je remarque la force de la préocupation des Peuples pour les superstitions Romaines, car c'est une véritable yvresse. Cette Religion d'un côté n'a rien de raisonnable, le bon sens ne paroît en aucune de ses parties, au contraire au lieu de l'Esprit Chrétien, vous n'y voyez qu'un esprit mondain, un esprit politique, tout y est opposé au véritable repos de la conscience, & à la vraye gloire de Dieu. D'autre part tout y est contraire aux véritables intérêts des Peuples. C'est une Religion qui les aveugle, leur deffendant de s'informer des mystéres du salut, leur interdisant la lecture de l'Ecriture Sainte; une Religion qui les conduit en perdition, qui leur fait adorer le bois & la pierre & un Jesus-Christ de pâte ; une Religion qui asservit leur conscience, qui pille leur bien, qui épuise leur bourse, car on n'y fait rien sans argent; une Religion

ligion qui au lieu de Ministres & de Pasteurs, leur donne des Seigneurs temporels qui les dévorent & les tyrannisent, comme le Roy des grenoüilles de la Fable. Avec tout cela, ils sont encore enchantez de l'amour de cette Religion, n'est-ce pas une véritable yvresse. III. Ce vin de la Paillarde est appellé *le vin de l'ire de la Colére*, c'est-à-dire, le vin de la Colére de Dieu. Car quand nous élevons nos yeux jusqu'au Ciel, & que nous recherchons dans la cause premiére, les raisons pour lesquelles ces misérables Peuples sont ainsi emportez par la superstition, il faut que nous réconnoissions que c'est le grand effet de la colére de Dieu contre les Chrétiens, qui comme nous la dit Saint Paul, *se sont éloignez de la vérité, à cause dequoy Dieu les a livrez au mensonge, & leur a donné efficace à l'erreur.* IV. Enfin je remarque que les *Roys de la Terre* ont paillardé aussi bien que les Peuples avec Babylone: ce qui nous met devant les yeux l'aveuglement de tous les Princes Chrétiens, qui contre leurs propres intérêts, sans avoir égard à leur salut, sans avoir égard au salut de leurs Peuples, sans avoir égard à la dignité de leurs Couronnes, sans avoir égard à l'obligation où ils étoient de protéger la vérité de l'Evangile, se sont laissez séduire ni plus ni moins que les autres.

IV. Il est dit Chap. 18. vers. 24. *que par ses empoisonnemens Babylone a seduit toutes les Nations.* C'est une nouvelle image sous laquelle sont représentées les erreurs, les idolatries, & les superstitions de Rome. Car I. comme le poison est quelque chose de mortel à la nature, ses erreurs de même sont mortelles aux ames. II. Comme les empoisonnememens se font d'ordinaire d'une maniére cachée & couverte sous un faux voile d'a-

d'amitié, & en cela, ils différent des actions violentes d'un ennemy découvert qui nous tuë l'épée à la main. De même les erreurs dont il s'agit tuent les hommes sous le prétexte de procurer leur salut, & renversent la Religion Chrêtienne sous un masque d'amitié. En-quoy l'Antechrist différe des Payens, des Juifs & des Turcs qui combattent ouvertement la Religion Chrêtienne comme des ennemis déclarez, au lieu que l'Antechrist la combat comme un Empoisonneur. III. Comme le poison se donne d'ordinaire mêlé avec le bon aliment, (car qui est-ce qui le prendroit s'il étoit tout seul) les erreurs de l'Antechrist de même s'insinuent à la faveur de plusieurs véritez Chrétiennes, parmy lesquelles elles sont mélées. IV. Comme dans le mélange qui se fait du poison avec l'aliment, le poison surmonte l'aliment, & non l'aliment le poison, de sorte que ce n'est pas l'aliment qui empêche le méchant effet du poison, mais c'est le poison au contraire qui empêche le bon effet de l'aliment. De même dans le mélange des erreurs Romaines avec les véritez Evangeliques, la force des erreurs surmonte celle de la vérité, & la vérité, quelque salutaire qu'elle soit d'elle-même, n'empêche pas l'effet de l'erreur qui est la damnation de l'homme, mais au contraire l'erreur empêche le bon effet de la vérité. Outre cela, il faut remarquer que Saint Jean se sert du terme *d'empoisonnemens* au pluriel, pour signifier que les artifices de l'Antechrist ne sont pas d'une seule espece, mais qu'il empoisonne les hommes en diverses maniéres. En effet la Religion Romaine a été composée avec tant d'art qu'il n'y a aucun foible en l'homme par lequel il se puisse prendre, qu'elle ne lui tende des piéges, afin que châcun trouvant son conte dans

ſon ſein, elle les puiſſe ſurprendre tous, quelque diverſité ou contrarieté qui ſoit entr'eux. Si entre les hommes il y en a qui ayment ardemment les richeſſes, l'Egliſe Romaine a dequoy les ſatisfaire. S'il y en a qui aſpirent aprés les honneurs & les dignitez temporelles, l'Egliſe Romaine en a ſuffiſamment pour les contenter. S'il y en a qui ayment les affaires & l'intrigue, elle a dequoy les employer, puis qu'elle ſe mêle de toutes les affaires du Monde. Si on ayme les voyages dans les Pays étrangers, on peut être ſon Miſſionnaire. Si on eſt naturellement cruel, on peut être employé à ſon Inquiſition. Si on eſt curieux des ſecrets d'autruy, la confeſſion auriculaire donne dequoy ſatisfaire cette curioſité. Si on ayme la ſolitude, il ne faut qu'aller dans ſes Hermitages. Si on veut vivre fainéant, on peut être Moyne. Si on ayme les ſpectacles, elle a la pompe des cérémonies. Si on ayme les mortifications, elle enſeigne les gens à ſe fouetter Si on aſpire aprés une vaine reputation de ſainteté, elle canoniſe ſes Saints aprés leur mort. En un mot, elle a mille voyes, & mille maniéres pour s'accommoder aux inclinations corrompuës des hommes, & ce ſont-là ſes *empoiſonnement*.

V. Saint Jean au Chap. 17. repréſente cette Babylonne comme *une femme montée ſur une Béte de couleur d'écarlate, qui étoit pleine de noms de Blaſphéme, & la Béte*, dit-il, *avoit ſept têtes & dix cornes. Et la femme étoit acoutrée de pourpre & d'écarlate, & parée d'or & de pierres précieuſes & de perles.* Cette Femme, c'eſt l'Egliſe Romaine qui s'appelle l'Epouſe de Jeſus-Chriſt la Mére de tous les Chrétiens. Et c'eſt pour cela que Saint Jean dans ſa viſion, la repréſente plûtôt ſous le ſexe de la femme que ſous celuy de l'homme.

Aussi quand cette Eglise parle de soy-même, elle n'en parle jamais que dans le genre féminin, *L'Eglise, l'Eglise Romaine, l'Eglise Catholique, la Mere, & la Maîtresse de toute les Eglises, &c.* La *Béte* sur laquelle elle est assise, c'est Rome, la puissante & triomphante Rome, laquelle est représentée de couleur *d'écarlate*, pour signifier sa magnificence & sa Majesté, son éclat extérieur. Elle étoit *pleine de noms de Blaspéme*, car soit que l'on considére Rome dans sa premiére puissance, je veux dire dans sa puissance purement temporelle, entant que ç'a été la quatriéme Monarchie, soit qu'on la considére dans sa deuxiéme puissance, je veux dire la Hiérarchique, combien de titres blasphématoires s'est-elle donnée, *La Ville Eternelle, la Déesse du Monde, la Maîtresse de l'Univers, la Maîtresse de toutes les autres Eglises, la Source & le Centre de la Religion, la Dispensatrice du Christianisme, &c.* Et quant à ses sept têtes & ses dix cornes, nous en parlerons dans la suite. Il faut remarquer seulemement icy que cette pourpre, cette écarlate, cet or, ces pierres précieuses & ces perles dont la femme est ornée, signifient la pompe extérieure, & les richesses dont l'Eglise Romaine est revétuë.

VI. Il est dit, *qu'elle est assise sur plusieurs eaux*, ce que l'Ange qui fit voir la vision à Saint Jean, explique dans la suite formellement par *les peuples & multitudes & nations & langues*, sur lesquelles la Paillarde est assise, c'est-à-dire, sur lesquels elle régne. Et cela n'a pas besoin d'une plus particuliére explication.

VII. *Au front* de cette femme, *il y avoit un nom écrit Mystére, la Grande Babylone, la Mere des paillardises & abominations de la Terre.* Je laisse à part ce que quelques-uns ont remarqué que le mot

mot de *Mystére* étoit écrit autre-fois au frontal de la Tyare Episcopale, comme il paroît par les Notes de Joseph Scaliger sur le Nouveau Testament. Il me suffit que ce qui paroît capital dans l'Eglise Romaine est son grand Mystére de la Messe. On peut dire aussi que cette inscription que Saint Jean vit sur le front de la femme, n'étoit que pour la lui faire connoître, & qu'il ne faut chercher d'autre explication à cela que celle-cy, savoir que l'Eglise Romaine est le grand Mystére d'iniquité & la grande Babylone, réprésentée par la Babylone ancienne.

VIII. *La femme étoit enyvrée du sang des Saints, & du sang des Martyrs de Jesus.* L'application de cette Prophétie est aisée, car combien de fidéles Martyrs de Iesus-Christ ont répandu leur sang sous l'épée de l'Eglise Romaine. Il ne faut pour cela que lire l'Histoire de ses Croisades contre les Vaudois, Albigeois & autres, qu'elle a cruellement fait mourir. L'Histoire de ses Inquisitions, celle des Massacres qu'elle a fait faire en une infinité de lieux, celle des supplices qu'elle a fait exercer dans tous les Royaumes au commencement de la Réformation, & celle des guerres sanglantes qu'elle a suscitées contre ceux qui ne vouloient pas réconnoître son autorité.

IX. L'Ange expliquant à Saint Jean, ce que c'étoit que la Bête qui portoit la femme, dit ces paroles, *La Bête que tu as vûë a été & n'est plus, & doit monter de l'abyme, & s'en aller à perdition, & les habitans de la Terre, desquels les noms ne sont pas écrits au livre de vie, s'émerveilleront voyant la Bête laquelle étoit & n'est plus, combien qu'elle soit.* Sous ces paroles enigmatiques, l'Ange réprésente les différens états sous lesquels Rome a été. Elle étoit quand elle possédoit la quatriéme Monarchie,

narchie, c'eſt-à-dire, la puiſſance purement temporelle; elle n'eſt plus quand elle a perdu cet Empire temporel, elle doit monter de l'abyme quand elle rétablit ſa puiſſance Temporelle ſous la forme de Hiérarchie, & par ce moyen elle n'eſt plus combien qu'elle ſoit, car bien qu'elle n'ait plus la puiſſance Impériale, elle a pourtant la puiſſance Papale, laquelle au fond lui donne la même autorité, & la même majeſté qu'elle avoit auparavant.

X. Enſuite de cela l'Ange donne deux explications aux ſept têtes de la Bête. Car I. il dit que ce ſont *ſept montagnes ſur leſquelles la Femme eſt aſſiſe.* Or qui ne ſait que Rome eſt bâtie ſur ſept montagnes. Je n'ignore pas que Conſtantinople eſt auſſi bâtie ſur ſept montagnes; mais pluſieurs raiſons nous empêchent d'entendre ici Conſtantinople. I. Que cette ville n'étoit pas encore bâtie ſur ſept montagnes du tems de Saint Jean, c'étoit encore l'ancienne Byzance qui ne fut enſuite bâtie ſur ſept montagnes, que par l'amplification qu'en fit Conſtantin le Grand. II. Conſtantinople n'ayant été bâtie ſur ſept montagnes que pour être une copie & une image de Rome, & pour pouvoir porter plus facilement le nom de nouvelle Rome, il vaut bien mieux entendre par la ville aux ſept montagnes la véritable & ancienne Rome, que cette nouvelle. III. Toutes les autres circonſtances de la Prophétie convenant à Rome, & ne convenant nullement à Conſtantinople, il y auroit de l'impertinence à détacher celle-cy des autres, pour la rapporter à Conſtantinople. De plus l'Ange dit, que, *ces ſept têtes ſont ſept Roys*, que *de ces ſept Roys il y en avoit cinq qui étoient chûs, que l'un étoit, & que l'autre n'étoit pas encore venu, & que quand il ſeroit venu, il falloit qu'il de-*

demeurât pour un peu de tems. Plusieurs expliquent ces sept Roys des sept différens gouvernemens qui ont été successivement à Rome, & mettent pour les cinq premiers, les Roys, les Consuls, les Dictateurs, les Decemvirs, & les Tribuns Consulaires. Le sixiéme qui étoit encore du tems de Saint Jean, étoient les Empereurs tenant leur siége dans la ville même de Rome. Et le septiéme, la forme de gouvernement établie par Constantin, qui transporta le siége de l'Empire à Constantinople, & qui ensuite divisa l'Empire entre ses enfans. Ils ne content pas le gouvernement des Triumvirs, parce que ce fut plûtôt une confusion qu'un gouvernement, & que cette forme même ne dura que fort peu. L'Ange ajoûte, *que la Béte elle-même signifioit un huitiéme Roy*, & par ce huitiéme Roy on entend communement la puissance Papale.

II. Quant aux dix cornes, l'Ange dit, *que ce sont dix Roys qui n'avoient pas encore commencé à régner, mais qui devoient prendre puissance comme Roys en un même tems avec la Béte.* Les Interprétes expliquent cela avec raison des dix Royaumes, qui se sont formez du débris de l'Empire Romain. L'Ange ajoûte que ces dix Roys *devoient donner leur puissance & autorité à la Béte*, c'est-à-dire, qu'ils devoient réconnoître Rome, & se soûmettre à sa Hiérarchie: ensuite il dit, *qu'ils devoient combattre contre l'Agneau*, c'est-à-dire, qu'ils devoient embrasser les erreurs du Papisme. Enfin il dit, que *l'Agneau les doit vaincre, & qu'ils doivent haïr la Paillarde, qu'ils la rendront désolée & nuë, & mangeront sa chair & la brûleront au feu*, ce qui signifie que ces Roys ouvriront enfin les yeux, & que réconnoissant leur premiére erreur, ils se soustrairont de dessous la domination Papale, & que Dieu se servira d'eux pour la ruïne de l'Antechrist,

C'est

C'est ce qui nous reste à attendre de la Providence Divine.

XII. Dans le Chap. 18. Saint Jean décrit la destruction de Babylone, rapportant le cri d'un Ange en ces termes. *Elle est chute, elle est chute la grande Babylone, & est dévenuë l'habitation des Diables, & le répaire de tout esprit immonde & le repaire de tout oiseau immonde & exécrable.* Cette ruïne est décrite sous l'idée de la désolation & de la ruine d'une grande Cité, laquelle ayant été auparavant habitée par une multitude innombrable d'hommes devient déserte, & ne conserve que de tristes masures, qui servent de rétraite aux esprits immondes, aux hybous & aux chahuans & autres oiseaux de mauvais augure. C'est ce qui a déja commencé d'étre exécuté par la Réformation, & qui le sera pleinement au tems marqué par la Providence Divine.

XIII. A mésure que l'Ange publioit la destruction future de Babylone, une autre voix fut ouye du Ciel, disant, *sortez de Babylone mon Peuple, afin que vous ne soyez pas participans de ses péchez, & que vous ne receviez de ses playes.* Surquoy on peut faire les rémarques suivantes. I. Le nom de *Babylone* qui signifie un Empire, ou une puissance grande & terrible, & une servitude selon que nous l'avons expliqué cy-dessus. II. Que le *Peuple de Dieu* a été tout un tems sous cette *Babylone*; ce sont les fidéles & les élûs de Dieu, qui ont gémi durant plusieurs siécles sous le poids du joug Romain, & sous la grandeur de ses corruptions. Pendant qu'ils étoient sous cette tyrannie, ils ne laissoient pas d'étre le *Peuple de Dieu*, non seulement par le droit de la vocation extérieure; mais aussi parce que Dieu conservoit toûjours en eux une vraye foy & un culte sincere dans un dégré suffi-

suffisant pour le salut, parce que d'un côté il leur donnoit une assez grande mésure de son Esprit pour pouvoir séparer dans la Communion Romaine, le pur d'avec l'impur, en recevant l'un & rejettant l'autre, & que d'autre-part le joug de la tyrannie Romaine n'étoit pas venu jusqu'à cet excez, que d'imposer nécessité aux consciences de croire comme article de foy divine, sous peine d'anathême, les fausses doctrines qui s'y enseignoient, ni de pratiquer sous de pareilles peines les faux cultes, de sorte que les consciences des particuliers jouïssoient encore de quelque liberté à cet égard. Si on demande donc où étoit alors la vraye Eglise de Dieu, il faut répondre qu'elle consistoit en ces gens-là que Dieu maintenant appelle son Peuple, bien qu'ils fussent mêlez avec les Babyloniens, & sous leur servitude, demeurant comme engloutis par le grand nombre des autres. Et bien qu'ils fussent comme invisibles aux yeux des hommes, Dieu ne laissoit pas de les voir & de les connoître. Si on demande, quelles étoient les assemblées extérieures de ces gens-là ? Je répons, qu'ils s'assembloient dans de mêmes lieux avec les Babyloniens pour y pratiquer, non ce qu'il y avoit de pervers ou de corrompu dans le culte public, mais ce qu'il y restoit encore de bon. Si on demande quels étoient leurs Pasteurs ? Je répons que c'étoient des Babyloniens, lesquels avec le poison de leurs perverses doctrines que ces fidéles réjettoient, ne laissoient pas de leur dispenser les véritables & salutaires dogmes de la Religion Chrêtienne dans un dégré suffisant pour leur salut. Si on demande quels étoient les Sacremens ausquels ces gens-là participoient ? Je répons qu'ils participoient aux Sacremens de la Religion Chrêtienne, car quoy que l'administration en fût ex-

trémement corrompuë, si est-ce qu'en ce qui y restoit encore de bon, il y avoit suffisamment dequoy consoler & fortifier une conscience fidéle. Mais direz-vous, comment ces gens-là pouvoient-ils s'empécher de croire la Transsubstantiation, le Sacrifice de la Messe, & le dogme de la Presence réelle ? Je répons, qu'aucun de ces dogmes n'avoient pas encore été pleinement & entiérement décidez dans aucun Concile universel, & par conséquent la nécessité de les croire n'avoit pas encore été imposée aux particuliers. Outre que ces dogmes étant naturellement de l'Ecole, & n'étant pas encore dévenus populaires par les controverses & les disputes, comme ils le sont depuis la Réformation, le peuple n'en avoit que fort peu de connoissance; & par conséquent il se tenoit dans les idées générales, qui sont, que le pain & le vin sont le Sacrement du Corps de Jesus-Christ, sans entrer dans les questions du changement, ni du Sacrifice réel, ni de la presence substantielle. Mais comment pouvoient-ils s'empécher d'adorer le Sacrement d'adoration de Latrie, puisque c'étoit un culte qui lui étoit publiquement rendu? Je répons, que ne croyant pas que ce fût la propre substance du Corps de Jesus-Christ, mais seulement son Sacrement, quelque action extérieure qu'ils fissent, ce ne pouvoit jamais étre un acte d'adoration, qui se terminât à cette substance que le Prêtre tenoit entre ses mains, mais seulement un acte de Religion, qui se terminoit à Iesus-Christ même, mort en la Croix, ressuscité & régnant au Ciel. Mais, direz-vous, leur action extérieure ne pouvoit étre interprétée que comme un véritable acte d'adoration qui se terminoit au Sacrement, puisque c'étoit un honneur, qui communement lui étoit rendu, dans ce sens qu'il se termi-

terminoit à lui. Je répons, que n'y ayant encore aucune Loy autentique, publique & universelle, qui déclarât que cet acte étoit une telle adoration, on ne peut pas dire qu'il dût étre interpreté nécessairement dans ce sens, car l'interprétation des actions extérieures ne dépend, ni d'une coûtume, ni du sens de plusieurs particuliers, ni de quelques décisions ou constitutions de Papes ou de Conciles particuliers, mais d'une Loy & d'une constitution générale, & reçûë de tous d'un commun consentement. A quoy j'ajoûte que la pluspart des choses qu'on pourroit mettre en avant, comme donnant lieu à l'interprétation dont il s'agit, savoir ce qu'Innocent III. avoit fait au Concile de Latran, les décisions des Ecoles, les Décrets des Papes Urbain & Honorius, & telles autres choses, n'étoient pas de la connoissance du Peuple. D'où il s'ensuit qu'étant ignorées, l'acte extérieur de s'agénoüiller devant le Sacrement, pouvoit encore être fait de bonne foy par plusieurs particuliers, sans qu'ils prétendissent, ni d'adorer cette substance que le Prêtre tenoit entre ses mains, ni que leur action dût passer par la force de l'interprétation publique, pour une telle adoration. Il faut dire la même chose en plus forts termes des autres cultes illégitimes de l'Eglise Romaine, comme de l'adoration des Images, de l'invocation des Saints, de l'adoration desRéliques, de la croyance du Purgatoire, &c. Car il n'y avoit encore aucune Loy universelle & connuë du Peuple qui imposât sur ces points aucune néceffité. Dieu avoit donc encore son *Peuple* dans *Babylone*. III. Il lui commande d'en sortir; *sortir de Babylone* est une expression qui signifie deux choses. I. Une separation négative, qui consiste à secoüer le joug tyrannique du Pape & de son

 Clergé,

Clergé, à rénoncer à ses faux dogmes, à réjettjetter les impies maximes de son Ecole, & à ne vouloir pas participer à ses cultes illégitimes, & cela par une protestation ou une déclaration publique, formelle & expresse, & non plus par une separation particuliére du pur avec l'impur, comme cela ce faisoit avant la Reformation. C'est cette protestation publique que nos Peres ont faite dans le Siécle precédent, & qu'ils ont séellée de leur propre sang en une infinité de lieux & d'occasions. II. Cette sortie signifie une separation positive en faisant d'autres assemblées, & un autre corps visible distinct & separé du corps des Babyloniens. C'est ce que nos Peres ont fait, aprés que l'Eglise Romaine a donné de publiques & d'autentiques marques qu'elle ne vouloit ni entendre à une Réformation, ni souffrir dans sa communion Ecclesiastique les Réformez, & qu'elle a pris sa cruelle & tranchante épée pour nous mettre à mort. Car alors il a bien fallu nécessairement entretenir entre nous seuls, & à part, la communion Chrêtienne par des assemblées Ecclésiastiques, & par l'exercice du ministére. Cette sortie hors de Babylone pourroit étre fort agréablement traitée par comparaison avec la sortie des Juifs hors de la Babylone ancienne, quand ils vinrent rebâtir Jerusalem & le Temple, & cette vûë donne lieu à plusieurs belles méditations que nous ne toucherons pas pour le présent.

XIV. Une des raisons pour lesquelles la voix déclare qu'il faut sortir de Babylone, est *pour ne participer pas à ses péchez*. Surquoy l'on peut faire cette difficulté, savoir, que plusieurs fidéles s'étoient conservez jusqu'alors sous sa servitude sans se soüiller avec elle, la même chose se pouvoit bien faire encore. Je répons, que quand on est engagé dans

un torrent qui croît ſans ceſſe, il ne s'enſuit pas de ce qu'on a pû y demeurer quelque tems ſans ſe perdre, qu'on le puiſſe faire dans la ſuitte, car les eaux, qui au commencement ne venoient que juſqu'à la ceinture, par l'augmentation inſenſible qu'elles reçoivent viennent enfin juſqu'à la gorge, & quand elles ſont-là, ſi on n'en ſort bien-tôt, il eſt dangereux qu'elles ne couvrent toute la perſonne. C'eſt-là l'image de la corruption de l'Egliſe Latine ſous la domination Papale. Car I. l'ignorance des myſtéres Divins groſſiſſoit tous les jours. II. Les erreurs & les ſuperſtitions s'augmentoient tous les jours en nombre. III. Celles qui étoient introduites dans l'Egliſe dés long-tems y prénoient par le laps du tems de ſi profondes racines, qu'il eût été impoſſible de les en arracher. IV. Chacune de ces ſuperſtitions ſe rendoit exceſſive plus on alloit en avant, & chacun ſait à quel dégré de fureur & d'aveuglement on avoit porté l'erreur du Purgatoire, celle de l'invocation des Saints, celle des Réliques, & celle du culte des Images. V. La tyrannie Romaine étoit montée juſqu'à ſon comble par les déterminations du Concile de de Latran ſous Julien II. & Leon X. qui élévoient le Pape juſques ſur le Trône de Dieu, le mettant au deſſus de tout le corps de l'Egliſe & des Conciles univerſels qui la repréſentent. Le mal donc étoit parvenu juſqu'à l'extrémité, & le miniſtére de l'Egliſe viſible s'en alloit bien-tôt étre tel, qu'il n'y eût plus eu moyen de faire ſon ſalut ſous lui. Car y ayant trois divers états où on peut concevoir un myſtére. Le premier, un état de poſſibilité de ſalut avec facilité. Le ſecond, un état de poſſibilité de ſalut avec difficulté. Le troiziéme, un état d'impoſſibilité de ſalut. L'Egliſe Latine étoit encore alors, à la vérité, dans le ſe-

cond,

cond, mais de telle maniére qu'elle étoit prête d'entrer dans le troiziéme, & de voir convertir la difficulté de se sauver en impossibilité: ç'a donc été un effet de l'admirable Providence de Dieu, qui veille toûjours pour la conservation de son Eglise, que quand elle a été dans un danger si éminent, il a déployé son bras pour la sauver, & pour l'empécher de périr.

XV. Saint Jean aprés avoir exhorté le Peuple de Dieu à contribuer de tout leur pouvoir à la ruïne de Babylone, soutient son exhortation par cette raison, *Car elle a dit en son cœur, je sieds Reyne, & ne suis point veuve & ne verray point de deüil.*. Il est certain que de tous les caractéres que nous avons veus jusqu'icy, il n'y en a aucun qui exprime mieux l'esprit de l'Eglise Romaine, que celuy-cy. Car I. en général vous y voyez une vive image de cette fierté qui se trouve, non seulement dans les Papes, mais en général dans tout son Clergé. Ce sont des gens qui s'imaginent être faits d'un autre sang que le reste des hommes, qui s'appellent, l'*Eglise*, par opposition à ceux qu'ils appellent, *Laïques*; des gens qui croyent que hors de leur soûmission & de leur obéïssance, il n'y a point de salut, qui parlent d'un style impérieux, &c. II. Dans ces paroles, *Je sieds Reyne*, vous voyez naïvement exprimée la prétention de l'Eglise Romaine, qui est de dominer sur tout le Monde, d'être la Maîtresse de la foy & de la conscience de tous les peuples, de fouler à ses pieds les Princes & les Roys, & de marcher sur leurs Couronnes. III. Vous y voyez aussi dans ce terme, *Je sieds*, ou *je suis assise*, le repos mondain & cette prospérité temporelle, dans laquelle le Clergé vit dépuis plusieurs siécles. IV. *Je ne suis point veuve*, n'est-ce pas le style de

de cette Eglise qui s'appelle sans cesse l'Epouse de Jesus-Christ, qui se croit infaillible & impérissable, s'attribuant toutes les promesses que Dieu dans l'Ecriture a faites à l'Eglise des élûs & se les appliquant, comme si Jesus-Christ ne se pouvoit pas faire d'autre Eglise qu'elle, & qu'elle deût durer à perpetuité. V. *Ie ne verray jamais de deüil.* Vous voyez-là la vaine confiance dont elle se repaît, que non seulement elle subsistera toûjours, mais qu'elle subsistera dans l'éclat & dans la prospérité temporelle, & que c'est là une marque de sa Catholicité, mais Saint Jean ajoûte, *En un jour viendront ses playes, mort & deüil & famine, & elle sera entiérement bruslée au feu, car le Seigneur Dieu est fort qui la jugera.*

Je finiray l'explication que nous venons de faire de ces Prophéties, par cette remarque que j'estime demonstrative, qui est que comme la Providence de Dieu ne pouvoit pas permettre qu'aprés avoir donné dans le Vieux Testament plusieurs Oracles qui promettoient le Messie, tous ces Oracles se trouvassent exactement accomplis en Jesus-Christ, si Jesus-Christ eût été un imposteur & non le véritable Messie. Car par ce moyen, Dieu se feroit privé luy-même de l'execution de ses Oracles, & la ruse du Démon, qui les auroit fait rencontrer en la personne d'un imposteur, auroit triomphé de la Sagesse Divine, ce qui ne se peut en aucune maniére concevoir. De même Dieu ayant mis dans le Nouveau Testament des Oracles & des Prédictions pour la venuë de l'Antechrist, il ne se peut faire que sa Sagesse ayt permis que toutes ces Prophéties s'accomplissent ponctuellement dans le Pape & dans son Empire, si le Pape n'étoit le véritable Antechrist, & si au contraire ; il étoit un véritable

Serviteur de Dieu, & sa Religion le véritable Christianisme. Car la ruse de Satan n'auroit-elle pas aussi triomphé de la Sagesse Divine, s'il lui avoit été permis de faire que le vray Vicaire de Jesus-Christ, le vray Chef de l'Eglise Chrétienne, celuy dans la communion duquel il faut absolument être, pour être sauvé, parût au Monde révêtu de toutes les marques par lesquelles Dieu avoit designé l'Antechrist. Ainsi deux choses sont certaines, l'une de fait & l'autre de droit. L'une que nous voyons, & l'autre que nous devons croire inviolablement. La premiére, est que le Pape & son Empire ressemble parfaitement à l'Antechrist & à l'Antichristianisme, tels qu'ils sont designez dans l'Ecriture. La seconde, que s'ils luy ressemblent, il faut nécessairement qu'ils le soient en effet & en vérité. Car la sagesse Divine en ayant elle-même fait le portrait, ne sauroit permettre ni que le hazard, ni que la malice du Démon remplissent ce portrait d'un faux original. C'est-à-dire, qu'ils substituent un faux Antechrist, un Antechrist imaginaire, au réel & au véritable Antechrist.

Cela étant ainsi expliqué, il n'est pas bien difficile d'éclaircir ce que nous devons entendre par le Régne de Christ avec ses fidéles durant mille ans, dont nous avons cy-dessus parlé, & qui est précisement prédit Apocalipse 20. comme devant arriver aprés la destruction de Babylone & la ruïne de la Bête, car cela signifie la destruction du Papisme, c'est-à-dire, tant des erreurs & des superstitions de la Religion Romaine, que de toute cette puissance Hiérarchique de laquelle le Pape est le Chef. Mais cela signifie aussi le rétablissement de la Doctrine Evangélique dans sa pureté, avec une grande prospérité temporelle,

&

& beaucoup de gloire. Cette deſtruction du Papiſme n'a été encore que commencée par l'Oeuvre de la Reformation, mais elle doit être pleinement achevée, & l'Evangile régner dans l'Egliſe Chrétienne dans ſa pureté, durant un certain eſpace de tems qui précédera immédiatement le jour du Jugement dernier. C'eſt-ce que nous avons déja touché dans l'explication de la Prophétie de Saint Paul, laquelle porte que *le Seigneur déconfira le méchant par l'eſprit de ſa bouche*, & qu'il *l'abolira par la clarté de ſon avénement*. Admirez icy la parfaite convenance entre cette Prophétie de Saint Paul & celle de Saint Jean; Car S. Jean dit formellement au Chap. 10. *qu'il vit la Parole de Dieu, le Roy des Roys & le Seigneur des Seigneurs, c'eſt-à-dire, Ieſus-Chriſt, lequel vint pour la défaite de l'Antechriſt, & tous les ſiens s'aſſemblérent contre lui pour lui faire la guerre, mais que la Béte & les faux Prophéte furent jettez dans l'étang de feu, & que le reſte fut tué par l'épée qui ſortoit de la bouche de Ieſus-Chriſt*, qui eſt précisément ce que Saint Paul avoit dit, *qu'il le déconfiroit par le ſouffle de ſa bouche, & qu'il l'aboliroit.* Et pour ce que Saint Jean a exprimé par le régne de Chriſt avec ſes fidéles durant mille ans, Saint Paul l'avoit appellé, *la clarté de ſon avénement*, c'eſt-à-dire, comme nous l'avons cy-deſſus expliqué, les premiers rayons ou la premiére gloire qui précédera immédiatement ſon avénement au dernier Jour. Jeſus-Chriſt régnera donc ſur la Terre avec ſes fidéles mille ans, non qu'il deſcende du Ciel perſonnellement, mais parce que la pureté de ſon Evangile ſera hautement rétablie entre les hommes, & hautement prêchée; ſans aucune contradiction, & ſans aucun mélange des empoiſonnemens du myſtére d'Iniquité. Ce régne du-

rera mille ans, c'est-à-dire, un tems assez considérable; Car il faut prendre ce nombre définy pour un indéfiny. *Alors se fera*, dit Saint Jean, *la premiére resurrection*, laquelle il faut entendre d'une *resurrection morale*, c'est-à-dire, que ce grand nombre de Martyrs qui ont souffert la mort pour la querelle de l'Évangile, & que l'on aura fait passer pour des infames Hérétiques, des seditieux, des rebelles & des perturbateurs du repos de l'Eglise, seront rétablis dans l'esprit des hommes, dans la juste estime qu'on doit avoir pour des fidéles Martyrs de Jesus-Christ. Ce qui est une espece de Resurrection.

Pour illustrer cette Prophétie, on peut mettre en avant quelques figures anciennes, la premiére sera prise de ce qu'une petite partie de la Terre de Canaan promise aux Israëlites se trouva au deça du Jourdain, & les Israëlites s'en mirent en possession avant que de passer ce fleuve, aprés quoy l'ayant passé, ils entrérent dans la pleine & entiére possession de toute cette grande Terre. Or personne n'ignore que l'Ancienne Canaan ne fut un Type de la gloire éternelle, & que le Jourdain ne représentât le dernier Jugement, ou le dernier jour aprés lequel nous serons élevez dans la félicité céleste. Il faut donc, afin que la figure réponde à l'Original, qu'avant que ce dernier Jour vienne, l'Eglise trouve sur la Terre une petite portion de la Canaan mystique, c'est-à-dire, une paix profonde, & une prospérité temporelle, qui à la vérité ne sera rien au prix de la gloire éternelle, mais qui pourtant en sera comme un avantgoût.

La deuxiéme figure sera prise du Temple de Jerusalem, lequel aprés avoir été demoly & saccagé par les Assyriens, fut rebâty par le ministére

tére d'Esdras, de Zorobabel & de Nehemie, d'une maniére fort troublée & fort foible parmy mille contestations, de sorte que ceux qui bâtissoient étoient obligez d'avoir la truelle d'une main & l'épée de l'autre. Jusque-là nous voyons dans cette Histoire le Type de ce qui est arrivé à l'Eglise Chrétienne, laquelle fut au commencement bâtie comme le Temple de Dieu sous le régne de Salomon, c'est-à-dire, de Jesus-Christ pacifique & triomphant de ses ennemis. Aprés cela elle a été renversée par l'Antechrist & ses Emissaires, qui sont les Assyriens ou les Babyloniens, selon que nous l'avons expliqué cy-dessus, elle a été ensuite rétablie par le ministére des Réformateurs, lesquels se sont acquitez de cette grande œuvre au milieu de mille troubles, ayant à soûtenir cent controverses, étant perpétuellement occupez à se deffendre contre leurs Adversaires, à mesure qu'ils rebâtissoient ce Temple. Mais aprés que le Temple de Jerusalem fut rebâty, il fut diverses fois assailly, pris & même profané par les persécuteurs des Juifs, comme Antiochus Epiphanes, Démétrius & quelques autres Roys de Syrie, les Romains s'en rendirent les Maîtres, Pompée en viola la sainteté en y entrant jusques dans le Saint des Saints; Et bien que les Romains ne le détruisissent pas, ils le profanérent pourtant par l'élection qu'ils faisoient de plusieurs impies & scelerats, à la charge de Souvérain Sacrificateur. Tout cela pourtant cessa du tems d'Herode le Grand, lequel repara ce Temple, & le rendit incomparablement plus magnifique & plus riche qu'il n'étoit auparavant, à quoy Josephe dit qu'on employa neuf ans entiers. Enfin pour la derniére gloire de cette maison, le Seigneur le Maître du Temple, savoir, Jesus-

Christ

Chrift vint & y entra luy-même. Pour remplir donc toute cette figure, il faut dire que la Reformation fans être détruite fera expofée aux outrages & aux perfécutions des Adverfaires, qu'elle fera violée & profanée en bien des endroits, & qu'elle aura long-temps à fouffrir, aprés quoy Dieu lui donnera une grande gloire, une magnificence éclatante, une paix profonde, qui eft ce Régne de mille ans dont parle l'Apocalypfe. Et enfin Jefus-Chrift luy-même le Seigneur & le Maître de fon Eglife, y entrera par fon dernier Avénement, & mettra fin à tout ce miniftére extérieur pour nous élever dans la félicité éternelle.

QUESTION III.

En quelle maniére Jefus-Chrift viendra.

EN général l'Ecriture nous enfeigne que Jefus-Chrift viendra d'une maniére infiniment glorieufe, accompagnée de pompe, & de Majefté, non feulement d'une pompe & d'une Majefté fpirituelle & myftique, mais auffi vifible & fenfible. Voyez fur ce fujet les textes qui parlent de cette gloire, que nous ne rapporterons pas icy, parce qu'ils font en grand nombre, & faciles à trouver. Nous dirons feulement qu'on peut faire une oppofition fort naturelle de cet Avénement avec les trois autres que nous avons cy-deffus marquez. Savoir fon Avénement en chair, fon Avénement en grace, & fon Avénement en châtiment. Son Avénement en chair a été accompagné de foibleffes & d'infirmitez apparentes. Son Avénement en grace a été & eft encore tous les jours

jours accompagné de beaucoup de gloire, mais c'eſt d'une gloire ſpirituelle & inviſible, ſon Avénement en châtiment réléve à la vérité la gloire de ſa Juſtice, & la réléve ſouvent d'une maniére fort manifeſte, mais la main qui produit de ſi grands effets, demeure comme cachée. Car Jeſus-Chriſt n'agit que par les voyes imperceptibles de ſa Providence, mais ſon dernier Avénement ſera accompagné d'une gloire manifeſte, & qui ne pourra être rapportée qu'à ſa propre perſonne qui y paroîtra. On pourroit pouſſer ce parallele plus loin, ſoit qu'on faſſe la comparaiſon entre tous les quatre Avénemens, ou ſeulement entre deux, comme par exemple, entre ſon Avénement en chair, & le dernier dont il s'agit ici. Mais cela doit dépendre de la méditation de chacun. Je rémarqueray ſeulement que le dernier Avénement renfermera toutes les perfections qui ſe trouvent dans les autres. Sa propre Perſonne avec la nature humaine qu'il a priſe, y paroîtra comme dans ſon Avénement en chair, il y déployera ſa vertu pour la conſolation & la ſanctification de ſes fidéles, comme dans ſon Avénement en grace. Il y déployera les effets de ſa colére & de ſa Juſtice, comme dans ſon Avénement en châtiment. Mais toutes ces perfections y ſeront portées dans un dégré beaucoup plus haut qu'elles n'avoient encore été ; car ſa nature humaine y paroîtra, mais dépoüillée de toutes ſes infirmitez & revétuë de lumiére & de Majeſté. Sa conſolation & ſa Grace y ſeront, mais elles y ſeront dans leur plénitude. Sa colére & ſa Juſtice s'y feront ſentir, mais elles s'y feront ſentir dans leur comble pour la ruïne éternelle de ſes ennemis.

En particulier l'Ecriture dit, que *Jeſus-Chriſt viendra*

viendra sur les nuées du Ciel, & que les nuées lui serviront & de char & de Trône. Voyez sur ce sujet ce que nous avons dit touchant la Nuée sur laquelle il fut porté quand il monta au Ciel.

L'Ecriture dit qu'il viendra avec *l'armée de ses Anges*. Voyez aussi sur ce sujet, ce que nous avons dit touchant les Anges, qui assistérent à la Résurrection du Seigneur.

L'Ecriture dit, *qu'il sera révélé du Ciel avec flamme de feu* 2. Thes. 1. Ce sera ce *feu* dont Saint Pierre parle 2. Pier. lors qu'il dit, que *les Cieux passeront avec un bruit sifflant de tempéte*, que *les élémens seront dissous par chaleur*, que *la Terre & toutes les œuvres qui sont en elle brulcront entiérement*. Et que *les Cieux étant enflammez seront dissous* On peut demander s'il faut prendre ce feu à la lettre, ou si ce sera un feu métaphorique, c'est-à-dire, si l'Ecriture se sert seulement de ces expressions pour représenter le changement qui arrivera alors au Monde univerlel? Je répons, que selon toutes les apparences, il faut prendre cette expression comme literale. Mais quel sera ce feu? Sera-ce le feu élémentaire que quelques Philosophes établissent, ou sera-ce le feu du Soleil & des autres corps célestes ? Je répons, que nous n'en savons rien, & que comme c'est une curiosité excessive de faire ces questions, c'est aussi une grande temérité que d'entreprendre de les resoudre.

On demande encore ici, si dans la dissolution des Cieux & des élémens qui se fera au dernier Jour, la substance ou la matiére du Monde sera anéantie, ou si le changement qui y arrivera sera seulement à l'égard de la forme, la matiére ou la substance demeurant en son entier. Je répons, que bien qu'il y ait sur ce sujet différence de sentimens

timens dans l'Ecole, si est-ce néanmoins que le parti qui soûtient que la substance du Monde ne sera point anéantie, & qu'il ne s'y fera qu'un changement de forme, de qualitez & d'usage, est le mieux fondé dans l'Ecriture Sainte, & dans les lumiéres de la droite raison. Saint Paul semble s'en être clairement expliqué Rom. 8. lors qu'il dit, que *toutes les créatures soûpirent & sont en travail ensemble, attendant la rédemption, c'est-à-dire, la résurrection de nos corps, sous espérance qu'elles seront aussi elles-mémes délivrées de la corruption, à laquelle elles sont sujettes.* Et Saint Pierre aprés avoir dit dans le Passage déja allégué, que *les Cieux & les élémens seront dissous par le feu*, ajoûte incontinent aprés, *mais nous attendons de nouveaux Cieux & une nouvelle Terre.* Nous ne traiterons pas ici plus avant cette Question, parce qu'on la peut voir traitée exactement & à fond dans M. Spanheim, *Dubiorum Evangelicorum Tom. II.* Voyez aussi les Sermons de Mr. Mestrezat sur l'Epitre aux Hebreux. Tom. I. Sur ces paroles, *O Dieu tu as fondé la Terre*, &c.

QUESTION IV.

Quelles sont les raisons pour lesquelles il faut que Jesus-Christ vienne.

ON peut traiter diversement la Question du second Avénement de Jesus-Christ. Car ou l'on peut demander quelles sont les raisons pour lesquelles il faut qu'il y ait un jour déterminé pour juger le Monde universel en Justice ? Comme parle Saint Paul Act. 17. Ou l'on peut demander pourquoy Jesus-Christ doit faire ce Jugement

gement, & non la Perſonne du Pere ou celle du Saint Eſprit? Ou l'on peut demander pourquoy ce Jugement dernier ſe fera d'une maniére éclatante, publique & glorieuſe? Ou enfin en général on peut demander quelles ſont les raiſons qui obligeront Jeſus-Chriſt à décendre lui-même perſonnellement du Ciel pour faire ce Jugement? Or c'eſt cette derniére Queſtion qu'il faut maintenant traiter. Nous y ajoûterons néanmoins la troiziéme qui regarde la forme de ſon Avénement.

Les raiſons pour leſquelles Jeſus-Chriſt doit venir perſonnellement, ſont priſes. I. de ce qu'ayant une fois comparu ſur la Terre en forme de chair de péché, & ſa Perſonne avec ſa Doctrine ayant été fiérement rejettée par un nombre preſque infini d'incrédules & de profanes, ſa gloire néceſſairement demande qu'il les convainque publiquement de la vérité de ſa condition, & de la vérité de ſon Evangile, & par conſéquent de la grandeur de leur crime en ce qu'ils l'ont rejetté. C'eſt pour cela qu'il eſt dit dans l'Apocalypſe, *qu'ils verront celuy qu'ils ont percé.* Alors & les Juifs & les Romains qui l'ont crucifié, & les Sacrificateurs & Pilate qui l'ont condamné, ſe trouveront eux-mêmes au pieds de ſon Tribunal, pour recevoir de ſa bouche leur dernier Arrêt; ceux qui l'ont regardé comme un ſeducteur, & ceux qui auront mépriſé la voix de ſa Grace, ſeront confus à la vûë de la Majeſté infinie qui environnera ſa Perſonne, & ſentiront les effets de ſa Juſtice. C'eſt donc pour cette raiſon qu'il viendra lui-même perſonnellement.

II. De la conſolation des fidéles, qui aprés avoir ſouffert mille inſultes de la part des ennemis de Jeſus-Chriſt & de l'Evangile, & ſoûtenu

nu mille perſécutions pour la cauſe de leur Divin Maître, doivent avoir cette joye de voir leurs ennemis confondus, la vérité de leur foy manifeſtée, & la juſtice de leur cauſe publiquement relévée, par l'apparition de la Perſonne même de celui en qui ils ont crû.

III. Comme dans le premier Avénement la Perſonne même de Jeſus-Chriſt a été ſoûmiſe à la mort, & qu'elle a été durant quelques heures ſous la puiſſance du ſepulchre, il étoit bien juſte que cette même Perſonne triomphât de la mort, & qu'il l'engloutît en victoire, comme parle l'Ecriture. J'avouë que Jeſus-Chriſt avoit vaincu la mort par ſa propre Réſurrection, mais cette victoire n'avoit été, ni publique, ni entiére. Non publique, car de toute cette grande multitude d'hommes qui compoſe tout le corps du genre humain, combien peu y en-a-t-il qui ayent été les témoins de cette Réſurrection. Non entiére, car depuis que le Seigneur eſt reſſuſcité, la mort n'a pas laiſſé de déployer ſa puiſſance ſur les membres myſtiques de ſon Corps. Il falloit donc, qu'afin que la Perſonne même de Jeſus-Chriſt triomphât immédiatement de toutes les forces du ſepulchre, afin que ſon triomphe fût public, & que la deffaite de cet ennemi fût entiére, il faut, dis-je, qu'il décende luy-même du Ciel pour faire la derniére Réſurrection, afin que toute l'Egliſe, d'une commune voix, puiſſe s'écrier. *O mort où eſt ta victoire? O ſepulchre où eſt ton aiguillon? Graces à Dieu, qui nous a donné la victoire par Ieſus-Chriſt Nôtre Seigneur.*

IV. On peut tirer une quatriéme raiſon, pour cela même, de l'humanité ſacrée de Jeſus-Chriſt. Car d'un côté bien que la Réſurrection des morts, & le Jugement dernier ſoient des actes de puiſſan-

ce & d'autorité souveraine, & par conséquent des Actes de la Divinité de Jesus-Christ. Si est-ce que ce sont des Actes de Jesus-Christ entant que Médiateur, à la gloire desquels par conséquent son humanité sacrée doit avoir quelque part. Or il ne paroîtroit pas qu'elle y eût aucune part, si elle n'étoit presente à une si grande œuvre. D'ailleurs puis qu'elle avoit été employée pour rachéter le genre humain par ses ignominies & ses souffrances, la Justice Divine requéroit qu'elle fût aussi employée à l'œuvre du Iugement, pour étre en quelque maniére participante d'une si grande gloire. C'est pour cela que Saint Paul Act. 17. dit, que *Dieu a ordonné un Iour auquel il doit juger le Monde universel en Iustice, par l'homme qu'il a déterminé.* Il ne dit pas par son Fils, mais par l'homme, pour nous apprendre que Dieu dans le Conseil de sa Sagesse a trouvé juste d'y employer l'humanité même.

V. Enfin comme Jesus-Christ est venu personnellement au Monde, afin de commencer à faire par luy-même la convocation de son Eglise, en sorte qu'en qualité de Dieu & Homme, il a été le Chef de l'Eglise dans ses commencemens, il étoit aussi fort convénable qu'ayant dessein de finir son Oeconomie & de consommer son Eglise, il se trouvât personnellement en Terre pour faire la Résurrection generale, afin que comme Chef & Roy de l'Eglise, il l'élévât au Ciel pour la présenter à son Pere, & lui dire, *Me voici moy, & les enfans que tu m'as donnez.*

Quant à ce qui regarde la forme de son Avénement, les raisons pour lesquelles ce doit étre un Avénement de gloire, ne sont pas difficiles à comprendre. I. La Personne de Iesus-Christ, selon sa condition naturelle, doit étre toûjours ac-

compagnée de gloire & de Majesté, puis qu'il est le Fils du Pere Eternel, le Seigneur & l'Héritier de toutes choses. Que si quand il est venu la premiére fois au Monde, il y a comparu sous le voile de l'abaissement, ce n'a été que par dispensation & pour un tems, par la raison de l'Oeuvre de nôtre Rédemption qu'il falloit faire. Mais cette raison n'ayant plus de lieu maintenant, il est clair que le Seigneur ne peut plus paroître au Monde, qu'il ne s'y face voir dans sa naturelle condition, c'est-à-dire, environné de splendeur & de magnificence, le voile de l'ignominie n'ayant plus de lieu. C'est pourquoy Saint Paul Heb. 9. dit, que *Iesus-Christ apparoîtra pour la seconde fois sans péché*; expression qui signifie plus qu'il ne paroît; car cela veut dire qu'il apparoîtra environné de gloire infinie, puisque Iesus-Christ ne sauroit étre que tel, lors qu'il paroît sans péché. L'Oeconomie de l'abaissement ayant cessé, par tout où le Seigneur paroît il y doit paroître tel qu'il est, c'est-à-dire, comme le Créateur & le Maître de toutes choses.

II. Cette vérité paroît d'autant plus clairement, que le dernier Iugement doit étre le dernier acte qui finira l'Oeconomie de son Exaltation, de la même maniére que sa Mort & sa sepulture furent les derniers actes qui terminerent l'Oeconomie de l'Anéantissement. Comme donc la Sagesse Divine voulut r'assembler en sa Mort & en sa sepulture toutes les douleurs, tous les opprobres & toutes les bassesses qui devoient accompagner ce premier période, de même il faut que dans son dernier Avénement soient r'assemblées toutes les lumiéres, toute la gloire, & tous les rayons de Majesté, de ce second période que nous appellons son Exaltation. Là, je veux dire dans sa

 mort,

mort, Ieſus-Chriſt étoit comme la victime du genre humain portant tous les péchez du Monde, & par conſéquent couvert de toutes les miséres de la Terre. Mais ici il doit paroître comme nôtre grand Roy, portant ſur ſoy toutes les richeſſes du Ciel, & toutes les bénédictions de l'Egliſe. Là il parut comme une une brebis muette, & comme un Agneau deſtiné pour donner ſon Sang à la fureur de ſes ennemis; mais ici il paroîtra comme le Lion de la Tribu de Juda, deſtiné pour déchirer la proye, & venant à la ruïne de ſes adverſaires. Là il devoit agir par l'infirmité; mais ici il doit agir par la puiſſance; car il viendra pour délier les ſeaux des Livres Divins, pour ouvrir & fermer les tombeaux, pour abymer dans l'Enfer les méchans, & pour conduire les ſiens à la félicité qu'il leur a préparée.

SECTION II.

Du Jugement univerſel que Jeſus-Chriſt fera.

POur bien traiter la matiére de cette Section, il faudroit y examiner les Queſtions ſuivantes. I. S'il y doit avoir un Jugement pour les hommes. II. Si outre le Jugement de chaque particulier, qui ſe fait immédiatement aprés leur mort, il y doit avoir un Jugement univerſel. III. Pourquoy ce Iugement univerſel doit étre fait par Ieſus-Chriſt. IV. Si tous les morts reſſuſciteront pour étre jugez. V. Si ceux qui ſe trouveront alors vivans mourront, afin de reſſuſciter enſuite. Mais comme toutes ces queſtions ſe trouvent traitées dans les lieux communs, nous ne ferons que

les parcourir briévement, & ne dirons sur châcune, que ce qui nous paroîtra plus essentiel.

QUESTION I.

S'il y doit avoir un Jugement.

CEtte question se vuide facilement par les considérations suivantes.

I. Nous avons veu cy-dessus, quand il s'est agy de la nécessité de la Satisfaction, que puis que l'homme est un animal capable de Loix, soûmis à un devoir & à une régle, il faut aussi nécessairement qu'il soit soûmis à un Juge, à qui il rende conte de ses actions; Et par conséquent, il faut qu'il y ait un Jugement.

II. L'on peut conclurre la même chose de la considération de Dieu, car c'est le Créateur de tous les hommes, une partie de sa Providence doit consister dans l'exercice de la Justice, & dans celuy de la Miséricorde, lors qu'une fois il a étably un droit de Miséricorde. Or cette Justice & cette Miséricorde consistent principalement à examiner les actions des hommes & à leur rendre selon leurs œuvres, & selon l'état auquel ils se trouvent. D'où il s'ensuit, qu'il faut qu'il y ayt un Iugement.

III. Cela se conclud aussi des diverses contestations que les hommes peuvent avoir les uns avec les autres, & qui ne pouvant pas être décidées devant des Tribunaux humains, ou si elles y peuvent être décidées, elles peuvent y être mal décidées, de sorte que le bon droit & la juste cause est opprimée par des jugemens iniques. Je mets au rang de celles qui ne peuvent pas être déci-

dées devant des Tribunaux humains, les querelles des Roys & des Nations contre d'autres Roys & d'autres Nations, les querelles des Roys contre leurs Peuples, & des Peuples contre les Roys, pour lesquelles d'ordinaire on recourt à la force ouverte, & où le plus puissant donne la Loy, ce qui est une espece de décision fort hasardeuse & incertaine, & de laquelle on ne peut pas conclurre de quel côté est la Justice. Je mets au même rang les violences ou les autres injustices sécrétes sur lesquelles les oppressez n'ont que l'usage de la plainte & celuy de la patience, parce qu'ils ne sauroient avoir des témoins pour mettre les faits dont il s'agit en évidence. Je mets au rang des causes qui peuvent être mal décidées devant les Tribunaux humains, généralement toutes celles qui y sont portées; car tout ce qui dépend du jugement des hommes, est exposé aux inconvéniens, ou de l'ignorance, ou de la corruption, ou de la passion, ou de la préoccupation des Juges. Ainsi il arrive le plus souvent que le vice & le péché triomphent, pendant que le bon droit & la Justice demeurent opprimées, ce qui est sans doute un desordre trés-considérable, dont le remede ne peut être que dans le Souvérain & trés-équitable Jugement de Dieu, lequel est élevé au dessus des Roys & des Nations & étant accompagné d'une connoissance exacte de toutes choses, est aussi au dessus de tous les inconveniens qui naissent des passions ou des foiblesses humaines. Il faut donc reconnoître ce Jugement.

IV. Nous voyons d'ordinaire dans le Monde, les gens de bien affligez & la vertu malheureuse, pendant que le vice ou le crime est accompagné de toute sorte de prospérité. Or comme cela

mê-

même est un étrange déréglement, la droite raison nous oblige de conclurre de là, qu'il faut qu'il y ayt une autre vie dans laquelle la vertu ayt ses récompenses & le crime ses châtimens. Mais cela ne se peut sans établir en même-tems un Souvérain Juge qui connoisse de l'état de la vie d'un châcun lors qu'il sort de ce Monde, & qui lui assigne la portion qui lui est deuë, c'est-à-dire, comme parle Saint Paul Rom. 2. *A ceux qui avec patience à bien faire ont cherché gloire, honneur, & immortalité, la vie éternelle. Mais indignation & ire, à ceux qui auront été contentieux, & qui se seront rebellez contre la vérité, & auront obeï à l'injustice, en un mot, tribulation & angoisse sur toute ame d'homme faisant mal, mais gloire, honneur & paix à chacun qui fait bien.* Il faut donc qu'il y ayt un Jugement.

Question II.

S'il y doit avoir un Jugement universel.

Cette deuxiéme Question se peut vuider de même que la premiére. I. Par les lumiéres de la droite raison. II. Par les témoignages exprés de l'Ecriture.

Et pour ce qui regarde les lumiéres de là raison. I. Il est de la gloire de la Justice Divine, de faire que l'équité de ses Jugemens soit publiquement manifestée aux yeux de toutes les créatures, afin que la bouche de tout ennemy soit fermée, & que celle de ses fidéles soit ouverte, pour lui rendre la loüange qui lui est deuë.

II. Le Jugement public est aussi nécessaire, pour la gloire & la consolation des gens de bien, lesquels ayant souffert mille opprobres & mille persécutions sur la Terre, en seront hautement consolez, par la manifestation que Dieu fera au dernier Jour de leur piété & de leur foy. A cause dequoy Saint Jean disoit, *Bien-aymez ce que nous serons n'est pas encore apparu.* Et Saint Paul, suivant la même pensée dit que *quand Christ qui est nôtre vie apparoitra, nous aussi apparoîtrons avec lui en gloire.* En effet, il est vray que dans cette vie présente la foy & la piété passent parmy les mondains pour une extravagance, & une affectation folle & importune, pour une bêtise & une simplicité. Il est donc de la Justice Divine de vanger un jour l'outrage qui leur est fait. Ce qui ne se peut faire que par un Jugement public.

III. On conclurra la même chose, si l'on jette les yeux sur la fierté avec laquelle le vice marche & régne dans le Monde. Car comme la plusparr des hommes ne jugent des choses que par les évenemens, & que les évenemens sont d'ordinaire favorables aux vitieux, l'honneur, la loüange & la gloire est presque toûjours leur partage. Il est donc de la Justice Divine de détruire ces faux jugemens humains, & de rendre au vice la véritable & publique confusion qui lui est deuë, ce qui ne se peut faire que par un Jugement public.

IV. Il n'y a personne qui ignore combien grand est le nombre des Hypocrites, qui n'ayant dans le fond aucune solide piété, ne laissent pas d'en emprunter toutes les couleurs; Par ce moyen ils dérobent & s'appliquent une fausse reputation de sainteté, qui dure non seulement durant toute leur

leur vie, mais même trés-souvent aprés leur mort. Il est donc de la Justice Divine d'arracher à ces misérables ce faux masque, & de les faire voir tout tels qu'ils sont dans leur nudité, & dans leur laideur naturelle. Or cela ne se peut faire que par un Jugement public.

V. Comme les voyes de la Providence de Dieu dépendent d'ordinaire des sécrétes & impenétrables raisons de sa Sagesse, elles sont aussi trés-souvent exposées à la calomnie des profanes, qui par la considération de quelques prétendus déréglemens qu'ils voyent dans la conduite du Monde, se portent ou à nier qu'il ayt un Dieu, ou à nier que ce Dieu se mêle des choses humaines : attribuant tout, les uns à l'influence des étoiles, les autres à une aveugle fortune, les autres au caprice du franc-arbitre de l'homme. Il est donc nécessaire, pour la gloire de la Divinité, qu'il y ayt un Jugement public où la Providence Divine soit justifiée, & où les raisons de sa conduite, qui maintenant sont sécrétes & impenétrables, soient mises en évidence.

Pour ce qui regarde l'Ecriture, il y a un si grand nombre de Passages sur ce sujet, qu'il n'est pas nécessaire de les rapporter ici, puis que chacun les peut trouver trés-facilement,

QUES-

QUESTION III.

Pourquoy le Jugement universel doit être fait par Jesus-Christ.

CEtte vérité, que le Jugement dernier appartient à la Personne du Fils, est clairement établie dans l'Ecriture; *Le Pere*, dit-il, *ne juge personne, mais il a donné tout jugement au Fils. Quand le Fils de l'homme*, dit-il encore, *sera venu avec sa gloire, & tous les Saints Anges avec lui, alors il se sérra sur le Trône de sa gloire, & seront assemblées devant lui toutes Nations, & il les separera les uns d'avec les autres, comme le berger separe les brebis d'avec les boucs*, Matt. 24. *Nous comparoitrons tous*, dit Saint Paul, *devant la Siége Iudicial de Christ, car il est écrit, Ie suis vivant, dit le Seigneur, que tout genou se ployera devant moy, & que toute langue donnera loüange à Dieu*, Rom. 14. *Dieu a ordonné un Jour auquel il doit juger le Monde vniversel en Iustice par l'homme qu'il a déterminé* Act. 17. A cause dequoy le dernier Iour est communement appellé dans l'Ecriture. *La Iournée de Iesus-Christ.*

Mais pourquoy sera-ce la seconde Personne précisément qui fera ce Jugement, & non la premiére ou la troiziéme. En voicy à peu-prés les raisons.

I. Afin que Jesus-Christ puisse sauver à plein, tous ceux qui s'approchent de Dieu par lui, selon la parole de l'Apôtre; il faut qu'il soit non seulement nôtre Rédempteur de droit, mais aussi d'application. Or il a été nôtre Rédempteur de droit en mourant pour nous, car c'est en sa mort qu'il

qu'il a satisfait pour nous, & qu'il nous a mérité le Ciel. Et il est nôtre Redempteur d'application, non seulement quand il nous communique la grace, mais aussi quand il nous communique la gloire. A cause dequoy Saint Paul ayant égard à la Resurrection derniére, & à nôtre élevation dans le Paradis, dit que *Jesus-Christ nous a été fait Redemption.* Il falloit donc que le Jugement dernier, & toute cette grande œuvre qui nous mettra en possession actuelle du salut, fût commise à Jesus-Christ, & par conséquent que ce fût lui qui vint juger les vivans & les morts.

II. Pendant que l'Oeconomie de nôtre salut dure, Jesus-Christ non seulement est le Médiateur des hommes envers Dieu, mais aussi le Médiateur de Dieu envers les hommes. Il agit en la place du Pere, & fait toutes les fonctions de la Providence. Or une des principales & derniéres fonctions de la Providence est le Jugement universel. Il faut donc que ce soit un Acte du Médiateur, & par conséquent un Acte de Jesus-Christ.

III. Personne n'ignore qu'il n'y ayt trois Charges pour lesquelles le Seigneur Jesus-Christ a été consacré, celle de Sacrificateur, celle de Prophéte, & celle de Roy. Par celle de Sacrificateur, & par celle de Prophéte, il nous a reconciliez avec Dieu, & a étably cette douce & bien-heûreuse communion qui est entre Dieu & nous. Par celle de Roy, il nous protége & nous deffend contre les attaques des ennemis de nôtre salut, & nous délivre de leurs mains. Or le dernier Iugement n'est-il pas le dernier Acte de nôtre délivrance, puis que c'est alors que tous les ennemis de l'Eglise seront pleinement vaincus, & que nous serons élevez dans la félicité éternelle. C'est donc un Acte de la Royauté de Jesus-Christ.

IV

IV. La même chose paroîtra, si vous considérez qu'il falloit que dans l'Oeconomie du Sauveur, il y eut deux derniers dégrez, ou si vous voulez deux derniers termes, qui se répondissent parfaitement l'un à l'autre. L'un le dernier dégré de son Anéantissement, & l'autre le dernier dégré de son Exaltation. Le dernier dégré de son Anéantissement a été dans sa Mort, & dans sa Sépulture. Le dernier dégré de son Exaltation sera dans le dernier Iugement. Là il reçut l'Arrest qui le condamna, & qui enferma dans sa condamnation l'absolution du genre humain. Icy il prononcera les Arrêts de la condamnation & de l'absolution de toutes les créatures. Là tout couvert de son opprobre & tout penétré des fléches de la Justice Divine, il fut exposé sur une Croix en spectacle à toute la Ville de Jerusalem. Icy tout couvert de gloire & de Majesté, il sera exposé aux yeux de toute la nature. Là il cria, *Mon Dieu, Mon Dieu pourquoy m'as tu abandonné.* Icy le Pere éternel criera devant lui, *Que tous les Anges de Dieu l'adorent.*

V. On peut remarquer que dans l'Oeconomie du Pere, il y a eû un Jour de magnificence extraordinaire & publique, un Jour particuliérement destiné pour déployer, de la maniére du Monde la plus grande & la plus pompeuse, la Gloire & la Majesté de la Personne du Pere. Ce fut le Jour de la publication de la Loy sur la montagne de Sinaï. On peut remarquer la même chose dans l'Oeconomie du Saint Esprit. Ce fut le Jour de la Publication de l'Evangile, le Iour de la premiére Pentecôte Chrêtienne, où cette troiziéme Personne descendit avec un son, comme d'un vent impéteux qui remplit toute la maison où les Apôtres étoient assemblez, où sous le Symbole des lan-

langues départies comme de feu, il se posa sur les premiers Ministres du Christianisme. De sorte qu'à l'instant ils furent tous remplis du Saint Esprit, & commencerent à parler des Langages étranges. Il étoit donc bien convenable qu'il y eût aussi dans l'Oeconomie du Fils une Journée de magnificence publique, de même que dans les autres. Or cette Journée de gloire ne peut être que celle du dernier Jugement.

QUESTION. IV.

Si tous les morts ressusciteront pour être jugez.

LEs hommes sont divisez en deux ordres, les bons & les méchans, les élûs & les réprouvez; ainsi cette Question se divise en deux, dont la premiére regarde la résurrection des Iustes, & la seconde celle des méchans. Quant à celle des Iustes, elle est maintenant cruë sans aucune contestation de tous les Chrêtiens, dont la foy à cet égard est fondée I. sur les Passages formels de l'Ecriture, que nous ne rapporterons pas ici, parce qu'ils sont dans un nombre presque infini, & sous les mains de chacun. II. Sur des exemples de résurrection, qui nous sont rapportez dans l'Ecriture, comme celle du fils de la veuve de Sarepta, faite par Elie, celle du fils de la Sçunamite, faite par le ministére d'Elisée, celle d'un homme qu'on jetta dans le sepulchre d'Elisée, celle du fils de la veuve de Naïn, celle de Lazare, produite par Jesus-Christ, & celle d'un certain jeune homme nommé Eutiches opérée par Saint Paul. III. Sur diverses preuves Théologiques qui se peuvent tirer

rer des autres parties de la Religion Chrêtienne, comme de l'Incarnation de Iesus-Christ, par laquelle il nous paroît que la communion de Dieu s'étend jusqu'à nos corps. De sa Mort, par laquelle on peut conclurre, que non seulement il est Rédempteur de nos ames, mais aussi de nôtre chair, puisque pour nous rachéter il a souffert, non seulement en son ame, mais aussi en sa chair. De la Résurrection de Iesus-Christ même, qui comme nôtre Chef & l'Exemplaire de nôtre condition, nous a marqué l'espérance que nous devons avoir. De la cause de la mort, qui est le péché, lequel étant aboli dans les fidéles, la mort ne peut plus avoir d'empire sur eux. De la confession de l'Evangile que les fidéles sont obligez de faire de leur bouche corporelle, ce qui marque que le corps est participant de la vocation Divine, aussi bien que l'ame. De tous les autres actes des vertus ausquels le corps est aussi employé, selon ce que Saint Paul dit, que nos membres sont les instrumens ou les armes de la Justice, d'où il s'ensuit qu'ils doivent avoir part à la Couronne de la Iustice. Des Sacremens que nos corps reçoivent, & qui leur sont sans doute des symboles & des gages de la Résurrection. Du Saint Esprit, dont nos corps sont appellez les Temples, & qui est nommé dans l'Ecriture le seau, l'arre, le gage de nôtre future Rédemption, de la destruction de l'Empire du Diable, laquelle ne peut jamais être entiére que la mort ne soit engloutie en victoire, & en un mot, presque de toutes les doctrines de la Religion Chrêtienne, car il y en a peu dont on ne puisse tirer des raisonnemens Théologiques pour la Résurrection.

Mais, ni les Passages de l'Ecriture, ni les Histoires des anciens ressuscitez, ni les argumens Théo-

Théologiques, ne feront pas des preuves convainquantes pour des profanes ou des Payens, il faut donc à l'égard de ces gens-là produire des preuves tirées des lumiéres de la droite raiſon. Et pour cet effet on peut mettre en avant les argumens ſuivans.

I. L'homme eſt fait pour un ſouverain bien. C'eſt le déſir le plus naturel & le plus univerſel que nous ayons; il eſt auſſi le plus innocent & le plus réglé qu'il ſe puiſſe, & par conſéquent le plus raiſonnable. Ce déſir ne peut donc pas étre entiérement vain ou fruſtratoire. Or comme l'homme eſt un compoſé de corps & d'ame, il faut auſſi néceſſairement que ſon ſouverain bien, ſoit un compoſé des biens de l'ame & du corps, ou pour le moins un bien qui s'étende à l'un & à l'autre. Cependant cela ne peut étre, puiſque nous mourrons tous, s'il eſt vray que nôtre mort doive étre éternelle. Il faut donc ſelon les lumiéres de la droite raiſon, ou qu'il n'y ait plus aucun ſouverain bien pour l'homme, ou que nos corps reſſuſcitent. Si l'on dit qu'il n'y a plus de ſouverain bien pour l'homme, on demandera d'où vient donc ce changement, puiſque la nature, par un inſtinct néceſſaire, & la droite raiſon, auſſi bien que la nature, nous le font déſirer. Ce qu'elles ne feroient pas ſi c'étoit une choſe chimérique & impoſſible. Pour répondre à cela, il faut néceſſairement avoir recours à quelque générale corruption qui ſoit intervenuë, & qui ait troublé l'Oeconomie de la nature. Or dés qu'un homme en viendra là, il confeſſera une Divinité, enſuite dequoi on lui demandera, ſi cette Divinité offenſée & irritée par la corruption des hommes, peut les avoir laiſſé ſubſiſter dans l'ordre des générations qui ſe ſont écoulées depuis tant de ſiécles, ſans qu'elle

qu'elle ait eu dessein de leur donner une Religion, pour les ramener à sa paix & à sa communion, ce qui étant une foit prouvé, on réprendra l'argument, & on fera voir que la Religion rétablit la nature dans son premier état, & par conséquent, qu'elle appelle l'homme à un souverain bien, d'où il s'ensuit qu'elle l'appelle à une résurrection, puis qu'il n'y a point de souverain bien pendant que la mort subsiste.

On peut tirer un semblable raisonnement des récompenses, que la justice, la piété & la vertu doivent avoir selon la droite raison. Car ces récompenses, d'un côté, doivent procéder de la main d'un Juge équitable qui en doit faire participant le corps, aussi bien que l'ame, puisque le corps est entré en partage avec l'ame pour l'exercice de la vertu. D'autre-part, ces récompenses doivent procéder de la main du Souverain Maître & du Créateur de toutes choses, lequel étant Créateur & maître de la personne toute entiére, composé tant du corps que de l'ame, doit faire décendre ses Graces sur l'un & sur l'autre, à la proportion de ce que chacun en peut recevoir. Cependant cela n'auroit pas de lieu, si la mort à laquelle nous sommes tous sujets étoit éternelle. Il faut donc qu'il y ait une Resurrection. En un mot toutes les raisons par lesquelles on peut prouver qu'il y a une Religion, un bien & un mal moral, un Dieu Souverain Juge, une Sage Providence qui gouverne le genre humain, peuvent étre facilement poussées jusqu'à prouver la Résurrection des Justes.

Quant à l'impossibilité que quelques-uns prétendent étre dans cette Résurrection, elle est nulle dés que vous supposez qu'il y a un Dieu & une Providence. Car il est clair qu'aucune partie de la

la substance ou de la matiére du Monde ne périt, d'où il s'ensuit que dans la mort & dans la consomption des hommes, il ne se fait jamais aucune dissolution dans laquelle toutes les parties du corps ne subsistent en elles-mêmes, bien que separées l'une de l'autre, & jointes à d'autres corps: ainsi celui qui a une connoissance & une puissance infinie, & qui est le Maître de toutes ces parties-là, peut tres-facilement les r'assembler quand il lui plaira de le faire, & par une nouvelle union & entr'elles, & avec l'ame qui les avoit auparavant animées, ressusciter l'homme.

L'objection la plus spécieuse qu'on puisse faire sur ce sujet est prise des Anthropophages, car la matiére d'un corps entre dans la composition d'un autre, & ainsi, dit-on, il n'est pas possible de les ressusciter tous deux, puis qu'ils ont été tous deux composez successivement d'une seule & même matiére ou substance. Je répons, qu'il ne faut pas s'imaginer que Dieu ressuscite les hommes avec toute la substance qu'ils ont euë pendant leur vie, & qu'ils ont prise de tous les alimens dont ils se sont nourris; cette imagination seroit ridicule. Dieu nous ressuscitera en prénant de toute cette masse de substance, laquelle successivement est entrée dans nôtre composition, la portion & la mésure qui sera nécessaire pour mettre nôtre corps dans sa juste perfection. De sorte qu'il y aura une grande partie de la substance qui a été en nous, qui ne reviendra point dans nôtre résurrection. Or dans cette substance superfluë que Dieu laissera, il faut mettre celle que les Anthropophages auront tirée des corps humains qu'ils auront devorez. Et quand cette partie sera mise à l'écart, on ne sauroit dire qu'il n'y en reste toûjours assez pour la juste composition du corps ressuscité.

QUESTION V.

Si ceux qui se trouveront vivans au Jour du Jugement mourront, afin de ressusciter ensuite.

SAint Paul 1. Cor. 15. vuide cette question en deux mots, car il dit, que ceux qui se trouveront vivans au dernier jour ne mourront point, mais qu'ils seront transmuez en un moment. Mais pourquoy, direz-vous, seront-ils transmuez. Je répons, que ce sera pour passer de l'état corruptible où nos corps sont dans cette vie, à un état d'incorruption, & cette transmutation leur tiendra lieu de mort & de résurrection.

SECTION III.

De la damnation éternelle des méchans, avec l'entiére deffaite des ennemis de Dieu.

CEtte Question aura deux parties. La premiére sera touchant la damnation éternelle des méchans. Et la seconde touchant la pleine & derniére victoire que Jesus-Christ remportera sur ses ennemis.

Quant à la premiére, qui regarde la damnation des méchans, nous verrons d'abord quelles sont les expressions dont l'Ecriture se sert pour nous répresenter les peines des méchans. Ensuite nous verrons en quoy consisteront ces peines. III. Quels en seront les dégrez, & enfin quelle en sera la durée.

QUES-

QUESTION. I.

Des expressions de l'Ecriture touchant la peine des méchans.

MOrt *éternelle*, ou simplement *Mort*. Ainsi Gen. 2. *Dés le jour que tu mangeras du fruit de l'arbre de science de bien & de mal, tu mourras de mort. Le gage du péché c'est la mort*, Rom. 6. *Le péché a régné à mort*, Rom. 5. *Quand nous étions en la chair, les affections des péchez avoient vigueur en nos membres pour fructifier à la mort.* Et ainsi en plusieurs autres lieux. Ces deux termes, *mort* & *vie* étant rélatifs doivent étre aussi traitez par rapport l'un à l'autre, & l'on peut remarquer cinq sortes de mort opposées à cinq espéces de vie. I. La mort du péché. Car la servitude du péché est un véritable état de mort, une mort de l'ame, où elle se trouve privée de toutes ses legitimes fonctions, dépoüillée de ses véritables biens, sans mouvement, sans sentiment spirituel, objet d'aversion aux yeux de Dieu, & de toutes les créatures. Cette mort s'oppose à la vie de la Justice. II. La mort des inquiétudes de la conscience, car la vraye vie de l'homme consistant dans la paix de Dieu, & dans le sentiment de son amour ou de sa réconciliation, par le contraire, le sentiment de sa colére & de sa condamnation, est à la conscience de l'homme une véritable mort. III. La mort des afflictions, car dans ce sens il est dit, que nous mourons tous les jours, & les afflictions sont appellées, la vallée d'ombre de mort. En effet les afflictions qui nous privent de toute joye, qui nous

ôtent la possession des biens, qui nous remplissent de chagrin & d'amertume, & qui éloignent de nous, tant nos amis que nos ennemis, sont fort bien conçûës sous la notion d'une mort. IV. La mort corporelle, par laquelle nous sommes rétranchez de la société des hommes. V. La mort éternelle, laquelle est fort bien appellée de ce nom. I. Parce qu'elle nous prive entiérement de tout sentiment de joye, & nous ôte la possession de tous nos biens. II. Parce qu'elle est accompagnée de douleurs & de tourmens extrémes, de même que la separation naturelle de nôtre ame d'avec son corps. III. Parce que le terme de *mort* forme une idée d'horreur, de ténébres & de désolation, & qu'on n'en sauroit trouver un plus propre pour réprésenter les peines de l'Enfer. IV. Parce que comme la mort rompt le lien de nôtre société avec toutes les créatures, la damnation de même sera un rétranchement de l'homme du corps & de la société de toutes les Oeuvres de Dieu. V. Parce que comme la mort rend nôtre corps un objet d'aversion, la damnation de même rendra les misérables, qui la souffriront, les objets de la haine de Dieu, & de l'aversion des Anges & des Saints.

Malédiction, *Allez maudits au feu éternel qui est preparé au Diable, & à ses Anges. Maudit est quicenque n'est permanant en toutes les choses qui sont écrites au Livre de la Loy pour les faire.* Ce terme renferme à peu prés les idées suivantes. I. Celle de la haine de Dieu; car on ne maudit que les choses qu'on hait, & qu'on a dessein de détruire par une mauvaise volonté déterminée. II. Celle d'une colére, & d'une indignation extréme, car la malédiction est le mouvement d'un esprit agité, & qui a passé jusqu'à une derniére irritation. III. Celle d'une condamnation par forme de jugement,

gement, car la malédiction en Dieu est un Acte de sa Iustice. VI. Celle d'un accablement entier, & d'un assemblage de toutes sortes de maux, car qui est-ce qui peut bénir celuy que Dieu maudit? Et d'où pourroit venir aucune joye, aucun bien, aucun soulagement, c'est-à-dire, aucune délivrance, lors qu'il plaît à Dieu de maudire. Au reste, ce terme, comme vous voyez, est opposé à celuy de *Bénédiction*, qui est si fréquent dans l'Ecriture.

Feu éternel. Allez maudits au feu éternel, qui est préparé au Diable & à ses Anges. A quoy répond cette autre expression, *Feu qui ne s'éteint point, leur ver ne meurt point, & le feu ne s'éteint point.* Ces expressions donnent I. l'idée de la grandeur de la colére ou de la vangeance Divine, laquelle est fort bien représentée par un feu, *notre Dieu est un feu consumant.* II. L'idée des douleurs extremes qui accompagneront la damnation, car qu'y a-t-il de plus sensible & de plus violent que la douleur que le feu imprime quand il devore. III. L'idée d'une désolation entiére, telle qu'est celle que cause un feu qu'on n'éteint pas, ou un embrasement auquel on ne pourvoit point. IV. Il y a aussi dans ces expressions quelque chose qui semble former une contradiction apparente, *feu qui ne s'éteint point, feu éternel.* Car le feu consume sa matiére, & l'ayant devorée, il s'éteint de luy-même, n'ayant plus rien que le soûtienne; Mais il en sera autrement des damnez, car la Justice Divine soûtiendra leurs personnes, pour être un sujet perpétuel sur lequel elle se déploye, & ainsi ce feu devorera sa matiére & ne la consumera pourtant pas. Il la devorera pour lui faire sentir mille tourmens, il ne la consumera pas, afin que les tourmens soient éternels, & que le feu ne s'éteigne point.

Condamnation Jean 5. *ceux qui auront mal fait ſortiront en reſurrection de condamnation.* Ce terme donne deux idées. La premiére eſt celle du Iugement de Dieu, car condamnation eſt un mot de Barreau, qui s'oppoſe à Iuſtification. La deuxiéme, eſt celle d'une peine ; Et comme il s'agit icy d'une peine qui procéde du Iugement de Dieu, il faut néceſſairement la concevoir grande & proportionnée à la Majeſté du Iuge, & à l'étenduë de ſa Puiſſance.

Ver qui ne meurt point. Cette expreſſion donne l'idée d'une douleur continuelle, telle qu'eſt celle qui vient du rongement des vers. Elle donne auſſi celle d'une corruption & d'une puanteur effroyable ; car c'eſt proprement ce qui accompagne les vers, il y a auſſi une contradiction apparente, *Ver qui ne meurt pas*, car les vers aprés avoir conſumé un corps, meurent eux-mêmes, par le deffaut de pâture, mais icy, le ver nous rongera éternellement, parce que Dieu ſoûtient & conſerve la perſonne du méchant, pour ſervir comme nous avons dit, de ſujet à ſa Juſtice. Au reſte, comme ces deux expreſſions, *Ver qui ne meurt point*, *& feu qui ne s'éteint point*, ſe trouvent jointes enſemble dans l'Ecriture, pluſieurs croyent que Jeſus-Chriſt, qui les employe, fait alluſion aux deux principales maniéres de pourvoir aux morts, leſquelles étoient autre-fois en uſage, l'une de les enterrer, & l'autre de les brûler. Par la premiére, le corps eſt rongé par les vers, & par la deuxiéme, il eſt conſumé par les flammes. Jeſus-Chriſt veut donc dire que ces deux maniéres ſe trouvéront jointes enſemble, à l'égard des damnez, ils ſeront rongez, & ils ſeront brûlez, ils ſeront expoſez à la corruption & donnez en proye à la pourriture, & en même-tems, ils ſeront

ront embrasez & dévorez par le feu: mais avec cette différence, que les vers qui rongent nos corps meurent eux-mêmes par le deffaut de la matiére, & que le feu qui les dévore s'éteint par la même raison, au lieu que quant aux damnez leur ver ne mourra jamais, & leur feu ne s'éteindra point.

Etang ardent de feu & de soûphre. Cette expression donne à peu-pres les mêmes idées que nous avons remarquées dans celle de feu qui ne s'éteint point, à cette différence prez, que le terme d'*Etang* signifie la multitude & le nombre des douleurs, desquelles on sera englouty de la même maniére qu'un corps l'est quand il est jetté dans un grand abyme d'eaux. Et celuy *de souphre* marque la grandeur ou le dégré de ces mêmes douleurs, car le souphre augmente la force du feu, & le rend plus vif & plus devorant.

QUESTION II.

En quoy consisteront les peines des Damnez.

LEs peines des damnez sont de deux sortes, ou celles qu'on appelle dans l'Ecole *Peines de dam*, & que nous nommerons *peines de privation*, & les autres qui sont des *peines de sentiment.* Par les premiéres, ils seront privez de toutes sortes de biens, & par les secondes, ils seront positivement accablez de toutes sortes de douleurs ou de tourmens.

II. Comme le plus grand de tous les biens de la créature, est de joüir du sentiment de l'amour de son Dieu, aussi par le contraire, la plus grande de ses peines est, d'être d'un côté privée du sentiment de cette amour, & de l'autre, remplie du sen-

ſentiment de cette amour, & de l'autre, remplie du ſentiment de ſa haine. C'eſt en cela principalement que conſiſtera la damnation, c'eſt-à-dire, à être entiérement dépoüillé de toutes les marques de la protection, de la bénédiction & de l'amour de Dieu, & à être couvert de tous les témoignages de ſon indignation & de ſa colére.

III. La damnation raſſemblera deux ſortes de tourmens, ſelon les deux parties dont nous ſommes compoſez. Les uns appartiendront à l'ame, & les autres au corps. Ceux de l'ame s'étendront ſur toutes les facultez ou puiſſances de l'ame, & ceux du corps de même, à toutes les parties qui le conſtituent.

IV. Ces tourmens raſſembleront toutes les idées du paſſé, du préſent & de l'avenir: Du paſſé, le ſouvénir des péchez commis, des biens dont on aura abuſé, des fauſſes joyes dont on aura été trompé, &c. Du préſent, comme la gloire des bien-heureux dont on ſera pour jamais décheu, le triomphe de Jeſus-Chriſt avec ſes Saints, la compagnie ou pour mieux dire, la ſervitude des Démons. Et pour ce qui regarde l'avenir, il fortifiera toutes ces idées, car la mal-heureuſe condition des damnez ſera éternelle, & la penſée de l'éternité d'une peine en aggrave le ſentiment.

V. A tout cela, il faut joindre la fureur & la rage des damnez contre Dieu, lequel ils haïront comme leur ennemy, & le haïront ſans relâche & ſans diminution.

QUES-

QUESTION III.

Quels seront les dégrez des peines des Damnez.

IL ne faut pas douter qu'il n'y ayt des dégrez de peine dans la damnation: Jesus-Christ les établit formellement, quand il dit dans l'Evangile, que *Tyr & Sidon seront plus tolerablement traitez au jour du Iugement que les Iuifs.* En effet, les peines des Damnez étant un effet de la Iustiee Divine à cause de leurs péchez, il faut nécessairement que la proportion, que toute justice garde entre le crime & la peine, soit gardée icy, & par consequent, puis qu'il y a de la différence entre les péchez, dont les uns sont sans doute plus grands & plus énormes que les autres, il faut aussi qu'il y ayt de la différence entre leurs peines.

Mais direz-vous, puis que la raison formelle, comme on parle, du péché, consiste dans l'offense de Dieu, & dans la transgression de ses Loix, ne faudroit-il pas dire que tous les péchez sont égaux, puis que tous également sont des offenses contre Dieu & des transgressions de sa Loy. Ie répons, qu'il est vray qu'à cet égard tous les péchez, considérez formellement, ont de l'égalité entr'eux, mais à d'autres égards, ils sont inégaux, & ont des dégrez de plus & de moins. I. Par égard à la fin derniére de l'homme de laquelle ils s'éloignent, car la fin derniére de l'homme c'est d'aymer Dieu, or les péchez choquent plus ou moins cette amour. II. Par égard à la fin subalterne de l'homme, qui est d'aymer son pro-

chain

chain, car il eſt clair qu'il y a dans les péchez plus ou moins d'éloignement de cette amour. III. Par égard à une autre fin ſubalterne, que nous devons nous propoſer & qui nous regarde nous-mêmes, ſavoir, d'être conformes à Dieu, & d'avoir ſon image. Or il y a dans les péchez plus ou moins d'éloignement de cette image. IV. Par égard à la matiére dont il s'agit, car le meurtre, par exemple, eſt un plus grand péché que le larcin, & l'adultere que la ſimple fornication, parce que la vie de l'homme eſt plus importante que ſon bien, & une perſonne mariée plus inviolable qu'une autre qui ne l'eſt pas. V. Par égard à l'objet premier & immédiat qui ſe trouve offenſé. Ainſi les péchez contre la premiére Table, ſont plus grands que ceux qui ſont contre la ſeconde, parce que dans ceux-là, l'objet premier & immédiat qui eſt offenſé c'eſt Dieu, au lieu que dans ceux-cy, c'eſt ou nous-mêmes ou nôtre prochain. VI. Par égard aux dégrez d'un même péché, car il ne faut pas douter qu'un crime qui eſt allé juſqu'à la conſommation, ne ſoit plus grand que celuy qui eſt demeuré dans la ſimple penſée, ou dans le ſimple deſſein, ſans execution. Ainſi quoy que Jeſus-Chriſt diſe que celuy qui a regardé la femme de ſon prochain pour la convoiter, a déja commis adultere avec elle, cela n'empêche pas que celuy qui eſt allé juſqu'à l'acte n'ait commis un plus grand péché. VII. Par égard aux circonſtances, car il y a quelques-fois des circonſtances qui aggravent le crime d'un homme, comme quand il tuë, non un ennemy, mais un amy, non un étranger, mais un compatriote, un bien-faiteur, un homme de bien, un homme néceſſaire à la République, &c. VIII. Par égard au plus ou au moins de conſentement

sentement & d'acquiescement que nous apportons au péché. Car il est certain que celuy-là péche bien plus, qui péche par un plein & entier abandon de sa volonté, que celuy qui péche par une premiére surprise de passion, & avec quelque résistance de sa vertu. Ainsi il faut nécessairement reconnoître qu'il y aura des dégrez dans les peines, comme il y en a dans les péchez.

Cependant il faut remarquer que ces dégrez ne seront pas dans la peine que nous avons appellée de privation, car ils seront tous également privez de la félicité & des marques de l'amour de leur Créateur. Les dégrez donc seront dans la peine de sentiment, c'est-à-dire, dans les tourmens, & dans les douleurs qui leur seront positivement infligées par la Iustice Divine.

QUESTION IV.

Quelle sera la durée des peines des Damnez.

QUant à la durée des peines de l'Enfer, on attribuë à Origine d'avoir crû qu'elles ne seront pas éternelles, mais qu'aprés un certain tems, qui sera suffisant pour la satisfaction de la Iustice Divine, tant les Démons que les Damnez seront reconciliez à Dieu. Mais ce sentiment est entiérement contraire aux Déclarations de l'Ecriture, laquelle dit expressément que *c'est un ver qui ne meurt point, & un feu qui ne s'éteint point*, que ce sera une condamnation éternelle, & des liens éternels. C'est même dans cette veuë que l'état des Damnez est appellé *une mort*, parce que naturellement il n'y a point de retour de la mort à la vie.

Mais

Mais pourquoy direz-vous, ces peines doivent-elles être éternelles? Ie répons, selon tous les Théologiens, que c'est parce que le péché mérite une peine infinie, à cause de l'infinité de Dieu qui en est offensé. Or selon l'ordre naturel de la Iustice, il faudroit que cette peine fût infinie en grandeur, mais comme cela ne se peut à cause que la créature n'est pas capable de soûtenir une peine infinie, de cette maniére, l'infinité de la grandeur est compensée par l'infinité de la durée. La peine donc est finie en elle-même, & c'est pourquoy elle est capable de recevoir du plus & du moins, mais elle est éternelle, & par ce moyen, elle a quelque proportion à la grandeur de l'objet offensé.

Quant à ce qui regarde la pleine & entiére victoire que Jesus-Christ remportera sur ses ennemis, il faut considérer, que le premier ennemy de Dieu ce fut le Démon, lequel ne pouvant pas remporter de victoire sur Dieu même immédiatement, en remporta une fatale sur sa créature, lors qu'il fit tomber l'homme dans la révolte, & de là nâquirent plusieurs autres ennemis que Jesus-Christ est venu détruire. Ces ennemis sont outre le Diable, le péché, les afflictions, ou les miséres, la mort, les illusions ou les tentations du Monde, l'Enfer & en général toutes les suites de la desobéïssance d'Adam.

Jesus-Christ a remporté sur ces ennemis deux sortes de victoires, l'une qui n'est qu'en partie, & l'autre qui doit étre pleine & parfaite. Pendant tout le cours de son Oeconomie, il est dans le combat, & il remporte tous les jours de ces victoires en partie, qui ne finissent pas la guerre, mais qui laissent à l'ennemy assez de force pour revenir encore au combat. Telle fut la victoire qu'il remporta en sa mort, dont Saint Paul dit

qu'il a dépoüillé les Principautez & les Puissances, & les a ménées en montre, triomphant d'elles en la croix. Telle fut la victoire de sa Résurrection, celle de son Ascension au Ciel; celle de la conversion des Peuples, celle de la persévérance des fidéles jusques à la fin, & plusieurs autres de cette nature. Mais jusqu'au Jour du dernier Jugement, les ennemis de l'Eglise ne seront pas entiérement subjuguez. Les tentations du monde, le péché, les afflictions auront toûjours beaucoup de vigueur & de force dans les fidéles vivans sur la Terre. Et pour ce qui regarde ceux qui sont déja élévez dans le Ciel, ils demeurent toûjours soûmis par la partie matérielle, à la mort. Ils sont échappez de l'Enfer, ils ne sont plus sujets aux tentations, ils sont dépoüillez du corps du péché, ils sont au dessus des afflictions, car ils se reposent de leurs travaux, mais leur chair est encore sous la puissance du Sépulchre. Au dernier Jour donc, lors que Jesus-Christ nous ressuscitera, il obtiendra sur nos ennemis une pleine & entiére victoire, à cause dequoy Saint Paul dit 1. Cor. 15. que, *le dernier ennemi qui sera vaincu, ce sera la mort.*

Mais outre cette victoire, qui sera pleine & entiére à nôtre égard, entant que nous serons mis parfaitement au dessus de l'atteinte de nos ennemis, Jesus-Christ en rapportera encore un autre sur eux à l'égard d'eux-mêmes, car ils seront abymez éternellement, le péché & les pécheurs, Satan & tous ceux qui l'ont servi, le Monde & toutes ses vanitez, les afflictions & la mort, tous ces adversaires de la gloire de nôtre Rédempteur seront réléguez dans l'Enfer, sans qu'ils ayent la puissance d'en sortir, ni d'infecter les autres créatures.

Il faudroit dire ici quelque chose du lieu que nous

nous appellons l'Enfer. L'opinion commune l'établit dans les entrailles de la Terre. Mais il n'y a rien sur cela de précis dans l'Ecriture. Il faut bien nécessairement réconnoître qu'il y aura un lieu Physique determiné pour cela; car les corps des damnez ne peuvent pas qu'ils n'occupent un espace. Mais où sera ce lieu? C'est ce que la Révélation Divine ne nous a pas encore manifesté.

SECTION IV.

De l'élévation des fidéles dans la possession de la vie & de la gloire céleste.

POur bien traiter cette matiére, il faut I. considérer cette élévation comme le dernier Acte de l'Oeconomie de Jesus-Christ. II. Nous verrons en quoy consistera cette gloire. Et enfin nous en verrons la durée.

QUESTION I.

De l'élévation des fidéles au Ciel, entant que c'est le dernier Acte de l'Oeconomie de Jesus-Christ.

QUant à la premiére de ces choses, l'élévation des fidéles au Ciel sera le dernier Acte par lequel Jesus-Christ finira, & son Régne, & toute l'Oeuvre de nôtre salut: car alors il présentera son Eglise à Dieu son Pere, & lui dira, *Me voici, & les enfans que tu m'as donnez. Alors il remettra*, comme dit Saint Paul, *le Royaume à Dieu son Pere*, n'y ayant plus rien à faire dans l'Oeuvre de la Rédemption. Cet acte doit étre conçû comme une reddition de compte que le Fils fera au Pere

Pere, de la Charge qu'il lui avoit commise, & c'est pourquoy Saint Paul dit, *qu'alors le Fils luy-même sera assujetti*, parce que comme l'Oeconomie a commencé par un Acte de sujétion du Fils au Pere, selon ce que Saint Paul dit, qu'entrant au Monde il a dit, *Me voici, je viens pour faire, ô Dieu, ta volonté*, elle finira aussi par un acte semblable, entant que le Fils remettra le Royaume entre les mains de celui qui le lui a donné.

On peut comparer ce dernier Acte de l'Oeconomie, avec tous les autres qui l'ont precédé, comme avec celui de l'Incarnation, celui de la Mort, celui de la Résurrection, celui de l'Ascension, & celui du Jugement dernier. Dans l'Incarnation le Fils a pris les premices de nôtre chair, & les a consacrées en sa Personne. En sa mort, il a appaisé la Justice Divine, & nous a ouvert l'accez à la miséricorde. En sa Résurrection, il a été fait le dépositaire de la vie & de l'immortalité qu'il nous avoit acquise. En son Ascension, il est allé prendre possession de la gloire céleste en nôtre place, & s'est mis en état de nous la pouvoir communiquer. Au dernier Jugement, il nous arrachera pleinement & entiérement de la puissance de nos ennemis, mais dans ce dernier Acte de nôtre élévation au Ciel, sera la consommation de toute l'Oeuvre, car alors nous ne serons plus consacrez à Dieu par les prémices de la chair, comme par l'Incarnation. Alors ce ne sera plus une simple Rédemption, de droit comme en la Mort de Jesus-Christ. Ce ne sera plus un simple dépôt de nôtre vie, pour étre cachée avec Jesus-Christ en Dieu, comme dans sa Résurrection. Ce ne sera plus une simple possession du Ciel en la Personne de nôtre Chef, comme dans son Ascension. Ce ne sera plus une simple délivrance de la main de

de nos ennemis, comme au Jugement dernier. Ce sera une pleine & parfaite communion de toute l'Eglise avec Dieu, à cause dequoy l'Apôtre dit, *qu'alors Dieu sera tout en tous.*

QUESTION II.

En quoy consistéra la gloire céleste.

POur ce qui regarde la nature de cette gloire à laquelle nous serons élévez, on ne peut s'en former une idée claire & distincte, & nous sommes à cet égard dans le même état qu'étoient autres-fois les Israëlites à l'égard des Mystéres de l'Evangile, ils les voyoient confusément dans des enigmes, & comme au travers d'une nuée. Et pour cette raison Saint Paul n'a pas fait difficulté de dire, *que c'étoient des choses qu'œil n'avoit point vûës, ni oreilles oüies, & qui n'étoient pas montées en cœur d'homme.* Il en est de même de nous à l'égard de la gloire éternelle, nous ne la voyons, ni ne la concevons qu'obscurément.

Cependant on s'en peut former une idée assez juste en plusieurs maniéres, que nous remarquerons ici sommairement. I. Par voye de négation, en éloignant toutes les imperfections & les infirmitez de la nature, en éloignant encore tous les péchez, toutes les tentations qui nous y poussent, toutes les inclinations que nous y avons, & tous les exemples qui nous y peuvent induire, en éloignant aussi toute sorte d'ignorance, toutes les erreurs ausquelles nous sommes sujets en cette vie, & tous les sophismes & les artifices qui nous y peuvent faire tomber. En éloignant enfin, toutes les peines & les miséres qui ont suivi le péché, les douleurs

douleurs, les chagrins de l'eſprit, les mauvais ſuccez, la pauvreté, la nudité, la faim, la ſoif, les maladies & la mort. II. Par voye d'éminence, qui conſiſte à concevoir tous les biens innocens dont nous jouïſſons en cette vie, & à les concevoir dans un dégré ſouverain & parfait, autant qu'il eſt poſſible que la créature les poſſéde, & ſur cela ſe former l'idée de ce que nous aurons au Ciel, une connoiſſance entiére de Dieu & de ſes Myſtéres, un ſentiment plein & exquis de ſon amour, une joye & une conſolation ineffable, une tranquilité d'ame profonde, un accord & une harmonie parfaite de nôtre ame avec ſon Corps, & de toutes les puiſſances de l'ame entr'elles. En un mot l'aſſemblage de toutes ſortes de biens. III Par voye de comparaiſon de cette gloire avec les richeſſes éternelles de Dieu, car quelle ſera cette gloire, puis qu'elle ſera méſurée, non à la proportion de la créature qui la recevra, mais à la proportion de Dieu qui la donnera. Or Dieu eſt une ſource infinie de lumiére, de joye, de repos, de mouvement, d'activité, de puiſſance, de ſageſſe & de bonté. Il faut donc conclurre que nôtre félicité qui ſera un rayon de celle de Dieu, une Couronne tirée du fonds de ſes Tréſors, ſera d'un prix & d'une excellence inconcevable. IV. Par voye de comparaiſon avec la grandeur de la Perſonne de Jeſus-Chriſt, & de ſon mérite. Je dis de ſa Perſonne, car nous n'aurons cette félicité qu'en vertu de la communion que nous aurons avec lui. Je dis de ſon mérite, car il nous l'a acquiſe par le prix de ſon ſang. Autant donc que nous pouvons concevoir de Majeſté, d'excellence & de gloire en la Perſonne de nôtre Sauveur, autant faut-il, la proportion de la créature au Créateur étant gardée, que nous concevions de prix, d'ex-

d'excellence & d'abondance, dans les biens éternels qu'il nous donnera. V. Par comparaiſon à la félicité d'Adam dans le Paradis Terreſtre, en raiſonnant pourtant du moins au plus: car nôtre félicité ſera d'autant plus élévée ſur la ſienne, que la Grace l'eſt au deſſus de la Nature, que le Ciel l'eſt au deſſus de la Terre, que l'eſprit l'eſt au deſſus de la chair, & que le ſecond Adam l'eſt au deſſus du premier. VI. Par comparaiſon à la Terre de Canaan que Dieu donna en ſa bénédiction aux Iſraëlites, & en raiſonnant encore du moins au plus, car cette Terre, quoy que découlante de lait & de miel, quoy qu'arroſée des pluyes de la premiére & de la derniére ſaiſon, quoy que ſous un Ciel benin & favorable, & dans une douce temperature d'air, quoy qu'abondante, en un mot, en toutes ſortes de biens, n'étoit rien aux prix de cette Canaan céleſte qui nous eſt réſervée. VII. Par comparaiſon aux déſirs juſtes & legitimes de l'homme; car ils y ſeront tous remplis, & il n'y aura plus de lieu aux ſoûhaits, ni aux priéres: à cauſe dequoy l'Ecriture l'appelle *un raſſaſiément*, non un raſſaſiément de dégoût, *mais un raſſaſiément de joye*. VIII. Par comparaiſon aux fauſſes félicitez des mondains, en faiſant voir le peu de ſolidité & de vérité qu'il y a dans leurs biens, & l'avantage que ceux du Ciel auront par deſſus ces biens imaginaires. IX. En aſſemblant toutes les diverſes expreſſions dont l'Ecriture ſe ſert pour nous répréſenter cette félicité, comme, *que c'eſt le feſtin des Nôces de l'Agneau, que nous y ſerons aſſis à table avec Abraham, Iſaac & Iacob, que c'eſt un raſſaſiément de joye, le fleuve des délices de Dieu, la maiſon éternelle du Pere, que Dieu y ſera tous en tous, que ce ſera une Couronne de Juſtice, une Couronne de vie*, & telles autres expreſſions. Mais en les rapportant

tant, il faut tâcher de les ranger dans un tel ordre qu'elles se puissent donner de la lumiére l'une à l'autre, & que la seconde enchérisse toûjours sur la premiére.

DERNIERE QUESTION.

De la durée de la gloire céleste.

QUant à la durée elle sera éternelle. Surquoy il ne faut pas s'évaporer à faire une exagération inutile de l'éternité, comme font d'ordinaire les Prédicateurs de l'Eglise Romaine, qui ont accoûtumé de dire à leurs Auditeurs, concevez cent mille ans, & multipliez encore chaque année par cent millions, le nombre qui s'en produira n'est rien au prix de l'éternité. Concevez, disent-ils, encore la Mer avec toute l'abondance de ses eaux, & ensuite concevez un oiseau qui vienne seulement de cent mille en cent mille ans pour en emporter une seule goûte, cet oiseau aura épuisé la mer avant qu'il se soit passé une petite portion de l'éternité; ces exagérations & autres semblables sont pédantesques & puériles, il suffit de savoir que nôtre félicité sera éternelle, c'est-à-dire, qu'elle n'aura jamais de fin.

Mais pourquoy sera-t-elle éternelle? Je répons, I. que ce sera parce que Dieu la donnera par un principe surnaturel, & par conséquent par un principe dégagé des changemens ausquels la nature est exposée, par opposition à la félicité d'Adam qui étoit naturelle. II. Parce que Dieu nous la donnera, non comme à des mercenaires, mais comme à ses enfans en tître d'héritage. *Le Servi-*

viteur ou le mercenaire, dit Jesus-Christ, *ne demeurera point toûjours dans la maison, mais le Fils y demeure toûjours.* III. Parce que Dieu nous la communiquera en titre de donation, c'est-à-dire, d'une maniére irrévocable. C'est pourquoy Saint Paul dit, que, *la vie éternelle est le don de Dieu.*

IV. Parce qu'aucune des causes qui peuvent produire un changement n'aura lieu dans le Ciel; non l'inégalité de la nature, car elle sera engloutie par la gloire, non le péché, car il y sera entiérement aboli, non la tentation du Demon, car le Demon n'y aura plus d'entrée, non les foiblesses de la chair & du sang, & les irrésolutions de nôtre franc-arbitre, car Dieu nous possédera pleinement & parfaitement.

Nous finissons ici nôtre Traité de Jesus-Christ, Dieu veüille nous en appliquer toutes les salutaires doctrines que nous y avons vûës, & les faire réüssir à sa gloire & à nôtre salut. Amen.

Fin du troisiéme Tome.

TABLE

TABLE DES CHAPITRES des Sections & des Questions du Traité de Jesus-Christ.

SUITE DU QUATRIE'ME LIVRE

LIVRE CINQUIE'ME.

Des deux Etats de Jesus-Christ, savoir de son Abaissement & de son Exaltation.

Fin de la Table.



